This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX LIBRIS IVS PATRONATVS DE S. OMER

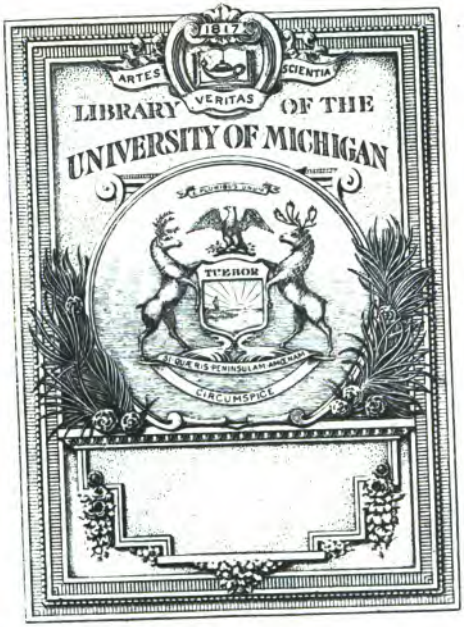
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

JS
7
.F7
P2

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF

DU

PAS-DE-CALAIS.

1846.

J. D.

CET ANNUAIRE SE VEND :

A Arras, chez MM. Brissy, Galand et Topino, libraires.
A Bapaume, chez M. Debeugny, libraire.
A Béthune, chez M. Rey-Bourbon, imprimeur-libraire.
A Boulogne, chez M. Watel, libraire, rue de l'Écu.
A Calais, chez M. Demotier, libraire.
A Hesdin, chez M. Deneüville-Leleux, libraire.
A Montreuil, chez M. Duval, libraire.
A St-Omer, chez M. Lemaire, imprimeur-libraire.
A St-Pol, chez M. Lemoine, libraire.

N. B. — Les changements survenus pendant l'impression se trouvent à la fin de l'Annuaire.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal de la Légion d'Honneur.
G. ✲, grand'croix.
G. O. ✲, grand officier.
C. ✲, commandeur.
✲ chevalier.
Chevalier de St-Louis. ✠

ANNUAIRE

Statistique et Administratif

DU

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS,

France (Dept.)

POUR 1846,

PUBLIÉ,

SOUS LES AUSPICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE CE DÉPARTEMENT,

PAR M. BENOIT CAFFIN.

2me ANNÉE.

Moneat placeat que monendo.

A ARRAS,

BRISSY, Imprimeur-Libraire, Petite-Place, 595.

1846.

History
Nyhabb
9-30-46
5 5793

AU LECTEUR.

Depuis la découverte de l'Imprimerie et avant l'invention du Calendrier, dit de cabinet, l'almanach seul indiquait le nombre, ainsi que l'ordre des mois, des jours et des fêtes de l'année. Ce n'était pas là, pour nous servir d'un terme à la mode, sa seule spécialité, il en avait encore une et celle-ci était très-blâmable.

L'almanach était le réceptacle des sinistres et absurdes prédictions que rêvait l'Astrologie judiciaire. Il propageait le mensonge et les préjugés dans toutes les classes de la société. Mais à mesure que la raison publique s'est développée, l'almanach s'est épuré. Il a pris diverses formes, il a traité mille sujets. Il a même changé de nom, il s'est appelé *Annuaire*. Sous ce dernier titre, il a revêtu le caractère le plus sérieux. Si comme notre Recueil, il est administratif, son but est de faire connaître le rouage de l'administration et d'indiquer les rapports, la hiérarchie ou l'indépendance des autorités entr'elles. Son but est aussi de dérouler le tableau des ressources d'un département, celui des améliorations qui s'y introduisent ou de celles qui y sont à l'état de projet.

En citant les belles actions, en signalant la fondation d'établissements de charité dont se préoccupent les esprits les plus éminents de notre époque et qui tiendront une des plus belles places dans l'histoire de ce siècle, il provoque l'imitation des unes et des autres. Et dans les notices historiques qu'il consacre

successivement à chaque localité, il fait naître une idée favorable pour les lieux où l'on a reçu le jour.

Notre Recueil renferme, à la vérité, un calendrier, mais cette table n'y est, en quelque sorte, qu'un hors d'œuvre. L'année révolue, le calendrier est suranné, tandis que des instructions, des documents sur des objets d'administration, d'utilité publique, etc., seront aussi bien consultés, les années subséquentes, que dans l'année actuelle. Le calendrier n'est donc que très-secondaire dans un Annuaire. C'est un livre de bibliothèque et cela est si vrai que ceux qui ont paru dans ce département, servent aujourd'hui de base à de curieux rapprochements statistiques.

En paraissant au premier janvier, nous ne pouvions donner l'analyse des délibérations du Conseil Général pour la session de 1845, les procès-verbaux des délibérations de cette assemblée n'ayant été publiés qu'au commencement de décembre, nous n'aurions pas eu le loisir de faire la liste des 5,069 électeurs du Pas-de-Calais, par commune, remaniement long et difficile. Un tableau, fruit de longues recherches, de tous les citoyens de ce département appelés au Conseil Général, depuis sa création, eût été morcellé. Car nous aurions dû rejeter à la fin du volume, les nominations à ce Conseil et aux Conseils d'Arrondissement, qui eurent lieu fin de novembre et dans le courant de décembre. Enfin, il nous eut été de toute impossibilité de donner les comptes rendus des diverses Sociétés de bienfaisance, publiés seulement en janvier.

Ces motifs seront sans doute appréciés du lecteur à qui nous dirons, en terminant, qu'ayant voulu au mois de juin dernier, nous procurer l'Almanach Royal de l'*année* 1845, il nous a été répondu qu'il ne paraîtrait qu'au mois d'août suivant.

JANVIER.

Les jours augmentent de 32 m. le m. et de 35 m. le s. ou de 1 h. 4 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Couch. h.	m.
1	Jeu	CIRCONCISION.	9	soir 51	9	soir 15
2	Ven	S. Bazile.	10	matin 19	10	soir 31
3	Sam	Ste Geneviève.	10	46	11	44
4	Dim	S. Rigobert.	11	1	—	—
5	Lun	S. Siméon styl.	11	42	0	matin 54
6	Mar	EPIPHANIE.	0	soir 13	2	3
7	Mer	Noces.	0	soir 48	3	8
8	Jeu	S. Lucien.	1	27	4	9
9	Ven	S. Pierre évêque.	2	11	5	4
10	Sam	S. Paul Ermite.	3	0	5	5
11	Dim	S. Théodore.	3	55	6	38
12	Lun	S. Arcade Martyr.	4	53	7	15
13	Mar	Baptême de J.-C.	5	53	7	47
14	Mer	S. Hilaire.	6	54	8	17
15	Jeu	S. Maur.	7	56	8	42
16	Ven	S. Guillaume.	8	57	9	6
17	Sam	S. Antoine.	10	0	9	28
18	Dim	Ch. S. Pierre à R.	11	5	9	52
19	Lun	S. Sulpice.	—	—	10	16
20	Mar	S. Sébastien.	0	matin 12	10	43
21	Mer	Ste Agnès.	1	21	11	15
22	Jeu	S. Vincent.	2	29	11	55
23	Ven	S. Ildephonse.	3	37	0	soir 44
24	Sam	S. Babylas.	4	41	1	soir 45
25	Dim	Conv. de S. Paul.	5	38	2	48
26	Lun	Ste Paule.	6	28	4	5
27	Mar	S. Julien.	7	11	5	26
28	Mer	S. Charlemagne.	7	47	6	48
29	Jeu	S. François de S.	8	1	8	8
30	Ven	Ste Bathilde.	8	47	9	25
31	Sam	Ste Marcelle.	9	16	10	38

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 56 m. couc. 4 h. 12 m.
—10 — 7—54 — 4—22—
—20 — 7—47 — 4—36—
—31 — 7—35 — 4—54—

P. Q. le 4, à 2 h. 35 m. du s.
P. L. le 12, à 2 h. 11 m. du s.
D. Q. le 20, à 2 h. 4 m. du m.
N. L. le 27, à 9 h. 32 m. du m.

FÉVRIER.

Les jours augmentent de 44 m. le m. et de 44 m. le s. ou de 1 h. 28 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Couch. h.	m.
1	Dim	S. Ignace.	9	soir 46	11	soir 49
2	Lun	PURIFICATION.	10	matin 16	—	—
3	Mar	S. Blaise.	10	50	0	matin 56
4	Mer	Ste Philéas.	11	28	2	matin 0
5	Jeu	Ste Agathe.	0	soir 0	2	matin 58
6	Ven	S. Vaast.	0	soir 58	3	50
7	Sam	S. Romuald.	1	50	4	57
8	Dim	S. Jean de M. *Sep.*	2	47	5	16
9	Lun	Ste Appoline.	3	40	5	49
10	Mar	Ste Scholastique.	4	40	6	20
11	Mer	S. Séverin.	5	48	6	47
12	Jeu	Ste Eulalie.	6	50	7	12
13	Ven	S. Lezin.	7	52	7	36
14	Sam	S. Valentin.	8	56	8	1
15	Dim	S. Faustin. *Sexag.*	10	3	8	25
16	Lun	Ste Julienne.	11	9	8	49
17	Mar	Ste Théodule.	—	—	9	19
18	Mer	S. Simon.	0	matin 16	9	55
19	Jeu	S. Gabin.	1	matin 22	10	57
20	Ven	S. Eucher.	2	25	11	29
21	Sam	S. Pépin.	3	24	0	soir 29
22	Dim	Ste Isabelle. *Quinq.*	4	16	1	38
23	Lun	S. Merault.	5	1	2	54
24	Mar	S. Mathias. *M.-G.*	5	39	4	14
25	Mer	S. Césaire. CENDRES	6	14	5	35
26	Jeu	S. Nestor.	6	45	6	55
27	Ven	Ste Honorine.	7	14	8	14
28	Sam	S. Romain.	7	44	9	26

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 33 m., couc. 4 h. 55 m.
—10 — 7—20 — 5—10—
—20 — 7— 2 — 5—27—
—28 — 6—47 — 5—40—

P. Q. le 3, à 5 h. 21 m. du m.
P. L. le 11, à 9 h. 21 m. du m.
D. Q. le 19, à 4 h. 53 m. du m.
N. L. le 25, à 7 h. 41 m. du s.

MARS.

Les jours augmentent de 54 m. le m. et de 54 m. le s., ou de 1 h. 18 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Dim	S. Aubin. *Quad.*	8	16 matin	10	38 soir
2	Lun	S. Simplice.	8	49 matin	11	45 soir
3	Mar	Ste Cunégonde.	9	26	—	—
4	Mer	S. Casimir. *Q.-T.*	10		0	47 matin
5	Jeu	S. Adrien.	10	53	1	42 matin
6	Ven	Ste Colette.	11	44	2	32 matin
7	Sam	Ste Perpétue.	0	39 soir	3	15 matin
8	Dim	S. J. de Dieu. *Remi.*	1	37	3	51 matin
9	Lun	Ste Françoise.	2	37	4	23 matin
10	Mar	S. Blanchard.	3	39	4	50 matin
11	Mer	S. Euloge.	4	40	5	16 matin
12	Jeu	S. Paul, évêque.	5	43	5	39 matin
13	Ven	Ste Euphrasie.	6	49	6	4 matin
14	Sam	S. Lubin.	7	55	6	28 matin
15	Dim	S. Zacharie. *Oculi.*	9	1	6	55 matin
16	Lun	S. Abraham.	10	8	7	24 matin
17	Mar	Ste Gertrude.	11	15	7	58 matin
18	Mer	S. Alexandre.	—	—	8	38 matin
19	Jeu	S. Joseph.	0	19 matin	9	24 matin
20	Ven	S. Joachim.	1	18 matin	10	2 matin
21	Sam	S. Benoit.	2	10 matin	11	24 matin
22	Dim	S. Emile. *Lætare.*	2	55 matin	0	36 soir
23	Lun	S. Victor.	3	35 matin	1	51 soir
24	Mar	S. Simon.	4	11 matin	3	9 soir
25	Mer	Ste Irénée. ANNON.	4	42 matin	4	2 soir
26	Jeu	S. Ludger.	5	11 matin	5	45 soir
27	Ven	S. Rupert Evêque.	5	42 matin	7	0 soir
28	Sam	S. Gontrand.	6	13 matin	8	13 soir
29	Dim	S. Eustach. PASSION	6	46 matin	9	23 soir
30	Lun	S. Rieul.	7	21 matin	10	29 soir
31	Mar	S. Rodol.	8	1 matin	11	30 soir

Le 1 lev. du sol. à 6 h. 44 m., couc. 5 h. 41 m.
— 10 — 6 — 27 — 5 — 55 —
— 20 — 6 — 6 — 6 — 10 —
— 31 — 5 — 43 — 6 — 27 —

P. Q. le 4, à 10 h. 41 m. du s
P. L. le 13, à 2 h. 58 m. du m.
D. Q. le 20, à 2 h. 7 m. du s.
N. L. le 27, à 6 h. 0 m. du m.

AVRIL.

Les jours augmentent de 49 m. le m. et de 49 m. le s., ou de 1 h. 38 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Mer	S. Hugues.	8	46 matin	—	—
2	Jeu	S. François de P.	9	57 matin	0	23 matin
3	Ven	S. Richard.	10	30 matin	1	9 matin
4	Sam	S. Isidore Evêque.	11	27 matin	1	48 matin
5	Dim	S. Ambroise. RAM.	0	26 soir	2	21 matin
6	Lun	S. Prudent.	1	27 soir	2	49 matin
7	Mar	S. Clotaire.	2	29 soir	3	17 matin
8	Mer	S. Gaultier.	3	32 soir	3	43 matin
9	Jeu	Ste Marie Egypt.	4	36 soir	4	6 matin
10	Ven	S. Fulbert. *V. S.*	5	42 soir	4	30 matin
11	Sam	Ste Godeberte.	6	50 soir	4	57 matin
12	Dim	S. Jules. PAQUES.	7	58 soir	5	25 matin
13	Lun	S. Marcelin.	9	5 soir	5	58 matin
14	Mar	S. Tiburce.	10	12 soir	6	37 matin
15	Mer	S. Paterne,	11	13 soir	7	21 matin
16	Jeu	S. Fructueux.	—	—	8	15 matin
17	Ven	S. Anicet.	0	7 matin	9	17 matin
18	Sam	S. Parfait.	0	54 matin	10	25 matin
19	Dim	S. Léon. *Quasim.*	1	35 matin	11	30 matin
20	Lun	S. Théotime.	2	10 matin	0	54 soir
21	Mar	S. Anselme.	2	42 matin	2	9 soir
22	Mer	Ste Opportune.	3	12 matin	3	23 soir
23	Jeu	S. Georges.	3	41 matin	4	39 soir
24	Ven	S. Léger.	4	10 matin	5	52 soir
25	Sam	S. Marc, *Abst.*	4	42 matin	7	4 soir
26	Dim	S. Clet.	5	15 matin	8	12 soir
27	Lun	S. Polycarpe.	6	54 matin	9	15 soir
28	Mar	S. Vital.	7	37 matin	10	11 soir
29	Mer	S. Robert.	8	26 matin	11	1 soir
30	Jeu	Ste Eutrope.	9	19 matin	11	44 soir

Le 1 lev. du sol. à 5 h. 41 m., couc. 6 h. 28 m.
— 10 — 5 — 22 — 6 — 42 —
— 20 — 5 — 2 — 6 — 56 —
— 30 — 4 — 44 — 7 — 11 —

P. Q. le 3, à 5 h. 21 m. du s.
P. L. le 11, à 6 h. 5 m. du s.
D. Q. le 18, à 8 h. 34 m. du s.
N. L. le 25, à 4 h. 58 m. du s.

MAI.

Les jours augmentent de 38 m. le m. et de 38 m. le s., ou de 1 h. 16 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Ven	S. Philippe.	9 matin	16	—	—
2	Sam	S. Athanase.	10 matin	15	0	20
3	Dim	Invention Ste-Croix	11 matin	14	0	50
4	Lun	Ste Monique.	0 matin	16	1 matin	18
5	Mar	Convers. S. Aug.	1 soir	18	1	45
6	Mer	S. Jean-P.-Lat.	2	21	2	9
7	Jeu	S. Stanislas.	3	25	2	33
8	Ven	S. Désiré.	4	32	2	57
9	Sam	Tr. S. Nicaise.	5	40	3	24
10	Dim	S. Gordien.	6	50	3	56
11	Lun	S. Mamers.	7	58	4	33
12	Mar	S. Pancrace.	9	2	5	16
13	Mer	S. Servais.	10	2	6	8
14	Jeu	S. Boniface.	10	52	7	9
15	Ven	S. Isidore Martyr.	11	56	8	17
16	Sam	S. Honoré.	—	—	9	29
17	Dim	S. Pascal.	0 matin	13	10	42
18	Lun	S. Célestin. *Rogat.*	0 matin	45	11	56
19	Mar	S. Yves.	1	15	1 soir	12
20	Mer	S. Bernardin.	1	44	2	26
21	Jeu	S. Hospice. ASC.	2	11	3	39
22	Ven	S. Didier.	2	41	4	49
23	Sam	S. Donatien.	3	13	5	57
24	Dim	S. Urbain. OCT.	3	50	7	2
25	Lun	Ste Jeanne.	4	31	8	5
26	Mar	S. Quadrat.	5	17	8	53
27	Mer	S. Hildevert.	6	7	9	39
28	Jeu	S. Germain.	7	3	10	17
29	Ven	S. Maximin.	8	3	10	51
30	Sam	S. Félix. *Vig. et J*	9	3	11	21
31	Dim	Ste Pétron. PENT.	10	3	11	48

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 42 m., couc. 7 h. 12 m.
— 10 — 4 — 28 — 7 — 25 —
— 20 — 4 — 15 — 7 — 39 —
— 31 — 4 — 4 — 7 — 51 —

P. Q. le 3, à 0 h. 1 m. du s.
P. L. le 11, à 6 h. 16 m. du m.
D. Q. le 18, à 1 h. 36 m. du m.
N. L. le 25, 4 h. 54 m. du m.

JUIN.

Les jours augmentent de 6 m. le m. et de 16 m. le s., ou de 19 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Lun	S. Pamphile.	11 matin	4	—	—
2	Mar	S. Pothin.	0 soir	5	0 matin	12
3	Mer	Ste Clotilde. *Q-T.*	1	9	0 matin	35
4	Jeu	S. Obtat.	2	15	0	59
5	Ven	S. Boniface.	3	21	1	24
6	Sam	S. Claude.	4	29	1	53
7	Dim	S. Lié. TRINITÉ.	5	37	2	27
8	Lun	S. Médard.	6	46	3	7
9	Mar	Ste Pélagie.	7	50	3	55
10	Mer	S. Landry.	8	45	4	53
11	Jeu	S. Bar. FÊTE-D.	9	32	6	0
12	Ven	Ste Olympe.	10	13	7	12
13	Sam	S. Antoine de P.	10	48	8	29
14	Dim	S. Ruffin.	11	18	9	47
15	Lun	S. Modeste.	11	49	11	2
16	Mar	S. Fargeau.	—	—	0 soir	15
17	Mer	S. Avit.	0 matin	17	1 soir	29
18	Jeu	Ste Marine. OCT.	0 matin	46	2	40
19	Ven	S. Gerv. S. Prot.	1	16	3	47
20	Sam	S. Silvère.	1	51	4	52
21	Dim	S. Leufroi.	2	29	5	54
22	Lun	S. Paulin.	3	13	6	49
23	Mar	S. Félix. *V. et J.*	4	1	7	37
24	Mer	NATIV. S. JEAN-B.	4	54	8	17
25	Jeu	S. Prosper.	5	52	8	53
26	Ven	S. Babolein.	7	52	9	23
27	Sam	S. Crescent.	7	52	9	50
28	Dim	S. Irénée.	8	53	10	14
29	Lun	S. PIERRE S. PAUL.	9	54	10	39
30	Mar	Comm. S. Paul.	10	55	11	4

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 3 m., couc. 7 h. 52 m.
— 10 — 3 — 59 — 8 — 0 —
— 20 — 3 — 58 — 8 — 4 —
— 30 — 4 — 1 — 8 — 5 —

P. Q. le 2 à 5 h. 39 m. du m.
P. L. le 9, à 3 h. 45 m. du s.
D. Q. le 16, à 6 h. 47 m. du m.
N. L. le 23, à 5 h. 57 m. du s.

JUILLET.

Les jours diminuent de 28 m. le m. et de 28 m. le s., ou de 56 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Mer	Ste Eléonore.	11 matin	58	11 soir	28
2	Jeu	Visitation N.-D.	1 soir	3	11	52
3	Ven	S. Thierry.	2	9	—	—
4	Sam	Trans. S. Martin.	3	17	0 matin	24
5	Dim	Ste Zoé.	4	24	1	0
6	Lun	S. Tranquillin.	5	29	1	42
7	Mar	Ste Aubierge.	6	28	2	34
8	Mer	Ste Elisabeth.	7	21	3	37
9	Jeu	S. Cyrille évêque.	8	8	4	50
10	Ven	Ste Félicité.	8	47	6	7
11	Sam	Trans. S. Benoit.	9	21	7	25
12	Dim	S. Gualbert.	9	51	8	44
13	Lun	S. Eugène.	10	20	10	2
14	Mar	S. Bonaventure.	10	49	11	17
15	Mer	S. Henri.	11	20	0 soir	30
16	Jeu	S. Eustate.	11	53	1	40
17	Ven	S. Alexis.	—	—	2	45
18	Sam	S. Thomas-d'Aquin	0 matin	29	3	46
19	Dim	S. Vincent de Paul.	1	11	4	42
20	Lun	Ste Marguerite.	1	59	5	32
21	Mar	S. Victor martyr.	2	50	6	16
22	Mer	Ste Madeleine.	3	44	6	53
23	Jeu	S. Apollinaire.	4	42	7	25
24	Ven	Ste Christine. *J. c.*	5	42	7	54
25	Sam	S. Jacques le Maj.	6	44	8	20
26	Dim	Trans. S. Marcel.	7	45	8	43
27	Lun	S. Pantaléon.	8	46	9	7
28	Mar	Ste Anne.	9	48	9	31
29	Mer	Ste Marthe.	10	51	9	57
30	Jeu	S. Abdon.	11	55	10	25
31	Ven	S. Germ. l'Aux.	0 soir	59	10	58

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 2 m., couc. 8 h. 4 m.
— 10 — 4 — 9 — 8 — 1 —
— 20 — 4 — 19 — 7 — 52 —
— 31 — 4 — 33 — 7 — 38 —

Q. P. le 1, à 9 h. 33 m. du s.
P. L. le 8 à 11 h. 20 m. du s.
D. Q. le 15 à 1 h. 33 m. du s.
N. L. le 23, à 8 h. 12 m. du m.
P. Q. le 31, à 11 h. 12 m. du m.

AOUT.

Les jours diminuent de 48 m. le m. et de 48 m. le s., ou de 1 h. 36 m.

			LUNE. Lev. h.	m.	Coucher h.	m.
1	Sam	S. Pierre-ès-liens.	2 soir	10	10 soir	36
2	Dim	S. Etienne P.	3	10	—	—
3	Lun	Inv. S. Etienne.	4	11	0 matin	22
4	Mar	S. Dominique.	5	8	1	18
5	Mer	S. Yon.	5	5	2	24
6	Jeu	Transfig. J.-C.	6	39	3	38
7	Ven	S. Gaëtan.	7	17	4	58
8	Sam	S. Justin.	7	51	6	19
9	Dim	S. Amour, *V.*	8	23	7	39
10	Lun	S. Laurent.	8	54	8	37
11	Mar	Ste Suzanne.	9	24	10	13
12	Mer	Ste Claire.	9	55	11	2
13	Jeu	S. Hippolyte.	10	30	0 soir	33
14	Ven	S. Eusèbe. *V. et J.*	11	11	1	3
15	Sam	S. Napoléon. ASS.	11	56	2	37
16	Dim	S. Roch Confesseur	—	—	3	3
17	Lun	S. Mamès.	0 matin	47	4	16
18	Mar	Ste Hélène.	1	41	4	55
19	Mer	S. Louis Evêque.	3	37	5	29
20	Jeu	S. Bernard.	3	30	5	59
21	Ven	S. Privat.	4	37	6	25
22	Sam	S. Symphorien.	5	38	6	48
23	Dim	Ste Sidoine.	6	39	7	37
24	Lun	S. Barthélémy.	7	40	7	12
25	Mar	S. Louis Roi.	8	42	8	2
26	Mer	S. Zéphir. *Fin j. c.*	9	40	8	29
27	Jeu	S. Césaire.	10	49	8	59
28	Ven	S. Augustin.	11	53	9	34
29	Sam	S. Médéric.	0 soir	57	10	16
30	Dim	S. Fiacre.	1	58	11	7
31	Lun	S. Ovide.	2	55	—	—

Le 1 lev. du sol. à 4 h. 34 m., couc. 7 h. 37 m.
— 10 — 4 — 46 — 7 — 22 —
— 20 — 5 — 0 — 7 — 5 —
— 31 — 5 — 17 — 6 — 44 —

P. L. le 7, à 6 h. 9 m. du m.
D. Q. le 13, à 11 h. 1 m. du s.
N. L. le 21 à 11 h. 35 m. du s.
P. Q. le 29 à 10 h. 28 m. du s.

SEPTEMBRE.

Les jours diminuent de 48 m. le m. et de 48 m. le s., ou de 1 h. 36 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Mar	S. Leu S. Gilles.	3 soir	47	0 matin	7
2	Mer	S. Lazare.	4	32	1	15
3	Jeu	S. Grégoire.	5	11	2	30
4	Ven	Ste Rosalie.	5	45	8	48
5	Sam	S. Bertin Abbé.	6	17	5	8
6	Dim	S. Onésiphore.	6	49	6	29
7	Lun	S. Cloud.	7	21	7	48
8	Mar	NATIVITÉ N.-D.	7	53	9	4
9	Mer	S. Omer.	8	28	10	16
10	Jeu	Ste Pulchérie.	9	9	11	25
11	Ven	S. Hyacinthe.	9	55	0 soir	28
12	Sam	S. Raphaël.	10	44	1	25
13	Dim	S. Maurille.	11	37	2	14
14	Lun	Ex. Ste Croix, *V.*	—	—	2	54
15	Mar	S. Nicomède.	0 matin	32	3	29
16	Mer	S. Corneille.	1	29	4	1
17	Jeu	S. Lambert. *Q-T.*	2	29	4	30
18	Ven	S. Jean Chrysostom	3	31	4	55
19	Sam	S. Janvier.	4	32	5	18
20	Dim	S. Eustache, V.	5	32	5	41
21	Lun	S. Mathieu.	6	34	6	7
22	Mar	S. Maurice.	7	38	6	34
23	Mer	Ste Thècle.	8	42	7	3
24	Jeu	S. Andoche.	9	46	7	37
25	Ven	S. Firmin Evêque.	10	48	6	16
26	Sam	Ste Justine.	11	50	9	2
27	Dim	S. Côme S. Dam.	0 soir	4	9	57
28	Lun	S. Céran Evêque.	1	3	11	0
29	Mar	S. Michel.	2	25	—	—
30	Mer	S. Jérôme.	3	5	0	9

Le 1 lev. du sol. à 5 h. 17 m., couc. 6 h. 42 m.
— 10 — 5 — 30 — 6 — 23 —
— 20 — 5 — 44 — 6 — 2 —
— 30 — 5 — 59 — 5 — 41 —

P. L. le 5 à 1 h. 26 m. du s.
D. Q. le 12 à 11 h. 51 m. du m.
N. L. le 20 à 3 h. 43 m. du s.
P. Q. le 28, à 7 h. 36 m. du m.

OCTOBRE.

Les jours diminuent de 52 m. le m. et de 52 m. le s., ou de 1 h. 44 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Jeu	S. Remi.	3 soir	40	1 matin	24
2	Ven	SS. Anges Gard.	4	13	2	41
3	Sam	S. Cyprien.	4	45	4	0
4	Dim	S. François d'Ass.	5	16	5	19
5	Lun	Ste Aure Vierge.	5	48	6	3
6	Mar	S. Bruno.	6	23	7	52
7	Mer	S. Serge.	7	2	9	0
8	Jeu	Ste Brigitte.	7	45	10	12
9	Ven	S. Denis.	8	34	11	12
10	Sam	S. Paulin.	9	27	0 soir	5
11	Dim	S. Gomer.	10	23	0 soir	50
12	Lun	S. Vilfrid.	11	21	1	28
13	Mar	S. Gérand.	—	—	2	1
14	Mer	S. Calixte.	0 matin	20	2	30
15	Jeu	Ste Thérèse.	1 matin	20	2	56
16	Ven	S. Gal.	2	21	3	21
17	Sam	S. Cerbonnet.	3	23	3	46
18	Dim	S. Luc évangéliste.	4	25	4	10
19	Lun	S. Savinien.	5	28	4	36
20	Mar	S. Caprais.	6	32	5	5
21	Mer	Ste Ursule.	7	37	5	37
22	Jeu	S. Mellon.	8	41	6	15
23	Ven	S. Hilarion.	9	44	7	0
24	Sam	S. Magloire.	10	43	7	53
25	Dim	S. Crépin S. Crép.	11	36	8	53
26	Lun	S. Rustique.	0 soir	22	9	59
27	Mar	S. Frumen, *V.*	1	3	11	10
28	Mer	S. Simon S. Jude.	1	39	—	—
29	Jeu	S. Faron.	2	12	0 matin	23
30	Ven	S. Lucain.	2	43	1	38
31	Sam	S. Quentin. *V. et J.*	3	13	2	55

Le 1 lev du sol. à 6 h. 0 m., couc. 5 h. 38 m.
— 10 — 6 — 14 — 5 — 20 —
— 20 — 6 — 29 — 5 — 0 —
— 31 — 6 — 47 — 4 — 40 —

P. L. le 4 à 10 h. 16 m. du s.
D. Q. le 12 à 4 h. 17 m. du m.
N. L. le 20 à 7 h. 53 m. du m.
P. Q. le 27 à 3 h. 19 m. du s.

NOVEMBRE.

Les jours diminuent de 39 m. le m. et de 39 m. le s., ou de 1 h. 18 m.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Dim	TOUSSAINT.	3	soir 44	4	matin 11
2	Lun	*Trépassés.*	4	17	5	27
3	Mar	S. Marcel.	4	53	6	41
4	Mer	S. Charles.	5	35	7	54
5	Jeu	S. Zacharie.	6	21	8	55
6	Ven	S. Léonard.	7	13	9	52
7	Sam	S. Florent.	8	9	10	42
8	Dim	Saintes Reliques.	9	8	11	25
9	Lun	S. Mathurin.	10	8	0	soir 0
10	Mar	S. Juste.	11	8	0	31
11	Mer	S. Martin.	—	—	0	58
12	Jeu	S. Réné,	0	matin 9	1	24
13	Ven	S. Brice.	1	10	1	48
14	Sam	S. Bertrand.	2	12	2	13
15	Dim	S. Eugène.	3	14	2	38
16	Lun	S. Edme.	4	18	3	5
17	Mar	S. Agnan.	5	23	3	36
18	Mer	Ste Aude.	6	28	4	12
19	Jeu	Ste Elisabeth.	7	33	4	54
20	Ven	S. Edmond.	8	34	5	45
21	Sam	Présent. N.-D.	9	31	6	44
22	Dim	Ste Cécile.	10	21	7	50
23	Lun	S. Clément.	11	5	9	2
24	Mar	Ste Flore.	11	soir 43	10	15
25	Mer	Ste Catherine.	0	16	11	28
26	Jeu	Ste Geneviève Ard.	0	46	—	—
27	Ven	S. Maxime.	1	15	0	matin 42
28	Sam	S. Sosthène.	1	45	1	56
29	Dim	S. Saturnin.	2	16	3	10
30	Lun	S. André. AVENT.	2	54	4	23

Le 1 lev. du sol. à 6 — 48 m., couc. 4 — 39 m.
— 10 — 7 — 3 — 4 — 25 —
— 20 — 7 — 18 — 4 — 13 —
— 30 — 7 — 33 — 4 — 5 —

P. L. le 3, à 9 h. 21 m. du m.
D. Q. le 10 à 11 h. 53 m. du s.
N. L. le 18 à 11 h. 9 m. du s.
P. Q. le 25, à 10 h. 40 m. du s.

DÉCEMBRE.

Les jours diminuent de 11 m. le m. et de 4 m. le s.

			LUNE. Lev.		LUNE. Coucher	
			h.	m.	h.	m.
1	Mar	S. Eloi.	3	soir 30	5	matin 34
2	Mer	S. François-Xavier	4	13	6	40
3	Jeu	S. Eloque.	5	1	7	40
4	Ven	Ste Barbe.	5	55	8	34
5	Sam	S. Sabas.	6	52	9	19
6	Dim	S. Nicolas.	7	53	9	57
7	Lun	Ste Fare.	8	55	10	32
8	Mar	CONCEPT. N.-D.	9	57	11	2
9	Mer	Ste Gorgonie.	10	57	11	27
10	Jeu	Ste Valère.	11	58	11	53
11	Ven	S. Daniel.	—	—	0	soir 16
12	Sam	S. Valeri.	0	matin 50	0	40
13	Dim	Ste Luce.	2	1	1	5
14	Lun	S. Nicaise.	3	5	1	34
15	Mar	S. Memin.	4	11	2	9
16	Mer	Ste Adelaïde.	5	17	2	49
17	Jeu	Ste Olympiade *Q-T*	6	21	3	35
18	Ven	S. Gatien.	7	20	4	30
19	Sam	S. Thimothée.	8	14	5	34
20	Dim	S. Philigone, V.	9	2	6	45
21	Lun	S. Thomas.	9	43	8	0
22	Mar	S. Honorat.	10	19	9	16
23	Mer	Ste Victoire.	10	51	10	31
24	Jeu	Ste Delphine. *V. J.*	11	21	11	46
25	Ven	NOEL.	11	49	—	—
26	Sam	S. Etienne.	0	soir 19	0	matin 59
27	Dim	S. Jean Evangél.	0	52	2	11
28	Lun	SS. Innocents.	1	28	3	21
29	Mar	S. Trophime.	2	9	4	28
30	Mer	S. Sabin.	2	54	5	30
31	Jeu	S. Sylvestre Pape.	3	45	6	25

Le 1 lev. du sol. à 7 h. 34 m., couc. 4 h. 4 m.
— 10 — 7 — 45 — 4 — 1 —
— 20 — 7 — 53 — 4 — 3 —
— 31 — 7 — 56 — 4 — 11 —

P. L. le 2, à 10 h. 56 m. du s.
D. Q. le 10 à 9 h. 25 m. du s.
N. L. le 18 à 0 h. 52 m. du s.
P. Q. le 25, à 6 h. 46 m. du m.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE Ier.

Naissances et Alliances des Princes et Princesses de la Famille Royale.

LOUIS-PHILIPPE Ier, né à Paris le 6 octobre 1773, Roi des Français, le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809 à Palerme, à MARIE-AMÉLIE, princesse des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, fille de FERDINAND Ier.

Enfants de leurs Majestés.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklenbourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814, mariée le 30 mai 1837; veuve le 13 juillet 1842, de FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS, prince royal;

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840, à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822;

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818, marié le 1er mai 1843, à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DE-PAULE-MICHELLE-GABRIELLE-GONZAGUE, princesse du Brésil, née à Rio-Janiero, le 2 août 1824;

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822; marié à Naples le 25 novembre 1844, à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE. des Deux-Siciles, née le 26 avril 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824;

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISBAELLE, princesse d'ORLÉANS, née à Palerme le 3 avril 1812, reine des Belges;

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE, duc de Wurtemberg, né le 20 décembre 1804; veuf le 2 janvier 1839, de MARIE-CHRISTINE-CAROLINE-ADELAÏDE-FRANÇOISE-LÉOPOLDINE D'ORLÉANS;

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'ORLÉANS, née à Neuilly le 3 juin 1817, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, par son mariage à St-Cloud, le 4 avril 1843, avec LOUIS-VICTOR, né le 13 juin 1818 et frère de la duchesse de Nemours.

PETITS-FILS DU ROI.

Enfants de feu Mgr le duc d'Orléans.

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838;

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 6 novembre 1840.

Enfants de Mgr le duc de Nemours.

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, comte d'Eu, né à Neuilly, le 29 avril 1842;

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, comte d'Alençon, né à Neuilly, le 12 juillet 1844;

MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE D'ORLÉANS, née à Paris, le 16 février 1846.

Enfants de Mgr le prince de Joinville.

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE D'ORLÉANS, née à Neuilly, le 14 août 1844;

PIERRE-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845.

Enfant de Mgr le duc d'Aumale.

prince de Condé, né le 15 novembre 1845.

Enfants du roi et de la reine des Belges

LÉOPOLD-LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, prince royal, né le 9 avril 1835;

PHILIPPE-EUGÈNE-FERDINAND-LÉOPOLD, né le 25 mars 1837;

MARIE-CHARLOTTE-AMÉLIE-AUGUSTE-VICTOIRE-CLÉMENTINE-LÉOPOLDINE, née le 7 juin 1840.

Enfant du duc de Wurtemberg et de feu la princesse Marie.

PHILIPPE-ALEXANDRE-MARIE-ERNEST, duc de Wurtemberg, né le 30 juillet 1838.

Enfant du duc de Saxe-Gotha et de la princesse Clémentine.

PHILIPPE-FERDINAND-MARIE-AUGUSTE-RAPHAEL, né le 28 mars 1844.

Sœur du Roi.

EUGÉNIE-ADELAÏDE-LOUISE, sœur du Roi, née le 23 août 1777.

CHAPITRE II.

Conseil des Ministres. — Ministères. — Directions générales.

CONSEIL DES MINISTRES.

M. le maréchal, DUC DE DALMATIE, (G. ✲), Pair, Président du Conseil des Ministres, sans département.

M. MARTIN (du Nord), (G. ✲), Député, Garde-des-Sceaux, *la Justice et les Cultes.*

M. GUIZOT, (G. ✲), Député, *les Affaires Étrangères.*

M. MOLINE DE ST-YON, (C. ✲), Pair, Lieutenant-Général, *la Guerre.*

M. le baron de MACKAU, (G. O. ✲), Vice-Amiral, Pair, *la Marine.*

M. le comte DUCHATEL, (G. O. ✲), Député, *l'Intérieur.*

M. DUMONT, (du Lot), (C. ✲), Député, *les Travaux Publics.*

M. le comte de SALVANDY, (G. ✲), Député, *l'Instruction Publique.*

M. CUNIN-GRIDAINE, (G. O. ✲), Député, *l'Agriculture et le Commerce.*

M. LACAVE-LAPLAGNE, (G. O. ✲), Député, *les Finances.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES, PLACE VENDOME.

M. MARTIN (du Nord), (G. ✲), Ministre et Secrétaire d'État.

M. DUCLOSEAUX, (O. ✲), Conseiller d'État, Secrétaire Général.

M. DESSAURET, (O. ✲), Conseiller d'État, Directeur des Cultes.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, BOULEVARD DES CAPUCINES.

M. GUIZOT, (G. ✲), Ministre et Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, RUE ST-DOMINIQUE, Nos 82 ET 84.

M. MOLINE DE ST-YON, (C. ✲), Ministre et Secrétaire d'État.

M. le baron MARTINEAU-DESCHENEZ, (O. ✲), Sous Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES, RUE ROYALE-ST-HONORÉ.

M. le vice-amiral, baron de MACKAU, (G. O. ✲), Ministre et Secrétaire d'État.

M. JUBELIN, (C. ✲), Conseiller d'État, Secrétaire Général.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, RUE DE GRENELLE Nos 101, 102 et 103.

M. le comte DUCHATEL, (G. O. ✱), Ministre et Secrétaire d'État.
M. Ant. PASSY, (C. ✱), Député, Sous-Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, RUE ST-DOMINIQUE, Nos 58 et 60.

M. S. DUMONT (du Lot), (C. ✱), Ministre et Secrétaire d'État.
M. LEGRAND, (G. O. ✱), Sous-Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RUE DE GRENELLE, No 116.

M. le comte de SALVANDY, (G. ✱), Ministre et Secrétaire d'État.
M. RAVAISSON, (C. ✱), faisant fonctions de Secrétaire Général.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE, RUE DE VARENNES, 26.

M. CUNIN-GRIDAINE, (G. O. ✱), Ministre et Secrétaire d'État.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, RUE DE RIVOLI, No 48.

M. LACAVE-LAPLAGNE, (G. O. ✱), Ministre et Secrétaire d'État.
M. Secrétaire Général,

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

Dépôt général de la Guerre, rue de l'Université, no 61.

M. le baron PELET, (G. O. ✱), Pair de France, Directeur Général.

Enregistrement et Domaines, rue Castiglione, no 1.

M. CALMON, (G. O. ✱), Conseiller d'État, Député, Direct^r Général.

Contributions Directes, rue Rivoli, no 48.

M. LAURENCE, (O. ✱), Député, Directeur Général.

Forêts, rue Neuve du Luxembourg, no 2, (1er).

M. LEGRAND, (de l'Oise), (C. ✱), Député, Directeur Général.

Douanes et Sels, rue Mont-Thabor, no 29.

M. GRÉTERIN, (C. ✱), Conseiller d'État, Directeur Général.

Postes, rue J.-J. Rousseau.

M. CONTE, (C. ✱), Conseiller d'État, Directeur Général.

Contributions Indirectes, rue de Rivoli.

M. BOURSY, (C. ✱), Conseiller d'État, Directeur Général.

Tabacs, rue Neuve du Luxembourg, no 2.

M. le vicomte SIMÉON, (C. ✱), Conseiller d'État, Directeur Général.

CHAPITRE III.

ORGANISATION JUDICIAIRE DU ROYAUME. — CONSEIL D'ÉTAT.

C'est sur les dispositions de l'article 48 de la Charte que repose le fondement de l'organisation judiciaire en France. Toute justice, y est-il dit, émane du Roi, et c'est en son nom qu'elle s'administre par des Juges qu'il nomme et qu'il institue. Cette haute combinaison consacre le principe du Gouvernement représentatif : c'est-à-dire, l'exécution des lois confiée au Chef de l'Etat et l'indépendance réciproque de l'*Autorité judiciaire* et de l'*Autorité administrative*, déclarée par l'Assemblée Constituante dans la loi du 16-24 août 1790. Cette indépendance est l'une des conquêtes les plus fécondes et l'une des garanties les plus assurées des institutions nouvelles que cette assemblée a établies. Elle a ainsi jetté les fondements de l'organisation judiciaire dans la loi que nous venons de citer et dont plusieurs dispositions sont encore invoquées. Depuis, cette organisation a reçu diverses modifications et, aujourd'hui, elle se fonde principalement sur les décrets des 27 ventôse an VIII, 30 mars 1808 et les lois des 20 avril 1810 et du 11 avril 1838.

Les Juges-de-Paix forment le premier dégré de juridiction. En fondant cette magistrature, l'Assemblée Constituante a voulu, suivant les belles paroles de Thouret, rapporteur de la loi organisatrice, « Placer à la proximité de tous les justiciables de chaque canton, un Magistrat populaire, » dont le tribunal fût l'autel de la concorde et qui prononçât vite et sans » frais sur les choses de convention très-simple, et sur les choses de fait » qui ne peuvent être bien appréciées que par l'homme des champs, qui » vérifie les faits sur les lieux mêmes, et qui trouve dans son expérience » des règles de décision plus sûres que la science des formes et des lois » n'en peut fournir aux tribunaux. C'est un père au milieu de ses enfants ; » il dit un mot et les injustices se réparent, les divisions s'éteignent, » les plaintes cessent ; ses soins constants assurent le bonheur de tous. » C'est probablement en vue de l'application des avis qui découlent de ces sages paroles que l'article 77 de la loi du 27 ventôse an VIII dispose qu'il n'y a point d'ouverture à cassation contre les jugements des Juges-de-Paix, si ce n'est pour cause d'*incompétence* ou d'*excès de pouvoir*. Cette disposition formant une dérogation aux principes généraux qui donnent à la Cour de Cassation la mission de redresser la mauvaise application des lois, faite

par les tribunaux est justifiée en ces termes par le savant et judicieux M. Henrion de Pansey. « On sait, dit-il, combien il est sage de fermer la » voie de l'appel et celle de la cassation dans cette multitude de petites » affaires que les Juges-de-Paix sont autorisés à juger en dernier ressort » et qui n'ont guère lieu que dans les dernières classes de la société et » entre des hommes dont l'obstination, comme cela arrive presque tou- » jours, est égale à l'ignorance. Dans toutes les difficultés de cette espèce, » l'intérêt de l'affaire est si mince que, quelqu'injuste qu'on veuille sup- » poser la sentence, le remède serait toujours plus fâcheux que le mal. »

Les Juges-de-Paix sont nommés par le Roi : il ne sont pas inamovibles. Art. 52 de la Charte.

Pour être Juge-de-Paix, il faut avoir 30 ans accomplis. Chaque Juge-de-Paix est assisté de son greffier qui doit être âgé de 25 ans. Les Juges-de-Paix ont des fonctions au civil et au criminel.

Au civil, ils sont : 1° *Juges* en certaines matières ; 2° conciliateurs et chargés de procéder ou d'assister à divers actes de juridiction non contentieuse.

Au criminel, ils forment les tribunaux de simple police et sont officiers de police judiciaire.

Au civil, le Juge-de-Paix connaît seul, comme juge dans l'étendue de son canton, de toutes les causes purement mobilières et personnelles sans appel jusqu'à la valeur de 150 f. et, à la charge d'appel, jusqu'à la valeur de 300 f. Egalement il connaît seul, sans appel, jusqu'à la valeur de 150 f. et à la charge d'appel à quelque valeur que la demande puisse monter, 1° des actions pour dommages faits, soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, fruits et récoltes ; 2° des déplacements de bornes, des usurpations de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commises dans l'année ; des entreprises sur les cours d'eau servant à l'arrosement des prés, commises pareillement dans l'année et de toutes autres actions possessoires ; 3° des réparations locatives des maisons et fermes ; des indemnités prétendues par le fermier et le locataire pour non jouissance, lorsque le droit de l'indemnité n'est pas contesté, et des dégradations alléguées par le propriétaire ; 5° du paiement des salaires des gens de travail, des gages des domestiques et de l'exécution des engagements respectifs, des maîtres et de leurs domestiques ou gens de travail ; 6° des actions civiles pour injures verbales, rixes et voies de faits ; 7° des poursuites en contrefaçon en matière de brevet d'invention ; 8° des contraventions en

matière de douanes, lorsqu'elles ne donnent lieu qu'à des réparations civiles.

Dans les cas prévus et sauf les exceptions déterminées par la loi et notamment par les articles 47 et 48 du code de procédure civile, les affaires dont le jugement n'appartient ni aux Juges-de-Paix, ni aux tribunaux de commerce, sont portées devant le Juge-de-Paix, pour être conciliées, si cela est possible.

En matière non contentieuse, les attributions des Juges-de-Paix sont très-variées. Ils sont chargés notamment de la convocation, tenue et présidence des conseils de famille; de l'apposition et de la levée des scellés après décès ou en cas de faillite, de dresser, dans un grand nombre de cas, des actes de notoriété, des actes d'adoption et de tutelle officieuse, etc.

Au criminel, les Juges-de-Paix connaissent, 1° des contraventions de police commises dans l'étendue du chef-lieu de canton; 2° des contraventions commises dans les autres communes de leur canton, lorsque, hors le cas où les coupables sont pris en flagrant délit, les contraventions ont été commises par des personnes non domiciliées ou non présentes dans la commune, lorsque les témoins qui doivent déposer n'y sont pas résidents ou présents; 3° des contraventions à raison desquelles la partie qui réclame conclut, pour les dommages-intérêts, à une somme indéterminée ou à une somme excédant 15 f.; 4° des contraventions fautives poursuivies à la requête des particuliers; 5° des injures verbales; 6° de l'action contre les gens qui font le métier de deviner et de pronostiquer ou d'expliquer les songes. Les Juges-de-Paix connaissent aussi concurremment avec les Maires, de toutes autres contraventions, commises dans leur arrondissement. On considère comme contraventions de police tous les faits que le code pénal ou des lois spéciales punissent d'une amende de 15 f. ou au-dessous, et d'un emprisonnement de cinq jours et au-dessous.

Les Tribunaux de première instance ou tribunaux civils, résidant dans chaque arrondissement de sous-préfecture, composés le plus souvent de trois Juges, quelquefois de cinq, sept ou neuf, connaissent des appels de Juge-de-Paix. Ils sont au nombre de 361, c'est-à-dire un par chaque arrondissement, à l'exception de ceux de St.-Denis et de Sceau qui n'en ont pas. Ils rendent en première instance, des jugements en dernier ressort jusqu'à 1500 f. et à charge d'appel pour toutes les sommes et toutes matières.

Les Cours Royales, composées ordinairement de vingt-quatre Conseillers

La Cour Royale de Riom. Les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

— de Rouen. Les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

— de Toulouse. Les départements de l'Arriège, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn et Garonne.

Cour de Cassation. La Cour de Cassation est une juridiction établie pour maintenir, dans tout le territoire français, l'unité de législation et de principes et de veiller à ce que les différentes juridictions restent dans les limites de compétence que la loi leur a tracées. (Lois des 1er décembre 1790 et 28 floréal an VII.)

Les attributions de cette Cour se divisent en deux parties bien distinctes qui ont pour objet les matières civiles et les matières criminelles.

Elle se compose de trois chambres qui répondent à cette double division, savoir :

La chambre des requêtes et la chambre civile pour les matières civiles et la chambre criminelle, pour les affaires criminelles.

La chambre des requêtes est, en cassation, le premier dégré de juridiction pour les affaires civiles. Sa mission est d'examiner si les affaires qu'on soumet à la Cour, présentent assez de difficultés pour occuper la chambre civile. Soumet-on, par exemple, à la chambre des requêtes une question déjà décidée dans les mêmes termes par la Cour de Cassation? cette question viendra expirer devant la première épreuve des requêtes, ou en d'autres termes, cette section de la Haute-Cour décidera qu'il n'y a pas lieu à examiner. Au contraire, la question soumise présente-t-elle des difficultés sérieuses sur lesquelles la jurisprudence ne s'est pas encore ou ne s'est pas suffisamment expliquée? alors la chambre des requêtes *admet le pourvoi*, c'est-à-dire, déclare que la question mérite de fixer l'attention de la chambre civile.

C'est devant cette dernière chambre qu'ont lieu les débats et les plaidoiries contradictoires et que l'affaire, dans ce cas, reçoit une solution solennelle. Car, devant la section des requêtes, il n'y a que la partie qui s'est pourvue en Cassation qui soit admise à développer ses motifs.

En matière criminelle, il n'y a, à la Cour de Cassation, qu'une seule chambre à laquelle aboutissent toutes les affaires ayant pour objet la législation pénale. Ce genre d'affaires n'est donc pas soumis, comme les affaires civiles, à l'épreuve préalable de la chambre des requêtes.

Jours d'Audience, Chambre des Requêtes, Lundis, Mardis et Mercredis.
Chambre Criminelle, Jeudis, Vendredis et Samedis.
Chambres réunies, jours indiqués, ordinairement les Samedis.

1er Président : M. PORTALIS, G. ✱, Place Royale, 4, préside habituellement les Chambres réunies.

CHAMBRE DES REQUÊTES.

Président : M.

15 CONSEILLERS.

MM. LASAGNY, ✱, Doyen, rue Michaudière, 4.
MESTADIER, O. ✱, rue des Petits-Augustins, 1.
JAUBERT, O. ✱, rue Taitbout, 15.
BERNARD (de Rennes), O. ✱, rue des Pyramides, 2.
MADIER DE MONDJAU, ✱, rue des Moulins, 10.
LEBEAU, C. ✱, rue Cherche-Midi, 17.
JOUBERT, C. ✱, rue St.-Honoré, 285.
BAYEUX, O. ✱, rue Sourdière, 14.
TROPLONG, O. ✱, rue Louis-le-Grand, 28.
Félix FAURE, O. ✱, rue de Lille, 5 (bis.)
Baron de GAUJAL, ✱, rue Basse-du-Rempart, 42.
HERVÉ, ✱, rue Lascases, 12.
MESNARD, C. ✱, rue Michodière, 10.
PATAILLE, ✱, rue Michodière, 4.
HARDOIN, O. ✱, rue Condé, 20.

CHAMBRE CIVILE.

Président : M. TESTE, C. ✱, rue Provence, 61.

15 CONSEILLERS.

MM. PIET, ✱, rue Thérèse, 8.
CHARDEL, ✱, rue Vaugirard, 34.
BÉRENGER, C. ✱, rue Jacob, 39.
THIL, O. ✱, rue Vaugirard, 50.
RENOUARD, O. ✱, rue Castellane, 4.

MM. Duplan, O. ✱, impasse Conty, 5.
Miller, O. ✱, rue Tronchet, 28.
Bryon, O. ✱, rue Pavée-St.-André, 5.
Gillon, O. ✱, marché St.-Honoré, 7.
Feuillade de Chauvin, O. ✱, rue Tournon, 8.
Hello, O. ✱, rue St.-Thomas-d'Enfer, 5.
Colin, O. ✱, rue Neuve-St.-Augustin, 54.
Simonneau, O. ✱, rue Tournon, 15.
Gaultier, O. ✱, rue Neuve des Mathurins, 7.
Lavielle, ✱, rue et hôtel du Helder.

CHAMBRE CRIMINELLE.

Président : M. Laplagne-Barris, C. ✱, rue Grenelle-St.-Germain.

15 CONSEILLERS.

MM. Baron de Crouseilhes, O. ✱, rue du Bac, 97.
de Ricard, O. ✱, rue St.-Germain-des-Prés, 11.
Baron Meyronnet de St.-Marc, O. ✱, rue St.-Dominique, 27.
Rivet, ✱, rue Plumet, 16.
Rocher, ✱, rue St.-Thomas-d'Acquin, 1.
Isambert, ✱, rue des Petits-Augustins, 26.
Mérilhou, C. ✱, rue des Moulins, 15.
Dehaussy de Robecourt, O. ✱, rue St.-Guillaume, 36.
Baron Freteau de Peny, O. ✱, rue Ste.-Croix-d'Antin, 1.
Brière de Valigny, O. ✱, rue Jacob, 30.
Bresson, O. ✱, rue Jacob, 39.
Vincent-St.-Laurent, O. ✱, rue Thirout, 8.
Romiguières, C. ✱, rue Grammont, 11.
Jacquinot-Godard, O. ✱, rue de l'Université, 62.
Barennes, O. ✱, quai Malaquais, 23.

PARQUET.

PROCUREUR-GÉNÉRAL SIÉGEANT, CHAMBRES RÉUNIES.

M. Dupin Aîné, G. ✱, rue du Bac, 110.

SIX AVOCATS-GÉNÉRAUX.

MM. PASCALIS, O. ✻, 1er Avocat-général, rue St.-Romain, 2, (Ch. civile.)
DELANGLE, O. ✻, rue St.-Florentin, 7, (Chambre civile.)
DELAPALME, ✻, rue Greffulhe, (Chambre des requêtes.)
QUESNAULT, O. ✻, rue Jacob, 28, (Chambre criminelle.)
CHÉGARAY, O, ✻, rue Trudon, 2, (Chambre des requêtes.)
DE BOISSIEUX, ✻, rue Taranne, 7, (Chambre criminelle.)

SECRÉTAIRE EN CHEF DU PARQUET.

M. ROGRON, ✻, rue des Martyrs, 47.

GREFFIER EN CHEF.

M. BERNARD, rue du Pont-de-Lody, 5.

Cour des Comptes. Il existe, en France, une Cour qui jouit des mêmes prérogatives que la Cour de Cassation et qui prend rang immédiatement après elle. C'est la Cour des Comptes. Elle a été instituée par la loi du 16 septembre 1807, pour exercer les fonctions de la comptabilité nationale qui, en 1791, avait remplacé les anciennes Chambres des Comptes. Elle est composée de 104 Magistrats chargés du travail qui, avant la révolution, occupait les 416 Magistrats des treize Chambres des Comptes du royaume.

Un premier Président, trois Présidents, seize Conseillers-Maîtres des Comptes, quatre-vingts Conseillers-Référendaires dont dix-huit de première classe et soixante-deux de deuxième, forment le personnel de cette Cour. Ils sont nommés à vie, mais les Présidents peuvent être changés chaque année.

Il y a en outre un Procureur-Général et un Greffier en chef.

Les Conseillers-Maîtres sont répartis en trois Chambres, composées d'un Président et de six Conseillers. Les affaires se répartissent entre les trois Chambres. Un Commis-Greffier est attaché à chacune d'elles.

Les Conseillers-Référendaires sont chargés de faire les rapports; ils n'ont point voix délibérative. Les décisions sont prises, dans chaque Chambre, à la majorité des voix; et, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La Cour entière se réunit, tous les trois mois, en séance publique, pour

entendre l'exposé des travaux du trimestre précédent et les observations auxquelles ils donnent lieu et pour enregistrer les lois et ordonnances.

La juridiction de la Cour des Comptes s'étend à toute la France et aux Colonies.

Sa compétence embrasse tous les comptes des recettes et dépenses publiques, les comptes généraux du trésor, les administrations et régies, les invalides de la guerre et de la marine, l'ordre de la Légion-d'Honneur, la caisse d'amortissement et des consignations, les monnaies, les subsistences de la marine, les pensions de tous les ministères et des administrations, les fonds et revenus des départements et des communes au-dessus de 10,000 fr.

Elle règle et épure les comptes qui lui sont présentés et établit par ses arrêtés définitifs, si les comptables sont quittes, ou en avance, ou en debet, etc., etc.

PREMIER PRÉSIDENT.

M. BARTHE, G. O. ✱, rue Cassette, 7.

PRÉSIDENTS.

MM. Vicomte D'ABANCOURT, C. ✱, Pair, quai Malaquais, 19.
Marquis D'AUDIFFRET, C. ✱, Pair, rue St.-Honoré, 387.

PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI.

M. le Baron DE SHONEN, G. O. ✱, Pair, rue du Cherche-Midi, 21.

GREFFIER EN CHEF.

M. HARMAND D'ABANCOURT, rue d'Assas, 3 (bis.)

Conseil d'État. Avant 1789, les limites entre les attributions du pouvoir législatif, de l'autorité judiciaire proprement dite, de l'autorité judiciaire administrative et de l'administration n'étant pas tracées et définies, comme elles le sont de nos jours, une immense responsabilité pesait sur la personne du Monarque. Il agissait alors souvent seul comme législateur et juge souverain. Dans cette complication d'affaires si variées et malgré toutes les bonnes intentions qui le guidaient, l'obsession se faisait quelquefois jour à la cour et se mettait en faveur. Elle obtenait la cassation des arrêts et l'évocation de causes pendantes devant les juges naturels.

Les annales de l'ancien Artois en fournissent plus d'un notable exemple. Une loi de 1790 soumit le Conseil d'État à un grand remaniement. Divisé en cinq départements, il dut malheureusement cesser d'exister avec la royauté dont il était destiné à éclairer la marche.

Une loi de 1790 ayant établi, comme on l'a vu plus haut, l'indépendance réciproque du pouvoir judiciaire et de l'administration, les difficultés de l'exécution donnèrent naissance à un grand nombre de lois et de réglements transitoires, jusqu'à ce qu'enfin la constitution de l'an VIII rétablit le Conseil d'État dont l'organisation, les attributions et la procédure ont été successivement, tant sous l'empire que sous la restauration et même depuis la révolution de 1830, fixées, modifiées, fixées de nouveau par divers arrêtés et ordonnances. Le Conseil d'État n'a pourtant d'existence véritablement légale que depuis la loi du 14 juillet 1845.

Il se divise en deux catégories :

Celle qui appartient au service ordinaire et celle du service extraordinaire.

Trente Conseillers d'État, trente Maîtres des Requêtes et quarante-huit Auditeurs, sont en service ordinaire.

Le service extraordinaire compte aussi trente Conseillers d'État, trente Maîtres des Requêtes, sans Auditeurs.

En vertu de la loi précitée et de l'ordonnance du 30 novembre suivant, le personnel du Conseil d'État devant éprouver des modifications, mais attendu que les listes qui doivent le contenir, ne sont pas publiées, au moment où nous mettons sous presse, nous regrettons de ne pouvoir les insérer ici.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Notices historiques. — Établissement du gouvernement féodal. — Quelques-unes de ses conséquences. — Louis XI. — Grande cérémonie à Arras, en vertu des coutumes féodales. — Inductions tirées de cette cérémonie, etc.

Subjugués par les Romains, 50 ans avant J.-C., le pays des Atrébates et la Morinie restèrent sous la domination de ces maîtres du monde, tant que leur milice autrefois si intrépide et si bien disciplinée, s'étant affaiblie au sein de la mollesse, recula devant les hordes barbares qu'elle avait long-temps contenues. Ce fut, dans le V^me^ siècle, que les effets de cet affaiblissement devinrent plus manifestes et que les nombreuses irruptions qui eurent lieu alors, dans le vaste empire que Rome avait fondé, en hâtèrent le démembrement.

En 406, les Vandales inondèrent les Gaules, ravagèrent Arras et Thérouanne, immolèrent, dans la cité des Atrébates, St.-Diogène sur l'autel même qu'il avait élevé et emmenèrent, dans la Germanie, un grand nombre de Morins et d'Atrébates chargés de leur butin, en guise de bêtes de somme.

En 420, les Francs sous la conduite de Pharamond s'emparèrent de la Gaule-Belgique et s'y établirent. Ils soumirent

tout le pays qui s'étend jusqu'à la mer et dans lequel est comprise la Morinie.

Les rois francs à l'imitation des Romains, établirent des chefs, avec les titres de ducs et de comtes.

En 449, Attila que la piété candide des premiers chrétiens a surnommé le *Fléau de Dieu*, fit une nouvelle irruption dans les Gaules, à la tête de 400,000 hommes.

En 451, le général romain Aëtius, secondé de Mérovée, roi des Francs, battit Attila dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Dans sa retraite, ce farouche barbare mit tout à feu et à sang et à l'instar des Vandales, ses dignes prédécesseurs, ce roi des Huns ravagea aussi le pays des Atrébates et des Morins.

Sur la fin du même siècle, Clovis, roi des Francs, porta le dernier coup à la puissance romaine dans les Gaules. Il l'anéantit entièrement.

Ici s'ouvrent deux pages, les plus mémorables de notre histoire : la fondation de la monarchie française et la conversion de Clovis, son fondateur, à la religion chrétienne. Ce second évènement qui, dans l'ordre moral et religieux, a la même portée que le premier dans l'ordre politique, jette le plus vif éclat sur le siége épiscopal d'Arras. Combien était belle la tâche que St.-Vaast, auteur de cette conversion, s'était imposée, mais qu'elle était grande ! Aborder un chef redoutable et à demi barbare, le toucher par la force de sa parole et de ses raisonnements, lui faire abandonner une religion qui favorisait les passions, pour qu'il en adoptât une qui les réprime, lui démontrer que la conscience des peuples rendait de toutes parts hommage aux doctrines si pures de cette religion, en rejetant les maximes relâchées du paganisme, lui exposer enfin que les institutions de l'église déjà bien consolidées pourraient devenir un ferme appui de l'empire qu'il fondait, voilà ce que le restaurateur du siége d'Arras, après St.-Diogène entreprit et ce dont il vint à bout, tant sa ferveur de catéchiste était forte, tant son éloquence était entraînante !

Après avoir constaté l'époque de la fondation de la monar-

et Présidents, divisées par sections ou *Chambres*, jugent seulement en appel : elles confirment ou infirment les jugements des tribunaux de première instance et de commerce, qui leur sont déférés, et rendent une décision nouvelle, souveraine, qu'on appelle *Arrêt*.

Elles sont au nombre de vingt-sept et chacune d'elles forme trois chambres au moins, dont une connaît des affaires civiles, une des mises en accusation et l'autre des appels en matière correctionnelle. En matière civile, les arrêts ne peuvent être rendus par moins de sept Conseillers. En matière criminelle, ils ne peuvent être rendus qu'au nombre de cinq Juges. Si le besoin du service l'exige, en *matière civile*, il peut être formé une chambre temporaire par une ordonnance du Roi. La durée des chambres temporaires n'est que de six mois.

Le premier Président préside les chambres assemblées. Il préside habituellement la première chambre civile et les autres chambres, quand il le juge convenable. C'est lui qui est chargé de distribuer les affaires entre les diverses chambres et d'abréger les délais des assignations sur les requêtes qui lui sont présentées.

Le premier Président, en cas d'empêchement, est remplacé, pour le service de l'audience, par le second Président de la chambre et, à son défaut, par le plus ancien des Conseillers ; pour tout autre service, il doit être remplacé par le plus ancien des Présidents.

Les autres Présidents des chambres civiles ou criminelles en cas d'absence ou d'empêchement, sont remplacés par le plus ancien des Conseillers présents de la chambre.

Les Présidents et Conseillers font alternativement le service dans toutes les chambres ; à cet effet, tous les ans, il s'opère dans la Cour, un roulement général dont le résultat est de faire sortir le tiers des plus anciens Membres de chaque chambre, pour les faire entrer dans une autre.

Les vingt-sept Cours Royales siègent dans les villes suivantes et comprennent, dans leur ressort, les départements ci-après désignés :

La Cour Royale d'Agen. Les départements du Gers, du Lot et Lot et Garonne.

— d'Aix. Les départements des Basses-Alpes des Bouches du Rhône et du Var.

— d'Amiens. Les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

La Cour Royale d'Angers. Les départements de Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

— de Bastia. Le département de la Corse.

— de Besançon. Les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

— de Bordeaux. Les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde.

— de Bourges. Les dépts du Cher, de l'Indre et de la Nièvre.

— de Caen. Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

— de Colmar. Les départements du Haut et du Bas-Rhin.

— de Dijon. Les départements de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et Saône et Loire.

— de Douai. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

— de Grenoble. Les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère.

— de Limoges. Les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

— de Lyon. Les dépts de l'Ain, de la Loire et du Rhône.

— de Metz. Les départements des Ardennes et de la Moselle.

— de Montpellier. Les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault et des Pyrénées Orientales.

— de Nancy. Les départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges.

— de Nîmes. Les départements de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère et de Vaucluse.

— d'Orléans. Les départements d'Indre et Loire, de Loir et Cher et du Loiret.

— de Paris. Les dépts de l'Aube, Eure et Loir, de la Marne, la Seine, Seine et Marne, Seine et Oise et l'Yonne.

— de Pau. Les départements des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées.

— de Poitiers. Les dépts de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne.

— de Rennes. Les départements des Côtes du Nord, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan.

verneur que la comtesse Marie leur avait nommé et qui se trouvait à Douai. Ce gouverneur approcha d'Arras. Après avoir éprouvé d'abord un fort échec, il finit par entrer dans la ville qu'il s'empressa de mettre en état de soutenir un siège auquel, du reste, on s'attendait. Louis XI n'était pas loin. Il reparut bientôt et afin d'intimider les habitants de la ville et les troupes peu nombreuses qui la défendaient, il faisait décapiter avec une doloire de tonnelier, des prisonniers qui étaient tombés dans ses mains cruelles. Ces exécutions se faisaient dans la cité où il se trouvait. Car alors et long-temps encore après, la ville et la cité d'Arras divisées par un fossé et un rempart n'avaient de commun que le nom d'Arras. En vain son artillerie foudroyait les murailles et les fortifications de la ville, non-seulement ses habitants se défendirent résolument, mais ils se conduisirent pendant ce siège avec un emportement qui produisit des scènes cyniques. De dessus leurs remparts, ils faisaient toutes sortes d'insultes aux assiégeants, aux yeux desquels un grand nombre se présentèrent dans l'état de nudité le plus complet et la posture la plus indécente. Les premiers jours, le roi faillit même périr dans cette attaque. Il s'était approché auprès de la muraille, pour faire pointer ses couleuvrines de siége et une grosse pièce de canon nommée le *Chien d'Orléans*. Un arbalétrier de la ville qui l'apperçut, l'ajusta, et il l'aurait abattu, si un boucher qui se trouvait aussi sur la muraille, n'avait fait dévier l'arme et préservé le roi qui fut seulement touché.

Selon M. de Barante, dans son histoire des ducs de Bourgogne, les habitants d'Arras avaient écrit au-dessus d'une porte :

Quand les souris mangeront les chats,
Le roi sera seigneur d'Arras.
Quand la mer qui est grande et lée (large)
Sera à la Saint-Jean gelée,
On verra par-dessus la glace
Sortir ceux d'Arras de la place.

Cette conduite des assiégés, inspirée par une haine irréfléchie, toute répréhensible qu'elle est, se justifie jusqu'à un certain point, en songeant au malheur de leurs députés. Il n'est, d'ailleurs, presque aucun historien qui ne blâme l'invasion de Louis XI.

Malgré toutes ces scènes, les habitants d'Arras pressés par la faim, députèrent vers ce monarque, demandèrent grâce et ils l'obtinrent. Après la reddition de cette place, Louis XI porta ses armes vers St-Omer où commandait le fils d'Antoine de Bourgogne. Ce dernier était oncle de la princesse Marie et le roi l'avait retiré des mains du duc de Lorraine, peut-être pour le faire servir aux desseins de sa politique. Il le mena sous les murs de St-Omer et menaça de lui ôter la vie, si son fils ne lui rendait la place. Mais ce fidèle gouverneur, dans une réponse que l'histoire a précieusement conservée, déclara que, quand il estimerait assez peu le roi, pour le croire capable d'une action aussi atroce, jamais chez lui les affections de la piété filiale ne l'emporteraient sur le devoir. Louis n'osa exécuter sa menace et joignit à la honte de l'avoir faite, celle de lever le siège.

Un nouvel ennemi lui survint dans la personne de Maximilien, premier archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III et devenu Empereur lui-même, sous le nom de Maximilien Ier.

Ce prince qui avait épousé Marie de Bourgogne, le 19 août 1477, se mit en campagne dans le but de reprendre Arras, avec un corps de cavalerie composé de huit cents Allemands et une armée que les Gantois et d'autres villes de la Flandres lui fournirent. Pris au dépourvu, Louis XI proposa une trêve de huit jours, qui fut acceptée et signée à Lens. Après quoi, les hostilités recommencèrent. Dans cette guerre, les troupes de Louis XI et des villageois ravagèrent le bois de Mofflaines où ils coupèrent 5,000 chênes (1).

(1) Ce bois était fort près d'Arras vers la ferme de Cour-au-Bois qui en avait

Dans le mois de novembre, même année, le Roi, bien qu'il n'ait encore ni Aire, ni St-Omer, déclara la ville d'Arras et la province réunies pour toujours à la couronne de France. Cette déclaration était bien faite, pour indisposer de plus en plus Maximilien. Il s'avança de nouveau contre Louis XI qui était alors dans le Hainaut. Celui-ci, bien qu'il fût à la tête d'une armée puissante, ne jugea pas à propos d'en venir aux mains et se retira dans Arras.

De nouvelles négociations sur la paix s'ouvrirent encore en vain. Il en résulta seulement une trève d'un an. Avant son expiration, la guerre se renouvela.

Voici le moment où les malheurs des habitants d'Arras arrivèrent à leur apogée. Le 7 juin 1479, des bourgeois de cette ville ayant fait connaître au gouverneur de Douai, que quatre mille hommes de l'armée Française, devaient partir pendant la nuit, pour surprendre cette ville, qui était au pouvoir de Maximilien, cet avis fit manquer l'expédition. Le roi qui en fut informé, ressentit la plus vive colère. Ce fut alors que sans distinction d'âge ni de sexe, que confondant l'innocent et le coupable, il chassa tous les habitants qu'il exila à Paris, à Tours et à Rouen. Il fit venir pour les remplacer, des bourgeois des villes de Tours, Orléans, Joigny, Soissons et Harfleur; il leur accorda de nouvelles immunités et voulût que la ville d'Arras portât désormais le nom de *Franchise*. C'était en 1482 qu'il prescrivait ces mesures. Dans cette même année, Marie de Bourgogne mourut d'une chûte de cheval, laissant deux enfants Philippe et Marguerite. A la mort de cette princesse, le roi tâcha de mettre les Gantois dans ses intérêts et y réussit. A son instigation, ces fiers bourgeois obligèrent Maximilien à consentir à la paix et au mariage de sa fille Marguerite

retenu le nom. Il subsistait encore en partie, l'an 1654. Les fuyards, à la levée du siège d'Arras s'y réfugièrent et s'y cachèrent. Mais il ne s'étendait plus alors que sur la gauche de la chaussée d'Arras à Cambrai. Le siège de 1640 avait nécessité le défrichement de la partie qui était de l'autre côté.

avec le dauphin, fils de Louis XI, à la condition qu'elle aurait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne, etc.

Ce monarque étant mort lui-même le 30 août 1483, son fils Charles VIII permit aux habitants expatriés de revenir à Arras, où tout rentra dans l'ordre ancien. Il n'y resta plus bientôt qu'un affreux souvenir de la sévérité de son père. Deux siècles après, il réveillait encore dans les esprits des profondes émotions, comme les actes sanguinaires de 1793 le feront encore longtemps parmi nous.

Louis XI qui a déshonoré son règne par des actes de cruauté d'autant plus condamnables, qu'il les alliait à des pratiques de dévotion, dérivant d'une religion de paix et de miséricorde, était incontestablement un profond politique. Il avait projetté les réformes qui se sont faites depuis. Outre l'unité des lois en son royaume, il voulait aussi l'uniformité des poids et mesures que la Convention décréta en France 300 ans après. Louis XI et la Convention, quel rapprochement ! des réformes ne pourraient-elles pas s'opérer, sans effusion de sang ?

Cependant Charles VIII au lieu d'épouser Marguerite d'Autriche à qui il était fiancé depuis 8 ans, ayant épousé Anne de Bretagne, Maximilien, roi des Romains et son fils Philippe lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui demander la restitution de l'Artois et des autres pays donnés en dot à cette princesse. Ces ambassadeurs ne reçurent qu'une réponse évasive qui occasionna de nouvelles guerres. La ruse d'un habitant d'Arras trancha bientôt la difficulté, quant à la reddition de cette ville. Nous voulons parler de l'acte de Jean Lemaire, dit Grisard que des écrivains qualifient du titre de courageux citoyen, mais à qui d'autres appliquent l'épithète de traître. En se reportant aux lois de l'époque et eu égard aux moyens que Louis XI avait mis en œuvre, l'action de Lemaire ne parait pas décidément blâmable. Nous ne retracerons pas ici cet épisode de l'histoire du pays. Il est très connu et nous entraînerait au-delà des bornes que nous devons nous tracer.

C'est dans la nuit du 4 novembre 1492 que par le stratagème

de Jean Lemaire, 6,000 hommes de l'armée de l'archiduc entrèrent dans Arras. Le 23 mai suivant, Charles VIII pressé par ses affaires d'Italie, signa, à Senlis, un traité stipulant que l'Artois serait rendu à Maximilien, comme tuteur de son fils Philippe, mais que les villes et châteaux d'Hesdin, d'Aire et de Béthune resteraient sous la garde du maréchal d'Esquerdes jusqu'au 22 juin 1498, jour auquel le jeune archiduc devait atteindre sa vingtième année. Vers cette époque, il survint entre Louis XII et Maximilien un nouveau traité. On y arrêta que l'archiduc rentrerait en pleine possession d'Hesdin, d'Aire et de Béthune, qu'il serait dispensé de venir à la cour de France, pour faire hommage des fiefs qu'il tenait de la couronne et qu'il serait envoyé, à Arras, un commissaire chargé de recevoir cet acte de dépendance.

Bientôt eut lieu, dans cette ville, cette cérémonie extraordinaire à laquelle toute l'Europe était attentive.

Le chancelier de France, Guy de Rochefort, accompagné de vingt personnages, tant gentilshommes que serviteurs, partit de Doullens le 29 juin 1499, après-midi, et arriva dans la Cité, le même jour.

L'évêque de Cambrai, suivi de plusieurs chevaliers, était allé au-devant de lui, à une lieue et demie d'Arras. Là, un des seigneurs de la suite de l'évêque dit au chancelier que l'archiduc, son maître, l'avait envoyé, ainsi que ces messieurs, pour lui exprimer la joie qu'il éprouvait de son arrivée, ainsi que de celle des autres personnages qui l'accompagnaient. Après quelques autres paroles de politesse échangées entr'eux, ils se dirigèrent tous ensemble sur Arras.

A son entrée, dans les faubourgs de la Cité, le chancelier de France fut abordé par l'archiduc. Ce prince se découvrit entièrement, fit approcher sa mule du chancelier qu'il embrassa, en lui demandant comment se portait monsieur le roi. A quoi le chancelier répondit très bien, grâces à Dieu et qu'il lui en dirait plus amplement des nouvelles. L'archiduc fit grand accueil à MM. de Ravestein et de la Gruture.

Il y eut dans cette circonstance une lutte d'étiquette, parce que l'archiduc ne voulut pas se couvrir que le chancelier ne le fût lui-même. S'étant placés près l'un de l'autre, ils entrèrent dans la Cité, le chancelier tenant toujours la droite et précédé de l'huissier du grand conseil, tenant sa masse haute, du chauffe-cire portant sur les épaules le scel du Roi et des rois d'armes de France, Montjoie et Normandie, vêtus de leurs côtes d'armes.

Cette calvalcade attira les regards d'une foule immense, accourue de divers points de l'Artois et de la Picardie. Malgré les instances de Guy de Rochefort, l'Archiduc le conduisit jusqu'à l'évêché où ces hauts magistrats avaient coutume de descendre. Puis il retourna à l'abbaye de St-Vaast.

Pendant les trois jours suivants, ses ministres et lui-même visitèrent plus d'une fois le Chancelier, pour régler les conditions et l'ordre du cérémonial de l'hommage qui fut fixé au vendredi 5 juillet. Le Chancelier fit orner, pour ce sujet, la seconde salle du Palais épiscopal au fond de laquelle était, sur une estrade à deux marches, un fauteuil de velours semé de fleurs de lys. Vers les dix heures du matin, Guy de Rochefort étant dans son appartement particulier avec tout son cortège, l'évêque de Cambrai vint lui dire que l'Archiduc était sorti de l'abbaye et qu'il se rendait près de lui. D'autres officiers furent encore députés pour donner de pareils avis, à mesure que le prince approchait de l'évêché. Lorsque l'Archiduc entra dans la première salle, le Chancelier en fut aussi prévenu. On le prévint encore de l'arrivée du récépiendaire dans la seconde. Alors le Chancelier, vêtu d'une robe de velours cramoisi, le chapeau sur la tête, s'achemina vers le lieu de l'hommage, ayant devant lui l'huissier du grand conseil avec les deux rois d'armes et à sa suite les Maîtres de requêtes, Notaires et Secrétaires du roi. Au moment où il s'approcha de l'estrade où il devait prendre place, l'Archiduc qui l'y attendait, se découvrit et lui dit : « Monsieur, Dieu vous donne le bon jour et il s'inclina en même temps profondément. » — Le Chancelier, sans mot dire, se

borna à porter la main à son chapeau et s'assit. Aussitôt l'un des rois d'armes, au signal donné par le Chancelier, cria à haute voix par trois fois, *faites paix*. A l'instant l'Archiduc, la tête découverte, prononça ces mots : *Monsieur le Chancelier, je suis venu ici devant vous pour faire l'hommage que tenu suis faire à Monsieur le Roi, touchant mes pairies et comtés de Flandres, d'Artois et du Charolais, lesquels je tiens de Monsieur le Roi, à cause de sa couronne.*

Le Chancelier toujours assis et couvert, lui demanda s'il avait *ceinture, dague* ou autre bâton. L'Archiduc répondit que non et ouvrit sa robe. Le Chancelier prit entre ses mains celles du prince, qui étaient jointes et comme il le vit en disposition de se mettre à genoux, il le retint en lui disant qué c'était assez de sa bonne volonté. Puis il lui fit le discours suivant, ayant toujours ses mains dans les siennes : *Vous devenez homme du Roi, votre souverain Seigneur et lui faites hommage lige pour raison, des pairies et comté de Flandres et aussi des comtés d'Artois et de Charolais et de toutes autres terres que tenez du Roi et de sa couronne, lui promettez de le servir jusqu'à la mort inclusivement, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans nul réserver, de procurer son bien et d'éviter son dommage, et vous conduire et acquitter envers lui, comme envers votre souverain Seigneur.*

L'Archiduc ayant fait la réponse suivante : *Par ma foi, ainsi le promets-je et ainsi le ferai;* le Chancelier ajouta : *et je vous y reçois, sauf le droit du Roi en autres choses et l'autrui en toutes.* Puis l'Archiduc présenta le visage que le Chancelier effleura de ses lèvres. Le Prince demanda les lettres de la réception de cet hommage. Elles lui furent expédiées par Jean Avys à qui l'on doit la relation de la cérémonie.

Bientôt le Chancelier se lève, se découvre, salue l'Archiduc et lui dit : *Monsieur, je faisais naguères office du Roi, représentant sa personne et de présent, je suis Guy de Rochefort, votre très-humble serviteur, toujours prêt de vous servir envers le Roi, mon souverain Seigneur et maître, en tout ce qu'il vous plaira*

me commander. L'Archiduc répondit : *Je vous remercie, Monsieur le Chancelier, et vous prie qu'en toutes mes affaires envers mondit sieur le Roi, vous me veuillez toujours avoir pour recommandé.*

On voit par cette cérémonie dans laquelle le Chancelier faisant preuve d'un grand tact, sut distinguer le prince vassal de la couronne de France et le Souverain indépendant de plusieurs grandes provinces, que si par la bisarrerie des coutumes féodales, le domaine de l'Artois appartenait à un prince étranger, le roi de France y conservait toujours la suzeraineté et que par conséquent les habitants en étaient toujours Français. Outre l'hommage que faisaient les comtes d'Artois au Roi de France, ses ordonnances avaient toujours lieu de plein droit dans cette province. Car elle n'était qu'un comté pairie dont les appels étaient interjettés au Parlement de Paris. Les cas royaux qui ne furent bien définis qu'au moment où l'Archiduc Philippe fit l'acte de dépendance que nous venons de rapporter étaient portés pardevant les Prévôts royaux de Beauquesne, de Montreuil, de Doullens, de St-Riquier ou au bailliage d'Amiens. La juridiction du Prévôt de Beauquêne, qui est un gros village situé à peu de distance de Doullens était même si considérable en Artois que ce juge faisait sa résidence dans la cité d'Arras et y exerçait ses fonctions, après les avoir exercées au Grandval à une 1/2 lieue d'Arras (1).

(1) Le Grandval était un hameau avec une maladrerie ou un hôpital situé sur la route d'Arras à Beaurains.

L'an 1430, le 24 janvier, Reginald de Ghismes, prévôt de la justice de Beauquêne, transféra son tribunal à Grandval où il resta quelques années et tant que les avocats et les hommes de loi, refusèrent d'y porter aucune cause, empêchés par un froid excessivement rigoureux. Le Prévôt obtint de rentrer dans la ville.

Les biens de Grandval ont été réunis à l'hôpital St-Jean d'Arras. Ils étaient pour la plupart, sur le terroir de Beaurains.

L'administration de ces biens était confiée aux Mayeur et Échevins qui ont fixé le nombre des pensionnaires à 8 hommes et 4 femmes.

L'Artois payait aussi au roi de France un subside sous le nom de *l'Ancien composition d'Artois* et le paya jusqu'à ce que Charles-le-Quint devint le maître absolu de notre pays. Ce prince, lorsqu'il n'était encore qu'Archiduc d'Autriche, sous le nom de Charles d'Autriche, avait fait hommage en 1515 du comté d'Artois, au roi François Ier, mais par procureur. Il fut le dernier comte d'Artois qui ait été vassal de la couronne de France.

François Ier ayant été fait prisonnier le 24 février 1525, à la bataille de Pavie et conduit à Madrid, dut céder à Charles-Quint pour prix de sa rançon, la souveraineté de l'Artois, à l'exception de Térouanne avec ses dépendances et de quelques villages du Boulonnais enclavés dans l'Artois, tel que Nédonchel. Cette cession fut faite par un traité signé à Madrid le 14 janvier 1526 et confirmé par l'art. 7 du traité de Cambrai du 3 août 1529. C'est de cette époque que nos ancêtres passèrent sous le sceptre des rois d'Espagne. Arras y resta 114 ans, ayant été repris en 1640, Aire et Bapaume 115, Béthune, Lillers, St-Venant 119, Lens 122, et St-Omer 151 ans, n'étant rentré dans la grande famille française qu'en 1677, St-Pol y était rentré 40 ans auparavant et Hesdin 39.

On a vu que l'origine des maux dont notre pays fut affligé sous Louis XI, provint de ce que les femmes étaient habiles à hériter de l'Artois. Cette dérogation aux lois du temps, disons-

Les personnes soupçonnées d'être atteintes de lèpre y étaient envoyées, pour y être examinées par les ladres. Mais il fallait être bourgeois ou enfant bourgeois, pour y être reçu.

Un Chapelain nommé par le corps municipal, célébrait quatre messes, par semaine, à Grandval.

L'individu sur qui la lèpre était reconnue exister recevait un accoutrement particulier et était séparé des autres. Il y avait relativement à ces infortunés différents réglements.

On séquestrait aussi ceux qui étaient atteints de la syphilis, que dans les XIVme et le XVme siècle on appelait mal de Naples.

le en passant, fut pendant environ 200 ans le motif d'une guerre presque continuelle entre la France et l'Autriche. Cependant dans le siècle précédent, le principe opposé, quant à la succession des femmes, fut la cause d'une guerre longue et acharnée entre la France et l'Angleterre et pendant laquelle Calais, Guînes et Boulogne, tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

En 1308, Edouard II, roi d'Angleterre avait épousé Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel. Charles-le-Bel, son successeur médiat, n'ayant pas laissé d'enfants, Philippe de Valois, son cousin germain fut appelé à la couronne par les grands du royaume. Edouard III, roi d'Angleterre, fils d'Isabelle et neveu de Charles-le-Bel, prétendit que cette couronne lui appartenait, comme au plus proche parent du roi défunt. En conséquence il prit, en 1339, dans les actes publics, le titre de roi de France et écrivit aux magistrats que comme fils de la sœur germaine du dernier roi, la couronne de France lui était due et que c'était contre toute justice que Philippe de Valois, fils de l'oncle de ce roi, s'était emparé du trône. Il joignit à ses armes celles de France et fit publier le manifeste suivant :

Rex sum regnorum binâ ratione duorum,
Anglorum in regno sum rex ego jure paterno ;
Matris jure quidem francorum nuncupor idem :
Hinc est armorum variatio facta meorum.

Ce quatrain fut ainsi traduit :

Je suis roi par double raison,
Roi d'Angleterre en ma maison ;
Roi de France par Isabelle,
Pourquoi de France j'écartelle.

C'est par suite de cette prétention qu'il n'y a pas plus de 30 ans, les rois d'Angleterre prenaient encore le titre de roi de France.

Dans cette circonstance si remarquable de l'histoire natio-

nale, l'Artois devint un ferment secondaire de discorde. Un prince français déclaré inhabile à hériter de ce comté, à cause des droits que les femmes y avaient, se rendit coupable de félonie pour soutenir, dans une succession plus élevée, des droits que les lois et les coutumes du pays refusaient aux femmes. Exemple peut-être unique de l'égaremeut où une soif aveugle de vengeance peut porter l'homme.

Par arrêt du mois de mai 1315, la cour de France avait décidé que le comté-pairie d'Artois, avec toutes ses dépendances, devaient demeurer à la comtesse Mahaut au préjudice de son neveu Robert. Celui-ci mit tout en œuvre pour éluder cette décision. Il voulut se créer de faux titres et eut recours aux intrigues de Jeanne de Divion, demoiselle native de Béthune, femme deshonorée par une conduite licencieuse. Ces intrigues qui forment un des épisodes les plus intéressans de l'histoire de l'Artois ayant été découvertes, on fit le procès à Jeanne de Divion qui fut condamnée à être brûlée vive. Quant à Robert, il se réfugia en Angleterre et trouva dans Edouard III un prince disposé à écouter ses pernicieux conseils. A son instigation, Edouard qui depuis plusieurs années dissimulait son mécontentement et attendait une occasion favorable pour agir contre la France, redoubla ses armements et mit à la voile. Une tempête le força de débarquer à Harfleur (le Hâvre n'existait pas alors). Il conduisit son armée à travers la Normandie et de la Picardie. Près d'un village dépendant de cette dernière province, à Créci, il rencontra le 25 août 1346 l'armée Française. Le peu d'ordre qu'une impétuosité blâmable amena dans ses rangs, les manquements à la discipline qui en résultèrent et l'usage que firent, pour la première fois, les Anglais de six pièces de canon qui inspirèrent une grande frayeur, tout cela contribua à faire tourner la victoire du côté d'Edouard. Il alla ensuite investir Calais dont il s'empara après un siège d'un an. C'est au moment de la reddition de cette ville, que se manifesta le dévouement d'Eustache de St-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques Wissant, leur cousin, de Pierre de Wissant et de deux autres

généreux citoyens dont l'histoire n'a pas conservé les noms.

Calais, cette clef de la France, resta au pouvoir des Anglais jusqu'en 1558. Il en fut de même de Guînes dont ils s'étaient emparés en en 1350.

La prise de la première de ces villes leur facilitant les moyens de commettre des hostilités dans le Boulonnais, Boulogne était devenu un sujet de convoitise pour eux et le plat pays qui en dépend était fréquemment le théâtre de la guerre. En 1492, les Anglais firent mine de vouloir prendre cette ville; mais en 1544, ils en firent le siége en règle et s'en rendirent maîtres, après une vigoureuse résistance que le Maïeur Ervins qui s'y immortalisa, voulait prolonger encore.

Ils ne la rendirent que six ans après, en vertu du traité de paix conclu à Capécure, le 24 mars 1550.

Dans la malheureuse guerre de la succession, la ville de Béthune fut prise, en 1710, par les Hollandais qui la conservèrent jusqu'en 1713.

De toutes les villes du Pas-de-Calais, la ville de Montreuil seule, saccagée, à la vérité, plusieurs fois, par l'ennemi, ne subit pas son joug d'une manière permanente.

M. le Comte De Crôix, major en second du régiment de Provence.

NOBLESSE. — SUPPLÉANTS.

M. le Baron De Coupigny.

M. le Chevalier Des Lyons de Moncheaux.

TIERS-ÉTAT. — DÉPUTÉS.

M. Charles-Marie Payen, fermier-propriétaire, de Boiry-Becquerel, (baillage de Bapaume).

M. Charles-Augustin-Dominique Brassart, avocat d'Arras, (baillage d'Arras).

M. Célestin Fleury, fermier à Coupelle-Vielle, (baillage de St-Omer.)

M. Jacques-Louis-Nicolas Vaillant, Chevalier, Conseiller-Garde-des-Sceaux, honoraire du Conseil provincial et supérieur d'Artois.

M. Maximilien-Marie-Isidore De Robespierre, avocat, d'Arras, (baillage d'Arras.)

M. Alexandre-François-Augustin Petit, fermier à Magnicourt-sur-Canche, (sénéchaussée de St-Pol).

M. Louis-Joseph Boucher, négociant à Arras, (baillage d'Arras).

M. Hubert-Dominique-Joseph Dubuisson, fermier, d'Inchy, (baillage d'Arras).

TIERS-ÉTAT. — SUPPLÉANTS.

M. François-Joseph-Barthélémy-Auguste Lefebvre-Dupré, avocat et échevin des ville et cité d'Arras, (baillage d'Arras).

M. Charles-François-Joseph Blanquart, avocat à Arras, (baillage d'Arras).

M. Alexandre-Joseph Candelier, avocat à Arras.

M. Jean-François-Joseph Thellier, conseiller au Conseil d'Artois.

BOULONNAIS.

CLERGÉ. — DÉPUTÉ.

M. l'Abbé Méric de Montgazin, vicaire-général du diocèse de Boulogne-sur-Mer.

CLERGÉ. — SUPPLÉANT.

M. Laurent-Joseph Cossart, curé de Wimille.

NOBLESSE. — DÉPUTÉ.

M. le Duc de Villequier-Aumont, Chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, premier Gentilhomme de sa chambre, gouverneur du Boulonnais.

NOBLESSE. — SUPPLÉANT.

M. Durlaisel-du-Rieux, père, Chevalier de St-Louis, ancien président de l'administration du Boulonnais.

TIERS-ÉTAT, — DÉPUTÉS.

M. Nicolas Latteux, doyen des avocats et ancien Mayeur de Boulogne et Administrateur des affaires communes du Boulonnais.

M. Bernard Gros, avocat en Parlement, ancien Administrateur de la Province.

TIERS-ÉTAT. — SUPPLÉANTS.

M. François-Joseph-Alexis Le Gressier de Bellanoy, avocat en Parlement, propriétaire, résidant à Samer.

M. Louis-Marie-Jacques-Antoine Grandsire, avocat en Parlement et en la sénéchaussée du Boulonnais, ancien Administrateur de la Province.

CALAISIS ET ARDRÉSIS.

CLERGÉ. — DÉPUTÉ.

M. François-Maxime-Alexandre Bucaille, curé de la paroisse de Fréthun, en Calaisis, licencié en théologie de la faculté de Paris.

NOBLESSE. — DÉPUTÉ.

M. le vicomte François-Joseph-Théodore Desandrouins, Chevalier de l'ordre de Malte et chambellan de l'Empereur et de feu l'Impératrice-reine, demeurant ordinairement en son château d'Hardinghen, en Boulonnais.

NOBLESSE. — SUPPLÉANT.

M. Louis-Marc DE BODART, Ecuyer, seigneur de Buire, Saint-Michel et autres lieux, ancien mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du Roi, demeurant en son château de Pihen.

TIERS-ÉTAT. — DÉPUTÉS.

M. Charles-Bruno FRANCOVILLE, avocat en parlement, demeurant à St-Omer.

M. Nicolas BLANQUART, sieur DESSALINES, ancien conseiller du Roi et son procureur au siège de la Maîtrise des eaux et forêts de Calais, Ardres et Guînes, seigneur de la vicomté de Ferninghem et autres lieux, demeurant à Calais.

MONTREUIL-EN-PONTHIEU.

CLERGÉ. — DÉPUTÉ.

M. ROLLIN, curé de Verton.

NOBLESSE. — DÉPUTÉ.

M. le comte d'HODICQ.

TIERS-ÉTAT. — DÉPUTÉS.

M. POULTIER, lieutenant des Maréchaux de France.

M. RIQUIER, propriétaire, à Brimeux.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 1791 — 1792.

MM.	MM.
CARNOT-FEULINS, à Nolay (C.-d.)	DUQUESNOY, de Bouvigny.
HAUDOUART, de Bapaume.	DEUSY, de Douai.
WALLART, d'Auxy.	CARNOT aîné, de Nolay.
LEGRESSIER-BELLANNOY, de Sam.	BAERT, de St-Omer.
LEFRANCQ, de Calais.	BLANCHARD, d'Arras.
FRANÇOIS, de Buneville.	

CONVENTION. 1792 — 1795.

MM.	MM.
DUQUESNOY, de Bouvigny.	MAGNIEZ, de Bertincourt.
CARNOT, de Nolay.	THOMAS PAINE, Américain.
GUFFROY, de St-Pol.	DAUNOU, de Boulogne.
BOLLET, de Violaines.	PERSONNE, de St-Omer.
ENLART, de Montreuil.	VARLET, d'Hesdin.
Phil. LEBAS, de Frévent.	

SUPPLÉANTS AYANT SIÉGÉ.

Joseph LEBON, a remplacé, le 1er juillet 1793, M. MAGNIEZ, qui s'était absenté sans congé.

NOTA. M. MAGNIEZ rentra dans le sein de la Convention, le 10 thermidor, an 3.

M. DUBRŒUCQ, a remplacé, le 23 nivôse, an 2, TH. PAINE, exclu comme étranger.

NOTA. PAINE fut rappelé dans la Convention, le 18 frimaire, an 3.

Corps législatif établi par la Constitution de l'an 3.

ÉLECTIONS DE L'AN IV.

DÉPUTÉS ÉLUS AU CORPS LÉGISLATIF PAR L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, AUX ÉLECTIONS DE L'AN 4.

1°. *Liste des Députés élus parmi les Membres en activité de la Convention, pour composer les deux-tiers du Corps législatif, conformément au décret du 13 fructidor an 3.*

MM.

1°. LANJUINAIS, Jean-Denis, député de l'Ille-et-Vilaine à la Convention.

2°. HENRY-LARIVIÈRE, Pierre-François-Joachim, député du Calvados.

3°. PERSONNE, Jean-Baptiste, de St-Omer, député du Pas-de-Calais.

4°. BOISSY-D'ANGLAS, François-Antoine, député de l'Ardèche.

5°. DUSAULX, Jean, député de Paris.

6°. BOLLET, Philippe-Albert, de Violaines, député du Pas-de-Calais.

7°. DEFERMON, Jacques, député d'Ille-et-Vilaine.

8°. DURAND-MAILLANE, Pierre-Toussaint, député des Bouches-du-Rhône.

9°. HARMAND, Jean-Baptiste, député de la Meuse.

2°. *Liste supplémentaire, triple de la précédente, des Membres de la Convention destinés à former les deux-tiers du Corps législatif, conformément au décret du 13 fructidor an 3, dans le cas où le résultat des élections n'aurait pas donné 500 Membres de la Convention, pour composer les deux premiers tiers du Corps législatif.*

MM.

1°. Cambacérès, Jean-Jacques-Régis, député de l'Hérault.
2°. Lesage, député d'Eure-et-Loire.
3°. Révellière-Lépeaux, député de Maine-et-Loire.
4°. Vernier, Théodore, député du Jura.
5°. Thibaudeau, Antoine-Clair, député de la Vienne.
6°. Saladin, Jean-Baptiste-Michel, député de la Somme.
7°. Delamarre, Antoine, député de l'Oise.
8°. Courtois, Edme-Bonaventure, député de l'Aube.
9°. Pelet, Jean, député de la Lozère.
10°. Letourneur, député de la Manche.
11°. Bailleul, Jean-Charles, député de la Seine-Inférieure.
12°. Dubois, député du Haut-Rhin.
13°. Rouzet, Jean-Marie, député de la Haute-Garonne.
14°. Pierret, Joseph-Nicolas, député de l'Aube.
15°. Hermann, député de
16°. Delahaye, Jacq.-Charles-Gabriel, dép. de la Seine-Infre.
17°. Berlier, Théophile, député de la Côte-d'Or.
18°. Pénières, Jean-Augustin, député de la Corrèze.
19°. Rovère, Jean-Stanislas, député des Bouches-du-Rhône.
20°. Bergoeing, François, député de la Gironde.
21°. Gaudin, Jos.-Marie-Jacq.-Franç., député de la Vendée.
22°. Ducos, Roger, député des Landes.
23°. Ludot, Antoine-Nicolas, député de l'Aube.
24°. Boisset, Joseph, député de la Drôme.
25°. Cadroy, Paul, député des Landes.
26°. Daunou, Pierre-Claude-Franç., député du Pas-de-Calais.
27°. Morisson, Charles-Franç.-Gabriel, député de la Vendée.

3°. *Liste des Députés élus pour faire partie du dernier tiers du Corps législatif qui devait être composé aux termes du décret du 13 fructidor an 3, de Membres choisis soit dans le sein de la Convention, soit en dehors.*

MM.

1°. Bénard-Lagrave, Pierre-Antoine-Marie, de Calais.
2°. Delatre, Henri-Bernard, maire de St-Omer.
3°. Vaillant, Jacques-Louis-Nicolas, président de cassation.
4°. Liborel, Joseph-François-Guillaume, homme de loi, domicilié dans la commune d'Arques.

4°. *Liste des Députés compris dans les trois listes ci-dessus qui sont entrés au Conseil des Anciens, par suite du tirage au sort fait dans l'assemblée générale du Corps législatif, le 5 brumaire an 4.*

MM.

1°. Lanjuinais.
2°. Personne.
3°. Dusaulx.
4°. Durand-Maillane.
5°. Harmand.
6°. Réveillière-Lépaux, élu Membre du Directoire, le 10 brumaire an 4.
7°. Vernier.
8°. Courtois.
9°. Letourneur, élu Membre du Directoire, le 10 brumaire an 4.
10°. Rovère.
11°. Roger-Ducos.
12°. Boisset.
13°. Delatre.
14°. Vaillant.
15°. Liborel.

Liste de ceux qui ont fait partie du Conseil des 500.

MM.

1°. Henry-Larivière.
2°. Boissy-d'Anglas.
3°. Bollet.
4°. Defermon.
5°. Cambacérès.
6°. Lesage.
7°. Thibaudeau.
8°. Saladin.
9°. Delamarre.
10°. Pelet.
11°. Bailleul.
12°. Dubois.

13°. Rouzet.
14°. Pierret.
15°. Hermann.
16°. Delahaye.
17°. Berlier.
18°. Pénières.
19°. Bergoeing.
20°. Gaudin.
21°. Ludot.
22°. Cadroy.
23°. Daunou.
24°. Morisson.
25°. Bénard-Lagrave.

OBSERVATION.

Pour comprendre ce qui précède, il faut prendre connaissance de la Constitution de l'an 3 et des décrets des 5 et 13 fructidor an 3 et 30 vendémiaire an 4, relatifs à la composition du Corps législatif et aux élections.

Le Corps législatif devait être composé pour deux tiers (500 Membres) de Députés pris dans le sein de la Convention et pour 1/3 (250 Membres) de Députés pris soit dans le sein de la Convention, soit en dehors; de sorte que chaque assemblée électorale devait choisir à peu près les deux tiers de ses Députés parmi les Membres de la Convention, et un tiers parmi ces Membres ou en dehors, suivant une répartition établie dans un tableau dressé à cet effet.

Comme les différentes assemblées pouvaient élire les mêmes personnes pour Députés, il pouvait se faire que le résultat des élections pour les deux premiers tiers ne fît pas entrer 500 Membres de la Convention au nouveau Corps législatif. Pour compléter, s'il y avait lieu, ce nombre de 500, chaque assemblée électorale devait présenter une liste supplémentaire de candidats pris parmi les Membres de la Convention; cette liste devait être triple de celle des deux-tiers. Enfin, il pouvait arriver que les listes des deux-tiers et les listes supplémentaires ne donnassent pas ensemble le nombre de 500 Députés pris dans la Convention. Dans ce cas, les Membres réélus de la Convention devaient se former en assemblée électorale, pour choisir, parmi les Membres éligibles non réélus, un nombre de Députés suffisant, pour compléter le nombre de 500, c'est ce qui eut lieu, en effet: les assemblées électorales n'avaient nommé, tant sur les listes des deux-tiers que sur les listes supplémentaires, que 379 Membres de la Convention; de sorte que tous les députés portés sur ces deux espèces de listes, sont entrés au corps législatif.

Avec ce système d'élection, on ne pouvait savoir quels étaient les Membres composant la députation de chaque département, puisque les mêmes choix avaient été faits par un grand nombre d'assemblées électorales. Aussi, l'article 24 de la loi du 30 vendémiaire an 4 portait-il que l'application des Membres du Conseil des 500 et du Conseil des Anciens aux divers départements de la république se ferait dans chaque conseil au 1er nivôse suivant; mais cette opération n'eut pas lieu à cause de plusieurs difficultés insurmontables qu'elle présentait.

Le département du Pas-de-Calais ne peut donc considérer comme ses Députés, exclusivement à un grand nombre d'autres départements, les Députés de la Convention portés sur la liste des deux-tiers et sur la liste supplémentaire de l'assemblée électorale. Ces mêmes Députés ont été nommés tous par plusieurs départements; Lanjuinais, par exemple, a été élu dans 74 départements.

AN V. — ANCIENS.

M. GRANDSIRE, père, homme de loi, à Boulogne.

M. BACON, cultivateur, président de l'Administration municipale du canton d'Hersin.

CINQ-CENTS.

M. CORNE, administrateur du département du Pas-de-Calais.

M. DAUCHELLE, président de l'administration du canton d'Audruick.

M. DAUCHEZ, homme de loi, à Arras.

AN VI. — ANCIENS.

M. LENGLET aîné, d'Arras, directeur du Jury.

M. LEFEBVRE-CAYET, d'Arras, ex-procureur-général, syndic.

CINQ-CENTS.

M. DAUNOU, de Boulogne.

M. DUFLOS, administrateur du département.

M. DELRUE, d'Allouagne.

AN VII. — ANCIENS.

M. Louis GARNIER, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale.

M. VAILLANT, d'Arras.

M. BOLLET, de Violaines.

CINQ-CENTS.

M. Saint-Amour-Gonsse, de Zutkerque.

M. Noël Billon, d'Arras.

M. Poultier, de Montreuil.

M. Berquier-Neuville, de Boulogne.

M. Parent-Réal, président de l'administration centrale, d'Ardres.

Corps législatif établi par la Constitution de l'an 8.

Les Membres de ce corps étaient élus par le Sénat conservateur et non par les colléges électoraux. Pour la première formation et pour les nominations qui eurent lieu antérieurement à l'an XI, les législateurs ne furent pas classés par députations départementales; mais un acte du Sénat du 14 fructidor an X répartit par département ceux qui se trouvaient alors en fonctions, et fixa le nombre de Députés dont se composerait, à l'avenir, chaque députation.

C'est donc seulement à partir de cette époque qu'on peut désigner les législateurs qui siégèrent pour le Pas-de-Calais.

FRUCTIDOR AN X.

MM.	MM.
Berquier-Neuville.	Duflos, Nicolas-Joseph.
Bollet.	Lefebvre-Cayet, P.-J.-Baur.
Bucaille, Franç.-Max.-Alex.	

RENOUVELLEMENT DE L'AN XII.

M. Blanquart-Bailleul, Membre du conseil général du département, à Calais.

M. Bruneau-Beaumetz, Albert-Marie-Auguste, Membre du conseil général, à Arras.

M. Gosse, substitut du tribunal d'appel, à Douai.

M. Francoville, Charles-Bruno, Membre du conseil d'arrondissement, à St-Omer.

1809.

M. Noizet de St-Paul, Jean-François-Gaspard, colonel au corps impérial du génie.

M. Bruneau de Beaumetz, Albert-Marie-Auguste, membre sortant du Corps législatif.

M. Francoville', Charles-Bruno, membre sortant du Corps législatif.

M. Blanquart-Bailleul, Henri-Joseph, membre sortant du Corps législatif.

Chambre des Députés.

1814.

(La Députation nommée en 1809, qui siégeait encore au 31 décembre 1813 (art. 75 de la Charte de 1814.)

1815.

Chambre des Représentants, dite des 100 jours.

MM.

Bary, ✲, (coll. de St-Pol), ancien archiviste de l'Empereur.
Boubers, ancien président du tribunal criminel de St-Omer.
Boulongue, avocat, (collège de Boulogne.)
Bruneau de Beaumetz, procureur-général, à Douai.
Le Baron Cavrois, maréchal-de-camp, à Gaudiempré.
Enlart, président du tribunal de Montreuil.
Gosse de Gorre, avocat-général, à Douai.
Harlé-père, receveur-général, à Arras.
Le Baron D'Herlincourt, propriétaire, à Arras.
Poultier, colonel, à Montreuil.
Wallart, propriétaire, à Auxy-le-Château.

AOUT 1815.

MM.	MM.
Blondel d'Aubers.	Blanquart De Bailleul.
Bon de Coupigny.	Bon Deslyons-Demonchaux.
Mis. de Tramecourt.	Leroux-Duchatelet.
Lallart.	Cher. De Montbrun.

OCTOBRE 1816.

MM. Harlé. MM. De Francoville.
Bon D'Herlincourt. Blanquart de Bailleul.

NOVEMBRE 1820.

MM. M.
Lallart, collége départemental. Blondel-d'Aubers, coll. dép.
Mis De Tramecourt, id.

NOVEMBRE 1821.

MM. — MM.
Bon D'Herlincourt, coll. dép. Fontaine, 2me arrond.
Lallart, id. Bon De Coupigny, 3me id.
Leroux-Duchatelet, id. Mis De Tramecourt, 4me id.
Harlé, 1er arrondt.

FÉVRIER ET MARS 1824.

MM. MM.
Ve De Montbrun, coll. dép. Bon de Rosny, 2me arrond.
Duhay de Louverval, id. Bon de Coupigny, 3me id.
Vte Dutertre, id. Mis de Tramecourt, 4me id.
Leroux-Duchatelet, 1er arrond.

NOVEMBRE 1827.

MM. MM.
Cte de Bryas, coll. dép. Harlé, 2me arr.
Duquesnoy, id. Lesergeant de Bayenghem, 3me.
Vte Dutertre, id. Degouve de Nuncques, 4me arr.
Harlé, 1er arrond.

AVRIL 1828.

M. Fontaine, 2me arr., en remplacement de M. Harlé qui a opté pour le 1er arrond.

JUILLET 1829.

M. le Cher Allent, collège départemental, en remplacement de M. De Bryas, décédé.

JUIN 1830.

MM. MM.
Harlé père, 1er arrond. Harlé fils, 3me arrond.
Fontaine, 2me id. Degouve de Nuncques, 4me id.

JUILLET 1830.

MM.		M.	
Lesergeant de Bayeng.,	col. dép.	Duquesnoy,	coll. dép.
Vte Garbé,	id.		

OCTOBRE 1830.

M. Olivier, collége départemental, en remplacement de M. Duquesnoy, démissionnaire.

NOVEMBRE 1830.

M. De Gouve Denuncques, 4me arrond., réélu après la promotion aux fonctions de Conseiller à la Cour royale de Paris.

JUILLET 1831.

MM.		MM.	
Harlé père,	1er arrond.	Général Garbé,	5me arr.
Harlé fils,	2me id.	Lesergeant de Bayenghem,	6me.
Gosse,	3me id.	Francoville,	7me arr.
Francoaille,	4me id.	Degouve De Nuncques,	8me id.

SEPTEMBRE 1831.

M.	M.
Comte De Rigny, 4me arr., par suite de l'option de M. Francoville pour le 7me ar.	D'Hérambault, 5me arr., en remplacement de M. Garbé, décédé.

NOVEMBRE 1833.

M. Dussaussoy, 8me arr., en remplacement de M. Degouve De Nuncques, décédé.

JANVIER 1834.

M. Gosse de Gorre, 3me arr., réélu après sa nomination comme Président à la Cour royale de Douai.

JUIN 1834.

MM.		MM.	
Harlé père,	1er arrond.	D'Hérambault,	5me arrond.
Harlé fils,	2me id.	Armand,	6me id.
Delebecque,	3me id.	Lesergeant de Monnecove,	7me.
Comte de Rigny,	4me id.	Piéron,	8me.

DÉCEMBRE 1834.

M. le Comte De Rigny, 4me arrond., réélu après sa nomination aux fonctions de ministre des affaires étrangères.

DÉCEMBRE 1835.

M. Pouyer, 4me arrond., en remplacement de M. De Rigny, décédé.

NOVEMBRE 1837.

MM.		MM.	
Harlé père,	1er arrond.	Roubier d'Héremault,	5me ar.
Harlé fils,	2me id.	Armand,	6me id.
Delebecque,	3me id.	Lesergeant de Monnecove,	7me.
Pouyer,	4me id.	Piéron,	8me ar.

MARS 1838.

M. Delessert, François, 4me arrond., en remplacement de M. Pouyer, décédé.

MAI 1838.

M. Esnault, 1er arrond., en remplacement de M. Harlé père, décédé.

MARS 1839.

MM.		MM.	
Esnault,	1er arrond.	Roubier d'Hérambault,	5me ar.
Harlé fils,	2me id.	Armand,	6me id.
Delebecque,	3me id.	Lesergeant de Monnecove,	7me.
Delessert, Franç.	4me id.	Piéron,	8me ar.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 3 JUILLET 1842.

Députés actuels.

MM.		MM.	
Esnault,	1er arrond.	Roubier d'Hérembault,	5me ar.
Harlé fils,	2me id.	Armand,	6me id.
Delebecque,	3me id.	De Keisère,	7me id.
Delessert, Franç.	4me id.	Piéron,	8me id.

CHAPITRE III.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET COMMUNALE.

PRÉFECTURE.

M. Em. Desmousseaux de Givré, O ✱, Préfet, à Arras.

M. B. Dauchez, Conseiller de Préfecture, Secrétaire-Général.

JOURS D'AUDIENCES.

M. le Préfet donne ses audiences, les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de onze heures et demie à deux heures de relevée.

Les personnes venant de divers points du département et obligées de repartir de suite, sont reçues tous les jours et à toute heure, en en faisant la demande à l'avance.

Les chefs de division et, en leur absence, les chefs de bureau, ainsi que l'Agent-Voyer en chef, reçoivent le public tous les jours, excepté le dimanche et le mardi, de onze heures et demie à deux heures.

L'entrée des bureaux, autres que celui des passeports et du recrutement, (ouvert tous les jours de onze heures du matin à quatre heures du soir), est absolument interdite aux autres heures que celles ci-dessus indiquées.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Harbaville, ✱, Homme de Lettres, rue de l'Arsenal.
Liger, Avocat, place de la Basse-Ville.
Perrot, Avocat, rue St.-Jean-en-Ronville.
Monel, Père, Avocat, rue des Capucins.
B. Dauchez, Secrétaire-Général.

Le conseil tient ses séances, à l'hôtel de la préfecture, les vendredis et samedis, à midi.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1re Division. — Administration générale. — M. Cuinat, chef de la division.

1er Bureau *(Militaire et Police.)* — M. Bellon, chef de la section.

ATTRIBUTIONS.

Recrutement des armées de terre et de mer. — Garde nationale. —

Prisonniers de guerre. — État-Civil des militaires. — Logement des gens de guerre.

Poudres et Salpêtres. — Armes de guerre. — Invalides. — Ecoles militaires.

Gardes-Champêtres. — Passeports. — Ports d'armes. — Chasse. — Mouvement des ports. — Louveteries.

Police générale, municipale et rurale. — Personnel, police et régime intérieur des prisons. — Voyageurs indigents. — Voitures publiques. — Librairie et imprimerie. — Journaux et feuilles publiques. — Théâtres. — Spectacles forains. — Epizooties. — Mendicité. — Belles actions. — Légalisations.

2e Bureau. — M. Beaugrand, chef. — M. Parenty, sous-chef.

Réception du Bulletin des lois. — Transcription des ordonnances royales. — Tenue des registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture. — Légion-d'Honneur.

Fêtes et cérémonies publiques. — Honneurs et préséances.

Personnel de l'administration. — Elections. — Convocation du Conseil général et des Conseils d'arrondissement. — État-Civil. — Population. — Naturalisations.

Agriculture. — Pépinières. — Droits d'usage et de vaine pâture. — Haras. — Ecoles vétérinaires.

Ecole de médecine. — Police médicale. — Vaccine. — Épidémies. — Jury médical.

Instruction publique. — Salles d'asile. — Ecole de la maternité. — Sociétés savantes. — Antiquités. — Bibliothèques publiques. — Budgets et administration des communes. — Tourbage. — Octrois. — Distribution des amendes de police.

Travaux communaux dont les projets sont soumis à l'approbation ministérielle. — Établissement de foires et de marchés.

Cultes. — Circonscription des Paroisses et des succursales. — Erections d'annexes et de chapelles. — Fabriques des églises. — Eglises consistoriales. — Statistique.

2e Division. — Finances. — M. Delair, avocât, chef de la division.

1er Bureau. — Le bureau est sous la surveillance immédiate de M. le chef de division.

M. Didier, chef de comptabilité.

Contributions directes et cadastre. — Redevances sur les mines. — Contributions indirectes et Tabacs. — Droits de garantie des matières d'or et d'argent. — Postes. — Bois des Communes et des établissements publics.

Contentieux des Domaines et des forêts, aliénations, décomptes, lais et relais de la mer, rentes, mobilier de l'État, épaves, deshérences. — Contentieux du domaine militaire. — Timbre et enregistrement.

Comptabilité publique. — Personnel et service. — Dette inscrite. — Rentes. — Pensions. — Cautionnements. — Agence judiciaire du trésor. — Personnel et pension des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Invalides de la marine. — Caisse des gens de mer. — Secours ou pensions sur la liste civile. — Colons réfugiés. — Poids et mesures.

Traitement des officiers de justice. — Menues dépenses des tribunaux et frais de parquet. — Frais de justice. — Fonds de cotisations municipales et particulières.

Budgets et comptes des dépenses départementales. — Liquidation et ordonnancement de toutes les dépenses. — Liquidation et paiement des dépenses de l'abonnement. — Comptes de la partie de l'abonnement de la Préfecture et des Sous-Préfectures, affectée au paiement des employés. — Comptes des communes, des hospices et des autres établissements de bienfaisance. — Formation et révision des listes électorales et du jury. — Formation et impression du Recueil des actes de la Préfecture.

2e Bureau. — M. Thomas Rains, chef.

Commerce et industrie. — Tribunaux et Chambres de commerce. — Conseils de Prud'hommes — Fabriques et manufactures. — Douane. — Pêche maritime. — Sociétés d'assurances. — Sociétés anonymes. — Caisses d'épargnes. — Monts-de-Piété. — Aliénés. — Enfants trouvés. — Sourds-Muets. — Jeunes aveugles. — Hospices et autres établissements de bienfaisance. — Écoles des arts et métiers. — Brevets d'invention. — École centrale des arts et manufactures. — Secours généraux. — Primes pour les couvertures en tuiles ou pannes. — Archives. — Dépenses des prisons.

3e Division. — Travaux publics. — M. Sens, chef de la division.

M. Ch. Duprez, chef de bureau, { MM. Chapront, sous-chef. / Tripet, id.

Ponts-et-chaussées. — Chemins de fer. — Routes royales et départementales. — Grande voirie. — Plans d'alignement des chemins de petite voirie. — Voie urbaine. — Police du roulage. — Ponts à bascule. — Barrières de dégel. — Plantations des routes. — Chemins de grande et petite communication.

Canaux et rivières navigables ou flottables. — Rivières non navigables et cours d'eau. — Bacs et bateaux. — Moulins et usines à eau. — Ports maritimes. — Bateaux à vapeur. — Télégraphes. — Phares et fanaux. — Desséchements. — Wattringues. — Digues et dunes. — Servitudes imposées pour la défense du royaume. — Travaux militaires et travaux mixtes. — Travaux de la carte de France. — Mines, carrières et usines.

Bâtiments civils. — Acquisitions, constructions et réparations des édifices publics à la charge de l'État ou du département, tels que monuments publics, édifices diocésains, préfecture, sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie. — Tenue du répertoire des actes sujets à l'enregistrement sur la minute. — Mobilier départemental.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Elles ont été transférées, en 1805, de la préfecture à l'ancienne abbaye de St.-Vaast, dans une immense galerie quadrilatérale, servant jadis de promenade aux religieux qui lui donnèrent, pour cette raison, le nom d'*Ambulades*.

Ses quatre côtés mesurent ensemble deux cents mètres. Plusieurs collections considérables enrichissent ces archives.

1° C'est le dépôt des chartes données par les anciens comtes d'Artois et consacrant des donations, ratifications d'actes, concessions de privilèges, des ventes, des érections de communes, des fondations, etc.

2° Dans les archives des États d'Artois, on trouve les registres de leurs assemblées générales, depuis 1578 à 1788. Ces intéressants documents ont trait aux comptes des impositions de la province, à des emprunts, levées de troupes, fournitures militaires, aux travaux des chemins, aux ponts, rivières, usines, canaux, à la navigation, à l'ad-

ministration des marais communaux dont ils font connaître le mode de jouissance et indiquent les limites. Il s'y trouve aussi d'autres papiers, ayant un caractère d'une grande authenticité. Ce sont 800 rôles de vingtièmes et 723 rôles de centièmes que les propriétaires fonciers viennent souvent consulter sur les limites et les contenances des pièces de terre. Les premiers remontent à 1760 et les autres sont de 1780.

3° Les archives des subdélégations d'Arras, Lens, St.-Omer, Aire, St.-Venant, Hesdin, Bapaume, forment environ 820 liasses dans lesquelles il se trouve une certaine quantité de plans des chemins, rivières, canaux et marais.

4° Les papiers qui composent cette série proviennent des dépôts connus sous les noms de *Greffes du gros*, *Tabellion ou Tabellionage*, et faits par des notaires d'Arras, Douai, Bapaume, Lens, depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'en 1792.

5° Quant à ceux de la cinquième, ce sont des titres concernant vingt-huit corporations ecclésiastiques, six prieurés, un séminaire, un hôpital et une commanderie, et qui se trouveraient plus complets, si pendant la révolution, il n'en avait été brûlé sur les places publiques, ou si un certain nombre n'avait servi à faire des cartouches.

Archiviste : M. Alexandre Godin.

Employés : MM. Madelin et Caron.

Liste des membres du conseil général de 1800 a 1830.

Les conseils généraux ont été créés par la loi du 28 pluviose an VIII, laquelle attribuait vingt-quatre membres au conseil général du Pas-de-Calais. L'article 18 de cette loi porte que les membres des conseils généraux sont nommés pour trois ans par le Gouvernement qui pourra les continuer. Mais le sénatus-consulte du 16 thermidor an X, a modifié cette disposition et a réglé que les conseils généraux seraient renouvelés par tiers tous les cinq ans. D'après l'article 86 d'un autre sénatus-consulte du 19 fructidor, même année, le premier renouvellement a dû s'en effectuer en l'an XI.

Nous devons consigner ici une réflexion qui résulte des faits : les lois précédentes sur les conseils généraux laissaient évidemment beaucoup à

désirer. Car les procès-verbaux des séances du conseil général du Pas-de-Calais constatent que le doyen d'âge, président provisoire, au commencement de différentes sessions, s'est vu, pendant plusieurs jours consécutifs, dans l'affligeante nécessité de lever la séance, pour cause d'insuffisance du nombre de membres exigé pour délibérer (les deux tiers). En 1828, ces remises ont duré une semaine entière !

MM. Vaillant, d'Arras, ancien constituant,	de 1800—1808.
Goudemez, de Fresnoy, propriétaire-agriculteur,	de 1800—1808.
Norman, de Servin, id.	de 1800—1803.
Parent, de Gouy, id.	de 1800—1819.
Dupire, de Divion, id.	de 1800—1811.
Delarue, d'Allouagne, ancien législateur,	de 1800—1804.
François Delporte, négociant à Boulogne,	de 1800—1802.
Pierre Cazin, d'Hardinghen,	de 1800—1814.
Michaud, négociant à Calais,	de 1800—1810.
Enlart, de Montreuil, ex-conventionnel,	de 1800—1803.
Danvin, d'Hesdin, ancien administrateur,	de 1800—1825.
Auguste Violletté, de Fressin, id.	de 1800—1808.
Duval de Neuville, ancien général de division,	de 1800—1806.
Lesergeant d'Isbergue, de St.-Omer, anc. constit^{t},	de 1800—1806.
Bertin--Platiau, de Muncq-Nieurlet, p^{re}-agricult^{r},	de 1800—1803.
De St.-Amour-Gonsse, de Zutkerque, ex-législat^{r},	de 1800—1820.
Delombre, d'Aubigny, ex-administrateur,	1800.
Petit, de Magnicourt, ancien constituant,	de 1800—1803.
Willerval, présid^{t} de l'ad^{on} mun^{le} de Framicourt,	de 1800—1803.
Goudemetz, juge-de-paix de St.-Pol,	de 1800—1803.
De Baillencourt dit Courcol, nég^{t} à Béthune,	de 1801—1811.
François Demory, propriétaire-cultivateur à Mory,	de 1801—1803.
Lasablonnière, à Desvres, propriétaire,	de 1801—1803.
Bernard Delattre, juge, à St.-Omer,	de 1801—1803.
Delattre, consevat^{r} des forêts, ex-législateur,	de 1802—1803.
De Thieulaine, à Hauteville, ancien militaire,	de 1802—1818.
Asselin, propriétaire à Habarcq,	1803.
Bruneau de Beaumetz, à Beaumetz,	1803.
Deslions de Moncheaux, à St.-Martin-en-Laërt,	de 1804—1816.
Watelet, mairé d'Arras,	de 1804—1822.

MM.	Duriez, de Calais, propriétaire,	de 1804—1805.
	Joly-Lavieville, à Aire, propriétaire,	de 1804—1807.
	Lefebvre-Cayet, d'Arras, ancien législateur,	de 1804—1810.
	Cochet de Corbeaumont, de Busnes, propriétaire,	de 1806—1830.
	Fromentin de Sartel, d'Arras, propriétaire,	de 1806—1810.
	De Gantès, de Blangy, ancien colonel,	de 1806—1815.
	D'Accary, de Montreuil, ancien officier supérieur,	de 1806—1828.
	Dusaillant, de Boubers, chambellan,	de 1806—1810.
	De Tramecourt, à Tramecourt, propriétaire,	de 1807—1830.
	Dublaisel-Durieux, de Boulogne, ex-constituant,	de 1807—1827.
	Donjon de St.-Martin, d'Arras, propriétaire,	de 1807—1818.
	Desart, de Nielles, à Niellès-les-Ardres, propre,	de 1807—1830.
	Dusaulchoy, de Grenay, propriétaire-cultivateur,	de 1809—1815.
	Le Baron d'Herlincourt, d'Arras, propriétaire,	de 1809—1830.
	Riquier, maire de Brimeux, ex-constituant,	de 1809—1815.
	Legaucher-Dubroutel, de Montreuil, propriétaire,	de 1809—1816.
	Le Comte d'Havrincour, maire d'Havrincourt,	de 1811—1827.
	De Guizelin, de Guines, propriétaire,	de 1811—1819.
	Duquesnoy, d'Arras, Maire de Villers-Chatel,	de 1811—1830.
	De Coupigny, à Fiefs, propriétaire,	de 1813—1830.
	De Foulers, maire de Lillers,	de 1813—1826.
	De Maulde, à La Buissière, propriétaire,	de 1814—1818.
	De Ranst, à Roquetoire, id.	de 1815—1830.
	De Cormette, à Henneveux, id.	de 1816—1827.
	Henry Lesergeant, de St.-Omer, id.	de 1816—1830.
	Le Baron Lallart, d'Arras, id.	de 1816—1829.
	Blanquart de Sept-Fontaines, de Calais, propre,	de 1816—1819.
	Corne, d'Arras, conseiller de préfecture,	de 1818—1830.
	Gosse de Gorre, avocat-général,	de 1818—1830.
	Delalleau, maire de Béthune,	de 1819—1830.
	De Francoville, de Brêmes, député,	de 1820—1830.
	Wallart, Fils, d'Auxy-le-Château,	de 1820—1830.
	Prévost, maire d'Hesdin,	de 1820—1830.
	Wissocq, de Boulogne, président du tribunal,	de 1820—1830.
	Maioul de Sus-St.-Leger, à Arras, propriétaire,	de 1821—1825.
	Duhays, de Sailly-la-Bourse, id.	de 1823—1830.
	Le Roux-Duchastelet, de Rœux, id.	de 1827—1830.

MM.	DE BAYNAST, de Béthune, propriétaire,	de 1829—1830.
	B. LESERGEANT D'HENDECOURT, d'Amiens,	de 1829—1830.
	DE ROSNY, de Boulogne, député,	de 1829—1830.
	FONTAINE, de Boulogne, député,	de 1829—1830.
	BRULÉ, de Montreuil, propriétaire,	de 1829—1830.
	DANVIN, propriétaire à Gouy,	de 1829—1830.

Composition du Bureau du Conseil général du Pas-de-Calais, dans les sessions de 1800 à 1830.

De 1800 à 1808 inclusivement,	Président :	M. VAILLANT.
En 1809 et 1810,	—	M. DESARTEL.
De 1811 à 1813, de 1818 à 1823.	—	M. le Bon D'HERLINCOURT.
De 1814 à 1816,	—	M. DESLYONS DE MONCHEAUX.
En 1817, 1828 et 1829,	—	M. LE Mis DE TRAMECOURT.
De 1824 à 1827,	—	M. le Bon DE COUPIGNY.
En 1810,	Secrétaire :	M. CAZIN.
De 1801 à 1803 et en 1806,	—	M. DE ST.-AMOUR-GONSSE.
En 1804 et 1805,	—	M. LEFEBVRE-CAYET.
De 1807 à 1811,	—	M. DE BAILLIENCOURT.
En 1812, 1813 et de 1816 à 1829,	—	M. DUQUESNOY.
En 1814 et 1815,	—	M. le Bon D'HERLINCOURT.

On voit, par ce qui précède, que M. Vaillant et M. le baron d'Herlincourt, ayant occupé le fauteuil de la présidence pendant neuf sessions, sont les membres du conseil général à qui cet honneur a été le plus dévolu de 1800 à 1830, et que M. de Bailliencourt et M. Duquesnoy sont ceux de MM. les conseillers, qui ont été le plus appelés aux fonctions de secrétaire, M. de Bailliencourt, ayant été nommé en cinq sessions et M. Duquesnoy dans seize.

DE 1830 A 1833,

C'est-à-dire depuis la révolution de juillet, jusqu'à l'exécution de la loi du 22 juin 1833.

MM.	CORNE, d'Arras, conseiller de préfecture,	de 1831—1833.
	LESERGEANT DE BAYENGHEM. à St.-Omer, député,	de 1831—1833.
	GOSSE DE GORRE, député,	de 1831—1833.
	DELALLEAU, à Béthune, propriétaire,	de 1831—1833.

MM.	Fontaine, de Boulogne, député,	de 1831—1833.
	Wissocq, id., président du tribunal,	1831.
	Danvin, d'Hesdin, propriétaire,	de 1831—1832.
	Prevost, maire d'Hesdin,	de 1831—1833.
	De Ranst, à Roquetoire,	de 1831—1832.
	Francoville, d'Ardres,	de 1831—1833.
	Wallart, d'Auxy-le-Château,	de 1831—1833.
	Dudouit, maire d'Arras,	de 1831—1833.
	Harlé, Fils, député,	de 1831—1832.
	Porcher, d'Arras, propriétaire,	de 1831—1833.
	Foulers de Relingue, lieutenant-général,	1831.
	Lemaire-Donze, maire de Béthune,	de 1831—1833.
	Pigault de Beaupré, de Calais, propriétaire,	de 1831—1833.
	Men Deschamps, de St.-Omer, propriétaire,	1831.
	Poultier, maire de St.-Josse,	de 1831—1833.
	Herreng de Boisgérard, ancien notaire,	1831.
	Petit, maire de Brias,	de 1831—1833.
	Ch. Fardel, à Grand-Rullecourt, propriétaire,	de 1831—1833.
	Payen-Waterlot, maire de Boiry-Becquerelle,	de 1831—1833.
	Lesergeant-d'Hendecourt (Benoit), propriétaire,	de 1831—1833.
	Al. Adam, de Boulogne, maire,	de 1832—1833.
	Wastelier d'Haillicourt, propriétaire,	de 1832—1833.
	Menche, de Lillers, juge-de-Paix,	de 1832—1833.
	Armand, maire de St.-Omer,	de 1832—1833.
	Enlart, de Montreuil, juge,	1833.
	Dessaux, de Boulogne, président,	1833.
	Hallette, ✻. d'Arras, ingénieur-mécanicien,	1833.
	Capron-Delpouve, de St.-Pol,	1833.

COMPOSITION DU BUREAU.

En 1831, 1832 et dans les deux sessions de 1833, Président : M. Corne.

Secrétaire, en 1831 : M. Lesergeant de Bayenghem.

— en 1832 et les deux sessions de 1833 : M. Alex Adam.

DE 1833 (NOVEMBRE) A 1845.

La première série a été renouvelée en 1845.

Nos des séries renouvelées tous les trois ans.	Elections générales.	Nos des séries renouvelées tous les trois ans.	Elections générales.
3	MM. CORNILLE.	2	MM. DE LASABLONNIÈRE.
1	DUDOUIT.	1	DESSAUX.
3	LEDOUX.	3	ENLART.
2	LANTOINE-HARDUIN.	3	D'ACQUIN.
1	WAGREZ.	2	PRÉVOST.
2	GOUDEMEZ.	1	POULTIER.
2	NORMAN.	3	DALLENNES.
2	DUBOIS.	2	FRANCOVILLE.
1	BUISSART.	2	QUENSON.
2	GOSSE DE GORRE.	1	ARMAND.
2	D'HANOTEL, maire de Cauchy.	1	DE BAYENGHEM.
		3	CHABÉ.
1	MACQUART.	2	WALLART.
3	BOIDIN.	1	BILLET.
3	Al. ADAM.	1	PETIT.
3	PIGAULT DE BEAUPRÉ.		

Après le renouvellement de 1836.

MM. CORNILLE.	MM. GOSSE DE GORRE.
DUDOUIT.	HERRENG.
GRARDEL (1).	MACQUART.
LANTOINE-HARDUIN.	LEFEBVRE-DUPRÉ.
DUBUISSON.	Al. ADAM.
GOUDEMEZ.	PIGAULT DE BEAUPRÉ.
NORMAN.	DE LASABLONNIÈRE.
BAGGIO (2).	DESSAUX.
BLONDEL D'AUBERS.	ENLART.

(1) M. Grardel a remplacé M. Capon-Delimal, décédé en 1837.

(2) M. Dubois démissionnaire a été remplacé par M. Baggio.

MM. Dacquin.	MM. Armand.
Prévost.	de Bayenghem.
Poultier.	Chabé.
Dallennes.	Wallart.
de Keisère.	Billet.
Quenson.	Petit.

Après le renouvellement de 1839.

MM. Cornille.	MM. de Lasablonnière.
Dudouit.	Déssaux.
Grardel.	Enlart.
Lantoine-Harduin.	Dacquin.
Dubuisson.	Prévost.
Goudemez.	Poultier.
Norman.	Dallennes.
Baggio.	de Keisère.
Blondel d'Aubers.	Quenson.
Gosse de Gorré.	Armand.
Herreng.	de Bayenghem.
Macquart.	Chabé.
Lefebvre-Dupré.	Piéron.
Al. Adam.	Billet.
Picault de Beaupré.	Petit.

Après le renouvellement de 1842.

MM. Cornille.	MM. Blondel d'Aubers.
Dudouit.	Herreng de Boisgérard
Grardel.	Le Comte de Foulers.
Dubuisson.	Lefebvre-Dupré.
Lantoine-Harduin.	Delebecque.
Léon d'Herlincourt.	Al. Adam.
Goudemez.	de Guizelin (1).
Baggio.	Legros-Devot.

(1) M. de Guiselin a remplacé M. Dessaux, décédé.

MM. Dacquin (1),
Enlart.
d'Herambault (2).
Prevost.
Armand.
de Keisère.
Lefebvre-Hermant.

MM. de la Sablonnière.
Mahieu-Milon.
Quenson.
Billet.
Mathieu.
Piéron.
Petit.

Après le renouvellement de 1845.

MM. Cornille.
Dudouit.
Proyart.
le Mis d'Havrincour (3).
Lantoine-Harduin.
Léon d'Herlincourt.
Goudemez.
Baggio.
Blondel-d'Aubers.
Delebecque.
Guille.
Le Comte de Foulers.
Lefebvre-Dupré.
Al. Adam.
de Guizelin.

MM. Legros-Devot.
de la Sablonnière.
l'Amiral de Rosamel.
Enlart.
Lefebvre de la Houpliére.
Prevost.
de Monnecove.
de Keisére.
Lefebvre-Hermant.
Mahieu-Milon.
Quenson.
Billet.
Mathieu.
Piéron.
de Ramecourt.

RÉCAPITULATION PAR ARRONDISSEMENT.

Arras. — MM. Cornille, le Marquis d'Havrincour, Dudouit ✱, Proyart, Goudemez ✱, Léon d'Herlincourt, Lantoine-Harduin.

Béthune. — MM. Baggio ✱, Blondel d'Aubers ✱, Delebecque O. ✱, le Comte de Foulers, Lefebvre-Dupré ✱, Guille.

(1) M. Dacquin, décédé en 1844, a été remplacé par l'Amiral de Rosamel.

(2) M. d'Herambault avait remplacé M. Poultier, décédé.

(3) Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que des protestations ont été faites contre l'élection de M. d'Havrincour. Nous en ferons connaître le résultat, s'il y a lieu, à la fin de l'Annuaire.

Boulogne. — MM. Adam, O. ✱, de Guizelin, Legros-Devot ✱, de la Sablonnière ✠.

Montreuil. — MM. l'Amiral de Rosamel, G. ✱, Enlart, de la Houplière, Prévost ✱.

St.-Omer. — MM. de Monnecove ✱, de Keisère, Lefebvre-Hermant ✱, Mahieu-Milon, Quenson ✱.

St.-Pol. — MM. Billet, Mathieu, Piéron et de Ramecourt.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première Série, 1854. — MM. Blondel d'Aubers, de Foulers, de Guizelin, Lefebvre-Hermant, Billet, le Marquis d'Havrincour, Proyart, le Baron de Monnecove, de Ramecourt et de la Houplière.

Seconde Série, 1848. — MM. Baggio, de Keisère, Léon d'Herlincourt, de la Sablonnière, Goudemez, Lantoine-Harduin, Piéron, Prevost, Quenson, Guille.

Troisième série, 1851. — MM. Al. Adam, Cornille, De Rosamel, Delebecque, Dudouit, Enlart, Lefebvre-Dupré, Legros-Devot, Mahieu-Milon, Mathieu.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

10 Cantons — 211 Communes — 167,598 Habitants.

M. le Préfet est chargé de la Sous-Préfecture.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Prevost, notaire à Bapaume (pour Bapaume.)
Deladerière-Huret, ancien notaire (pour Arras, nord.)
Hautecœur, propriétaire et maire d'Agnez (pour Beaum.)
Hary, juge-de-paix au Verger, commune d'Oisy (pour Marquion.)
Baudet, Notaire à Bertincourt (pour Bertincourt.)
Mazy, propriétaire-cultivateur à Cagnicourt (pour Vitry.)
Saudemont, id. à Arleux (pour Vimy.)
Herdebaut, juge-de-Paix à Écoust-St.-Mein (pour Croisilles.)
Wartelle, Constant, propriétaire à Arras (pour Arras, sud.)
Wattebled, ancien notaire à Arras (pour Pas.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. DELADERIÈRE, HAUTECŒUR, MAZY, SAUDEMONT, Constant WARTELLE.

Deuxième série, 1851. — MM. BAUDET, HARY, HERBEBAUT, PREVOST WATTEBLED.

VILLE D'ARRAS. — Population : 24,439.

Arras qui est désigné, dans les auteurs les plus anciens, sous les dénominations de *Nemetocenna*, de *Nemetacum* et d'*Origiacum*, s'est appelé *Atrebatum*, lorsque l'usage s'introduisit au III^e^ et au IV^e^ siècle de donner aux villes des noms analogues à ceux des pays dont elles étaient les capitales. Mais le mot *Atrebates* éprouva lui-même une transformation, il se changea en celui d'*Adretes* ou d'*Adrates* et le pays fut appelé *Pagus Adertisus*. Enfin par l'effet des modifications que déterminait la formation de la langue, sont venus les noms d'*Arras* et d'*Artois*.

Quand on parle de l'ancienne ville des Atrébates, c'est toujours à la cité d'Arras qu'on doit faire allusion. Elle s'étendait autrefois, du côté des faubourgs d'Amiens, Beaudimont et Méaulens, où selon quelques auteurs, on pouvait encore voir, dans le siècle précédent, des vestiges de murailles.

Jusqu'à la réunion de l'Artois à l'Espagne, c'est-à-dire jusqu'en 1529, la cité a toujours relevé des rois de France qui en laissaient le gouvernement aux évêques. Elle n'a jamais reconnu comme seigneurs, les anciens comtes d'Artois, quoiqu'ils fussent maîtres de la ville. Elle n'a jamais traité avec eux, que comme avec de puissants voisins.

En 1540, l'empereur Charles-Quint avait projeté la réunion de la cité à la ville. L'évêque d'Arras qui avait, dans la première de ces localités, plusieurs juridictions, fit d'abord quelques représentations basées sur les atteintes que cette réunion porterait à ses droits. Cependant quelque temps après, on dressa, avec le consentement du prélat et celui de son chapitre, les conditions de cette réunion qui pourtant ne s'est pas

alors effectuée. Ainsi la ville et la cité continuèrent d'avoir une administration, une police et des impôts municipaux distincts et d'être soumises à des juridictions ou seigneuries particulières. Cet état de choses subsista encore 191 ans après, c'est à-dire jusqu'au mois d'octobre 1749, que la cité fut réunie à la ville.

Avant cette réunion, la cité avait aussi ses marchés francs et ses marchés ordinaires. Les marchés francs s'y tenaient la veille des principales fêtes de la vierge, patronne du lieu. Ayant été long-temps interrompus, on prit, en 1720, des mesures tendantes à rétablir les premiers et à finir d'une manière plus positive ceux aux légumes, au beurre. On voulait, à cet égard, obtenir la même ponctualité que dans la ville.

Ces mesures n'eurent pourtant pas un grand succès. D'abord l'administration n'y tint pas sérieusement la main ; ensuite les habitants de la cité eux-mêmes préféraient aller faire leurs achats dans la ville dont les marchés étaient toujours plus abondamment approvisionnés.

Les marchés de la cité se tenaient dans les lieux suivants :

Celui des légumes, dans le cloître ;

Celui aux poissons, dans une impasse située un peu plus haut que l'Hôtel-de-Ville ;

Celui au pied fourchu, (vaches et porcs), vis-à-vis le Petit-Louvre ;

Le marché aux chevaux avait lieu près du couvent de la Paix ;

Le blé se vendait dans la rue dite Terrée-de-Cité.

La Cité avait anciennement six portes, dont quatre ont été supprimées. Ce sont :

1°. Celle de Mᵉ Adam, ainsi appelée à cause de la rue de ce nom, au bout de laquelle elle se trouvait ;

2°. Celle des Tripiers ou de la Triperie, ainsi nommée à cause d'un grand nombre de charcutiers qui habitaient les environs ;

3°. Celle de Brogne ou de Ste-Claire. Aux abords de cette porte, on remarquait autrefois des marais, un vivier et un moulin à eau, appartenant à l'évêque ;

4°. La porte qui donnait issue à la cité avec la ville et réciproquement.

Les deux portes qui subsistent encore : celles d'Amiens et de Beaudimont ont été bâties en 1592.

Nous arrivons à la ville d'Arras, proprement dite.

Le roi Thierry III avait donné 1400 mesures de terre à l'Abbaye de St-Vaast. Selon l'opinion la plus accréditée, des concessions d'une quantité considérable de parcelles de ce terrain, faites par l'Abbaye, moyennant certaines stipulations, déterminèrent la fondation de cette partie de la ville, située sur la rive droite du Crinchon. Ces concessions la firent considérer comme une suite de l'établissement de l'Abbaye qui en avait la seigneurie, qualifiée de très-foncière.

Aussi, pendant long-temps, les habitants d'Arras ne pouvaient creuser de puits, construire de fours, percer des soupiraux extérieurement à leur cave, poser de fenêtres, faire de saillies, remuer ou changer les pavés des rues, sans en avoir obtenu la permission des Abbés ou sans avoir payé les droits ordinaires.

On ne pouvait, non plus, se marier sans l'assentiment de ces ecclésiastiques.

Cependant après l'érection de la commune au XIII^e^ siècle, la justice de St-Vaast a beaucoup perdu de son importance. Les fonds dits roturiers sont devenus justifiables, ainsi que leurs occupeurs, des magistrats formant le corps de l'échevinage.

L'histoire signale plusieurs contestations entre cette corporation et l'Abbaye.

Par un concordat passé entre eux, sous l'arbitrage de trois amiables compositeurs, le 19 décembre 1735 et confirmé par le Conseil d'État du Roi le 2 juin suivant, l'Abbaye consentit à restreintre sa juridiction dans son enclos et dans quelques endroits de la ville, marqués par des bornes. Mais elle conserva son droit de mesurage et de portage du sel, des grains ronds et des braises. Elle fit aussi stipuler dans cet acte le maintien d'un usage établi en 1315 et consistant dans l'obligation où se trou-

vait l'échevinage de présenter ou de faire présenter à l'Abbé et aux religieux de St-Vaast, un pigeon blanc, le 15 juillet de chaque année, jour de la St-Vaast. Un sergent revêtu de sa robe devait dire à l'officiant en lui présentant la colombe, que c'était en reconnaissance de la pose d'une croix de grès devant l'Hôtel-de-Ville sur le Petit-Marché, qui étant du très-fonds de l'Abbaye, était désormais affecté à l'usage public.

Il est positif qu'Arras et les autres villes de l'Artois avec leurs dépendances n'ont formé autrefois qu'une seule province avec la Flandre Wallonne et Flamingante. Il est même vraisemblable que la ville d'Arras était la capitale de cette grande province, dans le IX^e^ siècle. On cite à l'appui de cette opinion ces vers de Guillaume Briton, poëte contemporain :

Atrebatum quæ potens urbs antiquissima, plena
Divitiis, Inhians lucris et fœnore gaudens.
Auxilium comiti, tanto studiosiùs addit,
Quo caput et princeps Flandrensis et unica regni
Sedes existat.

Vers que nous traduisons ainsi :

A ses riches trésors, sa haute antiquité,
A sa puissance, Arras doit sa célébrité.
D'un lucre immodéré toujours il est avide.
Le comte trouve en lui l'appui le plus solide :
C'est que dans ses murs seuls il fixe son séjour,
Qu'il le fait seul jouir des pompes de sa cour.
Il n'est, dans la province, aucun lieu qui l'égale,
De la Flandre Arras est la ville capitale.

La Grande Place d'Arras dont la superficie est de 1 hectare, 76 ares, ou 4 mesures, 11 verges (1) peut être considérée comme

(1) Sa longueur moyenne est de 184 mètres, sa largeur de 96.
La contenance de la Petite Place est de 72 ares, soit 2 mesures, 68 mètres. Sa longueur moyenne est de 120 mètres et sa largeur de 60 mètres.

une des plus vastes de France. On dit même qu'avant la ondation de la ville, elle formait le verger de l'Abbaye.

En 1014, Beauduin IV, dit Belle-Barbe, sixième comte de Flandres et d'Artois, voyant que sa femme Ogine, âgée de 50 ans, était sur le point de faire ses couches, fit dresser une magnifique tente sur cette place. On y conduisit la comtesse et Beauduin permit à toutes les dames, sages-femmes et autres d'y entrer, afin qu'elles pussent rendre témoignage de l'évènement et combattre sciemment les suppositions défavorables que la malignité aurait pu faire sur un accouchement que l'âge de la princesse pouvait faire considérer comme inespéré.

Il y eut, sous la domination Espagnole, sur la même place, une maison remarquable; elle était contiguë aux Carmes. On lisait sur le fronton de la porte d'entrée l'inscription suivante : La *Monnaie* du Roi *notre Sire* établie à Arras en 1582. Cette maison resta à l'usage du Poids public pendant la première moitié du XVIII^e^ siècle.

La marque des monnaies frappées au coin de la ville était un petit rat. On n'a cessé d'y battre monnaie qu'après la prise de Lille en 1667, que Louis XIV fit transporter dans cette dernière ville la monnaie d'Arras.

Outre les portes supprimées dans la Cité, dont nous avons parlé, trois autres portes furent aussi supprimées dans la ville.

1°. La porte St.-Michel, porte d'honneur par laquelle les comtes d'Artois faisaient leur entrée dans la ville, lorsqu'ils venaient jurer de maintenir les privilèges d'Arras.

2°. La porte de St-Nicolas, bâtie sous le règne de Philippe-Auguste par Pierre de l'Aby, *Petrus de Abbatiâ*, et flanquée de deux grosses tours en grés.

3°. La porte d'Hagerue, nommée après la surprise d'Arras, Porte de Bourgogne, située rue des Capucins. Sa première dénomination provenait d'une grande ferme que l'on rasa pour la construction de cette porte et d'ouvrages des fortifications.

La porte Ronville fut aussi ordonnée par Philippe-Auguste.

Quant à la porte Méaulens, elle fut bâtie au commencement

du XIV^e^ siècle, par Mahaud, comtesse d'Artois, pour aller d'Arras à Lens. On l'a appelée d'abord porte de Mahaud à Lens, puis par abréviation, on a dit Mahaud-Lens, enfin par corruption les gens de la campagne et le bas peuple se sont accoutumés à dire porte Méaulens.

D'après le tableau que César a tracé des mœurs des anciens Atrébates et l'antipathie qu'il leur attribue pour les étrangers, on voudrait en vain se représenter que les arts étaient en honneur dans leur capitale, au moment où les Romains s'en emparèrent. Mais on peut avancer sans craindre de se livrer à une hypothèse hasardée, que les relations civilisatrices que la conquête établit entre elle et Rome les y fit fleurir bientôt. Cette ville, en effet, ne tarda pas à acquérir par ses belles étoffes un renom universel.

Elles étaient si précieuses, qu'on regardait comme un luxe de s'en servir. La matière qui servait à les teindre provenait principalement de la Garance. Elle produisait une couleur fort brillante qui tenait de la pourpre et de l'écarlate. C'était dans les environs d'Arras et de St-Laurent que l'on récoltait la Garance la plus estimée. Des réglements contemporains qui prescrivaient de ne pas la mêler avec celle des autres pays, constatent que sa supériorité était bien reconnue. On détrempait dans les eaux du Crinchon les substances servant à faire ces belles étoffes. Elles n'étaient pas les seules qu'on travaillait dans la province. Arras fournissait aux soldats Romains les saies ou sayons, espèce de manteaux dont ils s'enveloppaient, pour se garantir du froid et de la pluie.

L'invasion des Gaules par les Vandales qui ravagèrent le pays, anéantit les fabriques d'étoffes, à Arras. Mais elles se rétablirent et la culture de la Garance se ranima, après l'établissement des Francs, dans le même pays. Elles disparurent de nouveau par les invasions successives des Normands et ne reprirent leur éclat qu'à l'avènement de Robert, frère de St.-Louis, comme comte d'Artois.

Philippe-le-Hardi, dit M. de Barante, meublait ses châteaux

avec des draps et des tapis d'Arras, plus beaux que tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors et après la bataille de Nicopolis, qui fut perdue le 25 septembre 1396, par les Français et les Anglais contre les Turcs commandés par Bajazet, le même duc de Bourgogne, selon un auteur arabe Amorabaquin, acheta à Arras des tapis représentant l'histoire d'Alexandre-le-Grand, pour en faire présent à Bajazet, en témoignage de sa reconnaissance des bons traitements que ce prince Turc avait eus envers Jean, son fils qu'il avait fait prisonnier à cette bataille. Une de ces tapisseries faisait encore, au siècle dernier, un des principaux ornements du sérail.

Ce qui achève de prouver que la beauté des tapis d'Arras était réelle et reconnue généralement comme telle, c'est que l'Angleterre l'a consacrée d'une façon bien remarquable, car on y appelle *Arras* les tapis de haute-lisse.

Sous Philippe-le-Bon, petit-fils de Philippe-le-Hardi, Arras continuait de se rendre célèbre par ses fabriques de tapisserie, par celles de camelot, de toile, etc.

Les persécutions auxquelles les habitants d'Arras furent en butte sous Louis XI firent définitivement disparaître les belles fabriques de cette ville. Les anciens habitants, cédant à la force, emportèrent leur secret dans l'exil. En vain le monarque voulut-il remédier au mal. Les mesures qu'il crut devoir prendre ne répondirent pas à son attente. Les nouveaux venus, pouvaient, à la vérité, s'emparer des bâtiments, des substances et des ustensiles propres à ces fabriques, mais ils n'en restaient pas moins étrangers aux procédés de fabrication, dont la connaissance, surtout dans ces temps où les sciences chimiques étaient presqu'inconnues, ne s'acquièrent que par une expérience, inconciliable avec une brusque et instantanée mise en possession, résultant de tyranniques édits.

Envisageons maintenant Arras sous un autre aspect.

Il n'est pas de ville, en France, plus célèbre par les traités qui s'y sont conclus. Celui du 21 septembre 1435 est à jamais mémorable. Retraçons succinctement, pour en faire ressortir la

haute importance et justifier ce que nous avançons, les nombreuses et grandes circonstances qui l'ont précédé.

Les désastres de Creci (1), de Poitiers (2), d'Azincourt (3), de Crévan (4), et de Verneuil (5) avaient successivement pesé sur la France, dans une période de 78 ans.

Ils étaient la suite des prétentions d'Edouard III à la couronne de France. Un esprit de vanité et de folle confiance de la part de la noblesse Française contribua à en amener plusieurs. Elle dédaigna le secours de l'infanterie et des archers des communes et le dévouement de la milice Parisienne. Les Anglais, au contraire, en marchant à la tête de la classe populaire, conquirent le royaume de France.

Ce n'était pas assez de ces luttes malheureuses à main armée contre l'étranger, la France était aussi désolée par la guerre civile. Elle était entretenue par l'aversion dont était animée la reine Isabelle de Bavière contre le dauphin et par les graves dissensions que suscitaient entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans, leurs prétentions à s'emparer du pouvoir, pendant les accès de démence, auxquels le roi Charles VI fut sujet pendant 30 ans.

Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne et comte d'Artois, joue un des principaux rôles dans ces scènes si déplorables et souvent sanglantes. Son inaction à la funeste journée d'Azincourt avait causé un grand mécontentement en France où on le supposa d'intelligence avec les Anglais. Mais après la mort du dauphin qui avait épousé sa fille, la faction d'Armagnac s'étant emparée du pouvoir et l'ayant poursuivi à outrance, il leva le masque, conclut une alliance avec le roi d'Angleterre et promit de le reconnaître pour son souverain, dès que ce monarque étranger se serait rendu maître de la plus forte partie de la France.

Cependant quelques temps après, il signa un autre traité

(1) V. page 42. (2) 17 septembre 1355. (3) 25 octobre 1415. (4) En 1423. (5) 17 août 1424.

avec le nouveau dauphin, devenu depuis Charles VII et comme s'il avait pris à cœur de rendre sa conduite de plus en plus incompréhensible, il alla délivrer la reine Isabelle de Bavière, la cruelle ennemie du dauphin, laquelle était alors en exil, il assiégea Paris et s'en rendit maître. Ses partisans dans cette capitale se livrèrent à des actes d'une atroce vengeance. Le 18 juin 1418, ils massacrèrent impitoyablement leurs adversaires et le connétable d'Armagnac tomba un des premiers sous leurs coups.

Délivrée de sa captivité, Isabelle de Bavière s'arrogeant en vertu d'une ancienne ordonnance, les droits de la souveraineté, invita toutes les villes du royaume à ne pas reconnaître d'autres ordres que les siens. De son côte, Jean-Sans-Peur lui fit prêter serment de fidélité à Arras, par le clergé, la noblesse et les principaux négociants de Picardie, que son fils le comte de Charolais avait convoqués en cette ville. Cependant des personnes amies du bien public, qui se concertèrent pour ramener le calme dans le pays, déterminèrent le roi et le duc de Bourgogne à envoyer des députés, dans un village près de Montereau. Là, les prétentions exhorbitantes du duc prouvèrent qu'il ne prenait nul souci des troubles de la France. Le concile de Constance, réuni pour mettre fin aux discussions qui affligeaient l'Eglise, crut devoir tenter de faire cesser aussi celles de la France. Deux cardinaux qui vinrent de la part du pape, virent leur médiation acceptée. Après avoir entendu les deux partis, ils arrêtèrent que le dauphin et le duc de Bourgogne seraient, pendant la maladie du roi, à la tête du gouvernement. Le dauphin et Charles VI adhérèrent à ces stipulations, mais la faction d'Armagnac les ayant repoussées, les troubles recommencèrent.

Les deux partis s'étant enfin lassés de la guerre, le dauphin et le duc de Bourgogne eurent une entrevue à Prouilly-le-Fort, près de Melun. Ils s'y présentèrent, accompagnés tous deux d'un grand nombre de chevaliers, à qui ils firent faire halte à deux portées d'arc, les uns des autres. Ils en prirent chacun dix et se joignirent. Le duc se jeta aux pieds du dauphin et

lui donna les marques du plus profond respect. Le dauphin, de son côté, l'embrassa, en l'assurant qu'il oubliait le passé. Ils se promirent de vivre désormais dans une union intime, d'attaquer de toutes leurs forces l'ennemi commun, de gouverner le royaume avec la subordination qui devait exister entr'eux et de soumettre leurs personnes à l'excommunication et leurs biens à l'interdit, s'ils ne remplissaient pas leurs promesses. L'évêque de Léon reçut, au nom du pape, leur serment et celui des seigneurs qui les entouraient. Ces protestations furent renouvelées après le traité et au moment où le dauphin montait à cheval, le duc voulut lui tenir l'étrier.

Malgré toutes ces marques d'intelligence, les soupçons continuaient et bien des gens attisaient le feu de la discorde. Le dauphin et le duc de Bourgogne, dans leur entrevue de Prouilly, étaient convenus de se réunir dans un mois à Montereau, à l'effet d'y arrêter les mesures à prendre pour repousser les Anglais. Le dauphin s'y rendit le 6 août 1419. Un secret pressentiment et les avis de ses amis faisaient hésiter le duc. Mais la dame de *Giac*, sa maîtresse fit cesser son irrésolution. Il arriva en cette ville, le 10 septembre. A l'approche du dauphin, le duc de Bourgogne mit un genou en terre. Le dauphin le regardant d'un œil sévère, lui dit : *Beau cousin, vous ne seriez pas un bon abbé, vous n'observez pas l'accord que nous avons fait ensemble, puisque vous n'avez pas retiré vos troupes des places que vous deviez évacuer.* Le duc voulut se justifier, *vous en avez menti*, lui répondit le dauphin, *scélérat que vous êtes.* Aussitôt il lui tourna le dos, en disant, *il est temps.* Alors un des gentilshommes qui accompagnaient le dauphin, donna au duc un coup de hache qui lui abattit le menton. Ce prince ayant voulu se mettre en défense, tomba, percé de coups.

Ainsi finit Jean-Sans-Peur. Victime d'un assassinat, il avait lui-même fait assassiner quinze ans auparavant, à Paris, le duc d'Orléans. Craignant d'être arrêté, il s'était enfui précipitamment dans ses États et en arrivant à Bapaume à une heure de l'après-midi, il voulut, que pour perpétuer la mémoire de son

heureuse fuite, on y sonnât désormais l'Angelus à cette heure.

Un prince qui s'était souillé d'un meurtre, n'était pas digne d'être regretté. Cependant sa mort souleva une vive indignation. En vain le dauphin n'épargna aucune démarche pour se justifier. On voulut le poursuivre à outrance.

Philippe-le-Bon, fils et héritier du duc Jean, était à Gand, lorsqu'il apprit la mort de son père. Aussitôt il écrivit circulairement aux villes de son parti et les invita à envoyer, à Arras, le 17 octobre 1419, des députés munis de pleins pouvoirs, à l'effet de lui accorder ce qu'il leur demanderait.

Quelques jours avant cette réunion, il fit célébrer avec beaucoup de magnificence un service pour son père dans l'église de St-Vaast. Les évêques d'Amiens, de Cambrai, de Thérouanne, de Tournai et d'Arras y assistèrent, ainsi que plusieurs abbés de Flandres, d'Artois et des pays voisins. Il y avait 14 crosses.

Le duc y était accompagné de Jean de Luxembourg et de Jacques de Harcourt. L'évêque d'Amiens officia. A l'offertoire, Pierre de Floris, docteur en théologie de l'ordre des frères mineurs prononça l'oraison funèbre. Il exhorta le duc de Bourgogne à laisser à Dieu seul la vengeance de la mort de son père et prit pour son texte ce passage l'Écriture. *Laisse-moi la vengeance* et je te *rendrai justice.* Plusieurs courtisans se montrèrent satisfaits de ce discours. D'autres insinuèrent au duc que le Seigneur lui ordonnait, par la voix de son ministre, de venger la mort de celui dont il avait reçu la vie.

Pendant que les députés convoqués pour le 17 octobre étaient en délibération, le président de Morvillers arriva à Arras, pour assurer le nouveau duc de Bourgogne que le roi, la reine et la ville de Paris uniraient leurs efforts aux siens, pour venger la mort du feu duc. Les principales villes de France envoyèrent, du consentement du roi, leurs députés à Arras où ils signèrent un traité d'union, en présence de Jean de Luxembourg, qui y assista de la part de Charles VI. Ce traité fut publié à Paris. Il amena celui de Troie, qui fut conclu le 21 mai 1420. Ce dernier portait que *Catherine* de France épouserait Henri, roi d'Angle-

terre, et qu'après la mort de Charles VI, la couronne passerait à Henri qui prit, dès ce moment, le titre de Régent de France et héritier du royaume. Quand il parlait du roi d'Angleterre, Charles VI le nommait son très-aimé fils, régent et héritier du royaume et n'appelait son véritable fils que le prétendu dauphin.

Cependant, la mort de Charles VI arrivée en 1422, ne mit point fin aux maux du royaume.

Le roi d'Angleterre, secondé du duc de Bourgogne, fit tous ses efforts, pour enlever à Charles VII le peu de provinces qui le reconnurent. Henri V fut même sacré roi de France. Les succès des Anglais étaient d'autant plus faciles, que le nouveau roi sacrifiait à ses plaisirs le soin de ses affaires. Deux femmes le firent sortir de son apathie. Ce fut d'abord Agnès Sorel, en lui déclarant qu'elle répudierait un amant qui oubliait de défendre son royaume. Puis une vierge à jamais illustre par sa vaillance et ses malheurs, *Jeanne d'Arc*. Au moment de la captivité de cette héroïne, les chances entre le roi de France et celui d'Angleterre, étaient à peu près égales.

Le prince qui possédait les deux Bourgognes, qui réunissait sur sa tête les Pays-Bas dans lesquels la Flandres et l'Artois étaient compris, le prince qui était un des plus puissans de l'Europe, Philippe-le-Bon, pouvait faire pencher la balance. Un concile se tenait alors (1435). C'était celui de Bâle. Les prélats qui le composait, crurent qu'il était de leur devoir de chercher à rétablir la paix entre les princes chrétiens. Ils sollicitèrent vivement le duc de Bourgogne de rompre son alliance avec l'Angleterre. Le duc de Richemont, son beau-frère, qui avait beaucoup d'ascendant sur son esprit, acheva de l'y déterminer. De concert avec Charles VII, il écrivit au concile, pour le prier d'envoyer des cardinaux, à l'effet de traiter des objets auxquels cette assemblée prenait un si grand intérêt.

Le pape et le concile s'empressèrent de répondre à l'appel de ces princes. Ils envoyèrent, à Arras, chacun un légat qu'assistaient plusieurs évêques. Le duc de Bourbon, le Grand Maî-

tre, le Chancelier de France, avec le premier Président du Parlement de Paris et dix ou douze Conseillers de ce Parlement, représentèrent le Roi de France. Le Roi d'Angleterre fut représenté par un Cardinal, un Archevêque, trois Évêques, deux Comtes et quantité de Gentilshommes et de Docteurs. Quant au duc de Bourgogne, il eut pour négociateurs l'Évêque prince de Liège, Jean de Hinsberg, les Évêques de Cambrai et d'Arras, le Chancelier Rolin et une douzaine de personnages de la plus haute noblesse. Les rois de Pologne, d'Espagne, de Navarre, les ducs de Bretagne, de Milan, de Bar, y envoyèrent aussi leurs ambassadeurs et les villes de Flandres, de Brabant et d'Hollande y eurent aussi leurs députés.

Les ambassadeurs d'Angleterre n'ayant pas accepté les propositions avantageuses qui leur furent faites, se retirèrent.

Le légat, après avoir délié, au nom du Pape, le duc de Bourgogne de la foi qu'il avait promise au monarque anglais, ce duc consentit à faire la paix, mais à des conditions si dures, que l'acceptation n'en peut être justifiée, que par l'état de détresse à laquelle le roi Charles VII était alors réduit. Les conférences se tenaient dans l'Abbaye de St-Vaast. Dès la première, les ambassadeurs du roi de France se mirent à genoux devant le duc de Bourgogne et lui demandèrent pardon, au nom du roi, de l'assassinat de Jean-sans-Peur. Quelqu'aient été les sentiments d'exaltation dont son âme était alors énivrée, le duc ne put retenir ses larmes à la vue d'un acte si humiliant pour un monarque. Il déclara que pour l'amour de J.-C., pour la pitié qu'il avait de ce pauvre peuple de France, et à la considération de l'assemblée, il pardonnait à Charles VII le meurtre de Jean-sans-Peur, son père.

Les négociations durèrent une grande partie du mois de septembre. Enfin le 20 de ce mois, on fit annoncer à l'abbé de St-Vaast que le traité serait signé le lendemain. D'après cet avis, il fit avancer l'office dans son église où l'évêque d'Arras, Hugues de Cayeux, vint processionnellement de sa Cathédrale avec son clergé occuper la place qui leur avait été marquée dans le

chœur. Le cardinal de Chypre, légat du concile de Bâle, célébra la messe du St-Esprit.

Le duc de Bourgogne, toute sa cour, le duc de Bourbon, et les autres ambassadeurs y assistèrent. L'abbé de St-Nicaise de Reims lut l'Épître et l'abbé de St-Vaast, l'Évangile. L'évêque d'Auxerre confesseur de Philippe-le-Bon fit, sur la paix, un sermon dont le texte était : *Ecce quam bonum.* Après ce sermon, un chanoine d'Arras, nommé *Brunet*, monta en chaire et y donna lecture du traité de paix. Cette lecture dura plus d'une heure. Après une autre lecture faite aussi en chaire par le maître d'hôtel du duc de Bourgogne, d'une lettre en français, relative au traité de paix, on cria *Noël.* Ce mot fut répété itérativement par le peuple, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, tant était grande la joie que causait le retour de la paix. Ensuite le duc de Bourgogne et toute sa cour, le duc de Bourbon et les autres ambassadeurs firent serment d'observer le traité, à l'exception de trois seigneurs de la suite du duc de Bourbon, chevaliers de la Toison d'Or, le comte de Ligny, Hugues de Lannoy et Rolland d'Utkerque qui sortirent de l'église, pour s'en dispenser. Tous les assistants levèrent aussi la main, comme pour marquer qu'ils faisaient le même serment. Le cardinal officiant, après avoir donné la bénédiction, entonna le *Te Deum.* Les prières terminées, les ducs de Bourgogne et de Bourbon se tenant bras dessus bras dessous, sortirent de l'église et se rendirent au palais de Bourgogne. Le peuple voyant cette réconciliation et ce bon accord, se mit à crier de nouveau *Noël.* Dans tous les carrefours, dans toutes les rues, on fit de grandes réjouissances. Le soir, on alluma des feux de joie sur les principales places et quoique ce fût le mercredi des Quatre-Temps, on y fit couler des fontaines de vin. On fit aussi autour de la Cathédrale, en actions de grâces, une procession à laquelle les cardinaux assistèrent.

Le cardinal de Chypre quitta Arras le 27 septembre ; le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon et un grand nombre de seigneurs le conduisirent jusqu'au pont de Blangy.

Jamais traité au moyen-âge ne fut négocié avec tant de solennité ni par tant d'ambassadeurs. On a compté, alors, à Arras, 18 princes, ducs ou comtes, trois cardinaux, 3 archevêques, 10 évêques, 500 chevaliers. Jean de Hinsberg, évêque-prince de Liège, ambassadeur de Philippe-le-Bon, dont nous avons déjà parlé, avait à sa suite 200 chevaux blancs et une nombreuse livrée, vêtue de la même couleur. Jean Chartier, historien de Charles VII dit que les fourriers durent pourvoir au logement de 9 à 10 mille hommes.

Ce qui contribua à augmenter prodigieusement, pendant quelques jours, l'affluence des spectateurs dans la ville d'Arras, ce furent les faits d'armes qui se passèrent le 11 et le 12 août sur la Grande-Place, en présence de Philippe-le-Bon et de tous les ambassadeurs, entre Jean de Merlé, chevalier Banneret Espagnol, et Pierre de Beaufremont, seigneur de Chargny. Un dénombrement fait, à l'occasion de ces joûtes, constata que dans la ville seule d'Arras, à l'exclusion de la cité et des faubourgs, on compta 3,400 chevaux, outre ceux des habitants. Pour juger de la force numérique des personnes de tout âge, de tout sexe que ce tournoi attira à Arras, on peut se reporter au combat qui eut lieu cinq ans auparavant sur la même place et devant le même prince, entre Maillotin de Bours et Hector de Flavy et dans lequel les héraults firent monter le nombre des curieux de 40 à 50 mille, au point qu'une quantité considérable de ces derniers s'était juchée dans les gouttières et sur les toits. Cependant le concours extraordinaire d'un congrés européen, convoqué pour faire la paix, objet de tous les vœux, n'existait pas alors.

Le reconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne fit bientôt cesser la misère et la désolation du royaume. Leurs armées forcèrent, en peu d'années, l'étranger à reconnaître, comme roi de France, Charles VII qui fit oublier l'indolence de sa première jeunesse, en apportant sur le trône la prudence et l'habileté, propres aux grands rois.

MAIRIE D'ARRAS.

M. Maurice Colin, O. ✱, Maire.
MM. Pillain-Gaudermen ✱, Ch. Wartelle ✱, Adjoints.
Secrétaire en chef, M. Simon.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

8 Cantons — 142 Communes — 134,282 habitants.

Sous-Préfet, M. Félix Lequien ✱.
Secrétaire en chef, M. Jacquin.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Bavière, notaire à Haisnes (pour Cambrin.)
Béharelle, ancien notaire à Hénin-Liétard (pour Carvin.)
Damour, notaire à St.-Hilaire-Cottes (pour Norrent-Fontes.)
Decrombecque, maître de poste à Lens (pour Lens.)
Delelis, propriétaire à Fouquières-lez-Béthune (pour Béthune.)
François Desvachaux, maire de Labuissière (pour Houdain.)
N... (pour Lillers.)
Lebleu, brasseur à Sailly-sur-la-Lys (pour Laventie.)
Raparlier, propriétaire à Béthune (pour Béthune.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. Bavière, Beharelle, Delelis-Goudemetz, Raparlier, N....

Deuxième série, 1851. — MM. Damour, Decrombecque, Desvachaux, Lebleu.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER,

Comprenant 113,145 habitants. — 6 cantons et 100 communes.

Sous-Préfet, M. E. de Mentque ✱.
Secrétaire en chef, M. Bouvet.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

M. Achille Adam, banquier à Boulogne (pour Boulogne.)

MM. Chauveau-Sire, banquier à Boulogne (pour Boulogne.)
Baudier, notaire à Samer (pour Samer.)
Guillebert, négociant à Calais (pour Calais.)
Isaac-Sagot, juge-de-paix, id. id.
Podevin, propriétaire à Pihen (pour Guînes.)
Poulain-Sta, juge-de-paix à Desvres (pour Desvres.)
Boullanger Fils, maire d'Andres (pour Guînes.)
Ledru-Domps, négociant (pour Marquise.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. Achille Adam, Chauveau-Sire, Guillebert, Isaac, Poulain-Sta.

Deuxième série, 1851. — MM. Boullanger Fils, Baudier, Ledru-Domps, Podevin.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER,

Comprenant 79,711 habitants. — 6 cantons et 139 communes.

Sous-Préfet, M. Bourdon.
Secrétaire en chef, M. Dupuis.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Panet, maire de Boisjean (pour Montreuil.)
Petit, juge-de-paix à Aix (pour Campagne.)
Jh. Ducroquet, propriétaire à Mourier (pour Hesdin.)
Louvet, propriétaire à Fressin (pour Fruges.)
Fleury, id. à Fruges id.
Dovergne, Propriétaire à Hesdin (pour Hesdin.)
Le Marquis de Coupigny, maire de Verchocq (pour Hucqueliers.)
Lécrit, propriétaire à Montreuil (pour Etaples.)
Tellier, juge id. (pour Montreuil.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. Panet, Lécrit, Petit, Tellier.

Deuxième série, 1851. — MM. Le Marquis de Coupigny, Dovergne, Ducroquet, Fleury, Louvet.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER,

Comprenant 109,444 habitants. — 7 cantons et 118 communes.

Sous-Préfet, M. Le Comte DE VERTEILLAC, O. ✱.
Secrétaire en chef, M. POULAIN.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. DARQUE, propriétaire à Quiestède (pour Aire.)
THAREL, notaire à Aire id.
FRANCOVILLE, juge-de-paix à Rodelinghem (pour Ardres.)
DELPLACE, maire à Vieille-Église (pour Audruick.)
MAHIEU, maire à Enquin (pour Fauquembergues.)
BELLART, maire à Wisernes (pour St.-Omer sud.)
A. TOURNIER, notaire à St.-Omer. id.
DE GRAVE, maire, propriétaire à Moulle (pour St.-Omer nord.)
Le Comte DE HOSTON ✱, maire d'Hallines (pour Lumbres.)

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. DARQUE, DELPLACE, FRANCOVILLE, MAHIEU, THAREL.

Deuxième série, 1851. — MM. BELLART, DE GRAVES, Le Comte DE HOSTON, TOURNIER.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL,

Comprenant 81,143 habitants. — 6 cantons et 193 comm

Sous-Préfet, M. AUMASSIP, O. ✱.
Secrétaire en chef, M. LEMOINE.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. LEFEBVRE, Cultivateur à Tincques (pour Aubigny.)
DESLAVIER, notaire à Auxy-le-Château (pour Auxy-le-Château.)
THÉROUANNE, cultivateur à Quœux id.
PETIT, maire de Magnicourt (pour Avesnes-le-Comte.
DENOYELLE, ancien notaire à Avesnes-le-Comte id.
IVAIN, notaire à Heuchin (pour Heuchin.)
CAPPE, maire à Maisoncelle (pour Le Parcq.)

DANVIN, médeçin à St.-Pol (pour St.-Pol.)
DANVIN, notaire id. id.

RÉCAPITULATION PAR SÉRIES DE RENOUVELLEMENT.

Première série, 1848. — MM. DESLAVIER, LEFEBVRE, THÉROUANNE, IVAIN.

Deuxième série, 1851. — MM. CAPPE, DENOYELLE, PETIT, DANVIN médecin, DANVIN, notaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Aire, M. PILLET..
Arras, MM. FAUCONNIER et PERRIN-DAVIOT.
Auxy-le-Château, M. FOUBERT.
Béthune, M. PAS DE LOUP.
Boulogne, MM. BERGERET et LOISEL, commissaires-généraux de police sur le port.
M. Ch BAILLY, commissaire de police locale.
Calais, MM. DEBLIGNY et LEBLOND.
Carvin, M. CLIQUENNOIS ✻.
Fruges, M. MANESSIER.
Guînes, N....
Hesdin, M. PETITEAU.
Montreuil, M. DUMOULIN.
St.-Omer, M. PRÉVOST.
St.-Pierre-lez-Calais, M. NAUDIN.

ARCHITECTES.

Du département, M. EPELLET, à Arras.
De la ville d'Arras, M. TRAXLER.
Adjoint, M. BOURGOIS.

ARCHITECTES-ADJOINTS DU DÉPARTEMENT ET DES VILLES DU PAS-DE-CALAIS.

De la ville et de l'arrondissement de Béthune, M. DE BAILLENCOURT.
De la ville et de l'arrondissement de Boulogne, M. DE BAYSER.

De la ville et de l'arrondissement de Montreuil, M. Sire.
De la ville et de l'arrondissement de St.-Omer, M. Lemetz.
De l'arrondissement de St.-Pol, M. Cuvilliez.
De la ville d'Aire, M. Roussel.
— Boulogne, adjoint, M. Triquet.
— Calais, M. Vilain.
— St.-Pol, M. Capy.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

DIOCÈSE D'ARRAS,

Composé de 10 Cures de 1re classe, 39 de 2e, 620 Succursales et de 56 Vicariats payés par le Trésor.

Le département du Pas-de-Calais forme l'arrondissement du diocèse, qui est suffragant de l'archevêché de Cambrai.

Monseigneur HUGUES-ROBERT-JEAN-CHARLES DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS, Grand'Croix de la Légion-d'Honneur, né au château d'Auzeville, diocèse de Toulouse, le 14 août 1768, nommé à l'évêché d'Arras, le 19 avril 1802, sacré le 26 mai suivant, installé le 5 juin, même année, promu au cardinalat, le 29 décembre 1839.

Vicaires-généraux, agréés par le Roi.

MM. Bailly et Wallon-Capelle.

Secrétariat de l'Évêché.

MM. Terninck, secrétaire-général, et Ringot, secrétaire-particulier

Officialité.

MM. Liévin, official.
Dubois, vice-gérant
Parenty, théologal.

MM. Lequette, promoteur.
Terninck, secrétaire.

Vicaires-généraux honoraires.

MM. Scott, curé-Doyen d'Aire, camérier secret de S. S.
Maës, curé-doyen de Béthune.
Dumetz, curé-Doyen de St.-Sépulcre, à St.-Omer.
Lecomte, grand-Doyen, curé de St.-Nicolas, à Boulogne.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
Robitaille, curé-Doyen de St.-Pol.
De Guerry, chanoine, curé de St.-Eustache, à Paris.

MM. Dissaux, chanoine et ancien curé de St.-Nicolas, à Boulogne.
Cœur, chanoine de Paris.
Comballot, chanoine de Rouen.
Occis, curé, grand-Doyen de Montreuil.

Chapitre de la Cathédrale, Notre-Dame et St.-Vaast.

MM. Bailly, prévôt du chapitre, vicaire-général.
Legentil, doyen du chapitre, chanoine titulaire.
Roche, chanoine honoraire.
Dubois, grand pénitencier, grand-chantre
St.-Jean, chanoine honoraire.
Wallart, chanoine titulaire.
Dissaux, archidiacre, chanoine titulaire.
Herbet, ancien principal du collége, chanoine honoraire.
Parenty, théologal, chanoine titulaire.
Proyart, sous-chantre, grand maître des cérémonies.
Wallon-Capelle, vicaire-général.
Fréchon, chanoine titulaire.
Planque, chanoine titulaire.
Moffait, archiprêtre, curé de la Cathédrale.
Liévin, chanoine honoraire.
Terninck, id.
Braquehay, id.
Lequette, id.
MM. les vicaires de la Cathédrale sont chanoines honoraires.

Chanoines honoraires non-résidants.

MM. De Valicourt, prêtre habitué de Blairville.
Joyez, chef d'institution à Dohem.
Deligny, ancien curé d'Ardres.
Ducourroy, doyen de Fruges.
Carpue, prêtre de Londres.
Podevin, prêtre habitué de St.-Omer.
Paschal, desservant du Haut-Pont, à St.-Omer.
Godard, ancien desservant de St.-Jean-Baptiste, à Arras.
Dumetz, directeur de St.-Bertin, à St.-Omer.
Delahaie, id. id. id.

MM. Haffreingue, chef d'institution, à Boulogne.
Deligne, curé de St.-Paulet, département de l'Aude.
Marin, vicaire de Béthune.
Delwaulde, chef d'institution, à Montreuil.
De Garsignies, vicaire-général d'Amiens et de Soissons.
De Guerry, vicaire-général et curé de St.-Eustache, à Paris.
Cœur, vicaire-général d'Arras. et chanoine de Paris, Bordeaux et Nantes.
Favarel, prêtre d'Alby, professeur de philosophie et aumônier du collége du Hâvre.
Comballot, vicaire-général d'Arras.
Boniface, desservant de St.-Jean-Baptiste, à Arras.
Delannoy, vicaire de Calais.
Delrue, directeur du pensionnat de M. Haffreingue et aumônier de la prison, à Boulogne.
Fenet, desservant de St.-Venant.
Sergeant, aumônier des Ursulines, à Boulogne.
Bernardon, prêtre, à Alby.
Facien, curé de St.-Benoît, à Castres.
Lamort, vicaire d'Aire.
Derguesse, desservant de Dainville.
Parel, desservant de Bertincourt.
Hanquez, desservant de Lumbres.
Delval, desservant d'Inchy.
Dumetz, directeur à Dohem.
Mailly, aumônier de la chapelle française, à Londres.

MM. les curés de cantons et tous les curés en titre du diocèse, sont chanoines honoraires.

Fabrique de la Cathédrale tout ecclésiastique.

MM. Dubois, chanoine, président.
Bailly, vicaire-général.
Wallart, chanoine.
Parenty, trésorier.
MM. Dissaux, chanoine.
Wallon-Capelle, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.

Vicaires et Bénéficiers de la Cathédrale.

M. Fauchison, bénéficier, vicaire honoraire.

MM. Radez, 1er vicaire.
Gérard, vicaire.
Bayart, id.
Ringot, id.
Leroy, id.
Lambert. id.

MM. Thomas, bénéficier.
Fauchison, *Charles*, bénéficier et vicaire secondaire.
Fourcy, bénéficier, sacristain de la Cathédrale.

Séminaire diocésain d'Arras.

Supérieur, M. Dubois, chanoine titulaire.

Professeur de Dogme, M Fréchon, chanoine titulaire.

Professeur de Morale, M. Liévin, chanoine honoraire.

Professeur d'Histoire ecclésiastique et d'Ecriture sainte, M. Van-Troyen, chanoine honoraire.

Professeur de Physique et Mathématiques, M. Lequette, chanoine honoraire. — Élèves (terme moyen) 100.

École secondaire ecclésiastique.

MM. Wallon-Capelle, supérieur.
Braquehay, directeur.
Thomas, id.

MM. Delattre, directeur.
Jomin.
Élèves (terme moyen) 180.

Maîtrise de la Cathédrale.

MM. Fourcy, directeur.
Calmette, maître de musique.
} huit enfants de chœur.

Conseil privé d'Administration diocésaine.

MM. De Boiry.
Legentil.
Bailly.
Dubois.

MM Parenty.
Dissaux.
Wallon-Capelle.
Terninck, secrétaire.

Commission d'administration de la caisse de secours pour les prêtres infirmes, confirmée par ordonnance royale du 22 juillet 1844.

S. Em. Monseigneur le Cardinal, Évêque d'Arras, président.

MM. Bailly, vicaire-général.
Moffait, archiprêtre.

MM. Terninck, chne, trésorier.
Derguesse, desservant.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconés, un archiprêtré, pour

l'arrondissement d'Arras et cinq grands décanats, pour les autres arrondissements.

ARCHIDIACONÉS.

Grand archidiaconé d'Arras.

M. Dissaux, grand archidiacre d'Arras.

Les arrondissements d'Arras et de St.-Pol relèvent de lui.

Archidiaconé de Boulogne.

M. Wallon-Capelle, archidiacre de Boulogne.

Les arrondissements de Boulogne et de Montreuil relèvent de lui.

Archidiaconé de St.-Omer.

M. Herbet, archidiacre de St.-Omer.

Les arrondissements de St.-Omer et de Béthune en relèvent,

Archiprêtré d'Arras.

M. Moffait, archiprêtre.

GRANDS DÉCANATS DES CINQ AUTRES ARRONDISSEMENTS.

Les grands décanats s'étendent chacun sur tout l'arrondissement de sous-préfecture et ils sont, en entier, sous la surveillance générale du grand doyen.

Grand décanat de St.-Pol.

M. Robitaille, curé, vicaire-général.

Grand décanat de St.-Omer.

M. Dumetz, vicaire-général, curé de St.-Sépulcre, à St.-Omer.

Grand décanat de Béthune.

M. Maës, vicaire-général, curé.

Grand décanat de Boulogne.

M. Lecomte, vicaire-général, curé de St.-Nicolas.

Grand décanat de Montreuil.

M. Occis, vicaire-général, curé.

DÉCANATS.

Chaque curé de canton est doyen et a une surveillance spéciale sur son canton.

CHAPITRE V.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Notice historique sur les anciennes juridictions dans l'Artois, et les divers pays composant le département du Pas-de-Calais.

Comme tout propriétaire ou possesseur de fief avait droit, à cause de sa seigneurie, d'établir bailli ou lieutenant, pour administrer la justice à ses vassaux, il se forma, dans le pays, un très-grand nombre d'usages et de coutumes. On prétend qu'il n'est pas de provinces où il y en ait eu davantage. Un endroit tant soit peu considérable avait sa coutume dont les habitants étaient très-jaloux. — En 1507, les diverses communautés de l'Artois furent appelées à Amiens, pour présenter leurs coutumes à un commissaire du roi Louis XII, chargé de les examiner. Il en vint un si grand nombre que le commissaire effrayé, ne voulut pas entreprendre cette vérification et qu'il renvoya cette affaire *au bon vouloir du roi son maître.* Heuchin, Mont-St.-Éloy, Berneville, Monchy-au-Bois, etc., avaient leurs coutumes, de sorte que l'observation faite par Voltaire qu'on changeait de lois en France, en changeant de chevaux de poste, était, en Artois, bien au-dessous de la vérité. Celle que le même sujet a provoquée de la part de M. Dupin aîné, est sans doute plus exacte : Ce grand jurisconsulte a dit que la France ressemblait à un planisphère, tant les cercles de compétence s'y croisaient. Or, comme il est possible de décrire dans un planisphère, une plus ou moins grande quantité de cercles, cette comparaison paraît plus applicable à l'Artois.

Faisons observer, d'après M. Maillart, que la coutume générale de cette province, n'avait pas de force, lorsqu'il y en avait de locales, pour la suppléer.

Nous pourrions citer des villages, tel qu'Ervillers, dépendant de trois baillages différents, certains dont les deux tiers étaient d'un baillage et le reste d'un autre. — Il y en avait aussi qui étaient en litige entre deux juridictions. Lorsqu'on plaidait sur la compétence, on était bien loin d'aborder le fonds!

Ajoutons que, pendant très-longtemps, on n'exigeait pas que l'échevin, l'homme de fief ou cotier, sût lire ou écrire, pour siéger. Sa qualité lui suffisait pour être juge et sa marque témoignait de ce qu'il avait fait. Mais depuis le 12 novembre 1697, que l'ordonnance de 1667 a commencé d'être observée en Artois, les juges dûrent savoir lire et écrire. Cependant quoique lettrés, ils ne pouvaient, sans être gradués, rendre la justice, avant d'avoir pris l'avis d'un avocat. — Aussi dans les villes, on n'investissait des fonctions d'échevin, que des hommes qui avaient pris leurs grades.

Les échevins exerçaient basse, moyenne et haute justice.

La basse justice était ainsi appelée, parce qu'elle était renfermée dans les bornes des héritages qui la composaient.

La seconde appelée moyenne justice ou vulgairement justice vicomtière, parce qu'elle s'étendait sur les héritages, sur ceux qui en étaient mouvants, sur les villages et les lieux publics.

La troisième était nommée haute justice, parce que son pouvoir était grand et élevé.

Les échevins pouvaient poursuivre les voleurs jusqu'au dernier supplice, à la réserve du bannissement. Ils faisaient des réglements de police, administraient les biens des fabriques, les revenus des hôpitaux et des pauvres, régissaient les octrois, ainsi que les biens de la ville et partageaient quelquefois ces diverses administrations avec un corps laïc ou ecclésiastique. En voici un exemple. Malgré la réunion en 1749 de la Cité et de la ville d'Arras et la fusion de l'une et de l'autre, la justice temporelle du chapitre de la cathédrale, nommée la *Cour des Poulets*, fut maintenue. En vain les échevins tentèrent de la revendiquer. Un arrêt du conseil d'état du roi, rendu le 19 janvier 1768, en rejettant leurs prétentions, a décidé que le chapitre continuerait de posséder son droit de juridiction civile, criminelle et de police, dans l'étendue du cloître.

Après la funeste séparation de l'Artois d'avec la France, le parlement de Paris dut cesser de connaître des appels qui étaient interjettés devant lui, avant cette séparation. Aussi Charles-Quint institua, en 1530, le conseil provincial et supérieur d'Artois, dont la juridiction sous Louis XIV, s'étendit sur Bourbourg, Dunkerque et Gravelines.

Nous allons maintenant donner la nomenclature des tribunaux qui existaient avant la révolution dans les villes ou bourgs de nos six arrondissements communaux.

ARRAS (1).

1° L'élection provinciale d'Artois, connaissant des cas royaux, en fait d'aides, impositions et de noblesse seulement;

2° La maîtrise particulière des eaux et forêts, connaissant des cas royaux qui étaient de sa compétence dans les bois et les domaines du roi et non ailleurs;

3° La maréchaussée composée de trois lieutenants, d'un assesseur, un procureur du roi, de trois greffiers, trois exempts et connaissant des cas royaux et prévotaux tout à la fois et du duel;

4° La gouvernance ou baillage ayant dans son ressort, 333 localités composées de paroisses, hameaux, et quelquefois d'une seule ferme;

5° L'échevinage d'Arras;

6° Le siège abbatial de St -Vaast, ayant 130 localités dans son ressort, appel au conseil d'Artois;

7° Juridiction ecclésiastique de St.-Vaast composée d'un official, d'un promoteur et d'un greffier, 54 localités, appel au conseil d'Artois;

Le promoteur était habituellement un habitant de la paroisse de la Madeleine;

8° Le siège du pouvoir de Chaulnes;

9° Le siège du pouvoir de Sechelle;

10° La vingtaine, ou l'office composé d'un certain nombre de bourgeois, choisis pour faire la police sur le grand marché.

DANS LA CITÉ.

11° L'échevinage, avant la réunion à la ville, en 1749;

12° La salle épiscopale, juridiction supérieure, ayant les mêmes attributions que les bailliages d'Artois, composée de deux hommes de fief gradués, d'un procureur fiscal et d'un greffier, ayant 29 localités dans son ressort, appel au conseil d'Artois;

13° Une juridiction pour les chanoines et les membres du chapitre;

14° Autre juridiction pour les causes des vassaux et tenanciers du chapitre en première instance, ou par appel des juridictions féodales établies dans les principaux fiefs, 47 localités, appel au conseil d'Artois;

(1) Voir l'ouvrage du président Bultel, n° 10541 de la bibliothèque d'Arras, et celui de M. Maillart, n° 11162.

15° Enfin, l'officialité d'Arras, tribunal de l'évêque, siégeant dans le palais épiscopal.

Un si grand nombre de juridictions, exigeait nécessairement le concours d'un nombre proportionnel d'officiers ministériels. Par édit du mois de février 1692, le nombre des procureurs au conseil supérieur d'Artois et près des juridictions inférieures à Arras, fut fixé à 50, créés à titre d'office héréditaire et moyennant quittance.

En 1732, il y avait dans cette ville, 102 avocats inscrits au tableau. Le nombre des procureurs y était de 52 dont deux sous le titre de vérificateurs de saisies réelles et trois de contrôleurs de dépens.

A cette date on y comptait 25 notaires.

A Bapaume, échevinage et bailliage, ayant 80 localités dans son ressort, appel au conseil d'Artois.

A Oisy, chatellenie ayant 35 localités dans son ressort, appel à la gouvernance d'Arras.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

A Béthune. — Échevinage, avouerie et gouvernance de Béthune, avec appel à la gouvernance d'Arras.

A Épinoy, commune de Carvin. — La principauté d'Épinoy ayant 14 localités dans son réssort, avec appel au conseil d'Artois.

A Lens. — Échevinage et baillage; ayant 132 localités dans son ressort, appel au conseil d'Artois.

Lillers. — Échevinage. — Siège du chapitre de St.-Omer. — Baillage ayant 60 localités dans son ressort, avec appel à la gouvernance d'Arras.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

La sénéchaussée qui était la justice principale de Boulogne, connaissait de toutes causes et matières, sauf les renvois aux seigneurs et justices inférieures et avec appel à la cour souveraine du parlement de Paris (1).

Le Boulonnais comptait huit baillages; ils étaient situés à Boulogne, Outreau, Wissant, Londefort, Étaples, Leschoquet, Belle-Fontaine et Desurêne ou Desvres.

Les baillis étaient juges de première instance, au civil, des matières des roturiers.

(1) M. Léon Noël, almanach de Boulogne, 1845.

Il y avait en outre cinq juridictions particulières à Boulogne, celles de la maréchaussée, des eaux et forêts, de l'amirauté, des traites et de la mairie.

Cette dernière connaissait des querelles et procès sur les bourgeois, manants et habitants.

CALAIS.

Justice royale et provinciale du pays conquis et reconquis.

Tribunal consulaire fondé en 1563, confirmé en 1580. — Régi par la coutume de Paris. — Échevinage.

Maîtrise des eaux et forêts étendant sa juridiction sur Ardres et Guînes.

M. Lefèvre, dans son histoire de Calais, parle d'un magistrat qui devait avoir des pouvoirs étendus, il l'appelle juge général du Calaisis.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Étaples. — Baillage dont il a été fait mention plus haut, jugeant selon la coutume du Boulonais et sa coutume particulière.

Hesdin. — Outre l'échevinage, il y avait, en cette ville, une maîtrise des eaux et forêts et un bailliage ayant 121 localités dans son ressort, avec appel au conseil d'Artois.

MONTREUIL (1).

Les anciennes juridictions de Montreuil étaient :

1° Le baillage, qui ressortissait directement au parlement de Paris, à l'exception des cas présidiaux qui étaient portés à Amiens. Il jugeait conformément à la coutume d'Amiens et à la coutume particulière de Montreuil. Le ressort de ce bailliage avait été des plus considérables; il avait compris Bruges, les Chatellenies de Lille, Douai et Orchies, Boulogne et le Comté de Boulonais; les ville et chatellenie de St.-Omer; le Comté de Guînes, avec les Chatellenies d'Ardres, Audruick et Tournehem; les ville, régale et avouërie de Thérouanne; les ville et chatellenie d'Aire; les ville et Comté de St.-Pol; la ville d'Hesdin (vieil Hesdin) et ses dépendances, au nombre de neuf terres et seigneuries; la terre et seigneurie de Dom-

(1) Nous devons ces intéressants renseignements aux soins attentifs de M. le procureur du roi de Montreuil, qui les a obtenus de l'obligeance de M. Henneguier fils dont les loisirs sont consacrés à de sérieuses études sur l'histoire locale. Que ces MM. trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

pierre, etc. — De toute cette vieille splendeur il ne restait en 1789 au baillage de Montreuil, outre quelques villages situés sur les deux rives de l'Authie, que douze baronies du Comté de Guînes, plusieurs villages de la régale de Thérouanne et les appellations du baillage d'Ardres ;

2° L'échevinage qui, outre sa juridiction conforme à celle des autres échevinages, et soumise aux mêmes vicissitudes, resta, malgré les efforts que l'on fit à diverses reprises pour le dépouiller, juge de police et de grande et petite voirie. Il avait acquis à titre onéreux ce privilège de Philippe-le-Bel, 1292.

3° Le baillage de Waben, justice royale de troisième ordre, ressortissant à la sénéchaussée de Ponthieu. Il avait été transféré à Montreuil par le crédit des officiers, qui tous habitaient cette ville, y exercaient même des professions, et trouvaient incommode d'aller rendre la justice à Waben. Ce baillage jugeait conformément à la coutume de Ponthieu ;

4° La maréchaussée pour les cas prévôtaux de la compétence de cette juridiction ;

5° Le tribunal du *Point d'honneur*, pour toutes les contestations qui s'élevaient entre gentil-hommes à l'occasion des droits honorifiques, et toutse leurs querelles privées, pourvu qu'elles intéressassent le Point d'honneur ;

6° La subdélégation, ressortissant au bureau des finances d'Amiens ;

7° Le grenier à sel. Montreuil et sa Banlieue jouissaient de privilèges considérables sous le rapport du sel ;

8° Les traites foraines, dont les officiers connaissaient de toutes les fraudes et contraventions qui concernaient l'importation, le transit ou l'exportation des marchandises ;

9° En 1601, il y avait à Montreuil un prêtre pourvu en cour de Rome, de l'office de notaire, tabellion et juge ordinaire des affaires ecclésiastiques.

Montreuil dépendait pour l'officialité, d'Arras ; pour l'amirauté, d'Abbeville ; pour les eaux et forêts, de la maîtrise d'Abbeville ; pour l'élection, de Doullens ; pour le tabac, du bureau d'Abbeville.

Outre toutes ces juridictions. il existait en ville plusieurs justices seigneuriales, la seule importante était celle de l'Abbaye de St.-Sauve. — La Gueulde marchande en possédait une aussi.

St.-JOSSE.

St.-Josse, avait un échevinage.

L'abbaye de St.-Josse, du ressort du bailliage de Waben transféré à Montreuil, avait, dans son Comté, justice haute, moyenne et basse.

WABEN.

Outre son bailliage; Waben a eu un échevinage, que les habitants ont abandonné au seigneur, vers le commencement du siècle dernier, à condition qu'il en acquitterait les charges et en recueillerait les bénéfices.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

Aire. — 1° Échevinage. 2° Siège du chapitre d'Aire, avec appel au conseil d'Artois. 3° Baillage comprenant 62 localités dans son ressort avec appelau conseil d'Artois;

Ardres. — Échevinage. Baillage ressortissant au bailliage de Montreuil, ayant 29 localités dans son ressort;

St.-Omer. — 1° Échevinage, ayant 28 localités dans son ressort avec appel au baillage de cette ville;

2° Le baillage comprenant 205 localités avec appel au conseil d'Artois;

3° Siège des Viefchaires, composé d'officiers nommés par les seigneurs fonciers et d'échevins nommés par le mayeur de St.-Omer;

Il connaissait des captures de personnes pour dettes, des scellés et inventaires dans les maisons mortuaires, dans tous les endroits de la ville et de la Banlieue de St.-Omer;

4° La chambre des orphelins;

5° Le siège des Francs-Alleux. — Il exerçait sa juridiction sur tous les héritages roturiers dans toute l'étendue du baillage;

6° Le siège abbatial de St.-Bertin;

7° La maîtrise des eaux et forêts;

8° La salle épiscopale;

9° La salle décanale;

10° La juridiction de l'Est-Lannoy et Hallembroucq pour le chapitre, ressortissant au conseil d'Artois;

11° Un autre siège pour le chapitre, dans la banlieue;

12° Juridiction ecclésiastique de l'évêque de St.-Omer;

13° Juridiction de l'évêque pour le chapitre.

Thérouanne. — La régale ayant 46 localités dans son ressort, avec appel au conseil d'Artois (le chef-lieu indivis entre les évêques de Boulogne, d'Ypres et de St.-Omer.)

Tournehem. — Maîtrise des eaux et forêts.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

Aubigny. — Aubigny-le-Comte ayant 39 localités dans son ressort, avec appel au conseil d'Artois.

Aubigny-la-Marche comprenant 35 localités, avec appel à la gouvernance d'Arras.

Avesnes-le-Comte, comprenant 39 localités dans son ressort, avec appel au conseil d'Artois.

St.-Pol. — Échevinage. Sénéchaussée étendant sa juridiction sur 200 localités, avec appel à la gouvernance d'Arras.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Le ressort de cette cour comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais (loi du 18 mars 1800, décret du 6 juillet 1810.)

Sa population est de 1,770,319 justiciables, dont 1,083,298, dans le Nord et 685,021, dans le Pas-de-Calais.

COMPOSITION DE LA COUR.

M. Leroux de Bretagne, O. ✱, premier président.

MM. Gosse de Gorre, O. ✱
Petit, ✱,
Maurice, ✱,
Le Roy de Falvy, ✱,
} Présidents de Chambre.

Conseillers. — MM. Dubrulle, ✱, Gavelle, Durand d'Elecourt, ✱, Dumoulin, Piéron, ✱, Bigant, ✱, Taillar, ✱, de Warenghien, Benoist-Benoist, Vanderwallen, Pillot, Cahier, Souquet, Lenglet, Francoville, Minart, Lagarde, Buffin, Binet, Grimbert, Devinck, Le Bihan, Cotteau, Couture, Marilhat, *honoraire*, Durier-Majault.

PARQUET.

M. Rouland, procureur-général du roi.

Avocats généraux. — MM. Danel, ✱, Pouillaude de Carnièvres, de Meyer.

Substituts du Parquet. — MM. de Guerne, Escudié.

Greffier en chef. — M. Lagarde, père.

Les appels des tribunaux de première instance et de commerce, du Pas-de-Calais, se portent à cette cour.

Composition des Chambres de la Cour Royale. — Année judiciaire 1845-1846.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les lundis, mardis et mercredis, à dix heures du matin.

Premier président, M. Leroux de Bretagne.

Président, M. Gosse de Gorre.

Conseillers. — MM. Dubrulle, Gavelle, Piéron, Taillar, Souquet, Buffin, Dewinck, Minart, Le Bihan.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Audiences, les jeudis, vendredis et samedis, à dix heures du matin.

Président, M. Le Roy de Falvy.

Conseillers. — MM. Durand d'Elecourt, Pillot, Francoville, Lenglet, Lagarde, Binet, Grimbert, Cotteau, Couture.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Ses audiences ne sont pas publiques.

Président, M. Maurice.

Conseillers. — MM. Taillar, Benoist, Vanderwallen, Souquet.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audiences, les vendredis et samedis, à dix heures du matin.

Président, M. Petit.

Conseillers. — MM. Dumoulin, de Warenghem, Bigant, Benoist, Vanderwallen, Cahier, Marilhat.

AVOCATS.

Conseil de l'Ordre.

MM. Honoré, bâtonnier, Huré, Talon, Dumon, Pellieux, Parmentier, secrétaire, Dupont, Deledicque.

Avocats. — MM. Le Roy de Béthune, Honoré, Wagrez, Huré, Talon, Dumon, Dennetier, Le Roy, Pellieux, Delebecque, Maurice, de

Bonijol-Dubrau, Parmentier, Dupont, Thery, Chedieu, Plichon, Dubus, Deledicque, Lemaire de Marne, Lucas, d'Esclaibes, Vr Imbert de la Phalèque, Houzel, Laloux, Tréca, Cornaille, Dubrulle, Allart, Duquesne, Prevost, Scrive, Duhem, Hasard. H. Bagneris, Ligier.

Avocats admis au stage. — MM. Verdavaisne, Flament, Frémaux, Debeaumont, Vilette, Kien, Ch. Honoré, J. Le Roy, Dubus, Lenoir, de Staplende, de Baillencourt dit Courcol, Bottiau, Lefrançois, Gaspard, Meurice, Trécat, Barachin, Jenaux, Lefranc, Duguesne.

Avoués. — MM. Delegorgue, de Beaumont, Rolland, Deusy, Cuvelle, Pla-Wacrenier, Lavoix, Estabel-Luce, Huret, Denis, Regnier.

COUR D'ASSISES.

Dans le Pas-de-Calais, la Cour d'assises siége à St.-Omer, chef-lieu judiciaire de ce département.

COMPOSITION DE LA COUR.

Deux de MM. les juges du tribunal civil, présidés par un conseiller de la Cour royale de Douai.

MM. Prevost, procureur du roi près le tribunal civil et correctionnel.
Caron, substitut.
Pagart, substitut.
Seguineau de Préval, greffier en chef.

Elle a eu quatre sessions en 1845.

TRIBUNAUX CIVILS ET OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Arrondissement d'Arras.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

M. Thimothée Cornille, membre du conseil général du département, président.

Président honoraire : M. Petit.

Juges : MM. Ansart (d'instruction), Gamot, Dorlencourt.

Juges suppléants : MM. H. Colin, Boistel et Ct Legentil.

PARQUET.

MM. Lallier, procureur du roi, Ch. Boutry, substitut.

MM. Henri, greffier, Campagne, commis greffier.

Les audiences s'ouvrent à 11 heures. Lundis, opérations de la Chambre du conseil. Mardis, mercredis, jeudis, affaires civiles. Vendredis, affaires correctionnelles. Les samedis, criées, instance d'ordre.

AVOCATS.

Conseil de l'Ordre.

M. Leducq, bâtonnier.
MM. Dauchez, Perrot, Lecesne, Boistel, secrétaire.

AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU.

1811	MM. Monel père.	1838	MM. Lecesne.
1812	Liger père.	1839	Lenglet.
1812	Lefebvre.	1840	Monel fils.
1815	Luez.	1840	L. Hovine.
1816	Billet.	1841	H. Colin.
1816	B. Dauchez.	1841	Ch. Le Roux.
1822	Leducq.	1841	Blondel.
1824	Perrot.	1841	Trannoy.
1827	Delair.	1841	Clément.
1830	Vaast.	1842	Legentil.
1831	Wartelle.	1842	Dauchez, J.-B.
1835	Liger (Ursmar).	1842	Boistel.
1836	De Grandval.	1843	Leviez.
1838	Develle.	1843	Bourgois.
1838	Duriez.		

STAGIAIRES.

1843	Guffroy.	1845	Th. Hallo.
1844	Duchochois.	1845	Dauchez (Ludovic).

Avoués. — MM. Louis Delair, Aubron, Poitart, Fl. Billet, Galvaire Hallo, Allart, Cabuil, Hubert.

Huissiers-audienciers. — MM. Baccuez père, Deplanque, Saloppe et Durlin.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Arras (nord.) MM. Vahé, juge-de-paix, Demadre, 1er suppléant, Louis Hovine, 2e suppléant, Dehée, greffier.

Audiences, les lundis, à neuf heures.

Arras (Sud.) — MM. Boutry, juge-de-paix, Lobez, 1er suppléant, Delavallée, 2e suppléant, Masson, greffier.

Audiences, les lundis et vendredis, le matin.

Canton de Bapaume. — MM. Demory, juge-de-paix, à Bapaume, Lancien, 1er suppléant, Arrachart, 2e suppléant, Croisilles, greffier.

Audiences, les jeudis, à neuf heures.

Canton de Beaumetz-les-Loges. — MM. Vandewinckel, juge-de-paix, Brogniart, 1er suppléant, à Rivière, Hautecœur, 2e suppléant, à Agnez, Dorlet, greffier.

Audiences, les vendredis, à neuf heures.

Canton de Bertincourt. — MM. Cornaille ✠, juge-de-paix, à Bertincourt, Boniface, 1er suppléant, à Ruyaulcourt, Bancourt, 2e suppléant, à Ruyaulcourt, Desaint, greffier.

Audiences, les mercredis, à dix heures.

Canton de Croisilles. — MM. Herdebaut, juge-de-paix, à Ecoust-St-Mein, Defontaine, 1er suppléant, à Chérisy, Dhamelincourt, 2e suppléant, à Boiry-Becquerelle, Deffuse, greffier, à Croisilles.

Audiences, les lundis, à dix heures.

Canton de Marquion. — MM. Hary, juge-de-paix, au Verger, N. Lanthiez, 1er suppléant, à Baralle, de Cormont, 2e suppléant, à Sauchy-Cauchy, Delbar, greffier, à Oisy.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton de Pas. — MM. Delacroix, juge-de-paix, à Pas, Songeons, 1er suppléant, à Amplier, Monchain, 2e suppléant, à Fonquevillers, Boursin, greffier.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton de Vimy. — MM. Defontaine, juge-de-paix, à Vimy, Dubron, 1er suppléant, Willerval, 2e suppléant, Joncqué, greffier, à Vimy.

Audiences, les jeudis, à neuf heures.

Canton de Vitry. — MM. Florent, juge-de-paix, à Cagnicourt, Mazy, 1er suppléant, à Cagnicourt, Damiens, 2e suppléant, à Monchy-lez-Preux, Vaillant, greffier, à Vitry.

Audiences, les mercredis, à neuf heures.

TRIBUNAL DE POLICE MUNICIPALE, A ARRAS.

Le siège de ce tribunal est établi dans une salle contiguë à celle des

Concerts. Ses audiences sont présidées, tous les trois mois, à tour de rôle par un de MM. les juges.

Ministère public, l'un de MM. les commissaires de police d'Arras.

Greffier, M. Dominique Pottier.

Audiences, les mardis.

NOTAIRES.

Canton d'Arras. — M. Braine, rue du collége, a les minutes ou les registres de Deladerière, Deleville, Delecour, Fauchison, Letombe, Bocquet, Advielle, Pallette, Grenier et Wattebled.

M. Hovine fils, rue de l'Abbaye, a les minutes ou les registres de son père, de Delvallée, Debout, Crépieux, Simencourt.

M. Becthum, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Lenglet, Letierce, Carrault, Lebrun, Lenglet père, Mansion, Delacroix, Desprets, Lescardé et Allart.

M. Cuvelier, rue Poitevin-Maissemy, a les minutes ou les registres de Bigour, Lantoine fils, Miñet, Lantoine père, Lebas, Douez, Hazard, Payen, Develle, Deretz, Bossu, Ridon, Gellé, Debailleul, Carault, Camus, Baillet, Jouenne, Fourmault, Husson, Denis et Pillain.

M. Daverdoing, rue des Récollets, a les minutes ou les registres de Toursel, Bocquet, Nepveu, Gamand, Lefebvre, Cocquel.

M. Bollet fils, rue St.-Aubert, a les minutes ou les registres de Bollet père, Leclercq jeune, Bellier, Hauwel, Flippe.

M. Fauvel, rue St.-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres d'Isambard, Delocre fils, Thomas neveu, Thomas oncle, Manessier, Lebrun, Henri Doué, Prevost, Deshorties, Palette, Février, Delocre père, Grossemy fils, Grossemy père, Bailleul.

M. Dauchez, rue des Balances, a les minutes ou les registres de Jean-Baptiste Dauchez, Deron, Taillandier, Lenglet.

M. Pillons, rue St.-Jean-en-Ronville, a les minutes ou les registres d'Arnouts fils, Arnouts père, Roseau, Brazier, Fauchison, Prévost, Manessier, Lefetz, Pruvost, Cordier, Botte, Bouttemy, Ansart.

M. Hirache, rue du Puits-St.-Josse, a les minutes ou les registres de Furne, Regnault, Fromentin, Louis Clabaut, Leclercq aîné, Merlin.

Canton de Bapaume. — M. Deusy, Michel-Joseph, à Bapaume.

M. Prévost, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Croisilles fils, Danel fils, Danel aïeul, Leclercq, Croisilles père, Lefebvre fils, Lefebvre père, Delsaux.

M. Théry, à Bapaume, a les minutes ou les registres de Tabuy, Fauvel, Boniface, Derœux F., Derœux Alp., Derœux Antoine, Théry, Doudan fils, Doudan père.

Canton de Beaumetz-les-Loges. — M. Pigache, à Rivière, a les minutes de M. Brogniart.

M. Legrand, à Beaumetz, a les minutes de M. Hirache, Nepveu, Bocquet, Toursel.

Canton de Bertincourt. — M. Baudet, à Bertincourt, a les minutes ou les registres de Desprets fils, Desprets père, Prévost fils, Becthum, Haudouart, Prévost père, Leclercq, C. Leclercq.

M. Savary, à Vélu, a les minutes de Doudan et Famechon.

Canton de Croisilles. — M. Delegrange, à Croisilles, a les minutes de Delegrange oncle et Delestré.

M. Savary, à Bucquoy, a les minutes de Prevost, Legillon, Houriez, Bollet.

Canton de Marquion. — M. Moreau, à Oisy, a les minutes de Vanbavinchove, de Denoyelle, Houzé, Mille fils, Caron, Mille père, Desplanques.

M. Candelier, à Inchy, a les minutes de Lejosne et Lesoing.

Canton de Pas. — M. Delaporte, à Pas, a les minutes de Legrand, Wattebled, Delaporte, Proyart, Ch. Delaporte, Louis Delaporte.

M. Legrand, à Pas, a les minutes ou les registres de Delacroix, Tholomé, Delacroix, Corne, Delacroix fils, Delacroix père.

M. Monchain, à Foncquevillers, a les minutes de Ganthier et Legrand.

Canton de Vimy. — M. Dufour, à Neuville-St.-Vaast, a les minutes de Delattre.

M. Petitpret fils, à Vimy, a les minutes de son père.

Canton de Vitry. — M. Florent, à Cagnicourt, a les minutes de Cuvillier.

M. Daix, à Vitry, a les minutes de Foulon et Debout.

Notaires honoraires : MM. Bollet père, Doudan, à Velu, Brongniart, à Rivière.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Lancel, Emile, et Libersalle.

HUISSIERS.

Canton d'Arras. — MM. Baccuez père, Fayet, Déplanque, Bras, Durlin, Saloppe, Sueur, Briand, Milen, Leborne fils.

Canton de Bapaume. — MM. Debeugny et Lefebvre à Bapaume.

Canton de Beaumetz. — M. Laffineur, à Beaumetz.

Canton de Bertincourt. — MM. Corbiez, à Bertincourt, et Duflos, à Ruyaulcourt.

Canton de Croisilles. — M. Capron, à Croisilles.

Canton de Marquion. — M. Delsaux, à Oisy.

Canton de Pas. — MM. Gorriez et Fay, à Pas.

Canton de Vimy. — M. Tilloy, à Vimy.

Canton de Vitry. — MM. Coppin et Boniface, à Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Lefebvre-Dupré, ✻, président, membre du conseil général.

Juges : MM. Dubrulle, Le Roy, N....

Juges suppléants. — MM. Dupré, Dufresne, Halloy-Delametherie.

MM. Top, procureur du roi, Gardin, substitut, Hulleu père, greffier, Hanicotte, commis-greffier.

Jours d'audiences : Les criées ont lieu les lundis. Les mardis, à neuf heures du matin, affaires à bureau ouvert. Jeudis et vendredis, affaires civiles et commerciales, mais plus particulièrement ces dernières. Les vendredis, mercredis et samedis, affaires correctionnelles.

Avocats. — MM. Dupré, Hulleu jeune, Chabé, Ch. Cuvelier, Vincent, Halloy-Delametherie, Sénéchal.

Avoués. — MM. Boulogne, Héquet, Huleu aîné, Masclef, Maindron, N....

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Béthune. — MM. Leclercq, juge-de-paix, à Béthune, Blin, 1er suppléant, Herreng, 2e suppléant, Labitte, greffier.

Audiences, les lundis et samedis, à dix heures.

Canton de Cambrin. — MM. Maniez, juge-de-paix, à Beuvry, Mouquet, 1er suppléant, Hoyez, 2e suppléant, Jourdain, greffier, à Festubert,

Audiences, les mercredis et samedis, à une heure l'été et à neuf heures l'hiver.

Canton de Carvin. — MM. Garez, juge-de-paix, à Carvin, Lestienne, 1er suppléant, Caullet, 2e suppléant, Declercq, greffier.

Audiences, les mardis, le matin.

Canton d'Houdain. — MM. Frémaux, juge-de-paix, Lemaire, 1er suppléant, N.... 2e suppléant, Augez, greffier, à la Buissière.

Audiences, les jeudis dans la matinée.

Canton de Laventie. — MM. Taffin, Jules, juge-de-paix, Devaux, 1er suppléant, N.... 2e suppléant, Salomé, greffier.

Audiences, les mardis et samedis, à 9 heures.

Canton de Lens. — MM. Varlet, juge-de-paix, Roussel, 1er suppléant N.... 2e suppléant, Lecaffette, greffier.

Audiences, les jeudis, dans la matinée.

Canton de Lillers. — MM. Menche, juge-de-Paix, A Busnes, Béghin, notaire, 1er suppléant, Hulleu, 2e suppléant, Dorge, Greffier.

Audiences, les mercredis et samedis, à 9 heures.

Canton de Norrent-Fontes. — MM. Candelier, juge-de-paix, Hanotte, 1er suppléant, Wallart, 2e suppléant, Devise greffier.

Audiences, les mardis et jeudis, le matin.

NOTAIRES.

Canton de Béthune. — M. Hurtrel, à Béthune, a les minutes d'Engrand, Grégoire, Malard, Manessier, Leroux, Minart, Utasse, Jacquemont, Leclercq et Hurbiez.

M. Hurbiez, a les minutes de Héreng père et fils.

M Calonne, a les minutes de Saison, de Dufresne père et fils.

M. Richebez, a les minutes de Deplanque, Leroy, Wavrin et Hulleu.

M. Merlin, a les minutes de Denoyelle, Denissel, Delebarre et de Baillencourt, dit Courcol.

Canton de Cambrin. — M. Bavière, à Haisnes, a les minutes de Mannier.

M. Duquesnoy, à Beuvry, a les minutes de Lequien.

M. Becquart, à Richebourg-l'Avoué, a les minutes de Dubois et de Tenturier.

Canton de Carvin. — M. Dubois, à Carvin, a les minutes de Beaucourt.

M. Reuflet, à Carvin, a les minutes de Haccart et de Baggio.

M. Gauwain, à Carvin, a les minutes de Loth, Tourtois et Chocquet.

M. Dancoisne, à Hénin-Liétard, a les minutes de Platel et de Béharelle.

Canton d'Houdain. — M. Fauquette, à Hersin-Coupigny, a les minutes de J.-B. Bavière et de Ch. Bavière.

M. Daix, à Houdain, a les minutes de Mathon, J.-B. De Remetz, L. De Remetz, Aug. Lequien et Lequien.

M. Dubron, à Fresnicourt, a les minutes de J.-B. Caudron, de Ph. Gaudron, de Richebez et de Candelier.

Canton de Laventie. — M. Debourge, à Laventie, a les minutes de Crespin, Leclercq, Hurbier, Bavière, Devaux, Goudal et Detourmignies.

M. Becquart, à Laventie, a les minutes de Romon, Bourdon, Loison et Devaux.

M. Claus, à Lestrem, a les minutes de Bourdon, Hulleu, Wavrin et Dacquin.

M. D'Haisne, à Fleurbaix, a les minutes de Warluzel, Plouvier et Decourcelle.

Canton de Lens. — M. Boudry, à Lens, a les minutes de Machet, Prévost, Delcourt, Roussel, De Retz, Lanson, Roussel, Bellier, Roussel, Barbier, Delilles, Leroy et Leclercq.

M. Caille, à Lens, a les minutes de Maurice et Beaucourt.

M. Goubet, à Lens, a les minutes de Hovine, Delavallée et Lebrun.

Canton de Lillers. — M. Liébert, à Lillers, a les minutes de Toffart, de Pronier et de Leclercq.

M. Hulleu, à Lillers, a les minutes de Deruit, Florent, De Marthe, Joseph Berode et François Berode.

M. Arnouts, à Lillers, a les minutes de Ch. Guille, de Polyc. Guille et Ph. Guille.

M. Lissacq, à St.-Venant, a les minutes de son père.

M. Beghin, à Gonnehem, a les minutes de Debaillencourt, Béharelle et Caille.

Canton de Norrent-Fontes. — M. Bailly, à Norrent-Fontes, a les minutes de Mathon Aug., de Mathon Aimé, et de Coubronne.

M. Monpetit, à Norrent-Fontes, a les minutes de Guille et d'Adam.

M. Damour, à St.-Hilaire-Cottes, a les minutes de Roussel et d'Annebicque.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Delesalle, à Béthune.

HUISSIERS.

Canton de Béthune. — MM. Vallage aîné, Bachelez, Vienne, Vallage jeune, Deruelle, Devernay, à Béthune.

Canton de Cambrin. — M. Caron, à Beuvry.

Canton de Carvin. — MM. Heaulme et François, à Carvin, Hurez, à Hénin-Liétard.

Canton d'Houdain. — M. Lefebvre, à Houdain.

Canton de Laventie. — M. Dhennin, à Laventie.

Canton de Lens. — MM. Sauvage et Wantier, à Lens.

Canton de Lillers. — MM. Baron et Callart, à Lillers.

Canton de Norrent-Fontes. — M. Baude, à Norrent.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Decaudavaine, président.

Juges : MM. Caron de Fromentel, Buisson (d'instruction), Coilliot, juge honoraire.

Juges suppléants : MM. Carmier, Martinet, ✱, Morand.

MM. De Poucques d'Herbinghem, procureur du Roi, de Coussemaker, substitut, Duflos, greffier, Desombre, commis-greffier.

Jours d'audiences : elles s'ouvrent à 10 heures. Jeudis et vendredis, affaires civiles. Mercredis, affaires correctionnelles.

Avocats à Boulogne. — MM. Ballin, Carmier, Dramart, Dutertre fils, Gérard, Gros, Auguste Lardeur, Lemattre, Leporcq, Marteau, Martinet, ✱, Morand-Delalleau, Sénélard.

Avocats à Calais. — MM. Ern. Lebeau, L. Rebier, A. Mouron, E. Vaillan, B. Faillant.

Avoués à Boulogne. — MM. Leducq, Quénéhen, Noël, Gardère, Roger, Sergent.

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Boulogne. — MM. Hamy, juge-de-paix, Henri Faudier, ✱, 1er suppléant, Quénéhen, 2e suppléant, Butez, greffier.

Audiences, les lundis, à 10 heures.

Canton de Calais. — MM. Isaac, juge-de-paix, Rebier, 1er suppléant, Michel, 2e suppléant, Wimet, greffier.

Audiences, les vendredis, à 11 heures.

Canton de Desvres. — MM. Poulain-Sta, juge-de-paix, Havelle, 1er suppléant, Defienne, 2e suppléant, Saunier, greffier.

Audiences, les mardis et vendredis, à 10 heures.

Canton de Guines. — MM. Allent, juge-de-paix, Evrard, 1er sppléant, Longuety-Fourcroy, 2e suppléant, Isaac, greffier.

Audiences, les vendredis, à 10 heures.

Canton de Marquise. — MM. Martinet, juge-de-paix, Haffreingue, 1er suppléant, Dubos, 2e suppléant, Hoyer, greffier.

Audiences, les jeudis, à 10 heures.

Canton de Samer. — MM. Destrée, juge-de-paix, Geneau, 1er suppléant, Beaudier, 2e suppléant, Noël, greffier.

NOTAIRES.

Canton de Boulogne. — M. Anière, à Boulogne, a les minutes de Thomas.

M. Dutertre, a les minutes de son père.

M. Guéry, a les minutes de Dramard.

M. Loppe, a les minutes de Wissocq.

M. Sauvage, a les minutes de Legrelle.

Canton de Calais. — M. Dubrœuille, à Calais, a les minutes de Gottez.

M. Lemaire, a les minutes de son père.

M. Michel, a les minutes de Guesnon.

M. Camus, a les minutes d'Isaac et de Foucher.

Canton de Desvres. — M. Caux, à Desvres, a les minutes de Delplace.

M. Duflot, à Desvres, a les minutes de Legrix.

Canton de Guines. — M. Delannoy, à Guines, a les minutes de Lorgnier.

M. Evrard, à Licques, a les minutes de Delmotte.

M. Hamy, à Hardinghen, a les minutes de Dessaux.

Canton de Marquise. — M. Bonningue, à Marquise, a les minutes de Broutta.

M. Lecaille, à Marquise, a les minutes de Leducq.

Canton de Samer. — M. Baudier, à Samer, a les minutes de Dezoteux.

M. Bègue, à Samer, a les minutes de Thomas.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Dutertre-Delporte, ✱, à Boulogne, et Spiers, à Calais.

HUISSIERS.

Canton de Boulogne. — MM. Pernet, Loisel, Courteville, Beaurain, Merlin, Aly, Quiertant, Henotte, Guillain, Wallart.

Canton de Calais. — MM. Marcq, Beaurain, Harrouard et Prévost, à Calais.

Canton de Desvres. — M. Dumont, à Desvres.

Canton de Guînes. — MM. Bonnet et Coquerel, à Guînes, Dupuis, à Licques.

Canton de Marquise. — M. Prévost, à Marquise.

Canton de Samer. — M. Pontier, à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Enlart, ✱, membre du Conseil général, président.

Juges : MM. Lefebvre, Tellier (d'instruction).

Juges suppléants : MM. Duboquet et Brulet.

MM. Bottin, procureur du roi, Blondin, substitut, Boitel, greffier, Delarue, commis-greffier.

Jours d'audiences : Ses audiences s'ouvrent à 10 heures du matin. Mercredis et vendredis, affaires civiles. Jeudis, affaires correctionnelles. Samedis, criées, affaires en bureau, etc.

Avocats. — MM. Henneguier, Dobercourt fils, Destengue, à Montreuil, Coffin, à Hesdin.

Avoués — MM. Tabar, Delye, Jeanvrot, Thivrier, Aubry, Dubourg, à Montreuil.

JUSTICES DE PAIX.

Canton de Campagne-les-Hesdin. — MM. Petit, juge-de-paix, à Aix-en-Issart, Panet, 1er suppléant, Genet, 2e suppléant, Benoit, greffier.

Audiences, les vendredis, à 10 heures.

Canton d'Étaples. — MM. Defiennes, juge-de-paix, Lecat, 1er suppléant, Quandalle, 2e suppléant, Lamotte, greffier.

Audiences, les samedis, à 10 heures.

Canton de Fruges. — MM. Routier, juge-de-paix, Fleury, 1er suppléant, Gosselin, 2e suppléant, Pruvost, greffier.

Audiences, les vendredis à 10 heures.

Canton d'Hesdin. — MM. Danvin, juge-de-paix, Coffin, 1er suppléant, Houzel fils, 2e suppléant, Dehotte, greffier.

Audiences, les mardis, à 10 heures.

Canton d'Hucqueliers. — MM. Delhomel, juge-de-paix, Roubier, 1er suppléant, Dupont, 2e suppléant, Leclercq, greffier.

Audiences, les vendredis, à 10 heures.

Canton de Montreuil. — MM. Lévêque, juge-de-paix, Dobercourt, 1er suppléant, Delye, 2e suppléant, Dumoulin, greffier.

Audiences, les mardis, à 10 heures.

NOTAIRES.

Canton de Campagne-les-Hesdin. — M. Pocholle, à Campagne, a les minutes de Dieppe et Moitier père et fils.

M. Brasseur, à Aix-en-Issart, a les minutes de Petit.

M. Poiré, à Beaurainville, a les minutes de Théry, d'Hecquet, de Claustre, de Tellier.

Canton d'Étaples. — M. Legentil, à Étaples, a les minutes de Tellier, Fusillier, Bossu, Becquet, Prévost, Lebas, Belart, Becquet père et fils, Gressier, Lefèvre, Beau-Fils, Lartizien, Mesgnot père et fils.

M. Legay, à Étaples, a les minutes de Minet et de Bléret.

Canton de Fruges. — M. Choppin, à Fruges, a les minutes de Deherly, Gouy, Dufour, Barbault, Limosin, Duval, Duflos, Decroix, Courtois et de St.-Jean.

M. Brasseur, à Fruges, a les minutes de Graux, de Gosselin père et fils, Gallet, Vadart, Delrue.

M. Boulenger, à Fruges, a les minutes de Guilluy.

M. Violette, à Fressin, a les minutes de J. Violette, Louvet, Gallet, Herbert, J.-M. Violette, de St.-Jean, Pierlay, Cornuel et F. Violette.

Canton d'Hesdin. — M. Téronanne Edmond, à Hesdin, a les minutes de Flament fils et d'Herbert.

M. Houzel Adolphe, à Hesdin, a les minutes de son père et de son aïeul.

M. Leducq, à Hesdin, a les minutes de Ousselin, Bouchu, Ousselin père, Imbertrier, Dufour, Cornuel, Legrand et Petit.

Canton d'Hucqueliers. — M. Nicole, à Hucqueliers, a les minutes de Dupont, d'Eug. Nicole, de F. Nicolle, de Sta.

M. N..., à Hucqueliers, a les minutes de Rembert, Pillain, Miellet,

Ant. Guignard, Sta, Dupont, Renard, Victor Guignard, Harlé, Lefèvre, et Harlé.

Canton de Montreuil. — M. Poultier, à Montreuil, a les minutes de Boitel, Poultier son père, Delespine, Pecquet, Baillon, François Boitel, Lesage, Wezelier père, Marcotte, Despré, Bocquillon, Langaigne, Patté, Duquenel, Bloquel, Denguinehaut, Triquet, de Caudavaine, de la Fresnoye, Dupré, Wezelier fils, Martin, Dutertre, Lefevre, Belin, Belard, Bourdon, Renaut, Allain, Houzé, Letellier, Deleau, Courtel, Malingre, Duquesnel, Vasseur, Dehergues, François, Nédonchel, Pecquet, de Granges, Fossart, Le Roy, Hacot, Poultier père et Poultier le jeune.

M. Elluin, a Montreuil, a les minutes de Lhotellier, de Longuemaux, de Deroussent et de Brulé.

M. Delhomel, à Montreuil, a les minutes de Barré. On ne parle pas de celles de M. Haudiquet, qui ont été transférées vers 1774, à Abbeville, chez Me Hecquet, gendre de ce dernier.

M. Delafosse, à Neuville, a les minutes de Crendalle père et fils, de François François et de Claude Papin.

M. Barré, à Verton, a les minutes de Barré père et fils.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Bardetis, à Montreuil.

HUISSIERS.

Canton de Campagne-les-Hesdin. — M. Cabry, à Brimeux.
Canton d'Étaples. — M. Capet, à Étaples.
Canton de Fruges. — MM. Pruvot et Bihet, à Fruges.
Canton d'Hesdin. — MM. Raux et Douchet, à Hesdin.
Canton d'Hucqueliers. — MM. Delhaye et Poulain, à Hucqueliers.
Canton de Montreuil. — MM. Protin, Degardin, Grenu, Pontier, Hocque, à Montreuil.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Quenson, ✱, membre du conseil général, président.
M. Delafollye, vice-président.

Juges : MM. Wattringue (d'instruction), Dekeisère, Moland, Defrance fils, Delattre.

Juges suppléants : MM. Boubert, Bonnard, Tournier, Leclercq.

PARQUET.

MM. Prévost, procureur du roi, Caron et Pagard, substituts, Seguineau de Préval, greffier, Lecapelin et Victor Lecoustre, commis-greffiers.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Quenson, ✱.

Juges : MM. Dekeisère, Wattringue et Moland.

CHAMBRE CIVILE.

Vice-Président, M. Delafollye.

Juges : MM. Defrance et Delattre.

Mardis, à neuf heures du matin, affaires correctionnelles portées au tribunal en premier ressort. Mercredis, appels de police correctionnelle. Jeudis et vendredis, affaires civiles. Samedis, affaires à bureau ouvert et criées.

Avocats. — MM. Boubert, Bonnard, Eudes, Bailliard, Bachelet, Martel, Vanheeghe, Delmotte, Evrard, Devaux, Decarpentry, Taffin, Butor.

Avoués. — MM. Bailly, Dubrœucq, Vitse, Tible, Devillers, Van Troyen, Broutta, Pérollet, Cossart.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Aire. — MM. Dassenoy, juge-de-paix, Deslyons, 1er suppléant, Picart, 2e suppléant, Fumery, greffier.

Audiences, les lundis, à neuf heures et vendredis, à deux heures.

Canton d'Ardres. — MM. Francoville, juge-de-paix, Trouille, 1er suppléant, Lesaffre, 2e suppléant, Bonnière, greffier.

Audiences, les jeudis, à dix heures.

Canton d'Audruick. — MM. Haën, juge-de-paix, Evérard, 1er suppléant, Hamy, 2e suppléant, Aniéré, greffier.

Audiences alternativement les mardis et mercredis.

Canton de Fauquembergues. — MM. Braure, juge-de-paix, Bonnière 1er suppléant, Hochat, 2e suppléant, Deszeustre, greffier.

Audiences, les mardis, le matin.

Canton de Lumbres. — MM. Bourgois, juge-de-paix, (N...) 1er suppléant, Bonnière, 2e suppléant, Germain, greffier.

Audiences, les mercredis, à neuf heures.

Canton de St.-Omer (nord). — MM. Baroux, juge-de-paix, Watternau et Obry, suppléants, Félix Warenghem, greffier.

Audiences, les lundis, à neuf heures.

Canton de St.-Omer (sud). — MM. Roëls, juge-de-paix, Dubrœucq, avoué et N. Lefebvre, ✱, suppléants, Chevreux, greffier.

Audiences, les mercredis, à neuf heures et les samedis, à deux heures de l'après-midi.

Greffier du tribunal de simple police, M. Pottiez.

NOTAIRES.

Canton d'Aire. — Bourdelle, à Aire, a les minutes de Tharel, Hermand, Hamy.

M. Cappe, à Aire, a les minutes de Wambergue et Martel.

M. Cossart, à Aire, a les minutes de Desrameaux et Boucquerot.

M. Lambert, à Aire, a les minutes de Bailly et Top.

M. Amat, à Aire, a les minutes de Vanhoucke.

Canton d'Ardres. — M. Allègre, à Ardres, a les minutes de Ponthieu et Lorgnier.

M. Lesaffre, à Ardres, a les minutes de Garnier de St.-Just.

M. Queval, à Ardres, a les minutes de Masson et Facon Guislain.

M. Specq, à Ardres, a les minutes de Pruvost et Specq.

Canton d'Audruick. — M. Dufay, à Audruick, a les minutes de Dufay et Lecouffe.

M. Hacoux, à Vieille-Eglise, a les minutes de Zédé et Dufay.

M. Hamy, à Audruick, a les minutes de Hamy.

Canton de Fauquembergues. — M. Alloy, à Fauquembergues, a les minutes de Bonnière et Top.

M. Brassart, à Fléchin, a les minutes de Gottiniaux et Top.

Canton de Lumbres. — M. Bonnière, à Dohem, a les minutes de Van Troyen père et fils.

M. Cathoire, à Lumbres, a les minutes de Cadet et Dupont.

M. Decroix, à Lumbres, a les minutes de Gencau, Debauve et Marteau.

Canton de St.-Omer. — M. Baroux, à St.-Omer, a les minutes de Le Maire fils et Le Maire père.

M. Bret, a les minutes de Fournier et Eude père.

M. Clément, a les minutes de Roëls et Lemairekindt.

M. Obry, a les minutes de Vanvincq,

M. Pruvost, a les minutes de Potterie.

M. Tournier, (1) a les minutes de Thuillier fils et Thuillier père.

M. Van Troyen fils, a les minutes de Van Troyen père, Van Troyen aïeul.

M. Rougeot, a les minutes de Truche, de M. Lefebvre-Hermant et Waternau.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

Canton d'Aire. — M. Boulanger, à Aire.

Cantons de St.-Omer. — MM. Mallet et Réveillon, à St.-Omer.

HUISSIERS.

Canton d'Aire. — MM. Dauchy et Mayo, à Aire.

Canton d'Ardres. — MM. Massen et Devys, à Ardres.

Canton d'Audruick. — MM. Dubrœucq, Ch. Cassela, à Audruick, Calbet, à St.-Folquin.

Canton de Fauquembergues. — MM. Caron et Réant, à Fauquembergues.

Canton de Lumbres. — MM. J. Casalla et Sagot, à Lumbres.

Canton de St.-Omer. — MM. Geoffray, Boulet, Bourdais, Caron, Vandembosche, Loire, Hochart, Dolain, à St.-Omer.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

M. Fourdrinier, président.

Juges : MM. Lorel et Devenne.

Juges-suppléants : MM. Cressent, Lefèvre et Détape.

MM. Lenglet, procureur du roi, Honoré, substitut, Lambert, greffier, Crépin, Commis-greffier.

Ses audiences s'ouvrent à neuf heures du matin jusqu'à une heure.

Les jeudis, affaires civiles. Vendredis, correctionnelles et d'expropriation. Samedis, civiles et de bureau.

Avocats. — MM. Graux et Guffroy.

Avoués. — MM. Faguet, Lefeuvre, Genelle, Pruvost, Courtois, Delacroix.

(1) Notaire de la ville et des hospices.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Aubigny. — MM. Delhay, ✱, juge-de-paix, à Aubigny, Mathieu, membre du conseil général, à Camblain, 1er suppléant, Chabé, 2e suppléant, à Cambligneul, Martin, greffier.

Audiences, les jeudis, à neuf heures.

Canton d'Auxi-le-Château. — MM. Voisin, juge-de-paix, à Auxy, Corne, 1er suppléant, à Frévent, Deslavier, 2e suppléant, à Frévent, Darsy, greffier.

Audiences, les mardis et vendredis, à dix heures.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — MM. Scheppers, juge-de-paix, à Avesnes-le-Comte, Deruelle, suppléant, N.... suppléant, Courcol, greffier.

Audiences, les mercredis, à dix heures.

Canton d'Heuchin. — MM. Paternelle, juge-de-paix, à Pernes, Carré, 1er suppléant, à Pernes, Ivain, 2e suppléant, à Heuchin, Labre, greffier.

Audiences, les mardis, à dix heures.

Canton de Le Parcq. — MM. Demagny, juge-de-paix, De Remetz et Delambre, suppléants, Collet, greffier.

Audiences, les vendredis, à dix heures.

Canton de St.-Pol. — MM. de Corbehem, juge-de-paix, F. Graux, 1er suppléant, Delacroix, 2e suppléant, Ansart, greffier.

Audiences, mardis et vendredis, à neuf heures.

NOTAIRES.

Canton d'Aubigny. — M. Delombre Hippolyte, à Aubigny, a les minutes de Delombre Hippolyte-Joseph.

M. Mayeur, à Aubigny, a les minutes d'Autrique et de Détape.

M. Casier, à Tincques, a les minutes d'Abel Delombre.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — M. Deshayes, à Avesnes, a les minutes de Denoyelle, Lechon Louis, Lechon Louis-Joseph, Lechon François-Guislain.

M. Grégoire, à Avesnes, a les minutes de Ledoux et Grégoire Théodore.

M. Deruelle, à Sus-St.-Leger, a les minutes de Dubron, Locquet et Pecqueur.

Canton d'Auxy-le-Château. — M. Beaussart, à Auxy-le-Château, a les minutes de Leturgez et Leguay.

M. Gambier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Vincent et Dumas.

M. Deslavier, à Auxy-le-Château, a les minutes de Tellier, Lefrançois et Engramelle.

M. Corne, à Frévent, a les minutes de Hus.

M. Poulain, à Frévent, a les minutes de Herbout et Mazy.

Canton d'Heuchin. — M. Leclercq, à Pernes, a les minutes de Paternelle et Bigan.

M. Carré, à Pernes, a les minutes de Casier André, et Casier Jean-André.

M. Leborgne, à Heuchin, a les minutes de Guyot François et Guyot Martin.

M. Ivain, à Heuchin, a les minutes de Baudry, Gallet et Baudry.

Canton du Parcq. — M. Violette, au Parcq, a les minutes de Lefrançois et Didier.

M. Derametz, à Rollencourt, a les minutes de Hermel.

M. Danvin, à Wail, a les minutes de Gosselin, Cousin-Duchesne, Capron, Mazy, Herbout et Casier.

Canton de St.-Pol. — M. Ansart, à St.-Pol, a les minutes de Ansart.

M. Détape, à St.-Pol, a les minutes de Détape Henri, et Détape Gislain.

M. Lambert, à St.-Pol, a les minutes de Didier.

M. Degouve de Nuncques, à St.-Pol, a les minutes de Maillart Charles, Maillard Aristide, et Maillard Antoine.

M. Danvin, à St.-Pol, a les minutes de Capron, Locquet et Delattre.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Didier, à St.-Pol.

HUISSIER.

Canton d'Aubigny. — MM. Busiaux fils, à Aubigny.

Canton d'Auxy-le-Château. — M. Wimart, à Auxy.

Canton d'Avesnes-le-Comte. M. Busiaux père, à Warluzel.

Canton d'Heuchin. — M. Canlers, à Pernes.

Canton de St.-Pol. — MM. Dussaussoy, Hinaux, Parmentier, Poillion, Surgeon, Trennet, à St.-Pol.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Il y a quatre tribunaux de commerce dans le Pas-de-Calais. Ils sont situés à Arras, Boulogne, Calais et St.-Omer.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS. (*)

M. Dudouit, ✱, président.

Juges : MM. Leroy-Brazier, Fagniez, Périn Hyacinthe, Deleau.

Juges suppléants : MM. Lecomte-Delecœuillerie, Dehée-Bollet, Lemaire Narcisse, Crépieux-Billon ✱, greffier : M. Molin.

Huissiers audienciers : MM. Fayet et Bras.

Audiences, les lundis, à onze heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER.

Ce tribunal étend sa juridiction sur les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

M. Fontaine, président.

Juges : MM. Bonnet-Sauvage, Chauveau-Soubitez, Pamart-Lebeau, Hte Sire.

Juges suppléants : MM. Duchochois-St.-Gest, Cary aîné, Watbled-Henin, Ch. Ternaux.

Greffier, M. Gaultier : commis-greffier, M. Boidin.

Audiences, les mardis, à dix heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal comprend dans sa juridiction les cantons de Calais, Guînes et Marquise.

M. Champallier fils aîné, président.

Juges : MM. Etienne Lengaigne, Abel Choisnard, Louchez, G. Chartier.

Juges suppléants : MM. Ed. Mayer, Courvoisier.

Greffier, M. Dessaux.

Il tient ses audiences, les mardis, à dix heures du matin.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE St.-OMER.

Ce tribunal a été créé le 5 janvier 1791 et maintenu le 6 octobre 1809.

M. Lagaisse, président.

Juges : MM. Framezelle, Delebarre-Drias, Pidoux et Leurs.

Juges suppléants : MM. Porion, Beugin, Godefroy-Cordier.

(*) Le tribunal de commerce d'Arras, n'a point d'agréés accrédités auprès de lui : ce sont MM. les avocats et avoués qui en tiennent lieu.

Greffier : M. Serdobbel.

Audiences, les lundis, à neuf heures du matin.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE BAPAUME.

Ce conseil, institué par ordonnance royale du 8 avril 1832, étend sa juridiction sur les cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles et Pas.

Composition du conseil.

M. Sellier-Delimal, président.

Juges : MM. Parel-Gamot, Beaumont, Lepland, Goffinet, Tournant fils, à Bertincourt, Simon Louis.

Suppléants : MM. Lequette et Magniez-Boniface.

Il tient chaque jeudi, deux audiences, l'une de conciliation, à neuf heures du matin, et l'autre de jugement, à onze heures.

Greffier : M. Croisilles-Gamot.

Huissier : M. Lefebvre-Neveux.

Les appels des affaires jugées en premier ressort par ce conseil, sont portées au tribunal de commerce d'Arras.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE CALAIS.

Ce conseil comprend dans son ressort les cantons de Calais, Guînes, Ardres et Audruick. Il fut créé par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations s'élevant entre les fabricants et les ouvriers tullistes.

Président : M. Denempont.

Vice-Président : M. Hermant.

Membres : MM. Debelle-Wissocq, Herbelot fils, Jacquette, Bruxelles et Dagbert.

Suppléants : MM. Genet, Hochedé, Secrétaire : M. Lebeau.

Les appels sont portés au tribunal de commerce de Calais.

Ces deux conseils ne sont régis par d'autres dispositions réglementaires que celles de la loi du 18 mars 1806 et des décrets du 11 juin 1809 et 3 août 1810.

CHAPITRE VI.

ORGANISATION MILITAIRE.

Le département du Pas-de-Calais est compris, dans la 16e division militaire, dont le quartier-général est à Lille.

Elle est composée, outre le Pas-de-Calais, des départements du Nord et de la Somme.

État-Major général.

MM. de Négrier, C. ✱, lieutenant-général, commandant la division.
Lebrun, ✱, capitaine au corps royal d'état-major, aide-de-camp.
Tartareau, O ✱, colonel, id. chef d'état-major.
de Rivière, ✱, chef d'escadron, id. attaché à l'état-major.
Copineau, ✱, capitaine, id. id.
Bernard, ✱, id. id. id.
Péchin, id. id. id.
Smet, id. id. id.

INTENDANT MILITAIRE DE LA DIVISION.

M. Bénard, O. ✱, intendant militaire, à Lille.

2e SUBDIVISION, A ARRAS.

État-Major.

M. le comte Valdner de Freudeinstein, O ✱, Maréchal-de-camp, commandant la subdivision.

M. Babin, capitaine d'état-major de 1re classe, aide-de-camp.

État-Major des places.

Le département comprend onze places fortes, dont trois de 1re classe, une de 2e et cinq de 3e classe. Trois cependant viennent d'être déclassées, quoiqu'elles soient toujours ceintes de fortifications. Ce sont Ardres, Bapaume et Hesdin.

Arras, (ville et citadelle), M. Thoumini de la Haulle, O. ✱, colonel, commandant de place de 1re classe.

MM. Pigeon, ✱, capitaine de place.
Trompette, lieutenant, adjudant de place.
Caillaud, lieutenant, archiviste.

St.-Omer, M. Maronniez, O. ✱, colonel, commandant de place de 1re classe.

Calais, M. Guignou, O. ✱, colonel, commandant de place, de 1re classe.

Aire, M. Delannoy, O. ✱, chef de bataillon, commandant de place, de 2e classe.

Béthune, M. Vanlerberghe, O ✱, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Boulogne, M. Barthélémy, ✱, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Montreuil, M. Moynaud, ✱, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Hesdin, M. Delaroze, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

St.-Venant, M. Landois, ✱, capitaine, commandant de place, de 3e classe.

Ardres, M. N.... Bapaume, M. N....

CORPS ROYAL D'ARTILLERIE.

Direction de St.-Omer.

Cette direction comprend toutes les places du Pas-de-Calais, à l'exception d'Arras et de Bapaume, qui font partie de celle de Douai.

A Esquerdes, près de St.-Omer, se trouve l'une des onze poudreries royales, d'où sortent les poudres de guerre et du commerce.

M. Piron, O. ✱, colonel d'artillerie, directeur, à St.-Omer.

M. Vergnaud, O. ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, inspecteur de la poudrerie.

M. Fauchon, ✱, chef d'escadron, sous-directeur d'artillerie, à Saint-Omer.

M. Maréchal, ✱, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Calais.

M. Charvet, ✱, capitaine, commandant, à Aire.

M. Gras, capitaine, commandant, à Ardres.

M. Biber, ✱, capitaine, en résidence à Béthune.

M. Boilly, ✱, chef d'escadron d'artillerie, à Boulogne.

M. Mareschal, ✻, chef d'escadron, commandant à Calais.
M. Pujade, capitaine en résidence fixe, à St.-Omer.
M. Roger, ✻, capitaine en résidence fixe, à Arras.

GÉNIE.

Il existe, dans le Pas-de-Calais, deux directions du génie, dont les chefs-lieux sont Arras et St.-Omer.

Direction d'Arras.

M. Jacquin de Cassières, O. ✻, colonel, directeur, à Arras.
Les places suivantes composent cette direction ;
Arras et Bapaume, M. Duché, O. ✻, chef de bataillon, à Arras.
MM. Ronsard et Thiébaut, capitaines, à Arras.
Béthune et Hesdin, M. Lebleu, ✻, capitaine du génie, de 1re classe.
Montreuil et Boulogne, M. Vasseur, ✻, capitaine du génie de 1re classe.

Direction de St.-Omer.

M. Guillemain, O. ✻, colonel, directeur, à St.-Omer.
Outre plusieurs places du département du Nord, cette direction comprend les places du Pas-de-Calais, ci-après désignées :
St.-Omer et le canal de l'Aa, M. Challaye, ✻, chef de bataillon.
Calais et le fort Nieulaye, M. Gageot, O. ✻, lieutenant-colonel.
St.-Omer, M. de Recicourt, ✻, chef de bataillon.
Aire et le fort St.-François, M. Dubard, O. ✻, capitaine de 1re classe.
Ardres et St.-Venant, M. N....

ÉCOLE RÉGIMENTAIRE DU GÉNIE, A ARRAS.

Ainsi qu'à Metz et à Montpellier, un des trois régiments du génie tient garnison à Arras. — Comme dans ces villes, il y est établi une école régimentaire pour l'instruction théorique et pratique des troupes de cette arme.

M. Revel, O. ✻, chef de bataillon, commandant l'école.
M. Trœtschler, ✻, capitaine du génie, adjoint au commandant de l'école.
M. Rochefort, professeur de mathématiques.
M. Grandguillaume, professeur de dessin.
M. Audibert, professeur de grammaire et d'écriture.

SOUS-INTENDANCES MILITAIRES.

M. Largillière, O. ✱, sous-intendant militaire de première classe, à Arras.

M. Legentil, chef de bureau.

M. Richard, ✱, adjoint de première classe, à Arras.

M. Wagner, chef de bureau.

M. Lombard, ✱, sous-intendant militaire de deuxième classe, à Calais.

M. Peltier, chef de bureau.

M. Roland, ✱, sous-intendant militaire de deuxième classe, à St.-Omer.

M. Tabot, chef de bureau.

GYMNASE DIVISIONNAIRE.

Les villes de garnison des trois régiments du génie, Arras, Metz et Montpellier, ainsi que Lyon et Strasbourg, possèdent des gymnases, pour l'instruction de sujets, qui vont ensuite propager la connaissance des exercices gymnastiques dans tous les régiments de l'armée.

M. Visto, lieutenant détaché du 14e léger, directeur du gymnase d'Arras.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE.

M. Franconin, O. ✱, chef de bataillon, commandant le dépôt.

M. De Bininger, ✱, capitaine au 9e de dragons.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Service de santé. — Hôpital militaire d'Arras.

M. Miennée, ✱, chirurgien-major.

M. Toursel-Dewaquez, chirurgien-aide-major.

Hôpital militaire de Calais.

M. Gœrdorp, médecin ordinaire.

M. Bonard, ✱, chirurgien-major.

M. Lalondre, officier comptable.

Hôpital militaire de St.-Omer.

M. Bertrand, ✱, chirurgien principal.

M. Soucélyer, ✱, médecin ordinaire.

M. Boullenger, officier d'administration comptable.

Subsistances militaires.

M. Renier, ✱, officier comptable, à Arras et Hesdin.
M. Robert, id. id. à Aire.
M. Cramoisy, id. id. à St.-Omer
M. Grillon, id. id. à Calais.

GENDARMERIE ROYALE.

La compagnie du département du Pas-de-Calais fait partie de la 24e légion de cette arme, dont le chef-lieu est Arras. Cette légion comprend, en outre, les départements de l'Aisne et du Nord,

Les attributions de la gendarmerie sont déterminées par l'ordonnance réglementaire du 29 octobre 1820. Nous en avons analysé quelques dispositions dans l'Annuaire de 1845. Nous y renvoyons le lecteur.

M. Destremont, ✱, lieutenant-colonel, à Arras.
M. Avril, ✱, chef d'escadron, à Arras.

Trésorier.

M. N..., capitaine, à Arras.

Arrondissement d'Arras.

M. Laurent, ✱, capitaine, commandant la lieutenance, à Arras.
M. Blanchard, maréchal-des-logis, à Arras.
M. Brivelle, brigadier à Arras.
M. Bazelis, maréchal-des-logis, à pied, à Arras.
Brigade à cheval de Bapaume, M. Parmentier.
— de Villers-lez-Cagnicourt, M. Donzelot.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Rittier, lieutenant-commandant, à Béthune.
M. Jacquet, maréchal-des-logis, à Béthune.
Brigade à cheval de Lens, M. Fiévet, brigadier.
— de Lillers, M. Coplo, brigadier.
Brigade à pied de Laventie, M. Pecqueur, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Guilmoto, lieutenant-commandant, à Boulogne.

M. Dujardin, maréchal-des-logis, à Boulogne.
Brigade à cheval de Calais, M. Tordeux, maréchal-des-logis.
— de St.-Pierre-lez-Calais, M. Bonneville, brigadier.
— de Samer, M. Hesdin, brigadier.
— de Marquise, M. Valmaque, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Tordeux, lieutenant-commandant, à Montreuil.
M. Baillieux, maréchal-des-logis, à Montreuil.
Brigade à cheval d'Hesdin, M. Bonjean, brigadier.
— de Fruges, M. Robin, brigadier.
— d'Hucqueliers, M. Réan, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

M. Hochapffel, ✱, lieutenant-commandant, à St.-Omer.
M. Beaugeois, maréchal-des-logis, à St.-Omer.
Brigade à cheval d'Aire, M. Briet, maréchal-des-logis.
— d'Ardres, M. Delsade, brigadier.
— Escœuilles, M. Porquet, brigadier.
— Audruick, M. Flament, brigadier.
Brigade à pied de St.-Omer, M. Picard, brigadier.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

M. Millet, lieutenant-commandant, à St.-Pol.
M. Ravin, maréchal-des-logis, à St.-Pol.
Brigade à cheval de l'Arbret, M. Vancaizeels, brigadier.
— de Berlette, M. Brunet, brigadier.
— de Frévent, M. Monthuy, brigadier.

CHAPITRE VII.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Coup d'œil sur les impositions levées en Artois, avant 1789.

Sous le régime purement féodal, les revenus royaux provenaient des terres et des bois dont le souverain était propriétaire et des droits particuliers qu'il prélevait dans ses propres domaines. Quand il était obligé de faire la guerre, ses vassaux, suivis de leurs troupes qu'ils soldaient, venaient en partager les périls avec lui, de sorte que les frais qu'elle occasionnait ne pesaient pas beaucoup sur le trésor royal. Les terres chargées de grosses redevances en nature, ne supportaient d'impôts que dans les circonstances impérieuses. Ces impôts désignés sous le nom de *Tailles*, n'étaient jamais levés que pour un tems déterminé. Cependant après les grandes luttes que le roi Charles VII eut à soutenir, pour rendre à la France son indépendance, les besoins du trésor exigèrent que la taille devint permanente. En Artois, elle prit le nom de composition ou d'aide. En voici la raison : après que le roi Jean eut été fait prisonnier, en 1356, à la bataille de Poitiers par Denis de Morbecque, chevalier de la maison de St.-Omer, au service d'Angleterre, où le roi fut conduit, les trois ordres de la province d'Artois, du comté de St.-Pol et du Boulonnais, alarmés de cette détention, se réunirent et votèrent, pour la rançon du roi, une somme de 14000 fr. qui était très-considérable pour l'époque, Aussi cette offre fut regardée comme un acte de dévouement et pour en consacrer le souvenir, ce fut sous les noms qu'on lui avait donnés, que se perçut la taille, dans l'Artois. Ajoutons que malgré les changements qu'y subit l'assiette de l'impôt, sous la domination espagnole, changements qui furent maintenus, après le retour de la province à la France, les noms de composition d'Artois ou d'aide furent remis en honneur. Car lorsque l'intendant demandait au nom du roi, les contributions à l'assemblée générale des états, il commençait toujours par faire mention de la composition comme pour rappeler l'antique dévouement de la province à ses rois. On en formait un chapitre à part dont les autres impositions couvraient l'importance.

On ne connaissait d'ailleurs, en Artois, ni la gabelle, le papier timbré,

le contrôle, l'insinuation, ni aucun de ces droits perçus par les cinq grandes fermes.

Un placard de Philippe II, roi d'Espagne, fils de Charles-Quint, sous la date du 9 septembre 1569, établit, sous la dénomination de centième, une contribution foncière et mobilière, sur les biens meubles et immeubles, en remplacement des impositions levées antérieurement sur les denrées et autres objets.

Les immeubles appartenant à toute personne de quelqu'état, qualité ou condition qu'elle fut, étaient assujétis au paiement du centième, à l'exception toutefois des paturages communaux, cimetières (appelés alors âtres), des églises, chapelles, presbytères, monastères, palais épiscopaux, des châteaux et des maisons de plaisance, à moins, quant à ces dernières, qu'elles n'aient été louées.

Le privilège qui parait découler de cette dernière restriction, en faveur du clergé et de la noblesse, n'était pas absolu. Ces deux castes jouissaient en effet, pour les maisons qu'elles occupaient d'une prérogative qui s'appliquait aux terres qu'elles faisaient valoir par elles-mêmes, dans le lieu de leur domicile : c'est que quelque nombre de centièmes qu'on imposât, elles n'en payaient jamais qu'un. Le type du centième était le chiffre 215,000.

Si le propriétaire ne faisait pas la déclaration prescrite ou un rapport fidèle, il encourait une amende quadruple de l'imposition que devaient supporter les biens non désignés. Les deux tiers de cette amende rentraient dans les coffres du prince et le surplus était dévolu à l'indicateur. Les déclarations étaient reçues par les gens de loi ou de fief, résidants dans les villes, bourgs et villages de la province. Ces officiers fixaient aussi la valeur des différents immeubles, suivant les bases indiquées par le placard et nommaient les collecteurs.

En ce qui concernait l'appréciation du mobilier, le prince commettait deux personnes qui se réunissaient à deux autres, nommées par les habitants de la localité où il s'agissait d'opérer. Ces quatre commissaires la divisaient en quatre, six, huit, dix quartiers ou plus, selon son importance et s'adjoignaient dans chaque quartier, quatre bourgeois pris parmi ceux qui connaissaient le mieux la qualité des meubles, la quantité de marchandises, et les affaires de leurs compatriotes. Ces notables faisaient chacun séparément leur estimation et les remettaient ensuite aux commissaires qui statuaient après en avoir pris connaissance.

On formait ainsi par paroisse des rôles auxquels des procès-verbaux appelés recollements, imprimaient le caractère de la plus grande authenticité.

Ce sont ces rôles et ces recollements qui forment ce qu'on appelait le cahier de centième dans chaque communauté ou paroisse. Nous en avons déjà mentionné plus haut (voir page 63), le dépôt aux archives générales du département, avec d'autres rôles non moins authentiques et relatifs à une contribution plus récente, appelée *vingtième*, dont nous parlerons plus bas.

La fixation du centième, susceptible d'augmentation ou de diminution, selon les demandes du prince et les besoins des états, se déterminait annuellement par l'assemblée générale.

Les autres sources du revenu des états consistèrent pendant long-tems, en des octrois assignés sur la vente des bêtes vives et sur la consommation des boissons, parmi lesquelles étaient comprises les eaux-de-vie. Mais certains officiers et plusieurs communautés tant régulières que séculières jouissaient ou totalement ou en partie de l'exemption des fermes sur les boissons. D'autres n'y contribuaient que par des abonnements trop peu proportionnés à leur consommation.

La province qui n'était, en quelque sorte, qu'un carré de treize lieues d'angle en angle, supportait, dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, plus de trois millions de charges annuelles, perçues pour les besoins du prince ou ceux des états. Ces charges étaient, comme on sait, indépendantes des contributions en nature appelées dîme et terrage, de sorte que l'homme des champs acquitte aujourd'hui moins d'impôts qu'autrefois.

Le marquis de Louvois, ministre de la guerre sous Louis-XIV, signalait l'Artois comme le magasin inépuisable des armées françaises. Depuis 1708, jusqu'à la fin de la guerre, en 1713, cette province a fourni des contingents immenses tant pour la subsistance des armées, que pour les approvisionnements des villes, menacées de siège. Elle les conduisit à Aire, Béthune et Arras avec une activité et un zèle qui lui méritèrent les éloges des maréchaux de Villars et de Boufflers.

Une déclaration du roi, donnée au mois de mai 1749, établit le vingtième dont nous avons parlé plus haut.

Ce nouvel impôt donna lieu à de longues et nombreuses remontrances, de la part des états d'Artois. Elles n'obtinrent aucun succès. Elles étaient pourtant soutenues par les plaintes amères qu'exhalaient les habitants. Il leur répugnait de voir au milieu d'eux, de nouveaux visages, sous le nom

de directeurs et de contrôleurs. On proposa un abonnement, il fut rejetté. Il fallut subir la règle commune. C'était un acheminement à la centralisation.

L'abbaye de St.-Vaast, après bien des objections et des remises finit par donner la déclaration de ses biens, pour l'imposition et la levée du vingtième. Il résulte de cet acte qu'en 1751, l'abbaye jouissait de 482 mille livres de rentes. Et les terres alors ne se louaient que 5 francs la mesure de 42 ares 91 ! Au prix moyen de 35 francs, ce serait aujourd'hui un revenu de 3,374,000 f.

RECETTE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

M. Callaud, ✱, receveur-général des finances, à Arras.
MM. Gudin, fondé de pouvoir et André, caissier.

PERCEPTION.

Arrondissement d'Arras, 35 Perceptions.

M. le receveur-général remplit les fonctions de receveur-particulier pour cet arrondissement.

Ablain-St.-Nazaire (1), Carency, Givenchy-en-Gohelle, Souchez, Villers-au-Bois, M. Deservins.

Agnez-les-Duisans, Dainville, Duisans, Gouves, Habarcq, Montenescourt, Wanquetin, Warlus, M. Membré.

Arras (nord), la partie de la ville comprise dans le canton (nord) d'Arras, Ste.-Catherine, St.-Nicolas, M. Law de Lauriston.

Arras (sud), la deuxième partie de ladite ville comprise dans son canton (sud), Achicourt, Agny, Beaurains, Tilloy-les Mofflaines, M. Bacqueville.

Bapaume, Avesnes-les-Bapaume, Biefvillers, Grévillers, Ligny-Tilloy, M. d'Hattecourt.

Beaumetz-les-Cambrai, Beugny, Hermies, Le Bacquière, Velu, M. Warnet.

Beaumetz-les-Loges, Basseux, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, Monchiet, Rivière, Simencourt, M. Dournel fils.

(1) La commune portée en tête est le chef-lieu de perception, le nom du percepteur suit les noms des communes, sa résidence est fixée au chef-lieu de perception, à moins qu'il ne soit spécialement autorisé à résider dans une autre commune de sa recette.

Bertincourt, Bus, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt, M. Ridoux.

Boisleux-St.-Marc, Boiry-St.-Martin, Boiry-Ste.-Rictrude, Boisleux-au-Mont, Hamelincourt, Moyenneville, M. Prat, ✱.

Bourlon; Graincourt-les-Havrincourt, Havrincourt, Trescault, M. Norman.

Boyelles, Boiry-Becquerelle, Heninel, Hénin-sur-Cojeul, Neuville-Vitasse, St.-Martin-sur-Cojeul, M. Delaire.

Bucquoy, Ablainzevelle, Achiet-le-Petit, Ayette, Douchy-les-Ayette, Puisieux, M. Guéry.

Corbehem, Brebières, Bellonne, Gouy-sous-Bellonne, Noyelles-sous-Bellonne, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, M. Paix.

Dury, Etaing, Eterpigny, Haucourt, Récourt, Remy, Saudemont, M. Bertoux.

Ficheux, Adinfer, Blairville, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel, Ransart, Wailly, M. Saudemont.

Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Sailly-au-Bois, Souastre, M. Mehaye.

Frémicourt, Barastre, Rancourt, Beaulencourt, Haplincourt, Riencourt-les-Bapaume, Villers-au-Flos, M. Bancourt.

Guemappe, Boiry-notre-Dame, Chérisy, Monchy-le-Preux, Vis-en-Artois, Wancourt, M. Cochon.

Hendecourt-les-Cagnicourt, Cagnicourt, Fontaines-les-Croisilles, Riencourt, Villers-les-Cagnicourt, M. Croisilles.

Humbercamps, Berles-au-Bois, Bailleulmont, Bailleulval, La Cauchie, La Herlière, Pommier, M. Briois fils.

Izel-les-Équerchin, Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Neuvireul, Oppy, Quiéry-la-Motte, M. Terninck.

Letransloy, Lesars, Martinpuich, Morval, Rocquigny, Warlencourt-Caucourt, M. Lepant, fils.

Marœuil, Acq, Etrun, Haute-Avesnes, Mont-St.-Éloy, St.-Aubin-Anzin, M. Leflon.

Marquion, Baralle, Buissy-Baralle, Inchy, Sains-les-Marquion, M. Boutry.

Monchy-au-Bois, Bienvillers-au-Bois, Hanescamps, St.-Amand, M. Chesneau.

Neuville-St.-Vaast, Bailleul-Sire-Berthoult, Ecurie, Farbus, Roclincourt, Thélus, Willerval, M. Stenne.

Oisy, Ecoust-St.-Quentin, Epinoy, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestré, M. Revelard.

Pas, Amplier, Couin, Famechon, Gaudiempré, Grincourt-les-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Sarton, Thièvres, Warlincourt-les-Pas, M. Thuillier.

Quéant, Lagnicourt, Morchies, Prouville, M. Honoré.

St.-Laurent-Blangy, Athies, Fampoux, Feuchy, Gavrelle, Pelves, Rœux, M. Frémicourt.

St.-Léger, Croisilles, Bullecourt, Ecoust-St.-Mein, M. Lefebvre.

Sapignies, Achiet-le-Grand, Béhagnies, Bihucourt, Courcelles-le-Comte, Ervillers, Gomicourt, Mory, M. Tonnellier fils.

Vaulx-Vraucourt, Beugnâtre, Favreuil, Noreuil, M. Citerne.

Vimy, Acheville, Avion, Eleu-dit-Leauwette, Méricourt, Rouvroy, M. Chomel.

Vitry, Biache-St.-Vaast, Fresnes-les-Montauban, Hamblain-les-Près, Plouvain, M. Leclercq.

Arrondissement de Béthune, 31 Perceptions.

M. Durand de Lançon, receveur particulier, à Béthune.

Béthune, Annezin, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Locon, Oblinghem, Vendin-les-Béthune, M. Goudemetz.

Bully, Aix-Noulette, Angres, Grenay, Liévin, Mazingarbe, M. Caupain.

Burbure, Auchel, Calonne-Ricouart, Camblain-Châtelain, Cauchie-à-la-tour, Lozinghem, Marles, M. Billion.

Busnes, Gonnehem, Robecq, M. Vrau.

Calonne-sur-la-Lys, Hinges, Mont-Bernanchon, M. Costenoble.

Cambrin, Annequin, Givenchy-les-Labassée, Quinchy-les-Labassée, Noyelles-les-Vermelles, M. Lesage.

Carvin, Oignies, M. Lemaire.

Chocques, Allouagne, La Beuvrière, Lapugnoy, M. Wanbergue.

Douvrin, Billy-Berclau, Wingles, M. Danel.

Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, M. Trannoy.

Gosnay, Bruay, Haillicourt, Hesdigneul, La Buissière, Maisnil-les-Ruits, Ruits, M. Lemaire.

Haisnes, Auchy-les-Labassée, Violaines, M. Lepenne.

Harnes, Courrières, Fouquières-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, M. Beugin.

Hénin-Liétard, Billy-Montigny, Montigny, M. Lewalle.

Hersin-Coupigny, Bouvigny-Boyeffles, Caucourt, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servin, Sains-en-Gohelle, Servin, M. Wallart.

Houdain, Beugin, Divion, Gauchin-Legal, Hermin, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve, M. le baron Cavrois.

Hullucq, Annay, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Viel, M. Caron, ✻.

La Bourse, Beuvry, Festubert, Sailly-la-Bourse, M. Hennebelle.

Lacouture, Vieille-Chapelle, M. Lefebvre.

Lambres, Blessy, Mazinghem, Quernel, Witternesse, M. Dhomont fils.

Laventie, M. Taffin.

Leforest, Courcelles-les-Lens, Dourges, Evin-Malmaison, Noyelles-Godault, M. Vallin.

Lens, Loison-Loos, Salleau, M. Roussel fils.

Lestrem, M. Hennebelle.

Ligny-les-Aire, Ames, Amettes, Auchy-au-Bois, Ferfay, Lières, Rely, Westrehem, M. Macaux.

Lillers, Bourecq, Ecquedecques, Ham, Lespesses, M. Le François.

Molinghem, Berguette, Guarbecque, Isbergues, M. Leleu.

Norrent-Fontes, Estrée-Blanche, Liettres, Linghem, Combly, Saint-Hilaire-Cottes, M. Guille.

Richebourg-St.-Vaast, Lorgies, Neuve-Chapelle, Richebourg-l'Avoué, M. Dubrulle.

St.-Venant, St.-Floris, M. Masse.

Verquin, Barlin, Drouvrin, Houchain, Nœux, Vaudricourt, Verquigneul, M. Cretel.

Arrondissement de Boulogne, 19 Perceptions.

M. Al. Adam fils, receveur particulier des finances, à Boulogne-sur-Mer.

Audembert, Audinghen, Hervelinghen, Leubringhen, St.-Inglebert, Wissant, Tardinghen, M. Bedlé.

Baincthun, Echingen, Hesdigneul, Hesdin-Labbé, Isques, M. Pérard.

Boulogne, 1er arrondissement de perception, les 2e, 3e et 8e sections de la ville et la commune d'Outreau, M. Ponticourt.

— 2e arrondissement, les 1re, 4e, 5e, 6e et 7e sections de la ville et les communes de St.-Étienne, St.-Léonard et St.-Martin-Boulogne, M. Seguier.

Calais, St.-Pierre-les-Calais, M. Henri.

Colembert, Alincthun, Bainghen, Bellebrune, Bournonville, Henneveux, M. Caroulle.

Desvres, Courset, Doudeauville, Long-Fossé, Menneville, M. Camplon.

Fiennes, Caffiers, Hardinghen, Hermelinghen, Landrethun, Piben, M. Sailly.

Guines, Andres, Bouquehaut, Campagnes, Hames-Boucres, M. Garenaux.

Licques, Alembon, Boursin, Herbinghen, Hocquinghen, Sanghen, M. Evrard.

Lottinghen, Brunembert, Quesques, St.-Martin-Choquel, Selles, Senlecques, Viel-Moutier, M. Dhoyer.

Marck, Coulogne, les Attaques, M. Vasseur.

Marquise, Beuvrequen, Serques, Leulinghen, Offrethun, Rinxent, Bazinghen, M. Butor-Blamont.

Peuplingues, Bonningues, Coquelles, Escalles, Frethun, Nielles-les-Calais, St.-Tricat, Sangatte, M. Hède.

Samer, Lacres, Tingry, Wierre-au-Bois, M. Lefebvre.

Verlincthun, Condette, Dannes, Halinghen, Nesles, Neufchâtel, M. Blaisel.

Wierre-Effroy, Belle-Houllefort, Conteville, Pernes, Pittefaux, Rety, M. Ansel.

Wimille, Ambleteuse, Andresselles, Maninghen, Wacquinghen, M. Gardère.

Wirwignes, Carly, Crémarest, Questrèques, M. Butor-Blamont.

Arrondissement de Montreuil, 22 Perceptions.

M. Chevau, receveur particulier des finances, à Montreuil.

Aix-en-Issart, Clanleu, Lumbres, Marant, St.-Denœux, St.-Michel, Sempy, M. Baudelicque.

Aubin-St.-Vaast, Bouin, Cavron-St.-Martin, Contes, Ecquemicourt, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt, M. Jousse.

Bourthes, Becourt, Campagne-les-Boulonais, Zoteux, M. Gilliot.

Campagne-les-Hesdin, Buire, Maresquel, M. Ferey.

Canlers, Ambricourt, Avondance, Coupelle-Neuve, Crépy, Ruisseauville, Verchinn, M. Barbier.

Créquy, Fressin, Planques, Sains-les-Fressin, Torcy, M. Bracquart.

Embry, Boubers-les-Hesmond, Hesmond, Lebiez, Offin, Rimboval, Royon, M. Hiot.

Etaples, Beutin, Brexent-Enocq, Lefaux, Longvillers, Maresville, Tubersent, M. Salé.

Frencq, Bernieulles, Camiers, Cormont, Hubersent, Widehem, M. Leroux.

Hesdin, Huby-St.-Leu, Marconne, Marconnelle, Ste.-Austreberthe, M. Coulombon.

Hucqueliers, Bezinghem, Bimont, Enquin, Maninghem, Parenty, Preures, Quilen, M. Rose.

Marles, Beaurainville, Brimeux, Lepinoy, Loison, Marenla, M. Varlet.

Montcavrel, Alette, Beussent, Etrée, Etréelles, Inxent, Recques, M. Accart.

Fruges, Coupelle-Vieille, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly, M. Thomas.

Montreuil-sur-Mer, Attin, Beaumerie, La Caloterie, La Madelaine, Neuville, M. Chomel.

Régnauville, Brévillers, Capelle, Caumont, Chérienne, Guigny, M. Fusillier.

St.-Josse, Airon-notre-Dame, Airon-St.-Vaast, Cucq, Merlimont, St.-Aubin, Sorus, M. Duflos.

St.-Remy, Douriez, Gouy-au-Bois, Maintenay-Roussent, Saulchoy, M. Fournier.

Torte-Fontaine, Labroye, Mourier, Raye, M. Demailly.

Verchocq, Avesnes, Ergny, Herly, Rumilly, Wicquinghem, Aix-en-Ergny, M. Braçquart.

Verton, Berck, Collines, Conchil-le-Temple, Groffliers, Nempont-St.-Firmin, Tigny-Noyelle, Waben, M. Routtier.

Wailly, Bois-Jean, Campigneules-les-Grandes, Campigneules-les-Petites, Ecuire, Lépine, M. Foucart.

Arrondissement de St.-Omer, 24 Perceptions.

M. Perrier, receveur particulier des finances, à St.-Omer.

Acquin, Bayenghem-les-Seninghem, Boisdinghem, Elnes, Lumbres, Wavrans, Westbécourt, M. Taffin.

Aire, Wittes, M. Roch.

Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Hauttoquin, Journy, Quercamps, Rebecques, Surques, M. Delengaigne.

Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun, Louches, Nielles-les-Ardres, Rodelmghem, M. Beaugrand.

Arques, Campagne, Clairmarais, M. Lefebvre.

Audincthun, Coyecques, Dennebrœucq, Réclinghem, M. Candelier.

Audruick, Nortkerque, Zutkerque, M. Villeneuve.

Bayenghem-les-Éperlecques, Muncq Nieurlet, Nordausque, Polincove, Recques, Zouafques, M. Lengagne.

Cléty, Avroult, Delette-Upen, Dohem, Merck-St-Liévin, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin, M. Bouquillon.

Enquin, Bomy, Enguinegatte, Erny-St.-Julien, M. Le Roy.

Fauquembergues, Renty-Assonval, St.-Martin-d'Hardinghem, Thiembronne, M. Decloître.

Febvin-Palfart, Beaumetz-les-Aire, Fléchin, Lairels, M. Petit.

Helfaut, Ecques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Pihem, M. Lelest.

Longuenesse, Blendecques, Esquerdes, Hallines, Tatinghem, Wizernes, M. Wavrant.

Mametz, Clarques, Rebecq, Thérouanne, M. Pruvost.

Moulle, Houlle, Eperlecques, M. Hochart.

Oye, Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Vieille-Eglise, M. Dubois.

Quelmes, Leulinghem, Moringhem, Setques, Wisques, Zudausque, M. Dupond.

Ste.-Marie-Kerque, St.-Folquin, St.-Omer-Capelle, Ruminghem, M. Baude.

St.-Omer, M. de Follard.

Salperwick, St.-Martin-au-Laërt, Serques, Tilques, M. Baclet.

Tournehem, Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Guémy, Mentque, Nortbécourt, Nortleulinghem, M. Bardon-Lacroze.

Wardrecques, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire, M. Bouquillon.

Wismes, Affringue, Bléquin, Ledinghem, Nielles-les-Bléquin, Seninghem, Vaudringhem, M. Decorbie.

Arrondissement de St.-Pol, 29 Perceptions.

M. Turgot, receveur-particulier des finances, à St.-Pol.

Anvin, Bergueneuse, Erin, Teneur, Eps, M. Roger.

Aubigny, Agnières, Camblin-Labbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Savy-Berlette, Frévin-Capelle, Villers-Châtel, M. Tétu.

Auxy-le-Château, Leponchel, Vaulx, Wavans, Willencourt, M. Warenghem.

Avesnes-le-Comte, Barly, Beaufort, Hauteville, Lattre-St.-Quentin, Manin, M. Tabary.

Bealencourt, Azincourt, Maisoncelle, Tramecourt, Wamin, M. Lagache.

Berlencourt, Blavincourt, Denier, Etrée-Wamin, Houvigneul, Houvin, Liencourt, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois, M. Deruelle.

Blangy, Bermicourt, Blingel, Eclimeux, Humercœuil, Humières, M. Huguet.

Bonnières, Boffles, Canteleux, Fortel, Villers-l'Hôpital, Nœux, M. Thevenon.

Buire-au-Bois, Aubrometz, Conchil-sur-Canche, Haravesnes, Monchel, Rougefay, Vacquerie-le-Boucq, M. Cadot.

Coullemont, Bavincourt, Couturelle, Mondicourt, Pommera-Gréna, Sombrin, Saulty, Warluzel, M. Briquet.

Croisette, Beauvois, Blangermont, Guinecourt, Héricourt, Linzeux, Noyelles-les-Humières, Œuf, Siracourt, M. Hiot.

Diéval, Bajus, La Comté, Magnicourt-en-Comté, Monchy-Breton, M. Asselin.

Fiefs, Boyaval, Fontaine-les-Hermand, Nedon, Nedonchel, Sachin, Sains-les-Pernes, Tangry, M. Playe.

Flers, Blangeval, Ecoivres, Framecourt, Haute-Côte, Sibiville, Boubers-sur-Canche, Nuncq, M. Bécart.

Foufflin-Ricametz, Buneville, Hautecloque, Herlincourt, Herlin-le-Sec, Maisnil, Monchaux, Mont, Neuville-au-Cornet, Ternas, M. Lallo.

Frévent, Bouret-sur-Canche, Canettemont, Ligny-sur-Canche, Rebreuve, Sericourt, M. Ansart.

Hernicourt, Croix, Fleury, Monchy-Cayeux, Pierremont, Troisveaux, Wavrans, M. Boitel.

Heuchin, Equirres, Fontaine-les-Boulans, Lisbourg, Prédefin, M. Bodart.

Le Parcq, Auchy-les-Hesdin, Frénoy, Grigny, Incourt, Neulette, Rollencourt, M. Lagache.

Lequesnoy, Erquières, Fontaine-l'Etalon, Genne-Ivergny, Haut-Maisnil, Quœux, Tollent, Vauqueriette, M. Bréelle.

Le Souich, Baudricourt, Ivergny, Grand-Rullecourt, Rebreuve, Sus-St.-Leger, M. Pauchet.

Maizières, Ambrines, Averdoingt, Givenchy-le-Noble, Gouy-en-Ternois, Villers-sir-Simon, Penin, M. Flippe.

Noyelles-Vion, Berles, Hermaville, Noyellette, Tilloy-les-Hermaville, Izel-les-Hameaux, M. Blasard.

Pernes, Aumerval, Bailleul-les-Pernes, Floringhem, Marest, Pressy, Bours, M. Wiart.

Roellecourt, Bailleul-aux-Cornailles, Ligny-St.-Flochel, Marquay, Ostreville, St.-Michel, M. Potier.

St.-Pol, Gauchin, Ramecourt, M. Héroguelle,

Tincques, Béthonsart, Chelers, Frévillers, Mingoval, Villers-Brulin, M. Laigle.

Valhuon, Brias, Couteville, Hestrus, Huclier, La Thieuloye, M. Capron.

Wail, Fillièvres, Galametz, St.-Georges, Vieil-Hesdin, Willeman, M. Hecquet.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES.

MM. Lecouffe, Sénéchal, Gamot, Manier, le baron de Mersseman, Cocu, Legrand, Macaud.

PAYEUR DU TRÉSOR ROYAL DANS LE DÉPARTEMENT.

M. Roguin fils, payeur, à Arras.

Préposé de première classe, M. Sagot, à Calais.

CONTRIBUTIONS EN 1844.

D'après les rôles et les versements effectués à la recette générale du Pas-de-Calais et dans les caisses qui en dépendent, les contributions de toute nature se sont élevées en 1844, dans ce département, à la somme de 20,809,300 f. 07 c.

Savoir :

Contributions directes 1844 (montant des rôles) (1)	7,831,837	92
Enregistrement, timbre et domaines,	4,362,039	»
Coupes de bois, exercice 1844,	326,757	38
	12,520,634	30

(1) Dans le montant des rôles des contributions directes de l'exercice 1844, les centimes pour dépenses départementales s'élèvent à 650,805 67

Les centimes pour dépenses communales à 1,039,990 25

Les impositions à 8,023 09

Les frais de premier avertissement à 15,165 55

	Report :	12,520,634	30
Douanes et sels,		2,298,784	65
Contributions indirectes,		5,317,770	11
Postes,		334,351	15
(Produits universitaires) exce 1844 (montant des rôles)		28,004	20
Redevances des mines, id. id.		913	87
Poids et mesures, id. id.		23,574	67
Brevets d'invention,		1,260	»
Produits éventuels affectés aux dépenses du département, (montant des rôles)		273,549	68
Recettes accidentelles,		10,457	24
	Total :	20,809,300	07

RECEVEURS.

Municipaux.	Des Hospices.	Des bureaux de bienfaisance.
Aire, MM. Deslyons.	Legrand.	Desmarquoy.
Arras, MM. Souillart-Gaudermen.	Vallé.	Simon.
Béthune, MM. Croisier.	Capelle.	Hulleu.
Boulogne, MM. Pamart.	Pamart.	Lefebvre.
Calais, M. Petit.	Petit.	Petit.
Hesdin, M. Aigoin fils.	Aigoin fils.	Aigoin fils.
Montreuil, MM. Dubrœuil.	Braquehay.	Dubrœuil.
St.-Omer, MM. Legrand.	Cuvelier.	Cuvelier.
St.Pierre-les-Calais M.		Licke.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Renard, directeur, De la Blanchardière, inspecteur, à Arras, Chalette, 1er commis de direction.

CONTRÔLEURS ET DIVISIONS DE LEURS CONTRÔLES.

M. Hennet, contrôleur principal, à Arras, pour Arras (nord) et Beaumetz-les-Loges.

M. Lecoy, contrôleur hors classe, à Boulogne, pour les cantons de Boulogne, Desvres, et Samer.

M. De Cardevacque, contrôleur de 1re classe, à Arras, pour les cantons de Vimy, Carvin et Lens.

M. Witasse-d'Acheux, contrôleur de 2me classe, à Bapaume, pour les cantons de Bapaume, Bertincourt et Croisilles.

M. Ventrillon, contrôleur de 3me classe, à Arras, pour les cantons d'Arras (sud), Marquion et Vitry.

M. Destremont, contrôleur de 3e classe, à Arras, pour les cantons de Pas, Aubigny, Avesnes-le-Comte.

M. Chocquet, contrôleur de 1re classe, à Béthune, pour les cantons de Béthune, Lillers, Norrent-Fontes.

M. Choquet Jules, contrôleur de 3me classe, à Béthune, pour les cantons de Cambrin, Houdain, Laventie.

M. Maury, contrôleur de 1re classe, à Calais, pour les cantons de Calais, Guines, Marquise et Audruick.

M. Minot, contrôleur de 3me classe, à Hesdin, pour les cantons de Fruges, Hesdin, Auxy-le-Château.

M. Le Maistre, contrôleur de 2me classe, à Montreuil, pour les cantons de Campagne, Etaples, Hucqueliers, Montreuil.

M. Regnault, contrôleur de 2me classe, à St.-Omer, pour les cantons d'Ardres, St.-Omer (nord) et St.-Omer (sud).

M. Chopineaux, contrôleur de 3me classe, à St.-Omer, pour les cantons d'Aire, Fauquembergues, Lumbres.

M. Leprince, contrôleur de 3me classe, à St.-Pol, pour les cantons d'Heuchin, Le Parcq, et St.-Pol.

Surnuméraires : MM, Creuzé, Frion, à Arras.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. Derbigny, ✻, directeur (1re classe), à Arras, E. Coquillard, 1er commis.

MM. Heurtaut, garde-magasin du timbre, Toussaint, receveur du timbre extraordinaire et des ports-d'armes, Laigle père, timbreur.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis huit heures jusqu'à quatre, les dimanches et fêtes exceptés.

INSPECTEURS.

M. Clerc, à Arras, M. Dorigny, à St.-Omer.

VÉRIFICATEURS.

MM. Forel, à Arras, Laisné, à Montreuil, St.-Bauzille, à Béthune, de Pelet, à St.-Omer, Morillot, à Boulogne, Pertuzé, à St.-Pol.

RECEVEURS ET CONSERVATEURS.

M. Bercq père, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Arras.

M. Marion, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à Arras.

M. Paradis, conservateur des hypothèques, à Arras.

M. Laplagne, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Bapaume, (pour les cantons de Bapaume et de Bertincourt.)

M. Guyot-Dubuisson, à Beaumetz, pour le canton de Beaumetz-les-Loges.

M. Couttolenc, à Croisilles,	id.	Croisilles.
M. Degors, à Oisy.	id.	Marquion.
M. Ribotta, à Pas,	id.	Pas.
M. Laroque, à Vimy,	id.	Vimy.
M. Duponchel, à Vitry,	id.	Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Lebouc-Duval, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Béthune.

M. Lereuil, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Béthune.

M. Wavrin, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Beuvry, (pour le canton de Cambrin).

M. Lefébure, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Carvin.

M. George,	id.	id.	id.	à Houdain.
M. Calonne,	id.	id.	id.	à Laventie.
M. Martinot,	id.	id.	id.	à Lens.
M. Bonduelle,	id.	id.	id.	à Lillers.
M. D'houdain,	id.	id.	id.	à Norrent-F.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

M. Flahaut, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à Boulogne.

M. Bodros, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à Boulogne.

M. Dangicourt, conservateur des hypothèques, à Boulogne.

M. Dupuy-Lafarge, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Calais.

M. Wallet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Desvres.

M. Bercq fils,	id.	id.	id.	à Guines.

M. Prat, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Marquise.

M. Dupont, id. id. id. à Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

M. Chauvot, receveur de l'enregistrement des actes civils et judiciaires, à Montreuil.

M. Bénard, conservateur des hypothèques et receveur des domaines, à Montreuil.

M. Boutarel, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Campagne-les-Hesdin.

M. Molien, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Étaples.

M. Baudon, id. id. id. à Fruges.

M. Fauvelle, id. id. id. à Hesdin.

M. Grégoire, id. id. id. à Hucqueliers.

ARRONDISSEMENT DE S^t.-OMER.

M. Devienne, receveur de l'enregistrement et des actes civils, à St.-Omer.

M. Gaddeblé, receveur de l'enregistrement, des actes judiciaires et des domaines, à St.-Omer.

M. Dhoudain, conservateur des hypothèques, à St.-Omer.

M. Gonnet, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Aire.

M. Gombert, id. id. id. à Ardres.

M. Letocart, id. id. id. à Audruick.

M. Lancel, id. id. id. à Fauquemb.

M. Mullet, id. id. id. à Lumbres.

ARRONDISSEMENT DE S^t.-POL.

M. D'Hautefare, receveur de l'enregistrement et des actes civils et judiciaires, à St.-Pol.

M. Bourgeois-Duvoyeu, conservateur des hypothèques, à St.-Pol.

M. Gardrat, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Aubigny.

M. Bourse, id. id. à Auxy-le-Château.

M. Tessier, id. id. à Avesnes-le-Comte.

M. Ricard, id. id. à Pernes, pour le canton d'Heuchin.

M. Bondonneau, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Auchy-les-Hesdin, pour le canton du Parcq.

Surnuméraires : MM. Goudemetz et Brasseur, à Arras, Didier, à Béthune, Lelièvre-Dubreuil, à Boulogne, Devot, à Calais, Porcheron, à Montreuil, Alix et Théret, à St.-Omer, Fourdrinier, à St.-Pol.

Aspirants : MM. Caboche, à Aire, Legrand, à Calais, Morgant, à Guînes, Bas, à St.-Omer, Véron, à Carvin.

Produit des droits perçus par l'administration de l'enregistrement et des domaines, dans le Pas-de-Calais, pendant l'année 1844.

Droits d'enregistrement, greffes, hypothèques, etc.,	3,933,916	27
Timbre.	445,114	81
Produits des domaines,	91,478	01
Prix de ventes des ministères,	57,057	86
Produits d'établissements spéciaux, régis par l'état,	23,709	72
Produits des forêts et de la pêche,	31,182	84
	4,582,459	51

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

M. Molroguier, ✻, directeur du département, chargé de l'administration de l'octroi de la commune d'Arras.

M. Mahieux, contrôleur de comptabilité du département.

M. Bloquel, premier commis de direction, (grade de contrôleur de ville).

M. Turcas, 2e commis de direction, (grade de contrôleur de ville).

M. Guérout, 3e commis de direction, (grade de receveur).

M. Garès, 4e commis de direction (grade de receveur).

M. Digeaux, 5e commis de direction, (grade de commis-adjoint).

M. Charpentier, 6e commis de direction, id.

M. Mons, 7e commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Cormier, 8e commis de direction, id.

M. Guérout, surnuméraire de direction.

CONTRÔLEURS AMBULANTS.

MM. Cagin, Osmond, Jardin, Deschêne.

Les bureaux de la direction, situés place de la Préfecture, sont ouverts, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

M. Leboucher, receveur principal, à Arras.

M. Jacqueminot, entreposeur des tabacs.
M. Daverdoing, contrôleur de ville.
M. Detorcy, contrôleur-receveur, à Bapaume.
M. Piette, contrôleur-receveur, à Marœuil.
M. Montier, contrôleur-receveur, à Vimy.
M. Paudeleu, contrôleur-receveur, à Vitry.
M. Martin, contrôleur-receveur, à Monchy-les-Preux.
M. Desmaretz, contrôleur-receveur, à Beaumetz-les-Cambrai.
M. Marchand, contrôleur-receveur, à Oisy.
M. Cotterez, controleur-receveur, à Beaumetz-les-Loges.
M. Garnaud, receveur, à Ervillers.
M. Penin, receveur, à Pas.
M. Henri, contrôleur-brigadier, à Ste.-Catherine.

NAVIGATION.

M. Bonnefond, receveur, à Blangy.

GARANTIE.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements d'Arras, Béthune et St.-Pol.

MM. Guérout, contrôleur, Leboucher, receveur, Brégeaut, essayeur.

Le bureau de garantie, situé à Arras, rue Ernestale, est ouvert les jeudis de chaque semaine, de dix heures du matin, à midi.

Contrôle de garantie des ouvrages d'or et d'argent, pour les arrondissements de Boulogne, Montreuil et St.-Omer

MM. Graillet, contrôleur, à St.-Omer, Bévière, receveur, Damart, essayeur.

Les droits sont : par hectogramme d'or, 22 f., subvention comprise.

Par hectogramme d'argent, 1 f. 10 c., subvention comprise.

On peut consulter, pour connaître les contraventions et les peines prononcées, la loi du 19 brumaire, an 6, et le décret du 28 floréal an 13.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

M. Loneux, directeur, à Béthune.
M. Lemoine, 1er commis de direction, (grade de contrôleur).
M. Cagin, 2e commis de direction, (grade de commis-adjoint),
M. Quenneson, 3e commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Leclercq, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Lomel, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Béthune.

M. Lecouturier, contrôleur de ville, à Béthune.

M. Noel, contrôleur de ville, à Carvin.

M. Delachambre, receveur particulier, à Carvin.

M. Ridon, contrôleur-receveur, à Houdain.

M. Durand, contrôleur-receveur, à Beuvry.

M. Barlès, contrôleur-receveur, à Lens.

M. Chollet, contrôleur-receveur, à Hénin-Liétard.

M. de Groisilliez, contrôleur-receveur, à St.-Hilaire.

M. Fiévée, receveur, à Lillers.

M. Hubben, receveur, à Laventie.

M. Dubois, contrôleur-brigadier, à Béthune.

M. Noirot, contrôleur-brigadier, à Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

M. Lorel, ✻, directeur, à Boulogne.

M. Planchez-Dumarchais, 1er commis de direction, (grade de contrôleur de ville).

M. Bouhin, 2e commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Lefebvre, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Charpentier-Fonclère, receveur principal, entreposeur des tabacs, à Boulogne.

M. Caruel, contrôleur de ville, à Boulogne.

M. Borel, contrôleur de ville, id.

M. Bouveret, contrôleur de ville, à Calais.

M. Vilain, receveur particulier, id.

M. Paques, receveur, à Marquise.

M. Delèforterie, receveur, à Guines.

M. Grandmont, receveur, à Samer.

M. Delsalle, receveur, à Desvres.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER.

M. Imgarde de Leffemberg, directeur, à Montreuil.

M. Borel, commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Imgarde de Leffemberg, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Prudhomme, receveur principal, à Montreuil.

M. Anthoine, contrôleur-receveur, à Hesdin.

M. Hanicle, receveur, à Fruges.

M. Génin, receveur, à Montreuil.

M. Lecocq, receveur, à Hucqueliers.

M. Deleforterie, contrôleur-brigadier, à Hesdin.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

M. Zylof, directeur, à St.-Omer.

M. Stappe, 1er commis de direction, (grade de contrôleur de ville), à St.-Omer.

M. Anthoine, 2e commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Fossette, surnuméraire de direction.

Les bureaux de la direction, sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre.

M. Bévière, receveur principal, entreposeur des tabacs, à St.-Omer.

M. Graillet, contrôleur de ville, à St.-Omer.

M. Fluteau, contrôleur de ville, à Aire.

M. Dooghe, receveur, à Ardres.

M. Dupuis, receveur, à Audruick.

M. Derely, contrôleur-receveur, à St.-Martin-au-Laërt.

M. Faguet, receveur, à Arques.

M. Beaucourt, receveur, à Thérouanne.

M. Rossignol, receveur, à Fauquembergues.

M. Reboul, contrôleur-brigadier, à Blandecques.

ARRONDISSEMENT DE St-POL.

M. Dupont, directeur, à St.-Pol.

M. Le Lubois de Marsilly, 1er commis de direction, (grade de commis-adjoint).

M. Bacque, 2e commis de direction, (grade de commis à pied).

M. Lambert, receveur principal, entreposeur des tabacs, à St.-Pol.

Les bureaux de direction sont ouverts tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre, excepté les dimanches et fêtes.

M. Dorgeville, contrôleur-receveur, à Pernes.

M. Roussel, contrôleur-receveur, à Frévent.

M. Deligne, contrôleur-receveur, à Avesnes-le-Comte.

M. , contrôleur-receveur, à Aubigny.

M. Fourdrinier, receveur, à Auxy-le-Château.

M. Guerlin, receveur, à Blangy.

M. Marly, contrôleur-brigadier, à St.-Pol.

SERVICE DE SURVEILLANCE DES TABACS.

M. François, inspecteur de la direction des départements du Nord, à Arras.

ADMINISTRATION DES TABACS.

M. Anglas, inspecteur de la culture et des magasins de tabacs, à Béthune.

Magasin établi à Aire.

MM. Caille, garde magasin, Collache, contrôleur de magasin, Armand, contrôleur de la culture.

Magasin établi à Béthune.

MM. Balthasar, garde-magasin, Rolland, contrôleur de magasin, Fontaine, contrôleur de la culture.

Magasin à St.-Pol.

MM. Rousselot, garde-magasin, Vallière, contrôleur de magasin, Beugin, contrôleur de la culture.

RELEVÉ, par arrondissement, des produits constatés par l'administration des contributions indirectes, pendant l'exercice 1844, comparés à ceux de 1843.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ARRAS.	BÉTHUNE.	BOULOGNE.	MONTREUIL.	St.-OMER.	St.-POL.	TOTAL.
Circulation.	7,052 20	3,156 30	15,650 99	2,448 27	7,605 09	1,079 07	36,991 92
Droit de détail et de consommation.	303,805 38	125,476 14	297,899 34	175,516 76	134,918 40	132,243 37	1,169,859 39
Entrée et taxe unique	43,862 23	8,058 91	113,896 58	» »	28,324 35	» »	194,142 07
Licences	34,513 60	19,521 15	28,241 40	11,651 75	24,224 20	12,776 50	130,928 60
Navigation.	28,353 07	» »	8,049 79	» »	71,660 04	» »	108,062 90
Bacs et bateaux	» »	54 »	» »	692 »	277 »	» »	1,023 »
Pêche et francs-bords.	402 50	835 25	359 »	» »	7,578 »	» »	9,174 75
Fabrication des bières	366,154 71	257,028 23	123,491 52	77,825 10	283,281 59	112,882 82	1,220,663 97
Sucres	865,230 44	814,361 05	» »	» »	100,313 73	92,089 82	1,871,995 04
Voitures publiques	12,938 68	9,226 83	24,367 23	3,151 72	17,401 88	3,029 25	70,115 59
Garanties	527 67	» »	» »	» »	1,288 81	» »	1,816 48
Cartes à jouer.	» »	» »	» »	» »	435 77	» »	435 77
10 p. o/o des octrois.	23,993 82	7,837 54	49,059 »	2,008 22	17,332 69	1,234 62	101,465 89
Prélèvement p. frais de casernemt.	11,357 14	2,584 »	5,162 71	527 23	11,252 68	» »	30,883 76
Portion du trésor sur les saisies. .	1,162 95	2,390 22	93 45	471 54	636 37	1,140 69	5,895 22
Timbre.	12,181 20	7,593 70	22,280 40	3,636 50	15,270 10	2,779 »	63,740 90
Recettes extraordinaires . . .	250 49	30 96	841 11	11 77	30 74	27 03	1,192 10
Tabacs.	606,468 32	581,475 66	501,477 57	250,299 03	539,573 95	237,618 28	2,716,912 81
Poudres	6,426 »	4,084 »	11,701 90	7,421 50	8,163 50	3,152 50	40,949 40
Dénaturation sur l'alcool à l'arrivée.	7 45	» »	» »	» »	13 86	» »	21 31
Total de l'exercice 1844. . . .	2,324,687 85	1,843,713 94	1,202,571 99	535,661 39	1,269,582 75	600,052 95	7,776,270 87
Total de l'exercice 1843. . . .	2,182,064 91	1,643,515 56	1,191,936 23	533,302 14	1,273,627 52	583,354 84	7,407,801 20
Augmentation.	142,622 94	200,198 38	10,635 76	2,359 25	» »	16,698 11	372,514 44
Diminution. .	» »	« »	» »	» »	4,044 77	» »	4,044 77
Augmentation réelle pour l'ensemble du département. . .							368,469 67

MONTANT BRUT DES PRODUITS DES OCTROIS EN 1844, DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Arrondissement d'Arras.		
Arras,	248,820 f. 58 c.	277,030 f. 10 c.
Bapaume,	28,209 52	
Arrondissement de Béthune.		
Béthune,	52,514 f. 70 c.	91,924 f. 32 c.
Carvin,	13,513 37	
Lens,	7,936 14	
Lillers,	11,493 67	
St.-Venant,	6,466 44	
Arrondissement de Boulogne.		
Boulogne,	376,679 f. 92 c.	544,407 f. 03 c.
Calais,	127,219 21	
Desvres,	3,122 21	
Guines,	4,980 84	
Marquise,	3,011 75	
Outreau,	3,050 44	
Saint-Pierre-les-Calais,	23,342 32	
Wimille,	3,000 34	
Arrondissement da Montreuil.		
Berck,	2,197 f. 82 c.	24,470 f. 30 c.
Fruges,	3,809 42	
Montreuil,	18,463 06	
Arrondissement de St.-Omer.		
Aire,	52,352 f. 12 c.	201,471 f. 70 c.
St.-Omer,	149,119 58	
Arrondissement de St.-Pol.		
Avesnes-le-Comte,	1,095 f. 90 c.	13,894 f. 36 c.
St.-Pol,	12,799 36	
		1,153,197 f. 81 c.

FORETS.

Les forêts ont été long-temps soumises, en France, à des réglements particuliers, portés à des époques différentes, d'après des systèmes et des vues quelquefois contradictoires qui en rendaient l'exécution difficile. C'était principalement dans les prétentions des seigneurs que l'administration rencontrait des obstacles d'exécution. Mais Louis XIV, par sa célèbre ordonnance du mois d'août 1669, fit cesser ces abus.

Cette ordonnance a régi la matière si importante des bois et forêts, jusqu'au 31 juillet 1827 que fut promulgué le nouveau code forestier auquel est venue se joindre une ordonnance d'exécution du 1er août, même année.

Il existe à Paris, sous l'autorité du ministre des finances, une école royale forestière où l'on enseigne la sylviculture, l'histoire naturelle, les mathématiques, la législation et la jurisprudence, le dessin et les constructions forestières, la langue allemande.

Le nombre des élèves à admettre à l'école est fixé, chaque année, par M. le ministre des finances, en raison des besoins de l'administration et d'après un concours public.

Les examens de cette école se font à Paris et dans les départements, à la même époque et aux mêmes lieux que ceux de l'école polytechnique. Les aspirants doivent justifier qu'au 1er novembre, ils auront 19 ans accomplis et qu'ils n'en auront pas plus de 22; qu'ils sont reçus bacheliers-ès-lettres; qu'ils possèdent un revenu annuel de 1500 f., ou que leurs parents s'obligent à leur fournir une pension de pareille somme, pendant leur séjour à l'école et une pension de 600 f., depuis leur sortie de l'école, jusqu'à ce qu'ils soient employés comme gardes-généraux en activité.

La durée des cours est de deux ans : elle peut être prolongée d'une année, quand l'instruction d'un élève n'est pas jugée suffisante. Lorsqu'il a suivi tous les cours de l'école et que ses examens ont été satisfaisants, il est envoyé dans une des inspections forestières les plus importantes, en qualité de garde général stagiaire, pour y acquérir, sous la direction de inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'il a fait preuve de l'instruction nécessaire, il est apte à être nommé à un cantonnement de garde-général. Pendant son stage, il jouit d'un traitement de 1,000 fr.

Les forêts de la France se divisent en trente-deux arrondissements de conservation. Le Pas-de-Calais avec les départements de l'Aisne, du Nord et de la Somme, compose le septième dont le siège est à Douai.

PERSONNEL DES EAUX ET FORETS EN 1845.

Conservation.

MM. Robequin, ✻, conservateur à Douai.
Millet, garde-général, secrétaire de la conservation.
De Guillebon, garde-général adjoint, attaché à la conservation.
Saudeux, garde sédentaire, id.

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

MM. Hennequin, inspecteur à Boulogne.
Houzel, garde sédentaire, attaché aux bureaux de l'inspection.
Desgodins, sous-inspecteur, à Boulogne, chargé du cantonnement de Baincthun.
De Waru, garde-général, à Hesdin.
Dussaussoy id. à St.-Omer.
Maupetit, garde à cheval, à Arques.
Simon, Arpenteur-forestier, à Arras.

MINES.

Le service des mines se divise en huit inspections générales dont les titulaires forment le conseil général de cet important service.

La première division dite du nord, dans laquelle est compris le Pas-de-Calais, comprend aussi les départements de la Seine, de Seine et Oise, du Loiret, de Seine et Marne, du Nord, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise : M. le vicomte Héricart de Thury, en est l'inspecteur général.

Il existe aussi à Paris: rue d'Enfer, 34, une école des mines. Elle est sous la surveillance du ministère des travaux publics et l'administration du sous-secrétaire d'état. Les élèves ne peuvent être pris que parmi ceux de l'école polytechnique, qui ont achevé leurs études.

Indépendamment des élèves ingénieurs, il y a des élèves externes qui y reçoivent une instruction gratuite. Ces derniers ne peuvent faire partie du corps des mines, mais ils sont à portée par les connaissances qu'ils y acquièrent de remplir des places de directeurs d'exploitations ou d'établissements de mine.

M. Blavier, ✻, ingénieur en chef dans l'arrondissement minéralogique, à Douai.

MM. Dusouich, ingénieur, Leleu, conducteur, à Arras.

SERVICE DES POSTES.

Le service de la poste aux lettres, en ce qui concerne la franchise et le contre-seing est réglé par l'ordonnance du 17 novembre 1844, insérée au bulletin des lois, n° 1154. Nous en avons fait une longue analyse dans l'Annuaire de 1845. Nous nous bornons dans celui-ci à rappeler que les placets fermés, adressés par de simples particuliers au roi, à la reine, à madame Adelaïde, sœur du roi, aux dignitaires composant la maison du roi et de leurs altesses royales, jouissent, en première ligne, d'une franchise illimitée dans tout le royaume; que cette faveur est accordée aux suppliques fermées, adressées au chancelier de france, tant en cette qualité, que comme président de la chambre des pairs, au président de la chambre des députés, au grand référendaire de la chambre des pairs, aux ministres et aux sous secrétaires d'état, etc.

La correspondance de MM. les maires avec M. le préfet et avec M. le sous-préfet de leur arrondissement, peut avoir lieu, par lettres pliées et cachetées, selon la forme ordinaire, mais non sous enveloppe et à condition :

1° Que les lettres ne dépassent pas le poids de sept grammes et demi;

2° Qu'elles ne renferment aucune lettre ou pièce quelconque;

3° Qu'indépendamment de son contre-seing, l'expéditeur écrive sur l'adresse et d'une manière apparente, le mot *confidentielle*.

INSPECTION DU PAS-DE-CALAIS.

M. Segoing-d'Augis, inspecteur de la poste aux lettres et des relais de poste aux chevaux, du département, en résidence à Arras.

M. Despinoy, sous-inspecteur, en résidence à Calais.

BUREAUX DE POSTE DU DÉPARTEMENT.

Arras, M. Jamin-Changeart, directeur.
Aire-sur-la-Lys, Mlle Marc, directrice.
Arbret (l'), Mlle Desailly, id.
Ardres, Mlle Cuvelier, id.
Aubigny, M. de Riquebourg, directeur.
Audruick, M. Bourel, id.
Auxy-le-Château, Mlle Charpentier, directrice.
Avesnes-le-Comte, M. Vasseur, directeur.

Bapaume, M. De'Noioberne, directeur.
Bertincourt, M. Tournant, id.
Béthune, Mme Blin de Murtrel, directrice.
Boulogne, M. Blanquart, ✱, directeur.
Bucquoy, Mlle Denglehem, directrice.
Calais, M. N..., directeur.
Campagne-les-Hesdin, Me Fuzier, directrice.
Carvin, Melle Dhennezel, id.
Croisilles, Mlle Remy, id.
Desvres, Mlle Flour, id.
Etaples, M. Campion, directeur.
Fauquembergues, M. Lourdel, directeur.
Frévent, Me Fauquembergue, directrice.
Fruges, Me Demont, id.
Guines, M. Fréchon, directeur.
Hesdin, Mlle Charpentier, directrice.
Hucqueliers, Mlle Fauvelle, id.
Laventie, M. Devaux, directeur.
Lens, Melle Durot, directrice.
Lillers, Me Leleu, id.
Lumbres, Mlle P. Cuvelier, directrice.
Marquion, Mlle Vincent, id.
Marquise, Mlle Durot, id.
Montreuil-sur-Mer, M. Robinet, directeur.
Samier, Mlle Hervier, directrice.
St.-Omer, M. Cadet, ✱, directeur.
St.-Pierre-les-Calais, Mme Droit, directrice.
St.-Pol-sur-Ternoise, Mme Brouet, id.
St.-Venant, M. Fournier, directeur.
Vimy, Mlle Lambert, directrice.
Vitry, Mme Taffin, id.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Beaumetz-les-Loges, M. Cavrois.
Berck, Mlle Billon.
Boyelles, Melle Bobeuf.
Fléchin, M. Comel.
Hénin-Liétard, Mme Blondel.
Heuchin, M. Riflart.
Houdain, M. Dartois
Pas, Mme Locquet.

Pernes, Mme Mizon.
La Recousse, M. Cadard.
Vis-en-Artois, Mme Tartois.

Il existe dans le département trente-trois relais de poste aux chevaux. Nous en avons donné la nomenclature l'année dernière.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

BOULOGNE.

MM. Michelin, ✱, commissaire de la marine, à Boulogne.
Horeau, ✱, trésorier des invalides de la marine.
Legrix, professeur.
Platrier, Dramard, Legrix et Blondin, commis.
Dubois, syndic.

SERVICE DU PORT.

MM. Pollet, ✱, capitaine, Cary, lieutenant, Bourgain, maître de quai.

CALAIS.

MM. Quehen, commissaire de l'inscription maritime.
Fossey, trésorier des invalides, à Calais.
A. Guichon, syndic.

SERVICE DU PORT.

MM. Margollé, ✱, capitaine, Beaugrand, lieutenant.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE BOULOGNE.

M. Marcotte, ✱, directeur.
MM. Bourdin, 1er commis, Rivet, 2e commis, Grignon, 3e commis, Lefebvre, 4e commis, Chapellier, 5e commis.

PRINCIPALITÉ DE BOULOGNE.

MM. Logre de Francourt, inspecteur-principal.
Gilardin, sous-inspecteur.
Peyron, id.
Lhote, receveur principal.

MM. Direy, contrôleur aux entrepôts.
Boudot, contrôleur à la navigation.
Boucher de Crèvecœur, contrôleur à la balance du commerce.

MM. Cauchois, Morel, Josset, Gardet, Rivet, Richard, Mahieu, vérificateurs.

MM. Frechon, commis-principal.
Bocquet, id.

MM. Dutertre, Du Pasquier, Griset, Orange, Simon, Harrewyn, commis de 1re classe.

MM. Hyart et Sueur-Merlin, commis de 2e classe.

SERVICE ACTIF.

MM. Bocquet, capitaine de 1re classe.
Andrieux et Valois, lieutenants de 1re classe.
Daguebert, lieutenant de patache.
Colbranhu, garde-magasin.

CALAIS.

MM. Eudel, inspecteur principal.
Dauriol, inspecteur sédentaire.
Porée, sous-inspecteur.
Florimond, receveur principal.
Vallois et Lambert, contrôleurs.

MM. Cor, Grandin, Millaveau, Chuppin, Médinger, Lefebvre, vérificateurs.

MM. Dubois-Tesselin, Ichon, Gilardin, Cadran, commis principaux.

MM. Lasescuras-Lépine, Sanson, commis de 1re classe.

MM. Gaillon, Le Breton-Mundtveiller, commis de 2e classe.

SERVICE ACTIF.

MM. Guéricy, capitaine de 1re classe.
Chodron, lieutenant id.
Andrieu, id. id.
Horlandynio, lieutenant de patache.

ÉTAPLES.

MM. Thueux, receveur.
Millet, visiteur.
Dusevel, lieutenant de 2e classe. (Service actif.)

RELEVÉ DES DROITS PERÇUS AUX BUREAUX DE BOULOGNE ET DE CALAIS,

PENDANT L'ANNÉE 1844.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		BOULOGNE.	CALAIS.	TOTAL PAR ARTICLE.
Droits de douanes	à l'importation.	1,896,472,61	1,117,260 94	3,058,994 88
	à l'exportation.	17,412 32	27,849 01	
Droits de navigation		143,299 64	126,683 33	269,982 97
Recettes accessoires		24,519 27	8,783 90	33,303 17
Taxe de consommation des sels		162,346.50	578,423 06	740,769 56
				4,103,050 58

NOTA. La différence entre le total qu'on vient de voir et les encaissements opérés par la recette générale pour droits de douanes provient de ce que l'administration de ce dernier service, en vertu d'ordonnancements ministériels, fait directement des remboursements, appelés drawback.

L'administration des impositions indirectes acquitte aussi, en vertu d'ordonnancements ministériels, le prix des tabacs indigènes. C'est à cause de ces paiements que le tableau de ses produits présente des résultats supérieurs aux sommes qu'elle a versées dans les caisses dépendantes de la recette générale.

Disons encore que par suite des remboursements que l'administration de l'enregistrement opère, du paiement des contributions assises sur les domaines, qu'elle effectue et de quelques dépenses qu'elle acquitte directement, en vertu de décisions ministérielles, le tableau de ses produits est aussi supérieur aux sommes que la recette générale accuse avoir reçues d'elle.

CHAPITRE VIII.

VOIES DE COMMUNICATION.

ROUTES ROYALES.

Il existe dans le département du Pas-de-Calais, treize routes royales dont la longueur totale est de 687,380 mètres. En voici les numéros et les noms avec l'indication des lieux principaux qu'elles traversent.

N° 1 de Paris à Calais, par Montreuil, Boulogne.	86,875 m.
16 de Paris à Dunkerque, par Frévent, St.-Pol, St.-Venant.	52,478
17 de Paris à Lille.	2,436
25 du Havre à Lille, par Arras, Lens, Carvin.	58,922
28 de Rouen à St.-Omer, par Hesdin, Fruges, Fauquembergues	62,207
29 de Rouen à Valenciennes, par Bapaume	23,728
37 de Château-Thierry à Béthune, par Bapaume, Arras.	57,654
39 de Mézières à Montreuil, par Arras, St.-Pol, Hesdin.	104,822
40 de Calais à Dunkerque.	18,007
41 de St.-Pol à Lille, par Béthune	58,548
42 de Lille à Boulogne, par St.-Omer.	55,086
45 de Bouchain à Calais, par Lens, Béthune, Lillers, St.-Omer et Ardres	108,447
50 de Douai à Arras.	20,380
Total	687,380 m.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

Numéros de ces routes, leur dénomination et indication des lieux principaux qu'elles traversent.

Le Pas-de-Calais compte dix-huit routes départementales parmi lesquelles quatre chemins de grande communication viennent d'être classés par ordonnance du 22 novembre 1845. Ils ont pris dans leur nouvelle transformation les numéros 16, 17 et 18, les chemins désignés précédemment sous les numéros 3 et 13, étant confondus dans la dernière de ces routes.

N° 1	de Montreuil à Boulogne, par Étaples	34,829 m.
2	de Marquise à Arthes, par Guines	29,029 (*)
3	de Calais à Marquise, par Guines	21,592
4	de St.-Pol à Boulogne, par Fruges, Hucquel et Desvres.	72,705
5	de Fruges à Hazebrouck, par Aire	29,312
6	de Wizernes à Setques	5,413
7	de la Recousse à Bourbourg	11,993
8	de Montreuil à St.-Omer	23,165
9	de Samer à Desvres	7,928
10	d'Arras à St.-Laurent	2,531
11	d'Arras à Auxy-le-Château, par Avesnes-le-Comte et Frévent	45,368
12	de Lens à La Bassée	10,665
13	d'Hesdin à Aire	36,000
14	d'Arras à Bucquoy	17,000
15	de St.-Omer à Watten	10,854
16	des Attaques au Bac St.-Folquin	16,285
17	de Frévent à Hesdin	18,687
18	d'Arras à Carvin, par Hénin-Liétard	25,581
	Total	418,937

M. Baumal, ✻, ingénieur en chef, à Arras.
Chef des bureaux, M. Lancel père.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

M. Victor d'Herlincourt, à Arras.
M. Lemercier, à St.-Omer.
M. Quaisan, à Hesdin.

ROUTES ROYALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

Service de M. Victor d'Herlincourt, à Arras.

MM. Dosse, conducteur embrigadé, à Arras.
Déquet, id. id. id.
Bourdrez, id. id. id.
Gerreth, conducteur auxiliaire, id.

(*) Ce chiffre n'est qu'approximatif.

De Brabant, id. id. à Lens.
Ricaux, id. id. à Arras.
Roussel, piqueur, à Arras.

Service de M. Lemercier, *à St.-Omer.*

MM. Borzecki, conducteur auxiliaire, à St.-Omer.
Gayet, id. id. id.
Tournant, id. id. id.
Mallet, id. id. id.
Penauille, id. id. à Aire.
Blanpain, piqueur.

Service de M. Quaisain, *à Hesdin.*

MM. Grimoult, conducteur embrigadé.
Deneuville, conducteur auxiliaire, à Hesdin.
Lefebure, id. id. id.
Dandré, id. id. id.
Héquet, piqueur.

ROUTES DÉPARTEMENTALES, CONDUCTEURS ET PIQUEURS.

MM. J. Perreau, conducteur embrigadé, à Bapaume.
Vandembilck, conducteur auxiliaire, à Hesdin.
Coppé, id. à Béthune.
Outrebon, id. à Hesdin.
Smolinski, id. id.
Stenne, piqueur, à Arras.
Legrand, id. id.
Radoszensky, id. id.
Formé, préposé au pont à bascule, à Arras.

PORTS DE MER ET NAVIGATION FLUVIALE.

M. Marguet, ✻, ingénieur en chef, *à Boulogne.*

MM. Pigault de Beaupré, ingénieur ordinaire.
Voisin, aspirant ingénieur.
Loth, conducteur embrigadé.
Billot, conducteur embrigadé.

Sens, conducteur embrigadé.
Hubert, id. id.
Denéchaux, conducteur auxiliaire.
Pilate, piqueur.

M. Néhou, ingénieur en chef, *à Calais*.

MM. Hobacq, conducteur embrigadé.
Pouilly père, conducteur embrigadé.
Pouilly fils, id. id.
Ledoux, id. id.
Gaudot, id. id.
Bacquet, conducteur auxiliaire.

Service spécial de l'Aa et du canal de Calais.

MM. Harduin, ingénieur à St.-Omer.
Ponce, conducteur embrigadé.
Conducteurs auxiliaires : MM. Legrand et Douheret, à St.-Omer.
Piqueurs : MM. Danjou et Coppé.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE ET DE PETITE COMMUNICATION.

MM. les maires et MM. les agents-voyers nous sauront gré de voir ici reproduite une instruction dans laquelle un administrateur vigilant et éclairé, M. F. Lequien, président de la société d'agriculture et sous-préfet de Béthune, développe les immenses avantages que l'amélioration et le perfectionnement des chemins vicinaux doivent assurer à l'agriculture et indique le moyen d'atteindre ce but si désiré.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le complet développement des progrès agricoles ne saurait être espéré sans l'amélioration des chemins vicinaux; le perfectionnement des voies de communications rurales, seul, peut et doit même nécessairement produire ce résultat si désirable.

En effet, quels progrès sont possibles au cultivateur qui ne compte que sur quelques mois, nous serions même tenté de dire quelques semaines de l'année, pour la culture de ses terres, leur récolte, les travaux intérieurs qu'exigent la vente de ses produits et leur réalisation dans les marchés

voisins. Toute l'activité humaine peut à peine y suffire. La culture réclame le fermier alors qu'il sait que très-prochainement il y aura pour lui absence complète de communications avec le dehors, confiné qu'il sera dans l'intérieur de sa ferme jusqu'au delà du retour de la belle saison. Ne pouvant vendre et livrer à volonté ses produits, que de fois, au sein même de l'abondance, il se sera trouvé dans un état de gêne! Quels ne seraient pas pour les intérêts privés, comme pour les intérêts généraux du pays, les résultats de l'amélioration des chemins vicinaux? En donnant aux cultivateurs une saison convenable et distincte pour chacun de leurs travaux, des communications assurées leur permettraient de choisir le moment opportun pour la vente comme pour la culture, de bons chemins faciliteraient toutes les extensions possibles de leur exploitation; libres de tout leur temps, ils ne négligeraient aucune des améliorations vers lesquelles les poussent leurs propres intérêts. Faisons-le d'ailleurs remarquer : la bonne viabilité des voies de communications rend plus fréquentes les relations de commune à autre; les distances se rapprochent, ces relations s'étendent de plus en plus; l'exemple, qui est le plus puissant mobile des déterminations de l'homme, en frappant plus immédiatement et plus journellement la vue et l'esprit de chacun, devient par cela même d'une action plus universelle. Les bonnes méthodes de culture, les améliorations de tous genres se propagent, se généralisent. En assurant des débouchés faciles à la production, on ne tarde jamais à la voir devenir de plus en plus perfectionnée et abondante. Les pays qui privés de chemins ne produisaient que pour leur consommation, viennent à leur tour, avec des communications assurées, jeter dans le commerce un excédant de productions sur leurs besoins. Les habitants y gagnent en aisance; et cette aisance contourne au profit de tous les intérêts moraux et matériels du pays.

Ces réflexions suffiraient, sans doute, pour faire apprécier toute l'importance du perfectionnement des chemins vicinaux. Je ne les terminerai cependant pas sans ajouter que les communes, qui reculeraient devant quelques sacrifices toujours momentanés pour entrer dans cette voie de progrès et de prospérité, calculeraient bien mal, et seraient d'autant plus coupables envers leurs propres intérêts, qu'au milieu de cette ardeur qui se manifeste assez généralement autour d'elles, elles se condamneraient à l'immobilité, à l'isolement, à l'impuissance de soutenir, dans leur fâcheuse position, une concurrence qui, de la part des autres communes placées dans les conditions les plus avantageuses, deviendrait nécessairement et sous tous les rapports, écrasante.

Les dépenses que les communes réalisent annuellement sur leurs chemins, soit pour en combler les ornières, soit pour rendre moins pénible un passage difficile, soit pour chercher, en amassant sans ordre des matériaux, à donner quelque solidité à un sol sans consistance, sont toujours sans résultat réel. Il se trouve, à la suite d'un certain nombre d'années de cette pratique, que l'on a dépensé une somme égale, sinon supérieure à celle qu'aurait exigée la construction régulière du chemin qui, malgré des sacrifices devenus importants par leur renouvellement annuel, est encore, pour ainsi dire, resté à l'état de sol naturel. Il est donc, sous tous les rapports, préférable de consacrer ses ressources à des constructions régulières qui, avec quelque persévérance, se complètent, et assurent, en toute saison, les communications de la commune.

Il est cependant un inconvénient à éviter, dans l'ardeur dont je voudrais voir animées pour l'amélioration de leurs chemins, toutes les communes de l'arrondissement sans exception, c'est celui de vouloir trop embrasser. Ce n'est pas, quand les ressources ordinaires des communes sont insuffisantes à la simple dépense de l'entretien de leurs chemins vicinaux, qu'il leur est possible de songer à la dépense de la construction de tous ces chemins; mais parmi eux il n'en est, dans chaque commune, qu'un seul, deux, trois au plus, indispensables aux communications de la généralité des habitants, le cas contraire est une exception; c'est sur ces chemins, et ces seuls chemins, qu'il convient de concentrer la totalité de ses ressources, non encore, en entreprenant leur construction simultanée, mais en ne passant du plus généralement utile à celui qui intéresse une moins forte masse d'habitants, qu'après la complète construction du premier. Il est aussi, en beaucoup de localités, à l'égard des chaussées empierrées, un préjugé qu'il importe de combattre. Les chaussées empierrées sont préférables aux chaussées pavées, et elles peuvent être établies sur tous les terrains.

1° La dépense de la chaussée empierrée n'excède guère le tiers de la dépense de la chaussée pavée;

2° La prestation qui, d'ordinaire, est la ressource la plus considérable des communes, y reçoit un emploi annuel équivalant à sa valeur nominale, ce qui n'est pas sur la chaussée pavée qui n'utilise la prestation que pour une partie très-minime de sa valeur, et qui s'annule complétement après les travaux d'ouverture et de transport des matériaux;

3° Une chaussée pavée, avec la largeur que comporte toujours une dépense communale, ne permet pas la rencontre de deux voitures sans les rejeter l'une et l'autre dans un débord qui reste toujours impraticable; ces voitures, déjà sur un plan incliné, avec une roue sur un point qui ne fléchit pas, et une autre sur un sol mouvant, sont nécessairement exposées à de graves et fréquents accidents;

4° La chaussée empierrée, avec une largeur déjà presque suffisante pour la rencontre de deux voitures, a amélioré, après quelques années d'entretien, les accotements au point de donner à tout le sol du chemin une parfaite consistance;

5° Les chaussées pavées usent les attelages pour 4,5^me^ contre 1,5^me^ de l'usé produit par la chaussée empierrée;

6° Un dégel n'a que trop souvent pour résultat de laisser une chaussée pavée entièrement bouleversée, ce qui n'est pas autant à craindre pour les chaussées empierrées.

Si, à ces avantages nombreux et incontestables, on objecte que les chaussées empierrées sont d'un entretien plus dispendieux que les chaussées pavées, il suffira, ce nous semble, de faire observer qu'il y a, dans les seuls intérêts de la somme économisée sur la dépense de la construction, une valeur suffisante pour couvrir cette différence, qui n'est d'ailleurs pas, en réalité, telle qu'on le suppose vulgairement.

Il y a donc toujours lieu de donner la préférence aux chaussés empierrées, seulement, le plus ordinairement dans la traverse des communes, à raison de la difficulté d'aérer aussi facilement le sol des rues que celui des chemins, et par suite des obstacles que peuvent présenter à l'accès des habitations les pentes qu'il faut donner aux accotements, et les fossés d'écoulement qu'il est nécessaire d'ouvrir, il convient de recourir à la chaussée pavée.

Dans la belle saison, à la suite de quelques jours d'un temps sec, tous les chemins sont viables. Cette observation prouve que si l'on pouvait parvenir à mettre les chemins assez complètement à l'abri de l'action destructive des eaux, il serait inutile de s'occuper d'autres moyens d'assurer leur bon état de viabilité. Mais cette action destructive des eaux est telle que, quelque solide qu'ait été la construction d'une chaussée, on ne tarde pas à perdre complètement le fruit de ses travaux et de ses sacrifices, si l'on ne prend, dans la construction, et si l'on ne maintient dans l'entretien de la chaussée, toutes les précautions nécessaires pour en écarter

les eaux qui s'y déversent et y séjournent. De là, la nécessité de ne négliger aucune de ces précautions.

Nous les résumerons succinctement, en disant, dès à présent, qu'elles consistent dans :

1° L'abatage de tous les arbres et haies qui nuisent par leur égout ou leur ombrage, à l'*assèchement* du sol du chemin ;

2° L'ouverture, sur chacun des côtés du chemin, de fossés d'une capacité en rapport avec le volume d'eau qu'ils doivent écouler ;

3° L'établissement de ponts, ponceaux, aqueducs ou cassis, là où, pour leur écoulement, les eaux doivent passer d'un côté sur l'autre du chemin ;

4° Le bombement de la chaussée et l'inclination des accotements vers les fossés, sur des proportions de nature à assurer le rapide écoulement des eaux du chemin dans les fossés. Ces proportions, lorsque le chemin ne présente pas une pente longitudinale trop prononcée, sont convenables à 0 09° par mètre, de telle sorte qu'un chemin d'une largeur de 6 mètres, non-compris fossés, doit présenter, de l'axe de la chaussée sur chacun des bords intérieurs des fossés, une différence de niveau de 0, 27 centimètres ;

Et 5° Le constant maintien de ces dispositions.

Nous ferons connaître par quels moyens on l'obtient, en traitant des travaux de l'entretien des chemins.

Tels sont les principaux soins à prendre pour combattre l'action des eaux.

Lorsque l'on entreprend de construire un chemin, le premier travail doit consister à en déterminer le tracé dans les limites des largeurs qui lui sont reconnues par les arrêtés préfectoraux, et à se rendre compte, par un nivellement, des terrassements à effectuer pour lui donner les pentes convenables en long et en travers. Ces pentes en long doivent présenter des rampes qui n'excèdent jamais 0,06 à 0,07 c. par mètre ; on les obtient, soit en reportant dans le fond des vallées, la sommité des collines, soit en contournant les rampes trop rapides de manière à pouvoir répartir la hauteur à franchir sur un plus long parcours, soit en recourant à l'un et à l'autre moyen. Nous avons dit que les pentes et inclinaisons en largeur devaient être de 0,09 c. par mètre. Les travaux de terrassements sont déterminés par des piquets, espacés de distance en distance, qui servent de guide ou de points de repère aux travailleurs dans toutes les opérations d'ouverture et de terrassements du chemin. Ces travaux, auxquels viennent

toujours en aide les agents-voyers sur la demande des Maires, comprennent l'ouverture des fossés qui, sur chacun des côtés du chemin, en sont les véritables fondations. Nous avons dit, et nous répétons, que ces fossés doivent être d'une capacité, en rapport avec le volume des eaux qu'ils doivent écouler, de manière à ce que le maximum de ces eaux laisse toujours, de leur niveau aux bords des fossés, un excédant de capacité de 0,15 à 0,18 centimètres. Les fossés doivent aussi être établis avec des rives en talus inclinés à quarante-cinq degrés et être d'une profondeur, telle que l'eau puisse s'y écouler facilement. On ne doit cependant pas perdre de vue, qu'il est des circonstances où il faut modérer le trop rapide écoulement des eaux des fossés, au moyen de fascinages qui s'y établissent de distance en distance; ce qui doit avoir lieu sur les montagnes où il est nécessaire d'amortir la pente. Il convient de vérifier, avec soin, les parties du chemin où, pour leur écoulement, il est nécessaire de faire passer les eaux d'un côté sur l'autre du chemin au moyen de ponts, ponteaux, aqueducs, ou de simples cassis; ce que déterminent l'importance du volume des eaux et la disposition des lieux. Les agents-voyers sont également toujours à la disposition des Maires, pour les aider, sur ces points, de leurs connaissances spéciales.

Généralement, il y a lieu de disposer des terres que procurent les travaux de terrassement et d'ouverture des fossés, pour exhausser le sol du chemin. Plus il est en relief sur les terres riveraines, plus il est dans de bonnes conditions. Il ne reçoit, en effet alors, que les eaux pluviales qui naturellement se déversent sur les terrains riverains qui lui sont inférieurs; quand, au contraire, ce sont les terres riveraines qui sont plus exhaussées que le sol du chemin, il y a toujours avantage, pour éviter soit des bas-fonds humides et marécageux, soit des encuvements où se déchargent, sans écoulement possible, les eaux, à délaisser l'ancien sol du chemin, et à préférer le terrain riverain sur lequel la chaussée peut s'établir avec une économie dans les frais de construction et d'entretien qui compense, et au-delà, le plus ordinairement, les indemnités de cessions.

Quand tous les travaux de terrassements sont terminés (disons en passant que la solidité d'un chemin dépend des soins qu'on y a apportés, et ajoutons que la construction parvenue à ce point est à moitié faite), il s'agit de la chaussée dont la direction sur l'axe du chemin et les dimensions en largeur et épaisseur doivent être indiquées par des piquets. Mais avant d'établir la chaussée, on doit toujours laisser écouler un délai de

deux à trois mois, afin que le tassement puisse s'opérer complètement.

Sur un chemin de 6 mètres de largeur, non compris fossés, on établit alors un lit de marne d'une largeur de 3 m 80 c, et d'une hauteur de 0,12 à 0,15 centimètres, ce lit, pour le bombement de la chaussée, doit être un peu plus épais sur le milieu que sur les côtés. Si l'on n'a pas les moyens de bien dâmer ce lit de marne, on abandonne ce soin au passage des voitures, en ajournant l'achèvement de la contruction à quelques mois : car il importe qu'avant de répandre le gravier sur la marne, le lit de marne soit parfaitement tassé et rendu compact dans toutes ses parties. Ce résultat, obtenu par le dâmage ou par le passage des voitures, on dispose, sur cette fondation qui doit être rendue bien unie et bien sèche, un autre lit de graviers d'une largeur de 3 m 20 c, de manière à laisser, de chaque côté, au lit de marne, un excédant de largeur de 0,30 c, sur celui de graviers dont la hauteur peut varier suivant les ressources de la commune de 0,10 à 15 centimètres.

Dans les localités où les cailloux sont abondants, on peut remplacer avantageusement la marne par une couche de gros silex, qu'il convient de casser à la surface après leur emploi et soupoudrer avec de la marne ou de la terre légère, de manière que les interstices soient parfaitement remplis; on raffermit ensuite cette première couche par le dâmage, et après qu'elle est bien unie sans creux ni bosse et qu'elle a le bombement prescrit, on la recouvre d'une deuxième couche de petits silex.

Il est très-important de veiller à ce que les trop gros cailloux ne soient pas employés en deuxième couche, sans être cassés. Sans cette précaution, leur emploi ménagerait des défoncements, lorsqu'un choc ou un poids trop pesant viendrait à les déplacer ou à les rompre. Les cailloux ne doivent pas être d'un diamètre excédant 0,08 c dans la construction et 0,06 c dans les travaux d'entretien. Le lit de graviers ainsi composé, on doit l'appuyer, ainsi que le lit de marne (lorsqu'il n'a pas fallu pour l'établir ouvrir un encaissement), au moyen de terres, qui, de l'extrémité de chacun des côtés du lit de graviers, viennent, en recouvrant les 0,30 c d'excédant de largeur du lit de marne, continuer la pente des accotements, et perfectionner leur nivellement sur la proportion de 0,09 c par mètre, qu'ils doivent avoir jusque sur le bord intérieur des fossés.

La construction de la chaussée est ainsi terminée ; mais pour conserver la forme des accotements, et en même temps pour hâter le tassement

et l'incrustation du gravier, on doit ouvrir de distance en distance, de droite et de gauche, sur ces accotements, des tranchées, afin de forcer les voitures à suivre exclusivement la chaussée qui ne tarde pas à devenir roulante.

ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX.

Ne pas entretenir convenablement une chaussée, c'est renoncer aux avantages de sa construction. Bientôt les fossés ne fonctionnent plus par les éboulements des rives et par l'envasement du lit; c'est le sol même du chemin qui doit éponger les eaux qui s'y déversent; ce sol perd sa consistance; la chaussée est minée dans ses fondations, et peu après, il en reste d'autant moins de vestiges que la négligence que l'on a apportée à maintenir les pentes des accotements, à débarasser les rives des fossés, des gazons qui les surhaussent, à réparer l'usé du caillouțis, à faire disparaître les ornières et les flaches, sont autant de causes qui, en ne laissant plus aux eaux la possibilité de respecter la chaussée, viennent extérieurement et intérieurement en opérer la complète destruction. Il faut que les soins de l'entretien d'un chemin aient pour objet de toujours maintenir les dispositions de sa construction.

A cet effet, il convient :

1° De curer les fossés, aussitôt que leur état l'exige;

2° D'enlever les gazons qui forment sur les rives des bourrelets, lesquels font obstacle au déversement des eaux du chemin dans les fossés;

3° De maintenir les pentes des accotements;

4° D'enlever de la chaussée, au racloir ou à la pelle, les boues liquides ou molles;

5° De combler soit les ornières, soit les flaches qui se forment sur la chaussée;

6° De rétablir, par quelques rechangements, les parties usées de la chaussée.

Nous n'avons d'explications à donner que sur ces deux derniers points.

Pour avoir la possibilité d'entretenir convenablement une chaussée de 3^m, 20^c de largeur, il faut, chaque année, approvisionner le chemin de graviers qui se déposent sur les accotements par tas de 1 mètre cube pour 30^m de distance; et c'est principalement, en novembre et décembre, qu'on doit redoubler de soins dans les travaux que nous venons d'indiquer.

Pour combler régulièrement les ornières ou les flaches, il faut com-

mencer par en retirer les eaux et la boue ; ensuite par un léger *piquage*, on met à nu ces parties de la chaussée. Quand elle est nouvelle, ou quand elle est encore riche d'une forte couche de graviers, il suffit, après ces travaux qui ont eu pour résultat de rabattre les bourrelets des ornières et flaches, d'opérer leur remplissage avec les débris ramenés à la surface. Dans les autres cas, il y a lieu d'ajouter la quantité nécessaire de matériaux neufs qui doivent être concassés, de manière à ne mélanger dans le gravier de la chaussée que des graviers de même grosseur, le mélange ne pouvant bien s'opérer, avec les couches inférieures, qu'alors que les matériaux nouveaux sont homogènes avec les anciens de ces couches. Les parties restaurées sont battues avec soin et bien arasées avec celles auxquelles elles se joignent suivant la forme du profil de la chaussée. Le moment le plus convenable, pour ces travaux, est un tems humide.

Pour recharger les parties usées d'une chaussée, il ne faut pas s'y prendre autrement. Les parties à restaurer doivent être complètement purgées d'eau, de boue et de terre ; par un léger *piquage*, on met à vif, et d'une manière régulière, c'est-à-dire, par compartiments réguliers sur chaque point de la restauration à entreprendre, le gravier des parties à recharger, et, comme nous venons de le dire, on opère leur remplissage sur le nivellement des autres parties laissées intactes de la chaussée.

Ce mode de réparation, en même temps qu'il a pour résultat de laisser toujours la chaussée dans un état parfait de viabilité, est très-économique ; il n'exige l'emploi de matériaux neufs que dans des proportions inférieures à tout autre mode qui a, d'ailleurs, l'inconvénient de rendre très-difficiles les charrois pendant un certain temps.

Nous ne devons pas omettre de recommander de ne pas déposer les boues et autres détritus sur les accotements qui en recevraient une modification nuisible dans leurs pentes. On forme, de ces détritus, des tas qu'on enlève, lorsqu'ils ont acquis la consistance nécessaire, ou dont on se sert pour rétablir les accotements qui ont perdu leur forme.

Disons encore que, le plus ordinairement, par quelques petites saignées transversales sur la largeur des accotements, et faites à propos sur les parties du chemin où l'on entrevoit des obstacles au libre écoulement des eaux, on évite des dégradations importantes. Il y a également lieu de ne pas négliger de déblayer la neige du chemin, au moins sur toute la largeur de la chaussée, et d'ouvrir, en ce cas, vers les fossés des tranchées pour servir de lit aux eaux lors de la fonte.

Nous ajouterons qu'il n'est pas de commune où l'on n'ait, par le voisinage de routes royales ou départementales, ou chemins de grande communication empierrés, l'occasion de voir comment les agents préposés à leur construction ou entretien, s'y prennent, dans les divers travaux qui leur sont commandés, et que dès lors, il est très-facile de se mettre à même de former d'excellents ateliers.

Nous terminerons en engageant les autorités locales à prendre, en conformité des dispositions de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1837, des arrêtés qui interdissent la circulation des débouchés pendant les dégels; sans cette utile mesure de conservation, les chaussées qui auraient coûté tant de sacrifices, pourraient être complétement défoncées dans une seule journée!

EMPLOI DE LA PRESTATION.

La prestation, pouvant être utilement employée à tous les travaux de construction et d'entretien des chemins, il s'agit seulement de bien régulariser l'emploi de cette importante ressource communale. Dans ce but, la première chose à observer est de répartir les prestataires en ateliers, qui ne doivent être occupés que successivement. Dans les travaux de construction comme dans ceux de grosses réparations, il faut la direction d'un ouvrier salarié qui, comme chef d'atelier, donne aux travaux de diverses opérations l'unité d'exécution qu'ils doivent conserver. Ainsi, alors qu'il s'agit de travaux de terrassements, de formation de lits de marne et de graviers, de nivellement des accotements, de rechargement de la chaussée, un bon ouvrier, à qui l'on donnera à conduire chaque jour un atelier de dix prestataires au plus, répartira le travail de chacun, de manière à ne rien perdre de la ressource de la prestation, et il obtiendra facilement un ouvrage d'une bonne exécution, ce qui serait impossible, si, chaque jour, de nouveaux prestataires abandonnés à eux-mêmes se renouvelaient sans cette direction. Dans les travaux de terrassements et autres, il est facile de connaître à l'avance, quand on s'est rendu compte de la quantité de mètres cubes que comporte la construction entreprise, le nombre des travailleurs nécessaires à leur complète exécution. On choisit, parmi les prestataires, ceux qui paraissent les plus convenables à ces travaux, et on en forme des ateliers qui viennent successivement les exécuter. Les autres prestataires, en journées d'hommes, sont également répartis en ateliers dont les uns, dans le pays où le sol fournit les matériaux, sont employés à leur ramassage ou extraction, les autres au cassage des pierres,

au damage de la marne, etc. Enfin, les journées de chevaux et de voitures ont les transports à effectuer à pied d'œuvre, soit des carrières, soit des lieux où les matériaux ont été déposés provisoirement.

Dans la réquisition des prestations, l'autorité municipale ne doit jamais perdre de vue que la surveillance ne peut être efficace que sur un nombre limité de travailleurs, et qu'il est, dans les diverses opérations de la construction ou de l'entretien d'un chemin, une certaine suite dont l'ordre doit être observé. Ainsi, requérir les ateliers de transports en même temps que les ateliers de ramassage, serait s'exposer à des pertes considérables de temps pour les transports. L'ordre le plus avantageux à observer est celui-ci :

1° Les ateliers de terrassements ;

2° Les ateliers de ramassage ou d'extraction de matériaux ;

3° Les ateliers de transports ;

4° Les ateliers de cassage de pierres ;

5° Les ateliers de construction de la chaussée ;

6° Les ateliers de terrassements pour le nivellement et pour le perfectionnement des accotements après la formation de la chaussée.

Il importe, suivant nous, que l'autorité municipale réserve quelques prestations pour réparer les chaussées pendant les mois d'hiver.

Nous dirons aussi que, toutes les fois que la nature des ouvrages le permettra, il est, sous tous les rapports, avantageux que les journées de travail soient converties en tâches, ainsi que le permet l'article 43 du règlement du 19 avril 1837.

DÉPENSES EN ARGENT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS.

Il résulte de ce qui précède que les dépenses en argent de la construction et de l'entretien des chemins peuvent, par l'utile emploi de la prestation, se réduire au salaire des journées d'un chef d'atelier, et au prix de l'achat et du transport, par les canaux, des matériaux pour les cantons dont le sol en est dépourvu. Quant aux communes qui ont l'avantage du voisinage de ces matériaux, elles peuvent se les procurer, et par leurs prestations, et au moyen d'une légère subvention accordée, dans ce but, aux bureaux de bienfaisance qui organisent les indigents qu'ils secourent, en ateliers de charité, occupés à ramasser ou à extraire le gravier ou la marne.

Dans l'arrondissement de Béthune, on trouve la marne dans toute la partie Nord du canton de Cambrin; dans la partie Ouest du canton de

Carvin ; sur presque tous les points des cantons d'Houdain, Lens et Norrent-Fontes. Le gravier à la surface du sol, se rencontre dans la partie Nord du canton de Béthune ; sur la presque totalité du canton d'Houdain ; sur la partie Sud du canton de Lens ; et sur celle Est du canton de Norrent-Fontes. On exploite de plus des carrières de graviers dans les communes de,

La-Pugnoy et La-Beuvrière, du canton de Béthune ;

La-Buissière, Hesdigneul, Gosnay et Vaudricourt, du canton d'Houdain ;

Angres, du canton de Lens ;

Linghem et Saint-Hilaire, du canton de Norrent-Fontes.

Le prix de la marne, sur les lieux, chargement compris, varie de 0 fr. 50 c. à 1 fr. 25 c. le mètre cube. Celui des graviers des carrières varie de 0 fr. 90 c. à 1 fr. 50 c. Des femmes, des enfants ramassent chacun, par jour, de 0,75^{c} à 1^{m} 20^{c} cubes de graviers à la surface du sol.

Un mètre cube de marne donne les matériaux suffisants à la construction de 2 mètres courants de chaussée ayant les dimensions que nous avons ci-dessus conseillées. Un mètre cube de graviers peut, sur les mêmes dimensions, produire 3 mètres courants de chaussée.

Pour le calcul du prix de transport, on admet généralement dans l'arrondissement qu'une voiture à quatre chevaux payée à 12 fr. par jour, compris conducteur, doit parcourir 32,000 mètres dans une journée de dix heures et transporter par voyage 2 mètres de moëllons, ou 1^{m} 50^{c} cubes de cailloux. On suppose que le temps perdu, en chargement et déchargement, est de 30 minutes par voyage, ce qui correspond au parcours de 1600 mètres : d'après ces données, la formule du transport est représentée par 0,000,375, plus 0,30, pour la marne ; et 0,0005, plus 0,40, pour le gravier, de sorte qu'il ne s'agit que de multiplier ces premiers chiffres par le nombre des mètres à parcourir entre les lieux du dépôt des matériaux à transporter, et des travaux où ils doivent être employés, et d'ajouter au produit les seconds chiffres, suivant la nature du transport. Ainsi soit un parcours de 3,000 mètres, on obtient, par ce calcul, le prix de 1 f. 43 c. pour le transport, à 3 kilomètres, d'un mètre cube de moëllons, et de 1 fr. 90 c. pour ce même transport d'un mètre cube de graviers.

Notre but, dans ce travail, a été de faire apprécier plus généralement la haute importance, pour la prospérité du pays, de l'amélioration des chemins vicinaux, et la possibilité de l'obtenir dans chaque commune, quelque faibles que soient les ressources dont on a la disposition annuelle. Faisons-le d'ailleurs remarquer : Il est toujours permis aux communes d'augmenter ces

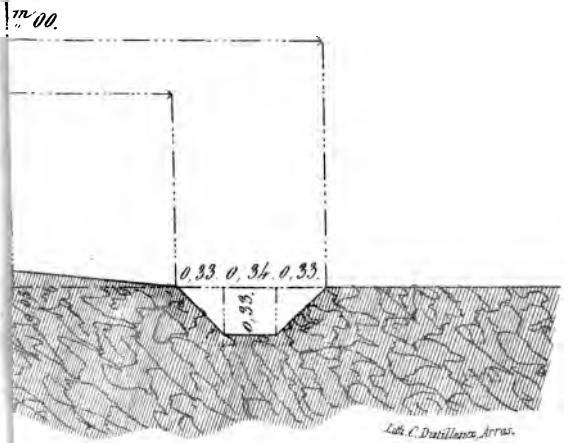
m 00.
0,33
0,34
0,33
0,33
Lith. C. Destillieres, Arras.

ressources, en recourant à la faculté que leur rappelle l'article 23 du réglement déjà cité, et il n'est certainement pas de dépenses communales susceptibles d'être plus productives en résultats immédiatement avantageux pour tous les intérêts du pays.

Nous donnons, pour mieux faire comprendre les observations qui précèdent, le profil, sur l'échelle de 0,02ᵉ par mètre, de l'état d'un chemin, à chacune des périodes du travail de sa construction.

CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

PERSONNEL.

M. Bourgeois, agent-voyer en chef, à Arras.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Baras, agent-voyer principal, à Arras.
Lenfant, agent-voyer adjoint, id.
Cailliéré, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Marche, agent-voyer principal, à Béthune.
Leroy, agent-voyer adjoint, id.
Lemaire, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Cavrois aîné, agent-voyer principal, à Boulogne.
Sieczkowski, agent-voyer adjoint, id.
Bouloch, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Bobeuf, agent-voyer principal, à Montreuil.
Griset, agent-voyer adjoint, id.
Colle, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE Sᵗ.-OMER.

MM. Vernisson, agent-voyer principal, à St.-Omer.
Battez, agent-voyer adjoint, id.
Cavrois jeune, agent-voyer conducteur, id.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

MM. Sylvestre, agent-voyer principal, à St.-Pol.
Renault, agent-voyer adjoint, à St.-Pol.
Kaminski, agent-voyer, conducteur, id.

Les chemins de grande communication dont le nombre était précédemment de 76, se trouve réduit à 68 par les motifs ci-dessous énoncés :

1° Par le classement en routes départementales de ceux de ces chemins qui portaient les nos 3, 13, 42 et 58. Il a été question plus haut de ce point.

2° Par la fusion du chemin numéro 17 de 6,110 mètres avec la route départementale numéro 2, dont la longueur est maintenant d'environ 29,029 mètres, la partie qui en a été distraite mesurant approximativement 3 kilomètres 650.

3° Par la dénomination commune de chemin de grande communication numéro 9, donnée à ceux qui ont porté d'abord les nos 8 et 9, et celle de chemin de Chocques à Pernes, n° 7, aux chemins nos 7 et 61.

Numéros que portent les 68 chemins, dénominations que leur a données le conseil général et indication de la longueur de leur parcours.

N° 1	de Bapaume à Douai, par l'Écluse.	26,945m.
2	d'Arras à Amiens, par Pas.	34,475
2	(bis) d'Arras à Acheux, par Sailly-au-Bois.	9,200
4	de Bapaume à St.-Quentin, par Metz-en-Couture . . .	19,144
5	d'Houdain à Bruay	3,195
6	de Béthune à St.-Venant	11,184
7	de Chocques à Pernes.	14,002
9	de Lucheux à La Bassée (2me partie).	18,909
10	d'Aubers au pavé d'Estaires, par Laventie	7,203
11	de Carvin à Douai.	11,480
12	de Carvin à la route départementale n° 12 de Lens à La Bassée.	9,205
14	de Souverain-Moulin à Hardinghen	12,938
15	de Courteaux par Senlecques	6,351
16	de Desvres à la route royale de Lille à Boulogne	8,785
18	d'Hardinghen à la route royale de Lille à Boulogne . .	10,637
19	de Colembert à Guines, par Licques.	18,045
20	de Béthune à Estaires.	12,170
21	d'Aire à St.-Venant, par Isbergues.	11,200
	A reporter	245,066

	Report.	245,066
22	de Montreuil à St.-Omer, par Hucqueliers.	15,700
23	de Montreuil à Aire.	28,423
24	d'Étaples à Hucqueliers.	9,718
25	de Montreuil à Rue.	5.750
26	de Montreuil à Maintenay	12,425
27	de Montreuil à Cucq	10,636
28	de Montreuil à Berck.	13,355
29	d'Hucqueliers à Samer.	12,793
30	de Bauvin à la route départementale nº 12	6,600
31	de Berck à Nempont.	12,355
32	d'Hucqueliers à Aire	13,240
33	de Montreuil à Desvres	15,792
34	de Douriez à Eclimeux, par Brimeux.	19,620
35	de Montreuil au Pas d'Authie.	9,014
36	de Nempont à La Broye.	23,220
37	de Montreuil à Hesdin, par Campagne	20,108
38	d'Hesdin à Hucqueliers	16,394
39	d'Hesdin à Crécy.	6,155
40	d'Hesdin à Douriez	8,166
41	de St.-Omer à Montreuil, par Lumbres.	15,338
43	de Polincove à Audruick	3,775
44	de la porte sud de St.-Omer à St.-Martin-au Laërt. . .	2,729
45	d'Ardres à Hennuin.	12,410
46	d'enceinte de la ville d'Aire.	4,600
47	de Moulle à Watten.	7,170
48	d'Audruick à Oye.	16,865
49	de St.-Omer à Nabringhen	26,543
50	de Licques à Nordausques.	14,830
51	de Fauquembergues à Coyecques	6,225
52	de Lugy à Marthes	16,716
53	d'Arques à Licques	8,710
54	de Fauquembergues à Senlecques	13,000
55	de St.-Omer à St.-Pol, par Thérouanne.	27,798
56	de St.-Pol à Estrée-Wamin	12,058
57	de Lucheux à La Basssée (1re partie)	22,279
	A reporter	715,576

	Report.	715,576
59	de St.-Omer à Tincques, par Tangry et Monchy-Breton.	23,241
60	de Doullens à Hesdin, par Auxy-le-Château	23,127
62	de Desvres à Surques.	9,600
63	de Samer à Dannes, par Verlincthun.	12,383
64	de Guines à la route royale n° 1	10,500
65	d'Arras à Ferfay et à St.-Hilaire.	40,235
66	d'Arras à la ligne n° 57 vers Sus-St.-Leger.	22,097
67	de Bapaume à Bucquoy.	11,700
68	de Bucquoy à Mailly.	5,800
69	d'Oisy à Metz-en-Couture, par Marquion	25,405
70	d'Aire à Boulogne, par Thérouanne.	19,785
71	de St.-Omer à Helfaut	3,082
72	de St.-Pol à Ruisseauville.	12,600
73	d'Avesnes-le-Comte à Roellecourt	16,037
74	de St.-Pol à Fillièvres.	13,590
	Total.	964,758m.

Les revenus ordinaires et extraordres ont fourni en 1844.	81,064 f.
Les ressources éventuelles.	15,952
Les cinq centimes votés par le Conseil général.	233,324
Les centimes spéciaux et impositions extraordinaires. . .	203,569
Les prestations évaluées en argent	671,782
Total.	1,175,691 f.

614,416 f. ont été affectés à la grande communication.
512,365 — à la petite id.
48,910 — au traitement des agents.

1,175,691 f. total pareil.

A la fin de la campagne de 1844, il restait à entreprendre 304 kilomètres sur les chemins dont nous venons de présenter la nomenclature, mais 102 kilomètres nouveaux ayant été construits en 1845, à la fin de cette seconde campagne, il ne restait plus, sur les mêmes chemins, que 204 kilomètres à l'état de sol naturel.

CHEMINS DE PETITE COMMUNICATION OU DE PETITE VICINALITÉ.

PERSONNEL.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

MM. Normand, Louis, à Arras, pour Arras (nord) et Vimy.
Huret, Gustave, à Arras, pour Arras (sud) et Croisilles.
Dersigny, Antoine, à Beaumetz, pour Pas et Beaumetz.
Lefevre, à Vis-en-Artois, pour Vitry et Marquion.
Delannoy, Jean, à Bapaume, pour Bapaume et Bertincourt.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

MM. Leclercq, Louis, à Cambrin, pour Cambrin et Laventie.
Gouillard, Adolphe, à Béthune, pour Béthune et Houdain.
Dumont, Adolphe, à Lillers, pour Lillers et Norrent-Fontes.
Druon, à Lens, pour Carvin et Lens.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Le Roy, à Boulogne, pour Marquise et Boulogne.
Bihet, Jean-Baptiste-Eugène, à Guines, pour Calais et Guines.
Becquet, Clément, à Samer, pour Desvres et Samer.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

MM. Jongleux, à Beussent, pour Étaples et Hucqueliers.
Guilbert, à Montreuil, pour Montreuil et Campagne.
Choquart, à Hesdin, pour Hesdin et Fruges.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

MM. Deprez, Jean, pour Fauquembergues et Lumbres.
Leclercq, Auguste, à St.-Omer, pour St.-Omer et Aire.
Wissocq, Joseph, à Audruick, pour Ardres et Audruick.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

M. Guidez, Alphonse, à Fillièvres, pour Auxy-le-Château et le Parcq.

MM. Boutleux, à St.-Pol, pour St.-Pol et Heuchin.

Stenne, Louis, à Avesnes-le-Comte, pour Avesnes-le-Comte et Aubigny.

Au mois d'août 1844, la reconnaissance et le classement des chemins vicinaux restaient encore à effectuer dans 122 communes. A la dernière session du conseil général, 75 communes nouvelles avaient terminé cette importante opération; la plupart des autres s'occupaient de compléter leur travail ou de le régulariser et des dispositions avaient été prises pour l'exécution d'office de la mesure dans celles qui jusqu'alors avaient résisté à toutes les recommandations, de sorte qu'au 31 décembre 1845, il n'y en avait plus que trois en retard.

Nous abordons maintenant la question si vitale des *débouchés* dont les communes retireront des avantages incalculables. Nous n'entendons pas les énumérer ici : ce qu'a dit M. le Sous-Préfet de Béthune au sujet des chemins de grande communication, s'applique parfaitement aux parties de la voie publique qui nous occupent.

Elles devront leur confection à la mise à exécution du réglement du 8 septembre 1843, que M. le Préfet, dans sa haute sollicitude pour tout ce qui touche au bien-être du département, a alors présenté au conseil général qui, rendant hommage aux vues élevées, d'où émane cet acte, s'est hâté de lui accorder sa sanction.

La mise à exécution de ce réglement, en se poursuivant aujourd'hui activement a, sous le rapport financier, une utilité inappréciable, elle va enfin assurer l'emploi régulier de ressources considérables, dépensées jusqu'à présent sans unité de vues et sans qu'aucun résultat significatif ait pu être apprécié.

Les études faites par les agents-voyers cantonnaux constatent que 424 chemins sont nécessaires, pour déboucher les 524 communes du département non desservies par une route ou par une ligne de grande communication.

48 de ces chemins déjà construits n'exigeront qu'une dépense de 14,000 francs de restauration, pour être mis en bon état de viabilité. Leur développement total est de 66,119 mètres dont l'entretien annuel est estimé à 10,572 francs ou à 16 centimes le mètre courant; les ressources des communes intéressées s'élèvent à la somme de 59,094 francs, de sorte qu'il sera encore possible de pourvoir à la réparation des autres chemins.

Les 376 débouchés à construire ou à terminer présentent un dévelop-

pement de 940,291 mètres dont 185,577 sont déjà parvenus à l'état d'entretien. Les dépenses de construction ou de restauration sont évaluées à 2,570,313 francs et les dépenses annuelles d'entretien après l'achèvement à 14,500.

Les ressources que les communes pourront y affecter chaque année son environ de 424,000 francs et permettront de terminer les travaux dans un délai de six ans, terme moyen, sans qu'il soit besoin de recourir à aucun sacrifice extraordinaire.

291 des projets soumis aux conseils municipaux ont été approuvés et les travaux s'exécutent régulièrement sous la surveillance de MM. les Maires et agents-voyers par voie d'adjudication ou par économie.

Les autres projets sont provisoirement ajournés, soit par suite de leur non admission par les communes intéressées, soit par suite de modifications demandées relativement à la direction des chemins ou au mode de construction. De nouveaux projets s'étudient et il y a lieu d'espérer que dans le cours de 1846 et à peu d'exceptions près, les travaux seront partout en cours d'exécution.

Les 58 communes dont le tableau suivant indique les noms ont terminé leurs débouchés.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *27 communes.*

Agnez-les-Duisans.	Écurie.	Morchies.
Agny.	Épinoy.	Neuville-St.-Vaast.
Athies.	Eterpigny.	Oisy.
Avion.	Fresnoy.	Palluel.
Bourlon.	Gouy-sous-Bellonne.	Roclincourt.
Corbehem.	Graincourt-les-Havt.	Rœux.
Duisans.	La Herlière.	Rumaucourt
Dury.	Marœuil.	Vimy.
Ecoust.	Mercatel.	Vitry.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — *15 communes.*

Allouagne.	Fouquereuil.	Labourse.
Annay.	Gosnay.	Oblinghem.
Beugin.	Gouy.	Sains-en-Gohelle.
Bruay.	Harnes.	Vendin-les-Béthune.
Courcelles-les-Lens.	Hersin-Coupigny.	Verquin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *6 communes.*

Belle et Houllefort.	Condette.	Halinghen.
Colembert.	Courset.	Henneveux.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *2 communes.*

Brévillers et Conchil-le-Temple.

ARRONDISSEMENT DE S^t.-OMER. — *5 communes.*

Clairmarais.	Guémy.	Wisques.
Eperlecques.	Longuenesse.	

ARRONDISSEMENT DE S^t.-POL. — *3 communes.*

Auchy-les-Hesdin.	Izel-les-Hameaux.	Warluzel.

Dans les 344 communes reprises au tableau suivant, les débouchés sont en construction.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *86 communes.*

Ablain-St.-Nazaire.	Goulin.	Halloy.
Ablainzevelle.	Courcelles-le-Comte.	Hamelincourt.
Adinfer.	Croisilles.	Haucourt.
Bailleulmont.	Etaing.	Haute-Avesnes.
Bailleulval.	Etrun.	Hébuterne.
Baralle.	Fampoux.	Hendecourt-lez-Rans^t.
Barastre.	Farbus.	Héninel.
Basseux.	Feuchy.	Hénin-sur-Cojeul.
Beaumetz-les-Cambrai.	Ficheux.	Hermies.
Berles-au-Bois.	Fontaine-les-Crosilles.	Izel-les-Equerchin.
Berneville.	Gaudiempré.	La Cauchie.
Biefvillers.	Givenchy-en-Gohelle.	Le Bucquière.
Boisleux-au-Mont.	Gomicourt.	Lechelle.
Buissy-Baralle.	Gommecourt.	Ligny-Thilloy.
Bus.	Gouves.	Martinpuich.
Cagnicourt.	Gouy-en-Artois.	Méricourt.
Carency.	Graincourt-lès-Pas.	Monchiet.
Chérisy.	Guémappe.	Montenescourt.

Mory.
Moyenneville.
Neuville-Bourjonval.
Neuville-Vitasse.
Neuvireuil.
Noreuil.
Oppy.
Pommier.
Pronville.
Quéant.
Quiéry-la-Motte.
Recourt.
Remy.
Riencourt-les-Cagnic[illegible].
Riencourt-les-Bapaume.
Rivière.
Rocquigny.
St.-Amand.
St.-Léger.
St.-Martin-sur-Cojeul.
Sauchy-Cauchy.
Saudemont.
Simencourt.
Velu.
Villers-les-Cagnicourt.
Villers-au-Flos.
Wancourt.
Warlencourt.
Warlincourt-les-Pas.
Vaulx-Vraucourt.
Willerval.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — *50 communes.*

Angres.
Annezin.
Auchy-au-Bois.
Auchy-les-La Bassée.
Barlin.
Beuvry.
Blessy.
Bouvigny.
Bully.
Caucourt.
Cuinchy.
Ecquedecques.
Essart.
Estrée-Blanche.
Drouvin.
Festubert.
Fleurbaix.
Fouquières-les-Lens.
Givenchy-les-La Bassée.
Gonnehem.
Grenay.
Haillicourt.
Ham.
Hermin.
Hinges.
Houchain.
La Beuvrière.
La Couture.
Lespesses.
Liettres.
Ligny-les-Aire.
Linghem.
Lorgies.
Lozinghem.
Maisnil-les-Ruits.
Molinghem.
Montbernanchon.
Neuve-Chapelle.
Noyelle-sous-Lens.
Quernes.
Rely.
Richebourg-l'Avoué.
Richebourg-St.-Vaast.
Ruit.
St.-Floris.
Vaudricourt.
Vielle-Chapelle.
Violaisnes.
Witternesse.
Wingles.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *39 communes.*

Ambleteuse.
Andres.
Audembert.
Audinghen.
Audresselles.
Bazinghen.
Bellebrune.
Beuvrequen.
Bonningues-les-Calais.
Bouquehault.
Bournonville.
Campagne.
Conteville.
Coulogne.
Doudeauville.

Echinghen.	Lottinghen.	Questrecques.
Escailles.	Maninghen.	St.-Martin-Choquel.
Halinghen.	Offrethun.	Sangatte.
Hervelinghen.	Outreau.	Tardinghen.
Hocquinghen.	Pernes.	Viel-Moutier
Leubringhen.	Peuplingues.	Wierre-au-Bois.
Leulinghen.	Pihen.	Wirvignes.
Long-Fossé.	Quesques et Verval.	Wissant.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *46 communes.*

Allettes.	Fressin.	Mont-Cavrel.
Ambricourt.	Gouy.	Mourriez.
Avesnes.	Grigny.	Planques.
Becourt.	Guisy.	Radinghem.
Bimont.	Herly.	Saiqs-les-Fressin.
Boisjean.	Hubersent.	St.-Aubin.
Boubers-les-Hesmond.	La Caloterie.	St.-Denœux.
Brexent-Enocq.	La Madelaine.	Senlis.
Camiers.	Lefaux.	Tubersent.
Canlers.	Longvilliers.	Verchin.
Caumont.	Marenla.	Verton.
Cavron-St.-Martin.	Maresville.	Vincly.
Chérienne.	Marles.	Wambercourt.
Contes.	Matringhem.	Widehem.
Coupelle-Neuve.	Mencas.	
Estrée.	Merlimont.	

ARRONDISSEMENT DE S^{t}.-OMER. — *41 communes.*

Acquin.	Coulomby.	Merck-St.-Liévin.
Affringues.	Ecques.	Muncq-Nieurlet.
Balinghem.	Elnes.	Nielles-les-Bléquin.
Bayenghem-les-Ep.	Herbelles.	Offekerque.
Bayenghem-les-Sen.	Inghem.	Pihem.
Bléquin.	Ledinghem.	Quelmes.
Campagne-lès-Ward.	Leulinghem.	Quiestède.
Clarques.	Louches.	Rebecq.

Reclinghem.
Recques.
Remilly.
Renty.
Rodelinghem.
Roquetoire.
Ste.-Marie-Kerque.
Salperwick.
Seninghem.
Serques.
Thiembronne.
Tilques.
Vaudringhem.
Wardrecques.
Wavrans.
Westbécourt.
Zutkerque.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL. — *82 communes.*

Agnières.
Aumerval.
Avèrdoingt.
Azincourt.
Bailleul-aux-Cornailles.
Bailleul les-Pernes.
Bavincourt.
Béalencourt.
Beaudricourt.
Beaufort.
Beauvois.
Berles.
Bermicourt.
Béthonsart.
Blavincourt.
Boffles.
Bours.
Boyaval.
Brias.
Capelle-Fermont.
Conteville.
Croix.
Denier.
Eclimeux.
Equirres.
Fortel.
Frénoy.
Frevillers.
Frévin-Capelle.
Genne-Ivergny.
Gony-en-Ternois.
Grigny.
Haravennes.
Haut-Maisnil.
Hermaville.
Hestrus.
Huclier.
Incourt.
Ivergny.
La Comté.
Lesouich.
Ligny-St.-Flochel.
Lisbourg.
Magnicourt-en-Comté.
Magnicourt-sur-Canche.
Maisnil.
Maisoncelle.
Marest.
Marquay.
Monchel.
Monts-en-Ternois.
Neuville-au-Cornet.
Nœux.
Noyelle-Vion.
Œuf.
Ostreville.
Penin.
Pierremont.
Predefin.
Pressy.
Quœux.
Ramecourt.
Sachin.
Sains-les-Pernes.
Sars-le-Bois.
Savy-Berlette.
Séricourt.
Sibiville.
Siracourt.
Sus-St.-Leger.
Dilly-Capelle.
Tollent.
Trois-Veaux.
Vacquerlette.
Vaulx.
Villers-Brulin.
Villers-Châtel.
Villers-l'Hôpital.
Villers-sire-Simon.
Wamin.
Willeman.
Willencourt.

Le tableau suivant indique les communes qui n'avaient pas encore voté leurs débouchés à la dernière session du conseil général; elles étaient au nombre de 122.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *27 communes.*

Acheville.	Douchy-les-Ayette.	Orville.
Acq.	Drocourt.	Pelves.
Amplier.	Favreuil.	Plouvain.
Beaumont.	Gaudiempré.	Rœux.
Bellonne.	Hamblain-les-Prés.	Rouvroy.
Biache-St.Vaast.	Humbercamps.	Sailly-en-Ostrevent.
Blairville.	Lagnicourt.	Thélus.
Boiry-Notre-Dame.	Morval.	Trescault.
Bois-Bernard.	Noyelles-sous-Bellonne.	Villers-au-Bois.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. — *13 communes.*

Amettes.	Haisnes.	Meurchin.
Auchel.	Leforêt.	Montigny.
Calonne-sur-la-Lys.	Liévin.	Rombly.
Evoin-Malmaison.	Loison.	
Fresnicourt.	Loos.	

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *14 communes.*

Alembon.	Crémarest.	Longueville.
Bainghen.	Herbinghen.	St.-Etienne.
Boursin.	Hermelinghen.	Sanghen.
Caffiers.	Hesdigneul.	Tingry.
Carly.	Lacres.	

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *12 communes.*

Airon-Notre-Dame.	Bazinghem.	Hézecques.
Airon-St.-Vaast.	Cormont.	Rimboval.
Avondances.	Ergny.	St.-Michel.
Bernieulles.	Hesmond.	Tigny-Capelle.

ARRONDISSEMENT DE S^{t}.-OMER. — *16 communes.*

Alquines.	Autingues.	Dohem.
Audrehem.	Bouvelinghem.	Erny-St.-Julien.

Hautloquin.
Laires.
Laudrethun-les-Ardres.
Mentque-Norbécourt.
Moringhem.
Nielles-les-Ardres.
Nortleulinghem.
Ruminghem.
Surques.
Wismes.

ARRONDISSEMENT DE S^{t}.-POL. — *40 communes*..

Bajus.
Berlencourt.
Blangermont.
Blangerval.
Blingel.
Bonnières.
Buire.
Cannettemont.
Canteleux.
Coullemont.
Couturelle.
Eps.
Ecoivres.
Erquières.
Flers.
Fleury.
Fontaine-les-Herman.
Framecourt.
Hautecloque.
Hautecôte.
Hauteville.
Héricourt.
Herlincourt.
Lattre-St.-Quentin.
Lignereuil.
Lequesnoy.
Manin.
Mingoval.
Monchy-Cayeux.
Nédon.
Nédonchel.
Noyelle-les-Humières.
Nuncq.
Rebreuve-sur-Canche.
Rollencourt.
Rougefay.
Saulty.
Teneur.
Trammecourt.
Willencourt.

TABLEAU RÉCAPITULATIF.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de communes dont les débouchés étaient à la d^{re} session du conseil général			TOTAL.
	TERMINÉS.	EN CONF^{tion}.	AJOURNÉS.	
Arras	27	86	27	140
Béthune	15	50	13	78
Boulogne.	6	39	14	59
Montreuil.	2	46	12	60
St.-Omer.	5	41	16	62
St.-Pol.	3	82	40	125
Totaux.	58	344	122	524

A une époque très-rapprochée, sans doute dans le courant de 1847, il existera quatre chemins de fer en activité, dans le département du Pas-de-Calais. Le chemin de fer du Nord, le chemin de fer d'Amiens à Boulogne, celui de Fampoux à Hazebrouck et l'embranchement de Lille par Calais, qui peut être considéré comme le quatrième rail-way de notre département.

CHEMIN DE FER DU NORD OU DE PARIS EN BELGIQUE.

Ce chemin a été créé par la loi du 11 juin 1842. D'après celle du 15 juillet 1845 et selon l'ordonnance du mois de septembre suivant, l'exploitation en a été adjugée à la compagnie Rostchild pour 38 ans et 364 jours. Ce délai écoulé, le chemin de fer du Nord deviendra propriété de l'Etat, à qui la compagnie concessionnaire a déjà remboursé ou doit rembourser les frais de terrassement et des ouvrages d'art qu'il avait fait exécuter lui-même.

Ce chemin de fer entre dans le département du Pas-de-Calais par la commune d'Achiet-le-Petit, passe à Achiet-le-Grand et à Boisleux-au-Mont où il y a des stations, arrive à Arras près du faubourg de Ronville : il suit la vallée de la Scarpe, traverse cette rivière à Fampoux, passe à Vitry et entre dans le département du Nord. Entre Douai et Lille, il traverse encore quatre communes du département du Pas-de-Calais, qui sont celles du Forest, d'Evin-Malmaison, et plus loin, celles d'Oignies et de Carvin.

Sa longueur totale dans le département du Pas-de-Calais, est de 49,340 mètres.

Les travaux d'art sont exécutés par les ingénieurs de l'état.

M. Busche, ✱, ingénieur en chef, à Arras.

M. Barreau, ingénieur à Arras, chargé du 1er arrondissement.

Le tronçon d'Arras à Douai, Lille ou Valenciennes a été mis en activité le 1er avril 1845. La partie entre Arras et Amiens ne sera livrée à la circulation qu'au mois du juin suivant.

Commissaire spécial de la station d'Arras, M. Lemaire-Desfontaines.

Chef de la Gare, M. Stubert.

CHEMIN DE FER D'AMIENS A BOULOGNE.

Ce chemin traverse l'Authie entre Colline, Beaumont et le Pas d'Authie. Il passe par Waben, Verton, Airon-Notre-Dame, Villiers commune de

St.-Josse, Étaples, Camiers, Dannes et Neufchâtel. Il touche Hesdigneul et arrive à Boulogne par la Vallée de la Lianne. Sa longueur dans le département est d'environ 48 kilomètres. La compagnie concessionnaire qui s'est déjà assurée la fourniture des voies et d'une partie du matériel roulant compte exploiter la ligne entière au printemps de 1847.

Ingénieur en chef, M. Bazaine.

CHEMIN DE FER DE FAMPOUX A HAZEBROUCK.

Ce chemin a été autorisé par la loi du 15 juillet 1845 et concédé, suivant l'ordonnance du 9 septembre suivant, à la compagnie O'neil pour 37 ans 336 jours. Elle fait exécuter elle-même les terrassements et les ouvrages d'art. Longueur dans le département, 45 kilomètres.

Ingénieurs de la compagnie, MM. Perdonnet, à Paris, Boudsot, à Béthune.

— de l'état, chargés de la surveillance :

M. Busche, ✱, ingénieur en chef, à Arras.

M. d'Herlincourt, ✱, ingénieur ordinaire, à Arras.

EMBRANCHEMENT DE LILLE SUR CALAIS.

Ce chemin de fer se dirigera de Lille sur Armentières, Bailleul et Hazebrouck. De cette dernière ville, partira une branche dirigée sur Dunkerque et une autre sur St.-Omer et Calais. Cette seconde branche entre dans le Pas-de-Calais près de St.-Omer; sa longueur dans ce département est de 45 kilomètres.

INGÉNIEURS DE LA COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE.

M. Davaine, ingénieur en chef, à Lille.

M. Petit, ✱, ingénieur ordinaire, à St.-Omer.

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LES INGÉNIEURS DE L'ÉTAT.

M. Busche, ✱, ingénieur en chef, à Arras.

M. Nehou, ✱, ingénieur en chef, à Calais.

CANAUX ET RIVIÈRES NAVIGABLES.

Étendue de la navigation dans le département.

Canal d'Aire à La Bassée.	38,524 mètres.
— d'Ardres	4,700
A reporter.	43,224

Report.	43,224
Canal de Calais à St.-Omer.	29,342
— de la Deûle	18,000
— de Guines.	6,120
— du Neuffossé.	10,500
— de St.-Michel	374
Rivière de Scarpe.	24,041
— de Lys	10,470
— de Lawe	14,000
— d'Aa	31,015
— de Canche	12,000
Total	199,286 mètres.

PHARES ET FANAUX DU DÉPARTEMENT.

PHARE DE CALAIS.

Sur la tour centrale de la ville. — Élévation 38 mètres, portée 18 milles marins (1).

Deux feux du port de Calais. Fixes.

PHARE DU CAP GRIS-NEZ.

A neuf milles marins au nord de Boulogne.

Elévation. { au-dessus du sol, 14 mètres. / au-dessus de la mer, 59 id. } Portée 22 milles.

3 feux de marée du port de Boulogne. Fixes.

Fanal de la Pointe-d'Alpreck, près de la tour de l'ancien Semaphore, à 2 milles marins, 1/4 au S. 24° O. de l'entrée du port de Boulogne.

Trois feux de la Baie d'Étaples. Fixes.

Le feu de Lornel et les deux feux du Touquet.

DEUX GRANDS PHARES DE LA BAIE D'ÉTAPLES.

Deux grands Phares à feu fixe de 20 milles marins de portée seront établis sur la rive gauche de l'embouchure de la Canche, pour signaler au large les dangereuses approches de la côte occidentale du département du Pas-de-Calais.

On ne peut encore assigner l'époque de leur installation.

(1) Le mille marin, environ deux kilomètres.

CHAPITRE IX.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1845.

Convoqués en exécution de l'ordonnance royale du 28 juillet 1845, les membres du Conseil général du Pas-de-Calais se sont réunis le 25 août suivant à l'hôtel de la préfecture, sous la présidence provisoire de M. Dudouit, doyen-d'âge, assisté de M. de Foulers, chargé aussi par bénéfice d'âge des fonctions de Secrétaire.

M. Alex. Adam, maire de Boulogne-sur-Mer, fut élu Président, et M. Quenson, président du tribunal civil de St-Omer, Secrétaire.

La session fut close le 4 septembre.

M. Harbaville, conseiller de préfecture, délégué en l'absence de M. le Préfet, pour en remplir les fonctions, avant de donner lecture du rapport, prononça l'allocution suivante :

« Messieurs, M. le Préfet espérait vous soumettre l'exposé de la situation du département et les projets d'amélioration que sa sollicitude avait préparés; mais l'état de sa santé profondément altérée par un travail incessant, ne le lui a pas permis. Il me charge de vous témoigner tous les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir concourir avec vous à l'œuvre de bien public que vous êtes appelés à continuer.

» Il m'a confié la mission honorable, mais en même temps bien délicate, de le remplacer au sein de cette assemblée, et d'y soutenir les vues de l'administration, qui ne sont que l'expression des besoins et des intérêts généraux du pays.

» Cette tâche qui m'est imposée, votre bienveillance, je l'espère, me la rendra facile.

» J'ai suivi dans la distribution de ce rapport l'ordre précédemment adopté, et qui est maintenant consacré par l'usage. »

Contributions directes. — Séance du 30 août.

L'honorable M. Billet, au nom de la 1re Commission, lit un rapport

plein d'intérêt sur le principe de la contribution foncière, sur son mode de répartement, sur la péréquation et diverses autres améliorations à introduire dans l'assiette de cet impôt, et propose, conformément à la demande de M. le Préfet, le répartement suivant de la somme de 3,015,340 fr., montant de la contribution foncière.

Contribution foncière.

Arras.	782,584	3,015,340
Béthune.	600,948	
Boulogne.	418,045	
Montreuil.	310,901	
St-Omer.	510,811	
St-Pol.	392,051	

Le même Rapporteur conclut également, conformément aux propositions de M. le Préfet, au répartement de la somme de 615,423 fr. montant de l'impôt des portes et fenêtres, ainsi qu'il suit :

Arras.	154,422	615,423
Béthune.	102,249	
Boulogne.	136,718	
Montreuil.	60,549	
St-Omer.	97,361	
St-Pol.	64,124	

Dans la séance du 31, il demande que la somme de 607,300 fr. montant des contributions personnelle et mobilière, mises à la charge du département pour 1846, soit réparti entre les arrondissements de la manière suivante :

Arras.	151,058	607,300
Béthune.	109,346	
Boulogne.	108,573	
Montreuil.	65,112	
St-Omer.	105,912	
St-Pol.	67,299	

Ces répartemens sont adoptés.

Loi sur les patentes.

Le même Membre, après avoir développé divers motifs qui nécessiteraient des modifications à la loi du 25 avril 1844 sur les patentes et après une discussion prolongée, le Conseil général adopte la résolution suivante :

Le Conseil appelle très instamment l'attention du Gouvernement sur les réclamations nombreuses qui s'élèvent contre la loi des patentes.

Fonds de non-valeurs.

Le Conseil général approuve la distribution du fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière sur l'exercice 1843 et signale à l'administration l'augmentation toujours croissante des cotes irrécouvrables dans les villes de Boulogne, Calais et Saint-Pierre-lez-Calais.

Voies de communication.
Chemins de fer.

Le Conseil général mentionne au procès-verbal le vif intérêt avec lequel il a écouté l'exposé détaillé fait par M. le Préfet sur la situation du département relativement aux chemins de fer.

Système atmosphérique.

Le Conseil général émet avec instance le vœu que le système atmosphérique de M. Hallette soit soumis le plus promptement possible à un essai en grand, aux frais de l'Etat.

Routes royales.

L'honorable M. de Rosamel lit un rapport dans lequel il fait remarquer que l'augmentation de 18,000 fr. accordée en 1845 sur le fonds d'entretien, est encore insuffisante, à raison de l'étendue des routes du département et rappelle que les parties pavées n'ont pas encore la largeur nécessaire pour assurer aux voitures une facile circulation et cite, entr'autres, les parcours des territoires de St-Laurent et de Brebières.

— Sur la recommandation de divers Conseils d'arrondissements, le Conseil général renvoie à M. le Préfet les vœux suivants :

Rampes de Souchez et de Vimy.

— Que ces rampes soient prochainement contournées ;

Chaussées pavées.

— Que les chaussées entre Vis-en-Artois et la longue borne sur la route n° 39, ainsi que sur la route n° 29 vers les limites des départements du Nord et de la Somme, soient restaurées ;

Rampes d'Ourton et de Diéval.

— Que les rampes route n° 41 soient aussi promptement contournées;

Ponts de Busnes et de St-Venant.

— Qu'ils soient reconstruits ;

Chaussée pavée entre Beuvry et Lens.

— Qu'elle soit convertie en gravier, que cette chaussée entre le moulin Pontfort et la reprise de la route n° 43 soit élargie et qu'il soit établi un garde-corps sur ce passage si dangereux ;

Routes royales n°s 1 et 42.

— Qu'il soit accordé de fortes allocations de fonds en 1846 pour travaux neufs et d'entretien de ces routes ;

Pente d'Hubersent et réparation du pont dit Pont-Cardon.

— Que cette pente soit adoucie et le pont réparé ;

Pontceau dans la forêt d'Hesdin.

— Qu'il soit réparé ;

Ponts sur la Traxenne.

— Que les ponts dans la traverse de Fruges soient reconstruits et élargis ;

Pentes diverses.

— Que les pentes de *Labroye*, Ste-Austreberthe, Huby-St-Leu et celles dite de *Courmont* et du bois de Coupelle, soient adoucies ;

Cassis sur la route royale n° 39.

— Que ces cassis soient améliorés ;

Cassis à Lépinoy et à la pente de Mercadet.

— Que ces cassis soient remplacés par des aqueducs, qu'une allocation plus forte soit accordée pour l'entretien de cette route et que les pentes de ladite route à Marcadet et au pont à flos soient adoucies ;

Routes royales dans l'arrondissement de St-Omer.

— Que des réparations soient faites à ces routes et particulièrement à la route n° 28 et que la côte de Wizernes soit abaissée ;

Routes n°s 16 et 41.

— Que le fonds affecté à la route n° 16 soit augmenté, qu'il soit réglé des accotemens entre la route n° 41 et Pernes ; qu'il soit ouvert des fossés

sur la Canche ; que le tablier du pont sur cette rivière soit reparé ; enfin qu'il soit établi deux aqueducs à Pernes ;

Route royale n° 39.

— Que le pont de Berlette, route n° 39, soit élargi, que cette route au pont correspondant soit redressée, que les arbres soient abattus dans la traverse de Roëllecourt, que la rampe en bois de Saint-Michel soit maintenue en bon état, et que ladite route soit remblaiée entre le pont de Roëllecourt et la maison du maréchal, dans le but de diminuer la pente, enfin qu'il soit fait des réparations aux ponts de Neulette et du Parcq, ainsi qu'aux aqueducs d'Humières et du fond de La Folie ;

Route royale n° 43, traverse d'Aire.

— Que ce tronçon soit confié, quant à son entretien, aux soins de l'administration des ponts-et-chaussées à l'exclusion du génie militaire.

Routes départementales.

Le Conseil général vote une somme de 505,192 fr. 08 c. pour l'entretien, la réparation des diverses routes départementales et affecte, sur cette somme, 48,583 fr. 23 c. à la route de La Bassée à Estaires.

Compte de dépenses desdites routes.

Il donne acte à M. le Préfet de la présentation du compte des dépenses faites pendant l'exercice 1844, pour le service des routes départementales et balançant par une somme de 63,164 fr. 44 c., montant des crédits non dépensés sur cet exercice ;

— Il vote aussi la vente de 14 parcelles de terrain reconnues sans utilité pour la route départementale n° 12, dans la traverse de Lens et de Loos.

Route de Doullens à Albert.

Le Conseil, en persistant dans la résolution par lui prise en 1844, de concourir pour une somme de 18,000 fr. dans les frais de construction relatifs à la partie de cette route qui traverse le Pas-de-Calais, pourvu que le département de la Somme se charge à l'avenir de l'entretien, reconnaît que le meilleur tracé est celui qui passe par Sarton.

Route d'Arras à Bucquoi.

Il renvoie à M. le Préfet la demande faite par le Conseil d'arrondissement d'Arras, du prolongement de ladite route.

Il fait pareil renvoi des améliorations à faire dans les divers arrondissements, des ponts, ponceaux, cassis et aqueducs.

Grande vicinalité.

L'honorable M. Baggio, au nom de la 7e commission, constate que les dépenses à faire pour l'achèvement des lignes de grande communication classées et des chemins de petite vicinalité, destinés à assurer le débouché des communes non desservies par une route, sont près de 7 millions et que les frais d'entretien, après l'achèvement total s'élèveront à la somme de 435,115 fr., en conséquence il applaudit à la réserve de l'administration qui ne propose, cette année, aucun classement nouveau de lignes de grande communication.

Prestations en nature.

Le Conseil général maintient sa résolution, quant aux prestataires qui négligent de s'acquitter de leur cote.

Barrières de dégel.

Il appuie le vœu formé par le Conseil d'arrondissement de Saint-Pol, d'établir des barrières de dégel sur les lignes de grande communication.

Ponts à établir.

Il reconnaît la nécessité d'établir des ponts sur les lignes de grande communication suivantes :

1° Ligne n° 7 un pont sur la Clarence ;

2° Ligne n° 42 un pont sur l'Aa ;

3° Ligne n° 14 un pont sur la Slack ;

4° Ligne n° 18 un pont sur la Liane et deux autres ponts sur la même ligne ;

5° Ligne n° 16 un pont à Desvres.

Il reconnait aussi la nécessité de l'abaissement de la rampe du *Mont-Éventé*, ligne n° 16.

Ponts sur les rivières.

Le Conseil général croit devoir appeler l'attention de M. le Préfet sur le concours que le gouvernement devrait apporter, dans la construction des ponts établis dans les lignes vicinales, au-dessus des rivières qui les traversent.

Ligne n° 62.

Il demande que cette ligne passe par le hameau de Cantinar, arrondissement de Boulogne ;

Banquettes.

— Qu'il soit établi des banquettes dans le voisinage des fossés et le long des rampes les plus rapides ;

Ligne n° 42.

Que les communes de Matringhem, Lugy, Coupelle-Vieille, Radinghem, Senlis, Hezecques, Verchin, Lisbourg, concourent désormais aux travaux de la ligne n° 23, une partie de la ligne n° 32 étant supprimée.

Ligne n° 59.

Il décide aussi que la commune de Berles contribuera désormais aux dépenses de la ligne n° 59.

Ligne n° 74.

Il demande que la commune d'Herlincourt contribue à la ligne n° 74, et renvoie à M. le Préfet le soin de la direction à donner à cette ligne.

Garde-corps et emmétrage des cailloux.

Il renvoie aussi à M. le Préfet la demande d'établissement de garde-corps, faite par le Conseil d'arrondissement de St-Pol, et les observations du même Conseil, ainsi que du Conseil d'arrondissement d'Arras, sur l'emmétrage des matériaux déposés le long des routes et qui parfois entravent la circulation ;

Lignes n°s 56, 59, 60, 72, 73, Cantonniers, etc.

— Les observations du Conseil d'arrondissement de St-Pol sur les lignes n°s 56, 59, 60, 72 et 73, sur les cantonniers, sur les contingents assignés à la ville de St-Pol, sur les travaux à exécuter dans les traverses des communes, et sur l'établissement de bornes kilométriques ;

Fonds commun de vicinalité.

— D'autres observations sur un fonds commun de petite vicinalité.

Ligne n° 34.

Il décide que la direction donnée en 1836 au chemin de grande communication n° 34, entre Douriez et Brimeux, sera maintenue, qu'à partir de Sempy, le chemin sera dirigé par Humbert, St-Michel, Quilen et Maninghem, et désigne comme devant contribuer aux dépenses de cette ligne avec les communes déjà désignées, celles de

Sempy, Saulchoy, Gouy-St-André, Lépinoy, Saulchoy, St-Michel, St-Deneux, Quilen et Maninghem.

Lignes n°s 4, 66, 67 et 68.

Il prie M. le Préfet de s'assurer si la traversée du village de Ruyaulcourt est conforme au vote exprimé par le Conseil général dans sa session de 1837.

Il émet ensuite le vœu : 1° Que pour le n° 66, le tracé approche le plus près possible de Hauteville, qu'il traverse Fosseux, et s'il est possible, la commune de Sombrin ;

2° Que le n° 68 passe dans Puisieux ;

3° Que le n° 67 suive la ligne la plus courte pour aboutir à la station du chemin de fer établie à Achiet-le-Grand, et recommande à l'administration la commune de Grévillers qui perd le bénéfice de ce chemin par suite de l'établissement de la station.

Il émet les vœux suivants :

Dépenses des lignes de grande communication.

1° Que les dépenses d'appropriation sur les lignes de grande communication, la fixation des contingens communaux et la distribution des subventions départementales, soient livrées à la publicité ;

Prestations. — Journées de travail.

2° Que les prestations ne soient pas exécutées à des distances éloignées, que la journée de travail n'excède jamais 10 heures et que les journées soient converties autant que possible en tâche ;

Réduction des contingents sur les lignes de grande communication.

3° Que les contingents soient moins élevés, afin de laisser plus de ressources libres pour la petite vicinalité ;

Emploi des prestations en argent.

4° Que la totalité des prestations exigibles en argent, après défaut d'option, ne soit pas appliquée aux lignes de grande communication, lorsque le tiers au moins de ces fonds doit être attribué à la petite vicinalité ;

Emploi des centimes.

5° Qu'il ne soit plus prélevé pour les mêmes lignes, plus des 2 tiers des centimes votés par les conseils municipaux ;

Versements chez les receveurs particuliers.

6° Que les receveurs ne retiennent, comme on l'a vu, sans mandat du maire, des sommes déjà payées soit en argent où en prestations, et qu'ils ne puissent exiger aucun versement, sous prétexte que des prestations non demandées ni requises, ne l'ont pas été ;

Prestations, Prescription.

7° Qu'on ne revienne pas sur les prestations non acquittées dans l'année, contrairement à la jurisprudence du conseil d'État qui prononce la prescription en pareil cas ;

Exécution des travaux.

8° Qu'on laisse le moins de lacunes possibles sur les lignes de grande communication, que les travaux n'y soient jamais abandonnés ;

Soins d'exécution.

9° Qu'il ne soit pas fait de distinction relativement à l'entretien des chemins de grande communication entre les parties qui traversent les communes et les parties extérieures ;

Tournées. — Surveillance.

12° Que les agens-voyers fassent exactement des tournées, surveillent les travaux, fassent faire les approvisionnemens en temps convenable, payer plus exactement les entrepreneurs, ouvriers et cantonniers, etc.

Traitement des agens-voyers cantonnaux.
Secours à la petite vicinalité.

Le Conseil général propose de prélever à l'avenir le traitement des agens-voyers cantonnaux sur les centimes spéciaux du département, et prie M. le préfet de restreindre à des cas rares et tout-à-fait exceptionnels les secours à accorder à la petite vicinalité, jusqu'à l'achèvement des lignes de grande communication.

Indemnités et traitemens des agens-voyers.

Il vote une somme de 57 mille francs pour traitement de l'agent-voyer en chef, des six agens principaux, des six agens-voyers adjoints, des six agens conducteurs et des 21 agens cantonnaux.

Il vote, en outre, une imposition de cinq centimes spéciaux à ajouter aux contributions directes de 1846 et dont le produit, augmenté de

3,469 fr. 22 c., restés libres sur l'exercice de 1844, s'élève à la somme totale de 246,385 fr. 22 c.

Il maintient, pour 1846, le tarif actuel de conversion de la prestation en nature, et donne acte à M. le Préfet de la présentation du compte d'emploi de la subvention départementale de 1844.

Navigation intérieure.

La Scarpe.

Il signale le trop grand rétrécissement du chemin de halage entre Athies et Rœux.

Il exprime le vœu : 1° Que le projet d'amélioration relatif aux communications avec le port de Calais, soit promptement mis à exécution ;

2° Que le canal de Guînes soit approfondi ;

3° Qu'un quai et un bassin de virement soient établis à Guines ;

4° Que le canal de Calais près le pont des Attaques et celui de Coulogne, soient curés.

Il renvoie à M. le Préfet :

Rivière de l'Aa.

1° La demande du prompt redressement de l'Aa, depuis St-Nicolas jusqu'à Gravelines ;

2° L'élargissement du pont St-Antoine et la prompte exécution d'un syphon, sous le canal de Neuf-Fossé, à Arques ;

3° Le dévasement de l'embouchure de l'écluse Canu, d'Aire ;

4° Un règlement pour les rivières de Canche et d'Authie, semblable à celui qui a été dressé pour la Ternoise.

Il sollicite en même temps avec instance l'ouverture de crédits plus étendus, afin de terminer, en 1846 au plus tard, les travaux d'amélioration de la navigation sur le canal de Calais.

Digue de Sangatte.

Il vote le crédit annuel de 200 fr. pour l'entretien de cette digue.

Baie de Wissant.

Il persiste à appeler la bienveillante attention du gouvernement sur la possibilité d'une amélioration quelconque de la baie dont il s'agit.

Port de Calais.

Il maintient l'allocation déjà votée pour 1846, de 25,000 fr., faisant

partie du contingent du département pour les grands travaux du port de Calais.

Port d'Étaples.

Le Conseil émet le vœu que l'établissement du quai projeté et approuvé reçoive une prompte et entière exécution.

Anse du Portel.

Il exprime aussi le vœu de voir hâter l'exécution des travaux d'agrandissement à la gare du Portel.

Construction d'un bassin au port de Gutnes.

Il ajourne l'émargement au budget départemental d'un crédit de 25 mille francs, pour la construction d'un bassin à Guines, l'affaire n'étant pas encore arrivée à un état complet d'instruction.

Ponts de La Bassée, de Billy-Berclau, communication entre Cuinchy et Givenchy. — Rivière de la Lawe.

Le Conseil général exprime le regret que depuis long-temps il n'a pas été fait droit aux réclamations suivantes :

1° A la situation du pont de La Bassée, qui est dans ses dimensions actuelles, périlleux ;

2° A l'état du pont de Billy-Berclau restauré au lieu d'être reconstruit, aussi dangereux que le précédent ;

3° A la demande du rétablissement des communications entre Cuinchy et Givenchy ;

4° A la nécessité de mettre les eaux de la Lawe de niveau avec celles du canal d'Aire à La Bassée.

Rivière de la Lawe. Limites du chemin de halage.

Il signale l'urgence d'un travail qui fixe avec précision le long de la Lawe, les limites du chemin de halage, ainsi que les francs-bords, afin de faire cesser les fréquentes difficultés que l'état des choses entraîne avec lui.

Pont à l'écluse Carrée d'Aire.

Il rappelle la nécessité de rétablir un pont à l'écluse Carrée d'Aire, dont la construction a été formellement imposée à la compagnie concessionnaire par le cahier des charges.

— Il prie M. le Préfet de prendre les mesures nécessaires pour faire

opérer le curage de la Lys sur une longueur d'un kilomètre environ, dans la traverse d'Aire, et que la même opération soit faite sur la même rivière dans la distance existant entre cette ville et Merville.

— Il renvoie à M. le Préfet la demande de la réouverture de l'écluse de communication avec la ville d'Aire, attendu que cette fermeture cause un préjudice notable à cette ville.

Police des eaux.

Il demande que toutes les usines établies sur des cours d'eau, soient réglementées, le tout sous la réserve des droits acquis, et qu'il soit adjoint à chacun des ingénieurs ordinaires un conducteur chargé de la surveillance des cours d'eau sur lesquels existent des usines.

Bâtiments départementaux. — Tribunal civil de Boulogne.

Organe de la 6e commission, l'honorable M. Lefebvre-Herman propose de voter une somme de 210,191 fr. 50 c., pour la reconstruction du tribunal civil de Boulogne, et propose de voter une imposition extraordinaire de 4 centimes 1/2 sur les contributions directes, imputables à raison d'un centime en 1847, de deux en 1848, et d'un centime et demi en 1849, ce qui est adopté.

Le Conseil général approuve aussi l'engagement passé par M. le Préfet, de prendre à bail pour 3 ans à partir du 1er octobre 1845, la maison du sieur Philippe de Boulogne, pour y recueillir le tribunal pendant les 3 années qu'exigera la construction de son nouveau palais: Il vote à cet effet le crédit nécessaire pour acquitter les frais de loyer.

Il vote aussi un crédit de 2,000 fr. 75 c., dépenses d'urgence pour des travaux d'étaiement et de consolidation au même tribunal, fortement ébranlé en novembre 1844 par les vents qui soufflèrent alors avec violence.

Palais-de-Justice de St-Omer.

Il inscrit au budget de 1846 la somme de 1,173 fr. 9 c. pour exécution de quelques travaux complémentaires à la cour d'assises.

Archives départementales.

Il vote une somme de 122 fr. 31 c. pour remplacer dans ces archives un tuyau de cheminée en zinc, par un autre de grés.

Bâtiments départementaux, à Arras.

Le Conseil général vote une somme de 100 fr. pour réparation à la

toiture d'une maison appartenant au département et occupée par M. Anssart-Raux.

Bâtimens de la Préfecture. Mesures contre l'incendie.

Il vote une somme de 5,500 fr. nécessaire pour abriter contre l'incendie, l'hôtel, ainsi que les bureaux de la Préfecture.

— Une autre somme de 1,069 fr. 70 c. pour divers travaux d'amélioration à effectuer dans le même hôtel.

Bibliothèque de la Préfecture.

Afin d'affecter un local convenable pour une semblable bibliothèque, ainsi que le prescrit une circulaire ministérielle du 8 septembre 1844, le Conseil général vote une somme de 820 fr. nécessaire pour l'appropriation dont il s'agit dans la salle même du Conseil de Préfecture.

Édifices départementaux.

Il vote une somme de 3,860 fr. pour dépenses diverses dans ces édifices : chauffage, entretien, etc.; plus une somme de 270 fr. pour trois corbeilles en porcelaine, achetées pour le service de la Préfecture par un ancien Préfet.

Mobilier de la Préfecture.

Il autorise la vente du mobilier hors de service et nomme MM. *Lantoine-Harduin* et *Dudouit* pour vérifier le recolement et l'inventaire du mobilier de la Préfecture.

Casernement de la gendarmerie.

Le Conseil général alloue une somme de 12,100 fr. pour l'éclairage des casernes, pour loyers et baux et pour indemnité de literies.

— Il autorise M. le Préfet à faire ce qu'il jugera le plus utile, quant à la conservation et à la location des bâtiments achetés précédemment à St-Pol, pour y établir une caserne de gendarmerie.

Mobilier des tribunaux.

Il enregistre au budget une somme de 7,690 fr. reconnue nécessaire pour le renouvellement du mobilier des tribunaux du département;

Et celle de 1,000 fr. pour l'éclairage et les réparations locatives desdits tribunaux.

Bâtimens de la Préfecture, entretien.

Il émarge au budget une somme de 2,000 fr. pour l'entretien de la préfecture et la peinture des bois extérieurs de l'hôtel et des bureaux.

Bâtimens des tribunaux. — Grosses réparations.

Il alloue un crédit de 4,006 fr. 68 c. pour réparations jugées indispensables aux palais de justice de Béthune, Boulogne, St-Omer et St-Pol;

Maisons d'arrêts et dépôt de sûreté.

— La somme de 3,371 fr. 02 c. pour réparations à plusieurs de ces édifices;

Casernes de gendarmerie.

— La somme de 3,477 fr. 40 c. dont 1,000 fr. pour l'entretien des casernes et 2,477 fr. 40 c. pour des réparations à six d'entr'elles;

École de Médecine d'Arras.

— La somme de 659 fr. 26 c. pour réparations au bâtiment occupé par cette école;

Bâtiment des archives.

— Celle de 150 fr. indispensable pour l'entretien des bâtiments archives;

Bâtimens des Sous-Préfectures.

— Et 4,741 fr. pour entretien et réparations à effectuer dans ces bâtiments;

Architectes du département. — Traitemens.

Enfin, la somme de 7,100 fr., pour les traitements des architectes-adjoints, de l'architecte en chef et pour indemnité.

Hôtel de la Préfecture. — Réparation des bâtiments incendiés.

Le Conseil général vote un crédit de 10,000 fr. dont fait partie la somme de 4,017 fr. 66 c. remboursée par les compagnies d'assurance, afin de modifier les dispositions du premier étage de la Préfecture et d'en faire une appropriation plus utile au service intérieur de l'hôtel.

Palais de Justice d'Arras.

Il émarge au budget, pour confection de travaux reconnus indispensables au Tribunal d'Arras, une somme de 9,151 fr. 37 c. dont 4,000 fr. pour 1846 et le surplus pour l'exercice suivant.

Assurances des bâtiments départementaux.

Il vote un crédit de 950 fr. pour assurance des bâtiments de la Préfecture.

Instruction publique.

Collége royal de St-Omer.

Au nom de la 5e Commission, l'honorable M. Delebecque, soumet au Conseil un rapport plein d'intérêt sur l'établissement et l'organisation du collége royal de St-Omer. Conformément aux conclusions de M. le Préfet, il propose :

1° D'inscrire au budget de 1846 un crédit de 6,000 fr., pour la fondation en ce collége de dix bourses dont une à pension pleine, quatre à 3/4 de pension et 12 demi-bourses spécialement affectées, ces dernières à raison de deux l'un, aux six arrondissements ;

2° De voter, par addition au budget de 1845, un crédit éventuel de 1,500 fr. pour l'entretien de ces mêmes bourses du 1er octobre au 31 décembre 1845 ;

3° D'adopter, par une délibération formelle, un projet de réglement présenté par M. le Ministre de l'Instruction, et dont suit l'analyse.

L'art. 1er consacre la désignation des bourses comme il est ci-dessus établi.

L'art. 2 dispose qu'il est nommé aux bourses afférentes à chaque arrondissement, un jury composé ainsi qu'il suit : le Préfet ou le Sous-Préfet président, les membres du Conseil général élus dans l'arrondissement, le maire du chef-lieu, le président du tribunal civil, le procureur du roi et deux membres de l'Université désignés par le recteur.

A mesure que la vacance d'une bourse est notifiée par le proviseur, le jury est convoqué par le Préfet au chef-lieu de l'arrondissement.

D'après l'art. 3, les bourses ne sont accordées qu'à des enfants nés ou dont les parents sont domiciliés dans l'arrondissement.

Les demandes à adresser au Préfet doivent être accompagnées de l'acte de naissance, de l'engagement souscrit par les parents, de subvenir au paiement de la portion de pension à leur charge et aux dépenses du trousseau et de certificats, d'études s'il y a lieu.

Conformément à l'art. 4, les conditions d'âge et d'instruction sont les mêmes que pour les bourses communales.

L'art. 5 dispose que les ordonnances et réglements généraux relatifs aux promotions et à l'exclusion des élèves communaux, à la jouissance

et au paiement de leurs bourses, sont applicables aux bourses départementales du Pas-de-Calais.

L'art. 6 exige que le ministre vérifie si toutes les conditions prescrites par les ordonnances ont été remplies, avant de prononcer l'admission des élèves.

Les élèves demi-boursiers qui se distingueront dans leurs études pourront seuls, sans considération de localités, être admis, d'après l'art. 7, à jouir des bourses à 3/4 de pension ou de la bourse entière.

École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Arras.

Le Conseil général, en déclarant qu'il n'y a pas cause pour accéder à un vœu du conseil d'arrondissement de St-Pol vote, en faveur de cette école, une subvention de 3,000 fr. et renonce au profit de la ville d'Arras, à toute participation au produit des frais d'inscription qui pourraient être attribués au département.

Il nomme M. Dudouit, l'un de ses membres, pour vérifier avec la commission spéciale le compte que le directeur de ladite école doit présenter tous les ans.

École d'accouchement d'Arras.

Le Conseil alloue un crédit de 4,800 fr. pour entretien des élèves sages-femmes comme à l'ordinaire.

Institution des Sourds et Muets, à Arras.

Cet établissement, maintenu par son habile directeur dans la voie du progrès intellectuel et méritant à ce titre le bienveillant intérêt du Conseil général, est gratifié d'un crédit de 8,460 fr.

École royale d'Arts et Métiers de Châlons.

Il inscrit un crédit de 3,000 fr. destiné à l'entretien des élèves-boursiers du département, à l'Ecole royale d'Arts et Métiers de Châlons et justifie cette dépense par la distinction que l'un d'eux, le jeune Delannoy, de Frévent, a récemment obtenue.

Jeunes aveugles.

Le Conseil général, considérant que l'institution fondée à Lille pour l'instruction de ces malheureux enfans lui paraît mériter, à tous égards, la préférence, vote une somme de 3,600 fr. nécessaire pour y placer six élèves du département.

École centrale des Arts.

Il émarge, sur la proposition de M. le Préfet, en faveur du jeune *Delannoy*, une somme de 400 fr., représentant la valeur d'une demi-bourse à ladite École. — Il continue en faveur du jeune Legris, élève de la même école, l'allocation de 600 fr.

École royale vétérinaire d'Alfort.

Il vote l'allocation ordinaire de 2,400 fr.

Prisons départementales. — Dépenses.

Le Conseil général vote, pour ces dépenses, un crédit de 80,450 fr. dans lequel est comprise la somme de 2,270 fr. nécessaire à l'achat d'une voiture cellulaire, destinée au transport des condamnés, achat commandé par ordonnance royale du 2 mars 1845.

Quant aux dépenses relatives aux améliorations que réclame le régime intérieur des prisons, il en ajourne le vote jusqu'au moment où une loi nouvelle aura fait cesser toute incertitude sur le système pénal à suivre et les dispositions à prendre pour l'appropriation des prisons.

Visites des pharmaciens.

Il maintient au budget de 1846 le crédit de 2,800 fr. destiné au paiement des indemnités dues à MM. les membres du jury médical, à raison des frais que leur occasionne la visite obligée des pharmacies, magasins de droguistes et d'épiciers herboristes.

Instruction publique.

L'honorable M. Lefebvre-Dupré présente un rapport sur le travail de M. le Préfet, relatif à l'instruction primaire et signale les difficultés qui ont retardé la création d'une école normale d'institutrices primaires.

Attendu que des conditions analogues à celles que renferme un traité souscrit par le département du Nord avec un établissement religieux de Douai, sont actuellement proposées aux dames de la Providence de St-Pol, qui n'ont pas encore fait connaître leurs intentions, le Conseil général autorise M. le Préfet à traiter, s'il y a lieu, avec toute autre Congrégation et maintient au budget du prochain exercice l'allocation de 2,000 fr. destinée à subvenir aux premiers besoins d'établissement.

Le Conseil renouvelle le vœu que le département du Pas-de-Calais, intéressé dans la dépense de l'école normale de Douai, soit représenté dans la commission administrative de cette école.

Il adopte le budget de l'instruction primaire, tel qu'il est présenté par M. le Préfet et se montant à la somme de 98,038 fr. 64 c. qui se répartit ainsi qu'il suit :

Complément du traitement des instituteurs et des frais de location des maisons d'école	57,000 fr.	» c.
Entretien de 18 bourses et de 6 demi-bourses à Douai.	10,500	»
Part du département dans les dépenses fixes (par approximation).	3,500	»
Menues dépenses et frais d'impression de la Caisse d'épargne, des Comités d'arrondissement.	1,600	»
Subvention pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles.	3,500	»
Achat de livres pour les communes pauvres. . . .	1,800	»
Subventions aux communes pour acquisition, construction ou réparation de maisons d'école.	10,339	64
Traitement d'un 3e sous-inspecteur.	1,200	»
Encouragement pour l'instruction des filles. . . .	3,000	»
Subvention pour l'établissement des salles d'asile. .	3,000	»
Encouragements aux instituteurs qui se sont le plus distingués.	600	»
Total pareil.	98,039 fr.	64 c.

Pour faire face à ces dépenses, il vote, conformément à l'art. 3 de la loi du 19 juillet 1835, deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes auxquels viendront se joindre un reliquat de 544 fr. 22 c. provenant de l'exercice 1844, ainsi qu'une somme de 328 fr. 96 c. remboursée par un ancien demi-boursier.

Il a été en outre stipulé que le boni obtenu sur cette imposition sera employé, après qu'il aura été pourvu aux dépenses obligatoires, à fournir des secours aux communes qui auraient fait des sacrifices pour acquisition, construction ou réparation de maisons d'école.

Le Conseil général renouvelle le vœu que le minimum du traitement des instituteurs soit fixé à 300 fr. et qu'il ne soit accordé de secours par les bureaux de bienfaisance, qu'aux parents dont les enfants fréquentent les écoles.

— Il passe à l'ordre du jour sur la proposition qui lui a été faite de

supprimer la quête du pain, laquelle, en effet, blesse la dignité de l'instituteur.

— Il appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de placer à Boulogne, un sous-inspecteur des écoles primaires.

Il demande que copie soit désormais adressée aux comités supérieurs des rapports transmis au recteur sur l'instruction primaire, par les inspecteurs, à la suite de leur tournée.

Il alloue un crédit de 180 fr. pour acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage intitulé l'*Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.*

L'honorable M. Lantoine-Harduin, propose au Conseil général d'émettre un vœu favorable à la liberté de l'enseignement, à condition que le gouvernement aurait la faculté de faire surveiller les établissements d'instruction indépendants de l'Université, par des inspecteurs qui ne seraient pas membres de ce corps. Le Conseil général considérant que cette importante question est maintenant l'objet d'un projet de loi à l'état de rapport, passe à l'ordre du jour.

Affaires communales.

Il rejette comme irrégulièrement formées et non-justifiées les demandes en réduction faites par les communes de Calais, Rocquigny, St-Martin-d'Hardinghem, Anvin, Lambres, Clerques et Recques, et accorde les réductions suivantes : 1° 53 fr. 50 c. à la commune de Biefvillers, sur sa contribution mobilière ; 2° à celle de Campagne-lez-Ardres, 36 fr. sur sa contribution des portes et fenêtres ; 3° 732 fr. à la commune de Ste-Catherine, sur sa contribution foncière.

Puits artésien de Calais.

Le Conseil vote une somme de 4,000 fr. affectée à la continuation du forage de ce puits.

V. L'*Annuaire* de 1845, page 268.

Construction d'un pont à St-Pierre-lez-Calais.

Le Conseil général ; après une longue discussion sur les conclusions de sa Commission qui demandait 7,000 fr. pour aider la commune de St-Pierre-lez-Calais à construire un pont dont la dépense doit s'élever à 21,000 fr., accorde un crédit de 5,000 fr. sous la condition essentielle, toutefois, que le reste de la dépense sera supporté par l'Etat et la commune.

Circonscriptions territoriales.

Il n'est pas d'avis qu'il y a lieu de distraire les deux hameaux de Colincamps, l'un de la commune de Sailly-au-Bois (Pas-de-Calais), et l'autre de celle de Mailly (Somme). Ce qui avait été demandé par plusieurs habitants de ces localités.

Il ajourne le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de St-Pol de supprimer les communes dont la population est inférieure au chiffre de 150 habitans et de les réunir aux communes voisines.

Organe de la 1re commission, l'honorable M. Dubuisson renouvelle, en son nom, le vœu émis avec insistance par le Conseil d'arrondissement de Montreuil que Roussent soit séparé de la commune de Maintenay.

Encouragemens et secours.

Belles actions.

Allocation pour belles actions, 1,500 fr.

Sociétés humaines et des naufrages.

Le Conseil général vote une somme de 1,500 fr. destinée par tiers aux sociétés de Boulogne, Calais et Montreuil et renvoie au Gouvernement, comme chef de la grande famille, les subventions extraordinaires demandées par les sociétés de Montreuil et de Boulogne : par la première, en ce qu'elle fait construire trois pavillons de secours qui doivent coûter 10,500 fr. et par celle de Boulogne, pour lui faciliter la construction d'une nouvelle maison dont la dépense doit être au moins de 20,000 fr.

Toitures incombustibles.

Il accorde 6,000 fr. pour être distribués aux habitans peu aisés des communes rurales, qui font couvrir en tuiles ou en pannes, leurs maisons reconstruites après incendie ou autres sinistres, le cas de vétusté, excepté.

Vaccine.

Il alloue le crédit de 5,000 fr. pour encourager la pratique de la vaccine, préservatrive d'un fléau destructeur.

Conseil de salubrité.

Il consent l'inscription de 36 fr. accordés chaque année pour la réunion du conseil départemental de salubrité.

Maladies syphilitiques.

Il vote le crédit de 1,200 fr. pour le traitement des indigens attaqués des maladies syphilitiques ou pscoriques.

Pompes à incendie.

Le Conseil général vote le crédit annuel de 1,500 fr. destiné à encourager les communes dans l'achat de pompes à incendie.

Caisses d'épargnes et de secours mutuels.

Il maintient l'allocation ordinaire de 1,200 fr. accordée, à titre de subvention, aux Caisses d'épargnes et destinée surtout, ainsi que le désire M. le Préfet, à propager l'établissement des *Succursales*, comme aussi à encourager les caisses de secours mutuels pour les ouvriers.

Secours aux communes pour réparations d'églises.

Il vote un crédit de 4,000 fr. destiné à ces réparations.

Amélioration des races chevalines.

Le Conseil général inscrit, au budget de 1846, la somme de 1,750 fr. à partager en deux primes, l'une de 900 fr., l'autre de 850 fr. pour deux étalons de demi ou trois quarts de sang, forts et près de terre, afin d'obtenir avec la jument Boulonnaise des produits propres à la remonte de l'armée et aux besoins du luxe. Outre les conditions contenues dans l'arrêté de M. le Préfet du 17 mai 1845, il ajoute les suivantes :

1° Dès 1846, épreuve avant la prime, de 6 kil. au trot et en trente minutes ;

2° A partir du moment où le *Stud-Book* sera présumé établi dans le département, condition de trente saillies au moins des juments inscrites sur ce registre, si l'étalon a été primé au concours précédent.

Il insiste pour que M. le Préfet sollicite vivement du ministre une allocation proportionnée aux sacrifices que s'impose le département, et répartisse ce secours en primes, dont deux tiers pour la race boulonnaise et un tiers pour la race demi-sang.

Amélioration de la race ovine.

Il vote un crédit de 2,400 fr. pour l'achat de béliers anglais, et s'en réfère entièrement à M. le Préfet pour les meilleures mesures à prendre concernant le placement des animaux-modèles.

Amélioration de la race bovine.

Il inscrit au budget pour l'achat exclusif des taureaux de la race de Durham, un crédit de 6,000 fr. qui se compose de 4,000 fr. montant de l'allocation ordinaire, et de 2,000 fr. produit présumé des ventes.

Race chevaline. — Concours.

Il vote pour les concours d'étalons et de juments, la somme de 9,100 fr., et attendu que dans les concours, on a souvent regretté de n'y point voir amenées un plus grand nombre de juments, il prie M. le Préfet d'attirer l'attention des hommes experts sur l'époque la plus utile pour fixer le moment de ce concours.

Race chevaline. — Moyens généraux d'amélioration.

Le Conseil général étaie de sa recommandation auprès du gouvernement, les propositions générales suivantes qui sont le résumé d'un rapport des plus intéressants, qui lui a été fait au nom de la 3e Commission, par l'honorable M. d'Aubers.

1° Nécessité d'un plus grand nombre d'étalons appropriés aux besoins des localités, tel que le cheval du Yorckshire pour le Pas-de-Calais, et répandus avec moins de parcimonie dans les départements du Nord, comme aussi d'un plus grand nombre d'étalons approuvés et pensionnés;

2° Modification de la législation, tant sur la police du roulage que sur les droits de douane relatifs à l'importation des chevaux;

3° Encouragements par l'État, accordés aux courses et à partager entre les courses au trot, montées et attelées et les courses au galop;

4° Augmentation, à concurrence de 500,000 fr., du crédit alloué à l'administration des haras, avec l'application de ce crédit à l'accroissement successif du nombre des étalons et du service des pensions.

Race chevaline. — Courses.

Le Conseil général vote une somme de 1,500 fr. à distribuer en primes pour les courses au trot, et demande la subvention de 2,000 fr. au gouvernement.

Stations d'étalons.

— Il renouvelle le vœu que des stations d'étalons soient établies à Lens, Lillers et à Guînes.

Dépôt d'Abbeville.

Le Conseil général prie M. le Préfet de signaler au Ministre les nombreuses plaintes qu'a suscitées de toutes parts le retrait presqu'immédiat des bons étalons que le dépôt d'Abbeville a fait quelquefois stationner dans ce département, et de lui faire un rapport sur cette affaire à la prochaine session.

Remonte de la cavalerie.

Il prie aussi M. le Préfet de signaler au Ministre l'absence et le besoin d'officiers acheteurs qui, par leurs visites plus fréquentes et à époques fixes dans le département, seraient immédiatement et plus facilement mis en rapport avec les éleveurs.

Dépôt de remonte à Hesdin.

Il renouvelle le vœu de voir établir à Hesdin un dépôt de remonte.

Médecins vétérinaires départementaux.

Le Conseil général, en votant comme les années précédentes, un crédit de 3,900 fr. pour le traitement de ces médecins dont le service s'effectue d'une manière satisfaisante, prie M. le Préfet de réclamer de chacun d'eux un rapport annuel sur le résultat de ses tournées, le service et l'état des animaux des races bovine et ovine achetés pour le compte du département, et enfin, un relevé par station, des saillies faites par les étalons royaux ou approuvés, suivi des observations qu'ils croiraient convenable d'ajouter pour l'amélioration de la race chevaline.

Médecins cantonnaux.

Le Conseil général, sur les vœux réitérés par les conseils d'arrondissement de Béthune, Boulogne, Montreuil et St-Pol, qu'il soit organisé un service de médecins cantonnaux, ayant pour mission de donner des soins aux malades pauvres, de vacciner les enfants, de visiter chaque commune de leur circonscription, au moins une fois par mois, de faire des rapports sur les causes d'insalubrité qu'ils y remarqueraient,

Le Conseil général, contrairement à la demande d'ajournement, formée dans l'espèce par les conseils d'arrondissement d'Arras et de St-Omer, renvoie l'affaire à l'examen de M. le Préfet.

Enfants trouvés.

Le Conseil général, en reconnaissant que les mesures adoptées par M. le Préfet relativement aux enfants trouvés et dont l'exécution se poursuit avec zèle et persévérance, ont enfin mis un terme aux scandaleux abus des expositions, ainsi que des abandons, inscrit au budget de 1846 :

1° Une somme de 38,500 fr. au chapitre des dépenses ordinaires;

2° Une autre somme de 8,000 fr. au chapitre des dépenses facultatives, pour indemnité à accorder cette année, comme les précédentes, à l'hospice dépositaire de St-Omer.

— Il renouvelle le vœu qu'il a émis l'an passé, de voir tous les hospices du département coopérer indistinctement aux dépenses intérieures des enfants trouvés.

— Il demande de nouveau que la loi sur les enfants trouvés soit modifiée en ce sens que ceux de ces enfants qui auront atteint l'âge de 12 ans, seront renvoyés dans leurs arrondissements respectifs.

Plantation des dunes. Oyats.

Le Conseil général, sur l'exposé qui lui est fait par sa Commission, que MM. les ingénieurs s'occupent activement d'un projet de réglement touchant la fixation, l'entretien et la police des dunes de notre littoral, et le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Montreuil, qu'il soit accordé des primes pour encourager les essais de semis et de plantation de pins, ouvre, à titre de secours, un crédit de 3,500 fr. et demande qu'en encourageant des plantations qui ont évidemment un but d'intérêt général, on laisse l'intérêt privé entièrement libre dans ses essais tendant à rendre les dunes productives.

Carte géologique du Pas-de-Calais.

Sur la demande formée par le conseil d'arrondissement de Boulogne et tendante à ce qu'il soit accordé à chacun des conseillers d'arrondissement, un exemplaire de cette carte, le Conseil général regrette de ne pouvoir conclure qu'au rejet de cette demande.

Mais attendu qu'il n'a pas été possible d'employer en 1845 le crédit voté l'année précédente pour la publication de la carte géologique et pour l'impression du mémoire de M. Dusouich, joint à cette carte, et que toutes les mesures sont prises pour que la dépense que ces travaux doivent occasionner, puisse être effectuée;

Il ouvre au budget de 1846 un crédit total de 4,370 fr.

Dépôt de mendicité.

Dans sa session de 1845, le Conseil général avait proposé de faire un dépôt de mendicité du château d'Annezin, près Béthune. Mais M. le Ministre de l'Intérieur a jugé que la location de ce château aurait été insuffisante et de nature à obérer le département. Sur l'avis de Son Excellence, M. le Préfet a passé avec son collègue de l'Aisne un traité rectifié par M. le Ministre, mais resté à l'état de projet jusqu'à l'approbation du Conseil général, et dont les bases consistent : 1° Dans la réserve de 150 places (hommes ou femmes, condamnés ou pauvres), ces derniers, autorisés par M. le Préfet à entrer volontairement dans l'établissement après constatation de leur indigence absolue, et 2° dans la nourriture, le vêtement, l'entretien, le traitement et les soins à donner tant en santé qu'en maladie aux mendiants, moyennant le prix de 80 centimes par individu, si le nombre en est inférieur à 100, et de 70 centimes, s'il est supérieur à ce chiffre.

Le Conseil général, après une discussion prolongée à laquelle un grand nombre de membres ont pris part, ouvre aux fins ci-dessus sur le budget de 1846, un crédit de 10,000 fr.

Annuaire départemental.

Il vote une allocation de 300 fr. pour encouragement à la publication d'un ouvrage de ce genre.

Dessèchement d'une partie de l'arrondissement de Béthune.

Il renvoie à l'examen de M. le Préfet, comme intéressant au plus haut degré la salubrité et la prospérité d'un grand nombre d'habitants de ce département, un projet de dessèchement et d'assainissement de toute la partie basse de l'arrondissement de Béthune, conçu et rédigé par M. le Sous-Préfet de cet arrondissement.

Pont sur l'Authie.

Le Conseil général, reconnaissant la grande utilité d'un pont sur l'Authie comme point essentiel de communication entre les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, mais attendu qu'il serait difficile de trouver place au budget pour ouvrir un crédit à cet effet, vote, en principe, une subvention de 7,000 fr., sauf à renouveler ce vote d'une manière plus efficace, l'an prochain, par l'ouverture d'un crédit de cette importance.

Recherches historiques.

Il vote de nouveau un crédit de 1,000 fr. à titre d'encouragement aux recherches historiques, et signale les documents précieux recueillis cette année dans le département, et surtout dans l'arrondissement de Béthune.

Sociétés et Comices agricoles.

Le conseil général vote la somme de 8,000 fr. en faveur des six sociétés d'agriculture et des cinq comices du Pas-de-Calais, à raison de 1,000 fr. par chaque société et de 200 fr. par chaque comice.

Aliénés. — Asiles de St.-Venant et de Lommelet.

Le conseil général donne son adhésion au projet de traité à conclure avec l'asile de St-Venant ;

— Fixe à 12, pour chacun des asiles de St-Venant et de Lommelet, le nombre des places à accorder ;

Inscrit au budget de 1846 la somme de 33,335 fr., déduction faite du contingent des communes et de la part mise à la charge des familles.

Pour Lommelet.	19,000 fr.
Pour St-Venant.	14,335
Somme égale. . . .	33,335 fr.

Ces allocations, après les déductions dont il est ci-dessus question, sont pour entretenir à Lommelet 70 aliénés à raison de 1 fr. par jour, et à St-Venant 65 femmes aliénées à raison de 60 c. par jour.

Eglises de Le Waast et de Dannes.

Le conseil exprime le vœu de voir classées parmi les monumens historiques, les églises de Le Waast et de Dannes, dont l'origine est généralement attribuée au 12e siècle.

Erection d'une statue à élever à Eustache de St-Pierre.

Le conseil vote une somme de 500 fr., à titre de souscription au monument que la ville de Calais projette d'ériger à la mémoire d'Eustache de St-Pierre, qui intéresse le département, voire même la France entière.

Secours à des anciens employés de la Préfecture.

Il vote, à cette fin, la somme de 3,265 fr.

Il maintient au budget l'allocation annuelle de 800 fr. accordée aux

employés de la Préfecture, pour les travaux extraordinaires qu'occasionne la session du Conseil général.

Il fixe la pension de retraite de M. *Personne*, employé de la Préfecture, à 563 fr.

Tribunaux. — Menues dépenses et frais de parquet.

Le Conseil général ouvre au budget de 1846 un crédit de 12,780 fr. pour menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises, des tribunaux et des justices de paix du département.

Sociétés savantes d'Arras et de St-Omer.

Il vote, comme les années précédentes, une allocation de 1,000 fr. à chacune de ces sociétés.

Colonne Blanchard.

Le Conseil général n'ayant pas reconnu la nécessité d'établir un grillage autour de la colonne Blanchard, restreint l'allocation demandée par la ville de Guînes, à la somme de 97 fr.. restant due pour l'entier achèvement des travaux, effectués en 1844.

Frais de translation de routes et autres dépenses ordinaires.

Le Conseil vote une somme de 6,700 fr. semblable à celle qui fut votée, l'année dernière, pour frais de translation des prisonniers, forçats libérés, secours aux voyageurs indigens, frais de tenue des colléges électoraux, mesures contre les épidémies et primes pour la destruction des animaux nuisibles.

Archives départementales. — Traitemens.

Le Conseil émarge au budget de 1846 un crédit de 3,600 fr. à répartir ainsi qu'il suit :

Traitement de M. Godin, archiviste, et des expéditionnaires	2,800 fr.
Gratification.	200
Traitement du concierge.	150
Pour établissement extraordinaire des archives, achat de cartons, reliures, travaux d'entretien intérieur.	450
Total.	3,600 fr.

Tour de la Cathédrale d'Arras.

Sur l'exposé fait par l'honorable M. Lefebvre-Dupré que Son Eminence le Cardinal-Évêque d'Arras vient d'adresser au gouvernement

une demande tendante à ce que les chambres, à leur première session, soient appelées à voter une loi qui accorde les fonds nécessaires pour terminer la tour de sa basilique.

Les vertus du prélat, la sage direction qu'il a su depuis 40 ans, imprimer à l'administration de son diocèse, les sacrifices nombreux de tous genres, qu'il a faits en sa faveur, jointe à eux la nature même de la demande, étant autant de motifs qui ne permettent pas au Conseil d'hésiter à prêter à Son Eminence le concours réclamé, il appuie avec instance la demande formée par elle auprès du gouvernement.

Vœux divers.

Impôts sur les chiens.

Il demande que cet impôt soit établi, avec part toutefois, au profit des communes, qu'il frappe indistinctement tous les chiens, à l'exception de celui de l'aveugle, et que cette taxe vienne en déduction des droits exhorbitans qui pèsent sur le sel.

Usages locaux.

Le Conseil général ajourne de nouveau la question des usages locaux, laquelle fait l'objet d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 26 juillet 1844.

Mais l'honorable M. Quenson ayant fait remarquer qu'il serait utile de resserrer la question posée par M. le ministre dans des termes plus étroits, plus définis, d'en extraire une série de questions particulières et sur lesquelles on pourrait interroger les Sociétés savantes du département, voire aussi certaine catégorie de personnes habituées aux expertises et qui possèdent sur les usages locaux de premières traditions; le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur ces observations.

Biens communaux.

Le Conseil général prie de nouveau M. le Préfet d'examiner la question de la jouissance des biens communaux, au point de vue de la circulaire ministérielle du mois de juin 1844 et sollicite en outre du gouvernement la présentation d'un projet de loi sur cette matière, dans la session de 1846.

Police rurale. — Gardes-champêtres. — Primes.

Sur le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Béthune qu'il soit voté un crédit de 2,000 francs destiné à accorder des primes aux

gardes-champêtres qui se seraient distingués par leur zèle et leur bonne conduite ; le Conseil général rejette l'allocation dont il s'agit comme trop minime pour atteindre le but proposé et parce qu'en la votant, ce serait entrer dans une voie trop dispendieuse pour le département.

Ouverture de la Chasse.

Il appelle l'attention de M. le Préfet sur la nécessité de ne fixer l'ouverture de la chasse qu'à une époque où l'intérêt de l'agriculture ne pourrait plus avoir à en souffrir.

Conseils généraux de l'agriculture.

Il demande la publication des procès-verbaux des séances de ces conseils.

Droits d'entrée sur les bois du Nord.

Il sollicite, dans l'intérêt de la navigation, l'égalité des droits d'entrée sur les bois, qu'ils soient introduits par mer ou par terre, afin de protéger les ports français contre les ports belges qui leur font une concurrence désastreuse.

Tribunaux. — Augmentation du personnel.

Il prie M. le Préfet de transmettre à M. le Ministre de la justice, l'expression de ses vœux les plus pressans, pour que le personnel du tribunal de St-Omer soit reporté à 9 juges, attendu que la réduction, subie par ce tribunal y entrave presque constamment le service et nécessite fréquemment même aux assises, l'emploi de juges suppléans.

Traitemens des Magistrats.

Il émet le vœu que le traitement des Magistrats soit augmenté, que la hiérarchie qui doit exister entr'eux soit nettement déterminée et que le traitement soit fixé, selon leurs positions respectives.

Établissement de succursales à Verlincthun et à St.-Inglevert.

Il renouvelle le vœu plusieurs fois émis pour la création de succursales dans ces communes.

Contrebande.

Après un débat assez étendu, le Conseil général adopte les conclusions dont l'honorable M. Piéron était l'organe, en ce qui concerne l'obligation de faire attacher un billot au cou des chiens de fraudeurs et émet le vœu que l'emprisonnement ou toute autre disposition pénale soit édicté contre le simple délit de fraude et qu'en cas de récidive, il

y ait application facultative de la mise en surveillance de la haute police.

Chasse aux lapins. — Dunes.

Il prie M. le Préfet de fixer l'ouverture de la chasse aux lapins, à l'aide du fusil, sur les dunes, du 15 juillet au 1er mars et de ne plus comprendre ce gibier dans la nomenclature des animaux nuisibles.

Chasse. — Oiseaux de passage.

Il invite M. le Préfet à ajouter à son arrêté, quand il fixera l'ouverture de la chasse pour les oiseaux de passage, ces mots : dans les *marais, lacs* ou *étangs*, de manière à ce que les chasseurs ne se croient pas autorisés à se mettre en plaine.

Chasse. — Bécasse, filet et raie.

Il demande le maintien de l'interdiction du filet dit *raie*, pour prendre la bécasse.

Destruction des animaux nuisibles.

Il demande aussi que les mots *filets* ou *engins* inscrits dans l'arrêté de M. le Préfet, relatif à cette destruction, soient supprimés.

Ouverture de la chasse des oiseaux de passage.

Il sollicite de M. le Préfet l'ouverture et la fermeture de la chasse pour les oiseaux soient, par analogie, fixées à la même époque que celles du gibier d'eau.

Douanes. — Fils et lins.

Il réclame avec instance l'application à la Belgique du droit sur les fils et lin.

Ville d'Hesdin. — Vœux divers.

Le Conseil général émet le vœu que la ville d'Hesdin soit traitée favorablement par le gouvernement et invite M. le Préfet à réclamer, en faveur de cette ville qui vient d'être déclassée comme place de guerre, la restitution de plusieurs terrains abandonnés gratuitement, la cession, à dire d'experts et pour cause d'utilité publique, de plusieurs parcelles propres à l'établissement d'un marché aux chevaux, le prolongement de quelques rues, le maintien d'un canal de dérivation d'une partie des eaux de la Canche dans la Ternoise, le classement par M. le Préfet, de

plusieurs chemins vicinaux, et enfin la destruction d'un barrage sur la Canche, vis-à-vis le moulin de Marconnelle.

Poste aux lettres.

Vu que dans la plupart des communes dépendant des bureaux de Bertincourt, Hénin-Liétard, Vimy, l'établissement de nouveaux bureaux de distribution occasionne un retard sensible dans l'arrivée des lettres et une augmentation dans la taxe, le Conseil général émet le vœu que le gouvernement prenne des mesures pour faire cesser l'état de choses signalé.

Sésame.

Le Conseil général soumet au gouvernement le vœu que le droit, établi par la loi du 9 juin 1845 à l'importation de la graine de sésame, soit exactement maintenu : l'augmentation qui se manifeste actuellement dans le prix des graines oléagineuses étant purement accidentelle et ayant pour unique cause la mauvaise récolte des œillettes, ainsi que la perte totale des colzats.

Pêche fluviale.

Il demande la stricte exécution de la loi, ainsi que de l'arrêté réglementaire du 3 août 1831, sur l'exercice de la pêche dans les rivières ou cours d'eau du département, et passe à l'ordre du jour sur l'établissement, en matière de pêche, d'un droit analogue à celui qui est perçu pour le permis de chasse, provoqué par le conseil d'arrondissement de St-Pol.

Abus des défrichemens. — Révision du code forestier.

Il demande aussi que l'on mette un terme à l'extension fâcheuse des défrichemens et que l'on empêche l'extension partielle et indirecte des permis de défricher.

Quant au vœu formé par les conseils d'arrondissement de St-Pol et de Montreuil de réviser le code forestier, il repousse cette révision en tant que générale et dépassant les limites des dispositions pénales.

Perfectionnement de l'agriculture. — Questions soumises à l'examen du Conseil général.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a soumis le 16 juillet 1845, à l'examen des conseils généraux, les questions suivantes :

1re question. — *L'agriculture trouve-t-elle à emprunter facile-*

ment les capitaux qui lui seraient nécessaires pour se livrer à d'utiles travaux d'amélioration?

2e. Question. *A quel taux et par quels moyens les agriculteurs se procurent-ils des capitaux?*

A ces deux questions, sur le rapport de sa Commission dont l'honorable amiral de Rosamel était l'organe, le Conseil général répond ainsi qu'il suit :

Les cultivateurs trouvent très-difficilement de l'argent à emprunter, même à un taux élevé, ainsi qu'à des conditions que la loi réprouve;

Les agents auxquels ils s'adressent, abusent souvent de leur bonne foi et de leur ignorance des affaires pour en obtenir des ventes à réméré ou des garanties hypothécaires qui les ruinent ou font élever l'intérêt de l'argent prêté à 7 0[0.

3e Question. *Quelle est la durée ordinaire des emprunts contractés au profit de l'agriculture?*

Réponse. Les emprunts se font ordinairement à termes très-courts, ce qui est encore une nouvelle cause de dépense et d'accroissement d'intérêt par le renouvellement des actes.

4e Question. *Par qui sont principalement prêtés les capitaux empruntés pour l'agriculture et par quels intermédiaires lui sont-ils transmis?*

Réponse. En général, ce sont les notaires qui sont les intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les emprunteurs.

Dernière question. *Comment serait-il possible d'améliorer les conditions actuelles du crédit agricole?*

Réponse. On pourrait améliorer le crédit agricole, d'abord, par un adoucissement dans les frais qu'entraîne le système hypothécaire, en second lieu, par la création de banques départementales agricoles, qui, à n'en pas douter, sont destinées un jour à fonctionner pour l'agriculture, comme toutes les banques fondées en faveur du commerce, et à lui rendre les services immenses qui les signalent partout où leurs comptoirs sont établis.

Irrigations.

M. le Ministre a posé sur cet important sujet les trois questions suivantes :

1e *Afin de régler ce qu'on appelle le droit de barrage, ne conviendrait-il pas d'accorder aux propriétaires des terrains irriga-*

bles, sans qu'il soit en rien dérogé aux lois qui règlent la police des eaux, le droit d'appuyer sur l'héritage d'autrui à la charge d'une juste et préalable indemnité, les ouvrages d'art nécessaires à la prise d'eau?

2° *Pour rendre possible une plus grande extension de l'arrosage des terres, en favorisant la création de nombreuses associations, ne serait-il pas bon de déclarer d'utilité publique, l'entreprise de propriétaires, qui possédant plus de la moitié de terrains riverains d'un cours d'eau non flottable ni navigable, ou d'une section de ce même cours d'eau déterminée par l'administration, demanderaient à s'associer pour faire une prise d'eau commune à l'usage des riverains et pour l'irrigation de leurs propriétés?*

3°. *Ne faudrait-il pas que cette déclaration entraînât le droit d'expropriation du droit d'usage des eaux pour tous les riverains qui ne voudraient pas faire partie de l'association, et aussi le même droit d'expropriation pour tous les terrains appartenant à autrui, et nécessaires à l'établissement de la prise d'eau.*

A ces trois questions, le Conseil général a répondu, ainsi qu'il suit :

La législation exigeant que l'eau employée à l'irrigation soit rendue à son cours naturel, il arrive fort souvent que des propriétés qui se trouvent dans des conditions les plus favorables, restent privées des bienfaits de l'irrigation, par l'impossibilité où l'on serait, après la prise d'eau, de satisfaire à la condition imposée; 2°. le Gouvernement devrait favoriser de tout son pouvoir les associations entre propriétaires riverains des ruisseaux ou cours d'eau : ce n'est, en effet, qu'à leur profit, que la législation peut apporter des restrictions à l'usage de l'eau, parce qu'il faut, avant tout, défendre les propriétés inférieures qui ont des droits égaux et qui peuvent d'autant moins en être privées, à l'avantage des héritages non-riverains que ceux-ci ne sont pas soumis aux inondations et aux inconvénients qu'entraîne le voisinage d'un cours d'eau; si cependant les riverains sont d'accord pour se partager l'eau par des canaux d'arrosage et d'une autre manière que ne fait la loi, toute objection doit disparaître. Il semble donc tout-à-fait convenable de provoquer de telles associations, aussi utiles à l'intérêt public qu'à l'intérêt privé.

L'usage en serait bientôt général par toute la France ; ce point, une fois admis, il serait alors naturel de déclarer d'utilité publique les en-

treprises de propriétaires, qui, possédant plus de la moitié d'un cours d'eau non navigable, ni flottable, demanderaient à s'associer afin de faire une prise d'eau commune pour leur usage et l'irrigation de leurs propriétés, le tout bien entendu, sous la réserve du droit de tiers et principalement de ceux des propriétaires d'usines.

Vœux collectifs.

Le Conseil général appuie les vœux suivants émis par les Conseils d'arrondissement :

Impôt sur le sel.

— La suppression ou la réduction de cet impôt ;

Code rural.

— La formation d'un nouveau code rural ;

Poste aux lettres.

— La distribution quotidienne des lettres dans les communes qui ne jouissent pas de cet avantage ; la suppression du décime rural et l'établissement d'un tarif uniforme pour la taxe ;

Délits forestiers.

— La poursuite d'office des délits forestiers et une protection plus efficace accordée aux propriétaires de bois ;

Octroi. — Décime de guerre.

— L'abandon au profit des communes, du décime de guerre que l'État perçoit sur les octrois ;

Douanes. — Bestiaux étrangers.

— Le droit d'entrée sur les bestiaux perçu, non plus par tête, mais au poids ;

Tabacs.

— L'augmentation, dans les arrondissements de Béthune et de St-Pol, du prix des tabacs livrés à la régie ;

Industrie lainière.

— L'encouragement d'une manière toute spéciale de l'industrie lainière et une surveillance plus active, afin de l'abriter contre l'introduction frauduleuse des laines étrangères ;

Conseil général.

— La représentation dans le Conseil général d'un délégué spécial par chaque canton ;

Abonnement de la Préfecture.

— L'augmentation des fonds d'abonnement de la Préfecture ;

Opérations cadastrales.

— Le renvoi à l'administration de la révision des opérations cadastrales dans les cantons de l'arrondissement de Béthune où elles remontent à plus de 30 ans ;

Ingénieur à Béthune.

— La résidence d'un ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées en ladite ville ;

Flot de Wingles.

— Le desséchement de ce flot ;

Passeports à l'étranger.

— La réduction à 2 fr. de ces passeports ;

Naufrages.

— L'organisation d'un système propre à prévenir les naufrages et à secourir les naufragés, depuis la baie de Somme jusqu'au cap du Grinez ;

Pêches étrangères.

— L'adoption de mesures propres à faire cesser l'introduction du produit des pêches étrangères ;

Droit d'entrée du poisson.

— L'application des mêmes droits que supporte le poisson frais aux frontières de mer, à celui qui vient par terre ;

Prud'hommes pêcheurs.

— Le rétablissement de ces prud'hommes ;

Port de Boulogne.

La prompte adoption et l'exécution successive des projets d'amélioration du port de Boulogne, notamment la construction d'un bassin à flot, la reconstruction des quais de l'ouest, l'approfondissement de ce port et le prolongement de ses jetées ;

Drawback. — Tulles.

L'établissement d'un drawback en faveur des tulles français destinés à la réexportation ;

Douanes. — Cotons filés.

— La réduction à moitié des droits d'entrée, imposés sur les cotons filés anglais ;

Estampillage.

— Le remplacement par un mode plus sûr de l'estampillage fixé par la loi du 2 septembre 1835 ;

Marques de fabrique.

— L'obligation où seraient les marchands apprêteurs de tulles de marquer d'un timbre particulier ; portant leur nom et leur résidence, chaque pièce de tulle sortant de leurs ateliers ;

Jury d'examen.

— L'admission d'anciens fabricans parmi les membres du jury spécial, chargé de la vérification des marchandises saisies comme suspectes d'origine étrangère, afin de pouvoir mieux constater l'existence de la fraude ;

Tribunal civil de Boulogne.

— L'adjonction d'un 4e juge au tribunal civil de cette ville ;

Servitudes militaires.

— La révision de la législation sur les servitudes militaires, ou tout au moins la réduction du périmètre des zônes militaires ;

Colonne de la Grande armée.

— L'allocation d'un crédit suffisant pour maintenir dans un état complet d'entretien, la Colonne de la Grande Armée, à Boulogne ;

Débarcadère de Calais.

— L'établissement sur l'Esplanade de cette ville, du débarcadère, ainsi que des édifices qui en dépendent ;

Jettées du port de Calais.

— La prolongation d'environ 250 mètres, des jettées du port de cette ville ;

Quai et bastion du Courgain.

— L'élargissement du quai établi à Calais sous le mur *ouest* du bastion du Courgain et l'agrandissement de ce bastion, en plaçant plus en avant son front *nord ;*

Livrets d'ouvriers.

— L'obligation imposée aux ouvriers des campagnes de se munir de livrets, comme ceux des villes ;

Église Notre-Dame de Calais.

— Le classement au nombre des monumens historiques de l'église Notre-Dame de Calais ;

Garnison de Montreuil. — Vols de côte.

— L'augmentation de cette garnison, pour renforcer le personnel de la douane, insuffisant jusqu'à ce jour pour empêcher les vols qui se commettent sur la côte, lors des échouements ;

Refonte de la monnaie de cuivre.

— La refonte dans le plus bref délai possible de cette monnaie ;

Système pénitentiaire.

— La prompte modification du système pénitentiaire, afin que, par suite, la maison d'arrêt de St-Pol puisse être reconstruite ;

Exercice de la médecine.

— La présentation dans la prochaine session des chambres, de la loi sur l'exercice de la médecine ;

Fonds d'abonnement de la Sous-Préfecture de St-Pol.

— L'augmentation du fonds d'abonnement concernant la Sous-Préfecture de St-Pol ;

Honoraires des notaires et des médecins.

— L'application à ces honoraires de la prescription de l'art. 2273 du code civil ;

Rente réduite et imposée.

— La réduction de la rente 5 p. 0|0 et la participation aux charges communes des créanciers dont les titres sont transcrits sur le grand livre ;

Houilles étrangères.

— La suppression du droit qui frappe à leur entrée les houilles étrangères.

Payeurs supprimés.

— La suppression au fur et à mesure des extinctions, des fonctions de payeurs, que suppléeraient les receveurs généraux, ainsi que cela se pratique dans les recettes particulières.

Ce dernier vote, exprimé dans le sens des précédentes délibérations.

Le Conseil général, renvoie à l'examen de M. le Préfet, les objets suivants :

École d'agriculture.

— La formation, dans chaque département, d'une école théorique et pratique d'agriculture, et en attendant, la rédaction d'un manuel agricole à l'instar des manuels sur l'instruction primaire et qui serait ainsi enseigné par les instituteurs des communes rurales aux enfants qui fréquentent ces écoles ;

Glanage et ratelage.

— L'exécution de l'arrêté de ce magistrat du 23 juin 1817, concernant le glanage et le ratelage par les indigents ;

Police des routes.

— Une surveillance sévère et soutenue sur les routes, contre le mauvais vouloir et l'insolence des conducteurs de voitures pesamment chargées ;

Éclairage des voitures.

— L'obligation d'éclairer, pendant la nuit, les voitures en marche ou à l'état de stationnement ;

Plantations des routes.

— Quant à ces plantations, le Conseil général répondant à diverses questions que lui avaient soumises, à ce sujet, M. le ministre des travaux publics, pense que nos routes royales offrent une largeur suffisante pour être plantées, permettre en même temps la circulation de l'air, et ne pas entretenir une humidité qui serait nuisible à la conservation des chaussées.

Il reconnaît toutefois que le choix des essences ainsi que l'espacement

des arbres doit varier selon la nature et la situation du sol et stipule une réserve à l'égard du frêne qui ne doit être employé que par exception.

Il décide que l'Etat, en faisant planter à l'entreprise et moyennant garantie, doit se réserver la propriété ainsi que l'entretien des arbres, parce que la combinaison contraire serait la source de contestations sans nombre entre les concessionnaires et les agens de l'Etat.

Voies et moyens.

Les ressources destinées à couvrir les dépenses portées au budget départemental de 1846, se divisent de la manière suivante :

Recettes ordinaires.	407,901 fr.	45 c.
— facultatives	225,889	71
— extraordinaires	137,909	27
— à effectuer aux chemins vicinaux. .	646,385	22
— de l'instruction primaire.	98,039	64
Total.	1,516,125 fr.	29 c.

TABLEAU SYNOPTIQUE

CONTENANT

1° La liste générale des 903 Communes du Pas-de-Calais, par ordre alphabétique;

2° La population de chacune d'elles;

3° et 4° le Canton et l'Arrondissement dont elle dépend;

5° La distance de chaque localité municipale au chef-lieu d'arrondissement et de canton, suivant le tableau dressé par M. le Préfet, le 10 Mars 1825 et inséré au Recueil, n° 11, page 85;

6° Les noms de MM. les Maires;

7° — de MM. les Adjoints;

8° — de MM. les Curés;

9° — de MM. les Instituteurs;

10° Le bureau de poste aux lettres qui la dessert.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Ablain-St-Nazaire	902	Vimy	Arras	13 kil.	7 kil.	Flament	Guilbert	Deteve	Millot	Vimy
Ablainzeville	330	Croisilles	id.	18	12	Deswacquez	Ch. Boisleux	Boitel	Goilliot	Bucquoy
Acheville	287	Vimy	id.	13	5	Breuvart		Galland		Vimy
Achicourt	1,290	Arras sud	id.	2	2	Bonnel	Legrand	Andrieux	Haultecœur	Arras
Achiet-le-Grand	485	Bapaume	id.	18	5	Douchez	G. Douchet	Crétel	Leclercq	Bapaume
Achiet-le-Petit	639	Idem	id.	18	8	N.		Cavrois	Miette	Bapaume
Acq	411	Vimy	id.	10	13	Bacqueville	L. Dubois	Hanescamps	Campagne	Aubigny
Acquin	780	Lumbres	St-Omer	12	4	Lardeur	Aug. Cazin	Butez	Domain	Lumbres
Adinfer	347	Beaumetz	Arras	12	7	Morel	Emery-Payen	Fouquart		Bucquoy
Affringues	173	Lumbres	St-Omer	17	5	Waringhem	Hochart	Puchois	Loy	Lumbres
Agnez-lez-Duisans	540	Beaumetz	Arras	8	7	Hautecœur	Furey-Hanon	Bultel	Hérenguel	Arras
Agnières	129	Aubigny	St-Pol	25	1	Laly	Fenet	Langlois	Réuni à Aubigny	Aubigny
Agny	1,006	Arras sud	Arras	3	3	Deriencourt	Huret	Moronval	Legrand	Arras
Aire	9,591	Chef-lieu	St-Omer	16		D'Halewyn	Tharel, Teinturie	Scott	Baillez, Leverd *	Bureau
Airon-Notre-Dame	250	Montreuil	Montreuil	10	10	Graveline	Roussel	Radenne	J.-B. Delacroix	Montreuil
Airon-St-Vaast	160	Montreuil	id.	10	10	Leroux	Grard	Radenne	Ch. Delacroix	id.
Aix-en-Ergny	308	Hucquel.	id.	22	17	Marcotte	Gilliot	Lavoisier	Loisel	Hucqueliers
Aix-en-Issart	565	Campag.	id.	7	9	Roussel	Tuminy	Lefebvre	Lens	Montreuil
Aix-Noulette	917	Lens	Béthune	15	7	Delay	Brasseur	Pauchet	Lebas	Lens

* Et les Frères.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Alembon	511	Guines	Boulogne	24 kil.	15 kil.	Butor	Petit	Govart	Berguez	Guines
Allette	470	Hucquel.	Montreuil	11	10	Roubier	Bourdral	Vasseur	Cordier	Montreuil
Alincthun	356	Desvres	Boulogne	14	8	Chivet	Masset	Bochent	Lecoutre	Desvres
Allouagne	1,099	Béthune	Béthune	10	10	N.	Ant. Saison	Mienné	Lanvin	Lillers
Alquines	837	Lumbres	St-Omer	16	13	Cucheval	Hautefeuille	Dusautoir	Coquerel	Lumbres
Ambleteuse	573	Marquise	Boulogne	14	9	Defosse	Seillier	Hamy	Hecquet	Marquise
Ambricourt	212	Fruges	Montreuil	40	8	Danel	Herduin	Fossé	Lefebvre	Fruges
Ambrines	273	Aubigny	St-Pol	13	12	Letombe	Le Roux	Tordeux	Pierron	Aubigny
Ames	405	Nor.-Font	Béthune	20	7	Degand	Cocq	Allart	Foulon	Lillers
Ametles	434	Norrent	id.	25	7	Théry	Garache	Decroix	Jonart	id.
Amplier	551	Pas	Arras	31	7	Saugeon	Al. Boutors	Havransart	Crépin	Pas
Andres	853	Guines	Boulogne	35	5	Boulanger	Le Rault	Quandalle	Darré	Guines
Angres-Liévin	497	Lens	Béthune	20	6	Letombe	Lempin	Dœuve	Manessier	Lens
Annay	1,161	Lens	id.	20	5	Hochedez	Garré	Cloet	Duflos	id.
Annequin	607	Cambrin	id.	10	1	Hennebelle	Roussel	Decamp	Hurtrel	Béthune
Annezin	583	Béthune	id.	2	2	Léturgie	Louis Salomé	Maniez	Boulinguez	id.
Anvin	446	Heuchin	St-Pol	15	5	Masse	Marquant	Bloquetz	Caron	St-Pol
Ardres	2,193	Chef-lieu	St-Omer	24		Castillon	Coolen	Paques	Raiff	Bureau
Arleux-en-Gohelle	634	Vimy	Arras	11	4	Saudemont	Legentil	Lallart	Leroy	Vimy
Arques	2,601	St-Omer	St-Omer	2	2	Wallart	Matton	Sokeel	Bocquillon	St-Omer
Arras	24,439	Chef-lieu	départemen			Colin	Pillain, Wartelle	Moffait, Debray	*	Bureau
Athies	458	Arras	Arras	5	5	Beugnet	Hub. Dehée	Alavoine	Millot	Arras
Attaques (les)	1,259	Calais	Boulogne	31	8	Lavoine	J.-B. Sy	Dewintre	Doret	St-Pierre
Attin	386	Etaples	Montreuil	6	10	Masson	Masset	Feuillade	Baillieu	Montreuil
Aubigny	641	Chef-lieu	St-Pol	25		Desaulty	Thilloy	Langlois	Roussel	Bureau
Aubin-St-Vaast	845	Hesdin	Montreuil	20	6	Devoisin	Matelin	Selingue	Comartin	Hesdin
Aubrometz	224	Auxy-le-C	St-Pol	15	10	Deboffe	Leclercq	Véniel	Defer	Frévent
Auchel	664	Norrent-F	Béthune	17	12	Pomart	Locquet	Delplace	Lenoir	Lillers
Auchy-au-Bois	295	Norrent-F	Béthune	25	7	Lainé	Lombart	Anselin	Doudaine	id.
Auchy-lez-Labass.	1,098	Cambrin	Béthune	12	2	Mathon	Bruneau	Théry	Plouviez	Labassée
Auchy-lez-Hesdin	1,603	Le Parcq	St-Pol	22	6	Grivel	Carré	Thirant	Ducrocq	Hesdin
Audembert	341	Marquise	Boulogne	18	8	Bouclet	Féramus	De Musnier	Bouclet	Marquise
Audincthun	944	Fauquem.	St-Omer	22	4	Desgrousilliers	Bertout	Desombre	Davroult	Fauquember
Audinghen	807	Marquise	Boulogne	18	9	Haffringues	Parenty	Haffringues	Pittfield	Marquise

* MM. Hermant, Deruy, Róbillard, les Frères.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Audrehem	603	Ardres	St-Omer	16 kil.	8 kil.	Callart	Martel	Brebion	Thorel	Larecousse
Audresselles	708	Marquise	Boulogne	18	10	Radenne	Delattre	Routtier	Dupont	Marquise
Audruick	2, 299	Chef-lieu	St-Omer	27		Grandsire	Popieul	Dewintre	Casin A.	Bureau
Aumerval	232	Heuchin	St-Pol	20	10	Foulon	Desgrosillier	Lebel		St-Pol
Autingues	275	Ardres	St-Omer	23	1	Tanfour	Matte	Mauffet	Leleu	Ardres
Auxi-le-Château	2, 673	Chef-lieu	St-Pol	20		Léturgez		Petit	Dubois	Bureau
Averdoingt	372	Aubigny	id.	10	15	Mouton	Viart	Lefebvre	Duhautois	Pernes
Avesnes	148	Hucquel.	Montreuil	20	7	Wallois	Wallois-Widehe	Cousin	Flageollet à Erguy.	Hucqueliers
Avesnes-le-Comte	1, 335	Chef-lieu	St-Pol	22		Grégoire	Bize	Bernard	Bouttemy	Bureau
Avesnes-lez-Bap.	122	Bapaume	Arras.	22	1	Lagniez	Fournier	Coquel	Réuni à Bapaume	Bapaume
Avion	1, 271	Vimy	id.	14	4	N.	Rohart	Depret	Letombe	Lens
Avondances	99	Fruges	Montreuil	23	8	Hibon	Lefebvre	Ridoux	Réuni à Coupelle	Fruges
Avroult	326	Fauquem.	St Omer	20	2	Soudan	Pochol	Delmaire	Villain	Fauquember.
Ayette	464	Croisilles	Arras	13	11	Lesage	F. Théry	Templus	Templus	Bucquoy
Azincourt	411	Le Parcq	St-Pol	30	8	Decontes	Bailleul	Decobert	Tramecourt	Hesdin
Bailleul-aux-Cor.	588	Aubigny	id.	10	12	Viart	Becourt	Pruvost	Jonquet	St-Pol
Bailleul-lez-Pernes	297	Heuchin	id.	20	10	Rolin	Delwallé	Lebel	Doué	Pernes
Bailleul-sire-Bert.	724	Vimy	Arras.	9	4	Delahaye	Aug. Lambert	Dransart	Allart	Vimy
Bailleulmont	365	Beaumetz	id.	13	4	Douchet	J.-B. Degez	Gayet	Gorin	L'Arbret
Bailleulval	344	Beaumetz	id.	12	3	Hocedé	Pigache	Gayet	Fourmeaux N.	id.
Baincthun	1, 788	Boulogne	Boulogne	4	4	Widehem	Ant. Cadet	Fache	Dubois	Boulogne
Bainghen	196	Desvres	id.	24	14	Callard	Wissocq	Caron	Widehem	Desvres
Bajus	135	Aubigny	St-Pol	15	12	Thilloy	Richebé	Cazier	Réuni à La Comté	St-Pol
Balinghem	606	Ardres	St-Omer	26	2	Bomble	Desseilles	Lombart	Pinset	Ardres
Bancourt	345	Bapaume	Arras	23	4	Soualle	Cocquerelle	Fontaine		Bapaume
Bapaume	3, 210	Chef-lieu	id.	22			Parel-Gamot	Coquel	Les Frères de la d.	Bureau
Baralle	745	Marquion	id.	22	1	Lanthier	St-Aubert	Carlier	Deligne	Marquion
Barastre	867	Bertinc.	id.	27	3	Chatelain	Delmotte	Biausque	Henocq	Bertincourt
Barlin	513	Houdain	Béthune	10	5	Hermary	Cousin	Dausque	Lemaire	Béthune
Barly	494	Aves-le-C.	St-Pol	25	5	Deneuville	Goudemand	Ducrocq	Cuvillier	Avesnes-l-C.
Basseux	242	Beaumetz	Arras	11	1	Hocedé	Campagne	Engrand	Fourmeaux H.	Beaum.-l-L.
Bavincourt	532	Aves-le-C.	St-Pol	30	7	Vaillant	Dehée	Dorlencourt	Cornet	L'Arbret
Bayenghem-lez-E.	555	Ardres	St-Omer	12	12	Massemin	Rosé	Charpentier	Masset	La Recousse
Bayenghem-lez-Se.	324	Lumbres	id.	18	4	Thuillier	Dusauttoir	Puchois	Goidin	Lumbres
Bazinghen	412	Marquise	Boulogne	14	5	Delattre	Bouclet	Souquet	Frère	Marquise
Béallencourt	426	Le Parcq	St-Pol	20	10			Bonnet	Delannoy	Hesdin

commune.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Beaudricourt	231	Aves-le-C.	St-Pol	20 kil.	10 kil.	Ransson	Couppet	Delaire	Damiens	Frévent
Beaufort	309	Aves-le-C.	id.	20	2	Petit	Delmotte	Brunet	Leroy A.-E.	Avesnes-le-C.
Beaulencourt	443	Bapaume	Arras	24	3	Chatelain	Aug. Boulon	Bayard	Lusson	Bapaume
Beaumerie-St-M.	327	Montreuil	Montreuil	6	6	Lenclos	Ducatel	Tillier	Devillier	Montreuil
Beaumetz-lez-Aire	398	Fauquem.	St-Omer	30	13	Debomy	Cleuet	Thirand	Caillier	Aire
Beaumetz-lez-Camb	1,584	Bertinc.	Arras	25	3		Leger	Lemire	Delannoy	Bertincourt
Beaumetz-lez-Log.	468	Chef-lieu	id.	10		Dufresne de B.	Cochet	Engrand	Wavelet	Bureau
Beaumont	706	Vimy	id.	18	12	Pillons	Bridoux	Platel	Bachelet	Vitry
Beaurains	946	Arras	id.	3	3	Cuvelier	Blondel	Dupond	Huret	Arras
Beaurainville	1,346	Campagne	Montreuil	13	5	Barbier	Danel	Branquart	Dussart	Campagne
Beauvois	193	St-Pol	St-Pol	7	7	Deramecourt	Puchois	Blondel	Bodescot	St-Pol
Bécourt	295	Hucquel.	Montreuil	25	19	Sagot	Merlin	Lebègue	Boulet	Hucqueliers
Béhagnies	227	Bapaume	Arras	18	4	Leprince	J. Benoit	Legault	Défontaine	Bapaume
Bellebrune	194	Desvres	Boulogne	13	8	Lelièvre	Noel	Bochent	Parmentier	Desvres
Belle-et-Houllefort	396	id.	id.	10	12	Leclercq	P. Leclercq	Wissocq	Ducloy	id.
Bellonne	212	Vitry	Arras	20	5	Roger	Et. Pontus	Graulx	Grosdecœur	Vitry
Bénifontaine	151	Lens	Béthune	20	7	Caty	Lefebvre	Caron	Réuni à Hulluch	Lens
Berck	1,842	Montreuil	Montreuil	20	20	Barbier		Dérain	Carpentier	Bureau
Bergueneuse	159	Heuchin	St-Pol	15	2	Pohier	Le Roy	St-Léger	Mariel	St-Pol
Berguette	477	Norrent-F	Béthune	20	5	Boulanger	Boulnois	Toursel	Morel	St-Venant
Berlencourt	585	Aves-le-C.	St-Pol	15	7	Bracquart	Carpentier	Caron	Lesieux	Frévent
Berles	455	Aubigny	id.	17	4	Hermant	Delion	Lagache	Debuissy	Aubigny
Berles-au-Bois	822	Beaumetz	Arras	15	6	Dupréel	Eust. Ledoux	Bracquart	Basseux	L'Arbret
Bermicourt	289	St-Pol	St-Pol	10	10	Paillard	Réné Pailliart	Delelis	Seuron	St-Pol
Berneville	467	Beaumetz	Arras	8	3	Campagne	J. Rogez	Flour	Lepot	Arras
Bernieulles	372	Etaples	Montreuil	15	12	Demerval	Desmaretz	Deneuville	Gronier	Montreuil
Bertincourt	1,527	Chef-lieu	Arras	28		Tournant	Sér. Raison	Parel	Neveux	Bureau
Béthonsart	281	Aubigny	St-Pol	20	7	Cuveiller	Poiteau	Brulé	François	Aubigny
Béthune	7,448	Chef-lieu	d'arrond.			De Bellonnet	Durteste *	Maës	Mordacq, et les Frè.	Bureau
Beugin	186	Houdain	Béthune	15	2	Grincourt	L. Grincourt	Cousin	Capron	Béthune
Beugnâtre	281	Bapaume	Arras	20	4	Tourtois	J.-B. Dehon	Feuillade	Bodin	Bapaume
Beugny	838	Bertinc.	id.	22	5	Goubet	De Paris	Dupas	Hennebicqne F.-M.	Bapaume
Beussent	747	Hucquel.	Montreuil	15	10	Demerval	Poret	Bedlé	Lecerf	Montreuil
Beutin	143	Etaples	id.	8	7	Widehem	Maillard	Feuillade	Réuni à Attin	id.
Beuvrequen	284	Marquise	Boulogne	13	5	Evrard	Defosse	Carré	Dubois	Marquise
Beuvry	2,742	Cambrin	Béthune	4	5	Duquesnoy	Delehelle **	Ohier	Vaast	Béthune

* 2e Raparlier. ** 2e Hoyer.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Bézinghem	277	Hucquel.	Montreuil	15 kil	7 kil.	Libersa	Sénécat	Cozette	Vieillard	Hucqueliers
Biache-St-Vaast	1,090	Vitry	Arras	13	3	Hecquet	Aug. Lestoquoy	Debret	Leroy	Vitry
Biefvillers-lez-B.	276	Bapaume	id.	22	2	Goubet	Val. Lejosne	Béru		Bapaume
Bienvillers-au-Bois	1,187	Pas	id.	18	9	Marel	Falempin	Danel	Descamps	L'Arbret
Bihucourt	359	Bapaume	id.	20	4	Capron	Duvauchelle	Desruelle	Danthieu	Bapaume
Billy-Berclau	1,507	Cambrin	Béthune	20	10	Boulanger	Al. Boulanger	Cornet	Caulet	Labassée
Billy-Montigny	382	Lens	id.	25	5	Hayart	Desruelles	Hacherez	Petit Louis	Lens
Bimont	153	Hucquel.	Montreuil	15	5	Gomez	Godin	Brebion	Réuni à Clenleu	Hucqueliers
Blairville	536	Beaumetz	Arras	9	6	Houriez	Lefebvre	Brodel	Houriez	Arras
Blandecques	1,642	S-Omer	St-Omer	3	3	Lombart	Gendin fils	Selingue	Daman	St-Omer
Blangermont	106	St-Pol	St-Pol	11	11	Dautremer	Attagnant	Demombert	Cottrand	Frévent
Blangerval	169	id.	id.	11	11	Lesenne	Mortier	Demombert	Zedde	id.
Blangy-sur-Tern.	918	Le Parcq	id.	15	7			Laisné	Lhomme	Hesdin
Blavincourt	334	Aves-le-C.	id.	20	4	Bocquillon	Petit	Brunet	Lesur	Avesnes
Bléquin	583	Lumbres	St-Omer	25	15	Canu	Thuillier	Capron	Lambert	Lumbres
Blessy	601	Norrent-F	Béthune	30	7	Levasseur	Glachon	Théry	Laurent	Aire
Blingel	273	Le Parcq	St-Pol	17	7	Carlu	Julien	Courtin		Hesdin
Boffles	123	Auxi-le-C	id.	20	5	Cléret	Fauconnier	Briois	Paris	Auxy-le-Châ.
Boiry-Becquerelle	339	Croisilles	Arras	10	4	Payen	Dhamelincourt	Leblanc	Delahaye	Boyelle
Boiry-notre-Dame	630	Vitry	id.	13	7	Lefebvre	Topart	Cresson	Mazingues	Vitry
Boiry-St-Martin	322	Beaumetz	id.	10	11		Ch. Quignon	Delétré	Flochel	Bucquoy
Boiry-St-Rictrude	470	id.	id.	10	11	Cossart	L. Grenier	Delétré	Denœux	id.
Bois-Bernard	175	Vimy	id.	15	7	Maniez	Blas	Galland	Allart	Vimy
Boisdinghem	258	Lumbres	St-Omer	8	7	Leuillieux	Pacou	Lefebvre	Piquet	Lumbres
Bois-Jean	716	Campag.	Montreuil	7	9	Panet	Moignet	Meurice	Larue	Montreuil
Boisleux-au-Mont	438	Croisilles	Arras	9	7	De Brandt	F. Fourmaux	Gruson		Boyelles
Boisleux-St-Marc	227	id.	id.	9	6	Darras	J. Lequette	Gruson	Beaujois	id.
Bomy	773	Fauquem.	St-Omer	25	13	Cleuet	Palfart	Grémand	Vinois	Aire
Boningues-lez-Ard	602	Ardres	id.	16	8	Caboche	Boulanger	Roussel	Coquerel	Larecousse
Boningues-lez-Cal.	302	Calais	Boulogne	21	10	Delebaye	Fournier	Lattaignant	Ringot	St-Pierre-l-C.
Bonnières	1,045	Auxi-le-C	St-Pol	20	10	Thorel	Obé	Coudre	St-Aubin	Auxy-le-Châ.
Boubers-lez-Hesm.	110	Campag.	Montreuil	14	9	Godin	Treunet	Royer	Morel	Campagne
Boubers-sur-Canche	774	Auxi-le-C.	St-Pol	15	12	Thellier	Hocq	Delétoille	Wattier	Frévent
Bouin	173	Hesdin	Montreuil	21	5	Nocquet	Parmentier	Thuillier	Deboffe	Hesdin
Boulogne	29,145	Chef-lieu	d'arrond.			Adam	Martinet *	Lecomte	**	Bureau

* 2e Dutertre. ** Cary, Regnault, directeur de l'école supérieure et les Frères.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Bouquehault	675	Guînes	Boulogne	30 kil.	6 kil.	Hénon	Ant. Doret	Morgant	Quenette	Guînes
Bourecq	487	Norrent-F.	Béthune	20	3	Clairbout	Dussossoy	Beaurain	Vendeuse	Lillers
Bourel-sur-Canche	323	Auxi-le-C.	St-Pol	17	15	Tempetz	Gay	Pérard	Hauchart	Frévent
Bourlon	1,620	Marquion	Arras	28	4	Hannois	L. Dubois	Demory	Cattiaux	Marquion
Bournonville	210	Desvres	Boulogne	21	8	Hache	Chivet	Bouclet	Hautefeuille	Desvres
Bours	636	Heuchin	St-Pol	11	12	Hermary	Desmolin	Dandre	Clairbout	St-Pol
Boursin	239	Guînes	Boulogne	24	6	Porquet	Billoray	Crendal	Dutertre	Marquise
Bourthes	1,067	Hucquel.	Montreuil	20	6	Bouloy	Dufour	Caboche	Michault L.-T.	Hucqueliers
Bouvelinghem	287	Lumbres	St-Omer	14	8	Vasseur	Cucheval	Mouton	Level	Lumbres
Bouvigny-Boyeffles	685	Houdain	Béthune	12	10	Carré	F. Collart	Delfolie	Dupuis	Béthune
Boyaval	220	Heuchin	St-Pol	15	2	Pigouche	Rolland	Noel	Danel	St-Pol
Boyelles	327	Croisilles	Arras	10	4	Waterlot	Dhamelincourt	Leblanc	Morel	Bureau
Brebières	1,394	Vitry	id.	19	2	Pilat	Louis Leger	Bloeme	Bartier	Vitry
Brêmes	904	Ardres	St-Omer	25	1	Francoville	Randoux	Beaudraps	François T.-J.	Ardres
Brévillers	454	Hesdin	Montreuil	26	5	Hecquet	Joly	Guidon	Réuni à Capelle	Hesdin
Brexent-Enocq	394	Etaples	id.	10	7	Forestier	Quandalle	Ritaine	Mailly	Etaples
Brias	344	St-Pol	St-Pol	5	5	Petit	Cardon	Dépret	Quillet	St-Pol
Brimeux	713	Campag.	Montreuil	7	9	Lebrun	Masson	Boucry	Lemaître	Montreuil
Bruay	711	Houdain	Béthune	10	5	Brongniart	F. Dourlens	Dourieux	Souilliart	Béthune
Brunembert	377	Desvres	Boulogne	23	7	Bernard	Carbonnier	Petit	Ducloy	Desvres
Bucquoy	1,665	Croisilles	Arras	18	14	Caron	L. Rivaux	Coulon	Dubois	Bureau
Buire-au-Bois	800	Auxy-le-C	St-Pol	20	5	Masson	Hainaut	Neuville	Robart	Auxi-Chât.
Buire-le-Sec	1,128	Campag.	Montreuil	9	5	Raoult	Hochedé	Basset	Lecomte P.-F.	Campagne
Buissy-Baralle	437	Marquion	Arras	23	4		Gondaillez	Carlier	Beaucamps	Marquion
Bullecourt	601	Croisilles	id.	16	4	Canonne	Huret	Picavet	Carlier	Croisilles
Bully	428	Lens	Béthune	15	7	Carlier	Duquesne	Hochedé	Clément	Lens
Bunneville	238	St-Pol	St-Pol	7	7	Fleury	Vasseur	Herbette	Cannet	Frévent
Burbure	898	Norrent-F	Béthune	15	10	Toffart	Caron	Tetelin	Vincent	Lillers
Bus	463	Bertinc.	Arras	31	2	Legentil	Mansart	Briois	Legrand	Bertincourt
Busnes	1,603	Lillers	Béthune	20	5	Thulliez	Régis Toursel	Fourcroix	Sergeant	St-Venant
Caffiers	387	Guînes	Boulogne	24	5	Routtier	Ad. Remy	Mahieux	Hochard	Guînes
Cagnicourt	1,123	Vitry	Arras	20	14	Huré	Aug Mazy	Hauwelle	Tavernier	Vis-en-Art.
Calais	12,508	Chef-lieu	Boulogne	31		Legros-Devot	Lemaire, Quillac	Predhomme	Hénocq et Masse	Bureau
Calonne-Ricouart	206	Houdain	Béthune	20	7	Boucly	St. Raoult	Catouillart	Haultecœur	Houdain
Calonne-sur-la-Ly	1,598	Lillers	id.	12	12	Gombert	Guille	Dautricourt	Lelong	St-Venant
Camblain-Labbé	412	Aubigny	St-Pol	25	5	Mathieu	Lavigne	Blanchant	Leroux	Aubigny

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Camblain-Châtel.	706	Houdain	Béthune	22 kil.	10 kil.	Locquet	El. Damiens	Quillet	Guillemant	Houdain
Cambligneul	306	Aubigny	St-Pol	25	5	Chabé	Lesieux	Blanchant	Boutemy	Aubigny
Cambrin	468	Chef-lieu	Béthune	10		Wattebled	F. Fruchart	Caron	Ernoult	Béthune
Camiers	542	Étaples	Montreuil	21	7	Magnier	Gosselin	Quehen	Jean	Etaples
Campagne	426	Guines	Boulogne	32	5	Francoville	Duchâteau	Morgant	Saison	Guines
Campagne-lez-Boul	1,004	Hucquel.	id.	25	10	Deschots	Braure	Bayard	Dumont	Hucqueliers
Campagne-lez-H.	1,305	Chef-lieu	Montreuil	14		Lœuillet	Bouchart	Lelong	Lens F.	Bureau
Campagne-lez-W.	451	St-Omer	St-Omer	5	5	Labitte	Beaussart	Tenard	Larivière	St-Omer
Campigneul.-lez-G	252	Montreuil	Montreuil	10	10	Patoux	Lamarre	Delarue	Sailly	montreuil
Campigneul-lez-P.	242	id.	id.	5	5	Barré	Liébron	Delarue	Sueur	id.
Canettemont	106	Aves-le-C.	St-Pol	15	15	Debert	Dujarin	Vanquem	Polart	Frévent
Canlers	307	Fruges	Montreuil	38	5	Sénéchal	Belguise	Lecigne		Fruges
Canteleux	103	Auxy-le-C	St-Pol	20	15	Tempetz		Coudre	Paris	Doullens
Capelle	421	Hesdin	Montreuil	25	6	Ochin	Crépy	Guidon	Regnault	Hesdin
Capelle-Fermont	79	Aubigny	St-Pol	25	25	Havart	Florent	Capron	Réuni à Frev.-Cap.	Aubigny
Carency	470	Vimy	Arras	13	9	Lecreux	Dumont	Delattre	Vasseur	Vimy
Carly	301	Samer	Boulogne	12	4	Marlart	Magniez de la S.	Martel	Talleux	Samer
Carvin-Epinoy	5,053	Chef-lieu	Béthune	30		Baggio	Fremaux*	Roussel	Dufour. Frèr. de M.	Bureau
Cauchie-à-la-Tour	376	Norrent-F	id.	17	12	Castelain	Hanotel	Lamiot	Dassonneville C-L	Lillers
Caucourt	396	Houdain	id.	20	5	Carré	Potel	Dutailly	Lenoir	Houdain
Caumont	686	Hesdin	Montreuil	34	13	Coulogne	Louchet	Laurent	Grenu	Hesdin
Cavron-St-Martin	895	id.	id.	22	7	Devienne	Regnault	Delacauchie	Gillard	id.
Chelers	377	Aubigny	St-Pol	15	10	Boutleux	Dupuis	Gibaux	Bouvet	Aubigny
Chérienne	417	Hesdin	Montreuil	33	12	Caron	Peuvrel	Maufait	Halot	Hesdin
Chérisy	557	Croisilles	Arras	12	5	Défontaine	F. Houviez	François	Duhamel	Croisilles
Choques	1,288	Béthune	Béthune	6	6	D'Aiguirande	Martin	Hanicotte	Samier	Béthune
Clairmarais	301	St-Omer	St-Omer	6	6	Decupper	Bellanger	Sokeel		St-Omer
Clarques	381	Aire	id.	12	8	Delaporte	Obert	Vigneron	Beauval	Aire
Clenleu	278	Hucquel.	Montreuil	10	6	Occis	Delattre	Brebion	Delayen	Hucqueliers
Clerques	330	Ardres	St-Omer	16	8	Wattré	Boulanger	Brebion	Réuni à Audrehem	La Recousse
Cléty	506	Lumbres	id.	9	10	Bonnière	Baillon	Coquerelle	Bronquart	Fauquemb.
Colombert	501	Desvres	Boulogne	17	9	Savary	Rohart	Baude	Pocques	Boulogne
Colline-Beaumont	162	Montreuil	Montreuil	20	20	Villin	Landrieu	Ducrocq	Guenu	montreuil
Conchil-le-Temple	507	id.	id.	20	20	Charles	Leblond	Ducrocq	Sailly	Berck
Conchy-sur-Canche	456	Auxy-le-C	St-Pol	15	10	Lebel	Ch. Lebel	Véniel	Lemaire	Frévent
Condette	579	Samer	Boulogne	8	10	Ternaux	Mathorez	Becquet	Flageollet	Samer

* 2e Dellenne.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Contes	637	Hesdin	Montreuil	22 kil.	7 kil.	Routtier	Duriez	Dewailly	Delbé	Hesdin
Conteville	139	Heuchin	St-Pol	6	10	Lagache	François	Braure	Belbure	St-Pol
Conteville	270	Boulogne	Boulogne	6	6	Cogé	Deslozières	Letendart	Compiègne	Boulogne
Coquelles	436	Calais	id.	25	6	Dupont	Delhaye	Renaut	Boulanger	St-Pierre-l-C
Corbehem	360	Vitry	Arras	23	4	Laîne-Peru	Martin	De St-Aubert	Quéant	Vitry
Cormont	432	Etaples	Montreuil	15	10	Fourdinier	Trollé	Duval	Fasquel	Etaples
Couin	368	Pas	Arras	24	4	Danicourt	Grandhomme	Dupond	Molon	Pas
Coullemont	280	Aves-le-C.	St-Pol	25	7	Tilloy	Hemery	Eloy	Soulisse	L'Arbret
Coulogne	639	Calais	Boulogne	35	4	Mouron	Pruvost	Mesmacre	Boulanger J.-M.	St-Pierre-l-C
Coulomby	593	Lumbres	St-Omer	20	10	Gay	Delengaigue	Lannoy	Lavoisier	Lumbres
Coupelle-Neuve	362	Fruges	Montreuil	35	2	Debuire	Constant	Ridoux	Vasseur	Fruges
Coupelle-Vieille	900	id.	id.	35	5	Fleury	Gillocq	Nicquet	Martel	id.
Courcelles-le Comte	917	Croisilles	Arras	14	9	Huré		Deparis	Caron	Bucquoy
Courcelles-lez-Lens	735	Carvin	Béthune	35	10	Delaby	Louis Vilain	Thuilliez	Envent	Hénin-Liét.
Courrières	2,610	id.	id.	30	5	Lebacq	Cordier Bouchez	Guilbert	Lecocq	id.
Courset	389	Desvres	Boulogne	20	3	Dessaux	Merlin	Lemaire	Heumetz	Desvres
Couturelle	191	Aves-le-C.	St-Pol	25	7	De Lafontaine	Leprêtre	Rattel	Soulisse	L'Arbret
Coyecques	681	Fauquem.	St-Omer	20	6	Alexandre	Hérent	Pecquet	Delcroix	Fauquemb.
Crémarest	702	Desvres	Boulogne	12	5	Watel		Cazin	Demarest	Desvres
Crépy	451	Fruges	Montreuil	45	8	Belval	Martin	Fossé	Thuillier	Fruges
Créquy	1,477	Fruges	Montreuil	28	8	Demagny	Bracquart	Delattre	Bracquart	Fruges
Croisette	539	St-Pol	St-Pol	7	7	Penet	Willerval	Decroix	Harduin	St-Pol
Croisilles	1,366	Chef-lieu	Arras	13		Delaire		Fournier	L. Bigotte	Bureau
Croix	281	St-Pol	St-Pol	5	5	Caron	Boudry	Vasseur	Ricart	St-Pol
Cucq	711	Montreuil	Montreuil	15	15	Godin	Dutertre	Gilet	Delacroix	Berck
Cuinchy-lez-Lab.	702	Cambrin	Béthune	10	2	Bruneau	Druelle	Pomart	Carrez	Labassée
Dainville	888	Arras	Arras	3	3	Daullé	Wacquiez	Derguesse	Prangère	Arras
Dannes	350	Samer	Boulogne	16	12	Macquaire	Justin	Quehen	Féraud	Samer
Delettes	1,072	Lumbres	St-Omer	16	15	Chavain	Bonnière	Blin	Depoix	Fauquemb.
Denier	159	Aves-le-C.	St-Pol	15	7	Duran	Dumont	Caron		Frévent
Dennebrœucq	441	Fauquem.	St-Omer	22	5	Candélier	Delannoy	Stève	Blondel	Fauquemb.
Desvres	2,808	Chef-lieu	Boulogne	18		Pillain	Framezelle	Leroy du Royer	Les Frères.	Bureau
Diéval	783	Heuchin	St-Pol	12	15	Crépin	Cossart	Pétain	Vasseur	St-Pol
Divion	585	Houdain	Béthune	15	3	Beaucourt	Pesez	Bonne	Grimbert	Houdain
Dohem-Maisnil	701	Lumbres	St-Omer	14	13	Devin	Findinier	Lenglet	Cousin	Fauquemb.
Douchy-lez-Ayette	708	Croisilles	Arras	13	12	Morel	Héroguelle	Templus	Dingreville	Bucquoy

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Doudeauville	673	Samer	Boulogne	22 kil.	8 kil.	Delattre	Levollant	Hache	Louchez	Samer
Dourges	1,061	Carvin	Béthune	35	10	Gruyelle	P. Helin	Crespin	Houssin	Hénin-Liét.
Douriez	587	Campagne	Montreuil	18	8	Odieuvre	Penet	Hatté	Sallé J.-J.	Campagne
Douvrin	1,255	Cambrin	Béthune	17	7	Descamps	Pottier	Didier	Dardenne	Labassée
Drocourt	159	Vimy	Arras	16	8	Mullet	Pecqueur	Mouquet	N.	Vimy
Drouvin	174	Houdain	Béthune	5	10	Becu	Philippe	Pruvost	François Valéry	Béthune
Duisans	688	Arras	Arras	6	6	Laroche	Bertin-Ledru	Andrieux	Ledru	Arras
Dury	551	Vitry	id.	18	9	Dumont	Ponchaux	Caron	Drapier N.	Vis-en-Art.
Echinghen	200	Boulogne	Boulogne	4	4	Vasseur	Petit	Fache		Boulogne
Eclimeux	264	Le Parcq	St-Pol	15	7	Renaut	Libessart	Masson	Lemaire	Hesdin
Ecoivres	177	St-Pol	id.	7	7	Désmonchaux	Beaucourt	Hutin	Pernet	Frévent
Ecourt-St-Quentin	1,824	Marquion	Arras	22	5	Mercier	Decaudin	Marteau	Viart et Deloffre	Marquion
Ecoust-St-Mein	1,008	Croisilles	id.	16	3	Garin	Santerne	Leblond	Pronier	Croisilles
Ecquedecques	340	Norrent-F	Béthune	20	7	Barois	Candas	Tourset	Dusaussoy	Lillers
Ecquemicourt	180	Campagne	Montreuil	16	7	Dewamin	François	Herman	Réuni à Maresquel	Campagne
Ecques	1,287	Aire	St-Omer	8	9	Lardeur	Potel	Bonnières	Becquart	Aire
Ecuires	777	Montreuil	Montreuil	5	5	Varlet	Pichonnier	Tillier	Tuncq	Montreuil
Ecurie	278	Arras	Arras	4	4	Dailly	Courtois	Vasseur	Réuni à Roclinc.	Arras
Eleu-dit-Leauw.	62	Vimy	Arras	15	4	Beaucamps	Lobidel	Depret	Réuni à Avion	Lens
Elnes	381	Lumbres	St-Omer	12	2	Soudan	Legrand	Herby	Laisné	Lumbres
Embry	738	Fruges	Montreuil	20	15	Gallet	Ducrocq	Vassal	Moren	Fruges
Enguinegatte	414	Fauquem.	St-Omer	20	15	Ledoux	Bertin	Campagne	Derisbourg	Aire
Enquin	665	id.	id.	20	18	Mahieu	Huchette	Vigreux	Dhomont	id.
Enquin	168	Hucquel.	Montreuil	15	6	Morvilliers	Candelier	St-Omer	Lemaitre	Hucqueliers
Eperlecques	1,874	Ardres	St-Omer	8	16	Decocq	Dewintre	Martin	Tanfin	Larecousse
Epinoy	920	Marquion	Arras	31	6	Delsaux	F. Taisne	Damiens	Mailliez	Cambrai
Eps-Herboval	409	Heuchin	St-Pol	10	5	Lombart	Darque	Noël	Delwalle	St Pol
Equirres	184	Heuchin	St Pol	15	2	Departz	Boyaval	St-Léger	Collart	St-pol
Ergny	323	Hucquel.	Montreuil	20	6	Ducrocq	Widehem	Lavoisier	Lefèbvre Louis	Hucqueliers
Erin	411	Heuchin	St-Pol	15	5	Lédé	Durlin fils	Vignacourt	Lavisse	St Pol
Erny-St-Julien	387	Fauquem.	St-Omer	20	20	Beaurain	Duwez	Behin	Carpentier	Aire
Erquières	220	Aux-yle-C	St-Pol	20	10	Hoyer	Brullé	Wallet	Delbé	Hesdin
Ervillers	768	Croisilles	Arras	14	7	Proyart	Aug. Leleu	Delevacque	Dhénin	Bucquoy
Escailles	319	Calais	Boulogne	23	10	Boutroy	Gourdin	Lavoine	Lacroix	St Pier lez C.
Escœuilles	460	Lumbres	St-Omer	14	15	Roche	Convois	Occis	Level J.	Desvres
Esquerdes	742	Lumbres	St-Omer	8	5	Gay	Dublaran	Leclercq	Huguet	St Omer

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Esart	611	Béthune	Béthune	3 kil.	3 kil.	Prou	Chavatte	Vicart	François	Béthune
Estevelles	129	Lens	id.	25	7	Courtecuisse	De Carnin	Diévart	Réuni à Pont-à-V.	Lens
Estrée	172	Etaples	Montreuil	5	13	Masson	Trollé	Cousin	Justin	Montreuil
Estrée-Blanche	424	Norrent-F	Béthune	30	7	Leleu	Regnier	Bultel	Derisbourg	Aire
Estrée-Cauchy	361	Houdain	id.	15	10	Noé fils	Delautre	Varet	Deligny	Houdain
Estréelles	197	Etaples	Montreuil	6	12	Degardin	Henneguier	Cousin	Justin	Montreuil
Etaing	694	Vitry	Arras	18	7	Delattre-Vallet	F. Lepoivre	Bouchendomme	Morel	Vis-en-Artois
Etaples	1,984	Chef-lieu	Montreuil	15		Prevost	Souquet	Ledieu	Caron	Bureau
Eterpigny	325	Vitry	Arras	18	9	D'Herlincourt	Ant. Dubois	Averlant	Vasseur	Vis-en-Artois
Etrée-Wamin	473	Aves-le-C.	St-Pol	15	10	Edmond	Leturgez	Delaire	Hesdin	Frévent
Etrun	251	Arras	Arras	6	6	Lesueur	L. Delcourt	Hermant	Boubers	Arras
Evin-Malmaison	875	Carvin	Béthune	40	12	Dujardin	Pollart	Lavallé	Druon	Carvin
Famechon	405	Pas	Arras	28	2	Porion	Ponthieu	Foulon	Luce	Pas
Fampoux	1,019	Arras	id.	8	8	Bécu	Lemaire	Tellier	Brassart	Arras
Farbus	322	Vimy	id.	9	1	Forentier	R. Coquidé	Maniez	Franqueville	Vimy
Fauquembergues	979	Chef-lieu	St-Omer	22		Gottiniaux	Bonnières	Bayart	Leverd	Bureau
Favreuil	444	Bapaume	Arras	20	1	Brochart	Robiquet	Lanvin	Lusson	Bapaume
Febvin-Palfart	911	Fauquem.	St-Omer	30	20	Toffart	Delgéry	Corroyette	Lasalle	Aire
Ferfay	312	Norrent-F	Béthune	20	12	Thelliez	Lemaire	Delforge	Degand	Lillers
Ferques	819	Marquise	Boulogne	19	5	Coze	Caux	Mercier	Pouilly	Marquise
Festubert	1,530	Cambrin	Béthune	10	5	Vincent	Dubrulle	Vilain	Wallet	Béthune
Feuchy	562	Arras	Arras	6	6	Clément	Scailleretz	Alavoine	Bigotte C.	Arras
Ficheux	501	Beaumetz	id.	9	7	Pruvost	Saudemont	Briois	Laloux	id.
Fiefs	871	Heuchin	St-Pol	17	5	Lecoutre	Davion	Fiévet	Pruvost	St Pol
Fiennes	1,011	Guines	Boulogne	26	6	Feramus	Lamare	Mayeux	Bedelé	Guines
Fillièvres	951	Le Parcq	St-Pol	17	10	Coache	Ducroquet	Malette	Bué	Hesdin
Fléchin	575	Fauquem.	St-Omer	30	6	Lagache	Ansel	Dallongeville	Lenglart	Aire
Flers	508	St-Pol	St-Pol	10	10	D'Ostrel	De Boffles	Hutin	Bens	Frévent
Fleurbaix	3,041	Laventie	Béthune	25	7	Peucelle	Henon, Leplus	Charlet	Dassonville	Laventie
Fleury	209	Heuchin	St-Pol	10	7	Hucquedieu	Penet	Toursel	Morgand	St Pol
Floringhem	440	id.	id.	17	15	Saligot	Brasset	Campagne	Truffier	Pernes
Foncquevillers	908	Pas	Arras	22	9	Demelin	Fildard	Debuire	Raison	L'Arbret
Fontaine-l'Etalon	308	Auxy le-C	St-Pol	25	10	Lecomte	Thorillon	Wallet	Treunet	Auxy-le-C.
Fontaine-lez-Boul.	264	Heuchin	id.	5	2	Blanpain	Courbet	Moronval	Dubois	St Pol
Fontaine-lez-Crois.	521	Croisilles	Arras	13	3	Chatelain	Canonne	François	Sy, Louis	Croisilles
Fontaine-lez-Herm.	168	Heuchin	St-Pol	20	7	Leprêtre	Pauchet	Boutoille	Dupont	Pernes

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs	bur. de poste.
Fortel	352	Auxy-le-C	id.	20 kil.	10 kil.	Fay	Desnaux	Briois	Furcy	Auxy-le-C.
Fosseux	354	Beaumetz	Arras	15	7	Dubois	Thuilliez	Ducrocq	Delacourt	L'Arbret
Foufflin-Ricametz	230	St-Pol	St-Pol	7	7	Soyez	Ch. Lecherf	Regnault	Hecquet	St Pol
Fouquereuil	399	Béthune	Béthune	3	3	Blanquart	Evrard	Charles	Delpouve	Béthune
Fouquières-lez-Bét.	351	id.	id.	2	2	Delelis	Dubois	Villy	Hauttecœur	id.
Fouquières-lez-Lens	792	Lens	id.	25	5	Dubron	Caron	Cousin	Dhomont	Lens
Framecourt	156	St-Pol	St-Pol	7	7	Parmentier		Deslions	M... .	St Pol
Frémicourt	526	Bapaume	Arras	25	4	Legentil	Théron	Fontaine	Senée	Bapaume
Frencq	891	Etaples	Montreuil	15	8	Defiennes	Dambron	Ducrocq	Gressier	Etaples
Frenoy	145	Le Parcq	St-Pol	20	2	M.....		Mille	Droyère	Hesdin
Fresnes-lez-Mont.	378	Vitry	id.	13	3	Demory	Hecquet	Goudemand	Drouvin	Vitry
Fresnicourt	484	Houdain	Béthune	12	5	Lallart	Ant. Hay	Descamps	Alexandre	Houdain
Fresnoy	179	Vimy	Arras	13	6	Goudemez	Dallenne	Lallart	Gérard	Vimy
Fressin	1,009	Fruges	Montreuil	25	13	Louvet	Corne	Bonhomme	Canu	id.
Fréthun	495	Calais	Boulogne	25	7	Baude	Dupont	Vendiesse	Sauvage C.-F.	St-Pierre-l-C.
Frévent	3,049	Auxy-le-C	St-Pol	15	15	Demorcourt	Gorlier, Poulain	Mallet	Leprêtre	Bureau
Frévillers	365	Aubigny	id.	15	7	Duez	Balembois	Mielet	Cagniart	Aubigny
Frévin-Capelle	245	id.	id.	25	5	Goudemand	Truffier	Capron	Dufour	id.
Fruges	3,952	Chef-lieu	Montreuil	35		Guilluy	Caron, Lecucq	Denin	Caron et les Frères	Bureau
Galametz	243	Le Parcq	Béthune	15	7	Petit	Martin	Feroux	Panier	Hesdin
Garbecques	730	Lillers	id.	20	5	Ivain	Desprez	Rollin	Poulain	St-venant
Gauchin-Legal	306	Houdain	id.	17	7	Delville	Delplace	Briquet	Ledent	Béthune
Gauchin-Verloing	321	St-Pol	St Pol	2	2	Barbier		Ridoux	Finet	St Pol
Gaudiempré	461	Pas	Arras	22	4	Blanchart	Hecquet	Lefelle	Tilloy	Pas
Gavrelle	682	Vimy	id.	10	7	Lequette	Delabre	Dollet	Hennedouche	Vimy
Genne-Ivergny	385	Auxy-le-C	St-Pol	25	7	Lefebvre	Boitel	Neuve-Eglise	Barbe	Auxy-le-C.
Givenchy-lez-Lab.	532	Cambrin	Béthune	12	3	Debourrez	Beaucamps	Delrue	Rivelois	Labassée
Givenchy-en-Goh.	1,415	Vimy	Arras	13	3	Duriez	Cretal	Capron	Fréville	Vimy
Givenchy-le-Noble	236	Aves-le-C.	St-Pol	15	5	Flour	Corriez	Martin	Allart	Avesnes-l-C.
Gomiecourt	224	Croisilles	Arras	16	8	Bocquet	F. Copin	Fiévet	Bultel	Bucquoy
Gommecourt	305	Pas	id.	20	11	Baron Lallart	Candelier	Coquel	Dupuis	id.
Gonnehem	2,090	Lillers	Béthune	7	7	Béghin	Grébaux	Bonnière	Boulinguez, Grenier	Béthune
Gosnay	181	Houdain	id.	7	8	Theret	Labitte	Capy	Réuni à Hesdigneul	Houdain
Gouves	179	Beaumetz	Arras	9	6	Hurtrel	Candelier	Bultel	Crépin	Arras
Gouy	970	Campagne	Montreuil	15	5	Danvin	Descelers	Hanocq	Cordier	Camp.-l-H.
Gouy-en-Artois	611	Beaumetz	Arras	13	4	Dambrines	Al. Havet	Caboche	Dingreville	Beaumetz

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Gouy-Servin	364	Houdain	Béthune	15 kil.	10 kil.	Saintives	Galvaire	Delassus	Charlet	Houdain
Gouy-en-Ternois	341	Aubigny	St Pol	10	12	Bouillez	Dumont	Giboux	Vasseur	St Pol
Gouy-sous-Bellonne	650	Vitry	Arras	22	6	Dagneaux	Gallet	Danthin	Barbry	Vitry
Graincourt-lez-Hav	1,472	Marquion	id.	31	9	Lesage	Ch. Candelier	Leger	Lesage	Cambrai
Grand-Rullecourt	655	Aves-le-C.	St Pol	20	5	Servatius	Dupont	Lefin	Candelier	L'Arbret
Grenay	216	Lens	Béthune	15	6	Brasme	Carin	Hocedé	Deletoille	Lens
Grevillers	800	Bapaume	Arras	22	3	Triboulet	H. Boniface	Béru	Lesage	Bapaume
Grigny	473	Le Parcq	St Pol	22	3	Decroix		Teillier	Lhomme	Hesdin
Grincourt-lez-Pas	119	Pas	Arras	24	1	Wacquette	Pecourt	Virel		Pas
Groffliers	402	Montreuil	Montreuil	20	20	Charlots	Lebœuf	Leblond	Gauduin	Berck
Guémappe	461	Croisilles	Arras	9	7	Chilliez	Ed. Cochon	Verdel	Pavy	Croisilles
Guemps	743	Audruick	St Omer	32	10	Way	Deldrède	Tilliez	Obry	Audruick
Guémy	56	Ardres	id.	16	8	Declémy	Fontaine	Delvart	Réu. à Zouafques	La Recousse
Guigny	209	Hesdin	Montreuil	26	6	Dewailly	Cordier	Guidon	Réuni à Capelle	Hesdin
Guinecourt	78	St-Pol	St Pol	10	10	Fardel	Caron	Blondel		St Pol
Guines	4,097	Chef-lieu	Boulogne	30		Filley de la B.	F. Gody*	Monteuuis	Petit	Bureau
Guisy	177	Hesdin	Montreuil	23	4	Deneuville	Lagache	Bracquart	M....	Hesdin
Habarcq	355	Beaumetz	Arras	11	8	Bridoux	F. Vaast	Panet	Manessier	Arras
Haillicourt	411	Houdain	Béthune	10	5	Fromont	Trunel	Verne	Fourci	Béthune
Haisnes	670	Cambrin	id.	15	5	Lorthiois	Benoit Maniez	Salingues	Baron	Labassée
Halinghen	434	Samer	Boulogne	16	6	Trollé	Leviez	Provins	Lambert	Samer
Hallines	606	Lumbres	St Omer	6	7	De Hoston	Caron	Saison	Oval	St Omer
Halloy	494	Pas	Arras	30	4	Delgorgue	Lemaire	Gallet	Druon	Pas
Ham	744	Norrent-F	Béthune	20	5	Alexandre	Lemoine	Sagebien	Thomas	Lillers
Hamblain-lez-Prés	490	Vitry	Arras	13	4	Parent	Coulon	Andrieux	Grosdecœur	Vitry
Hamelincourt	495	Croisilles	Arras	13	6	Vasse	Al. Morel	Dambrine	Molon	Bucquoy
Hames-Boucres	834	Guines	Boulogne	34	4	Defoucault	Guche	Dupont	Sauvage	Guines
Hanescamps	258	Pas	Arras	18	10	Boisleux	De Pierre	Chatillon	Lemaistre	L'Arbret
Haplincourt	549	Bertinc.	id.	26	4	Nizart	L. Membré	Léroux	Locquet	Bertincourt
Haravesnes	179	Auxy-le-C	St Pol	20	6	Malbranque	Rousselle	Puhelle	Guyot	Auxy-le-Ch.
Hardinghen	1,334	Guines	Boulogne	24	10	Tilliez	J. Ben	Rosé	Watel	Marquise
Harnes	2,170	Lens	Béthune	22	7	Desprez	Delvallez	Penin	Caillier	Lens
Haucourt	370	Vitry	Arras	13	10	Deron	Lourdel	Piétry		Vis-en-Artois
Haute-Avesnes	259	Beaumetz	id.	9	10	Savary	Genel	Hanescamps	Vaast N.-J.	Aubigny
Hautecloque	279	St-Pol	St Pol	5	5	Pruvost	Sombret	Deslions	Damiens	St Pol
Hautecôte	154	id.	id.	10	10	Attagnant	Lemaire	Bilot	Réuni à Nunèq	Frévent

* 2e Rebier-Briche.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Hauteville	401	Aves-le-C.	id.	25 kil.	5 kil.	V.		Jennequin	Leclercq	Avesnes-le-C.
Hautloquin	263	Lumbres	St Omer	18	15	Delmotte	Guilbert	Dussautoir	Devigne	Ardres
Haut-Maisnil	233	Auxy-le-C	St Pol	20	7	Feroux	Deliger	Deneuville	Leclercq T.	Auxy-le-Ch.
Havrincourt	1, 209	Bertinc.	Arras	31	8	D'Havrincourt	Lupart	Reyt	Lupart	Masnières
Hébuterne	1, 270	Pas	id.	22	11	Demailly	Allart	Tilloy	Labbe	Bucquoy
Helfaut	704	St-Omer	St Omer	6	6	Obert	Macrez	Legrand	Briche	St Omer
Hendecourt-lez-C.	794	Vitry	Arras	18	13	Proyart	H. Bullet	Dévaquez	Danel	Vis-en-Artois
Hendecourt-lez-R.	243	Beaumetz	id.	10	7	Lefebvre	Théry	Foucart	Denœux N.	Bucquoy
Héninel	292	Croisilles	Arras	9	4	Huré	Plouvier	Hermant	Podevin	Croisilles
Hénin-Liétard	2, 993	Carvin	Béthune	30	10		Caullet, Debonte	Cloet	Coille et les Frères	Bureau
Hénin-sur-Cojeul	662	Croisilles	Arras	9	4	Vaillant	Remy Liévre	Hélot	Sy, J.	Boyelles
Henneveux	256	Desvres	Boulogne	18	7	Caron	Herbaut	Hache	Lewintre	Desvres
Hénu	363	Pas	Arras	23	2	Dupuich	Boursin	Vallet	Grébet	Pas
Herbelles	365	Aire	St-Omer	12	12	Mametz	Lapouille	Boulinguez	Toursel	St Omer
Herbinghen	345	Guines	Boulogne	34	16	Choquel	F. Boulanger	Dautriau	Rohart	Ardres
Héricourt	183	St-Pol	St-Pol	7	7	Bellinguez	Deboffle	Decroix	Henneguelle	St Pol
Herlincourt	195	id.	id.	5	5	Darré	Dourlens	Deslions	Dalongeville	id.
Herlin-le-Sec	162	id.	id.	5	5	Bonnières	Darré	Lemaitre	Matissart	id
Herly	822	Hucquel.	Montreuil	20	8	Wattel	Jourdain	Cousin	Flageollet	Hucqueliers
Hermaville	519	Aubigny	St-Pol	20	5	Beaucourt	Lebas	François	Henri	Aubigny
Hermelinghen	270	Guines	Boulogne	25	10	Butor	B. Butor	Crendal	Bacquet	Guines
Hermies	2, 301	Bertinc.	Arras	28	5	Couplot	Corbier	Decaudin	Lamendin	Bertincourt
Hermin	290	Houdain	Béthune	20	3	Autrique	Waroux	Hernu	Fontaine	Houdain
Hernicourt	511	St-Pol	St-Pol	5	5	Lamiot	Devismes	Ridoux	Décobert, Lemoine	St Pol
Hersin-Coupigny	1, 053	Houdain	Béthune	10	10	Héringuez	Roussel	Plumion	Daniel	Béthune
Hervelinghen	242	Marquise	Boulogne	22	10	Quéva	Touret	Dufour	Fayeulle	Marquise
Hesdigneul	326	Houdain	Béthune	5	10	Delory	H. Delory	Capy	Wavrin	Béthune
Hesdigneul	209	Samer	Boulogne	9	6	Bodard	Sannier	Becquet	Geneau	Samer
Hesdin	3, 790	Chef-lieu	Montreuil	27		Prevost	Dovergne *	Bonnière	Dufour	Bureau
Hesdin-Labbé	513	Samer	Boulogne	9	6	Maillard	Lamarlière	Noel	Quéval	Samer
Hesmond	420	Campagne	Montreuil	14	9	Hermand	Desmons fils	Royer	Fauquembergue	Campagne
Hestrus	530	Heuchin	St-Pol	10	7	Lombard	Depretz	Braure	Deremetz	St Pol
Heuchin	552	Chef-lieu	St Pol	15		Ivain	Rolland	Guilbert	Fardel	id.
Heuringhem	439	Aire	St-Omer	6	10	Joly	Bally	Cousin	Pentel	St Omer
Hézecques	312	Fruges	Montreuil	40	5	Robitaille	Piedfort	Chevalier	Ratel	Fruges
Hinges	1, 077	Béthune	Béthune	5	5	Delarue	Delory	Defonte	Derond	Béthune

* 2e Coffin

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Hocquinghen	79	Guînes	Boulogne	34 kil.	16 kil.	Bayard	Baude	Dautriau	Réunie à Herb.	Ardres
Houchain	390	Houdain	Béthune	7	10	Copin	L Taffin	Pruvost	Lemaire	Béthune
Houdain	915	Chef-lieu	id.	15				Consin	Vaast, F.	Bureau
Houlles	475	St-Omer	St-Omer	8	8	Decocq	Roussel	Thuilliez	Dubuisson	St Omer
Houvigneul	287	Aves-le-C	St-Pol	12	12	Flahaut	Engrand	Talleux	Franqueville	Frévent
Houvin	304	id.	id.	12	12	Soisson	Brulin	Talleux	Franqueville	id.
Hubersent	409	Etaples	Montreuil	18	12	Dezoteux	Compiégne	Merlin	Fourrier, J.-L.	Etaples
Huby-St-Leu	727	Hesdin	id.	28	2	Cœugnet	De Beaumy	Bracquart	Donnéger	Hesdin
Huclier	129	Heuchin	St-Pol	7	10	Beugin	Leclercq	Ansart	Aliotte	St Pol
Hucqueliers	739	Chef-lieu	Montreuil	8		N.	Nicole	Dourdron	Berthe	Bureau
Hulluch	530	Lens	Béthune	15	7	Bottin	Wacquiez	Caron	Grard	Lens
Humbercamps	465	Pas	Arras	18	8	Roussel	Lemaire	Leclercq	Deleval	L'Arbret
Humbert	463	Hucquel.	Montreuil	12	10	Ringot	Cornuel	Soyez	Bailleux	Hucqueliers
Humerœuil	290	St-Pol	St-Pol	10	10	Lhomme	Hanneguelle	Delelis	Torchy	St Pol
Humières	457	St-Pol	St Pol	10	10	Hutin	Lhomme	Robart	Delarre	St Pol
Inchy	1,086	Marquion	Arras	25	4	Dubuisson	Lenglet	Delval	Sevette	Marquion
Incourt	208	Le Parcq	St-Pol	15	5	Brisset	Devismes	Masson	Boileau	Hesdin
Inghem	303	Aire	St-Omer	8	12	Macaux	Wavrant	Boulinguez	Martel	St Omer
Inxent	321	Etaples	Montreuil	10	15	Denquin	Richard	Deneuville	Hottier	Mont-sur-M.
Isbergues	764	Norrent-F	Béthune	30	5	Legrand	Aug. Réant	Boursin	Foulon, André	Aire
Isques	248	Samer	Boulogne	6	8	Lacloy	Lefevre	Noel	Serret	Boulogne
Ivergny	541	Aves-le-C	St-Pol	20	12	Ransson	Ficquet	Rousé	Becquet	Frévent
Izel-lez-Equerchin	660	Vimy	Arras	16	10	Becquembpis	F. Vaast	Bucquet	Théry	Vitry
Izel-lez-Hameaux	702	Aubigny	St-Pol	20	7	Deligne	Deleury	Penet	Fortez	Aubigny
Journy	292	Ardres	St Omer	16	12	Lay	Dufay	Dubois	Lenglet	Ardres
La Beuvrière	753	Béthune	Béthune	6	6	Bassecourt	F. Bassecourt	Caboche	Gallot	Béthune
La Bourse	321	Cambrin	id.	5	5	Durasnel	Jacquin	Desprey	Cochet	id.
La Broye	347	Hesdin	Montreuil	33	14	Poissant	Vasseur	Mathon	Rembauville	Hesdin
La Buissière	813	Houdain	Béthune	10	5	Desvachaux	Berroyer	Ruet	Lenfant	Béthune
La Caloterie	491	Montreuil	Montreuil	7	7	Sériez de Long	Ducrocq	Lenne	Quénu	Montreuil
La Cauchie	264	Beaumetz	Arras	18	7	Rivaux	Hanquez	Aclocque	Gode	L'Arbret
La Comté	445	Aubigny	St-Pol	15	10	Brasme	Hachin	Cazier	Rivelois	Aubigny
La Couture	2,390	Béthune	Béthune	7	7	Boulinguez	Delehelle	Delassus	Petitpas	Béthune
Lacrés	330	Samer	Boulogne	20	6	Caron	Lartisien	Vassal	Henotte	Samer
Lagnicourt	822	Marquion	Arras	22	11	Coupé	J. Coupé	Petit	Pays	Marquion
La Herlière	167	Beaumetz	id.	18	7	Vaillant	Bornay	Aclocque	Dehée	L'Arbret

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Laires	596	Fauquem.	St-Omer	25 kil.	25 kil.	Dussaultoy	Leclercq	Thirand	Codevelle	Aire
La Loge	293	Hesdin	Montreuil	26	5	Galland	Lebrun	Guilbart	Nayer	Hesdin
La Madelaine	161	Montreuil	id.	4	4	Duval	Dincelle	Lenne	Réunie à Montreuil.	Montreuil
Lambres	555	Norrent-F	Béthune	25	3	Sellier	Decrequy	Doye	Aloucherie	Aire
Landrethun	545	Ardres	St-Omer	20	4	Harlé	Clerbout	Deldrève	Lefebvre	Ardres
Landrethun	495	Marquise	Boulogne	22	10	Longuety	De la Routtière	Martin	Gerbault	Marquise
Lapugnoy	528	Béthune	Béthune	10	10	Toursel	Buchart	Bonnet	Jourdain	Béthune
La Thieuloye	368	Aubigny	St-Pol	10	15	Genelle		Poulain	Diennart	St Pol
Latire-St-Quentin	277	Aves-le-C.	id	22	5	Legris	Carpentier	Blatrel	Déplanque	Avesne
Laventie	4,297	Chef-lieu	Béthune	20		motte	Delebarre *	Warenghem	Verquin	Bureau
Lebiez	549	Fruges	Montreuil	24	13	Briche	Leclercq	Boudry	Haultecœur	Fruges
Le Bucquière	763	Bertinc.	Arras	25	3	Bernard	Couppez	Brocq	Decamps	Bertincourt
Léchelle	289	id.	id.	30	3	Pouillaude	Sellier	Briois	Petit	Bertincourt
Ledinghem	428	Lumbres	St-Omer	25	14	Lonquet	Henotte	Capron	Decques	Lumbres
Lefaux	299	Etaples	Montreuil	15	5	De Rocquigny	Dacquin	Ledieu	Margollé	Etaples
Le Forest	1,113	Carvin	Béthune	40	12	Pollet	Doignies	Dutailly	Demarquette	Carvin
Lens	2,673	Chef lieu	id.	20	»	Boudry	Decrombecque	Crespin	Les Frères	Bureau
Le Parcq	820	Chef-lieu	id.	20	»	Violette	Hannedouche	Delahaye	Delbé	Hesdin
Lépine-lez-Bruyères	560	Montreuil	Montreuil	10	10	Lefebvre	Bourgeois	Martel	Parmentier	Montreuil
Lépinoy	327	Campagne	Montreuil	9	5	Nicolle	Masson	Boucry	Lenne	Campagne
Le Ponchel	460	Auxi-le-C	St-Pol	25	5	Duquesnoy	Pruvost	Ansel	Ringard	Auxi le C.
Lequesnoy	574	Le Parcq	id.	25	7	Petin	Coulogne	Lens	Dominois	Hesdin
Le Sars	460	Bapaume	Arras	25	5	Leclercq	Baillet	Leclercq	Gouilleux	Bapaume
Le Souich	534	Aves-le-C	St-Pol	20	15	Barbier	Petain	Horin	Briois	Frévent
Lespesses	243	Norrent-F	Béthune	20	5	Crespin	Pignon	Sterkeman	Godard	Lillers
Lestrem	3,512	Laventie	id.	10	15	Traisnel	Delebarre **	Garnier	Blaringhem et Wil-	Estaires
Le Translay	1,393	Bapaume	Arras	28	5	Capron	L. Bocquet	Dumarquet	Martin (leman	Bapaume
Leubringhen	306	Marquise	Boulogne	19	5	Dausque	Lefebvre	De Musnier	Delcloy	Marquise
Leulinghem	261	Lumbres	St-Omer	5	6	Mille	Lesage	Guyot	Duflos J.-F.	St Omer
Leulinghen	277	Marquise	Boulogne	18	4	Dauvergne	Lorgniez,	Delahaye	Dezombre	Marquise
Le Wast	208	Desvres	id.	13	4	Lamare	Masset	Wissocq	Lemaire	Boulogne
Licques	1,576	Guines	id.	32	9			Boulant	Rocourt	Ardres
Liencourt	241	Aves-le-C.	St-Pol	20	12	Nizart	Doal	Caron	Deneuville	Avesnes l C.
Lières	259	Norrent-F	Béthune	20	6	Bouquillon	Delebarre	Sterkeman	Serniclay	Lillers
Lietires	382	id.	id.	25	6	Ledoux	Dehestru	Bultel	Laurent	Aire
Liévin	1,392	Lens	id.	20	5	Deligne	Delaby	Bonvarlet	Caron	Lens

* 2e Roussel. ** 2e Droite.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Lignereuil	255	Aves-le-C.	St-Pol	17 kil.	6 kil.	Bultel	Courcelles	Martin	Puchois	Avesnes 1 C.
Ligny sur Canche	411	Auxi-le-C.	id.	15	6	Théln	Leclercq	Delétoile	Chabé	Frévent
Ligny Tilloy	1,030	Bapaume	Arras	25	2	Carlier	Magniez	Froment	Toulet	Bapaume
Ligny lez Aire	699	Norrent-F	Béthune	30	5	Risbourgues	Raoult	Dausse	Flant	Aire
Ligny St Flochel	333	St-Pol	St-Pol	7	7	Poidevin	Catelain	Caron	Cottrant	St Pol
Lillers	4,879	Chef-lieu	Béthune	15	7	Hulleu	Bailly	Beghin	Brevart	Bureau
Linghem	243	Norrent-F	id.	25	2	Delbreuve	H. Walart	Danel	Ferton	St-Pol
Linzeux	376	St-Pol	St-Pol	11	11	Lesot		Demontbert	Gambier	Frévent
Lisbourg	1,117	Heuchin	St-Pol	20	5	Defebvin	Obeuf	Darras	Vaillant	Fruges
Locon	1,722	Béthune	Béthune	6	6	Coupin	Despretz	Flageollet	Baringhem	Béthune
Loison	397	Lens	id.	20	6	Hache	Masclef	Delory	Baccuez	Lens
Loison	463	Campagne	Montreuil	14	8	Mesnard	Denoyelle	Hoyer	Piquet	Campagne
Longfossé	284	Desvres	Boulogne	18	4	Ducrocq	Dufresne	Lemaire	Lemaire L.	Desvres
Longuenesse	672	St-Omer	St-Omer	2	2	Duval	Platiau	Beaurain	Wintrebert F.	St Omer
Longueville	152	Desvres	Boulogne	18	12	Compiègne	L. Rohart	Hache	Bouverne	Boulogne
Longvillers	512	Etaples	Montreuil	10	8	Pecquet	Bataille	Delrue	Lheureux	Desvres
Loos	841	Lens	Béthune	15	8	Maniez	Caron	Poillon	Brongniart	Lens
Lorgies	1,397	Laventie	id.	15	10	Leroy	Dellebarre	Delforge	Villain	Labassée
Lottinghen	407	Desvres	Boulogne	27	8	Level	Merlin	Louchet	Lecoutre	Desvres
Louches	833	Ardres	St-Omer	20	4	Brémart	Declemy	Derincbier	Reisenthel	Ardres
Lozinghem	324	Norrent-F	Béthune	12	10	Gamblin	Toursel	Ringot	Flament	Lillers
Lugy	293	Fruges	Montreuil	34	4	Bodescot	Thouret	Chevalier	Lefebvre	Fruges
Lumbres	908	Chef-lieu	St-Omer	14	12	Coquerel	Decroix	Hanquer	Casin	Bureau
Magnicourt sur C.	225	Aves-le-C.	St-Pol	12		Petit	Citerne	Attagnant	Derisbourg	Frévent
Magnicourt en C.	568	Aubigny	St-Pol	15	12	Delmotte	Leclercq	Villy	Janquin	Aubigny
Maintenay	1,030	Campagne	Montreuil	14	8	Defrance	Thouret	Ducrocq	Hanquiez	Campagne
Maisnil	302	St-Pol	St-Pol	7	7	Briois	Foulon	Herbette	Bacqueville	St Pol
Maisnil lez Ruits	308	Houdain	Béthune	12	4	Fleury	Béharelle	Gouillard	Gallot	Béthune
Maisoncelle	303	Le Parcq	St-Pol	20	10	Cappe	Evrard	Polet	Allart	Hesdin
Maizières	433	Aubigny	id.	12	12	Locquet	Sallon	Gibaux	Brazier	St Pol
Mametz	1,384	Aire	St-Omer	16	8	Desannoy	Bourdrel	Cuvilliez	Philippe	Aire
Manin	327	Aves-le-C.	St-Pol	20	2	Derichoufftz	Allart	Brunet	Truffier	Avesnes-le-C
Maninghem au M.	182	Hucquel.	Montreuil	16	5	Demonchaux	Delcroix	Bridenne	Dumanoir	Hucqueliers
Maninghem Wim.	156	Marquise	Boulogne	13	8	Longuety	Noel	Flour	Fasquel	Marquise
Marant	175	Campagne	Montreuil	8	9	Compiégne	Souffrin	Lefebvre	Leurant	Montreuil
Marck	2,074	Calais	Boulogne	39	8	Breton	Carré	Bouverne	Ringot	St-Piere-l-C.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Marconne	701	Hesdin	Montreuil	26 kil.	1 kil.	Pruvost	D'Arras	Bouchet	Berthe	Hesdin
Marconnelle	933	id.	id.	25	2	Lécuyer	Samier	Carle	Mouret	id.
Marenla	342	Campagne	id.	8	8	Delattre	Leroy	Guilbart	Lecomte J.-B.	Montreuil
Maresquel	568	id.	id.	15	5	Fasquel	Guyot	Blondel	Dournel	Campagne
Maresiz	129	Etaples	id.	10	7	Debove	Carlu	Dandre	Fourrier J.-M.	Etaples
Maresville	193	Heuchin	St-Pol	12	12	Quentin	Delahaie	Delrue	Tailliez	Pernes
Marles	433	Houdain	Béthune	15	7	Gamblin	Baudelle	Ivain	Boulet	Béthune
Marles	503	Campagne	Montreuil	7	9	Danel	Cocu	Toulouse	Croisier	Montreuil
Marœuil	1,427	Arras (n.)	Arras	7	7	Topart	Mayeur	Bodelot	Lagache	Arras
Marquay	176	St-Pol	St-Pol	7	7	Finet	Brisset	Caron	Derisbourg	St Pol
Marquion	726	Chef-lieu	Arras	27	»	Lenain	Pérus	Lefebvre	Mercier	Bureau
Marquise	2,108	id.	Boulogne	14	»	Dubos	Routtier	Papegai	Serret	id.
Martinpuich	986	Bapaume	Arras	27	9		And. Caron	Pruvost	Baroux	Bapaume
Matringhem	357	Fruges	Montreuil	40	6	Piedfort	Hulin	Guyot	Couvreur	Fruges
Mazingarbe	609	Lens	Béthune	10	10	Deligne	Hennegnez	Gallet	Hocque	Lens
Mazinghem	301	Norrent-F	id.	25	3	Hermary	Bagart	Bressel	Diéva	Aire
Mencas	168	Fruges	Montreuil	45	8	Berthe	Cazier	Théret	Brongniart	Fruges
Menneville	433	Desvres	Boulogne	24	3	Louchez	Cassez	Delhaye	Delhaye	Desvres
Mentque-Norbec.	447	Ardres	St-Omer	12	14	Decroix	Dequehen	Delattre	Halluin	La Recousse
Mercatel	617	Beaumetz	Arras	7	10	Lièvre	Pellier fils	Delemailly	Desailly	Arras
Merck St Liévin	633	Fauquem.	St Omer	20	4	Caron	Simon	Robert	Demaillry	Fauquember.
Méricourt	705	Vimy	Arras	15	5	Legentil	Bailly	Delepouve	Capron	Vimy
Merlimont	765	Montreuil	Montreuil	20	20	Guilbert	Guilbert Berton	Holleville	Delacroix	Berck
Metz en Couture	1,611	Bertinc.	Arras	31	6	Gouhet	Duplouy	Depret	Martin	Bertincourt
Meurchin	701	Lens	Béthune	25	15	Hocq	Godin	Lefer	Sion	Lens
Mingoval	294	Aubigny	St-Pol	20	6	Capet	Brayelle	Depret	Gallet	Aubigny
Molinghem	633	Norrent-F	Béthune	25	5	Foulon	Godin	Poirriez	Lemaire	Aire
Monchaux	206	St-Pol	St-Pol	10	10	Laigle	Pomart	Hautecœur	Benoit	Frévent
Monchel	141	Auxi-le-C.	id.	15	10	Legrand	Monvielie	Véniel	St-Aubin	id.
Monchiet	171	Beaumetz	Arras	13	2	Vion	N. Payen	Allart	Plaisant	Beaumetz
Monchy au Bois	1,093	id.	id.	15	8	Houviez	Aug. Roussel	Drocourt	Froment	L'Arbret
Monchy Breton	410	Aubigny	St-Pol	10	12	Derisbourg	Thellier	Decroix	Tilloy	St Pol
Monchy Cayeux	365	Heuchin	St-Pol	7	7	Bellinguez	Lacaille	Toursel	Tuilliez	St-Pol
Monchy le Preux	801	Vitry	Arras	9	10	Duflos	Verriez	Piot	Olive	Vitry
Mondicourt	518	Aves-le-C.	St-Pol	30	12	Leroy	Blin	Glaçon	Doisemont	Pas
Monts en Ternois	169	St-Pol	id.	10	10	Pétain	Moynier	Hautecœur	Sy	St Pol

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Mont Bernenchon	1,208	Lillers	Béthune	10 kil.	10 kil.	Singer		Dubois	Dassonville	St Venant
Mont Cavrel	599	Etaples	Montreuil	10	15	Houguet	Bled	Pinset	Lavisse	Montreuil
Montenescourt	261	Beaumetz	Arras	10	7	Payen	Al. Payen	Panet	Havet	Arras
Montigny en Goh.	647	Carvin	Béthune	32	10	Détève	N. Detève	Cadart	Péru	Hénin-Liét.
Montreuil	4,215	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	Debercourt	ThivrierBardetis	Occis	Adrian et les Frèr.	Bureau
Mont St Éloy	1,068	Vimy	Arras	9	10	Degaspary	Dubron	Debret	Desaintleger	Arras
Morchies	488	Bertinc.	id.	23	7	Proyart	Soualle	Dupuich	Potier	Bertincourt
Moringhem	530	St-Omer	St-Omer	8	8	Decroix	B. Decroix	Ansel	Talleux	St Omer
Morval	385	Bapaume	Arras	31	9	Mehay	Delgrange	Obled	Bonard	Bapaume
Mory	678	Croisilles	id.	16	5	Demory	Barbier	Bouhez	Barbier	id.
Moulle	992	St-Omer	St-Omer	7	7	Degrave		Labbé	Annocque	St Omer
Mouriez	626	Hesdin	Montreuil	25	8	Gallet	Herbecque	Defourdinoy	Coppez	Hesdin
Moyenneville	434	Croisilles	Arras	11	8	Debeugny	Legrand	Chevalier	Legrand	Bucquoy
Muncq-Nieurlet	720	Ardres	St-Omer	12	12	Allan	Delattre	Delattre	Creuze	Audruick
Nabringhen	212	Desvres	Boulogne	19	10	Caron	J. Level	Baude	Creuze	Desvres
Nédon	311	Heuchin	St-Pol	20	10	Bourgois	Leprêtre	Boutoille	N	Pernes
Nédonchelle	433	id.	id.	20	10	Deboffe	Mienuée	Boutoille	Boutin	id.
Nempont St Firmin	437	Montreuil	Montreuil	15	15	Deligny	Chaussoye	Courtin	Blondel	Montreuil
Nesles	265	Samer	Boulogne	16	7	Dufour	Delattre	Tellier	Soudain	Samer
Neufchâtel	704	id.	id.	16	8	Herbez	Roland	Tellier	Telliez	id.
Neulette	99	Le Parcq	St Pol	16	5	Trouart	Bailleul	Masson	Vaillière	Hesdin
Neuve Chapelle	617	Laventie	Béthune	20	7	Cuvelier	J.-B. Flament	Béghin	François	Labassée
Neuville	990	Montreuil	Montreuil	3	3	Duval	Fossé	Vallart	Pinghem	Montreuil
Neuville au Cornet	135	St-Pol	St-Pol	7	7	Renaud	Cauwet	Herbette	Levray	St Pol
Neuville Bourjonval	612	Bertinc.	Arras	31	2	Dubuisson	Tournant	Galant	Anécamp	Bertincourt
Neuville St Vaast	1,403	Vimy	id.	7	5	Sémiond	Segard	Risbourg	Leflon	Vimy
Neuville Vitasse	678	Arras (s)	id.	6	6	Levrand	Dupuis	Walle	Dingreville	Arras
Neuvireuil	408	Vimy	id.	13	6	Parent, fils	Aug. Roisin	Triplet	Delarue	Vimy
Nielles lez Ardres	196	Ardres	St-Omer	20	4	Hochart	Tanfour	Mauffet	Buscot	St Omer
Nielles lez Bléquin	790	Lumbres	id.	23	10	Limousin	Chatelain	Guiot	Turlutte	Lumbres
Nielles lez Calais	205	Calais	Boulogne	25	8	Pruvost	Parenty	Macaire	Colbrandt	St Pierre l C
Nœux	981	Houdain	Béthune	6	12	Lesert	Hannedouche	Fouquenelle	Leroy	Béthune
Nœux	386	Auxi-le-C.	St-Pol	22	5	Decacheleux	And. Roussel	Lebel	Quillet	Auxy le Châ
Nordausques	406	Ardres	St-Omer	16	8	De Beugny	Barbier	Bloëme	Varo	La Recousse
Norrent Fontes	1,445	Chef-lieu	Béthune	25	»	Hannotte	Boutenel	N.	Bleuzet	Lillers
Nortkerque	1,222	Audruick	St-Omer	22	5	Lambert	Evrard	Wilquin	Casin F.-M.	Audruick

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
..ort Leulinghem	524	Ardres	St-Omer	14 kil.	10 kil.	Dussautoir	Zégre	Charpentier	Normand	Ardres
Noreuil	429	Croisilles	Arras	19	6	Trannin	Santerne	Dellarre	Dubuisson	Croisilles
Nouvelle Église	351	Audruick	St-Omer	35	7	Degrez	Mercier Way	Hochart	Carré	Audruick
Noyelles Godault	713	Carvin	Béthune	35	10	Prevost	Ed. Ramar	Sauvage	Carré	Hénin-Liét.
Noyelles lez Hum.	120	Le Parcq	St-Pol	15	7	N....	N.	Ansart	Réuni à Willeman	Hesdin
Noyelles lez Verm.	220	Cambrin	Béthune	7	3	Pronniez	L. Vazé	Decamps	Hanot	Béthune
Noyelles sous Bel.	564	Vitry	Arras	19	4	Martin	N. Dubois	Lephay	Mazure	Vitry
Noyelles sous Lens	660	Lens	Béthune	22	2	Dacheville	Wafflart	Delangre	Druon	Lens
Noyelles Vion	446	Aves-le-C.	St-Pol	20	2	Roussel	Al. Briois	Théry	Couvreur	Avesnes le C.
Noyellette	143	id.	id.	25	6	Mahieux	Desailly	Blatrel	Pruvost	id.
Nuncq	405	St-Pol	id.	12	12	Pelet	Sacleux	Bilot	Leprêtre	Frévent
Oblinghem	146	Béthune	Béthune	5	5	Behin	Delemaire	Cohet	Leblanc	Béthune
OEuf	510	St-Pol	St-Pol	10	10	Danvin	Lejosne	Blondel	Bonvarlet	St-Pol
Offekerque	609	Audruick	St-Omer	35	12	Muchery	Masset-Waguet	Ledoux	Prince	Audruick
Offin	373	Campagne	Montreuil	14	8	Godin	Cœugnet	Hoyer	Nicolle	Campagne
Offrethun	121	Marquise	Boulogne	13	4	Verlingue	Warnier	Carré	Boyaval	Marquise
Oignies	1,451	Carvin	Béthune	30	5	Boulanger	Duparcq	Dubois	Demarquette	Carvin
Oisy	2,176	Marquion	Arras	27	6	Levaillant	Moreau	Foulon	Cramette	Marquion
Oppy	410	Vimy	id.	11	8	Duchâteau	N. Blin	Dollet	N....	Vimy
Orville	797	Pas	id.	31	6	Bouthors	Lenain	Ch. Havransart	Ménage	Pas
Ostreville	296	St-Pol	St-Pol	5	5	Caron	Duchemin	Depret	Cailly	St-Pol
Ourton	376	Houdain	Béthune	17	5	Caullet	Dorge	Dujardin	Behin	Houdain
Outreau	3,591	Samer	Boulogne	3	17	Gonsart	Dupont Bourgain	Grendal	Sergeant	Boulogne
Ouve Wirquin	277	Lumbres	St-Omer	13	9	Junequin	Houillier	Milliot	Houilliez P.	Lumbres
Oye	1,759	Audruick	id.	42	15	Platiau	Butez-Catrice	Fourcroy	Chateliez	Gravelines
Palluel	747	Marquion	Arras	27	7	Ronnaux	Willerval	Dinaux	Blondel	Marquion
Parenty	765	Hucquel.	Montreuil	17	8	De Bavre	Monsigny	Cozette	Carpentier	Hucqueliers
Pas	824	Chef-lieu	Arras	27	»	Delaporte	Cavrois	Ledru	Leroux	Bureau
Pelves	618	Vitry	id.	11	7	Lefebvre	N. Tanchon	Desseine	Brisse	Vitry
Penin	603	Aubigny	St-Pol	15	10	Delevacque	Poulain	Lefebvre	Lemaire	Aubigny
Pernes	368	Boulogne	Boulogne	5	5	Fréel	Duval	Letendart	Lavoisier	Boulogne
Pernes	952	Heuchin	St-Pol	15	10	Salmon	Carré	Decroix	Fanien	Bureau
Peuplingues	438	Calais	Boulogne	23	8	Parenty	Level	Lavoine	Daudruy	St Pierre l C.
Pierremont	537	St-Pol	St-Pol	7	7	Lanvin	Poillion	Roguet	Danel	St Pol
Pihem	607	Lumbres	St-Omer	8	10	Delohem	Pruvost	Toursel	Coquempot	St Omer
Pihen	502	Guines	Boulogne	30	6	Parenty	Prudhomme	Lattaignant	Arenard	Guines

commune.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Pittefaux	122	Boulogne	id.	6 kil.	6 kil.	Mantel	Léonard Calais	Flour	Réuni à Maningh.	Boulogne
Planques	285	Fruges	Montreuil	30	9	Decontes	Desobry	Bonhomme	Billet	Fruges
Plouvain	507	Vitry	Arras	11	4	Soufflet	Lodieu	Cathelain	Poiteau	Vitry
Plumoison	183	Hesdin	Montreuil	22	4	Guisy	Fréville	Thuillier	Réuni à Boulo	Hesdin
Polincove	548	Audruick	St-Omer	25	5	Lartésien	Payelle	Lemaire	Lagaisse	Audruick
Pommera	572	Aves-le-C.	St-Pol	30	14	Tabary	Delgorgue	Glaçon	Noiret	Pas
Pommier	489	Pas	Arras	18	8	Deleval	Briois	Leclercq	Dignoire	L'Arbret
Pont à Vendin	854	Lens	Béthune	20	7	Barrez	Louis Barrez	Diévart	Demarquette	Lens
Prédefin	369	Heuchin	St-Pol	20	5	Carnel	Moronval	Moronval	Chavatte	St pol
Pressy	222	Heuchin	St-Pol	15	10	Douriez	Salmon	Debret	Mayeur	Pernes
Preures	741	Hucquel.	Montreuil	15	5	Senlecques	La Ruelle	St.-Omer	Lemaitre	Hucqueliers
Pronville	846	Marquion	Arras	22	8	Legentil	L. Deleau	Paris	N.	Marquion
Puisieux	1,310	Pas	id.	22	18	Delestrée	F. Delestrée	Cuvilliez	Flament et Cavrois	Bucquoy
Quéant	1,032	Marquion	id.	22	9	Dhennin	Bachelet	Peugnet	Duflos	Marquion
Quelmes	329	Lumbres	St-Omer	8	4	Ducamps	Callart	Lefebvre	Houilliez A.-F.	Lumbres
Quercamps	362	id.	id.	12	9	Fichaux	Cléty	Mouton	Bouffart	id.
Quernes	323	Norrent-F	Béthune	30	3	Venel		Paris	Serniclay	Airel
Quesques et Verval	655	Desvres	Boulogne	27	10	Lemaire	Dufour	Defosse	Ellart	Desvres
Questrecques	308	Samer	id.	16	3	Noël	Tetard	Grebet	Gambier	id.
Quiéry la Motte	501	Vimy	Arras	18	13	Defontaine	Le Roy	Lecouffe	Duflos	Vitry
Quiestède	328	Aire	St-Omer	12	8	Darques	Signy	Dannel	N	Aire
Quilen	170	Hucquel.	Montreuil	15	6	Haigneré	Robart	Bridenne	Lefebvre	Hucqueliers
Quœux	451	Auxy-le-C	St-Pol	20	7	Théroyanne	Bréelle	Deneuville	Balavoine	Auxy le Chât.
Racquinghem	606	Aire	St-Omer	10	6	Menche	Patinier	Fournier	Regniez	Aire
Radinghem	297	Fruges	Montreuil	40	5	Boutoille	Choquart	Théret	Playoult	Fruges
Ramecourt	248	St-Pol	St-Pol	2	2	Devaux	Fournet	Lemaitre	Herlin	St Pol
Ranchicourt	123	Houdain	Béthune	15	2	Salmon	Guilbert	Gouillart	Varet	Houdain
Ransart	542	Beaumetz	Arras	9	5	Vaillant	Chopin	Théry	Bocquillon	Beaumetz
Raye	669	Hesdin	Montreuil	30	14	Daullé	Dufour	Boubet	Fiet	Hesdin
Rebecq	357	Aire	St-Omer	14	8	Leleux	Bourdrel	Vigneron	Pruvost	Aire
Rebergues	239	Ardres	id.	16	12	De Poucques	Fossette	Barbier	Lefebvre	Ardres
Rebreuve	562	Houdain	Béthune	15	2	Wicart	Wartel	Gouillart	Réuni à Ranchic.	Houdain
Rebreuve	370	Aves-le-C.	St-Pol	15	15	Deboffe	Cléret	Vanquem	Bouilly	Frévent
Rebreuviette	541	id.	id.	15	15	Deruelle	Briois	Delmotte	Briois	id.
Réclinghem	396	Fauquem.	St-Omer	23	9	Germain	Haleine	Stève	Richard	Fauquember.
Récourt	213	Vitry	Arras	20	9	Dubois	Becquet	Bauduin	Guilbert	Vis-en-Artois

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Recques	253	Etaples	Montreuil	8 kil.	12 kil.	Blin	Ritaine	Maréchal	Golliot	Montreuil
Recques	459	Ardres	St-Omer	16	10	Delattre	Derendre	Bloëme	Reniez	La Recousse
Regnauville	374	Hesdin	Montreuil	32	10	Boufflers	Le Riche	Deweppe	Lamory	Hesdin
Rely	374	Norrent-F	Béthune	30	5	Théry	Huguet	Danel	Godart	Aire
Remilly-Wirquin	218	Lumbres	St-Omer	12	7	Devin	Jovenin	Milliot	Bellenguez	Lumbres
Remy	412	Vitry	Arras	13	9	De Guillebon	Lemoine	Averlant	Hollande	Vis-en-Artois
Renty	891	Fauquem.	St-Omer	25	3	Sockel Eugène	Lourdel	Delmotte	Douriez	Fauquember.
Rety	1,368	Marquise	Boulogne	19	8	Dubus	Martin	Louchet	Bertoux	Marquise
Richebourg l'Avoué	1,996	Cambrin	Béthune	13	10	Becquart	Baviére	Dollet	Dehuissère	Béthune
Richebourg St V.	1,299	id.	id.	12	10	Mouquet	Martin	Dollet	Dhennin	id.
Riencourt lez Bap.	96	Bapaume	Arras	25	3	Mathon	Peugnet	Hocquet	Réuni à Beaulenc.	Bapaume
Riencourt lez Cag.	625	Vitry	id.	18	15	Tabary	Ficheux	Lagache	Lepoivre	Vis-en-Artois
Rimboval	564	Fruges	Montreuil	21	15	Colin	Duquesnoy	Guiot	Moronval	Fruges
Rinquexent	578	Marquise	Boulogne	18	4	Battel	Le Roy	Dely	Berquez	Marquise
Rivière	1,285	Beaumetz	Arras	9	2	Toursel	Delattre	Rambure	Copin	Arras
Robecq	1,434	Lillers	Béthune	10	10	Bailly	Guilbert	Martel	Ducourant	St Venant
Roclincourt	533	Arras (s.)	Arras	4	4	Pecqueur	Rohart	Vasseur	Sevin	Arras
Rocquigny	972	Bertinc.	id.	30	4	Forgeois	Godefroy	Dauchet	Rosez	Bertincourt
Rodelinghem	283	Ardres	St-Omer	28	4	Lemus	Buttez	Deldrève	Boyaval	Ardres
Roellecourt	390	St-Pol	St-Pol	5	5	Duchemin	Bracquart	Anselin	Godart	St pol
Rœux	617	Vitry	Arras	9	7	Leroux-Duchât	Lestoquoy	Demory	Cappe	Vitry
Rollencourt	431	Le Parcq	St-Pol	17	5	Deremetz	Théret	Courtin	Soulisse	Hesdin
Rombly	91	Norrent-F	Béthune	30	2	Jubert	Ringard	Coudre	Réuni à Linghem	Aire
Roquetoire	1,334	Aire	St-Omer	12	6	Barbier	Leroi	Dannel	Bailly	id.
Rougefay	265	Auxi-le-C.	St-Pol	20	7	Hainaut	Pruvost	Neuville	Dufour	Auxy le Châ
Rouvroy	576	Vimy	Arras	15	7	Tamboise	Deruelle	Mouquet	Bacuez	Vimy
Royon	263	Fruges	Montreuil	22	10	Delaporte	Delepine	Boudry	Caron	Fruges
Roussent	»	Campagne	id.	6	8					
Ruisseauville	283	Fruges	id.	35	5	Henguelle	Moronval	Lecigne	Chartier	Fruges
Ruits	461	Houdain	Béthune	10	5	Calonne	Lantoine	Savoy	Cousin	Béthune
Rumaucourt	1,226	Marquion	Arras	22	4	Bachelet	Brancq	Capon	Demaret	Marquion
Rumilly	591	Hucquel.	Montreuil	25	10	Cardon	Martel	Ducrocq	Tanfin	Hucqueliers
Ruminghem	1,110	Audruick	St-Omer	15	6	Hanotte	Hocquette	Hacot	Courbot	Audruick
Ruyaulcourt	951	Bertinc.	Arras	29	1	Bancourt	Bachelet	Galant	Hordé	Bertincourt
Sachin	191	Heuchin	St-Pol	15	10	Vast	Flament	Debret	Letombe	Pernes
Sailly au Bois	983	Pas	Arras	27	9	Masclef	F. Dauteuille	Duchesne	Hémery	Bucquoy

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Sailly en Ostrevent	824	Vitry	Arras	16 kil.	4 kil.	Foulon	Mazingue	Duvauchel	Péru, H,	Vitry
Sailly la B urse	702	Cambrin	Béthune	7	5	Danson	Escaillet	Desprey	Dubois	Béthune
Sailly sur la Lys	2, 392	Laventie	id.	20	5	Leroy	Padié	Choisy	Delavallé	Armentières
Sains en Gohelle	419	Houdain	id.	10	12	Hannedouche	Aug. Bollly	Clairbout	Manessier	Béthune
Sains lez Fressin	244	Fruges	Montreuil	25	12	Lefebvre	Samier	Févrilliers	Leclercq	Fruges
Sains lez Marquion	536	Marquion	Arras	27	2	Noché	De St-Aubert	Bacquart	Deloffre	Marquion
Sains lez Pernes	433	Heuchin	St-Pol	12	17	Delaire	Wallart	Dhinnin	Blocquel	St Pol
Saint Amand	414	Pas	Arras	21	5	Devillers	Bray-Hemery	Handoux	Dignoire, P.	Larbret
Saint André au B	»	Campagne	Montreuil	9	10					
Saint Aubin	158	Montreuil	id	10	10	Journel	Delacroix	Monborgne	Dufeutrel	Montreuil
Saint Aubin Anzin	456	Arras (n.)	Arras	3	3	Quignon	D'Affroux	Bucquet	Delacourt	Arras
Sainte Austreberthe	295	Hesdin	Montreuil	28	7	Nourtier	Denoyelle	Boucher	Noel	Hesdin
Saint Denœux	430	Campagne	id.	13	10	Tirmache	Delattre	Prompt	Maquaire	Montreuil
Sainte Catherine	629	Arras (n.)	Arras	1	1	Leclercq	Nocq Deusy	Cochon	Wache	Arras
Sainte Marie Kerq.	1, 090	Audruick	St-Omer	20	4	Stoclin Léon	Porteman	Paques	Dominique	Audruick
Saint Inglevert	501	Marquise	Boulogne	22	10	Breton	Dacquin	Lengaigne	Robbe	Marquise
Saint Etienne	575	Samer	id.	6	12	Bonvoisin	Deschamps	Dupont	Malahieude	Boulogne
Saint Floris	603	Lillers	Béthune	15	10	Roussel	Edoire	Degruson	Dassonneville J.-B.	St Venant
Saint Folquin	1, 076	Audruick	St-Omer	25	12	Lambert	Leducq	Dewèvre	Dewèvre	Audruick
Saint Georges	474	Le Parcq	St-Pol	20	3	Ledain	Fontaine	Delpierre	Carpentier	Hesdin
Saint Hilaire Cottes	626	Norrent-F	Béthune	22	2	Damour	Barthomœuf	Ph. Bucaille	Duplessis	Lillers
Saint Josse	726	Montreuil	Montreuil	10	10	Poultier	Caquelot	Monborgne	Fourrier L.-M.	Montreuil
Saint Laurent	1, 264	Arras (n.)	Arras	3	3	Vaast	N.	Decherf	Moncomble	Arras
Saint Léger	669	Croisilles	id.	13	1	Goubet	Delannoy	Davion	Lollivier	Croisilles
Saint Léonard	274	Samer	Boulogne	4	12	Cuvillier	Hellot	Létendart	Macrez	Boulogne
Saint Martin au L.	943	St-Omer	St-Omer	2	2	Campagne	Drieux	Lefebvre	Boulart	St Omer
Saint Martin Boul.	1, 617	Boulogne	Boulogne	1	1	Griset	Leteurtre	Beugin	Cordier	Boulogne
Saint Martin Choq.	352	Desvres	id.	20	5	Mauduit	Dannel	Delhaye	Radenne	Desvres
Saint Martin d'Ha	505	Fauquem.	St-Omer	25	1	Denis	Desgardins	Delmotte	Leverd	Fauquemb.
Saint Martin s Co.	157	Croisilles	Arras	9	4	Caron	J. Caron	Hermant	Réunie à Héninel	Boyelle
Saint Michel	250	Hucquel.	Montreuil	15	10	Fournier	Carpentier	Coubronne	Leurent	Hucqueliers
Saint Michel	341	St-Pol	St-Pol	2	2	Duchemin	Prin	Anselin	Wallet	St-Pol
Saint Nicolas	975	Arras (n.)	Arras	2	2	Tiquet	Devillers	Envent	Bucquoy	Arras
Saint Omer	20, 661	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	De Monnecove	Truche, Briche	Dumetz *	**	Bureau

* Duriez, Chevalier, Pascal. ** Coquempot et les Frères de la doctrine chrétienne.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Saint Omer Capelle	570	Audruick	St-Omer	25 kil.	16 kil.	Derendre	Babelard	Dewèvre	Mametz	Audruick
Saint P. lès Calais	9,128	Calais	Boulogne	31	1	Hermand	Fougère	Charles	Leroy et les Frères	Bureau
Saint Pol	3,374	Chef-lieu	Chef-lieu	»	»	N.		Robitaille	Carette	id.
Saint Remy au Bois	293	Campagne	Montreuil	14	5	Vallière	Magniez	Hanocq	Nicquet	Campagne
Saint Tricat	400	Calais	Boulogne	25	10	Parenty	Rohart	Macaire	Delclay	St Pierre l C
Saint Venant	2,467	Lillers	Béthune	15	10	Conseil	Ch. Cappe	Fenet	Dubois, Larbelest.	Bureau
Sallau	186	Lens	id.	22	2	Toulouse	Hélin	Delangre	Pétillon	Lens
Salperwick	359	St-Omer	St-Omer	3	3	Bouvart	Bédague	Canche	Bouverne	St Omer
Samer	2,195	Chef-lieu	Boulogne	16	»	Baudier	Sauvage Dumont	Masset	Magnier	Bureau
Sangatte	941	Calais	id.	27	8	Trouille	Petit	Selingue	Dutertre	St Pierre l C
Sanghen	317	Guines	id.	30	15	Cressonnier	Louchet	Govart	Malle	Ardres
Sapignies	352	Bapaume	Arras	18	3	Caffin	Lejosne	Legault	Bigotte F.-J.	Bapaume
Sars le Bois	169	Aves-le-C.	St-Pol	15	10	Hanot	Lefebvre	Attagnant	Brassart	Frévent
Sarton	538	Pas	Arras	31	5	Vermelle	Boulembert	Evrard	Jourdain	Pas
Sauchy Cauchy	770	Marquion	id.	25	3	Delfolie	Tirmant	Vahé	Barbet	Marquion
Sauchy Lestrée	881	id.	id.	27	1	Cormont		Desmaret	Deleau	id.
Saudemont	801	Vitry	id.	22	10	Saudemont	Droupsy	Bauduin	Duroyon	Vis-en-Artois
Saulchoy	354	Campagne	Montreuil	14	8	Sueur	Dupont	Hatté	Vallé L.	Campagne
Sault y	806	Aves-le-C.	St-Pol	25	7	Rogez	Pécourt	Rattel	Haultecœur	l'Arbret
Savy Berlette	635	Aubigny	id.	20	2	Bouilliez	St-Leger	Lobry	Lefebvre	Aubigny
Selles	314	Desvres	Boulogne	20	5	Delattre	Lefebvre	Petit	Duminy	Desvres
Sempy	435	Campagne	Montreuil	10	10	Delienne	Wallois	Prompt	Hourdez	Montreuil
Séninghem	685	Lumbres	St-Omer	20	9	Dupont	Lecointre	Magrez	Alloy	Lumbres
Senlecques	285	Desvres	Boulogne	27	9	Duwat	Roche	Defrance	Chochoy	Desvres
Senlis	242	Fruges	Montreuil	40	4	Cousin	Fréville	Chevalier	Moronval	Fruges
Séricourt	71	St-Pol	St-Pol	12	12	Willerval	François	Leprêtre	Cottrant, P.-F.	Frévent
Serques	1,069	St-Omer	St-Omer	7	7	Hellebois	Platiau	Waquet	Lœuillette	St Omer
Servin	452	Houdain	Béthune	15	10	Lenfant	Caurez	Delassus	Cochet	Houdain
Selques	233	Lumbres	St-Omer	8	3	Guilbert	Roland	Leclercq	Lannoy	St Omer
Sibiville	434	St-Pol	St-Pol	12	12	N....		Leprêtre	Herlin	Frévent
Simencourt	427	Beaumetz	Arras	9	2	Goudemand	Bézu	Allard	Cuvellier	Beaumetz
Siracourt	183	St-Pol	St-Pol	6	6	Bonnière	C. Bonnière	Vasseur	Guilbert	St Pol
Sombrin	443	Aves-le-C	id.	25	5	Fardel	Lefebvre	Briois	Brocq	L'Arbret
Sorrus	466	Montreuil	Montreuil	6	6	Deneufville	Dumont	Trollé	Gobert	Montreuil
Souastre	715	Pas	Arras	22	6	Grégoire	Noiret	Toursel	Caron	L'Arbret
Souchez	843	Vimy	id.	13	6	Delabre	Cretel	Hélart	Sauvage	Vimy

* 2e Caillette.

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Surques	466	Lumbres	St Omer	24 kil.	20 kil	Lefebvre	Duhautoy	Occis	Widehem	Desvres
Sus St Leger	665	Aves-le-C.	St-Pol	20	10	Deruelle	Lefebvre	Ducrocq	Pecquet	Frévent
Tangry	327	Heuchin	id.	12	10	Flament	Maillet	Dhinnin	Contard	Pernes
Tardinghen	214	Marquise	Boulogne	18	9	Bonningue	Regnault	Haffringue	Butez	Marquise
Tatinghem	620	St-Omer	St-Omer	3	3	Cadart	Bocquet	Terlutte	Dubois	St Omer
Teneur	372	Heuchin	St-Pol	15	5	Broquet	Lagache	Cochon	Puchois	St Pol
Ternas	168	St-Pol	id.	7	7	H. Briois	Huleux	Blondel	Regnault	id.
Thélus	835	Vimy	Arras	9	2	N.	Dubuisson	Dediéval	Bigotte A.	Vimy
Thérouanne	935	Aire	St-Omer	16	12	Denielle	Legrain	Cattin	Robbe	Aire
Thiembronne	1,083	Fauquem.	id	22	5	Courtin	Bouffe	Frémentin	Buron	Fauquemb.
Thièvres	311	Pas	Arras	31	3	Wallon	Coffignez	Foulon	Godet	Pas
Tigny Noyelle	398	Montreuil	Montreuil	15	15	Broussel	Landrieux	Courtin	Pocholle	Montreuil
Tilloy lez Herm.	247	Aubigny	St-Pol	20	5	Morel	Deusy	François	Billot	Aubigny
Thilloy lez Moffl.	477	Arras (s.)	Arras	4	4	Baron de Livois	Mangin	Rogez	Collart	Arras
Tilly Capelle	329	St-Pol	St-Pol	15	5	Debuire	Cailliez	Cochon	Cottrand	Heuchin
Tilques	906	St-Omer	St-Omer	6	6	Dassonneville	Vasseur	Gilles	Caron	St Omer
Tingry	293	Samer	Boulogne	20	4	Demarquet	Paque	Vassal	Magnier	Samer
Tincques	715	Aubigny	St-Pol	15	7	Carré	Delombre	Lefebvre	Barlet	Aubigny
Tollent	254	Auxi-le C.	id.	30	10	Robart	Warin	Neuvéglise	Venier	Auxy le chât
Torcy	300	Fruges	Montreuil	25	10	Baron de Torcy	Hermand	Randoux	Legrand	Fruges
Torlefontaine	428	Hesdin	id.	25	10	Gallé	Boubet	Levrin	Verdure	Hesdin
Torlequesne	578	Vitry	Arras	18	6	Lefebvre	Delcourt	Cotel	Denoyelle	Vitry
Tournehem	963	Ardres	St-Omer	16	8	Degrez	Bayart	Pidoux	Duchêne	La Recousse
Tramecourt	172	Le Parcq	St-Pol	20	12	Debuire	Lescuyer	Decobert	Hibon	Hesdin
Trescault	622	Bertinc.	Arras	32	8	Cathelain	Lesage	Dujardin	Denis	Bertincourt
Trois Veaux	283	St-Pol	St-Pol	5	5	Deboffe	Poubel	Lefebvre	Théret	St Pol
Tubersent	369	Etaples	Montreuil	10	6	Delaporte	Rigaux	Delattre	Lansoy	Etaples
Upen (les deux)	»	Lumbres	St-Omer	14	13			Barbier	Lecoutre	
Vacquerie le Boucq	231	Auxi-le-C.	St-Pol	20	10	Graincourt	Fay	Briois	Carpentier	Auxi le Chat.
Vacqueriette	362	Le Parcq	id.	20	10	Brunet		Nourtier	Marielle	Hesdin
Valhuon	547	Heuchin	id.	7	12	Neuvéglise	Boulanger	Ansart	Bétourné	Pernes
Vaudricourt	327	Houdain	Béthune	3	12	François	Cotte	Pruvost	Cléret	Béthune
Vaudringhem	465	Lumbres	St-Omer	23	12	Bernard	Evrard	Hanquer	Lefebvre	Lumbres
Vaulx	372	Auxi-le-C.	St Pol	25	5	Godart	Parmentier	Puchelle	Bruhier	Auxy le chât
Vaulx-Vraucourt	1,640	Croisilles	Arras	19	7	Dehault	Cartry	Verne	Choquet J.-B.	Croisilles
Vélu	371	Bertinc.	Arras	26	1	Savary	N. Harlé	Brocq	Segard	Bertincourt

communes.	pop.	cantons.	arrond.	de l'ar.	du cant.	maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Vendin	461	Béthune	Béthune	2 kil.	2 kil.	Pottier	Merveille	Cohet	Réuni à Oblinghem	Béthune
Vendin le Viel	939	Lens	id.	20	7	Blondel d'Auber	Bigotte	Virel	Merlier	Lens
Verchin	583	Fruges	Montreuil	40	5	De Wandorme	Porcq	Adam	Quehen	Fruges
Verchocq	1,084	Hucquel.	id.	25	13	De Coupigny	Allexandre	Legrand	Telliez	Hucqueliers
Verlincthun	372	Samer	Boulogne	14	4	Trollé	Macquet	Martel	Seillier	Samer
Vermelles	834	Cambrin	Béthune	10	3	Bréhon	L. Prévost	Telliez	Lefebvre	Béthune
Verquigneul	580	Béthune	id.	5	5	Hurtrel	Fromentel	Penin	Evin	id.
Verquin	704	id.	id.	3	3	Calonne	Biencourt	Thoumin	Ernoult	id.
Verlon	1,580	Montreuil	Montreuil	15	15	De Lafontaine	Béthouard	Souffrin	Gobert P.-F.	Berck
Viel Hesdin	526	Le Parcq	St Pol	22	2	Lavé	Collet	Mille	Leroux	Hesdin
Vieille Chapelle	828	Béthune	Béthune	10	10	Dacquin	L. Devaux	Delmotte	Despretz	Béthune
Vieille Église	804	Audruick	St Omer	35	7	Delplace	Coolen Dubrœuq	Hochart	Delattre	Audruick
Vieil Moutier	264	Desvres	Boulogne	23	7	Pruvost	Maillard	Defrance	Golliot	Desvres
Villers au Bois	284	Vimy	Arras	11	10	Godard		Fontaine	Sohier	Vimy
Villers au Flos	828	Bapaume	id.	26	5	Legay	Havransart	Hocquet	Vasseur	Bapaume
Villers Brulin	384	Aubigny	St Pol	17	7	Hannebicque	Bouchendomme	Brulé	Beaudet	Aubigny
Villers Châtel	132	id.	id.	20	7	Candélier	Cochet	Dépret	Réuni à Mingoval	id.
Villers lez Cagnic.	453	Vitry	Arras	20	13	Trannin	F. Dubois	Hauwelle	Lebas	Vis-en-Artois
Villers l'Hôpital	668	Auxi-le-C.	St Pol	22	7	Potier	Andrieu	Brément	Ogez	Auxy le Châ
Villers sir Simon	160	Aubigny	id.	17	8	Legrue	Rœux	Bayart	Legay	Aubigny
Vimy	1,212	Chef-lieu	Arras	10	»	N.	F. Deligne	Beaurain	Baccuez	Bureau
Vincly	319	Fruges	Montreuil	45	8	Fasquel	Bridel fils	Guyot	Risbourg	Fruges
Violaines	1,047	Cambrin	Béthune	12	5	Delbarre	Houssin	Martin	Rose	Labassée
Vis en Artois	625	Vitry	Arras	13	11	Lemaire	Olivier	Brissez	Lemaire	Bureau
Vitry	2,308	Chef-lieu	id.	18	»	Moullart	Dhamelincourt	Videlenne	Molon et Lebas	Bureau
Waben	332	Montreuil	Montreuil	15	15	Deparis	Delobel	Leblond	Dié	Berck
Wacquinghen	122	Marquise	Boulogne	13	10	Lonquéty	Lagaisse	Flour	Réuni à Maninghen	Marquise
Wail	515	Le Parcq	St Pol	17	7	Mabille	Bodet	Feroux	Triplet	Hesdin
Wailly	701	Arras (s.)	Arras	6	6	Prévost de Wail	Accart	Hollande	Accart	Arras
Wailly	535	Montreuil	Montreuil	8	8	De Cossette	Christa	Vasseur	Garson	Montreuil
Wambercourt	326	Hesdin	id.	26	8	Delahoussoye	Cousin	Delacauchie	Couvreur	Hesdin
Wamin	455	Le Parcq	St Pol	25	7	Fossette	Lœuillet	Pecquet	Frévaque	id.
Wancourt	618	Croisilles	Arras	9	6	Boisleux	Deplanque	Mai	Hennebicque	Croisilles
Wanquetin	695	Beaumetz	id.	11	6	Campagne	Tabary	Théret	Pelletier	Beaumetz
Wardrecques	421	Aire	St Omer	8	9	Deprey	Montaigne	Dusautoir	Peuvrel	St Omer
Warlencourt-Eauc.	216	Bapaume	Arras	23	6	Dargaisse	Bauduin fils	Leclercq	François	Bapaume

communes.	pop.	cantons.	de l'arr.	du cant.		maires.	adjoints.	curés.	instituteurs.	bur. de poste.
Werlincourt lez P.	306	Pas	id.	23 kil.	2 kil.	Monchain	L. Dubois	Virel	Delval	Pas
Warlus	422	Beaumetz	id.	8	4	Brazier	Campagne	Flour	Ledru	Arras
Warluzel	374	Aves-le-C.	St Pol	25	7	Cuvillier	Vermesse	Eloy	Poulet	L'Arbret
Wavans	399	Auxi-le-C.	id.	25	5	De Marles de B.	Perdu	Lebel	Lamory	Auxy le Châ
Wavrans	793	Lumbres	St Omer	13	5	Verdure	Dubois	Herby	Portenart	Lumbres
Wavrans	236	St-Pol	St Pol	5	5	Dewisme	Mouton	Cocquempot	Finet	St Pol
Westbécourt	126	Lumbres	St Omer	13	7	Gressier	Caron	Butez	Scoumaque	Lumbres
Westrehem	348	Norrent-F	Béthune	30	7	Boffe	Carpentier	Dausse	Caron	Lillers
Wicquinghem	377	Hucquel.	Montreuil	20	5	Ducrocq	Liév. Ducrocq	Longavesne	Dourdin	Hucqueliers
Widehem	347	Etaples	id.	20	10	Trollé	Vassal	Meurice	Dumoulin	Etaples
Wierre au Bois	184	Samer	Boulogne	18	2	Lhotellier	Delhaye	Grébet	Carlu	Samer
Wierre Effroy	740	Marquise	id.	14	8	Duflos	Longuemaux	Blaquart	Serret	Marquise
Willeman	604	Le Parcq	St Pol	15	7	Martin	Hecquet	Ansart	Ropital	Hesdin
Willencourt	188	Auxi-le-C.	id.	30	2	Soudain	Vasseur	Ansel	Protin	Auxy le Châ
Willerval	331	Vimy	Arras	9	2	Pollart	Ant. Cayet	Maniez	Clément	Vimy
Wimille	1,839	Boulogne	Boulogne	4	4	Loppe	Delahodde	Boutoille	Arnouts	Boulogne
Wingles	785	Lens	Béthune	17	10	Marquilly	Gaillard	Capron	Héringuez	Lens
Wirwignes	591	Desvres	Boulogne	12	6	Lachéré	Varlet	Magniez	Bodart	Samer
Wismes	606	Lumbres	St Omer	18	7	Cocquempot	Lardeur	Randoux	Leverd L.	Fauquemb.
Wisques	178	id.	id	20	7	Decroix	Lejeune	Saison	Simon	St Omer
Wissant	1,012	Marquise	Boulogne	22	10	Admont	Fourdin	Clément	Leleu	Marquise
Witternesse	690	Norrent-F	St Omer	30	7	Cousin	Montaigne	Paris	Delepine	Aire
Wittes	626	Aire	Béthune	12	4	Réant	Bourdrel	Waille	Dorlencourt	id.
Wizernes	1,120	St-Omer	St Omer	25	5	Bellart	Bourdrel	Ducrocq	Wintrebert L.	St Omer
Zoteux	456	Hucquel.	Montreuil	20	6	Sagot	De Baumy	Willame	Golliot	Hucqueliers
Zouafques	466	Ardres	St Omer	20	8	Declemy	Duhotoy	Delvart	Lepoitevin	La Recousse
Zudausques	503	Lumbres	id.	8	8	Pacoud	Marcotte	Guyot	Delporte	St Omer
Zutkerque	1,773	Audruick	id.	25	3	Sauvage	Lesage	Orain	Lagaisse H.-J.	Audruick

Maires et Adjoints nommés par le Roi.

	Maires.	Adjoints.
Aire.	MM. DHALEWYN, ✲.	MM. THAREL, TEINTURIER-GUILMANT.
Arras.	M.^{gr} COLIN, O. ✲.	PILLAIN-GAUDERMEN ✲ CH. WARTELLE, ✲.
Bapaume.		PAREL-GAMOT, DURIEZ.
Béthune.	DE BELLONNET, ✲.	RAPARLIER, DURTESTE-FAUVEZ, ✲.
Boulogne-sur-Mer.	AL. ADAM, O. ✲.	MARTINET, ✲, DURTERTRE-DELPORTE, ✲.
Calais.	LEGROS-DEVOT, ✲.	LEMAIRE, notaire, ANT. QUILLACQ, négoc.
Carvin.	BAGGIO, ✲.	EUGÈNE FREMAUX, ISIDORE DHELLEMME.
Fleurbaix.	PEUCELLE.	LEPLUS, HENNON.
Frévent.	DEMORCOURT.	POULAIN, notaire, FR. GORLIER, propriét.
Guînes.	FILLEY de la BARRE ✲.	FR. GODY, pharmacien, REBIER, brasseur.
Hesdin.	PRÉVOST, ✲.	DOVERGNE père, COFFIN.
La Ventie.	MOTTE.	DELEBARRE, ROUSSEL.
Lestrem.	TRAISNEL.	DELEBARRE, DROITE.
Lillers.	HULLEU.	BAILLY.
Montreuil.	DOBERCOURT.	THIVRIER, BARDETIS.
Outreau.	GONSART.	DUPONT, BOURGAIN.
St-Omer.	Baron LESERGEANT DE MONNECOVE, ✲.	TRUCHE, BRICHE.
St-Pierre-lez-Calais	HERMANT.	FOUGÉRE, CAILLIETTE.
St-Pol.		

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE 1er.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Le ressort académique de Douai comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Recteur, M. Camarest, ✻.

Inspecteurs, MM. Le Bailly et Vincent.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE, A ARRAS.

Directeur, M. Leviez.

COURS D'HIVER, TOUS LES JOURS.

Chimie et pharmacie, par M. Dassonville, de 1 heure 1/2 à 3 heures.

Anatomie et physiologie, par M. Ledieu, de 3 heures à 4 heures 1/2.

Pathologie interne, par M. Leviez, de 10 heures 1/2 à midi.

Hygiène, maladies de la peau, par M. Maurice, adjoint, de 4 heures 1/2 à 6 heures.

Clinique interne, par M. Mercier, ✻, } visite à 7 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy, } d'une heure immédiat. après.

COURS D'ÉTÉ, TOUS LES JOURS.

Histoire naturelle, matière médicale et thérapeutique, par M. Brégeaut, d'une heure 1/2 à 3 heures.

Pathologie externe, par M. Plichon, de 3 heures à 4 heures 1/2.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants, par M. Dupuich, de 4 heures 1/2 à 6 heures du soir.

Clinique interne, par M. Mercier, ✻, } visite à 6 h. du matin, le cours
Clinique externe, par M. Lestoquoy. } d'une heure immédiat. après.

M. Trannoy, professeur-adjoint, chef des travaux anatomiques.

La bibliothèque est ouverte aux élèves tous les jours, de 6 heures à 8 heures du soir, excepté les dimanches et fêtes.

COLLÉGE ROYAL DE SAINT-OMER.

(Troisième classe.)

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. De Verteillac, O. ✻, sous-préfet, président.
Baron Le Sergeant de Monnecove, ✻, maire de la ville, membre.
Pruvost, procureur du roi, id.
Briche-Van-Bavinchove, négt, adjoint au maire, id.
Quenson, président du tribunal civil, id.
Obry, notaire, id.

FONCTIONNAIRES.

MM. Faverot, proviseur.
Hulleu, censeur.
Dallongeville, aumônier.
Decelle, économe.
Noël, chargé de la classe de philosophie.
Jubé, professeur de mathématiques spéciales.
Archambault, professeur de physique.
Boniface, chargé des mathématiques élémentaires.
Rossigneux, professeur de rhétorique.
Riquier, chargé de l'enseignement historique.
Couvelaire, chargé de la seconde.
Campaux, id. de la troisième.
Leclaire, id. de la quatrième
Marpen, id. de la cinquième.
Delaporte, id. de la sixième.
Doutriaux, maître élémentaire, chargé de la septième.
Mollet, id id. de la huitième.

MM. Campeaux, chargé du cours de rhétorique et de philosophie supplémentaires.
Leclaire, chargé de l'enseignement de la langue allemande.
Beugnet, id. id. anglaise.
Taverne, maître d'études, chargé de la classe des commençants.
Gaillard, Francqueville, Laurence, Toulet, Gombert, } maîtres d'études.
Chauvrau, 1er commis d'économat.
Cuvelier, maître de dessin.
Vilain, maître d'écriture.
Evrard, médecin.
Machart, dentiste.

COLLÉGE D'ARRAS.

PERSONNEL.

MM. L'abbé Ozouf, principal et aumônier du collége, O. A.
Delbecq, régent de philosophie.
Rochefort, régent de physique.
Foissey, régent de rhétorique, suppléé par M. De Mallortie.
Broy, régent de seconde, O. A.
Caron, régent de troisième.
Carton, régent de mathématiques.
De Savary, régent de quatrième.
Basier, régent de cinquième.
Châtelain, régent de sixième.
Lallart, régent de septième.
Elliot, maître de langue anglaise.
Hacart, maître de rhétorique française.
Leturgez, maître de huitième.
Catelain, maître de neuvième.

MAÎTRES D'AGRÉMENTS.

MM. Bertrand, V. Hecquet, Grigny, H. Coche, professeurs de musique.

MM. Jules Garin, chargé du cours de chant dans les classes élémentaires.
Demory, professeur de dessin.
Fry, professeur de modelure.
Boniface, professeur d'escrime.
Nombre d'élèves : Pensionnaires, 59; Externes, 293.

COLLÉGE COMMUNAL DE BÉTHUNE.

MM. Cayet, principal et régent de seconde et de troisième.
De Mendonça, régent de mathématiques.
Mannessier, régent de quatrième et de cinquième.
Remant, régent de sixième et de septième.
Vandersippe, régent de huitième.
Mordacq, directeur de l'école primaire supérieure annexée au collége.
N...., maître d'étude.
Nombre d'élèves : Pensionnaires, 37; Externes, 59.

COLLÉGE COMMUNAL DE BOULOGNE-SUR-MER.

MM. Dardenne, principal, officier de l'Université.
Regnault, Hector-Félix-Candide, régent de mathématiques.
Courdavaux, régent-suppléant de philosophie.
Regnault, Gustave, régent de mathématiques élémentaires.
Thiébaud, régent d'histoire.
Henri, régent de rhétorique.
Déprés, régent de seconde.
Chatain, régent de troisième, O. A.
Reverard, régent de quatrième.
Leclercq, régent de cinquième.
Leprince, régent de sixième.
Thiesset, régent de septième, en congé, suppléé par M. Mariette.
Lepetit, chargé de la classe de français, pour les jeunes Anglais.
Davenport, maître de langue anglaise.

MAÎTRES D'ÉTUDES

MM. Bonnaire, en congé, Oblin, chargé de la huitième, Duwez-Carré, Boudringhin.

MM. Regnault, Gustave, directeur de l'école primaire supérieure annexée.
Dutertre, Decand, maîtres-adjoints, id.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 74; externes, 65.

COLLÉGE COMMUNAL D'AIRE.

MM. L'abbé Devin, principal et aumônier.
Picques, régent de rhétorique et de seconde.
Boulanger, régent de mathématiques.
Vigneron, régent de troisième et de quatrième.
Herman, régent de cinquième et de sixième.
Bruge, régent de septième.
Mortreux, répétiteur, chargé de la cinquième.
Lacroix, maître d'études.
Nombre d'élèves : pensionnaires, 81; externes, 30.

CHEF D'INSTITUTION.

A Boulogne, M. Haffreingues, O. A.

MAÎTRES DE PENSION.

A Arras, M. Blondel; à Auxy-le-Château, M. Duquesnoy, à Bapaume, M. Decauquy; à Boulogne, MM. Bird et Gibson; à Calais, M. Crassier; à Coulomby, M. Vandomme; à Dohem, M. N...; à Hesdin, M. Joseph; à Méricourt, M. Levecque; à Montreuil, M. Delwaulle; à Sibiville, M. Dadier; à St.-Omer, MM. Dumetz, Tordeux; à St.-Pol, M. Delobel.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Inspecteur des écoles du département.

M. Prunier, (1re classe), à Arras. Il surveille tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Sous-inspecteurs.

MM. Choquet, (1re classe), Guillemain, (1re classe), suppléant de M. Flament, Didier, sous-inspecteur-adjoint.

Commission d'examen établie à St.-Omer, pour le département.

Un inspecteur d'académie, président.

MM. Truche adjoint au maire, membre.
Faverot, proviseur du collége royal, membre.
Pascal, curé de Ste.-Elisabeth, id.
Boniface, chargé de la classe de mathématiques élémentaires, membre.
Alexandre Hermant, conseiller municipal, membre.
Prince, docteur en médecine, id.
Prunier, inspecteur des écoles, secrétaire.

Dames adjointes à la commission pour l'examen des institutrices et des surveillantes de salles d'asile.

MMmes De Verteillac.
De Monnecove.
De Préval.

Comités supérieurs.

En conformité de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, du 11 décembre 1839, il existe, dans le Pas-de-Calais, six comités supérieurs, c'est-à-dire, un, dans chaque arrondissement.

Le président du comité de l'arrondissement d'Arras est M. le Préfet qui préside de droit les autres, lorsqu'il se trouve dans les lieux où ils tiennent leurs séances; hors ce cas, le président est le sous-préfet. Les autres membres sont : Le maire du chef-lieu; le juge-de-paix ou le plus ancien des juges-de-paix du chef-lieu; le curé ou le plus ancien des curés de la circonscription; un ministre de chacun des autres cultes, s'il y a lieu; un proviseur ou principal du collége, chef d'institution ou maître de pension; un instituteur primaire, trois membres du conseil d'arrondissement, les membres du conseil général, ayant leur domicile dans la circonscription du comité.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Girout, directeur économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints.

MM. Descamps, — histoire, géographie, grammaire, méthode.
Vasse, — horticulture.
Choquet, — écriture.
L'abbet Fournet, — religion, histoire sainte.
Mortreux, — dessin linéaire, arpentage, levée des plans.
Heisser jeune, — Chant.
Villain et Passet, maîtres d'études, surveillants.

Nombre d'élèves : boursiers du département du Pas-de-Calais, 18 ; demi-boursiers, 6.

ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.

Frères des écoles chrétiennes.

Il existe dans le Pas-de-Calais, treize établissements dirigés par les Frères des écoles chrétiennes et répartis en 28 écoles.

Arras, 4 écoles du jour et 1 du soir	800 élèves.
Bapaume, 1 école du jour et 1 du soir	270
Béthune, 1 école du jour	360
Laventie, 1 école du jour	160
Lillers, 1 école du jour	200
Boulogne, 4 écoles du jour	1,050
Calais, 1 école du jour	400
Desvres, 1 école du jour	140
St.-Pierre-les-Calais, 1 école du jour et 1 du soir	230
Wimille, 1 école du jour	160
Montreuil, 1 école du jour et 1 école du soir	300
Aire, 1 école du jour et 1 école du soir	490
St.-Omer, 4 écoles du jour et 1 du soir	1,100
Total	5,660 élèves.

Dans le courant de 1845, deux nouvelles écoles des frères ont été ouvertes, l'une à Lillers et la seconde à Wimille : deux villes, Aire et St.-Pierre-les-Calais ont ajouté à leur école du jour chacune une école du soir. Le nombre des élèves qui en 1844 était de 5,120, s'est élevé l'année suivante à 5,660, augmentation 540.

FRÈRES DE MARIE.

Ces frères ont trois écoles dans le département, elles sont situées à Carvin, à Hénin-Liétard et à St.-Pol.

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

En fixant au 7e de la population ou au 14e par chaque sexe, le nombre moyen des sujets capables de participer au bienfait de l'instruction primaire, les documents statistiques dressés pour 1844, révèlaient l'absence de 16, 933, enfants. Les dispositions qui ont été faites, ont eu pour résultat de rappeler, pendant l'hiver de 1845, 3,748 enfants qui jusque-là s'en étaient tenus éloignés. Cette augmentation se repartit entre les arrondissements dans les proportions suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	Population.	NOMBRE D'ENFANTS qui ont fréquenté les écoles pendant l'hiver de 1845.			NOMBRE d'enfants en âge de fréquenter les écoles. (7e de la popon.)	Différence.	PROPORTION indiquant le nombre des enfants absents des écoles.
		Garçons.	Filles.	Total.			
Arras	167,598	11,311	8,344	19,655	23,942	4,287	18/100
Béthune	134,282	8,445	7,216	15,661	19,183	3,522	18/100
Boulogne	113,143	7,431	5,741	13,172	16,163	2,991	18/100
Montreuil.	79,711	5,268	4,741	10,009	11,387	1,378	12/100
St.-Omer.	109,144	7,907	6,982	14,889	15,592	.703	4/100
St.-Pol.	81,143	6,121	5,166	11,287	11,591	304	2/100
Totaux	685,021	46,483	38,190	84,673	97,858	13,185	13/100

Dans l'année 1844, 48 maisons d'école ont été achetées ou mieux appropriées à leur destination.

Elles ont nécessité une dépense de 197,889 f. 45 c.

Pour acquisitions 18 maisons,	74,037 f.	10 c.	
— constructions 24 id.	117,955	53	197,889 f. 43 c.
— réparations 6 id.	5,896	90	

Dans les sept premiers mois de 1845, 37 projets ont été proposés par autant de communes. Ils nécessiteront une dépense de 184,661 f. 17 c.

Les efforts des communes sont encouragés par des subventions provenant des fonds de l'état et de ceux du département, 55 communes y ont participé.

L'administration insiste constamment sur la nécessité de créer des écoles destinées spécialement à l'instruction des filles, parce qu'on a remarqué que dans celles où les deux sexes ne peuvent être complètement séparés les élèves y sont en général inférieurs en instruction et en moralité.

SALLES D'ASILE.

Le nombre des salles d'asile est resté stationnaire dans le Pas-de-Calais pendant l'année 1845. Au moment où se fermait celle de Courrières, la ville de Montreuil en ouvrait une.

SALLES D'ASILE D'ARRAS.

Compte rendu au 31 décembre 1845, des recettes et dépenses faites par les dames inspectrices et la société des jeunes économes.

RECETTES.

Reliquat de 1844.	3,518	00
Produit net de la loterie de 1845.	6,079	25
Cotisation des jeunes économes	349	35
Produit des troncs	12	65
Don annuel du conseil municipal.	100	00
Intérêts des sommes déposées chez le trésorier. . . .	244	54
Total des recettes. . . .	10,303	79

DÉPENSES.

Entretien du mobilier des asiles	363	27
Secours aux enfants, soupes, etc.	645	35
Indemnités aux maîtresses.	420	00
Achats de lits et literies.	320	00

DÉPENSES DES JEUNES ÉCONOMES.

Bas	454	90	
Chaussons	221	40	
Sabots	184	45	
Calottes	132	50	
Mouchoirs	198	40	4,657 80
Indiennes et cotonnades	2,194	25	
Toiles de coton pour chemises . . .	769	65	
Impressions et frais divers	150	00	
Façons et coupes d'ouvrages. . . .	314	00	
Merceries.	38	25	

Total des dépenses . . .	6,406	42
Reste en caisse.	3,897	37
Somme égale aux recettes. . . .	10,303	79

TABLEAU DU NOMBRE D'ENFANTS QUI ONT FRÉQUENTÉ LES ASILES EN 1845.

Savoir :	Vivier.	Cloître.	St.-Vaast.	St.-Michel.	Totaux.
Passés aux écoles.	31	46	39	40	156
Ayant quitté la ville ou cessé de fréquenter les asiles . .	10	36	36	1	83
Morts dans l'année	3	2	6	10	21
Sur les registres au 31 décembre 1845.	142	157	247	136	682
Total général.	186	241	328	187	942

Noms des instituteurs, des institutrices et des dames surveillantes des salles d'asile, qui attirèrent spécialement l'attention de l'administration et méritèrent des récompenses ou des mentions honorables.

EN 1845.

Rappel de médaille d'argent : M. Hénocq, directeur de l'école supérieure, à Calais.

Mention honorable : M. Mordacq, directeur de l'école supérieure, à Béthune.

Médailles d'argent : MM. Leverd, instituteur communal, à Fauquembergues, Seiret, à Marquise.

Médailles de bronze : MM. Lelong, à Calonne-sur-la-Lys, Sallé, à Saulchoy, Caron, à Tilques, Baccuez, à Vimy, Mᵉˡˡᵉ Hermant, institutrice, à Montreuil.

Mentions honorables : MM. Dufay, à Martinpuich, Bens, à Flers, Lemaire, à Lewast, Grenet, à Béthune, Rivet, à Nielles-lez-Bléquin, Vasseur, à Eterpignies.

Mᵉˡˡᵉˢ Selame, institutrice, à Vitry, sœur Rosselet, à Guînes, Lavoisier, à Calais et d'Halluin, à Hénin-Liétard.

SALLES D'ASILE.

Médaille de bronze : Mᵉˡˡᵉ Beauchamps, à Arras.

Mentions honorables : Mᵉˡˡᵉ Rousseau dite sœur Maria, à St.-Pierre, Mᵉˡˡᵉ Foucauld, à Calais.

CHAPITRE II.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe dans le Pas-de-Calais quatre Monts-de-Piété. Ils sont établis à Arras, à Boulogne, à Calais et St.-Omer.

MONT-DE-PIÉTÉ D'ARRAS.

Ce mont-de-piété, érigé en 1621 et fermé après la révolution de 1789, a été régulièrement autorisé par ordonnance royale du 29 mai 1844. Un arrêté du préfet, en date du 3 novembre 1804, en avait préalablement établi les bases et le réglement constitutif qui ont été modifiés.

Le capital dont peut disposer cet établissement s'élève à plus de 350,000 f. Le nombre des opérations par engagements est de 40,000 f. Chaque prêt en moyenne est d'une valeur de 8 f. 50 c.

Il prête aux engagistes à raison de 6 pour %.

MONT-DE-PIÉTÉ DE BOULOGNE.

Ce mont-de-piété, créé par ordonnance du 27 novembre 1822, ne fut ouvert que le 16 janvier 1824. Son capital n'était primitivement que de 60,000 f., aujourd'hui il est de 200,000 f.

Les prêts sont faits pour six mois, au taux de 12 pour %; il fut réduit à 12 par ordonnance du 1er janvier 1839.

Le nombre des engagements annuels est de 45,000 qui réprésentent la somme de 350,000 f. La valeur moyenne de chaque prêt est de 7 f. 30 c. environ.

MONT-DE-PIÉTÉ DE CALAIS.

Une ordonnance royale a autorisé, le 24 juillet 1831, la création d'un mont-de-piété en cette ville.

Cet établissement dont le capital s'élève à 96,550 f., prêtait dans l'origine à 18 pour %, puis il réduisit l'intérêt à 16, à 14; enfin, maintenant cet intérêt est descendu à 12 pour %.

Le minimum des prêts est de 1 f. Le nombre des engagements annuels est de 35,000 f.

Le montant des opérations par engagements est 262,500 f. et la valeur moyenne des prêts est de 7 f. 50 c.

MONT-DE-PIÉTÉ DE S^t.-OMER.

Le mont-de-piété de St.-Omer, ouvert le 1^er janvier 1820, a été régulièrement autorisé le 7 novembre 1831, par ordonnance royale.

Son capital est de 94,061 f.

L'intérêt perçu est 6 pour % sur les prêts moindres de 2 f. et de 12 pour % pour ceux qui dépassent cette somme.

Ces prêts ne s'élèvent pas en moyenne à plus de 6 f. 30 c. chacun et forment la somme de 279,770 f.

HOSPICES.

Le département du Pas-de-Calais renferme quatorze établissements connus sous le nom d'hospices. Ils sont placés dans chaque arrondissement, ainsi qu'il suit :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras. — *Commission administrative :* MM. Gamot, Develle, Wartelle de Retz, ✻, Roguin, ✻, Alph. Cot.

Hôpital civil : MM. Mercier, ✻, médecin en chef, Lestoquoy, chirurgien en chef, Lescardé, chirurgien.

Hôpital militaire : MM. Mienné, ✻, médecin en chef, Toursel-Devacquez, chirurgien. M. Gautier économe.

Bapaume. — *Commission administrative :* MM. Parel-Gamot, Legay, Duriez-Énocq, Auguste Croisilles, Caron-Lagniez; Mouronval, ✻, médecin, Florimont, chirurgien-adjoint, Langlebert, chirurgien titulaire.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune. — *Commission administrative :* MM. Delisse, Blin de Mutrel, ✻, Raparlier, Lefebvre-Dupré, ✻, Gastebois; Pruvost, médecin, Marchand, ✻, chirurgien.

Lens. — *Commission administrative :* MM. Lagrange, Demayer, Roussel, Flament, Bruneau; Testu, médecin, Carlier, chirurgien.

St.-Venant. — *Commission administrative :* MM. Debuyser, Playoust, Conseil, Delassus, Conseil; Courdent, médecin.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne. — MM. Horeau, ✻, Bonnet père, de Clocheville, Coilliot,

Haffreingue, Sergent, aumônier; Roussel, médecin, Gorré, chirurgien, St.-Jest, secrétaire.

Calais. — *Commission administrative :* MM. Ph. Devot, Henri Dupont, L. Dessin, Pigault de Beaupré, Vogue.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Hesdin. — *Commission administrative :* MM. Willame, Térouanne, Plichon, Coulet et Hallette; Vivens, médecin.

Montreuil. — *Commission administrative :* MM. Chomel, Lévêque, Brulé, Cosyn fils, Petit; Moffait, médecin, Deroussent, chirurgien.

ARRONDISSEMENT DE St.-OMER.

Aire. — *Commission administrative :* MM. Duboille, Midy, Louvet, Gonnet; Dumourtier, médecin, Warin, chirurgien.

Ardres. — *Commission administrative :* MM. Cocquet, ✻, Clerbout, Carton, Trouille; Aucheval, chirurgien.

St.-Omer. — *Commission administrative :* MM. Delattre, Deschamps, ✻, Lefebvre-Hermand, ✻, Pley, ✻, Thuillier et Coze, médecins, Cuvelier et Evrard, chirurgiens.

ARRONDISSEMENT DE St.-POL.

Auxi-le-château. — *Commission administrative :* MM. Decarbonnel, Deplanque, Wallart, Lefebvre, Petit; Leger, médecin.

St.-Pol. — *Commission administrative :* MM. Genelle, Danvin, Lambert, Prévost, Graux, Capron; Bruno-Danvin, médecin.

NOTA. C'est à MM. les Maires, comme on sait, qu'est dévolue la présidence des commissions administratives.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

On compte, dans le Pas-de-Calais, 366 bureaux de bienfaisance, dont voici le nombre et les revenus, par arrondissement :

Arrondissements.	Nombre des bureaux.	Montant des revenus.
Arras,	106	190,465 26
Béthune,	104	175,364 74
Boulogne,	17	131,840 28
Montreuil,	16	22,377 77
St.-Omer,	62	104,912 86
St.-Pol,	51	15,454 45
Totaux . . .	366	640,415 36

Afin de se mettre en mesure d'éteindre la mendicité, M. le Préfet vient d'inviter MM. les Maires à organiser des bureaux de bienfaisance dans celles des communes où il n'en existe pas.

CAISSES D'ÉPARGNES ET DE PRÉVOYANCE.

Il existait dans le département du Pas-de-Calais, au 1er janvier 1844, treize caisses d'épargnes. Elles sont situées à Aire, Arras, Auxi-le-Château, Bapaume, Béthune, Boulogne, Calais, Frévent, Hesdin, Lens, Lillers, Montreuil, St -Omer.

Au 1er janvier 1844, les treize caisses en activité présentaient une masse de dépôts montant à	4,445,853 f.	52
Les versements effectués pendant l'année ont été de	2,199,425	89
Les intérêts des dépôts ont fourni	189,477	07
Total	6,834,756	51
Les retraits opérés ayant été de	1,515,279	61
Il restait au 31 décembre 1844	5,319,476	90

Le capital des dépôts s'est accru d'une somme de 873,623 f. 35 c. : en 1843, il était seulement de 699,398 f. 90 c.

Le mouvement des livrets présente un accroissement correspondant :

Au 31 décembre 1843 leur nombre était de	7,539
Dans le courant de 1844, il en a été ouvert	3,081
Total	10,620
Il en a été soldé.	1,683
Reste au 31 décembre 1844.	8,937

Cette amélioration générale se répartit inégalement, comme l'indique le tableau suivant, entre les divers arrondissements, parmi lesquels celui de Montreuil, mais surtout celui de St.-Pol, continuent de demeurer arriérés d'une manière regrettable.

Arrondissements.	Population de l'arrondissement.	Montant des dépôts au 31 décembre 1844.	Moyenne des dépôts par habitant.	Nombre de livrets au 31 déc. 1844.	Nombre d'habitants pour un livret.
Arras	167,598	1,528,066 45	9, 12	2,385	70
Béthune . . .	134,282	604,572 31	4, 50	1,076	124
Boulogne . . .	113,143	1,978,521 06	17, 47	3,067	42
Montreuil . . .	79,711	238,932 90	3, «	492	162
St.-Omer . . .	109,144	882,261 31	8, 08	1,728	63
St.-Pol	81,143	87,122 87	1, 08	189	428
Totaux.	685,021	5,319,476 90	43, 55	8,937	889

Une caisse d'épargnes ne doit pas tarder à être organisée à Fruges et d'autres créations semblables paraissent encore à l'administration prochainement réalisables.

CAISSE DE SECOURS MUTUELS POUR LES OUVRIERS DE BOULOGNE-SUR-MER.

Dans la troisième réunion des fondateurs et des sociétaires de cette caisse, il a été constaté que le nombre des ouvriers ayant droit à ses secours était de 223, et que 68 d'entr'eux les avaient reçus. La dépense qu'a exigée cette répartition, s'est élevée à la somme de 2,915 f., y compris 221 f. 40 c. pour frais d'administration. La réserve en argent placée à la caisse d'épargnes montait à 6,447 f. 98 c. A la réunion précédente, la réserve était 4,608 f. 43 c. *(voir l'Annuaire de 1845, page 348)* et le nombre des ouvriers sociétaires n'était que de 171. D'une réunion à l'autre, il s'est accru de 52. Le nombre des sociétaires bienveillants a aussi éprouvé une forte augmentation. En 1844, il était de 85, au mois de janvier de l'année suivante, on en comptait 139. Ce qui prouve qu'on apprécie de plus en plus cette institution et que tout le monde veut en faire partie, soit pour donner, soit pour recevoir.

CHAPITRE III.

DE LA CRÈCHE.

Nous disions dans l'Annuaire de 1845, à l'occasion des salles d'asile, que l'esprit du christianisme exerce, de plus en plus, dans ce siècle sa bienfaisante influence sur les classes inférieures de la société, et s'applique efficacement à améliorer leur sort.

A ce moment, naissait à Paris, dans le même but, une institution éminemment religieuse et morale que se plairont à fonder ou du moins à seconder dans leurs localités, toutes les personnes douées d'un cœur généreux et compâtissant, qui font de la bienfaisance un de leurs devoirs les plus doux et qui sont pénétrées que c'est dans l'enfance qui leur est chère, que repose le principal espoir de la patrie.

M. Marbeau, magistrat municipal dans la Capitale, publiciste d'un talent distingué, mais épuré au flambeau de la charité la plus vive qu'il inspire à ses lecteurs par son attendrissante éloquence, M. Marbeau signalait une lacune entre la société maternelle qui aide les femmes en couche et l'asile qui reçoit les enfants de deux ans, indiquait les moyens de la faire disparaître et faisait voir que le christianisme, loin d'être épuisé comme le disent quelques novateurs, a toujours en réserve, pour nous servir des expressions de M. Marbeau, de nouveaux trésors qu'il répand sur la terre, à mesure que la civilisation les réclame.

Il existe, dans Paris, sous la surveillance de l'autorité, des maisons dites de sévrage où des femmes gardent de petits enfants et où les mères vont allaiter, aux heures de repas, ceux qui sont encore au sein. C'est après avoir visité une de ces maisons que M. Marbeau conçut l'idée de la *crèche*. Il fit voir que les frais de premier établissement et d'entretien seraient minimes, qu'ils seraient facilement couverts par les dons de la charité, par quelques subventions que l'administration pourrait accorder et au besoin par un sermon, qui ferait couler pour les petits enfants, quelques gouttes de lait et de miel sur la terre promise de la charité.

Voici comme il faut procéder pour organiser une *crèche*. Les personnes qui sentent la nécessité de fonder une crèche, doivent examiner d'abord combien d'enfants pourront avoir besoin d'y être admis. Il est facile de s'en

rendre compte dans les villes, en consultant le bureau de bienfaisance, le curé de la paroisse et les dames de charité.

On choisit un local proportionné au nombre de ces enfants.

On se réunit, on forme un comité, on choisit des directrices parmi les dames les plus zélées, des inspectrices aussi nombreuses que possible et des médecins de bonne volonté. On évalue approximativement les frais de premier établissement. On passe en revue les mille moyens que la charité toujours si ingénieuse, emploie pour soutenir les bonnes œuvres et quand on prévoit que les ressources ne seront pas au-dessous des besoins, la société se constitue, le comité est chargé de rédiger les statuts et un réglement appropriés à la localité. Mesdames les directrices s'occupent de trouver des berceuses. Elles s'empressent d'accord avec les autres membres du comité, de faire disposer le local et d'y mettre les meubles et ustensiles nécessaires.

Quand tout est prêt, les fondateurs se réunissent de nouveau, votent les statuts et le réglement et fixent le jour de l'ouverture de la *crèche*.

Les pauvres mères prévenues par les dames de charité, attendent ce jour avec une vive impatience, une cérémonie touchante fait voir aux indigents que l'autorité secondée par les riches, veille sur leurs enfants avec une sollicitude maternelle et la cloche sainte annonce au pauvre qu'on pense à lui, annonce au riche qu'il faut donner. La crèche est bénie, Jésus protège les pauvres enfants!

Les mères, les jeunes mères surtout prient avec ferveur pour les pauvres petits enfants de la *crèche*. A leur exemple, tous les cœurs s'attendrissent et la crèche est pourvue de linge, de layettes et d'argent, au-delà de ses modiques besoins. La piété rivalise avec le sentiment maternel, la vanité quelquefois avec la piété : mais le bien se fait, les enfants ne sont plus exposés à périr de froid ou de faim ; les pauvres mères ne sont plus réduites à l'alternative cruelle de les quitter, pour les nourrir ou de manquer de pain, en les gardant.

Quand il est si facile de faire le bien et tant de bien quand il en coûte si peu, chacun, dit M. Marbeau, se donne le plaisir d'y contribuer et plus on fait de bien, plus on éprouve le besoin d'en faire encore : c'est un des miracles de la charité.

L'organisation de la crèche se réduit donc à ceci : un local suffisant et sain, un comité, deux ou trois directrices, des inspectrices, un, deux ou trois médecins charitables et autant de berceuses qu'il y a de fois six enfants inscrits, (sur six enfants inscrits, il n'en vient chaque jour que quatre ou cinq.)

Le comité qui fait le réglement, peut en provoquer la modification, selon les besoins. Il procure à l'établissement des ressources et veille sur l'administration. On choisit pour président honoraire le curé de la paroisse et pour président, un des membres de la mairie, afin que la charité légale et la charité pieuse concourent à l'œuvre. Il faut, autant que possible et par la même raison, que le secrétaire du comité qui en est l'âme, soit membre du bureau de bienfaisance et qu'il y ait parmi les directrices ou inspectrices au moins une sœur de charité : la sainte mission de ces pieuses filles, leur zèle ardent pour les pauvres inspirent aux mères une juste confiance.

Les directrices font exécuter le réglement, commandent aux berceuses, admettent ou refusent les enfants présentés : elles ont un pouvoir absolu, mais leur charité les empêche d'en abuser. Les inspectrices visitent la *crèche* le plus souvent possible, quelquefois même les mères à domicile et visent chaque jour la feuille de présence des enfants. Les médecins viennent tous les jours à tour de rôle, provoquent les mesures nécessaires à l'hygiène et à la salubrité, vaccinent les enfants et les soignent même à domicile.

Quant aux berceuses, il faut que ces femmes aient éprouvé le sentiment de la maternité, qu'elles aient élevé des enfants, qu'elles soient d'une moralité sûre et qu'elles aiment l'enfance. Douceur, propreté, résignation et patience, voilà des qualités essentielles pour une berceuse.

Il est utile de donner aux berceuses un costume pour les distinguer des mères et pour qu'elles se tiennent plus propres. Une berceuse peut suffire à cinq enfants présents. Deux berceuses qui s'entendent bien, peuvent en soigner jusqu'à douze, la plus ancienne commande. On doit calculer le salaire des berceuses sur la moyenne du salaire des femmes dans l'endroit où l'on établit une *crèche*. Ce salaire s'acquitte avec les fonds provenant des quêtes ou des cotisations volontaires et de la rétribution journalière que les mères paient directement aux berceuses et qui a l'avantage de conserver intact le lien de la maternité.

Dans les campagnes, si la charité offre moins de ressources que dans les villes, le besoin est moins pressant. Il y règne, en général, une très-grande simplicité et tout y est d'ailleurs à bien meilleur marché.

Là, on pourrait charger de la surveillance de la crèche, quelque pauvre femme, incapable de se livrer au travail des champs. Il lui serait alloué une petite somme à titre de traitement ou d'indemnité de logement et, pour obtenir son salaire quotidien, il y aurait sans doute peu à ajouter à la rétri-

bution journalière de dix centimes que chaque mère devrait lui payer. Quant aux petites literies, aux layettes, l'appel qu'on ferait aux personnes charitables, les aurait bientôt procurées. Beaucoup de familles s'empresseraient même de céder à l'établissement ceux de ces objets qui cesseraient de leur être utiles. La femme du maire, celle du médecin, de l'instituteur, etc., pourraient inspecter. Le médecin, l'officier de santé le plus voisin visiterait la crèche à son passage et les pauvres mères, moyennant la très-modique rétribution dont nous venons de parler, jouiraient de la précieuse liberté de pouvoir travailler sans inquiétude. Que d'enfants éprouvent des accidents, parce que leurs mères les abandonnent à eux-mêmes dans leur berceau ou les confient pendant leur absence aux soins de leurs autres enfants encore trop inexpérimentés, pour en être chargés!

Il nous semble que, lorsque l'idée de la crèche sera répandue, chaque village voudra avoir la sienne.

Mais il faut toujours que le maire et le curé s'entendent pour la haute surveillance. La crèche fait autant de bien à la paroisse qu'à la commune et quand les paroissiens ont moins à souffrir, les administrés sont plus heureux.

SOCIÉTÉS HUMAINES ET DES NAUFRAGES.

Il en existe trois dans le département. Elles sont instituées, à Boulogne, Calais et Montreuil.

L'Annuaire de 1845 (page 347), consacre un article assez étendu à la société humaine de Boulogne, qui continue avec une persévérance au-dessus de tout éloge la tâche si utile et si philanthropique qu'elle s'est imposée. Suivant les règles de la justice distributive, nous devons, cette année, entrer dans quelques détails sur les sociétés humaines de Calais et de Montreuil dont nous n'avons fait, l'an passé, qu'annoncer l'existence.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE CALAIS.

Cette société a été formée en 1834 sous les auspices de S. A. R. le Prince de Joinville.

Dès les premiers mois de son organisation, ses agents portaient les secours les plus efficaces à des marins qui, sans eux, auraient péri.

Dans le cours de 1835, elle sauva diverses personnes au nombre desquelles était un jeune Anglais, tombé à la mer, à onze heures du soir, par un tems épouvantable.

Le 15 mars 1836, son bateau de sauvetage recueillait l'équipage du *Brick* la *Cécile*.

Au mois d'août suivant, un épileptique tombé à la mer, près de la colonne, fut rappelé à la vie. L'intervention de la société se manifesta d'une manière bien plus remarquable le 1er septembre, même année. Un jeune homme fut aussi rappelé alors à la vie, mais après être resté *sept à huit minutes sous l'eau !*

Pour que celui de ses bateaux de sauvetage à l'Ouest, pût rendre des services aussi faciles que le bateau insubmersible de l'Est, elle l'a fait monter sur un chantier à roues.

Sur son invitation, un docteur distingué a fait sur l'asphixie un cours public et gratuit, afin que la généreuse population de Calais connût les moyens de venir efficacement au secours des personnes en danger de perdre la vie dans les eaux.

Dès le mois d'août 1841, elle établissait sur la plage Ouest une école de natation dont elle confiait la direction à un habile nageur. Cette école est appelée à rendre de grands services. Les citoyens y apprennent à lutter contre les eaux et à se sauver eux-mêmes.

Elle a aussi établi des signaux de nuit et de jour, sur une étendue de côte de près de 38 kilomètres. Car les nouvelles des sinistres de mer n'arrivaient autrefois à Calais qu'avec une lenteur souvent fatale aux navires échoués, mais au moyen de ces signaux, les nouvelles parviennent à ce centre de secours, en quelques minutes.

Enfin dans maintes et maintes circonstances, son matériel a été mis en usage et ses surveillants, par des manœuvres habiles et hardies, sont parvenus à tirer du danger grand nombre de personnes sur le point de périr.

PROTECTEURS.

Monseigneur le Prince de Joinville.
Monseigneur le Cardinal, évêque d'Arras.
M. F. Delessert, député.
M. Legros-Devot, maire.

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier auxquels sont adjoints un comité d'administration composé de quatre membres et un comité maritime composé aussi de quatre membres.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE MONTREUIL-SUR-MER.

Les fondateurs de cette société réunis en séance le 11 août 1844, sous la présidence de M. Henri Bourdon, sous-préfet de l'arrondissement, ont adopté son réglement, approuvé le 7 octobre suivant, par M. le Ministre de l'Intérieur. Ce réglement composé de 37 articles établit un comité de neuf membres présidé par M. le Sous-Préfet, et renouvelé par tiers tous les deux ans. Il établit aussi deux commissions permanentes, l'une à Etaples et l'autre à Berck, et dont les membres sont nommés tous les ans, par ce comité.

Commission d'*Étaples :* MM. Souquet, président, Bigot fils, secrétaire, Prévost, maire d'Étaples, Lamothe et Chaumont, syndics de la marine.

Commission de Berck : MM. Poultier, maire de St.-Josse, président, Barbier, maire de Berck, secrétaire, Eug^ne^ Malingre, de Berck, Guilbert, maire de Merlimont et Pité, syndic de la marine.

La société, depuis son organisation, a déjà rendu d'importants services, notamment lors du naufrage du bâtiment anglais *La Trinidad*, venant de Manille et qui a fait côte sur la commune de Cucq, le 24 mars 1845.

Elle possède un pavillon de secours à l'Anse au Beurre, sur la commune de Merlimont : un autre pavillon doit être, en ce moment, construit sur l'autre rive de la Canche, à Lornel, auprès du fanal de ce nom.

Elle se propose d'en faire établir deux autres, l'un à Berck et l'autre à la Pointe du Touquet, lorsque ses ressources le lui permettront.

LES CHARITABLES, A BÉTHUNE.

Les Romains dont l'exemple est souvent cité, lorsqu'on parle de civilisation, ne pouvaient guère connaître, dit Montesquieu (1), cette vertu que nous appelons humanité, accoutumés qu'ils étaient à se jouer de la nature humaine dans la personne de leurs enfants et de leurs esclaves. La vue continuelle des combats des gladiateurs, dit encore le même auteur, les rendait extrêmement féroces. Malgré les prohibitions de la loi, les expositions d'enfants étaient très-fréquentes chez eux. Elles se faisaient (2) sur les bords du lac Vélabre situé non loin du mont Aventin et *servant d'égoût aux immondices*. Si quelques-unes de ces frêles créatures succombaient en ce lieu immonde, avant d'être recueillies, que pouvaient en faire des passants

(1) Grandeur et décadence des Romains, chap. XV.

(2) Festus, page 198.

inhumains et grossiers? la main tremble, la plume se refuse à tracer la réponse qu'appelle la question.

Mais quelle influence admirable a eue sur les cœurs la morale de celui qui a dit : *laissez venir à moi les petits enfants*, elle a poussé et elle pousse de siècle en siècle vers la perfectibilité, toutes les vertus qui ont pour base les affections de l'ame, tels que la tendresse paternelle, la piété filiale et l'amour du prochain ! Ce fut la commisération suscitée par l'amour du prochain qui inspira aux premiers chrétiens l'idée de fonder des hospices pour les malheureux (1). Bientôt la pensée religieuse de les secourir ainsi s'étendit plus loin; on voulut, lorsqu'ils succombaient sous le poids de l'âge ou des infirmités se charger des soins de leur sépulture et ces soins se généralisèrent ensuite, en s'appliquant à toutes les personnes qui décèdent.

Dans plusieurs arrondissements du Pas-de-Calais, il existe sous le nom de *charitables* des corporations composées indistinctement et à tour de rôle, d'habitants de chaque commune qui s'imposent la douloureuse mission de porter à l'église et au cimetière leurs compatriotes décédés. Les charitables les plus connus sont ceux de Béthune et de Beuvry. Formés en 1188, ils ont leurs statuts, leurs lettres-patentes et leur discipline.

La confrérie des charitables de Béthune dissoute le 15 fructidor an 5, continua en secret d'enterrer les morts. Réinstallée le 25 floréal an 10, elle a depuis rendu les plus grands services à la population indigente de la Cité (2).

SOCIÉTÉ DE S^{t}.-VINCENT-DE-PAUL.

Lorsqu'en 1833, cette société s'est formée à Paris, elle n'était composée que de huit membres. Mais telle est la sympathie qu'elle a rencontrée, qu'à la fin du mois de décembre 1844, elle comptait 4,561 membres actifs, 2,291 membres honoraires et 207 membres aspirants. Elle a commencé à se propager en Belgique, en Angleterre, en Italie et même au Mexique. Bientôt l'esprit de justice, de confiance et de véritable charité qui l'anime étendra partout sa pacifique influence et deviendra un nouveau lien de fraternité chrétienne entre tous les peuples.

Sur les 204 conférences de St.-Vincent, qui sont établies, Paris seul en renferme 39.

(1) Génie du christianisme, chap. I, volume I et plus loin.

(2) Notice sur la ville de Béthune par M. Félix Lequien.

Il en existe quatre dans le Pas-de-Calais : elles sont instituées à Arras, Boulogne, Montreuil et St.-Omer.

La conférence d'Arras a été installée le 9 décembre 1839. Elle a commencé par patronner 94 apprentis.

Le 10 août dernier, dans une séance publique, présidée par Mgr. le Cardinal Evêque d'Arras, assisté de M. le Vicaire-Général, Bailly, et de M. le Maire de la ville, elle a distribué des récompenses à ceux de ses jeunes patronnés qui s'étaient le mieux conduits et dont le nombre total était alors de 105.

Dans une allocution où un heureux choix de mots et un style pur et élégant donnaient un nouveau relief à de nobles pensées, son jeune vice-secrétaire a présenté l'exposé de ses travaux. Les dépenses de l'année se sont montées à la somme de 4,620 f. et les recettes seulement à celle de 3,410 f. 97 c. Elle a pourvu au déficit par les reliquats des années précédentes mis en réserve et destinés à obtenir un local plus spacieux que celui où elle se réunit. Comme une de ses sections consacre ses soins à régulariser la position d'hommes et de femmes vivant en dehors des lois de l'état et de l'église, elle a dépensé pour se procurer les pièces propres à atteindre ce but si louable, une somme de 666 f.

La conférence de Boulogne a été établie le 22 août 1842. C'est tout ce que nous pouvons en dire. MM. les fonctionnaires qui la dirigent ne veulent pas, par esprit d'abnégation, faire connaître le bien qu'elle peut opérer. Si nous osions nous permettre une réflexion, nous dirions qu'il n'y a pas de vanité à parler avec modestie du bien qui se fait collectivement et que si l'exemple de celui qui n'est pas connu peut être imité, ce n'est que par inspiration. Aussi l'évangile a dit que la lumière ne doit pas rester sous le boisseau.

La conférence de Montreuil a été établie le 23 octobre 1843. Elle a d'abord porté son attention sur les classes ouvrières, a fondé une petite bibliothèque et ouvert une école d'adultes, dirigée par un frère des écoles chrétiennes. 70 élèves fréquentent cette école.

La conférence de St.-Omer avait été établie le 2 mars précédent. Une école d'adultes qu'elle a organisée sous la direction des frères des écoles chrétiennes a bientôt compté plus de 200 élèves et tous les dimanches un grand nombre de personnes puisent dans une bibliothèque catholique qu'elle a fondée le bienfait de l'instruction et des enseignements religieux.

ASSOCIATION MATERNELLE.

Depuis que cette association s'est organisée, jamais ses secours n'avaient été autant réclamés qu'en 1845. La moyenne des femmes à qui elle en accorde annuellement est de 160, mais en 1845, 209 femmes qui ont mis au monde 212 enfants sont venues les réclamer. Ajoutons que 126 enfants nés l'année précédente, ont continué à être l'objet de sa bienfaisance. Ainsi dans le cours de 1845, elle a secouru 338 enfants sur lesquels, toutefois, 12 sont morts.

Aussi ses recettes ont été dépassées par les dépenses.

Le nombre des souscripteurs en 1845 fut de 318 et le total de la souscription de	6,271
Le déficit est de	391
Ainsi le montant des dépenses a été de	6,662 f.

Les dames inspectrices on fait un appel à leurs concitoyens qui, dans cette circonstance, auront donné une nouvelle preuve de leur inépuisable charité. Il serait heureux qu'il en fut aiusi, car ces dames ont le projet d'établir une crèche pour les enfants encore à la mamelle, dont les mères sont obligées d'aller travailler en ville. « Ce serait un nouveau bienfait pour les « pauvres d'Arras et le complément de l'association maternelle. »

ŒUVRE DE MARIE.

« Cent-vingt jeunes filles sont admises dans l'œuvre, plusieurs aspirent « à y entrer, toutes sont placées dans les excellents ouvroirs des sœurs de « Ste.-Agnès et de la Charité ou chez des maîtresses choisies. Des mois « d'apprentissage sont payés en faveur de celles dont les parents sont trop « pauvres pour pouvoir suffire à cette dépense et déjà un certain nombre « d'entr'elles commencent à gagner leur vie par le travail. Une bibliothèque « leur offre une distraction utile et variée. Des jeux précédés d'une courte « instruction les réunissent chaque dimanche; enfin des secours à titre de « récompense leur sont distribués tous les ans. »

« Les demoiselles ont la consolation de voir la plupart de ces jeunes « filles répondre à la surveillance active, aux soins multipliés dont elles sont « l'objet. Les progrès qu'elles ont faits dans la piété comme dans le travail, « la persévérance dans le bien font concevoir pour l'avenir les plus consolantes espérances. » *(Extrait du compte rendu.)*

Il est à regretter que les ressources bornées de l'œuvre ne permettent pas de recevoir plus de 120 jeunes filles.

Total de la dépense en 1845	3,475	71
Montant de la souscription, compris la quête à l'église. .	3,397	90
La dépense excède la recette de . . .	77	81

Les souscriptions sont recueillies par les économes de l'œuvre. Tous les dons en nature ou en argent pourront d'ailleurs être réunis chez Mme la supérieure des sœurs de la Charité, trésorière de l'œuvre.

Au mois d'août dernier, Mesdemoiselles du Blaisel de Belle-Isle, Hacot, Delhomel et autres dames, s'occupaient d'organiser à Montreuil l'œuvre de Marie.

COMMERCE.

Des ordonnances royales ont créé trois chambres de commerce dans le Pas-de-Calais. Elle siègent à Arras, Boulogne et Calais.

CHAMBRE DE COMMERCE D'ARRAS.

M. Desmousseaux de Givré, O. ✱, préfet, président d'honneur.

MM. Lantoine-Harduin, Hallette, ✱, Leroy-Brazier, Dehée-Cayet, Crespel-Dellisse, ✱, Maurice Colin, O. ✱, Renard-Rohart, Alex. Braine, Hurtrel-Letombe, ✱.

CHAMBRE DE COMMERCE DE BOULOGNE.

M. Al. Adam, O. ✱, maire de Boulogne, président d'honneur.

MM. Baret-Ternaux, Cary-Malraison, Chauveau-Sire, Crouy aîné, Demarle aîné, Huguet, Pamart père, Victor Bouteillier, Trudin-Roussel.

CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS.

M. Legros-Devot, ✱, maire de Calais, président d'honneur.

MM. Bodart, Champallier, V. Guillebert, A. Vogue, J. Morley, Fois Sagot, Je Leveux, Am. Hermant, Dessin.

MARCHÉ D'ARRAS.

La fertilité des campagnes qui environnent Arras, a dû, de tems immémorial, porter les magistrats de cette ville à établir des réglements propres à fixer d'une manière nette et précise les obligations des personnes employées dans ses marchés, à assurer une grande sécurité aux cultivateurs qui les

approvisionnent et à donner toute garantie aux acheteurs qui les fréquentent. Ces réglements dont se plaisent à admirer l'excellent rouage tous ceux qui suivent ces marchés, sont l'objet constant de l'attention de l'administration municipale. En les faisant ponctuellement éxécuter, elle y introduit avec une sage lenteur, les modifications que suscitent les enseignements de ses observations. Comme on le voit, ces réglements n'ont rien qui tienne de l'improvisation : ils sont l'ouvrage du tems et de l'expérience. Et tel est l'ordre qu'ils maintiennent sur le marché d'Arras, qu'il suffit de peu de minutes, pour qu'on soit sur la trace d'un hectolitre signalé comme égaré, quelque soit, d'ailleurs la quantité de grains exposés alors en vente. Cependant il est des marchés où l'on compte jusqu'à 16 mille hectolitres, tant en céréales qu'en graines oléagineuses. Les méprises y arrivent très-rarement. Si, par extraordinaire, l'on ne pouvait savoir ce qu'est devenu un hectolitre réclamé, les préposés à la vente, appelés *bouteurs*, sont obligés d'en tenir compte au propriétaire.

Le nombre des personnes attachées au marché d'Arras est de 325.

Les marchés aux grains d'Arras se tiennent les mercredis, les vendredis et samedis.

La moyenne du nombre d'hectolitres vendus par année s'établit de la manière suivante à partir de 1816.

Pour chacune des années 1816 et 1817 — 553,392 hect.
de 1818 à 1827 — 620,485
de 1828 à 1837 — 659,995
de 1838 à 1841 — 763,870
de 1842 à 1844 — 792,862

En 1845, le nombre d'hectolitres est monté a 903,010

En comparant ce nombre à celui qui y a été amené en 1816 ou en 1817, on trouve une augmentation de 349,618 hectolitres.

Si l'antique réputation de la bonne tenue de ce marché a contribué à ce résultat, on doit dire que la suppression si louable de la jachère en est aussi la cause, car l'augmentation porte sur les graines oléagineuses d'une manière très-notable.

C'est même par elles que l'approvisionnement du marché d'Arras a suivi, de période en période, depuis 30 ans, une marche si évidemment ascensionnelle. La belle apparence de la prochaine récolte de colzat et la facilité avec laquelle on vient à Arras en parcourant de très-bons chemins,

font augurer, pour la campagne de 1846-47 un approvisionnement d'un million d'hectolitres.

Examinons maintenant le mouvement de fonds qu'à fait opérer en 1845 sur ce marché, la vente des 903,010 hectolitres dont il est ci-dessus question, mais en ne donnant à chaque espèce de grains qu'une valeur moyenne.

Or, il est constant d'après les mercuriales officielles de la mairie, que le nombre d'hectolitres s'est élevé, savoir :

En blé à	270,413 —	au prix moyen de	17 f. » —	4,597,021 f.	»
En seigle à . . .	48,291 —	—	de 11 » —	531,201	»
En escourgeon à	145,329 —	—	de 10 50 —	1,525,954	50
En grains *fourragers* à	10,099 —	—	de 15 » —	151,485	»
En avoine à . .	120,621 —	—	de 7 » —	844,347	»
En colzat, Œil^te^, cameline, lin et chanvre à . .	308,257 —	—	de 22 » —	6,781,654	»
	903,010				

Ainsi la vente de toutes ces denrées calculées à un taux moyen est montée à la somme de 14,431,662 50

Il nous reste à parler des huiles, des tourteaux et de la dentelle.

On estime qu'il se fabrique annuellement à Arras et dans les environs 120 mille hectolitres d'huile dont les sortes se divisent ainsi : 90 mille en œillette pour la bouche et le savon et 30 mille en colzat, cameline, lin et chanvre.

120,000 hectolitres à 80 f. l'un, prix moyen, produisent 9,600,000 »

Les 90 mille hectolitres d'œillette laissent 12,600,000 kilogrammes de tourteaux et les 30 mille hectolitres de colzat et autres en donnent 3,900,000 en tout, 16,500,000 kilogrammes qui à 12 f. le cent produisent . . . . . 1.980,000 «

Quoiqu'il se fasse toujours beaucoup de dentelles, à Arras et dans les environs, mais attendu que les prix en sont très-réduits par suite du perfectionnement apporté à la confection du tulle, on estime que le montant de ces ouvrages jadis si recherchés n'atteint guère annuellement

A reporter. . . . 26,011,662 50

Report	26,011,662 50
qu'un	1,000,000 »

Ainsi la vente de toutes ces denrées et marchandises produit, à Arras, un mouvement annuel de fonds s'élevant à la somme de 27,011,662f 50

MARCHÉ DE BÉTHUNE.

Béthune éloigné seulement de 29 kilomètres d'Arras ne laisse pas d'être aussi remarquable par les marchés qui s'y tiennent tous les lundis et dont l'approvisionnement consiste principalement en blé, avoine, escourgeon et graines oléagineuses. Les transactions auxquelles la vente de ces différentes denrées donnent lieu s'élèvent souvent, pendant les mois d'hiver, de 80 à 100,000 f. par marché. En prenant le chiffre 75 mille pour taux moyen du montant de la vente des 52 marchés qui ont lieu annuellement, on trouve que le mouvement de fonds qui se fait à Béthune pour les grains dont il s'agit est de 3,960,000 f. La graine de trèfle provenant des environs de cette ville est renommée. On estime surtout celle à laquelle on donne le nom de *Pacot*, tiré de celui d'une contrée située entre Gonnehem et Montbernenchon. Le marché au fil et aux toiles qui se tient le même jour a beaucoup perdu de son importance depuis l'introduction dans le pays des fils faits à la mécanique ; toutefois une grande partie de la population des faubourgs se livre encore avec assez d'avantage au tissage de la toile commune dont le placement, à des prix, à la vérité, très-réduits, se fait pour l'intérieur de la France à des personnes étrangères à la localité. Il serait vivement à désirer que le gouvernement pût protéger d'une manière plus efficace qu'il ne le fait aujourd'hui les laborieux artisans qui se livrent à cette industrie et qui forment une des classes les plus nombreuses et les plus intéressantes de cette ville. Le marché aux bestiaux, se tenant le lundi qui précède le premier mercredi du mois et fondé depuis quelque temps, prend de jour en jour, un accroissement sensible. Tout fait espérer qu'il sera bientôt le plus fréquenté de tous ceux qui existent dans les environs. Enfin Béthune possède encore trois sucreries de betteraves dont une prend place parmi les premières et les plus productives de l'arrondissement, et, de plus, un moulin hydraulique à huile dont les beaux produits sont très-appréciés et fort recherchés. Quant au commerce de détail, il n'offre rien de plus intéressant que celui de toute autre ville de la même population.

Canton

DE

BEAUMETZ les-Loges

Signes Conventionnels

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE BEAUMETZ-LEZ-LOGES,

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Agriculture. — Trois espèces de terrain se font remarquer dans ce canton. Les territoires d'Adinfer, Agnez-lez-Duisans, Bailleulmont, Berneville, Boiry-St-Martin, Boiry-Ste-Rictrude, Gouves, Gouy-en-Artois, Ransart, Rivière et Wanquetin se composent par tiers d'un sol argileux, siliceux et calcaire ou crayeux. Sur ceux des communes de Bailleulval, Basseux, Beaumetz-lez-Loges, Blairville, Ficheux, Fosseux, Habarcq, Haute-Avesnes, Hendecourt, La Cauchie, Mercatel, Monchiet, Montenescourt, Simencourt et Warlus la moitié du sol est de nature argileuse, et l'autre moitié appartient à peu près par égale portion aux terrains siliceux et crayeux. Mais les plaines qui entourent les communes de Berles, de Monchy-au-Bois et de La Herlière où la craie et la silice sont plus rares à la surface, laissent voir des terres fermes, froides et compactes.

La profondeur de la terre végétale, très-variable, selon les lieux, est forte dans les vallées. A Basseux, on l'estime à 1 mètre. En plaine, elle paraît être généralement de 10 à 18 centimètres. Il est, toutefois, des parcelles du territoire de Wanquetin où cette profondeur n'est que de 6 centimètres.

La culture à bras est très-restreinte dans le canton. Elle n'est pratiquée dans chaque commune, à quelques légères exceptions près, que par des personnes qui, aux approches du printemps, bèchent les petits coins de terrain qu'elles destinent à la plantation de la pomme de terre et à l'ensemencement de la carotte. Quoi qu'il soit sillonné en certains endroits

par des ravins passablement profonds, les pentes n'y sont pas assez raides, pour que la charrue n'y puisse fonctionner. Ainsi toutes les terres qu'on y dispose pour recevoir les plantes automnales et vernales sont soumises à l'action des instruments aratoires.

Les cultivateurs font labourer avec leurs terres, celles des habitants qui n'ont pas de chevaux. La rétribution exigée pour une pièce de 43 ares ensemencée en blé, est en général de 24 fr. et de 12 pour les mars.

Les exploitations principales sont situées dans les communes ci-dessous désignées et comprennent chacune les quantités suivantes :

A Boiry-Ste-Rictrude	208 hectares	A Berles-au-Bois	84 hectares
Berneville	180	Ficheux	84
La Herlière	172	Adinfer	77
Haute-Avesnes	160	Boiry-St-Martin	70
Montenescourt	148	Hendecourt	65
Blairville	142	Bailleulmont	61
Habarcq	128	Monchy-au-Bois	60
Agnez	125	Gouy-en-Artois	51
Ransart	90	Monchiet	48
Warlus	90	Bailleulval	43
Rivière	85	Wanquetin	34

Il existe d'ailleurs, dans le canton, un grand nombre de petites fermes dont l'exploitation moyenne paraît être de 20 hectares.

La durée des baux est toujours de neuf ans. On continue d'y stipuler le maintien de l'assolement triennal et la restriction de laisser en jachère la dernière sole, quoique ces clauses soient tombées en désuétude. Cependant la seconde ne l'est pas d'une manière absolue. Aussi le cultivateur intelligent qui doit quitter une partie de terres, fait toujours ses dispositions pour que celles qui, selon l'ancien usage, auraient dû rester en jachère la dernière année de jouissance soient alors couvertes de graines oléagineuses et pour qu'elles soient libres le 1er octobre.

A ce moyen, il ne peut être exposé à être touché d'assigna-

tion et par suite à être condamné au paiement de dommages-intérêts. Car il est maintenant bien reconnu que la culture des plantes oléagineuses a l'avantage de faire disparaître la routinière jachère, sans nuire à la récolte subséquente des céréales.

Quant aux autres stipulations des baux, elles mettent à la charge du fermier l'entretien locatif, les contributions et les cas fortuits. Elles prescrivent la conversion en fumier de toutes les pailles provenant de l'exploitation, et l'emploi total de cet engrais sur les terres, objet de la location.

Assolement. Engrais — C'est plutôt par habitude, que par l'effet de la réalité qu'on désigne encore aujourd'hui les soles dans les communes, puisque les graines oléagineuses, les féveroles, des semis en trèfle, en minette et autres prennent heureusement la place de la ruineuse jachère. Cependant elle ne disparait pas totalement; à Wanquetin, le 1/14 du territoire y est encore affecté, à Rivière et dans les autres communes, c'est environ le 1/9 de chaque territoire et cela dans un but de spéculation utile. C'est pour y conduire les fumiers et pour obtenir sur quelques pièces ainsi fumées, les jeunes plantes de colzat, nécessaires pour le repiquage au rayon des mois d'octobre et de novembre.

Suivant la méthode surannée, c'est-à-dire, suivant celle qui consistait à laisser chaque année le tiers de tout territoire improductif, l'usage était de donner 5 labours aux terres qui devaient recevoir les céréales d'Automne.

Le premier se faisait avant l'hiver avec le Binot.

Le second précédé d'un hersage énergique et croisé, fait au moyen d'un instrument puissant avait lieu dans le mois de mai avec l'araire ou charrue. Il déterminait la *jachère* dont il prenait le nom.

Le troisième qu'on appellait *retaillage* se faisait un mois après encore à la charrue, et quelquefois au binot.

Le quatrième auquel on donnait le nom de *relevage* s'exécutait dans le mois d'août avec le binot.

On emploie la charrue du pays appelée harelle, *araire,* ayant un train, deux oreilles et un versoir mobile. On emploie aussi le binot; cet instrument qui peut fonctionner sur le même train que l'araire, en diffère par deux semi-boîtes adhérentes au soc, en guise de versoir. La charrue est attelée de 3 et quelquefois de 4 chevaux, et le binot de 2.

La charrue de Flandre dite Brabant, est aussi employée par des cultivateurs au lieu de celle du pays.

Quelques-uns, et notamment M. Crespel-Dellisse, à Berneville, font usage d'un instrument perfectionné, tricycle, en forme de herse, garni de cinq et quelquefois de neuf socs. Il est d'une grande puissance. Aussi sa traction exige le concours de 4 forts chevaux. Pour ses semailles, M. Crespel n'emploie qu'un semoir mécanique de son invention.

Engrais. Amendements. — Le fumier de la basse-cour était autrefois le seul engrais dont on fit usage. Aujourd'hui les cultivateurs commencent à employer le tourteau, résidu provenant de la trituration des graines oléagineuses.

Pour fumer une pièce de terre de 43 ares, destinée à recevoir l'orge de saison, on répand 32 voitures de fumier, traînées chacune par 4 chevaux. C'est la moitié pour l'œillette.

Quant au tourteau qu'on fait pulvériser avant de s'en servir, on en sème au printemps sur la même quantité de terre 500 k.

Le marnage est indispensable dans les terrains de la nature de ceux que nous avons signalés au commencement de ce précis. Mais à l'aide de petits puits d'une faible profondeur, on tire facilement la marne dans les champs mêmes qu'il est nécessaire d'en couvrir.

M. Aug. Vaillant, maire de la Herlière, doit être cité avec éloge comme sachant améliorer un sol froid et ferme et le rendre plus traitable en le faisant marner à propos. Dans l'état où en est maintenant l'agriculture, aux prix élevés où sont les fermages, si le cultivateur ne connaissait pas toutes les ressources de son art, s'il ne possédait pas les capitaux nécessaires pour

les mettre en pratique, il fournirait une triste carrière.

Le marnage de 45 ares de terre coûte 30 fr., et quelquefois 40 fr., selon que la quantité qu'on répand est plus forte.

On fait aussi usage des cendres de Hollande et d'Amiens.

La Colombine et la Poulée recueillies avec soin, servent pour activer la végétation de l'œillette et du lin qui, d'ailleurs, est peu cultivé.

On regrette toutefois que l'usage des engrais liquides soit presque inconnu dans le pays. En revanche, le parcage des moutons y a acquis un grand développement. Les cultivateurs ont pris l'heureuse habitude de préparer des pâturages spéciaux, consistant en trèfle doré ou minette, et en trèfle blanc. Les bêtes à laine consomment chaque jour une portion de ces pâturages, soit à un ratelier mobile établi dans le champ même ou sur pied. C'est un nouveau moyen de suppléer la jachère, de nourrir un plus grand nombre de bêtes à laine et de multiplier les engrais.

On estime que, pour que le parcage de 10 ares soit complet, il est nécessaire que 500 moutons stationnent dessus depuis 9 heures du soir jusqu'au lendemain à 11 heures et demie du matin.

Les semailles commencent par l'hivernage, le 14 septembre, et durent dans leur état normal, jusqu'au 18 octobre.

Le trèfle, la minette, se sèment dans les blés et seigles, dans le courant du mois d'avril, et les avoines se sèment dans les derniers jours de ce mois.

Il est une autre culture importante qui depuis quelques années a pris une grande extension dans le canton, et qui se fait dans la première quinzaine de mai, c'est celle de la fève noire ou féverolle. Elle contribue à faire disparaître la jachère et donne un excellent fourrage pour les chevaux aussi bien que pour les moutons qu'on engraisse. La féverolle se sème à la volée, mais il vaut mieux la distribuer à la main dans la raie. On économise ainsi beaucoup de semence et on ménage l'espace pour le sarclage.

L'ensemencement de 43 ares exige l'emploi de deux hectolitres qui en produisent 40.

La moisson commence par les trèfles et les colzas à la fin du mois de juin, vers la mi-juillet, vient celle des hivernages, seigles, puis celle des escourgeons (orge de saison). Le blé se moissonne dans le mois d'août, et il est bien rare qu'il soit entièrement engrangé le 25 de ce mois. C'est aussi pendant ce mois que se font l'arrachage et le battage de l'œillette.

La récolte de l'avoine et des féverolles a lieu en septembre et n'est jamais terminée que dans le courant du mois d'octobre.

Les moissonneurs sont payés en nature. Ils lèvent pour leur salaire la onzième gerbe des céréales d'automne. Mais pour les trèfles et les avoines, il ne leur est accordé qu'une minime indemnité qui varie selon les communes. Dans quelques-unes, c'est un demi hectolitre de blé.

Le glanage ne se fait plus qu'après l'entier enlèvement des fruits.

Grains. — Les terres cultivées comprennent environ 14,000 hectares, dont 6,000 sont dévolus au blé, à l'orge de saison et au seigle; pareille quantité au colzat, à l'œillette, à l'avoine, à la féverolle, aux prairies artificielles, tel que trèfle ordinaire, minette, trèfle blanc dit Payonné, etc., le surplus reste en jachère. Nous en avons fait connaître précédemment sa destination.

Le blé couvre environ 4,000 hectares, l'escourgeon 1,700, le seigle 300 et l'avoine 2,000.

On cultive généralement le blé connu sous le nom de blé de Saint-Pol.

La quantité ordinaire de la semence est de 2 hectolitres par hectare. Mais après le 18 octobre, le semeur prend une plus forte poignée.

Le poids moyen de l'hectolitre de blé est d'environ 75 kilog., celui du seigle de 67, celui de l'escourgeon de 65, enfin l'hectolitre d'avoine pèse 45 kilog.

La reproduction moyenne peut être évaluée à 17 hectolitres

par hectare en blé et en seigle, et à 32 hectolitres en escourgeon et avoine.

Ainsi 4,000 hectares semés en blés peuvent produire, année commune, à raison de 17 hectolitres par hectare. . . . . 68,000 hect.

1,700 hectares d'escourgeon à raison de 32 hectares par hectare. 54,400

300 hectares de seigle à raison de 17 hectolitres par hectare. 5,100

Et 2,000 hectares d'avoine à raison de 32. 64,000

La consommation des grains peut-être calculée, ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture à 3 hectolitres par tête.

1° Blé : semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare, pour 4,000. 8,000

Nourriture à raison 3 hectolitres sur 13,000 habitans. . . . 39,000

47,000

2° Seigle : semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare, pour 300. . . . . 600 hect.

Les diverses consommations locales absorbent approximativement. 2,500

3,100

3° Escourgeon : semence calculée à raison de 2 hectolitres par hectare, pour 1,700 hectares. 3,400

La brasserie et autres besoins consomment approximativement. 10,000

Total. 13,400

	Comparaison de la production,	à la consommation.	différence en plus.
Blé. . . .	68,000 hect.	47,000	21,000
Seigle. . .	5,100	3,100	2,000
Escourgeon.	54,400	13,400	40,600
	127,500	63,500	63,600 dif. en p.

La consommation de l'avoine comprend :

1° La semence à raison de deux hectolitres par hectare, pour 2,000 hectares. . . . . 4,000 hect.

2° La nourriture des chevaux à raison de 34 hectolitres par tête, sur 1,606. 54,604

La différence en plus de la production à la consommation est ici seulement de. 6,396

Population. — En comparant la population du canton avec

sa superficie, afin de trouver sa population spécifique, c'est-à-dire le nombre des personnes qui y existent par kilomètre carré ou par 100 hectares, on trouve que ce nombre est de 82.

Le tableau suivant présente l'état numérique de la population en 1816 et en 1841, avec l'indication de l'accroissement qu'elle a éprouvé entre les deux époques.

COMMUNES.	ANNÉES		Différence en plus.	Différence en moins.
	1816.	1841.		
Adinfer.	288	347	59	»
Agnez-lez Duisans.	369	540	171	»
Bailleulmont.	373	365	4	8
Bailleulval.	340	344	»	»
Basseux.	189	247	58	»
Beaumetz-lez-Loges.	364	468	104	»
Berles-au-Bois.	710	822	112	»
Berneville.	399	467	68	»
Blairville.	465	536	71	»
Boiry-St.-Martin.	462	470	8	»
Boiry-Ste.-Rictrude.	279	322	43	»
Ficheux.	388	501	113	»
Fosseux.	371	354	»	17
Gouves.	182	179	»	3
Gouy-en-Artois.	574	611	37	»
Habarcq.	321	355	34	»
Haute-Avesnes.	217	259	42	»
Hendecourt-lez-Ransart. . . .	173	243	70	»
La Cauchie.	285	264	»	21
La Herlière.	175	167	»	8
Mercatel.	535	617	82	»
Monchiet.	142	171	29	»
Monchy-au-Bois.	1,077	1,093	16	»
Montenescourt.	216	261	45	»
Ransart.	437	542	105	»
Rivière.	1,110	1,285	175	»
Simencourt.	367	427	60	»
Wanquetin.	367	695	28	»
Warlus.	350	422	72	»
Totaux.	11,825	13,369	1,601	57
			57	
Augmentation réelle pour le canton.			1,544	

Quoique la population ait diminué dans cinq communes, pour des causes purement accidentelles et qui n'ont pas été assez importantes, pour être signalées, on voit par le tableau qui précède que, dans un quart de siècle, c'est-à-dire de 1816 à 1841, elle s'est accrue réellement dans le canton de 1,544 individus, ou du quatorzième.

La population moyenne par commune est de quatre cent-soixante et un habitants.

Vaccine. — La petite vérole cessera bientôt de compter parmi les maladies habituelles : — l'emploi de la vaccine, de cette méthode préservatrice d'un fléau destructeur, est maintenant passé généralement dans les procédés ordinaires de la médecine rurale. Dans toutes les communes du canton les enfants sont exactement vaccinés, à l'exception de Fosseux, de Montenescourt, de Ransart, de Rivière, de Wanquetin et de Warlus, où des mères, dans leur aveuglement inqualifiable, laissent encore exposée une partie des enfants aux chances terribles d'une maladie meurtrière, malgré les exhortations de MM. les maires et les exemples salutaires qu'elles ont devant les yeux. A Fosseux, à Montenescourt et à Warlus, c'est le 10e des enfans qui n'est pas vacciné, à Wanquetin c'est le 1/8, à Ransart et à Rivière, c'est le 1/4.

Habitations. — Le tableau suivant expose le nombre de maisons par commune en 1816 et en 1845, et le rapport de chacun au chiffre du contingent de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN			
	1816.	Nombre moyen d'habitans par maison	1845.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Adinfer.	54	5 2/10	60	5 7/10
Agnez-lez-Duisans.	80	4 5/10	115	4 7/10
Bailleulmont.	79	4 7/10	86	4 2/10
Bailleulval.	81	4 2/10	91	4 2/10
Basseux.	47	4	58	4 1/10
Beaumetz-lez-Loges. . . .	72	5	96	4 8/10
Berles au-Bois.	157	4 4/10	180	4 4/10

Berneville.	75	5 2|10	105	4 4|10
Blairville.	86	5 1|10	128	4 6|10
Boiry-St.-Martin.	90	5 3|10	104	4
Boiry-Ste-Rictrude. . . .	52	4 5|10	64	5
Ficheux.	86	4 5|10	100	5
Fosseux.	81	4	88	4
Gouves.	41	4 3|10	43	4
Gouy-en-Artois.	132	4	141	4 3|10
Habarcq.	80	4 6|10	95	3 7|10
Haute-Avesnes.	46	5 2|10	59	4 5|10
Hendecourt.	37	5	44	5 5|10
La Cauchie.	51	4	61	4 3|10
La Herlière.	43	4 7|10	43	3 8|10
Mercatel.	114	3 3|10	144	4 2|10
Monchiet.	42	5 1|10	41	4 1|10
Monchy-au-Bois.	210	4 8|10	215	5 1|10
Montenescourt.	45	5 5|10	60	4 3|10
Ransart.	85	4 8|10	106	5 1|10
Rivière.	231	4 5|10	294	4 4|10
Simencourt.	80	4 5|10	102	4 1|10
Wanquetin.	145	5 6|10	198	3 5|10
Warlus.	62	5 4|10	83	5
	2,492	4 1|10	3,004	4 4|10

Le nombre des maisons s'est accru de 512, dans l'intervalle compris entre 1816 et 1845, chiffre qui représente un peu plus du 5e du contingent de 1816. Nous avons vu que l'augmentation dans la population était du 1\|14, celle dans les maisons étant du 5e, lui est supérieure de 9\|14. Cette différence s'explique ainsi : les progrès de l'agriculture et le bien-être inhérent à un heureux état de paix répandent plus d'aisance au sein des familles, elles cessent de rester entassées plusieurs ensemble sous un même toit, le plus souvent bien chétif, et chacun fait aujourd'hui bâtir sa maison qu'il fait assez souvent couvrir en pannes.

Cependant le nombre des maisons a diminué à Gouves et à Monchiet. A La Herlière, il est resté stationnaire.

L'accroissement a été d'environ la moitié à Blairville. Il a été des 7\|16 à Agnez, des 3\|5 à Berneville, des 3\|8 à Wanquetin, des 3\|10 à Mercatel et Rivière, du 1\|3 à Beaumetz, Hendecourt, Montenescourt, Warlus, du 1\|4 à Basseux, Boiry-Ste-Rictrude, Haute-Avesnes, Ransart et Simencourt, des 3\|16 à Habarcq, du 1\|6 à Boiry-St-Martin et Ficheux, des 3\|20 à Berles-au-Bois,

du 1/8 à Bailleulval, du 1/9 à Adinfer et Fosseux, du 10e à Bailleulmont, Gouy et La Cauchie, et du 40e à Monchy-au-Bois.

L'accroissement moyen annuel a été de 20 3/5.

Le nombre moyen des maisons par commune est de 103.

Les rues autrefois très défectueuses dans les communes, commencent à y devenir praticables; les exhortations de l'autorité supérieure y impriment un salutaire élan.

Le tableau suivant présente l'état comparatif des toitures, chacune en son espèce, existant dans le canton de Beaumetz en 1816, avec celles qui s'y trouvaient à la fin de 1845 :

COMMUNES.	1816. Maisons couvertes en				1845. Maisons couvertes en			
	ardoise	Tuiles ou Pannes	chaume	Total.	ardoise	Tuiles ou Pannes	chaume	Total.
Adinfer.	1	2	51	54	2	6	52	60
Agnez-lez-Duisans. .	1	7	72	80	8	53	54	115
Bailleulmont.	»	»	79	79	»	24	62	86
Bailleulval.	1	2	78	81	3	22	66	91
Basseux.	2	1	44	47	4	25	29	58
Beaumetz-lez-Loges.	1	3	68	72	3	36	57	96
Berles-au-Bois. . . .	2	1	154	157	2	33	145	180
Berneville.	1	7	67	75	1	41	63	105
Blairville.	2	6	78	86	2	73	53	128
Boiry-St.-Martin. . .	»	2	88	90	1	22	81	104
Boiry-Ste.-Rictrude.	»	7	45	52	1	20	43	64
Ficheux.	»	5	81	86	»	24	76	100
Fosseux.	2	1	78	81	5	10	73	88
Gouves.	2	1	44	47	»	4	39	43
Gouy-en-Artois. . .	2	18	112	132	5	50	86	141
Habarcq.	2	1	77	80	8	31	56	95
Haute-Avesnes. . .	»	»	46	46	»	19	40	59
Hendecourt-lez-Ran.	1	2	30	33	1	14	29	44
La Cauchie.	»	»	57	57	»	20	41	61
La Herlière.	»	3	40	43	»	13	30	43
Mercatel.	»	30	84	114	2	60	82	144
Monchiet.	»	»	42	42	2	5	34	41
Monchy-au-Bois. . .	2	8	200	210	10	100	105	215
Montenescourt. . . .	»	2	43	45	4	6	50	60
Ransart.	»	5	80	85	4	14	88	106
Rivière.	5	12	214	231	8	65	221	294
Simencourt.	»	2	78	80	»	18	84	102
Wanquetin.	»	8	136	145	23	50	125	198
Warlus.	1	2	60	62	2	20	61	83
	28	138	2,326	2,492	101	878	2,025	3,004

Résumé comparatif :	en 1816,	en 1845,	différence
Nombre total des Maisons	2,492	3,004	512 en plus.
Toits en ardoises.	28	101	73 en plus.
En tuiles ou pannes. . . .	138	878	740 en plus.
En chaume.	2,326	2,025	301 en moins.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était en 1816 de 166 et en 1845 de 979 ce qui forme un accroissement de 813. Il est à remarquer que cet accroissement porte sur de nouvelles constructions aussi bien que sur d'anciennes, car bien que dans la période de 1816 à 1845, le nombre des maisons se soit accru de 512, le nombre actuel des maisons couverte en chaume est inférieur de 301, à celui qui existait en 1816. Ainsi dans la plupart des communes du canton les constructions ont reçu de notables améliorations.

Mœurs. Instruction. — Les habitants faisant de l'agriculture leur principale occupation, conservent les mœurs et les usages de la vie champêtre. Ils sont sobres, laborieux, économes.

On y compte environ 300 individus qui vivent aux dépens de la charité publique.

La confiance dans la médecine empirique commence à perdre de sa force parmi le bas peuple. Quant aux propriétaires, aux cultivateurs, ils participent depuis trente ans aux habitudes et à l'instruction des populations urbaines avec lesquelles ils rivalisent pour la tenue et l'élégance de leurs vêtements.

Il est aujourd'hui peu de communes où l'on ne compte un ou deux cabriolets.

Un pain de bonne qualité est la base de l'alimentation. Il n'y a que les familles les plus nécessiteuses qui ne tuent chaque année un porc gras pour complément de leur nourriture à laquelle se joint le beurre. Hormis ces familles, chacun a sa vache. Dans les presbytères, dans les principales fermes, il se consomme hebdomadairement une certaine quantité de viande de boucherie, mais au moment de la fête communale, chacun fait son pot au feu.

La boisson la plus générale est l'eau. Cependant il se con-

somme beaucoup de bière. On éprouve un vif regret d'être obligé de dire ici que par suite d'une ténacité mal raisonnée et malgré les prohibitions de la loi, il se fabrique clandestinement une assez grande quantité de cette boisson. C'est la plupart du temps un breuvage détestable qui se fait la nuit, à domicile. La minime économie qui s'obtient de cette manipulation solitaire est bien compensée par la mauvaise qualité des produits. Et les inquiétudes, les amendes !

A Rivière, il existe un pensionnat de jeunes demoiselles.

La plupart des locaux consacrés à l'instruction primaire laissent à désirer. Ce sont des propriétés particulières peu convenables pour leur destination actuelle. Les élèves y sont trop entassés les uns sur les autres.

Un tiers de la population enfantine ne reçoit pas l'instruction primaire, par suite de l'insouciance des parens.

Les écolages sont payés au mois depuis 50 c. jusqu'à 1 fr., selon l'âge des enfans et leur degré d'instruction.

La plupart des instituteurs sont en même temps clercs-laïcs et secrétaires des mairies.

Professions et Métiers. — Voici l'état numérique des professions exercées dans le canton :

Arpenteurs	11	Report	400
Aubergistes	21	Ciriers	4
Bergers	70	Cloutiers	12
Bouchers	2	Cordiers	5
Boureliers	22	Cordonniers	43
Brasseurs	6	Couturières	85
Briqueteurs	5	Couvreurs	55
Bucherons	13	Cultivateurs	724
Cabaretiers	139	Epiciers	56
Cantonniers	25	Gardes-champêtres et part.	31
Chapelier	1	Facteur	1
Charrons	15	Instituteurs	29
Charpentiers	69	Maçons	106
Chiffonnier	1	Manouvriers	1004
A reporter	400	A reporter	2,559

Enfin, aussitôt que le blé était semé, il fallait pour l'enfouir, un cinquième labour, labour qui se pratique aujourd'hui et qui est suivi d'un hersage qu'on appelle *retraire*.

Dans le système nouveau l'araire et le binot fonctionnent moins, et lorsqu'il s'agit de préparer la terre pour œillette, lin ou cameline, c'est la herse d'abord, puis le rouleau qu'on emploie principalement.

Voici un apperçu des travaux qui s'exécutent dans ce cas :

Les terres sur lesquelles on vient de récolter le trèfle, la vesce d'hiver, appelée dans le pays *hivernache* sont toujours destinées exclusivement à être ensemencées en œillette. On les couvre, autant qu'il est possible, de fumier avant l'hiver et on leur donne un labour au binot. Durant cette saison, on achève de fumer celles qui n'ont pu l'être d'abord et dès que le temps le permet, on leur donne encore un labour au binot.

Au retour du printemps, on y fait à la charrue un labour précédé d'un hersage assez énergique, mais moins qu'il l'eut été si la terre était à l'état de jachère, parce que l'engrais l'a maintenue swelte. Comme pour cette préparation, elle doit être fort émiettée, elle est soumise à de nombreux hersages et à plusieurs pressions du rouleau selon les circonstances. La terre ainsi disposée reçoit la semence que couvre un léger hersage suivi quelques jours après d'une pression du rouleau.

Lorsque l'œillette ne réussit pas, la cameline ou le colzat de mars la remplacent.

Quant au colzat de saison, on le sème à la volée sur les terres qui viennent de produire l'escourgeon. Ce mode de cultiver le colzat n'est pas considéré comme le plus fructueux. Le meilleur consiste à disposer, comme nous l'avons mentionné plus haut, sur des terres laissées expressément en jachères, de jeunes plantes qu'on arrache, fin d'octobre, qu'on place ensuite à la main dans la raie ouverte par le sillon, et que le nouveau sillon que soulève la charrue en revenant sur elle-même couvre de terre jusqu'aux collets. Ces plantations se font aussi dans les champs qui viennent de porter l'escourgeon ou

orge de saison. Le repiquage au plantoir est encore peu usité dans ce canton.

On estime que 43 ares cultivés de la deuxième manière, produisent, année commune, 8 hectolitres; tandis que par la première on n'en obtient que 7. L'œillette ne donne guère, année moyenne, que de 5 à 6 hectolitres. Cependant les plantes oléifères réclament des soins particuliers qui nécessitent l'emploi de beaucoup de bras. Elles exigent des sarclages qui, en faisant mourir les herbes nuisibles, maintiennent la terre ameublie. Aussi quand la récolte des œillettes est faite, il suffit d'un seul labour à la charrue, suivi d'un hersage, pour passer à l'ensemencement des céréales. On procède ensuite comme pour les terres qui ont été suivies en jachère.

Comme le colzat se récolte plutôt, la terre qui vient de le produire reçoit d'abord un labour au binot, puis un autre à la charrue. Ou bien c'est le labour à la charrue qui se fait d'abord, puis celui au binot.

Le sarclage de 43 ares d'œillette coûte généralement 18 fr.; l'arrachage et le battage 10 fr. On estime que les tiges peuvent couvrir ces deux dépenses.

A l'exemple de ce qui se pratique dans la Flandre, quelques cultivateurs font planter leurs colzats par bandes, ouvrir entre chacune d'elles de petites tranchées et placer, autant que possible, autour de chaque plante, la terre qu'on en retire. Les plantes sont ainsi abritées contre les vents rigoureux du Nord.

Il ne faut que deux litres de graine pour ensemencer 43 ares d'œillette.

L'avoine et les menus grains ensemencés sur les terres qui ont produit le blé, l'année précédente, ne reçoivent au printemps, qu'un labour à la charrue et deux hersages énergiques. Puis la semence est jetée sur la terre dans laquelle elle se couvre au moyen de la herse. Quelques cultivateurs, à l'effet de détruire la raveluche qui pullule dans les avoines, les font herser au moment où leurs germes sortent de terre.

s'ouvre le grand portail. Dans l'angle qu'il forme sur la droite en sortant de l'église et dans une grande niche pratiquée expressément, on remarque un Jésus flagellé, fixe, d'une facture assez satisfaisante, mais qui a eu le singulier bonheur de traverser la tourmente révolutionnaire sans éprouver de dommages bien marquants.

Le corps d'un des seigneurs d'Adinfer repose dans un caveau construit sous la muraille de cette église, du côté de l'Évangile. Dans l'espace que laisse un cintre de soutènement, on voyait figurer un tombeau en marbre noir, avec cette inscription : Seigneur d'Audinfer, Tulloy et baron de Laugubois, décédé en mil.... Sa femme morte en 1534. Au centre du monument étaient les armes de la famille que l'on voyait auss sur la nef droite de l'église.

Le village d'Adinfer est percé de belles rues. Le sol sur lequel il est assis est de nature calcaire et incliné au midi c'est une agréable position à laquelle un bois d'une centaine d'hectares, bien soigné, orné de belles avenues ajoûte beaucoup de charmes.

Il y a vingt à vingt-cinq ans, il y avait encore entre Adinfer et Ransart un autre bois de la contenance de 25 hectares. On présume qu'il aura été démembré de la seigneurie d'Adinfer. A l'époque de 1789, il appartenait aux dames d'Avesnes. Il était connu sous le nom du bois des dames, comme pour le distinguer du bois principal appartenant au seigneur. Cependant on l'appelait communément le bois Guislain, probablement parceque plusieurs gardes commis à sa surveillance se sont ainsi appelés.

Le village eut sa coutume particulière, écrite en 1507.

Distance : du chef-lieu de canton 7 kil. ; d'Arras 12 kil. ; de St.-Omer 87 kil.

Contenance : Terres labourables, 413 hect. 13 a. 80 cent. Prairies naturelles, 45 a. 20 cent. Places, rietz, chemins, rues, etc., 12 hect. 64 a. 52 c. Terrains bâtis, 2 hect. 93 a. 15 c. Jardins, vergers, 6 hect. 29 a. 19 cent. Bois, 182 hect. 61 a. 95 c.

Bien communal, valeur du fonds 360 fr.

AGNEZ-LEZ-DUISANS.

Cette commune dépendait en partie du baillage d'Aubigny-le-Comté et en partie de la gouvernance d'Arras.

Vers le milieu du 18e siècle on n'y comptait que 40 maisons.

Sur le territoire de cette commune, sur une sorte de promontoire formé par le chemin d'Arras à Montenescourt et celui d'Agnez à Berneville, on distingue l'emplacement d'une ancienne ferme qui rappelle une des mille bigarrures existant autrefois dans notre pays et qui nous frappent aujourd'hui par leur étrangeté. Cette ferme ou plutôt ces fermes s'appelaient le Petit-Cambrai et dépendaient du Cambresis.

Ayant été détruites en 1475, par l'armée de Louis XI, elles furent reconstruites dans le village qui fut aussi saccagé dans ce temps. Le cultivateur qui faisait valoir la ferme appartenant à une maison conventuelle de Cambrai était exempt du droit de tonlieu et de la ferme des lainés, pour les moutons qui faisaient le fond de son exploitation. Lorsqu'il en achetait pour les revendre, il cessait de jouir de cette franchise.

La maison d'Egmont possédait aussi une seigneurie à Agnez.

La rivière du Gy qui prend sa source dans le marais de Noyelle-Vion, après avoir traversé Noyellette, Lattre-Saint-Quentin, Montenescourt, Gouves, vient à Agnez où elle fait tourner un moulin à blé et va se mêler à la Scarpe dans Marœuil.

L'église d'Agnez n'a pas été vendue : elle se fait remarquer par son architecture gothique.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 8 kil.; de St-Omer, 83 kil.

Contenance. Terres labourables, 657 hect. 51 a. 60 c. Prairies naturelles, 34 hect. 39 a. 25 cent. Places, rietz, rues, chemins, 20 hect. 14 a. 45 c. Terrains bâtis, 4 hect. 57 a. 85 c. Jardins, vergers, 9 hect. 6 a. 50 cent. Bois, 8 hect. 75 a. 95 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus 215 fr.

BAILLEULMONT.

Ce village était avant 1789, comme le précédent, dans une position peu régulière, quant à la justice. Une partie de ses habitants devait porter ses contestations à l'un des bailliages d'Aubigny, tandis que l'autre les portait à la gouvernance d'Arras. Deux juridictions différentes pour le même endroit devaient donner lieu à des procès de compétence.

Bailleulmont ne formait avec Bailleulval qu'une seule paroisse, et l'église commune était bâtie dans les champs entre les deux endroits. C'est ainsi que dans des temps plus reculés, alors que les centres de population étaient moins compacts, les édifices destinés au culte étaient plus rares et s'élevaient dans des endroits à portée des localités dont les habitants devaient les fréquenter. Il est assez constant que les églises paroissiales étaient alors bâties dans les champs au milieu des anciens cimetières, et qu'on les a depuis transférées dans l'intérieur des villages, pour la commodité des habitants.

Le curé, qui demeurait à Bailleulmont, allait célébrer les offices dans cette église les dimanches et fêtes. Les jours ouvrables il disait la messe en sa résidence, dans une chapelle sous l'invocation de St-Nicolas.

Il y en avait une aussi à Bailleulval. Elle subsiste encore, ainsi que celle de Bailleulmont. Mais l'église paroissiale ayant été vendue révolutionnairement, fut détruite.

Elle n'avait qu'une nef et le clocher en était peu élevé, mais sa charpente était une des plus belles du pays. Le presbytère fut anciennement adossé contre cette église.

Il y eut autrefois à Bailleulmont une prévôté dépendante de l'abbaye d'Anchin. En 1728, on voyait encore une grosse tour dans la ferme appartenant à ce monastère. Elle faisait conjecturer que cette maison avait été fortifiée et mise à l'abri des attaques des malfaiteurs ou des insultes des soldats voyageant isolément en temps de guerre.

Il existe encore près de Bailleulmont, sur un terre-plein entouré de fossés larges et très-profonds, des débris très-curieux. Ils proviennent d'une forteresse qui consistait en une cour vaste, entourée de murailles composées de pierres très-bien taillées, assises sur un soubassement fait en grès piqués admirablement. Elle était soutenue par plusieurs tours. Les ruines dont nous parlons sont celles d'une de ces tours. Ce n'est plus qu'aujourd'hui qu'un pan, n'ayant pas moins de 4 mètres d'épaisseur. Cependant une lézarde le partage en deux, et les pierres de la base à l'extérieur se minent. Il n'est pas encore à la veille de tomber. Au moment où M. Le Carlier du Metz (le père Ignace) écrivait (1730), ces ruines étaient assez importantes pour qu'on pût y remarquer encore des traces de voûtes, juger par elles de la forme pentagone que l'édifice affectait dans son intérieur, et distinguer qu'il avait eu deux étages sans le rez-de-chaussée. Tout cela n'est plus possible aujourd'hui.

Sa fondation doit remonter à une époque des plus reculées. La chaussée Brunehaut, qui est très-ancienne, décrit en passant devant elle un arc de cercle.

On y a tenu garnison. Les Français en firent le siége en 1523. Quelques-uns de leurs capitaines y furent alors tués ou blessés: Parmi ces derniers, on a compté Antoine d'Halluin, seigneur de Piennes, grand-louvetier de France. Plus tard, les troupes de Louis XIV durent en faire le siège et s'en emparer.

Le dernier seigneur de Bailleulmont fut le duc de Guînes.

Bailleulmont avait aussi sa coutume particulière, rédigée en 1507.

Distance du chef-lieu de canton, 4 kil.; d'Arras, 18 kil.; de St-Omer, 88 kil.

Contenance. Terres labourables y compris le bois qui vient d'être défriché, 504 hect. 49 ares 75 cent. Prairies naturelles, 1 hect. 53 ares 55 cent. Places, rietz, rues, chemins, 11 hect. 43 ares 31 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 09 ares 35 cent. Jardins vergers, 13 hect. 91 ares 50 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus 108 fr.

Bien communal, valeur du fonds, 70 fr.

BAILLEULVAL.

On peut voir à Bailleulval les restes d'une ancienne forteresse qui, dans leur état actuel, sont bien plus remarquables que ceux que possède Bailleulmont. Ce sont deux tours en forme de pavillon et dans lesquelles existent des chambres voûtées et liées entr'elles par des dégagements étroits, mais commodes, pour passer des unes aux autres. Elles ne sont plus habitées. Elles renferment aujourd'hui différents outils et ustensiles. La façade sur le village est d'autant plus digne de fixer l'attention des archéologues, qu'elle laisse voir un écusson d'un très-beau travail et qui figurerait très-bien dans un musée.

Si la Commission archéologique instituée à Arras, par M. le Préfet, jugeait convenable de déléguer quelques-uns de ses membres pour étudier les ruines de Bailleulval, ces Messieurs en rapporteraient un croquis très-curieux et qui donnerait matière à quelque belle dissertation scientifique.

Les fossés qui entouraient le terre-plein sur lequel était bâtie la forteresse, ne sont plus, à beaucoup près, aussi profonds que ceux que nous avons vus à Bailleulmont. Ce terre-plein ne comporte pas non plus un aussi grand développement, et il y a tout lieu de croire que les tours de Bailleulval n'étaient pas aussi élevées que celles de la commune voisine, elles ont aussi moins d'épaisseur, quoique celle qui leur est propre n'ait pas moins de 2 mètres, au rez-de-chaussée. Quoiqu'il en soit, et à en juger par un vaste terrain contigu, situé au nord-ouest et d'où l'on retire encore aujourd'hui des matériaux en labourant, ce devait être une forteresse considérable.

L'an 1710 ou 1711, le maréchal de Montesquiou, gouverneur d'Arras, fit camper des troupes dans les environs de Bailleulval. Le marquis d'Hesdigneul, informé de ce mouvement, se transporta sur les lieux. Il y apprit que ces troupes avaient ordre de couper des arbres dans le bois de Basseux, pour venger leur général d'un affront que lui avait fait le chapitre

d'Arras, en lui refusant un fauteuil dans le chœur de la cathédrale, pendant qu'on y chantait un *Te Deum*, par ordre du roi.

Les bois de M. d'Hesdigneul furent épargnés. Il paraît qu'on avait d'ailleurs besoin de ces arbres dont on abbattit une quantité considérable.

Au mois d'octobre 1735, l'évêque d'Arras, Baglion de la Salle, administra la confirmation à 2,500 personnes, dans l'église et le cimetière de Bailleulval. La foule était si serrée, elle était si avide de contempler les traits du prélat, qu'il en résulta des accidents. Une petite fille eut la jambe cassée et une autre pensa être foulée aux pieds.

La commune de Bailleulval vient de faire agrandir son ancienne chapelle, en y faisant adapter une nef fort bien faite. Le cimetière est toujours dans les champs. C'est l'ancien et celui de Bailleulmont.

Distance du chef-lieu de canton, 8 kil.; du chef-lieu d'arrondissement, 12 kil.; de St-Omer, 87 kil.

Contenance. Terres labourables, 329 hect. 82 ares 70 centiares. Places, riez, rues, chemins, 13 hect. 73 ares 13 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 63 ares 30 cent. Jardins, 9 hect. 09 ares. Bois, 33 hect. 81 ares 10 cent.

Bureaude bienfaisance, Revenus auxquels participe la Cauchie, 1087 fr.

Bien comunal, valeur dn fonds, 35 fr.

BASSEUX.

La terre de Basseux, sous le nom de *Batsala* a été donné avec plusieurs autres, telle que Boyelles, par le roi Thierry III, au chapitre de la Cathédrale d'Arras. C'est ainsi que cette corporation possédait en cette commune, un bien considérable avec un bois de 55 hectares. Un chanoine était nommé par ses collègues pour en faire l'inspection et son brevet de nomination portait ce titre : *Ad superintendam nemorum* de Basseux. C'était le seul de ce genre existant au chapitre dont la justice, au surplus, comprenait Basseux dans sa juridiction.

Le nom de Beaumetz dérive de deux mots de basse latinité, *Bellum mansum*, belle demeure.

Cette commune étant assise sur un plateau élevé, les premières constructions qui y furent faites, ont dû se faire remarquer de loin. On a pu leur donner le nom de Belle demeure.

Le domaine de Beaumetz a appartenu à la maison de Beaufort, puis à celle de Croï. Un comte de ce dernier nom l'a vendu à M. Mullet du Petit Rieux, avocat à Arras. Son fils, qui fut chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, y ajouta la seigneurie dite du Moulin-à-Vent et un bois de la contenance de 72 mesures.

Avant la fondation du magnifique château qui décore aujourd'hui Beaumetz, la maison seigneuriale n'était qu'un corps-de-logis fort simple, fait en briques et placé entre cour et jardins, avec quelques avenues.

M. Mullet, chevalier du Conseil d'Artois, dont on vient de parler, étant mort sans enfants, en 1747, M. François-Albert de Briois, avocat-général au même Conseil, lui succéda dans cette terre comme à son plus proche héritier, selon les coutumes de l'époque. Il dut toutefois tenir compte à la veuve de Mullet, de la somme de soixante mille livres, montant de ses reprises.

A l'époque de 1789, M. de Briois de Beaumetz, fils du précédent, était premier président du Conseil supérieur d'Artois. Il fut un des orateurs distingués de l'Assemblée constituante. Il mourut dans un pays lointain où il s'était réfugié pour échapper aux réactions sanguinaires de 1793.

Le château de Beaumetz appartient aujourd'hui à M. Dufresne de Beaucourt, maire de la commune.

Beaumetz-lez-Loges était autrefois, quant au civil, de la gouvernance d'Arras.

Chef-lieu de canton, il est aujourd'hui le siége de la justice de paix, de la résidence d'un notaire. Le curé-doyen demeure à Rivière.

Traversée par la route royale N.° 25, qui conduit d'Arras à

Amiens, Beaumetz se ressent de l'influence de cette traversée. Des maisons d'un aspect élégant, s'y élèvent fréquemment. Celle que M. Deletoille-Cocquel vient d'y faire bâtir, quoique d'une architecture très-simple, forme avec les ateliers de bonneterie qui lui sont contigus, une longue et jolie façade. C'est un nouvel ornement pour Beaumetz.

Distance d'Arras, 10 kil.; de St-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables, 382 hect. 40 ares 71 cent. Prairies naturelles, 6 hect. 41 ares 94 cent. Places, rietz, rues, chemins, 14 hect. 43 ares 68 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 92 ares 55 cent. Jardins, vergers, 24 hect. 17 ares 98 cent. Bois, 30 hect. 51 ares 30 cent.

Bien communal, valeur du fonds, 125 fr.

BERLES-AU-BOIS.

La commune de Berles-au-Bois est composée de trois agglomérations distinctes, reliées entr'elles par quelques maisons éparses et qui auront pu faire dans l'origine autant de villages isolés. La première s'appelait Berles-au-Bois et appartenait au comte d'Egmont; la seconde se nommait Berles-Witasse, parce que ses anciens seigneurs se sont long-temps appelés *Eustache;* la troisième avait nom *Berles-Moutier*. Elle appartenait à l'abbaye d'Arrouaise.

Cette dénomination de *Moutier* provient de ce qu'il eut autrefois en ce village une prévoté de Bénédictins dépendans de Corbie, et qu'alors les monastères s'appelaient Moutiers. Un pré y était naguère encore désigné sous le nom de Presbytère. L'église qui n'était, dans son origine, qu'une chapelle, est sur une hauteur à l'extrémité occidentale du village. On voyait sur la muraille extérieure des armoiries anciennes chargées d'une couronne de marquis et gravées en bosse sur une pierre assez longue.

La tour est carrée, surmontée d'une flèche hexagone, couverte d'ardoises.

Il y avait encore à Berles-Moutier un autre fief dont le siége était dans une ferme presque contigüe à l'église.

Berles-au-Bois avait sa coutume particulière.

Distance du chef-lieu de canton, 6 kil.; d'Arras, 15 kil.; de Saint-Omer, 90 kil.

Contenance. Terres labourables, 832 hect. 78 ares 30 cent. Prairies naturelles, 7 hect. 82 ares 90 cent. Places, riez, rues, chemins, 14 hect. 04 ares 70 centiares. Terrains bâtis, 7 hect. 33 ares 85 cent. Jardins et vergers, 22 hect. 52 ares 70 cent. Bois, 5 hect. 19 ares 30 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus 1,526 fr. 89 c.

BERNEVILLE.

Sous le nom de *Bernivilla*, la terre de ce village a été donnée par le roi Thierry III à l'abbaye de St-Vaast.

Il eut aussi sa coutume dont nous nous bornons à citer ici quelques dispositions.

La vente du vin et de la cervoise (bière) y était assujettie à un droit, et tout marchand trouvé en fraude payait une amende de 60 sous.

Les habitants ayant *quarrues* (charrues) ès-metz (dans les limites) de l'échevinage et coteries dudit lieu, étaient tenus trois jours de l'an de faire corvées et labourer de leurs chevaux et quarrues les terres de ladite église, le premier desdits jours en mars, l'autre en mai et le troisième en septembre.

Voici les obligations que cette coutume imposait aux femmes de ménage pour la cuisson du pain de la famille.

Item. Audit lieu, il y a four banal appartenant auxdits seigneurs de St-Vaast, auquel sont tenus tous les habitants aller cuire leurs pains, tartes, pâtés et autres choses pour leur vivre; sous peine, s'ils étaient trouvés qu'ils allassent cuire ailleurs leurs dits pains, tartes, pâtés et autres vivres, d'encourir l'amende de 5 sous.

Après la promulgation de la Constitution de l'an III, Berneville fut chef-lieu de canton.

A ce titre, son église qui fut bâtie en 1783, ne fut pas vendue.

Distance du chef-lieu de canton, 3 kil.; d'Arras, 8 kil.; de Saint-Omer, 83 kil.

Contenance. Terres labourables, 535 hect. 36 ares 93 cent. Prairies naturelles, 56 ares 63 cent. Places, riez, rues, chemins, etc., 10 hect. 60 ares 73 cent. Terrains bâtis, 4 hect. 15 ares 10 cent. Jardins, vergers, 12 hect. 15 ares 85 cent. Bois, 16 ares 40 cent.

BLAIRVILLE.

Blarvilla et *Blarevilla* au 12e siècle. Ce nom, dit M. Harbaville, vient du vieux mot *blairie,* droit de pâturage accordé par un seigneur à ses tenanciers, sur les terres récoltées et les bois non clos, moyennant une rétribution en blé.

On assure que les Templiers eurent à Blairville une maison semblable à celle de Haute-Avesnes. Le père Ignace dit que de son temps on pouvait encore y voir deux portes de cette ancienne maison, fort étroites selon l'usage de l'époque, et construites en grés biens façonnés.

Un seigneur de Blairville ayant pris les armes contre son suzerain, fut battu, et sa défaite entraîna la destruction du château.

La terre de Blairville a momentanément appartenu à la société de Jésus à qui elle avait été cédée par un de ses membres nommé Obert, fils de Wallerand Obert, conseiller au Conseil d'Artois, et qui mourut de la goutte à St-Omer. Les jésuites la vendirent à Gillon, qui décéda lui-même à Bapaume et fut enterré dans la chapelle des Archers, sise en l'église paroissiale. Gillon laissa une fille qui épousa M. de Saisseval. Ce dernier fit planter l'endroit appelé les Confosses, où se trouve une veine d'excellent sable. C'était autrefois un bien communal; il a cessé de l'être, parce que les habitants ne se sont pas opposés à ce que les Jésuites le vendissent avec la seigneurie.

Blairville eut aussi sa coutume.

Distance du chef-lieu de canton, 6 kil.; d'Arras, 9 kil.; de Saint-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables, 406 hect. 65 cent. Prairies naturelles, 4 hect. 74 ares 20 cent. Places, riez, rues, chemins, 9 hect. 32 ares 79 cent. Terrains bâtis, 5 hect. 54 ares 95 cent. Jardins, vergers, 15 hect. 33 ares 65 cent. Bois, 17 hect. 58 ares 95 cent.

BOIRY-SAINT-MARTIN OU LE GRAND BOIRY.

Ce village a possédé autrefois une maison seigneuriale qui était contiguë à l'église. Bâtie en 1599 et 1601 et vendue environ deux cents ans après, elle fut démolie. Elle consistait dans une nef, deux chapelles et un chœur contre lequel était adossée la sacristie. Il ne reste plus que le clocher qui est d'une belle hauteur et qu'environne le cimetière.

En 1737, il n'y avait que 55 maisons à Boiry-St-Martin où l'on en compte aujourd'hui 104.

Distance du chef-lieu de canton, 11 kil.; d'Arras, 10 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 825 hect. 15 ares 25 cent. Prairies naturelles, 10 hect. 75 ares 85 cent. Places, riez, rues, chemins, etc., 6 hect. 10 ares 19 cent. Terrains bâtis, 2 hect. 95 ares 35 cent. Jardins, vergers, 4 hect. 82 ares 80 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus 211 fr. 35 c.

BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.

Ce village était de la gouvernance d'Arras. Il est célèbre par le séjour qu'y fit Ste-Rictrude.

Rictrude naquit vers 614 d'une plus illustres familles de la Gascogne, qu'on appelait alors la 3e Aquitaine. St-Amand, qui était alors en exil dans cette contrée, lui enseigna les principes de la religion et les devoirs de la vie chrétienne. Elle profita si bien des leçons du saint homme, qu'elle se rendit bientôt plus recommandable par ses vertus que par sa grande naissance, sa beauté et ses richesses.

Elle fut mariée à l'un des grands seigneurs de France, nommé Adalbade, qui l'emmena en Flandres où il avait d'immenses propriétés. Elle en eut cinq enfants dont quatre, par ses bons exemples, ses touchantes instructions, parvinrent à une telle sainteté, qu'ils sont honorés d'un culte public.

On célèbre le 5 mai la fête de son fils, St-Maurand, abbé de Broëls ou de Merville; le 30 juin, celle de la première de ses filles, Clotsinde, abbesse de Marchiennes, après elle : le 16 mars, celle de Ste-Eusébie, abbesse d'Hamage, et le 24 décembre celle de la dernière de ses filles, Adalsonde, religieuse sous elle. La quatrième de ses filles, Gertrude, s'était aussi retirée à l'abbaye d'Hamage.

Son mari, Adalbade, dont l'église célèbre aussi la mémoire le 2 février, ayant été assassiné par les ordres du cruel Ebrouin, maire du Palais, dans un voyage qu'il fit de Flandres en Gascogne, elle résolut de consacrer son veuvage à Dieu. En vain le roi Clovis II lui fit proposer d'épouser un des plus grands seigneurs de sa cour, en vain il fit lui-même le voyage de Boiry pour la déterminer à cette alliance. Ces démarches furent superflues. Rictrude qui avait pris la ferme résolution de ne plus vivre désormais sous les lois d'un époux, tira de dessous sa robe un voile béni par St-Amand et s'en couvrit le visage, en déclarant qu'elle se consacrait à Dieu. Le roi quoique très édifié, se retira mortifié de ce refus. Elle prit le voile et fonda l'abbaye de Marchiennes à laquelle elle légua les biens qui lui restèrent après la mort de son mari. Ce monastère fut double, c'est-à-dire qu'il y en avait un pour les hommes et un autre exprès pour les filles ou veuves, selon le fréquent usage de ce temps dans l'ordre de St-Benoit.

Lorsque Rictrude habitait Boiry (en 636) elle allait de temps en temps faire sa prière dans une chapelle près de son château. Cette chapelle dédiée à la Vierge fut démolie en 1714. On appelle encore aujourd'hui l'endroit où elle était bâtie, le jardin *Notre-Dame*.

Il y a eu pendant plusieurs siècles, à Boiry, une communauté

de quelques religieux de Marchiennes. Ils en desservirent l'église paroissiale, tant que divers conciles eurent prononcé la suppression de ces petites communautés. Cependant longtemps après cette suppression, on laissa à Boiry un religieux de Marchiennes en qualité de curé, peut-être par respect pour la mémoire de la fondatrice de ce monastère, ou parce qu'on regardait cette paroisse comme le berceau ou l'église-mère de cette abbaye.

La cure de Boiry demeura régulière, jusqu'au concile de Trente. Mais après l'acceptation, par les tribunaux, de cet acte solennel, l'abbé de Marchiennes fut obligé de sécullariser cette cure et il assura au titulaire une portion congrue de 300 livres.

En 1721, la ferme, à l'exception de la grange, fut rétablie de fond en comble par les soins du frère Eloy, chargé des affaires du cardinal Ottoboni, abbé commandataire de Marchiennes.

Construite en 1778 et vendue vingt ans après, l'église fut rachetée par la commune. Le clocher était à peine achevé, en 1699, qu'il s'écroula par défaut de précaution de la part de l'architecte. L'année suivante, les habitans aidés de l'abbaye de Marchiennes, en firent construire un autre. C'est une tour carrée, en pierres blanches, assez basse. Elle a 4 mètres de face. Elle est appuyée aux angles de 4 piliers larges de 1 mètre 30 cent. sur 9 mètres d'épaisseur. On avait gravé sur l'une des deux faces, les armes de l'abbaye qui donna 300 livres pour cette construction.

Le 4 avril 1790, la commune de Boiry a subi les effets d'une épouvantable catastrophe ; 44 maisons sur 50 dont elle pouvait être alors composée, y ont été la proie des flammes.

Cette commune eut aussi sa coutume écrite en 1507.

Distance du chef-lieu de canton, 11 kil.; d'Arras, 10 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 556 hect. 42 ares 40 cent. Prairies naturelles, 2 hect. 25 ares 50 cent. Places, riez, rues, chemins, etc., 14 hect. 34 ares 67 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 12 ares 95 cent. Jardins, vergers, 4 hect. 82 ares 5 cent.

FICHEUX.

Vers la fin du XI^e^ siècle, Ficheux s'appelait *Fiscau*. L'abbaye de St-Vaast y envoya long-temps quelques religieux pour desservir la cure. Ils y demeuraient en communauté dans la ferme près de l'église. Les Conciles ayant ordonné, comme on l'a vu plus haut, aux religieux de quitter la desserte des cures, ceux-ci rentrèrent dans leur monastère. L'évêque Lambert, par un acte du mois d'octobre 1098, confirma à l'abbaye le droit de présenter pour ce poste un sujet capable.

Au mois de septembre 1732, il se célébra à Ficheux un jubilé de 50 ans, assez extraordinaire.

Le curé, nommé Stouppy, avait quatre frères et une sœur. L'aîné, bénéficier à Mons, mais ayant 50 ans de prêtrise, vint à Ficheux et y célébra la messe à laquelle assistèrent ses quatre frères et sa sœur. Il est à remarquer que le plus jeune de ces cinq personnages n'avait pas moins de 62 ans.

L'église, rachetée par la commune, a été rebâtie, il a 4 ou 5 ans pour cause de vétusté.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 9 kil.; de St-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables, 556 hect. 71 ares 90 cent. Prairies naturelles, 6 hect. 34 ares 80 cent. Places, riez, rues, chemins, 12 hect. 60 ares 67 cent. Terrains bâtis, 4 hect. 19 ares 25 cent. Jardins, vergers, 2 hect. 89 ares 30 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus, 228 fr. 19 c.

FOSSEUX.

Fossa. Ce village, dit M. Harbaville, a porté dans le moyen-âge les noms de *Fossiex*, *Fossielx*, *Fossiels*, *Fossieux*, comme on a dit *Diex* pour Dieu et *liex* pour lieu.

Fosseux, qui était du baillage d'Avesnes-le-Comte, est une des plus anciennes baronnies de l'Artois. Elle a eu long-temps pour titulaire la branche de Montmorency-Fosseux, d'où elle passa en 1577 dans la maison d'Hénin-Liétard. Pendant tout le XV^e^ siècle, dit encore M. Harbaville, la famille de Fosseux

jette beaucoup d'éclat. Collard de Fosseux, fut tué en 1415, à Azincourt, avec son frère Philippe. Un de ses parents y fut fait prisonnier.

Vers l'année 1670, la terre de Fosseux devint la propriété de M. Ant. Dubois, seigneur de Duisans, membre du Conseil d'Artois, et elle est aujourd'hui encore entre les mains d'un de ses descendants.

Au commencement du XVIII[e] siècle, Fosseux et ses alentours étaient très-bien plantés, comme ils le sont encore aujourd'hui. En 1710, l'armée française campée à Montenescourt, ravagea le territoire de Fosseux et y abattit une grande quantité de bois. Quarante-cinq mille arbres tombèrent alors sous la cognée.

Fosseux était au nombre des paroisses qui avaient leur coutume particulière.

L'église ayant été vendue, fut démolie. On en a depuis fait construire une autre.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 15 kil.; de St-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 394 hect. 17 ares 50 cent. Prairies naturelles, 7 hect. 1 are 15 cent. Places, riez, rues, chemins; 11 hect. 62 ares 28 cent. Terrains bâtis, 4 hect. 45 ares 15 cent. Jardins, vergers, 15 hect. 50 ares 70 cent. Bois, 109 hect. 48 ares 50 cent.

GOUVES.

Il y eut autrefois en ce village une maison seigneuriale, environnée de fossés, avec un pont-levis.

En 1635, il fut entièrement ruiné. Tous les habitants se réfugièrent où ils purent. Ils n'y étaient plus en sûreté. C'était un poste abandonné. La plupart des fermes, entr'autres celle qui appartenait à M. de la Thieuloye, ainsi que des maisons furent détruites dans cette guerre.

Gouves n'a plus d'église. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de pierres. Il serait à désirer que l'autorité municipale sollicitât quelques secours du gouvernement et du département et prît en outre ses mesures pour en faire une nouvelle.

Situé sur le Gy, Gouves possède une belle cressonnière qu'on appelle la fontaine de St-Maclou.

Distance du chef-lieu de canton, 6 kil.; d'Arras, 9 kil.; de Saint-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables, 237 hect. 53 ares 65 cent. Prairies naturelles, 9 hect. 29 ares 25 cent. Places, riez, rues, chemins, 6 hect. 52 ares 17 cent. Terrains bâtis, 1 hect. 69 ares 15 cent. Jardins, vergers, 7 hect. 69 ares 40 cent. Bois, 2 hect. 30 ares 35 cent.

GOUY-EN-ARTOIS.

Gouy, *Gogicum* dans les chartes antérieures au 12e siècle, et *Goy* en 1126. Le mot celtique *Goy* est le même que le gaulois *gaut* et *gault*, et signifie bois ou forêt.

La commune de Gouy est située sur la pente d'une plaine élevée. L'église paroissiale est dédiée à St-Amand. Rétablie en 1720, elle fut reconstruite en 1775. Le clocher qui est resté, est une tour carrée, d'une belle élévation, surmontée d'une flèche en maçonnerie. Vers l'an 1600, cette flèche fut frappée de la foudre, un dimanche ou un jour de fête, au sortir des Vêpres, et plusieurs personnes y perdirent la vie.

Il y avait anciennement à Gouy un monticule entouré de fossés et sur lequel étaient restées quelques vieilles murailles d'une ancienne forteresse. Pierre-François de Cardevacque, seigneur de Gouy, les fit abattre. Il éleva sur le même terrain une maison seigneuriale, que possède aujourd'hui M. de Diesback.

Distance du chef-lieu de canton, 4 kil.; d'Arras, 13 kil.; de Saint-Omer, 88 kil.

Contenance. Terres labourables, 904 hect. 2 ares 45 cent. Prairies naturelles, 5 hect. 83 ares 45 cent. Places, riez, rues, chemins, 20 hect. 26 ares 96 cent. Terrains bâtis, 6 hect. 41 ares 40 cent. Terrains vergers, 32 hect. 17 ares 80 cent. Bois, 22 hect. 71 ares 95 cent.

HABARCQ.

Le nom de Habarcq peut venir d'un bac ou d'une passerelle

qui aura servi pour traverser le Gy. Car, comme le fait observer M. Harbaville, d'après Ducange, la basse latinité a reçu les mots *Barcus* et *Barca*, dans cette acception.

En janvier 1269, une aprise ou enquête eut lieu relativement aux prétentions du comte de St-Pol qui soutenait, contrairement au comte d'Artois, que la haute justice lui appartenait dans toute la châtellenie d'Aubigny et ses dépendances.

Cette enquête, dans laquelle figure Habarcq, renferme des particularités qui nous apprennent comment la justice se rendait dans les temps féodaux. Laissons parler M. Harbaville.

» Deux sergents d'Artois ayant exploité en ce village, vers 1240, à l'occasion d'un crime qui venait d'y être commis, Hugues sire d'Habarcq, les pria de ne pas conserver les *dépouilles*, c'est-à-dire les effets mobiliers du délinquant. Sur leur refus, une querelle s'ensuivit. Hugues tua un des sergents et blessa l'autre. Bientôt les gens du comte vinrent en force et brûlèrent la tour d'Habarcq. Pour ne pas demeurer en reste ou pas laisser prescrire ses droits, un sergent du comte de Saint-Pol mit le feu à la salle ou cour du château (Aulam). Ce sergent fut conduit à Arras et mis *ès-prisons* de la cour le Comte.

Il est à remarquer que dans les guerres féodales et dans les exécutions des suzerains sur leurs vassaux, le donjon ou grosse tour du château était toujours respecté. Il n'était détruit que pour félonie. »

A la fin du XIV^e^ siècle, la seigneurie d'Habarcq appartenait à la maison de Beaufort. Elle devint ensuite l'apanage d'un cadet de cette famille, qui prit le nom de Habarcq. Cette branche, qui ne dura pas plus d'un siècle, finit dans une fille, alliée à un comte de Lens qui finit aussi, faute d'enfants mâles; à la fin du XVII^e^ siècle cette terre fut portée par une fille dans la maison d'Egmont qui s'est éteinte elle-même au commencement du XVIII^e^ siècle et est devenue Pignatelli.

L'église d'Habarcq renferme un caveau dans lequel sont encore déposés aujourd'hui trois cercueils en plomb, contenant les corps de Pierre d'Habarcq, de Marie d'Habarcq et de Gilles

de Lens. Qui fut assez heureux d'empêcher la destruction de ces monuments, au moment où les modernes Vandales, stimulés par la motion de Condorcet, détruisaient impitoyablement tout ce qui rappelait l'ancien régime ?

Le père Ignace qui a visité la plupart des lieux dont il parle, nous apprend qu'au moment où il écrivait, on voyait dans l'église d'Habarcq le mausolée de Pierre d'Habarcq, enchâssé dans la muraille du sanctuaire, sous une voûte, du côté de l'Évangile. Plusieurs ouvrages en pierres très-bien travaillées en faisaient les ornements. Pierre d'Habarcq était représenté avec sa femme, sur un marbre autour duquel on lisait l'inscription suivante : Ci-gisent Pierre d'Habarcq, chevalier, seigneur d'Habarcq, d'Aubigny-la-Marche, Villers-Châtel, capitaine de la garde de l'Empereur, capitaine des ville et cité d'Arras, et Antoinette de Marquais, dame dudit lieu, de Warlus, laquelle mourut le 24 novembre 1529 et lui le 23 octobre 1530.

Ce furent ce seigneur et sa femme qui firent bâtir l'église. Elle n'a qu'une nef, mais elle est voûtée et bien éclairée. Le château avait deux fenêtres à l'extrémité de cette nef; ces fenêtres donnaient directement sur l'autel.

Habarcq fut brûlé en 1475, par les troupes de Louis XI.

Distance du chef-lieu de canton, 8 kil.; d'Arras, 13 kil.; de Saint-Omer, 86 kil.

Contenance. Terres labourables, 539 hect. 16 ares 65 cent. Prairies naturelles, 5 hect. 12 ares 25 cent. Places, riez, rues, chemins, 16 hect. 43 ares 43 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 89 ares 5 cent. Jardins, vergers, 22 hect. 31 ares 95 cent. Bois, 116 hect. 38 ares 60 cent.

HAUTE-AVESNES.

D'après la tradition, un temple dédié à Cérès, aurait été élevé en ce lieu sous la domination romaine.

Un ordre célèbre comme ordre à la fois guerrier et religieux, mais plus célèbre encore par le sort cruel qui lui fut réservé, les Templiers, s'établirent en ce lieu au XIII^e^ siècle. On dit

qu'il se trouvait dans cette maison 36 religieux, lorsque l'ordre de leur arrestation y fut exécuté, comme par toute la France, le vendredi 13 octobre 1307.

Écoutons M. Harbaville. Il nous racontera avec éloquence la funeste arrestation de ces chevaliers.

» Il était environ l'heure de tierce (9 heures du matin), le servant d'armes en sentinelle sur la tour, sonna du cor et signala l'arrivée d'une troupe armée qui bientôt réclama l'ouverture des portes au nom du roi. On connaissait la haine invétérée que Philippe-le-Bel portait à l'ordre; quelque chose de ses projets avaient transpiré; la milice du Temple sentit que le moment de la crise était arrivé. La porte de la commanderie fut ouverte; les sbires se précipitèrent avec un empressement féroce dans cet asile de la valeur et en gardèrent toutes les issues. Le chef ordonna au commandeur de réunir tous les chevaliers dans la grande salle. Cela fait, l'ordonnance du roi fut lue. Nous vous mandons, disait cette lettre close, adressée au bailly, d'arrêter chacun des frères de cet ordre sans aucune exception, et après les avoir appréhendés, de les détenir pour les réserver au jugement de l'église, et de saisir leur biens meubles et immeubles. Cette lecture ayant donné lieu à d'énergiques protestations contre cette violence, la troupe de sicaires se rua sur les malheureux chevaliers qui n'opposèrent aucune résistance. Une partie d'entre eux fut lâchement égorgée, les autres, chargés de chaînes furent traînés à Arras, au milieu des vociférations d'une populace imbécile et jetés dans les prisons du château.

Ce jour vit flotter, pour la dernière fois, la noble bannière de l'ordre, *Beauséant*.

Les corps des chevaliers massacrés furent déposés, sans honneurs, dans une fosse commune creusée derrière la tour.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem recueillirent l'héritage de leurs frères du Temple. »

Environ 42 villages dépendaient de cette commanderie. Outre Haute-Avesnes, elle possédait des biens à Arras, au

faubourg Ronville, à Agnez, Mercatel, Gaudiempré, elle possédait aussi des fermes du côté de Doullens, de Douai, Lille, Valenciennes et Tournai.

A l'époque de 1733, ce bénéfice valait trente mille livres de rentes. On pouvait encore voir alors sur les vitres de l'église, des dessins représentant le costume des chevaliers. Revêtus hors de l'église d'une robe blanche, ils portaient au chœur un manteau rouge bordé d'hermine.

» Une partie des bâtiments de la commanderie existe encore, servant à usage de ferme. La tour est presque intacte; elle est bâtie en pierres, de forme carrée, à trois étages voûtés, éclairée de barbacanes. Sa hauteur est d'environ 60 pieds, la plate forme est découverte. L'intérieur n'a guère que douze pieds de face. Sous le rez-de-chaussée est un souterrain de 20 pieds de hauteur. Des trous pratiqués dans les murs, indiquent qu'un plancher divisait cette pièce dont la région inférieure servait sans doute d'oubliettes. En effet, on voit à la voûte une trappe et le crochet en fer qui tenait la poulie par laquelle on descendait. A côté de ce souterrain, sont de vastes catacombes ou carrières taillées dans la pierre blanche. »

La tour, par sa situation, domine un grand nombre de villages voisins.

Les généraux d'armée, durant les différentes guerres qui désolèrent l'Artois, y placèrent plusieurs fois un guet pour découvrir les marches et les mouvements de l'ennemi.

Distance du chef-lieu de canton, 10 kil.; d'Arras, 9 kil.; de Saint-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables, 379 hect. 24 ares 15 cent. Prairies naturelles, 15 hect. 51 ares 55 cent. Places, riez, rues, chemins, 11 hect. 46 ares 81 cent. Terrains bâtis, 1 hect. 63 ares 90 cent. Jardins, vergers, 4 hect. 11 ares 5 cent.

HENDECOURT-LEZ-RANSART.

On voyait autrefois à Hendecourt deux éminences. L'une était située à l'entrée de ce village du côté de Blairville. La

seconde, qui dominait la vallée qui existe entre Hendecourt et Ayette, était environnée de fossés. Ces deux éminences feraient supposer que jadis deux seigneurs avaient leur résidence dans cette localité. L'un aura possédé le fief d'Hendecourt, l'autre celui d'Hendecourdel.

Comme on l'a vu à l'article *Adinfer,* la terre d'Hendecourt appartenait au seigneur de ce dernier village qui l'a vendue en 1570, à Lesergeant, dont les descendants en jouissent encore aujourd'hui.

Au commencement du XVIII[e] siècle, la seconde des élévations, dont il est ci-dessus question, fut rasée, les terres qui en provinrent servirent à combler le fossé.

Les Lesergeant sont originaires de Gomiécourt.

En 1626, Hendecourt fut érigé en cure par l'évêque Boudot, et du consentement de Philippe de Caverel, abbé de St-Vaast, à la sollicitation de Louis Lesergeant qui assigna sur sa terre une partie de la portion congrue à attribuer au curé.

Avant cette érection, Hendecourt dépendait de Ficheux. Ce qui le prouve, c'est qu'au moment où elle a eu lieu, il a fallu l'assentiment de l'abbé de St-Vaast qui, comme on l'a vu à l'article Ficheux, avait des droits spéciaux sur la cure de cette paroisse.

D'anciens titres appellent Hendecourt, Hendecourt-le-Galand.

La situation de ce village au milieu de territoires qui étaient couverts de forêts au IX[e] siècle, autorise à penser, dit M. Harbaville, que son nom vient du mot celtique *houd,* forêt.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 10 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 191 hect. 5 ares 85 cent. Prairies naturelles, 1 hect. 71 ares 65 cent. Places, riez, rues, chemins, 5 hect. 31 ares 92 cent. Terrains bâtis, 2 hect. 15 ares 15 cent. Jardins, vergers, 5 hect. 53 ares 70 cent. Bois, 15 hect. 21 ares 15 cent.

LA CAUCHIE.

Situé sur l'ancienne chaussée d'Arras à Amiens, ce village tire évidemment son nom de cette position.

Jusques vers le milieu du XVIII[e] siècle, ce n'était qu'un hameau dépendant de Bailleulmont. Mais, en 1741, les habitants se mirent à l'œuvre et bâtirent l'église actuelle sur un terrain cédé par un de leurs concitoyens, nommé Cuvillier. Elle a environ 15 mètres de longueur.

Dès que l'évêque Baglion de la Salle, à qui les habitants avaient demandé la permission d'ériger cette église, sut qu'ils avaient terminé avec le seigneur pour les droits d'amortissement, qu'elle était décorée et munie de toutes les choses nécessaires à la célébration du culte, il donna pouvoir au chapelain de La Herlière d'y venir célébrer la messe, fêtes et dimanches, moyennant une rétribution de 50 livres que lui accorderaient les habitants. De plus, il permit de laisser l'ostensoir dans le tabernacle.

Tout cela fut fait en moins de deux ans, et au mois d'août 1743, cette chapelle jouissait déjà de quatre mesures de terre pour son entretien.

Après son érection, il y eut dans le ressort de la paroisse de Bailleulmont, cinq endroits où l'on célébrait la messe; dans l'église de Saint-Martin, au milieu des champs, dans les chapelles de Bailleulmont, de Bailleulval, de La Herlière et de La Cauchie.

Avant 1789, il existait à l'est de ce village une ferme considérable appelée La Hayette et appartenant à M. de Béthune-Hesdigneul. Elle a été depuis démolie.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 18 kil.; de Saint-Omer, 93 kil.

Contenance. Terres labourables, 246 hect. 28 ares 25 cent. Prairies naturelles, 1 hect. 79 ares 70 cent. Places, riez, chemins, rues, 4 hect. 41 ares 48 cent. Terrains bâtis, 2 hect. 59 ares 95 cent. Jardins, vergers, 15 hect. 62 ares 90 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus, 109 fr. 35 c.

LA HERLIÈRE.

Il y avait, même avant la réunion de La Bazéque à La Herlière, trois seigneuries en ce village. La principale en portait le nom, la deuxième s'appelait Montreuil; la troisième était le fief de Bassecourt, appartenant à un seigneur de ce nom.

La seigneurie de La Herlière fut détachée de celle de Couturelle, par un Boudart à qui elle appartenait. Après être restée quelque temps la propriété de Moulart, elle fut achetée en 1723 par Marguerite Delsaux, veuve d'Eugène-François Dufour, pharmacien, à Arras. Leur fils Pierre-Ignace Dufour, chanoine d'Arras, succéda dans cette terre à sa mère, décédée en 1732.

Au mois de septembre de l'année suivante, cet ecclésiastique concéda un terrain situé vers La Cauchie pour former un cimetière. L'évêque Baglion de la Salle délégua un de ses vicaires-généraux pour faire l'information. Sur le rapport favorable qui fut fait à ce prélat, il permit de bénir le terrain et de le destiner désormais aux inhumations.

En 1735, le chanoine Dufour, seigneur de La Herlière, a fondé en ce lieu une école pour les petites filles, dont il confia la direction à deux sœurs de la communauté des filles, établie à Arras, par M. Hocedé, curé de St-Aubert.

En 1739, le même chanoine fit bâtir une chapelle sur la place de La Herlière. L'ancienne fut vendue pour un usage profane au profit de la nouvelle où furent transférés les restes des personnes enterrées dans la première.

En 1740, le même chanoine présenta à l'évêque de la Salle une requête tendante à obtenir l'autorisation de faire placer des fonds baptismaux en sa chapelle. Il se fondait sur l'éloignement de l'église paroissiale et les dangers que couraient les enfans nouveaux-nés, pour les transporter à Bailleulmont. Le prélat permit au doyen de Pas d'informer sur la requête contre laquelle le curé de cette paroisse fit d'abord quelques protestations. Néanmoins l'évêque ordonna qu'il serait passé outre et le curé lui-même retira ses protestations.

Il y avait à La Herlière une confrérie du St-Sacrement, on y révérait les reliques de St-Maxime, martyr. Elles étaient renfermées dans une châsse argentée; un capucin les avaient apportées de Rome à un curé d'Armentières qui les donna au chanoine Dufour.

Alors qu'il fut décrêté que tous les cultes étaient libres, mais sans être publics, on décrêta aussi la vente des églises paroissiales, comme désormais inutiles. Celle que le généreux chanoine avait fait bâtir fut vendue et démolie. Il l'avait choisie pour le lieu de sa sépulture. Il y fut en effet, enterré, ainsi que le comte François-Marie Imbert de La Bazèque et une dame Tabary. Leurs tombes ornées d'inscriptions ont disparu avec le temple qui les abritait. Que sont devenus les marbres qui les couvraient? Ces symbôles de la mort, destinés à être respectés à jamais auront servi comme tant d'autres à former une partie du pavé de quelque maison! Quelle profanation!

La Bazèque, ferme considérable a dépendu autrefois de Bienvillers-au-Bois. Entourée de tous côtés par un bois dont la contenance n'étant pas moins de 225 hectares, elle était, sous ce rapport, très-remarquable. C'était peut-être la seule, en Artois, qui fut ainsi placée. Si cette position la rendait digne d'attention, elle devait sans doute d'un autre côté lui être bien préjudiciable. Car les feuilles, en tombant, devaient nuire beaucoup au blé en herbe et l'on ne pouvait compter sur les rayons du soleil pour le revivifier, puisque les arbres et le bois interceptaient leur action bienfaisante.

Cette terre appartient depuis longtemps à la famille Imbert de La Bazèque dont l'un fut, avant la révolution, gentilhomme d'honneur du prince de Montmorency Robecq et sous la restauration envoyé à la chambre des députés par le collège électoral d'Hazebrouck.

On dit dans le pays que St-Éthon allait souvent de Bienvillers à La Bazèque où il logeait et où même il demeurait, selon quelques autres, le plus souvent, alors qu'il habita le pays. Il ne reste aucun monument écrit à l'appui de ces faits. Ils sont

purement traditionnels. Ainsi, toujours, selon la tradition, Éthon faisait trois pauses ou stations, en allant à l'église paroissiale et pour en consacrer le souvenir, on a long-temps entretenu trois croix : la première près de la ferme de la Bazèque (elle existe encore), la seconde, sur l'ancienne chaussée d'Arras à Amiens et la troisième, au delà d'Humbercamps.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil. d'Arras, 18 kil. de St-Omer, 93 kil.

Contenance terres labourables, 246 hect. 28 a. 25 cent. Prairies naturelles, 5 hect 94 a. 75 cent. Places, Rietz, Chemins, Rues, etc., 4 hect. 41 a. 84 cent. Terrains bâtis, 2 hect. 35 a. 40 cent. Jardins, Vergers, 9 hect. 62 a. 95 cent. Bois, 265 hect. 77 a. 40 cent.

MERCATEL.

La composition du mot *Mercatel* tendait bien à faire penser qu'il dérivait de ceux-ci : *Mercurii Templum;* temple de Mercure. C'est, en effet, une tradition très-accréditée dans le pays.

Notre savant compatriote, M. Harbaville avait cru long-temps sur la foi de cette tradition, que le nom de Mercatel devait se traduire, comme nous venons de le dire. Mais, dit-il, la lecture des chartes a ébranlé sa conviction; car il a trouvé que dans les actes du 13^{me} siècle et notamment dans les plaids de 1285 et 1286, ce lieu est appelé Merlekastel, nom à traduire par *Mirabile Castellum*, comme de *Mons Mirabilis* on a fait *Montmirail, Montmirel* et *Montmirey*.

« L'archevêque de Rheims, Hincmar, dans son diplôme de 870, relatif aux possessions de St-Vaast, assigne *ad matriculam ecclesiæ*, la *villa de Senons* ou *Senonum*. Miroeus (annal. Bel. à l'an 690, traduit ce nom par Merchastel. Ce village, en effet, appartenait alors à St-Vaast, quoique non compris dans la donation de 673 et le privilège de 674. »

Les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, comme nous l'avons dit à l'article Haute-Avesnes, possédaient des biens à Mercatel.

Distance du chef-lieu de canton, 11 kil.; d'Arras, 7 kil.; de Saint-Omer, 82 kil.

Contenance. 546 hect. 79 a. 35 cent. Prairies naturelles, 5 hect. 30 a. 20 c. Places, rietz, rues, chemins, 10 hect. 98 a. 71 cent. Terrains bâtis, 5 hect. 06 a. 31 c. Jardins, vergers, 7 hect. 80 a. 60 c.

Bureau de bienfaisance, revenu, 920 fr. 30 c.

MONCHIET.

Ce petit village, nommé jadis *Monchiet* et *Monciet* en 1218, dans les titres de St-Vaast, n'était alors qu'un hameau.

Au commencement du 18me siècle, le curé de Simencourt eut un procès avec les habitants de Monchiet qui voulaient le contraindre à venir célébrer la messe dans leur chapelle. Il soutenait qu'elle n'était que de tolérance, que, lorsqu'il venait y dire la messe, c'était ou par dévotion ou pour la commodité des habitants et nullement par obligation. Mais ils durent se désister, par suite de l'impossibilité où ils se sont trouvés de prouver que leur chapelle était secours : dénomination remplacée de nos jours par celle d'annexe.

L'église actuelle de Monchiet a été bâtie en 1770. Celle qu'elle remplaça avait été construite en 1712. Elle était en pierres de taille et n'avait qu'une nef, un peu plus longue que large. Elle était sous l'invocation de St-Jacques l'apôtre : elle possédait un revenu qui servait à son entretien.

En 1525, une dame de Gouy-en-Artois, y a fondé un obit qui se célébrait vers les fêtes de Pâques, avec la solennité d'un diacre et d'un sous-diacre.

La terre de Monchiet a appartenu au comte de Bruay; en 1698, il la vendit à un avocat d'Arras, qui ayant dû emprunter de l'argent pour la payer, eut des démêlés avec ses créanciers qui même lui firent vendre ses meubles, pendant un voyage qu'il fit à Paris. Il y a à Monchiet un souterrain refuge dont l'embouchure est dans le cimetière et qui se prolonge jusqu'à un monticule situé dans le bois et où est l'issue de ce souterrain.

Distance du chef-lieu de canton, 2 kil. d'Arras, 13 kil. de St-Omer, 88 kil. Contenance: terres labourables, 258 hect. 44 a. 45 cent. Prairies naturelles, 93 a. 60 cent. Places, Rietz, Rues, Chemins, 3 hect. 99 a. 43 cent. Terrains bâtis, 1 hect. 87 a. 85 cent. Jardins, Vergers, 6 hect. 9 a. 65 cent. Bois, 86 a. 95 cent.

MONCHY-AU-BOIS.

Entourées autrefois de bois qui furent défrichés, les communes de Berles, de Bienvillers et de Monchy, joignirent à leur nom principal celui de leur ancien voisinage.

L'abbaye de Corbie eut pendant long-temps une prévôté à Monchy où elle possédait un domaine considérable qui lui avait été accordé en 1108 par l'évêque Lambert. Sous la domination espagnole, elle l'échangea avec l'abbaye d'Arrouaise contre d'autres immeubles de même importance, situés en France.

Le domaine de Corbie ou d'Arrouaise formait la première seigneurie de Monchy. Il en existait encore une autre. Celle-ci fut possédée au 15e siècle par la maison de Beaufort, d'où elle est passée dans celle de Croy vers l'an 1694. Philippe de Croy, comte de Solre, gouverneur de Péronne la vendit à un curé de Monchy. Cet acquéreur n'ayant pu se libérer en temps utile, la seigneurie qu'il venait d'acheter fut définitivement adjugée à Adrien-Henri de Fromentin, membre du conseil d'Artois.

Un concordat passé antérieurement entre l'abbaye et le seigneur de Beaufort stipula qu'elle aurait eu, à l'exclusion de celui-ci, basse, moyenne et haute justice à Monchy.

Elle nommait les échevins de l'abbaye et les renouvelait, tous les ans, le 24 juin, jour de la St-Jean-Baptiste.

Quoique ses prérogatives reposassent sur des bases positives, elles lui étaient pourtant contestées. Cela se manifesta à l'occasion d'une sentence rendue, le 27 juillet 1591 par les officiers de la haute justice de Monchy, qui avaient prononcé *la peine capitale* contre Louise Langelée. Bien que le conseil supérieur d'Artois devant qui la condamnée s'était pourvue ait confirmé cette sentence, les gens du roi à qui sûrement il répugnait de

voir que de simples villageois, la plupart du temps, illétrés et toujours si susceptibles de subir l'influence de la haine et des récriminations locales, pussent ainsi disposer de la vie de leurs concitoyens, révoquèrent en doute cette haute justice et prirent des conclusions contre Arrouaise. Cette abbaye se mit en devoir de se défendre et déposa ses titres. Le 10 novembre 1593, il survint entr'elle et les gens du roi un arrêt interlocutoire qui lui adjugeait la haute justice, non-seulement à Monchy, mais encore à Wailly et à Grosville.

Citons encore quelques causes portées devant le tribunal civil, correctionnel et criminel de Monchy.

En 1617, Louis de Thieulaine, receveur du comte de Solre, plaida, au nom de ce seigneur, devant la justice d'Arrouaise, contre Jean Heurtault. Ce qui prouvait du reste que ce seigneur ne prétendait pas avoir juridiction à Monchy.

Le 9 mars 1693, Hector Demailly, aubergiste, prévenu d'avoir vendu du vin sans la permission de sire François Lenglet, prévost de la seigneurie, fut assigné par celui-ci à comparaître devant Gilles Accart, lieutenant, Hector Cuvillier, Adrien Théry et Jean Morel, hommes de fief, qui le condamnèrent à une amende de 60 sous parisis.

Nous terminons ces citations par celle d'un arrêt du parlement de Paris, qui fait voir combien l'abbaye savait faire respecter ses droits.

En 1703, ce parlement rendit un arrêt confirmatif de deux sentences du Conseil d'Artois qui avaient condamné deux sergens de la gouvernance, en réparation du trouble qu'ils avaient causé, en exploitant dans la seigneurie d'Arrouaise, à Monchy, sans la permission de l'abbé ou celle de ses officiers. Cet arrêt dut blesser la dignité de la gouvernance d'Arras, parce qu'elle avait pris les fait et cause de ses sergens.

En 1710, le marquis de Guebriant, campa à Monchy, tout le temps que le maréchal de Villars eut son quartier-général à Agny. Pendant 22 jours, il y eut une garde avancée de 200 hommes dans le cimetière qui est dans les champs et sur le

chemin de grande communication n° 2 (bis) d'Arras à Acheux. Le chemin n°. 2 d'Arras à Pas sur Amiens traverse Monchy à environ un demi-kilomètre de la commune, il bifurque et forme par cette bifurcation le chemin n°. 2 (bis) précité.

Sur ce même chemin, en venant d'Arras, on voit à gauche près le cimetière une chapelle. Elle fut bâtie en 1727 en l'honneur de Ste-Véronique par Toussaint Chopel, paroissien de Monchy.

Distance du chef-lieu de canton, 8 kil.; d'Arras, 15 kil.; de St-Omer, 90 kil.

Contenance. Terres labourables, 1,046 hect. 28 a. 60 c. Prairies naturelles 10 hect. 60 a. 40 c. Places, rietz, chemins, rues, 18 hect. 8 a. 94 cent. Jardins, vergers, 8 hect. 28 a. 40 cent. Terrains bâtis, 13 hect. 95 a. 20 c.

Bureau de bienfaisance, revenus, 1172 fr. 96 c.

MONTENESCOURT.

Le chapitre d'Arras était décimateur de Montenescourt.

L'église a été reconstruite en 1845.

L'ancienne qui fut vendue révolutionnairement était petite. Elle avait trois nefs et réunissait une confrérie du Scapulaire.

Le clocher est réellement remarquable. La tour est carrée, tout en pierres, ainsi que la flèche qui est de forme hexagone. Construite au 15^{me} siècle, cette tour a besoin de réparations. Les habitants de Montenescourt, jaloux de conserver cet antique et beau monument, précieux signe de la piété de leurs aïeux, devraient se cotiser et ses magistrats devraient de leur côté en stimulant le zèle de leurs administrés, solliciter quelque subvention du gouvernement et du département, afin de faire ces réparations dans le plus bref délai.

Il y avait anciennement près de l'église de Montenescourt un château qui fut depuis transformé en ferme. A en juger par ses épaisses murailles, ce devait être un château fortifié autour duquel il n'existe plus aucune trace de fossés.

La cure du lieu qui nous occupe, comme toutes les autres dépendant du chapitre, était desservie par un chanoine qui y

plaçait un prêtre amovible ou sinon, elle était donnée à ferme. Cet usage a subsisté jusqu'au milieu du 16me siècle, c'est-à-dire jusqu'au Concile de Trente qui ordonna de fonder une portion canonique ou alimentaire dans chaque cure. Conformément aux statuts arrêtés en 1565 au synode de Cambrai pour la province ecclésiastique dont Arras faisait partie, elle fut fixée dans ce diocèse à 60 livres par an.

En 1568, le chapitre d'Arras, après avoir examiné quels étaient les gros fruits de la cure de ce village et reconnu que le revenu annuel n'y montait pas à 60 fr., accorda au desservant 10 livres 16 sous à titre de supplément pour former ce qu'on a appelé depuis portion congrue. Ces portions en suivant une marche ascendante finirent par monter à 200 fr., tant qu'au moment de la révolution elles atteignaient le chiffre de 300.

Montenescourt est renommé pour la qualité des pierres de taille qu'on extrait sur son territoire. Il s'y trouve beaucoup de sources qui sont dans de certaines années préjudiciables aux récoltes, car elles causent des inondations. Près de ces sources on voit une belle cressonnière.

Distance du chef-lieu de canton, 7 kil.; d'Arras, 10 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 457 hect. 6 a. 56 c. Prairies naturelles, 8 hect. 10 a. 50 c. Places, rietz, rues, chemins, 14 hect. 79 a. 89 c. Terrains bâtis, 2 hect. 13 a. 10 c. Jardins, vergers, 13 hect. 29 a. 25 c. Bois, 11 hect. 38 c.

Bien communal valeur de fonds, 600 fr.

RANSART.

Ce village dépendait de la justice de St-Vaast. Des lettres des papes Alexandre III, Célestin et Innocent III, de 1169, 1195 et 1206 constatent que cette abbaye avait la prééminence féodale en ce lieu. Aussi avant la révolution, l'abbaye tenait en seigneurie vicomtière la plus grande partie de la terre de Ransart.

Elle a été possédée d'abord par des seigneurs qui en portaient

le nom, puis, pendant deux siècles par la maison de Beaufort, d'où elle passa, en 1582, en celle de Croï Solre, par le mariage d'Anne de Beaufort avec un comte de Croï.

Le 19 janvier 1700, ce dernier vendit à Widebien d'Ignaucourt de Treize, pour 67,000 livres, la terre de Ransart dont le revenu annuel était alors seulement de 1,500 livres. De Treize qui dut avoir recours à des emprunts, pour solder le prix de son acquisition, vint à mourir en butte aux poursuites les plus rigoureuses de ses créanciers et laissant une fille âgée de 16 ans. Sa veuve, après avoir renoncé en son nom personnel à la communauté, renonça aussi comme tutrice, en celui de sa pupille, à la succession paternelle. La demoiselle de Treize dut même à la demande des créanciers de son père, réitirer cette renonciation en justice, parce qu'étant âgée de 16 ans accomplis, elle avait droit, suivant l'article 154 de la coutume générale d'Artois, d'obliger ou d'aliéner ses immeubles. L'expropriation toutefois suivit son cours et après que toutes les formalités en eurent été remplies, M. Lesergeant d'Hendecourt se rendit en 1718 adjudicataire de la terre de Ransart, pour 55,600 livres, qui furent versées entre les mains du receveur des consignations et distribuées aux créanciers. Il est à remarquer que ce domaine était alors dans un état pitoyable par suite de la guerre et que dans les criées précédentes on n'en avait offert que 40,000 livres. Après une adjudication faite par autorité de justice, l'acquéreur devait bien se croire propriétaire incommutable. Il n'en fut pourtant pas ainsi. Dix-huit ans après la vente judiciaire, l'héritière de Treize prétendit rentrer dans son bien, pour cause de lésion. Elle introduisit à cet effet, une instance pardevant les tribunaux. Pendant que l'affaire y était pendante, elle épousa le baron d'Haynin et après 25 ans de procès, elle fut remise en possession de la terre de Ransart, mais en tenant compte à M. d'Hendecourt des sommes qu'il avait payées. L'affaire fut gagnée à Versailles.

Le fils d'un seigneur du nom de Beaufort s'étant fait religieux de St-Vaast reçut pour sa dot douze mesures du bois de

Ransart, lesquelles appartenaient encore à cette abbaye à la révolution de 1789. Elles viennent d'être défrichées, avec le surplus du bois qui leur était contigu.

Il y avait anciennement dans l'église de Ransart du côté de l'épître, une chapelle pour le seigneur qui résidait en ce lieu. Des fossés dont il reste des traces bien évidentes, et une tour servant aujourd'hui de pigeonnier, indiquent suffisamment l'emplacement de l'ancien château sur les fondations duquel une ferme a été bâtie.

Au milieu du siècle dernier, dans le bois de La Herlière, dit d'Helliers, aujourd'hui défriché, bois qui a fait partie de la seigneurie de Ransart, on voyait encore les ruines de bâtimens à l'antique entourant une cour spacieuse et presque ronde. C'était au 15me siècle, une forteresse, flanquée de douze tours, fermée de murailles et environnée de fossés à sec, avec un pont levis à la principale porte d'entrée. La charrue sillonne aujourd'hui en tous sens, selon que l'exigent les principes de l'art agricole, le sol sur lequel s'élevait cet antique et vaste manoir seigneurial. Réchauffé par une couche épaisse de marne dont il fut couvert après la destruction de la futaie qui avait succédé au château, il est devenu fertile. Ce lieu pourtant est riche en souvenirs historiques. Le nom d'un gentilhomme qui faisait sa demeure dans la forteresse dont nous venons de faire mention, remplit une des pages les plus tristement célèbres de l'Artois.

En 1459 et en 1460, au temps de Philippe-le-Bon, messire Colart de Beaufort, seigneur de Ransart, et plus de 30 autres personnes des deux sexes furent accusées de sortilège et d'intelligence avec le diable, sous le nom de Vaudois. Plusieurs juges d'Arras assistés du lieutenant du bailly d'Amiens, poursuivirent ces accusés, dont la plupart furent punis ignominieusement. Quelques-uns furent seulement *échauffaudés, préchés et mitrés.*

Messire Colart de Beaufort, seigneur de Ransart, gentilhomme recommandable à tous égards, âgé de 70 ans, fut battu en public par l'exécuteur, mais sans avoir les épaules découvertes.

Ce rigoureux châtiment était le prélude d'un emprisonnement de sept ans auquel il fut de plus condamné. Il devait, en outre, faire diverses aumônes, s'élevant à plus de 8,000 livres et dans lesquelles était comprise la dépense d'une croix, à ériger près des *Hautes Fontaines*, en expiation de l'hommage qu'on lui imputait d'avoir rendu au diable, en cet endroit.

Il paraît que cette accusation de vauderie était un odieux prétexte inventé par la haine ou la cupidité, pour perdre des ennemis secrets. Les rimes contemporaines semées, alors par la ville et rapportées par Duclercq, confirment ce soupçon.

Les traitors remplis de grande envie
De convoitise et de venin couvers,
Ont fait régner ne sais quelle vauderie,
Pour cuider prendre à tort et à travers
Les biens d'aulcuns notables et experts,
Avec leurs corps, leurs femmes et chevance,
Et mettre à mort des gens d'état divers.
Ah! noble Arras, tu en as bien eu l'avance.

Trente-trois ans après ces injustes et cruels traitemens, le jour de la réparation arriva. Mais messire Colart de Beaufort n'y étant plus, ce fut son petit-fils qui la reçut.

Par arrêt du 24 mai 1491, le parlement de Paris déclara abusifs, nuls, faussement faits les procès intentés au seigneur de Ransart et à ses co-accusés, ordonna la destruction de toutes les minutes et de tous les originaux relatifs à ces procès, annula toutes les confiscations de biens meubles et immeubles et les amendes prononcées à la charge des condamnés, les rétablit en leur honneur, *fame* (réputation) et renommée, désigna nommément les personnes qui étaient tenues de leur rendre leurs biens et condamna les premiers juges en une amende de 6,500 livres parisis. De cette somme, 1,500 livres devaient être distraites 1° pour la fondation d'une messe qui serait cé-

lébrée perpétuellement et tous les jours, dans l'église cathédrale d'Arras, sonnée, *répétée* et *atintée* à 33 coups distincts et en laissant un intervale à chaque onzième coup; 2° pour la construction d'un échaffaud au lieu où quelques-uns avaient été mis à mort et où les autres subirent diverses peines cruelles et ignominieuses. Sur cette estrade, un prédicateur devait tout d'abord prononcer un sermon pour exhorter le peuple à prier Dieu, pour les personnes exécutées et déclarer à l'assemblée que c'était contre toute justice qu'elles avaient été ainsi condamnées. Après le sermon, toutes les pièces concernant cet inique procès devaient être sur la même estrade, lacérées de de la main de l'exécuteur.

Une partie de la somme de 1,500 livres dont il est ci-dessus question devait aussi servir à l'érection d'une croix en pierre de 15 pieds de haut sur le lieu le plus voisin où les malheureux condamnés furent exécutés et brûlés et une inscription contenant les prescriptions de l'arrêt devait être attachée à cette croix.

Quant à la somme de 5,000 fr. restant, la cour l'accorda à plusieurs des condamnés; elle en attribua le cinquième au descendant de Collart de Beaufort.

Par une dernière disposition, le parlement défendit à tout juge d'employer, dans les procès criminels, la question du *Chapelet* et autres tortures inhumaines et cruelles qui consistaient à mettre le feu à la plante des pieds des accusés, à leur faire avaler de l'huile ou du vinaigre et à les frapper sur le ventre.

Le dimanche 10 juillet 1491, arriva à Arras, Me Jean Angenest, conseiller au parlement, assisté de Louis Le Bourgeois huissier en cette cour. Ils étaient accompagnés du petit-fils de messire Collart de Beaufort, de M. d'Habarcq, son frère utérin, d'Hugues Aymery, et de plusieurs autres personnes intéressés à la révision du procès.

Me Angenest descendit à l'hôtellerie de *la Fleur de Lys*, située sur la Grande Place.

Le mardi 12 mai, ce magistrat se rendit au sein de l'assem-

blée des officiers du roi et des échevins de la ville, leur fit connaître l'objet de sa mission, réclama leur assistance et les invita à prendre des mesures, pour que chaque habitant assistât au sermon, qu'on s'abstînt de toute œuvre servile le jour qu'il serait prononcé et que chacun fit ensuite *fête joyeuse*.

Par suite de cette communication, il fit dresser une grande estrade sur la place où les prétendus Vaudois avaient subi leur sentence injuste, fixa au lundi 18 le jour de la cérémonie et l'huissier du parlement qui l'accompagnait et un commis-greffier allèrent l'annoncer au son de trompe, tant dans la ville que dans la cité.

Ils firent en outre savoir qu'il y aurait ce jour de grands divertissemens, qu'une fleur de lys d'argent serait donnée à ceux qui joueraient le mieux un jeu de *folle moralité* et que ceux qui obtiendraient le second prix seraient gratifiés d'une paire d'oisons et pour les deux prix du jeu que selon le goût du temps, ils appelaient de *pure folie*. Ils promettaient une tasse d'argent et une couple de chapons.

Les habitans et les étrangers qui voulaient y prétendre étaient tenus de venir se faire inscrire à l'hôtel-de-ville, afin qu'on pût marquer leurs rangs. Il était dit qu'on ne distribuerait les prix qu'après l'examen des pièces, dont les *joueurs* devaient fournir la copie après la représentation. Il était aussi convenu que toute pièce qui avait été jouée en ville depuis 7 ans, n'était pas admise au concours.

De leur côté, les mayeurs et les échevins de la ville et de la cité d'Arras, écrivirent à la justice et aux officiers de Bapaume, de St-Pol, d'Hesdin, de Thérouanne, d'Aire et enfin de Béthune, et leur annoncèrent le sermon solennel et l'exécution de l'arrêt.

En conséquence le lundi 18 juillet 1491, MM. les mayeurs et échevins de la ville et de la cité d'Arras, revêtus de leurs robes de cérémonie et accompagnés des sergents à verges, se rendirent auprès du commissaire qui se mit aussitôt en marche et qu'ils suivirent jusqu'au lieu où la réhabilitation devait être prononcée.

Le cortége traversa les rues de St-Géry, Ernestale, St-Aubert et de St-Jean-en-Lestrée. Arrivées en cité, toutes les personnes qui le composaient montèrent sur l'estrade dont la hauteur était d'environ huit pieds et où Me Jean Jonglet, licencié ès-lois, au nom de messire de Beaufort, demanda au commissaire du parlement de Paris la mise à exécution de l'arrêt. Faisant droit à cette demande, Me Angenest déclara que le sieur de Beaufort et autres intéressés étaient remis en leur bonne *fame* et renommée.

Le sermon fut prononcé devant un auditoire de 8 à 9 mille personnes, par Me Geoffroy-Broussart, docteur en théologie, qui prit pour texte ces paroles du pseaume deux : *erudimini qui judicatis terram.* Il parla environ deux heures et demie.

Puis, un huissier donna lecture de l'arrêt et la foule se rendit sur la Petite-Place, où l'abbé de Liesse, avec sa suite et d'autres compagnies, tant de la ville que du dehors, se livrèrent aux jeux et ébattements annoncés, *chacun en son logis à part* et à *bannières et enseignes déployées.*

En 1700, année où le comte de Solre, vendit la terre de Ransart, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ce village était bien boisé. On croit que pendant la guerre de la succession d'Espagne on y a abattu plus de 50 mille arbres. Au moment de la paix d'Utrecht, Ransart était tout rasé, tous les arbres en avaient disparu. Il n'en restait plus que dans le bois.

Il devait au roi ou au comte d'Artois, un hommage de deux ou trois poules blanches, que l'on présentait à la gouvernance d'Arras. Cette offrande, toutefois, a fait naître un procès entre les officiers de ce siége et ceux de l'abbaye de Saint-Vaast; les uns et les autres s'attribuaient, au nom de leurs maîtres, la mouvance de cette seigneurie. Or, Saint-Vaast était en possession de la perception des droits de Loos, ventes et de reliefs.

L'abbaye de Saint-Vaast, celle d'Arrouaise, le personnat et le chapitre de la cathédrale d'Arras, se partageaient la dîme dans cette paroisse.

Sa seigneurie, de son côté, avait plusieurs mouvances. A

Souastre, elle avait une dîme et un terrage. A Hendecourt-en-Artois, une partie d'une baronnie dite de Graincourt, une partie de la seigneurie de Roclincourt, un fief à Écurie, un autre à Neuville-St-Vaast, sous le nom de baronnie de Berneville, relevaient d'elle.

Le chemin de grande communication n° 2, d'Arras à Pas, traverse une partie de Ransart.

Son église fut vendue et reconstruite depuis le rétablissement du culte; elle a aujourd'hui besoin d'urgentes réparations auxquelles l'autorité municipale se met en mesure de procéder. Bâti en 1687, le clocher était il y a quelques années plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Sa hauteur a diminué, mais on a placé dans son intérieur une horloge dont la commune sentait le besoin.

Il existe concernant Ransart, une sorte de dicton dont on ignore la source, le voici : Il est 14 heures, le midi de Ransart.

Distance d'Arras, 9 kil.; du chef-lieu de canton, 5 kil.; de St-Omer, 84 kil.

Contenance : terres labourables, 697 hect. 20 a. 40 cent. Prairies naturelles, 7 hect. 23 a. 55 cent. Places, Rietz, Chemins, Rues, etc. 16 hect. 46 a. 46 cen. Terrains bâtis, 5 hect. 97 a. 80 cent. Jardins, Vergers, 17 hect. 98 a. 50. cent.

Bureau de bienfaisance, revenus, 84 hect. 25 cent.

RIVIÈRE.

Le nom de cette commune dérive si nettement de sa position, qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux interprétations ni à l'étimologie, pour le faire comprendre : une petite rivière, jadis très-renommée, le Crinchon, prend sa source dans un des six hameaux qui la composent.

Lorsque cette source était près de Basseux, trois de ces hameaux étaient situés sur la rive droite et les trois autres, sur la rive gauche.

Les hameaux sur la rive droite étaient *Bellacourt*, *Bellacordel* et *Brétencourt*. Ceux de la rive gauche étaient *Grosville*, *Hamel* et *Le Fermont*. Mais en 1723, le gouvernement fit exé-

cuter les travaux nécessaires pour faire converger les eaux des sources dans un bassin commun de la longueur de 35 mètres sur 11 de largeur et 38 de hauteur. Il est fait en briques. Une pierre scellée dans une des murailles contient l'inscription suivante : *l'an 1723, les sources du Crinchon ont été recherchées et renfermées dans ce bassin, par ordre du Roi.*

En 1250, un seigneur de Vimy, nommé Dargicourt, propriétaire de la dîme de Brétencourt en donna une portion, pour aider à la construction, en ce hameau, d'une chapelle, sous l'invocation de St-Éloi et où se célébraient trois messes par semaine.

En 1731, le titulaire de ce bénéfice, était un chanoine d'Arras, nommé Guillemain. Il fut attrait pardevant les tribunaux, par M. de Briois, alors avocat-général, seigneur de Brétencourt, pour se voir condamner à célébrer les trois messes dans la chapelle et non ailleurs, comme l'avaient fait ses prédécesseurs dont il suivait l'exemple.

Le Conseil d'Arras donna gain de cause à M. de Briois et le Parlement de Paris confirma la sentence.

La terre de Brétencourt avait appartenu à la famille de Warluzel dont les armes ont long-temps figuré sur les murailles de la chapelle. Le curé de Rivière y allait faire l'office les jours des fêtes de St-Éloy. On y amenait alors les chevaux des villages voisins et après leur avoir donné à manger du pain béni et à boire de l'eau bénite, on leur en faisait faire le tour.

Les six hameaux dont il vient d'être question, avaient chacun leur seigneur et leur territoire. Bellacourt et Bellacordel différaient encore en un point : le premier ressortissait au conseil supérieur d'Artois, en première instance, et le second, à la gouvernance d'Arras.

Ils possédaient aussi chacun leur chapelle ; celle de Bellacourt était bénéficiale. Tous les vendredis de l'année, il s'y célébrait une messe en l'honneur de la passion de Jésus-Christ.

On a attribué l'érection de cette chapelle à Pierre Payen, seigneur de Bellacourt et d'autres lieux, et décédé en octobre

1603. Il fut enterré dans le chœur. Pendant long - temps, on a vu son épitaphe, inscrutée dans la muraille du côté de l'Évangile.

Cette chapelle qui était longue, en cul de lampe, s'élevait près de la maison seigneuriale, transformée depuis en ferme dont la porte d'entrée contenait une pierre portant le millésime de 1684.

Avant la maison seigneuriale, il y avait eu à Bellacourt un château dont on voyait des restes il y a peu d'années. Il était bâti sur un tertre élevé, aujourd'hui renfermé dans la propriété de M. Toursel, maire de Rivière.

La chapelle de Bellacordel, bâtie en 1730, sous l'Invocation de Notre-Dame-de-Liesse, par Guislain Laisné, était du côté de Basseux.

En 1595, l'armée française, sous le commandement du duc de Byron, plaça son camp à Rivière. En se retirant le 8 septembre, il incendia le village.

En 1711, le marquis de Hautefort, campa aussi à Rivière, qui, avec tous les villages voisins, dut pourvoir à l'approvisionnement du corps d'armée.

Un vieillard que l'on cite quelquefois comme un exemple de longévité, a vu l'armée qui a cantonné, cette seconde fois, à Rivière. C'était Michel Houliez, mort à Bellacourt, à l'âge de 122 ans. Il était né à Guillemont, près de Combles, en 1620. Il avait travaillé en qualité de pionnier au siège d'Arras de 1640; depuis il avait continué à travailler comme journalier dans les campagnes environnantes et avait enfin fixé sa demeure à Bellacourt.

Cinq ans avant sa mort, il avait encore la démarche ferme et le corps bien droit; mais une chute violente lui ayant offensé l'épine dorsale, il était devenu, depuis ce moment, extrêmement courbé. Cet accident ne l'empêcha pas d'aller glaner et de rapporter lui - même ses glanes, pendant la moisson de 1741, année qui précéda celle de sa mort.

Il conserva jusqu'aux derniers momens un grand sens et une

humeur fort enjouée qui lui attiraient les visites d'un grand nombre de personnes. Elles aimaient à faire conter à ce bon vieillard les circonstances du siège où il s'était trouvé.

L'église de Rivière a été construite vers 1767. C'est un édifice majestueux, avec une belle tour carrée et surmontée d'un campanille.

C'est la plus belle du canton, aussi c'est à Rivière qu'habite le curé doyen.

Bien boisée, ayant de nombreuses prairies, située sur les deux versans opposés, arrosée par le crinchon, cette commune, est pendant l'été, le séjour le plus frais, le plus véritablement champêtre des environs d'Arras. On y compte quatre châteaux.

Le beurre de rivière est très renommé.

Distance du chef-lieu de canton, 2 kil.; d'Arras, 9 kil.; de Saint-Omer, 84 kil.

Contenance : Terres labourables, 1069 hect. 97 ares 55 cent. Prairies naturelles, 22 hect. 7 ares 75 cent. Places, rietz, rues, chemins, 25 hect. 27 ares, 57 centiares. Terrains bâtis, 11 hect. 83 ares 20 cent. Jardins et vergers, 46 hect. 52 ares 35 cent. Bois, 11 hect. 76 ares 45 cent.

Bureau de bienfaisance, revenus 296 fr.

SIMENCOURT.

Ce village donna le jour à Antoine Havet, religieux Dominicain, évêque de Namur et l'un des pères du Concile de Trente.

Claude de Miraumont, seigneur de Simencourt et de Monchiet, au temps de Charles-Quint, fut enterré dans la chapelle de Monchiet. Après Miraumont, la terre de Simencourt appartint à la famille de Béthencourt, puis à celle de Diéval. Un membre de cette dernière y fixa sa résidence et y fit construire une maison seigneuriale. Elle consistait en un simple corps-de-logis, avec une tour carrée, assez élevée et surmontée d'une petite flèche. Elle était située à l'extrémité du village dont elle était séparée par l'église.

On a appelé Simencourt, *Simonkort, Cemencourt.* « Une charte de l'évêque Liébert, dit M. Harbaville, de l'an 1071, est souscrite par Beauduin de *Simonis Corte.* La dame d'Audinfer accorda à St-Vaast des dîmes sur ce village en 1194.

« La maladrerie de Simencourt, fondée au 13me siècle par les seigneurs du lieu, fut réunie à l'hôpital d'Arras par lettres d'amortissement du roi en 1698.

Cette terre appartenait, en 1789, à la famille le Mayeur de Cambrai. »

L'ancienne église a été vendue et démolie. On en a fait bâtir une nouvelle en 1834.

Distance du chef-lieu de canton, 2 kil.; d'Arras, 9 kil.; de St-Omer, 84 kil.

Contenance. Terres labourables 459 hect. 04 ares 65 cent. Prairies naturelles, 3 hect. 4 ares 65 cent. Places, rietz, rues, chemins, 9 hect. 84 ares 64 cent. Terrains bâtis, 3 hect. 69 ares 40 cent. Jardins vergers, 25 hect. 40 ares 50 cent. Bois, 4 hect. 81 a. 75 c.

Biens communaux, valeur du fonds, 1,200 fr.

WANQUETIN.

Avant 1789, Wanquetin ressortissait au baillage d'Avesnes-le-Comte.

En l'an 1270, de graves discussions s'étaient élevées entre l'église et le comte d'Artois ou ses officiers. Il paraîtrait que l'autorité ecclésiastique supérieure avait prononcé contre ces derniers une sentence d'interdit qui leur défendait d'assister aux offices et qui les excommuniait.

Jean, archevêque de Bayeux, et Guillaume de Capriaco, chevalier, vinrent de la part du roi, faire cesser toutes ces difficultés.

Pierre Lifransures et *Michel Lorel*, sergens du comte, s'étaient emparés, par ordre de Jean Robin, bailly de ce comte des cateux (1) de Wiot dit Legrand, demeurant à Wanquetin

(1) Les grains après la mi-mai jusqu'à la moisson étaient appelés cateux-verts. Certains arbres étaient des cateux-verts, on distinguait aussi les cateux-secs, c'étaient des arbres abattus.

sur les terres de l'église d'Arras. La vérité de ce fait ayant été constatée, les commissaires ordonnèrent que les deux sergens portant des verges à la main, se rendraient nu pieds et à bras nus, in *brachiis* et *camisiis* à la procession solennelle qui devait se faire dans cette église le jour de la Nativité de la Vierge et qu'ils y prendraient la place qui leur serait indiquée de la part du doyen ou du prévôt.

Le dimanche suivant, les mêmes sergents se rendirent dans l'église paroissiale de Wanquetin où ils se reconnurent, après l'offertoire, coupables du délit qu'on leur imputait et où ils suivirent la procession dans l'état où ils avaient suivi celle de l'église d'Arras.

Nous passons sous silence le récit d'un autre fait qui, bien qu'un peu plus grave, puisqu'il s'agissait de la capture d'un homme au lieu de cateux, n'attira pas sur ses auteurs une punition plus forte que celle dont il est ci-dessus question.

L'église et le clocher de Wanquetin furent brûlés dans la guerre de 1635. Au commencement du 18me siècle, le comte de Ruffec logea au presbytère tout le temps que les troupes de Louis XIV campèrent à Montenescourt.

Il y a long-temps qu'il existe des protestans à Wanquetin. Aucun monument écrit, ni même la tradition n'indiquent comment et pourquoi la réformation y a pris racine, ainsi que dans quelques localités voisines, plutôt que dans les autres communes de l'ancien Artois.

On dit qu'il existe à Amsterdam une rue qui porte le nom de Wanquetin et qu'il y en a une dans ce village qui porte celui de Hollande.

Un Ministre de la religion protestante y réside. Un temple à l'usage de cette religion y a été élevé, il y a 17 ans.

L'église paroissiale de Wanquetin vaste et belle, construite en 1761, fut vendue et démolie.

Les habitans en ont fait bâtir une autre en 1821. Wanquetin est situé sur un ravin traversé, pendant les dégels et les orages, par les eaux sauvages, venant de Gouy-en-Artois et de Fos-

seux et qui vont se jeter dans le Gy, à Montenescourt.

Distance du chef-lieu de canton, 6 kil.; d'Arras, 11 kil.; de Saint-Omer, 86 kil.

Contenance; Terres labourables, 964 hect. 89 ares 30 cent. Prairies naturelles, 13 hect. 63 ares 63 cent. Places, riez, rues, chemins, 8 hect. 31 ares 50 cent. Terrains bâtis, 29 hect. 8 ares 85 cent. Bois, 8 ares.

Bien communal, valeur du fonds, 800 fr.

WARLUS.

On a conservé long-temps à Warlus des reliques de Saint-Severin. Nous voyons que dans le 17me siècle il y existait en l'honneur de ce saint une confrérie si distinguée que les Mayeurs ont prétendu le jour qu'elle faisait célébrer ses offices, aller les premiers à l'offrande, au préjudice du seigneur qui pourtant jouissait des droits honorifiques. Jean-Baptiste Bouquel, un de ces seigneurs, puis son fils François combattirent ces prétentions. Ils portèrent l'affaire devant les tribunaux. Il fut dit dans la sentence qui intervint, que lorsque la messe de confrérie serait aussi celle de la paroisse, le seigneur aurait le pas, pour aller à l'offrande, mais que les confrères pourraient, avec l'approbation du curé, charger un prêtre étranger de célébrer la messe de leur corporation. Ils n'en furent pas moins condamnés aux dépens.

De nos jours, on se rend encore en pélérinage dans l'église de Warlus, pour servir St-Lambert.

L'église a été vendue et démolie. Une nouvelle d'une construction simple l'a remplacée. La tour qui lui est contigue porte le millésime de 1550. En 1741, on éleva sur cette tour une flèche, à la place d'un chaperon qu'on fut obligé de remplacer pour cause de vétusté.

En 1750, la ferme principale fut détruite pas un incendie.

Warlus, se divise en haut et bas Warlus. Ce dernier s'appelle Warluquez.

Distance du chef-lieu de canton, 4 kil.; d'Arras, 8 kil.; de Saint-Omer, 83 kil.

Contenance. Terres labourables, 491 hect. 30 ares 80 cent. Prairies naturelles, 6 hect. 13 ares 85 cent. Places, riez, rues, chemins, etc., 13 hect. 32 ares 45 cent. Terrains bâtis, 2 hect. 72 ares 20 cent. Jardins, vergers, 4 hect. 46 ares 70 cent. Bois, 23 hect. 81 a. 75 c.

Bien communal, valeur du fonds, 800 fr.

Animaux ruraux. — Les chevaux employés aux travaux de l'agriculture appartiennent à la race boulonnaise.

Si la plupart ne sont pas nés dans le pays, ils y ont été élevés. Des marchands y amènent du boulonnais un assez grand nombre de poulains, enlevés en quelque sorte à la mamelle. Les plus forts cultivateurs vont les acheter eux-mêmes à Wittes, à Fauquembergues et à Fruges. Ils poussent quelque fois jusqu'à Bourbourg ; cependant les poulains de cette contrée, issus d'une plus forte race et nés au milieu de pâturages très-gras, ne sont pas aussi recherchés. On entretient même contre les sujets, mais surtout contre les chevaux qui en proviennent, une sorte de répulsion. Et dans cette répulsion, est aveuglément compris l'excellent pays qui les produit ; car par une sorte de dédain, on l'appelle le *Fournabac*.

Les chevaux reçoivent une nourriture abondante et dont la distribution n'est pas toujours bien raisonnée. On a assez l'habitude de dire qu'on leur donne de l'avoine en proportion de l'abondance de la récolte qui a été faite de ce grain. Cela est contraire aux principes d'une bonne et intelligente économie. Les chevaux doivent être constamment nourris, selon les préceptes d'une hygiène éclairée. L'excédant d'une année d'abondance, doit être mis en réserve ou vendu, afin de faire face aux éventualités de la rareté. Toutefois, on considère qu'un cheval est bien nourri, quand il consomme par jour 10 litres d'avoine, 08 kilog. de fourrage et six kilog. de paille de blé.

Les sujets de l'espèce chevaline étaient en 1810, dans le canton, de 1,358, et en 1845, de 1,606 ; c'est une augmentation de 248.

A cette dernière époque, il s'y trouvait 303 ânes ou mulets. Ces derniers sont employés par des meûniers. Les ânes le sont

particulièrement dans l'été au transport des luzernes ou des trèfles fauchées en vert et destinées aux vaches à l'étable.

Le relevé des bêtes de la race bovine présente aujourd'hui 30 taureaux, 3,700 vaches et bœufs, 5,080 veaux. — En 1810, on n'en comptait que 3,844, d'où résulte une augmentation de plus du double depuis cette époque.

Les taureaux appartiennent aux plus forts cultivateurs. L'attention est maintenant fixée sur le choix de ces animaux. La race qui domine le plus dans le pays est la flamande, puis vient l'hollandaise. Depuis vingt ans, ces ruminans (vaches et taureaux) ont éprouvé une amélioration de 30 p. 0[0. Les veaux dont il est ci-dessus question sont destinés à la boucherie. On s'occupe beaucoup dans le canton de leur engraissement. Bailleulmont et Blairville en engraissent tous les ans chacun 150 ; Bailleulval, Monchy-au-Bois, Montenescourt et Warlus, chacun 200 ; Rivière, 210 ; Monchiet, 240 ; Habarcq, 250 ; Agnez et Berneville, chacun 300 ; Waquentin, 400 ; Gouy-en-Artois, 450, et Berles-au-Bois, 500.

La commune qui se livre le moins à cette industrie, c'est Mercatel. On estime qu'il n'en sort approximativement tous les ans que 20 veaux gras. Dans les autres communes non-désignées ci-dessus, le nombre varie de 60 à 130.

Ces veaux sont pour les trois quarts dirigés sur Paris. Le reste est vendu à des bouchers d'Arras et même de Péronne.

La consommation cantonnale, eu égard à la viande de boucherie, est évaluée pour l'année à 20 mille kilog.

Le nombre des bêtes à laine est de.	8002
Il était en 1810, de	7911
Différence en plus.	91

Mais ce nombre de 8002 s'applique aux moutons qui séjournent actuellement dans le pays, car au moment où les parcs sont établis, les troupeaux sont renforcés par des achats.

L'espèce qu'on y nourrit est la Picarde et l'Artésienne.

La toison d'un mouton de la première espèce pèse en suint 3 à 4 kilog., et celle du mouton de la deuxième 4 à 5.

Les renseignements que nous avons pris accusaient la présence à l'étable de 3,156 porcs mis à l'engrais et destinés, à quelques exceptions près, à la consommation locale. Ce nombre est indépendant des élèves qui se trouvent dans le pays et dont la quantité est soumise à de nombreuses variations, car quelques mois après avoir abattu son porc gras, l'habitant le remplace par un de ces derniers qu'il achète dans la ferme voisine et l'on sait, au surplus, que la femelle dans la race porcine est très-féconde (1).

On évalue à trois mille le nombre de porcs détruits pour la consommation locale et représentant en viande à raison de 70 kilog. par tête 210,000 kilog. : ce qui attribue à chaque habitant une part moyenne de 15 kil. 7/10.

Industrie. — Il n'existe dans le canton qui est purement agricole, ainsi qu'on l'a vu, aucun établissement industriel. A l'exception des tuileries de Blairville et des carrières de Montenescourt dont les produits sortent du canton, les autres établissements industriels ne sont guère exploités que dans un intérêt de consommation locale. Cette observation s'applique surtout aux moulins à vent dont le nombre est de 58. Il y a bien à Agnez et à Gouves deux moulins à eau, mais leur puissance n'est pas telle que des moulins à vent soient dans l'impossibilité d'obtenir de la mouture dans leur extrême voisinage.

(1) Le maréchal Vauban, ce grand génie du siècle de Louis XIV n'a pas dédaigné de porter son attention sur les produits présumés d'une truie ordinaire pendant dix ans. Il résulte d'un calcul qu'on trouve dans ses mémoires que la race sortie d'une seule truie présenterait en onze années équivalentes à dix générations 6,434,838 porcs, qu'après la douzième, l'Europe pourrait à peine les nourrir et qu'après la seizième, toute la terre en serait remplie !

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE CARVIN-ÉPINOY,

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Agriculture. — Les terres, dans ce canton, étant généralement de nature argileuse et saturées depuis long-temps d'engrais, sont excellentes. La profondeur de l'humus à Carvin même et à Hénin-Liétard, est de 50 centimètres, en quelques endroits, elle est de 70 centimètres, et en quelques autres, elle est même d'un mètre. A Courcelles, à Dourges, à Evin, au Forest, à Montigny, à Noyelle-Godault, elle est de 20 à 30, à Courrières et à Oignies, de 30 à 40 centimètres.

A en croire des agronomes distingués, c'est aux grandes exploitations que l'agriculture devrait ses progrès. Cela est peut-être vrai dans les pays où elle très-arriérée. Le cultivateur éclairé, ayant, comme propriétaire, une grande étendue de terrain à sa disposition, peut courir les chances plus ou moins incertaines des essais, sans que l'économie de sa fortune éprouve un notable dommage, s'il vient à ne pas réussir. Mais disons-le en passant, celui qui, pour satisfaire à ses engagements, attend sa récolte, y regarde à deux fois, avant d'abandonner les sentiers battus. La prudence lui impose l'obligation de n'adopter les innovations que, lorsqu'il est bien convaincu qu'il peut s'y livrer avec sécurité et profit.

Quoique nous paraissions ne pas admettre absolument que le progrès agricole vient des fortes exploitations, nous ne saurions jamais être partisan d'un morcellement indéfini : la superficie de la France est évaluée à 54,000,000 d'hectares, en déduisant

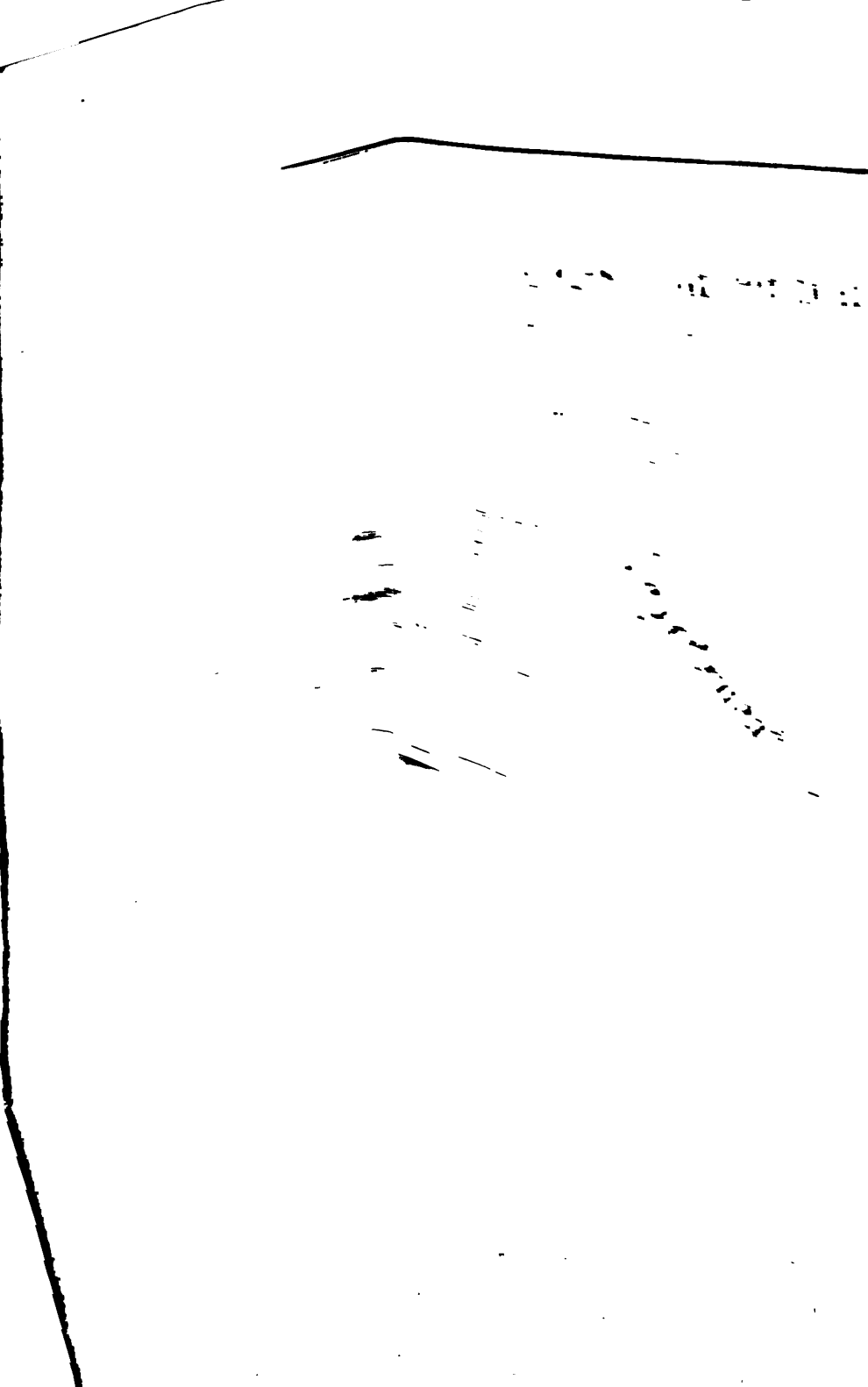

les rivières, les chemins, les rues, et les places publiques, il ne resterait bientôt plus un hectare de terre labourable, à chacun des 35 millions d'habitans dont la France est peuplée. Si tout individu était cultivateur, le bien-être social en éprouverait des atteintes incroyables, les échanges cesseraient, on ne se prêterait plus un mutuel appui, il n'y aurait plus réciprocité de services, etc.; la société serait en dissolution.

Dans le canton de Carvin où la culture est portée à une grande perfection, les exploitations sont moyennes, et cela doit être. Si des fermes, dont l'exploitation n'excède pas 60 hectares, emploient, pendant l'été, 50 ouvriers, celles qu'on appelle aujourd'hui de grande culture et dont la dépendance est de 300 à 400 hectares et même plus en adoptant les alternemens raisonnés, devraient conséquemment employer une quantité relative d'ouvriers. Dans la supposition qu'on pût les trouver et les réunir, il est évident qu'il faudrait organiser une administration coûteuse pour imprimer la direction à leurs travaux et la surveiller. L'activité du cultivateur le plus habile n'y saurait suffire. Où serait l'économie, nécessaire à la vérité partout, mais bien plus nécessaire dans les entreprises agricoles qu'ailleurs? Ne sait-on pas que la moitié de telle grande ferme ancienne produit plus aujourd'hui que, lorsque l'exploitation était entière?

La plus forte ferme dans chacune des communes du canton exploite les quantités ci-dessous désignées:

A Dourges	90 hectares.	A Noyelle-Godault	43 hectares.
Courcelles	70	Courrières	34
Carvin	60	Evin-Malmaison	30
Montigny	60	Au Forest	22
Hénin-Liétard	50	A Oignies	15

Les labours assez faciles à faire, s'exécutent avec le *leu* ou brabant, attelé de deux chevaux, souvent même d'un seul, mais alors l'instrument est moins fort et le sillon moins épais.

Engrais. Amendemens. — Il va sans dire que les engrais ani-

maux sont au premier rang. Mais ils sont de la part de plusieurs cultivateurs l'objet d'une attention particulière. Leurs cours au milieu desquelles sont creusées des mares, étant en général peu spacieuses ou si elles sont grandes le fumier étant déposé à l'entour, ils font jeter sur ce fumier des eaux de ces mares avec un long instrument en forme de cuiller et semblable à celui dont on se sert au blanchissage des toiles.

Par ce moyen, il ne s'échauffe pas, conserve ses sucs et devient gras et onctueux.

Le tourteau rivalise avec lui pour la fumure des terres ainsi qu'on le verra ci-après.

Nous allons maintenant parler d'un engrais très puissant et dont on ne fait presqu'usage dans le Pas-de-Calais que dans l'arrondissement de Béthune.

On ménage dans les étables la pente nécessaire pour faciliter l'écoulement des urines des vaches dans des conduits d'où elles vont tomber dans des citernes disposées extérieurement au pied des murs de ces bâtimens.

Quelque fois on emploie ce liquide sans addition d'aucune autre subtance. On en arrose les blés, les colzats. Souvent on y mêle de la gadoue et du tourteau. Alors il est de la plus grande force. On le répand sur des terres destinées au tabac, lorsqu'on en plante, au colzat.

Assolement. — Les alternemens sont suivis avec une haute intelligence. On a soin de faire succéder aux céréales des plantes oléagineuses qui ne soutirant pas de la terre les mêmes sucs, lui laissent le tems de former ceux qui conviennent aux grains farineux.

Quoique le colzat soit sujet à se ressentir des effets d'un hiver rigoureux, on le cultive de préférence. Quand il a été atteint de la gelée, l'œillette le remplace. Lorsque parfois, elle ne lève pas, elle est elle-même remplacée par la cameline, la betterave et le colzat de mars.

Le colzat se cultive presqu'exclusivement au plantoir. Selon qu'il est simple ou double, il a une ou deux lames triangu-

laires en fer, ayant 21 centimètres de long, très-pointues à l'extrémité inférieure et allant se grossissant par le haut.

Un ouvrier avec le plantoir simple peut occuper deux planteuses, et avec le plantoir double, il en occupe trois.

La hauteur totale de l'instrument est de 81 centimètres. Le colzat se plante en bandes ou *lagues* parallèles de 10 à 12 sillons et séparées par une tranchée ou petit fossé. Les lignes ne se dirigent pas sur la longueur, mais sur la largeur des lagues et on laisse entre chacune d'elles un intervalle d'environ 32 centimètres. Cet espace est ainsi ménagé pour recevoir la terre qu'on retire de la tranchée, qu'on place à l'entour des plantes, pour les garantir des effets désastreux de l'hiver, et qui, après son enlèvement, fait place à un petit fossé servant à l'écoulement des eaux. Aux approches du printemps, on fait sarcler le colzat, afin de détruire les mauvaises herbes.

Afin d'avoir le plant nécessaire pour procéder aux travaux dont nous venons de parler, le cultivateur, dès le 20 juillet, fait un ensemencement de colzat dans une terre grasse et bien préparée, parce qu'on tient à avoir une plante forte et vigoureuse qui doit naturellement faire concevoir plus d'espoir que celle qui est frêle et mince.

Tout cela, comme on le voit, demande du temps et des soins. Encore si le colzat qui est très tendre ne périssait pas souvent à la suite des gelées intempestives du mois de mars. On peut compter qu'en général sur trois récoltes, il en est une qui ne vient pas à bonne fin.

Les engrais qu'on a répandus éprouvent alors des déperditions. Quant à la main-d'œuvre, elle est tout-à-fait perdue.

On estime la récolte moyenne de 43 ares à 10 hectolitres soit 23 1/3 par hectare

Les engrais et les frais sont évalués à 265 fr. par hectare ou 114 fr. pour la mesure de 43 ares.

Il est une autre culture intéressante et qui exige des soins très attentifs, c'est celle du lin.

Pour espérer une bonne récolte, il faut que la terre y soit pré-

parée de longue main.

On met d'abord un fort fumier de cour pour orge d'hiver. Un colzat ou une œillette stimulée par 4 à 500 tourteaux à la mesure de 43 ares suit cette seconde récolte.

Vient ensuite un blé suivi d'un trèfle qu'on saupoudre abondamment de cendres. Le trèfle est rompu avant l'hiver, pour que le labour en soit bien ameubli par la gelée. Au commencement de mars, de nouvelles fumures composées de tourteaux, de cameline et de fientes de pigeons sont encore répandues. Enfin, du 20 au 30 mars, si le temps est favorable, on fait ses dispositions pour la semaille. Elles exigent indépendamment d'un premier labour à la charrue, force hersages, force pressions de rouleau. La terre ne saurait être trop bien émiettée, mais il faut qu'elle le soit, de manière à ce que le sol soit raffermi, sans nuire à la profondeur du labour.

L'ensemencement se fait alors à raison de 160 litres par hectare, avec une graine provenant immédiatement de celles de Riga et récoltée expressément et quelques jours après, on donne une dernière pression avec un rouleau plus pesant, afin de garantir la terre de la sécheresse si funeste à la levée.

Dans plusieurs communes, on couvre avant l'hiver le vieux trèfle de fumier et avant l'ensemencement du lin, on saupoudre la terre de tourteaux.

Aucune méthode n'est exclusive. On est dans la bonne voie, quand on suit avec intelligence les alternemens raisonnés, qu'on laboure bien et qu'on fume de même.

Aussitôt après la levée, on fait deux ou trois sarclages, selon que l'exige le besoin de l'extirpation des herbes parasites, mais lorsque le lin a atteint la hauteur de 12 à 15 centimètres, on ne pénètre plus dans la pièce, dans la crainte de froisser les tiges avec les pieds et de nuire à leur qualité.

Le lin semé en mars a plus de force, donne plus de poids et produit plus de graine que celui qui a été semé en mai.

Disons maintenant qu'avant d'être recueilli, le lin est sujet à plusieurs accidents. Les pucerons parfois le dévorent. Un peu

plus tard, un soleil trop brûlant nuit à la formation de la graine et à son développement. Enfin, aux approches de la moisson, des vents orageux le couchent à plat sur le sol où il se détériore et pourrit même, s'il survient des pluies.

La hauteur, la finesse, une couleur jaunâtre déterminent les qualités du lin et c'est d'après elles et selon qu'il les réunit dans une proportion plus ou moins forte que se fixe sa valeur.

On estime qu'une mesure de 43 ares de lin en bonne qualité vaut avec la graine 390 fr. et que les engrais, la semence, les travaux, les sarclages et autres ont coûté 180 fr. Il est à remarquer que dans cette somme ne sont pas compris le fermage ni les impositions.

Comme il existe dans le canton, plusieurs sucreries, la betterave y est aussi cultivée. Si un hiver rigoureux fait périr les colzats, et quelquefois les blés mêmes, s'il arrive qu'une sécheresse malencontreuse empêche l'œillette de lever, alors il se fait de grands ensemencemens en betterave que la terre peut recevoir jusqu'à la fin de mai. Les produits sont vendus aux fabriques à raison de 8 à 9 fr. le mille. Un hectare y produit de 48 à 70 kilog. de racine.

La féverolle y atteint une hauteur prodigieuse. C'est plus pour le fourrage que pour la graine qu'on la cultive. Son rendement est de 48 hectolitres par hectare.

Nous nous sommes attaché à parler de ces cultures qui caractérisent les pays où l'on a secoué le joug de la routine.

Grains. — Elles ne nuisent pas à celle du blé qui vient en général très fort et qui, bien que semé plus tard que dans des communes du département, situées plus au midi, s'y récolte plus tôt.

La reproduction moyenne du blé est évaluée à 20 hectolitres par hectare. Nous ne parlons pas du seigle ni d'escourgeon qui y sont peu cultivés.

La quantité de terres labourables est d'environ 7,700 hectares.

En attribuant au blé la moitié de cette quantité, soit 3,850 hectares, on peut en récolter année commune et à raison de 20 hectolitres par hectare, 77,000 hectolitres.

A déduire :

La semence à raison de 2 hectol. par hectare est	7,700	58,700
La nourriture à raison de 3 hectol. par tête sur 17,000.	51,000	
Différence en plus.		18,300

Population. — Le canton renferme par kilomètre carré 191 habitans. C'est certainement un des plus peuplés de France. Le chiffre 180 représente la population spécifique du département du Nord, dont sans doute quelques-uns des cantons pris isolément ne le cèdent pas au canton de Carvin.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de la population par commune en 1816 et 1843, avec l'indication de l'accroissement qu'elle a éprouvé entre les deux époques.

COMMUNES.	ANNÉES 1816.	ANNÉES 1841.	Augmentation.
Carvin-Épinoy.	4,440	5,505	613
Courcelles-sous-Lens.	657	735	78
Courrières.	2,496	2,610	114
Dourges.	872	1,061	189
Evin-Malmaison.	790	875	85
Hénin-Liétard.	2,639	2,993	354
Le Forest.	1,037	1,113	76
Montigny-en-Gohelle.	478	674	169
Noyelle-Godault.	604	713	109
Oignies.	1,292	1,451	159
	15,305	17,251	1,946

On voit par ce tableau que la population n'est pas restée stationnaire dans aucune des communes du canton et que sur l'ensemble l'augmentation est un peu supérieure au 8^{me} du chiffre qui exprimait cette population en 1816, puisque le 8^{me} de ce chiffre est le nombre 1,913. L'augmentation est d'un 1/3 environ à Montigny, d'un peu plus du quart à Dourges, du 1/6 à Noyelles-Godault, du 7^{me} environ à Carvin et à Hé-

nin-Liétard, du 8me à Courcelles et à Oignies, du 9me à Evin-Malmaison, du 15me au Forest et du 22me à Courrières.

La population moyenne par commune est de 1,725 habitants : en retranchant Carvin, elle est de 1,355 et en retranchant, en outre, Hénin-Liétard, de 1,005.

Les communes les moins peuplées eu égard à l'étendue de leur territoire, sont Dourges, Courcelles et Noyelle-Godault. Celles de Courrières et d'Oignies renferment les populations les plus nombreuses proportionnellement aux terres labourables assignées au territoire de chacune d'elles.

Vaccine. — Dans toutes les communes du canton, les enfants sont vaccinés dans le premier mois de leur naissance de manière que chaque année, le nombre des enfants vaccinés est à une légère différence près, égal à celui des nouveaux-nés existant.

Le tableau suivant présente l'état comparatif des toitures, chacune en son espèce, existant dans le canton de Carvin en 1816, avec celles qu'on y remarquait en 1845.

COMMUNES.	1816. Maisons couvertes en				1845. Maisons couvertes en			
	ardoise	Tuiles ou Pannes	chaume	Total.	ardoise	Tuiles ou Pannes	chaume	Total
Carvin-Épinoy.. .	40	683	230	936	46	873	222	1141
Courcelles-s.-Lens	3	53	80	136	4	56	90	150
Courrières.	4	296	295	595	4	396	185	585
Dourges.	»	80	77	157	»	123	45	168
Évin-Malmaison. .	»	80	84	164	1	109	92	202
Hénin-Liétard. . .	20	317	125	522	22	588	50	660
Leforest.	4	38	145	187	4	75	161	240
Montigny.	3	31	73	107	3	39	84	126
Noyelle-Godault. .	»	40	74	114	»	80	73	153
Oignies.	2	118	200	320	2	198	154	354
	76	1793	1383	3255	86	2537	1156	3779

Résumé comparatif :	en 1816,	en 1845,	différence,
Nombre total des maisons. . .	3,255	3,779	525 en plus.
Toits en ardoises.	76	86	10 en plus.
En tuiles ou pannes	1,796	2,537	741 en plus.
En chaume.	1,383	1,156	127 en moins.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était, en 1816, de 1,872 et en 1845 de 2,623; ce qui forme un accroissement de 751, ou des deux cinquièmes environ.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était, en 1816, de 1 : 1-7[10 et en 1845 de 1 : 1-4[10.

Quoique le total des maisons en 1845 excède de 524 le nombre existant en 1816, celui des maisons couvertes en chaume qui était, à cette dernière époque de 1,383, est descendu à 1,156. C'est environ un dixième en moins. Cela prouve que l'accroissement des toits incombustibles résulte aussi bien de la disparition d'une partie d'anciennes couvertures en chaume que de constructions nouvelles.

Le tableau suivant expose le nombre des maisons par commune en 1816 et en 1845 et le rapport de chaque contingent communal au chiffre de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DE MAISONS EN			
	1816.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1845.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Carvin-Épinoy.	953	4 6[10	1141	4 4[10
Courcelles-sous-Lens. . .	136	4 8[10	150	4 9[10
Courrières.	595	4 2[10	585	4 5[10
Dourges.	157	5 5[10	168	6 3[10
Évin-Malmaison.	164	4 8[10	202	4 4[10
Hénin-Liétard.	522	5 1[10	660	4 5[10
Leforest.	187	5 5[10	240	4 9[10
Montigny.	107	4 5[10	126	5 2[10
Noyelle-Godault.	114	5 5[10	153	4 6[10
Oignies.	320	4 »	234	4 »
	3255	4 9[10	3779	4 7[10

De 1816 à 1841, le nombre des maisons s'est accru de 524. C'est un peu moins du 6e, aussi l'accroissement dans les maisons est supérieur à celui qu'a éprouvé la population.

L'augmentation a été du 1/4 à Evin-Malmaison, à Hénin-Liétard, au Forest et Noyelle-Godault; du 5e à Carvin et à Montigny; du 10e à Courcelles et à Oignies et du 14e à Dourges; mais à Courrières, il y a diminution.

Les habitans de cette commune très laborieux et fort habiles à manier la sape, la faucille et d'autres instrumens, vont faire la moisson au centre de la France. Il en est qui finissent par s'y fixer. Cependant, malgré ces émigrations, et quoique le nombre des maisons ait diminué à Courrières, la population a été en raison inverse.

L'accroissement moyen annuel a été de 16 maisons. Le nombre moyen par commune est de 378, et déduction faite de Carvin et d'Hénin, il est de 247.

Les rues dans les communes sont pavées. On en a reconnu depuis long-temps la nécessité. Placées au dessus d'un sol argileux et fort compact, qui nuisait à l'infiltration des eaux, elles étaient inabordables pendant la saison pluvieuse.

Des fabriques de sucre indigène, des maisons bourgeoises et nombre d'autres habitations sont couvertes en pannes plombées et d'une nuance plus ou moins foncée. Symétriquement rangées, elles forment une sorte de mosaïque qui réflète admirablement la lumière scintillante du soleil, lorsque cet astre darde dessus ses rayons.

La brique est presque exclusivement employée dans les constructions. Il s'en fabrique beaucoup dans le pays.

Les personnes peu aisées se bâtissent, avec une sorte de *pizé*, leurs maisons qu'elles font fréquemment couvrir en pannes ordinaires.

Mœurs. Instruction, etc. — Les habitans se distinguent par un esprit de persévérance, d'ordre et d'économie, et par une grande propreté dans leur intérieur. Elle brille sur les moindres meubles et se fait surtout remarquer sur la baratte foulante et

tous les vases qui servent à la laiterie. Des mœurs douces et paisibles et la pratique de tous les exercices de piété et de religion achèvent de les caractériser.

Les églises et les chapelles sont entretenues avec le plus grand soin. La croix sur laquelle le Christ est attaché, s'élevant ailleurs sur un monticule entouré quelque fois de tilleuls, est ici à l'abri des injures du temps dans une enceinte élevée, semi-circulaire, et surmontée d'un dôme de la même forme. Sur les candelabres qui y sont en permanence, s'allument fréquemment des bougies et des chandelles. Une porte à claire-voie en défend l'entrée.

La nourriture habituelle est le pain dont la qualité varie, selon l'aisance des familles. Les œufs, les légumes, les fruits, se consomment principalement les vendredis, les samedis et les jours de Quatre-Temps. Le reste de la semaine on fait usage du porc salé et de viande de boucherie à laquelle on commence à s'habituer.

L'unique boisson du pays est la bière qui est très-bonne et dont il se fait une grande consommation.

Mendicité. — Toutes les communes du canton étant dotées de bureaux de bienfaisance dont la plupart ont de beaux revenus, les personnes nécessiteuses reçoivent des secours qui contribuent à diminuer le nombre des mendiants. Nous manquons de données pour le déterminer. A l'exemple de Carvin, la mendicité sera bientôt interdite dans toutes les communes du canton. Avant 1844, il circulait à Carvin un grand nombre de mendiants tant de cette commune que des villages voisins. A cette époque, la mendicité fut interdite et au moyen de secours distribués avec discernement à domicile, elle y est entièrement éteinte.

Chaque commune a son école primaire. A Carvin, il se trouve de plus une école tenue par les frères de Marie pour les garçons, une autre école tenue par les dames de la Providence pour les filles et une salle d'asile.

A Hénin-Liétard, il se trouve aussi dans un magnifique local

que la commune vient de faire édifier, une école tenue par les frères de Marie pour les garçons, une autre école tenue par les dames de la Ste-Union pour les filles et enfin une salle d'asile.

Les locaux pour les classes sont, en général, satisfaisans, ainsi que ceux qui servent aux logemens des instituteurs.

Le prix mensuel des écolages varie selon les lieux et l'âge des élèves depuis 50 centimes jusqu'à 1 franc 25 c.

Ici, comme ailleurs, les instituteurs tachent de trouver dans les fonctions de secrétaire de mairie ou de clerc-laïc, un supplément indispensable de traitement.

Professions et métiers. — Voici l'état numérique des principales professions exercées dans le pays.

Amidonniers	4
Arpenteurs	10
Aubergistes	14
Bergers	23
Bouchers	10
Bourreliers	14
Brasseurs	15
Briquetiers	16
Bûcherons	22
Cabaretiers	154
Cantonniers	2
Chapeliers	6
Charpentiers	32
Charrons	25
Chaudronniers	3
Ciriers	6
Cordiers	6
Cordonniers	67
Corroyeur	1
Couturières	83
Couvreurs	129
Cultivateurs	1604
Distillateurs	2
A reporter	2248

Report	2248
Épicier en gros	1
Épiciers	96
Fabricant de fil de lin	1
— d'huile	8
— pannes et carreaux	6
— sucre indigène	8
— tulle	2
Facteurs pour sarreau	11
— ruraux	6
Faïenciers	9
Gardes champêtres et particul.	21
Maçons	132
Manouvriers	1335
Marchands de bas	5
— bois	14
— charbons	8
— chevaux	1
— draps	15
— fer	1
— grains	8
— indiennes	10
— laines	8
A reporter	3954

Report . . .	3954
Marchands de moutons. . . .	1
— toiles.	2
— tourteaux.	2
— vins.	8
Maréchaux.	22
Médecins.	4
Menuisiers.	27
Meuniers.	23
Notaires.	4
Officiers de santé.	5
Parapluies m^d de.	1
Percepteurs.	3
Peigneurs de laine.	2
Pharmaciens.	3
Pâtissier.	1
Postillons.	3
Propriétaires.	28
A reporter. . . .	4093

Report.	4093
Raffineurs de sel.	4
Remouleur	1
Sabotiers.	3
Sages-femmes.	7
Savonniers.	3
Serruriers.	7
Tanneurs.	4
Tailleurs d'habits.	29
Teinturiers.	8
Tisserands.	124
Tisseurs de coton.	17
Valets de charrue.	123
— de ferme.	33
Vanniers.	3
Vétérinaires.	2
Voituriers.	8
Total. . . .	4469

CARVIN-ÉPINOY.

Carvin était, avant 1789, du diocèse de Tournai.

Il a commencé par être un hameau dépendant d'Épinoy, mais le hameau était devenu plus fort que le chef-lieu, il y eut transposition de nom et celui de Carvin fut mis en tête.

« On croit, dit M. Harbaville, que saint Martin prêcha l'é-» vangile en ce lieu vers l'an 360 et y établit un oratoire qui » fut érigé en paroisse au 12^e^ siècle. A cette époque, ce village » qui dépendait d'Épinoy, acquit quelqu'importance par sa » position entre plusieurs villes. Hugues de Carvin, sire d'É-» pinoy, sut profiter de cet avantage, en établissant vers l'an » 1169, un péage sur les objets de consommation qui traver-» saient le territoire. Dans le siècle suivant, Hugues d'Antheing, » accorda aux habitants de sa terre, une charte de commune, » qui fut confirmée par son petit-fils, Hugues de Melun et par » le roi Charles V, en février 1371. Carvin eut dès-lors le titre » de bourg. La coutume de 1507 dit que *Carvin en Carembaut*

» *est ville de Brethesque et de Marchiés, ayant sept Eschevins.* »

A l'heureuse position topographique qui a commencé, comme on vient de le voir, à donner quelqu'importance à Carvin et qui a contribué, dans la suite, à l'accroissement de ce bourg, sont venus se joindre la traverse d'une route royale, sur un parcours de 3 kilomètres, le voisinage, à la fin du 17e siècle, du canal de la Deule, et de nos jours, celui du chemin du Nord. Aussi sa population qui est considérable (5,053 habitants) ne trouve pas seulement de l'occupation dans un territoire étendu, fertile, et rendu plus fertile encore par les engrais qu'elle y répand à propos et les procédés perfectionnés de culture qu'elle y met en usage; mais des amidonneries, des brasseries, des fabriques de sucre indigène, d'esprit de mélasse, de fil de lin, de pannes et carreaux, de tulle, des génièvreries, des moulins à huile, des salines, des savonneries et des tanneries, en imprimant le mouvement au sein de cette population, lui assurent un travail continu et varié.

Outre les nombreux consommateurs qu'elle présente au commerce intérieur, les marchés hebdomadaires et mensuels, les marchés aux grains, denrées et marchandises de toutes espèces, vaches et chevaux, des communications faciles avec les villes et les communes environnantes au moyen du service quotidien de 3 ou 4 diligences et d'autres voitures, indépendamment de la malle-poste et des messageries d'Arras, d'Amiens et de Paris, qui, tous les jours, traversent Carvin, tout cela concourt à donner à son commerce extérieur un grand développement.

On estime qu'il absorbe annuellement 520 à 550 bœufs ou vaches, 800 veaux ou moutons, 6 à 700 porcs et que la consommation de la bière est de 7,500 hectolitres.

La filature du lin à la main avait dû cesser en présence de la concurrence que lui a faite la filature à la mécanique; cette industrie séculaire est heureusement remplacée par un autre travail : c'est la confection des *sarraux* ou blouses. 16 ou 18 personnes font façonner, par semaine, tant dans Carvin que

dans quelques communes environnantes 9 à 10,000 blouses dont la façon produit annuellement de 450 à 500,000 fr.

Carvin, dans sa circonscription territoriale, comprend trois hameaux, Béquieux, Garguetelle et Libercourt. Un desservant réside à Libercourt, où 6,000 personnes se rendent, chaque année, en pélérinage, le 25 mars, le lundi de Pâques, le 1er dimanche de mai, le lundi de la Pentecôte et le jeudi du Saint-Sacrement.

Libercourt, quoique simple hameau, compte 144 habitations dont 100 sont couvertes en pannes ou tuiles.

Épinoy où, dans les temps reculés, le seigneur faisait sa demeure fut érigé en comté par Louis XII, en faveur de François de Melun, baron d'Anthoing. Charles-Quint en 1541 décora cette terre du titre de principauté, en faveur de Hugues de Melun, fils du précédent.

Outre Carvin et Libercourt qui en relevaient, Beaussart, Bellone, Bersée, Garguette, Meurchin, Neuvireuil, Oignies, Werchin, Willerval et Wingles en relevaient aussi. Ces localités avaient chacune leur coutume particulière, rédigée en 1507 et étaient du baillage d'Épinoy qui formaient le dixième de la proyince d'Artois.

Épinoy est célèbre dans la légende. St-Druon, décédé à Sebourg, en Hainaut, à l'âge de 84 ans, y naquit en 1102.

Pierre de Luxembourg fit élever en l'honneur de ce saint une chapelle sur l'emplacement où, s'élevait, dit-on, la maison de son père et où il est né.

Tous les ans pendant les fêtes de la Pentecôte les habitants des communes voisines y viennent en pélérinage.

La chapelle d'Épinoy avait été vendue nationalement. La commune de Carvin l'a rachetée en 1811.

Il existait encore à Épinoy une autre chapelle, dite de Ste-Catherine, mais celle-ci ayant été aussi vendue, fut démolie.

La tour de Carvin sur laquelle est établi un télégraphe, bâtie en 1702, est considérée à juste titre comme un des beaux monuments du 18me siècle. L'église qui y est contigue et dont

l'érection date de 1735, haute, d'une construction élégante et hardie, forme avec la tour un ensemble que de grandes villes peuvent envier. L'église de Carvin n'a pas été vendue.

Distance de Béthune, 30 kil.; de St-Omer, 80 kil.

Contenance. Terres labourables, 2,195 hectares 84 ares. Prairies naturelles, 3 hect 85 a. Terres incultes, 12 hect. 84 a. Places, Rietz, Chemins, Rues, 86 hect. 76 a. Terrains bâtis, 52 hect. 47 a. 6 cent. Jardins, Vergers, 39 hect. 82 a. Bois, 372 hect. 96 a.

Bureau de bienfaisance, revenus, 12.383 fr. 53 c.

Bien communal, valeur du fonds, 800 fr.

COURCELLES-SOUS-LENS.

Cette commune était autrefois du baillage de Lens et la dîme en appartenait au chapître de l'église métropolitaine de Cambrai et à l'abbaye d'Anchin. Sicher, qui en 1070, était seigneur de Courcelles coopéra à la fondation de cette abbaye. Un seigneur de Montigny, Gallon, qui était à la fois seigneur de Pecquencourt la fonda conjointement avec lui. Tous deux s'y cloîtrèrent. Avant la révolution, Anchin possédait à Courcelles une ferme et un domaine provenant de ce pieux fondateur.

Dans des anciens titres, ce village est désigné sous le nom de Courcelles-en-Payelle. Le mot de Payelle fut substitué par corruption à celui de Palluez, *Palludes*. Car Courcelles est situé, non loin des marais desséchés depuis la construction du canal de la Deûle. Une partie de ces anciens marais comprenant environ 66 hectares, d'un niveau fort inférieur à celui des terres environnantes est sujette à des inondations. Mais les eaux qui en proviennent, trouvent leur écoulement soit dans le canal de la Deûle, soit par un fossé appelé Brunel qui les conduit à l'aide d'un syphon dans la Scarpe au fort de ce nom, en passant sous la Deûle à Dorignies.

Distance du chef-lieu de canton, 10 kil.; de Béthune, 35 kil.; de St.-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 485 hect. 40 ares. Places, riez, rues, chemins, 19 hect. 56 ares. Terrains bâtis, 5 hect. 24 ares 76 cent. Jardins, vergers, 8 hect. 33 ares. Bois, 6 hect. 41 ares. Eaux, étangs, 16 hect. 62 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus, 1,247 fr. 16 c.

Biens communaux, valeur du fonds, 35,000 fr.

COURRIÈRES.

Courrières avait été érigé en baronnie en 1639 et dépendait du baillage de Lens.

Ce n'était encore, dit M. Breton jeune, dans son ouvrage sur Courrières, qu'un hameau composé de quelques cabanes de pêcheurs et de chasseurs, lorsqu'Anselme, 1^er^ comte de Lens, en 1002, fit bâtir un château, à Courrières, à l'embranchement des chemins de Harnes et de Montigny, et donna à cette agglomération les droits de commune. Les habitants se mirent au travail avec ardeur et ouvrirent de grands fossés où les eaux se retirèrent et laissèrent à découvert une grande étendue de terrain dont les beaux fourrages qu'il fournit, permit de nourrir une certaine quantité de bestiaux. Alors des maisons plus commodes remplacèrent des cabanes humides et malpropres. Cependant, dans ces temps reculés, hommes et animaux habitaient ensemble. Il y avait peu de différence dans la préparation des alimens; les ustensiles de ménage ne consistaient que dans quelques marmites en fer et dans des vases grossiers en terre cuite ou en bois. Des écailles de poisson tenaient lieu de cuiller ou de fourchette, et la corne de bœuf, de verre. Les vêtements fort simples étaient faits très grossièrement.

En 1069, la population de Courrières se composait de 200 individus. Alors Eustache II, comte de Lens, y fit construire une chapelle, qu'il dédia à la Sainte-Croix et qui eut pour desservant le chapelain du château. Le patron en fut saint Piat, martyr sous Dioclétien, et enterré à Séclin, après avoir prêché l'évangile à Tournai.

En 1200, Courrières renfermait 400 habitants. Le seigneur y

fit construire une nouvelle église dédiée à saint Piat. Il fit aussi bâtir un moulin à farine sur la Deûle.

Miquiel ou Michel, seigneur de Courrières, ayant pris une part active à la bataille de Bouvines, contre Philippe-Auguste, les Français, à leur retour, pillèrent le château et le village et enlevèrent une grande quantité de bestiaux dans le Marais.

En 1302, les Flamands mirent le feu à Courrières dont ils tuèrent plusieurs habitants et s'emparèrent aussi de beaucoup de bestiaux.

L'année suivante, les Français, sous la conduite de Philippe-le-Bel, pour aller battre les Flamands à Mons-en-Pévèle, traversèrent le pays, et ce passage fut encore préjudiciable à Courrières. Il en fut de même en 1315, lorsque Louis-le-Hutin, roi de France, marchant aussi contre les Flamands, vint camper près d'Hénin-Liétard.

L'année 1415 qui fut si funeste à la France, le fut pour ce village d'une manière particulière. Après la bataille d'Azincourt, les Bourguignons pillèrent le château de Courrières, en brûlèrent plusieurs maisons et emmenèrent du bétail.

Les passages fréquens de troupes au temps de Philippe-le-Bon, l'invasion de Louis XI en 1477 et les efforts que fit Maximilien, archiduc d'Autriche, pour reprendre la province quelques temps après, furent encore très-nuisibles à Courrières.

En 1479, Hugues de Montmorency, seigneur de Courrières, ne trouvant plus assez beau le château, érigé en 1302, en fit construire un nouveau. Son fils Jean de Montmorency, fut le bienfaiteur de Courrières. L'église ne pouvant pas contenir les 800 habitants que peuplaient alors la paroisse, Jean de Montmorency en fit faire une à ses frais. C'est celle qui existe encore aujourd'hui: Elle a été commencée en 1532 et les travaux en durèrent quatre ans.

Il concéda de plus des rentes à Courrières et donna une partie de ses biens aux pauvres de cette commune.

Il reçut Philippe II, roi d'Espagne. Ce qui est témoigné par

l'inscription suivante qu'on lit encore aujourd'hui sur le grand portail de l'église :

L'an MDLVIII, le 11 mai, le Roi Philippe a disnez à Courrière au logis messire Jehan de Montmorency.

Pendant son séjour en ce village, Philippe fit usage de la plus belle prérogative attachée à la royauté. Il réunit sur deux rangs formant une double haie depuis la première entrée du château jusqu'à l'église, les délinquans du pays, leur adressa une pathétique allocution, leur fit grâce et les renvoya chez eux. Puis appercevant le clocher et apprenant qu'il n'y avait qu'une cloche, il dit : *c'est un beau pigeonnier, mais dommage qu'il n'y a pas de pigeons.* En conséquence, il fit don à l'église de Courrières de la belle sonnerie qui y exista jusqu'à la révolution.

Jean de Montmorency décédé en 1563 fut inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir, sous l'autel de St-Piat. Son casque en acier était placé sur cet autel. Au moment où la dévastation des églises eut lieu, un individu à qui il convenait plus qu'à tout autre de veiller à la conservation de cet objet si précieux, s'en empara et le détruisit. C'était le magister !

La contagion du mauvais exemple eut des conséquences bien autrement scandaleuses. Des monstres au cœur d'hyène eurent la scélératesse d'exhumer les restes du bon Montmorency ! Ils ne trouvèrent que quelques os assez bien conservés, tandis que le cercueil qui était en chêne se brisa dans leurs mains, et se réduisit en poussière au contact de l'air. Un mausolée érigé au devant de la tombe et une épitaphe placée sur la muraille furent aussi détruits. l'épitaphe était ainsi conçue : *Ci-gist messire Jehan de Montmorency, seigneur de Courrières, chevalier de l'ordre de la Thoison-d'or, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, grand et souverain bailly d'Alost et capitaine de la Motte-au-Bois.*

On eut pourtant soin d'enterrer la statue qui revit seulement le jour, le 20 septembre 1839, par suite des fouilles faites alors.

Elle est en marbre blanc et de la hauteur d'un mètre 65 centimètres. Elle représente Jean de Montmorency dans le

costume militaire du tems et avec la décoration de la toison-d'or.

A l'époque où vivait ce seigneur, la condition des classes inférieures dans les campagnes s'était améliorée, les animaux avaient des demeures à part. Cependant une famille n'avait guères qu'un lit, était toujours restreinte à l'usage des ustensiles dont nous avons parlé plus haut et ne possédait qu'une seule coupe en bois, en guise de verre. L'accoutrement des hommes en toile grise pendant l'été et en grosses étoffes de laine pour l'hiver consistait en des vestes ou pourpoints, des casaques, de larges culottes ou haut-de-chausses assujettis avec des cordons. Le couvre-chef fut long-temps le bonnet de laine. Les femmes n'étaient pas plus recherchées dans leur toilette qui n'était pas sujette aux caprices de la mode; l'on pouvait peu s'occuper de ses variations, quand on réunissait difficilement ce qu'il fallait pour vivre.

Le creusement, à la fin du 17e siècle, du canal de la Deûle améliora considérablement le territoire de Courrières. En absorbant les eaux des petites rivières de l'Eurin et du Boulenrieu, il mit à découvert une grande étendue de terrain qui n'était auparavant qu'un vaste marais. On put aller désormais de plein-pied à Dourges. La barque ne fut plus nécessaire. Elle ne trouvait plus d'ailleurs l'élément pour la faire voguer. La population de Courrières s'élevait alors à onze cents personnes. Joseph Dongnies, baron de Courrières, par les avantages qu'il procura à cette localité, y fit doubler la population en 90 ans. En s'occupant d'améliorer son domaine, il s'occupait aussi du bonheur de ses vassaux qui étaient idolâtres de lui. En 1692, il fit d'abord percer des routoirs, puis il se rendit dans la Flandre autrichienne d'où il ramena des ouvriers habiles à préparer le lin. Le procédé de préparation réussit et s'est bientôt propagé dans le pays où il est devenu une source de prospérité.

En faisant doubler la population de Courrières, ce travail a fait naître dans cette commune, lorsque le commerce languit ou même sans que là stagnation survienne, une superfétation

d'habitans qui sont obligés d'aller chercher du travail ailleurs. Nous en avons déjà parlé.

Bauduin de Lille, comte de Flandre, par son diplôme de 1065 donna à l'abbaye d'Hasnon, une partie d'une ferme qu'il avait achetée à Courrières. Eustache XI comte de Boulogne et de Lens donna pareillement à l'église collégiale de Lens, 7 *courtils* et une part de dîme, situés en ce village. L'abbaye d'Hénin y possédait 3 *courtils* suivant le diplôme de Raynold de 1125.

Distance du chef-lieu de canton, 5 kil.; de Béthune, 30 kil.; de St-Omer, 80 kil.

Terres labourables, 759 hect. 66 ares. Terrains incultes, landes, 2 hect. 46 ares. Places, riez, rues, chemins, 32 hect. 43 ares. Terrains bâtis, 8 hect. 26 ares 34 cent. Jardins, vergers, 16 hect. 41 ares. Bois, 5 hect. 46 ares. Eaux, étangs 10 hect. 65 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus, 4274 fr. 35 c.

DOURGES.

Avant la révolution de 1789, Dourges était du baillage de Lens.

La principale partie de Dourges, celle qui jouissait des droits honorifiques, dépendait du comté d'Hénin-Liétard, ayant été assignée, en 1244, pour douaire à Mahaut, femme de Baudouin d'Hennin. Les abbayes d'Anchin et de Mont-St-Éloy y avait aussi la leur. Mont-St-Éloy y possédait la ferme de Baye. Cette ferme est fort ancienne. Il en est fait mention dans une charte de Lambert, évêque d'Arras, de 1106. Ce prélat donne aux chanoines de Lens l'église de *Béthay* ou Baye et *Durgy* ou Dourges, pour l'occuper en personne, à condition de payer à ses successeurs ou à ses officiers les droits qui peuvent leur revenir et de présenter à l'évêque après la mort du curé titulaire, un chanoine à qui la charge d'ames serait donnée gratuitement. Comme Baye ou Bethay est cité deux fois dans la charte précitée avant Dourges, ne serait-on pas tenté de croire que cette ferme est plus ancienne que Dourges.

L'église de Dourges bâtie en 1732 n'a pas été vendue nationalement. Elle est composée de trois nefs sous le même toit. Le clocher est une tour carrée, de briques rangées symétriquement avec des pierres blanches. Couronnée d'une flèche en bois, elle est appuyée aux angles de deux jambes de force. Au lieu ou le pont à Sault a été jetté, il n'y avait pas autrefois d'habitants, si ce n'est un garde pour passer l'eau et veiller à la rivière dont on a fait changer le lit, au moment de la construction de ce pont.

Bourcheuil, Harponlieu et Wanvrechin sont des dépendances de Dourges.

Les maisons qui composaient cet ancien village réuni depuis 30 ans à la commune de Dourges, ont été en partie détruites dans la guerre de 1635. L'église restait presque seule au milieu de la campagne. Ce fut le maréchal de Montesquiou qui acheva la destruction de Bourcheuil, lorsqu'avec des troupes de la garnison d'Arras, il alla combler une partie du canal de Douai à Lille, pour intercepter, au préjudice des alliés, les communications par eau entre ces deux villes. Ses soldats démolirent en même temps près de ce village une ferme appelée le temple et qui avait appartenu à la commanderie de Haute-Avesnes.

En 1747, l'église de Bourcheuil fut reconstruite sur les fondations de l'ancienne.

Le seigneur en posa la première pierre et au mois d'octobre suivant, elle fut bénie par Jean-Baptiste Decarpenterie, licencié en théologie, professeur royal en langue hébraïque, à Douai.

Trois maisons existaient alors à Bourcheuil. Quoique réuni à Dourges, Bourcheuil jouit particulièrement du revenu de son bureau de bienfaisance, s'élevant à 148 fr. 33 c.

Harponlieu. — C'était un château appartenant au marquis de Jumelles. Il avait été érigé en marquisat avec la terre de Bourcheuil. Il ressortissait au Conseil d'Artois.

La seigneurie d'Harponlieu a été long-temps dans la maison

de Vandeck. Un seigneur de ce nom l'a vendue vers 1690 à un chanoine à Douai. Sa sœur et son héritière l'a portée dans la maison d'Aoust par son mariage avec le marquis de Jumelles dont le fils Marie-Jacques Eustache d'Aoust, épousa au mois de juin 1739 l'héritière des terres de Fontaine et de St-Léger.

La famille d'Aoust est une des plus anciennes de Flandres. Depuis plus de 500 ans, elle avait donné des gouverneurs à la province, des officiers-généraux sous les rois de France et d'Espagne, des chevaliers de Malte, des chanoines de Liège et des chanoinesses dans les Pays-Bas.

L'abbaye d'Hénin-Liétard était chargée de faire acquitter trois messes par semaine dans la chapelle du château de Harponlieu. Un religieux de cette abbaye satisfaisait à cette charge.

Wanvrechin. — C'était autrefois un hameau composé de douze maisons et situé entre Evin et Oignies, vis-à-vis le pont à Sault. Il a fait partie de Carvin, mais on l'a depuis réuni à Dourges dont il était plus près. Ces douze maisons ayant été détruites dans la guerre qui eut lieu après le milieu du 17me siècle, on en avait fait rétablir quelques-unes avec la ferme au commencent du 18me siècle. Mais la guerre qui survint, obligea les habitans de se réfugier à Dourges où ils ont fixé leur résidence.

Distance du chef-lieu de canton, 10 kil.; de Béthune, 35 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 889 hect. 96 ares. Prairies naturelles, 2 hect. 30 ares. Places, rietz, chemins, 43 hect. 61 ares. Terrains bâtis, 4 h. 25 ares 30 cent. Jardins, vergers, 9 hect. 85 ares. Bois, 89 hect. 24 ares. Eaux, étangs, 62 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus, 1,184 fr. 82 c.

ÉVIN-MALMAISON.

« *Elbacum* et *Maladomo* dépendaient en 1224 de la chatelle-» nie de Lens. Ce village est situé sur le Boulenrieu, *debulliens* » *rivus*, que l'on passait sur un pont fortifié, nommé *Clau-*

» *sula*. Les inondations formées par ses barrages ont souvent » coupé l'ancienne voie de Tournai, par laquelle, juqu'au » temps de Philippe-le-Bel, les armées françaises tentaient de » pénétrer en Flandres. Il reste quelques vestiges des digues.» (M. Harbaville.)

Une dame du Forest avait fondé à Evin un monastère de l'ordre de St-Bénoit, en l'honneur de la visitation de la Vierge. Elle le donna à l'abbaye de St-Nicolas-au-Bois, près de Laon. Trois ou quatre bénédictins de cette abbaye, tinrent le petit monastère d'Évin jusqu'en 1629. A cette époque, l'abbaye de St-Nicolas qui dépendait du royaume de France prit des arrangements avec l'abbaye d'Anchin qui était encore alors sous la domination espagnole et céda à cette dernière le prieuré d'Evin, moyennant un échange et le paiement annuel de 500 livres, à titre de soulte.

Le religieux d'Anchin, prieur d'Evin, dont le bénéfice valait 3,000 livres habitait une maison contigue à l'église. Il était seigneur et décimateur. Il n'avait pas d'église particulière, mais seulement une chapelle dans l'église paroissiale. Elle n'a pas été vendue et existe encore; la tour a été bâtie en 1574, et le chœur dans lequel on voit encore aujourd'hui quelques pierres placées sur les tombes de prieurs décédés, fut construit vingt-quatre ans après.

Distance du chef-lieu de canton, 12 kil.; de Béthune, 40 kil.; de Saint-Omer, 90 kil.

Contenance. Terres labourables, 393 hect. 69 a. Prairies naturelles, 14 h. 37 a. Terres incultes, landes, 2 hect. 77 a. Places, rietz, chemins, etc., 22 hect. 53 ares. Terrains bâtis, 4 hect. 25 a. 20 c. Jardins, vergers, 13 hect. 07 a. Bois, 1 hect. 40 c.

Bureau de bienfaisance, revenus, 663 fr. 63 c.

Bien communal, valeur du fonds, 250,000 fr.

HÉNIN-LIÉTARD.

Ce lieu était habité à la fin du 4e siècle. Le sol qui l'entou-

rait, aujourd'hui si fertile, était alors couvert de broussailles et d'arbrisseaux sauvages. Le nom d'Hénin parait rappeler cette ancienne position agreste. On y trouve *hen* vieux et *ven* frêne, *vieux frêne* en langue celtique.

Quant au surnom de Liétard, il provient d'un de ses anciens seigneurs, qui vivait en 1071.

Saint-Martin commença à y prêcher l'évangile vers l'an 360 et St-Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai y fonda une église en 668. Détruit par les Normands en 881, ce village resta en cet état, jusqu'en 972 que le comte Arnold le fit sortir de ses ruines. L'évêque Gérard, mort en 1088 l'érigea en paroisse et rétablit son église. Elle ne fut d'abord desservie que par un seul prêtre ; mais en 1040, Robert, avoué d'Arras, y fonda une abbaye pour douze religieux qui embrassèrent en 1094 la règle de Saint-Augustin et qui, sur la fin du 11e siècle, s'unirent à la congrégation d'Arrouaise.

Robert-le-Frison, comte de Flandres et d'Artois, après avoir fait ceindre Hénin de fossés et de remparts, y avoir fait ériger des portes et des ponts, lui accorda, au 11e siècle, les mêmes droits qu'aux autres villes.

Ces droits furent spécialement désignés dans une charte donnée à Arras, en novembre 1229, par Bauduin de Guinchy, seigneur d'Hénin et confirmée à Compiègne, par St-Louis, au mois de mars 1230, par Philippe III dit le Hardi, à Paris, au mois de juillet 1280, par Robert, comte d'Artois, à Lucheux au mois d'avril 1292 et par la comtesse Mahault, au mois de novembre 1305.

Une autre charte du mois de décembre 1255, donnée par Guy de Châtillon, comte de St-Pol et sire d'Artois, et Mahault sa femme, comtesse d'Artois et de St-Pol accorde aux échevins d'Hénin la connaissance des rapts, du meurtre, de l'incendie, de la mort de homme et leur confère le pouvoir de juger tous les cas, selon les us et coutumes des échevins d'Arras.

Dès le 12me siècle, Hénin eut son corps d'échevinage. Il était composé d'un mayeur, de douze échevins et d'un procureur

d'office. Cette ville eut aussi pendant long-temps son capitaine-gouverneur. Son échevinage a laissé un registre curieux que nous avons eu en main. M. Harbaville, dans son intéressant ouvrage, en cite plusieurs dispositions. Le langage de l'époque diffère tellement du nôtre, qu'il ne se laisse pas comprendre à la première lecture et qu'il est peut-être inintelligible pour les personnes qui ne sont pas un peu familiarisées avec le patois du pays qui a retenu bien des locutions dérivant de cet ancien langage.

Nous citerons quelques-unes de ces dispositions, en les accompagnant de traduction.

Kiconques fiert l'eskievin par mal il en est à XX livres et 11 ans bannis et 11 jours se plus grands fourfais ni eskiet, et se mellée lieve en le ville et eskievins y vient pour desseurer, ki se main met sur lui il en est à XL livres et le puint.

Celui qui méchamment frappe l'échevin, encourt une amende de 20 livres et un banissement de deux ans et deux jours, s'il n'y a pas lieu d'appliquer de plus fortes peines et s'il survient dans la ville une mêlée et que l'échevin vienne pour rétablir l'ordre, celui qui met la main sur lui, en est à 40 l. et le poing.

Ke nus ne venge sen blé plus kier le semaine kil a fait le lundi.

Que nul ne vende son blé plus cher dans la semaine qu'il n'a fait le lundi.

Ki laidengera les waites de le vile ki sont assises par les eskievins, il en est à IX livres et 1 an bannis.

Celui qui insultera les gens du guet établis dans la ville par les échevins, en est à 9 livres et à un an de banissement.

Et se ne soit nus si hardis ki tenge à coulons.

Que nul ne soit assez hardi pour tendre aux pigeons.

Kil ne soit nus si hardis ki voist a camp par nuit pour garbes amener.

Que personne ne se permette d'aller aux champs la nuit, pour en rapporter des gerbes.

Ki feme touelle en compieng ou en flos il en est à IX livres et 2 ans bannis s'il s'en plaint.

Celui qui roule une femme dans la boue ou dans une mare, en est à IX livres et 2 ans de bannissement s'il en est porté plainte.

Ki ne soit si hardis barbeteres ki rée en dimence ne en natal fors cler et prestre sous le fourfait de V sous.

Qu'aucun barbier ne soit assez téméraire de raser le dimanche ou les jours de fête, si ce n'est les clercs ou les prêtres, sous peine de cinq sous.

Hénin subit à diverses époques toutes les calamités de la guerre. En 1296, la garnison de Douai l'attaqua et s'en rendit maître après une vive résistance de Jacques Fresnoy, qui en était gouverneur, pour Robert II comte d'Artois et qui y fut tué. La ville et l'abbaye furent brûlées. En 1302, après la retraite de Philippe-le-Bel devant les retranchements du Boulenrieu, les Flamands se portèrent sur Hénin qui fut livré au pillage et à l'incendie. Ses murs détruits ne furent plus relevés.

Hénin eut encore à souffrir des désordres que commirent, en 1315 le troupes de Louis-le-Hutin et dans le siècle suivant, celles de Philippe-le-Bon et de Louis XI.

En 1180, une lèpre sévissait dans le pays. Elle était tellement invétérée que les malheureux qui en étaient atteints ne pouvaient fréquenter l'église commune. Dans ces circonstances, le sire Bauduin s'adressa au pape qui lui permit de bâtir une chapelle dans Hénin. L'abbé et les religieux s'étant opposés à cette construction, Bauduin en appela au Saint-Siège. Le pape désigna l'évêque d'Arras et l'abbé de St-Vaast pour juger la contestation qui fut résolue en faveur des lépreux et même un de chanoines d'Hénin dut desservir la chapelle de ces infortunés.

La léproserie d'Hénin, richement dotée, devint dans la suite un hôpital.

En 1169, l'abbé Ingelbrand transféra son monastère hors du bourg, sur un terrain que lui concéda Bauduin dit Brochet.

Cette abbaye eut aussi ses sœurs converses qui furent défi-

nitivement supprimées en 1258.

Avant la construction du canal de Douai à Lille, un grand ruisseau nommé la Rigole prenait sa source à la première maison d'Hénin, tout près de l'abbaye, et allait se jeter dans la Deûle au-delà de Courrières. C'est ce qui explique pourquoi les fossés qui entouraient ce monastère étaient pleins d'eau avant le creusement du canal précité.

L'abbaye d'Hénin avait, avant la révolution, 20,000 livres de rentes et payait à Rome pour ses bulles, 500 écus romains, et à l'évêque 12 livres pour son droit de visite.

Son église, où il y avait des orgues, ne possédait qu'une nef.

On distinguait à Douai le grand et le petit refuge d'Hénin.

Au commencement du 18e siècle, il y avait 22 religieux dans cette abbaye.

La terre d'Hénin, après avoir appartenu à différents seigneurs dont on ne sait pas bien la filiation, fut vendue en 1244 à Robert Ier, comte d'Artois. Sortie en 1511 du domaine d'Artois, elle fut érigée en comté en 1579 par Philippe II, roi d'Espagne, en faveur du duc de Bournonville, et passa en 1727 dans la maison de Durfort Duras.

Avant la constitution de l'an 8, Hénin-Liétard fut chef-lieu de canton sous le nom de l'*humanité*.

Distance de Carvin, 10 kil.; de Béthune, 30 kil.; de St-Omer, 80 kil.

Contenance. Terres labourables, 1275 hectares 59 ares. Prairies naturelles, 54 ares. Terres incultes, 60 ares. Places, riez, rues, chemins, 41 hect. 29 cent. Terrains bâtis, 12 hect. 93 ares 55 cent. Jardins, vergers, 18 hect. 8 ares. Bois, 61 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus 16,926 fr. 04 c.

LE FOREST.

« Du mot *Foresta*, employé dans les capitulaires avec la si» gnification de *Silva*, forêt. L'ancien état du pays ne laisse au» cun doute sur son origine.

» Cette terre appartenait au 16e siècle à la famille de Luxem-

» bourg ; elle fut ensuite possédée par les familles de Contay , » de la Tramerie, de Croy et de Calonne. Elle eut le titre de » marquisat depuis le XVI^me^ siècle. » (M. Harbaville.)

Le prince Eugène de Savoie, général de l'armée des alliés et le comte d'Auvergne, lieutenant-général au service des Hollandais, et français d'origine, étaient en 1710, campés près du Forest, lorsque le cardinal de Bouillon, oncle de ce dernier qui venait de quitter furtivement Arras, arriva au milieu d'eux. Cette éminence conduite au château du Forest, y trouva le duc de Wirtemberg, prince allemand, et lui dit : « *Vous êtes, monsieur, un des chefs de l'armée victorieuse !* » Ce mot, non moins scandaleux dans la bouche de celui qui le prononçait, que honteux pour lui, se répandit promptement et causa la douleur la plus vive à la cour de Louis XIV.

Le prince Eugène qui avait un appartement dans le château du Forest, le céda au cardinal.

Pendant le siège de Douai de 1712, le comte de Broglie, lieutenant-général au service de France, établit son quartier-général en ce château.

Il a existé dans l'église du Forest, près le grand-autel du côté de l'évangile, une tombe ancienne en marbre bleu, de la hauteur de 1 mètre 30 centimètres et sur laquelle étaient représentés les corps d'un homme et d'une femme. Aujourd'hui il y existe encore quelques pierres tumulaires anciennes. Nous regrettons de ne pas avoir été suffisamment renseignés pour pouvoir rapporter ici les inscriptions qu'elles contiennent.

Distance du chef-lieu de canton, 22 kil. ; de Béthune, 13 kil.; de St-Omer, 90 kil.

Contenance. Terres labourables, 448 hect. 44 cent. Prairies naturelles, 22 hect. 88 cent. Terres incultes, 76 ares. Places, riez, rues, flégards, etc. 5 hect. 88 ares 50 cent. Jardins, vergers, 20 hect. 31 cent. Bois, 94 ares 89 c eaux, étangs, 1 hect. 11 ares.

Bureau de bienfaisance, revenu, 1,210 fr.

MONTIGNY-EN-GOHELLE.

« *Montigniacum, Montiny, Montensni,* nom de situation. En » 1070, le comte de Boulogne assigna à l'église de Lens un » *courtil* sur Montigny. L'autel fut attribué, en 1127, à l'ab- » baye d'Hénin. Le premier seigneur connu est Frumold, qui » vivait en 1071. Ses successeurs furent une vaillante race. En » 1214, le brave Galon portait la bannière royale à la bataille » de Bouvines; en 1379, le noble Rasson est au nombre des » chevaliers assiégés dans Audenarde; enfin son fils Robert de » Montigny périt à la bataille d'Azincourt, en 1415. » (M. Har- baville).

Distance du chef-lieu de canton, 10 kil.; de Béthune, 32 kil.; de S-Omer, 82 kil.

Contenance. Terres labourables, 311 hectares 78 ares. Prairies naturelles, 5 hect. 89 ares. Terres incultes, 13 a. Places, rietz, chemins, 12 hect. 17 ares. Terrains bâtis, 3 hect. 33 a. 7 c. Jardins, vergers, 3 hect. 45 ares. Eaux, étangs, 11 hect. 82 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus, 620 fr. 80 c.

Biens communaux, valeur du fonds, 172,000 fr.

NOYELLE-GODAULT.

« *Nicella-Godeldis.* Le comte Eustache de Boulogne, assigna » sur ce lieu en 1070, à l'église de Lens, quatre *Courtils* et des » terres d'un revenu de 16 sous, *solidos.* En 1244, Noyelle » entra dans le douaire de Mahaut, femme de Bauduin, d'Hé- » nin. Ce domaine, après avoir appartenu aux maisons de » Belleforière et d'Oignies, fut vendu en 1690, au prince de » Bournonville. » (M. Harbaville.)

En 1709, l'ancien clocher de Noyelle, qui était une tour carrée, étroite et surmontée d'une flèche, tomba sur le pres- bytère et le renversa de fond en comble. L'un et l'autre furent rétablis après la guerre.

Distance du chef-lieu de canton, 10 kil.; de Béthune, 35 kil.; de Saint-Omer, 85 kil.

Contenance. Terres labourables, 482 hect. 56 a. Prairies naturelles, 87 a. Places, rietz, 16 hect. 87 a. Terrains bâtis, 5 hect. 21 a. 41 c. Jardins, vergers, 6 hect. 14 ares. Eaux, étangs, 34 hect. 84 ares.

Bureau de bienfaisance, revenus, 866 fr. 76 c.

OIGNIES.

« *Oneglia* en 673, *Ongniacum* et *Ongnies* dans les chartes. « Almanus, chevalier, sire d'Oignies, joûte au tournoi d'An- « chin en 1096. » (M. Harbaville.)

La terre d'Oignies appartenait en 1789, à Madame de Lauraguais, puis elle est passée dans les mains du duc d'Aremberg. Aujourd'hui elle appartient à Madame Declercq, qui ayant joint aux anciens jardins du château, un parc immense, avec tous les accessoires dus à l'art ancien et moderne, a fait de cette résidence déjà belle autrefois, une demeure véritablement princière.

Depuis un siècle, Oignies a éprouvé plusieurs fois les effets désastreux de l'incendie.

En 1746, une vingtaine de maisons y furent dévorés par les flammes. Le maréchal prince d'Isenghien, gouverneur d'Arras, seigneur d'Oignies où il faisait quelques fois sa résidence, permit que l'on coupât dans le bois, la charpente nécessaire pour reconstruire les maisons et céda même gratuitement à celles des personnes incendiées dont les ressources pécuniaires étaient exigues, tous les Arbres dont elles avaient besoin.

L'incendie qui fit de plus grands ravages à Oignies, depuis celui dont nous venons de parler, éclata le 2 juin 1834. M. Declercq qui vivait encore alors et Madame Declercq, se trouvaient sur les lieux, émus de compassion à la vue de tant d'infortunes donnèrent toutes sortes de secours aux incendiés et n'écoutant que leurs cœurs marchèrent, dans la voie de la bienfaisance et du soulagement des malheureux sur les traces

du prince d'Isenghien dont l'exemple leur était peut-être alors inconnu.

Bientôt arrivèrent les secours du roi que suivirent les fonds d'une souscription ouverte à Arras, et à laquelle MM. Harlé, père et fils et M. le Préfet s'empressèrent de prendre part.

Batterie d'Oignies. Il y avait anciennement à l'endroit appelé batterie d'Oignies un fort dont on voyait encore des traces au milieu du 18e siècle. Il paraît que de distance en distance, il en existait de semblables sur les rivières de l'Artois. Pendant leur domination dans ce pays, les espagnols tinrent garnison dans ce fort et y établirent une batterie de canons pour défendre la Deûle contre les français. On ignore l'époque où il a été rasé.

Distance du chef-lieu de canton, 5 kil.; de Béthune, 30 kil.; de St-Omer, 80 kil.

Contenance. Terres labourables, 426 hect. 44 ares. Prairies naturelles, 2 hect. 13 ares. Places, rietz, chemins, 20 hect. 94 ares. Terrains bâtis, 5 hect. 12 ares 17 cent. Jardins, vergers, 16 hect. 35 cent. Bois, 66 h. 65 a. Bureau de bienfaisance, revenus, 995 fr. 35 c.

Animaux ruraux. — Les chevaux employés au tirage dans le canton appartiennent, en général, à la race flamande. On y fait venir aussi des poulains du Brabant.

Le régime alimentaire est presque partout celui de la Flandres. On fait passer tous les fourrages au hachoir. L'auge dans laquelle on verse de l'eau reçoit le fourrage ainsi haché auquel on mêle l'avoine et du son. C'est une nourriture fort substantielle. Les chevaux sont, en général, l'objet d'une intelligente attention.

En 1810, le nombre de ces animaux était de 976, à la fin de 1845, il s'élevait à 1,243. C'est une augmentation de 276 ou un peu plus des 3/10.

Le nombre des ânes et mulets était seulement de 17. Il nous manque les éléments de comparaison pour vérifier si ce nombre était précédemment plus ou moins fort.

Les sujets de race bovine comprenaient 13 taureaux, 2,361 vaches et 360 veaux; en tout, 3,134 têtes. En 1810, on en comptait 3,003. On sait que le nombre des veaux est très-variable, les individus étant souvent renouvelés.

Évin-Malmaison et Leforest sont les communes où l'on en engraisse le plus.

Le nombre des bêtes à laines paraît être de 2,475. En 1810, il était de 2,493. Il est à peu près stationnaire.

La race qu'on nourrit est la flamande. La toison d'un mouton de cette espèce pèse 7 kilog. en suint.

Le porc fournit l'élément principal de la nourriture grasse. Il est peu de familles qui n'élève un ou deux de ces animaux dont on sale la viande. Quelques personnes en engraissent pour livrer à la consommation foraine. On en porte le nombre à 900 et les amidonneries de Carvin en engraissent annuellement 450.

On évalue à 1,600 le nombre de ceux qui sont détruits pour la consommation du pays. Ils donnent en viande à raison de 70 kilog. par tête un poids de 112,000 kilog ou 6 kilogrammes et demi par tête d'habitant.

Quant à la consommation annuelle de la viande de boucherie, elle est évaluée à 273,550 kilog. ce qui attribue à chaque habitant environ 16 kilog.

Il est à remarquer qu'abstraction faite de Carvin, de Courrières et d'Hénin-Liétard et des quantités afférentes à leur consommation, la proportion pour les autres communes est de 2 kilogrammes par tête d'habitant.

Industrie. — Le canton étant très-peuplé, les habitants se font aussi remarquer par leur industrie. Nous avons déjà fait mention des établissements industriels de Carvin. A Courrières se trouve une belle fabrique de sucre indigène, nouvellement établie et un moulin à farine dans de bonnes conditions de mouture et mu par l'eau. A Hénin-Liétard il y a une belle savonnerie, deux raffineries de sel et quatre moulins à huile.

Changements survenus pendant l'Impression.

M. *Hulleu*, maire de Lillers, nommé membre du conseil d'arrondissement de Béthune, en remplacement de M. Guille, appelé au conseil-général.

M. *Dorgeville*, contrôleur-receveur, à Pernes, passe à Oisy où il remplace M. Marchand, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. *Beaucourt*, receveur, à Thérouanne passe contrôleur-receveur à Pernes.

M. *Pastol de Keroemelin*, capitaine au 7e régiment de chasseurs est nommé capitaine de recrutement, à Arras,

M. *Dufresne*, juge-suppléant à Béthune, est nommé juge titulaire au même siège.

M. *Hocedé*, maire du Basseux, est nommé suppléant du juge-de-paix du canton de Beaumetz, en remplacement de M. Brongniart, démissionnaire.

M. *Brazier*, avocat est nommé juge-de-paix, à Cambrin, en remplacement de M. Maniez, démissionnaire.

M. *Gody*, propriét^re^, est nommé suppléant du juge-de-paix, à Guînes.

A la note (n° 3) page 70, nous avons annoncé que des protestations avaient été faites contre l'élection de M. d'Havrincourt au conseil général, et que nous ferions connaître ce qui s'en serait ensuivi. Cette élection ayant été annulée, un nouveau scrutin fut ouvert à Marquion le 15 février 1846. M. Dubuisson, d'Inchy, membre sortant, fut alors réélu. Mais des électeurs, dans l'intérêt de M. d'Havrincourt, ayant aussi fait des protestations que le conseil de préfecture n'a pas admises, l'affaire doit être maintenant (8 mai 1846) pendante au conseil-d'état.

CORRECTIONS.

Page 17, ligne 16, lisez les lois *du* 20 avril au lieu *des*.
19, ligne 33, lisez sceaux au lieu de sceau.
28, ligne 3, lisez notions au lieu de notices.
54, ligne 22, lisez Bar au lieu de Baur.
57, ligne 9, lisez Sa au lieu de La.
64, ligne 25, lisez Framecourt au lieu de Framicourt.
75, ligne 31, lisez une mesure 68 verges au lieu de 2 mesures 68 mètres.
97, ligne 15, lisez Berneville au lieu de Berneuville.
100, ligne 8, lisez 1752 au lieu de 1732.
104, ligne 34, lisez Carnières au lieu de Carrièvres.
138, ligne 30, lisez Echinghen au lieu de Echingen.
141, ligne 13, lisez Laires au lieu de Lairels.
160, ligne 15, lisez Colbrant.
163, ligne 26, lisez Quaisain.
184, ligne 23, lisez Croisilles au lieu de Crosilles.
188, ligne 16, lisez Evin au lieu d'Evoin.
190, ligne 11, lisez au lieu de 364.
296, ligne 2, lisez 16 au lieu de 40.
304, ligne 12, lisez 2 notaires au lieu de 3.
311, ligne 31, au lieu de supertendam, lisez superintendentiam.

DANS LA LISTE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS.

16, ligne 25, 1re colonne, lisez 181 au lieu de 182.
64, ligne 4, 1re colonne, lisez Erin au lieu d'Evin.

Liste des Électeurs et des Jurés du Pas-de-Calais

POUR 1846,

PAR ORDRE D'ARRONDISSEMENTS ÉLECTORAUX, CANTONS ET COMMUNES.

1er arrondissement électoral.

CANTON D'ARRAS (*nord*). 254 Électeurs.

Ville d'Arras.

Advielle, Omer-Alex., m[d] en gros, 271
Advielle-Plouvier, m[d] de vins, 310
Alavoine-Debeine, m[d] de toiles, 209
Allart, Pierre-Guis.-Gr., salineur, 322
Allart-Cavrois, propriétaire, 222
Ansart-Baux, m[d] de vins, 282
Aubron-Bollet, avoué, 258
Bacouël, André, fabr. d'huiles, 218
Baccuez, Théodore, huissier, 204
Bailly, Jean-Marie, vicaire-général, 207
Becthum, Franç.-Marie-Vict., notaire, 290
Beke, Amand, fabr. de savon, 417
Beke, François, fab[t]. d'huiles, 1172
Bellet, Adolphe-Henri, m[d] de charb., 218
Bence-Crépelle, épicier-droguiste, 398
Bizet-Coulon, Théodore, négociant, 297
Blondel-Mouronval, com[re]. de roulage 247
Bocquet, Ubald-Henri, m[d] de grains, 283
Boicervoise, Ambroise, marchand, 205
Bouquet-Rocq, marchand, 224
Boutry, Christian, sub. du p. du roi, 404
Boutry-Demory, juge-de-paix, 256
Braine, Alexandre, négociant, 478
Brégeaut, Emile-Albert, pharmacien, 218
Brissy, Sigismond, imprimeur, 269
Brodel-Merlin, Augustin, propriétaire 622
Buissart, Roch-Joseph, brasseur, 324
Caby-Boulanger, m[d] de charbon, 236
Caby-Derville, fabricant d'huiles, 254
Callnaud, Laurent, recev[r]-général, 552
Canelle-Dassonville, m[d] de charbon, 286
Carlier-Goubet, Xavier, m[d] de grains, 281
Carraut, Louis-Joseph, f[t] d'huiles, 635
Carré, Jean-Baptiste, carossier, 200
Cartier, Désiré, propriétaire, 263
Cavroy, Alexandre, fabricant d'huiles, 403
Clément, Henry-François, propriétaire 369
Coche, Alex.-Augustin, m[re] de billard, 259
Colin, Franç.-Maurice, négt et maire, 1217
Colin, Jacques-Henri, propriétaire, 238
Coppé, Furci, courtier, 203
Courtois-Petitbois, m[d] de tissus, 206
Crépelle-Godard, Charlem., m[d]., 286
Cuvelier, Adalbert, fabricant d'huiles, 488
Cuvelier, Edouard-Xavier, notaire, 209
Dassonneville, Nicolas, propriétaire, 205
Dauchez-Audefroy, Augustin, prop., 828
Dauchez-Deron, Louis, notaire, 384
Daverdoing-Tournel, notaire, 235
Délet-Roussel, Constant, rentier, 357
Decardevacque-Normand, contrôleur, 654
Debout, Théophile, clerc de notaire, 280
Defrenne, Simon, boucher, 344
Degand-Damiens, Etienne, menuisier, 291
Degrincourt-Briois, m[d] de rouenneries 304
Dehée-Bollet, Louis, brasseur, 648
Dehée-Braine, François, négociant, 313
Dehée-Cayet, Jean-Bap., m[d] de vins, 922
Dehée-Coquidé, Julien, m[d] de vins, 406
Delachambre, Bon-Antoine, brasseur, 285
Deladerière-Huret, J.-B., propriét[re], 1502
Delair-Ledru, Emile, avocat, 382
Delalé, Thomas, brasseur, 380
Delamme, Louis-Charles, f[t] d'huiles, 1388
Delannoy-Dugarin, m[d] de charbon, 702
Delavallée-Dehée, Amable, prop[re]., 398
Delcroix, Liévin, m[d] de vins, 264
Deleau, Jean-Baptiste, négociant, 839
Deledicq, Jean-François, f[t] d'huiles, 348
Delétoile-Cocquel, Edouard, f[t] de bas 730
Deliège, Placide-Benoit, arpenteur, 225
Demasure-Proyart, François, 514
Deretz, Antoine-Clément, m[d] de vins 395
Deretz, Célestin-Joseph, propriétaire, 426
Deron-Canonne, Jean, m[d] de draps, 288
Deruy, Jean-Baptiste, professeur, 343
Desaint, Pierre-André, pharmacien, 215
Desaulty, Aimé-Hypolite, f[t] d'huiles, 270
Desgardin, Hypolite-Joseph, prop[re], 744

Desgardin, Ildephonse, brasseur, 422
Desgardin-Pamart, fab. d'huiles, 597
Desongnies, Edmond, d. des s.-m., 262
Detape-Pelanne, propriétaire, 238
Detève, Benoît, facteur à la halle, 241
Dion-Godart, Henri, m^d de dentelles, 241
Dion-Leconte, Émile-V., serrurier, 270
Dion-Legrand, Henri, propriétaire, 226
Dissaux, Bruno, chanoine, 270
Doutremepuich, Martial, m^d de grains, 267
Duchastelet, Louis, m^d de grains, 345
Dudouit, Jacques-François, prop^re. 368
Dufour-Crassier, Robert, propriétaire, 280
Dufour-Mathon, Léopold, prop^re, 244
Duhaupas-Vannihuse, fab. d'huiles, 238
Dupuich-Merchez, Louis, f^t d'huiles, 283
Duquesnoy, Jules-Norbert, prop^re. 2207
Fagniez, Amable-Joseph, négociant, 989
Gamot, Antoine-François-Marie, juge, 216
Gaudermen, Camille-Désiré, f^t d'huiles, 897
Godart-Bonnel, Edmond, m^d de fer, 471
Godart-Delecœuillerie, m^d d'eau-de-vie, 498
Godart-Delecourt, propriétaire, 251
Godart-Vallé, Louis, propriétaire, 1048
Gonsseaume-Dubois, Louis, f^t de pipes, 696
Gottran, Pierre-Fr., propriétaire, 1097
Grébert-Garin, Alexandre, f^t d'huiles, 398
Gruel-Herman, cordonnier, 202
Hannebicque-Legentil, négociant, 1780
Hermant-Dumaisnil, aubergiste, 271
Herman-Leconte, m^d de charbon, 226
Hocédé, Jules, aud^r au conseil d'Etat, 346
Hovine, Ange-Augustin, notaire, 205
Hovine, Benoît-Louis-Joseph, avocat, 220
Hubert, Théodore, propriétaire, 280
Hurtrel-Letombe, Louis, négociant, 461
Jacquot, Joseph, capitaine en retraite, 436
Jude-Dehée, Constant, propriétaire, 264
Jude-Lambert, Henri, m^d chapelier, 215
Jude-Pottier, Adolphe, m^d de bas, 209
Labrouche, Charles-Louis, propriétaire, 239
Lancel-Dambrines, Dominique, m^d., 261
Larrieu-Hallo, Pierre, f^t de sucre, 295
Lebas, Charles, m^d de vins, 215
Leblanc, Louis-Guislain, f^t d'huiles, 323
Lecomte-Nottelle, Pierre, propriétaire 252
Leconte-Delecœuillerie, m^d de vins, 576
Leconte-Dufour, m^d de charbon, 357
Leconte-Walle, Aug., m^d de charbon, 301
Ledieu, Elie, m^d d'huiles en gros, 737
Ledoux-Payen, Augustin, prop^re., 260
Lefebvre-Bègue, ferblantier, 215
Lefetz, Hyacinthe, m^d de grains, 320
Legentil-Bachelet, propriétaire, 281
Legentil, Henri-Guislain, courtier, 453
Legentil, Jean-Baptiste, chanoine, 367
Legentil, Louis-Prosper, m^d de toiles, 260
Legentil-Tréca, Antoine, quincaillier, 771
Lejosne-Contay (le marquis de), prop^re 212
Lemaire, Pierre-Guislain, brasseur, 335
Lemaire-Douchy, m^d de charbon, 289
Lemaître, Augustin-Louis, orfèvre, 201
Lenain-Lenfant, Louis, miroitier, 246
Lenglet, Narcisse-Louis, horloger, 251
Lépinoy-Carlier, Jean-Bap., brasseur, 294
Leplant-Berrier, serrurier, 220
Lepoivre, Nicolas-François, prop^re, 362
Lerisson, Florentin-Joseph, prop^re, 233
Leroy de Buneville, Louis, propriét^re, 556
Leroy, Jean-Baptiste, f^t d'huiles, 204
Leroy-Brazier, négociant, 358
Lescardé, Célestin, m^d de draps, 251
Lestocquoy-Duchâteau, doct^r en méd. 292
Letevé, Guislain-Franç., m^d de faïence 225
Lourdel-Ledieu, Léandre, négociant, 386
Lovioz, Narcisse, m^d de rouennerie, 266
Lunel-Duval, Adolphe, m^d de vins, 478
Madre (de), Frédéric, propriétaire, 233
Macron-Lemire, chaudronnier, 203
Mathieu, Pierre, m^d de charbon en g. 221
Matifas-Picavet, Pierre, boucher, 273
Merchez-Trannoy, capitaine en retr^te., 183
Morel-Deretz, Alexandre, propriétaire 986
Morel-Plaisant, Romain, brasseur, 489
Mullet, Charles, courtier, 389
Pajot-Drion, Jules, tanneur, 280
Pamart, Félix-Auguste, confiseur, 216
Pamart-Locquet, Albert, négociant, 554
Peltier, Honoré-Joachim, propriétaire, 380
Peltier-Duchâteau, propriétaire, 233
Périn, Henri-François, f^t d'huiles, 307
Périn, Hyacinthe-Joseph, f^t d'huiles, 488
Peugnet, Amand-Félix, horloger, 273
Pillain, Augustin, propriétaire, 565
Pillain, Edouard, fab^t. d'huiles, 259
Pillain-Gaudermen, adjoint au maire, 573
Pissotte-Deligny, mercier en gros, 313
Planque-Durteste, m^d en gros, 266
Plé-Denoyelle, Antoine, farinier, 819
Plichon, Albert, médecin, 214

Porcher, Pierre, propriétaire, 1411
Proyart, Joseph-Marie, chanoine, 217
Rabache, Louis, aubergiste, 263
Rambure-Deron, m^d de fer, 255
Renard-Rohart, Louis, brasseur, 599
Répécaud, Claude, colonel en retraite 249
Rivaux, Auguste-Joseph, marchand, 387
Rivaux-Lefebvre, Barras, marchand, 282
Rivaux-Rambure, Louis, marchand, 668
Robert, François, agent d'affaires, 428
Robillard, Auguste-Joseph, charcutier, 435
Roguin, Alexandre, propriétaire, 404
Roussel, Jean-Baptiste, grainetier, 452
Rousselle, Victor, m^d de charbon, 207
Salmon, Gabriël, propriétaire, 262
Santerne-Cathelain, m^d de tissus, 220
Sauvage-Périn, propriétaire, 602
Savary, Alexandre, m^d de farines, 209
Savary-Toursel, propriétaire, 234
Sens-Beugnet, m^d de charbon, 262
Sergeant-Eloy, Émile, m^d de fer, 400
Sergeant-Lacouture, cabaretier, 227
Simon-Carpentier, sec^re de la mairie, 213
Thellier de Sars, Charles, propriétaire 267
Thibaux, Guislain-Joseph, prop^re., 990
Tierny-Bayard, Auguste, imprimeur, 261
Tonnellier, Jean-Baptiste, m^d épicier, 407
Trannin-Harbaville, fabricant d'huiles 520
Trannoy-Lestocquoy, m^d de draps, 237
Tréhout, Fidèle-Hypolite, aubergiste, 283
Vahé, Adolphe, receveur de rentes, 265
Vasseur-Maniette, propriétaire, 544
Usse fils, Antoine, mécanicien, 237
Walle, Jean-Baptiste, m^d de faïences, 284
Watelet, directeur du mont-de-piété, 688
Watelet, Louis, propriétaire, 304

Athies.

Wartel, Martin, cultivateur. 241

Dainville.

Ganthiez, Pascal, cultivateur, 562
Legentil, Amable, cultivateur, 782

Duisans.

Boeldieu, Ambr., cultivateur, 258
Graun, Ch., brasseur, 220
La Roche, Benoit, maire, 1126
Ledru, Bertin, cultivateur, 236
Ledru, Ch., propriétaire. 246

Pillons, Jean, propriétaire, 1498
Raffeneau de Lille, fab. de sucre, 423

Ecurie.

Courtois, Réné, cultivateur, 242
Martin-Capet, propriétaire, 826

Etrun.

Lesueur, Benoni, brasseur, 385

Marœuil.

Fouan, François, propriétaire, 1466
Frion, fils, cultivateur, 208
Joire, Louis, filateur, 434
Pingrenon, Ant., fab. de sucre, 305
Roussel, Hyac., propriétaire, 348
Samain, Henry, fab. de sucre, 667
Topart, Jean, maire. 364

Roclincourt.

Deneuville, Eugène, propriétaire, 245
Flament, Louis, cultivateur, 219
Rohart, Guislain, cultivateur, 345

St-Aubin-Anzin.

Delehelle d'Affroux, propriétaire, 519
Lefebvre, Benj., propriétaire, 299

Ste-Catherine.

Carpentier-Nocq, m^d de tissus, 284
Leclercq-Deladerrière, propriétaire, 244
Nocq-Deusy, distillateur, 404
Pinta, père, propriétaire, 562

St-Laurent.

Dournel de Bonival, avocat, 551
Dufour-Martin, fab. d'huile, 849
Fagniez, Ch., avoué à Paris, 797
Le Roy, Fleury, fab. de noir animal, 228
Morize, Ch., brasseur, 319
Pecqueur, Amand, distilllateur, 230
Vaast-Payen, maire, 255

St-Nicolas.

Cavrois-Vaast, propriétaire, 337
Lenglin-Menu, m^d de ch. 236
Mathoré-Déhée, fab. d'huile, 313

CANTON D'ARRAS (*sud*). 228 Électeurs.

Achicourt.

Blondel, Pierre-Franç., fab. d'huile, 526

Bonnel, Pierre-Joseph, maire, 218
Distinguin, Ch., propriétaire, 262
Distinguin-Houplain, propriétaire, 206
Dufour-Olivier, propriétaire, 250
Lhomme, Pierre, propriétaire, 309

ARRAS (*sud*).

Alexandre, Salomon, agent d'affaires, 277
Ansart, Claudien-Maximin, juge, 242
Ansart-Plaisant, meûnier, 207
Arnouts, Henri-Alexandre, ex-notaire, 896
Bacqueville, Antoine-Fr., percepteur, 249
Baudelet d'Hautefontaine, propre., 243
Bayard, Floris-Louis, propriétaire, 908
Bernard, Jean, capitaine d'état-m., 212
Bertrand, Xavier, tanneur, 204
Bidart, Mathieu-Aug., doctr en méd., 340
Blanquart de Bailleul, intendant-milre, 728
Boistel, Antoine-Léon, avocat, 315
Bollet, Aimé-Joseph, notaire, 236
Bollet, Jean-Baptiste, ancien notaire, 525
Boniface, Albert, cap. d'infanterie, 254
Boniface-Malisset, avocat, 343
Bonneau, Claude, maître d'hôtel, 392
Bonnel-Jacquar, Philippe, tanneur, 398
Bonnet, Charles, cafetier, 203
Bourgois, François, architecte, 206
Boutry, Hubert-Edmond, imprimeur, 275
Boyenval-Blondel, fabricant d'huiles, 659
Boyer, Jacques, md de draps, 257
Braine, Auguste-Philippe, notaire, 219
Brongniart, Albert, propriétaire, 377
Brongniart-Bécourt, propriétaire, 1218
Brongniart, Jules-François, brasseur, 525
Broy, Eustache-Edouard, professeur, 328
Buissart, Charles, propriétaire, 217
Busière, Jean-Baptiste, cafetier, 438
Canonne-Largillière, négociant, 654
Cardon, chef de bataillon au 21e léger 309
Caron-Périn, professeur, 326
Caron-Sauvage, propriétaire, 239
Catez, Isidore, filateur de coton, 242
Cavrois, Louis-François, brasseur, 508
Cavrois-Carrault, propriétaire, 203
Chéron, Paul, peaussier, 203
Cornille, Félix, cirier, 212
Cornille, Thimothé, président du trib. 478
Corriez, Pierre-Antoine, propriétaire, 478
Corroyez, lieutenant en retraite, 128
Cotteau, Louis, avocat, 355
Coulon-Savary, propriétaire, 322
Courtois-Schillemans, md de vins, 312
Crépieux-Lefebvre, bijoutier, 343
Crespel-Dellisse, fr de sucre, 1514
Crespel fils, Tiburce, fr de sucre, 938
Crespel-Pinta, fr de sucre, 670
Cutigny, (de) J.-B., major retraité, 265
Cuvilliez, Amand, chef d'esc. en ret., 104
Damiens-Dufour, entrepreneur, 388
Dassonneville, Pierre, médecin, 218
Dauchez, avocat, cons. de préfecture, 501
Dauchez-Lagny, propriétaire, 527
Daverdoing, contrôleur des cont. ind. 427
Decardevacque, Florent, propriétaire, 282
Decrombecque, maître de poste, 353
Defranciosi, propriétaire, 378
Degeorge, Jean, imprimeur, 252
Delahaye, capitaine au 6e cuirassiers, 235
Delanoy-Bougenier, pharmacien, 222
Delaporte, Jean-Baptiste, rentier, 232
Desavary, Louis-Aimé, professeur, 252
Desmazières, Henry, pharmacien, 223
Desongnis, Charles, propriétaire, 926
Despierre-Forgeois, md de dentelles, 366
Desvignes, Joseph, md de vins, 476
Deusy-Becquet, fr d'huiles, 295
Develle fils, Chrétien, propriétaire, 277
Develle père, propriétaire, 491
Dewilde, Charles-Marie, tanneur, 204
Didier-Humbert, chef de comptabilité, 217
Dion-Kieffer, menuisier, 235
Dheilly, Léon, entrepreneur, 233
Dorlencourt, Alexandre, juge, 532
Dorlencourt, Louis, juge supt à Douai, 715
Dourlens-Aubron, propriétaire, 429
Drion-Peuvrel, propriétaire, 289
Dubois, supérieur du séminaire, 217
Dubron-Pecqueur, fr d'huiles, 231
Dufour-Dhamelincourt, brasseur, 355
Duriez, François, propriétaire, 259
Eloy-Létoquart, propriétaire 271
Enlart de Grandval, avocat, 363
Epellet, architecte du département, 205
Esnault, Charles, député, 814
Estoret, Aimé, propriétaire, 460
Fagniez-Berryer, négociant, 968
Fagot, Franç.-Eloy-Joseph, propre, 306
Fortin, Albert, propriétaire, 404
Furne, Benoit, ex-notaire, 207
Garnier, Emile-Louis, cafetier, 240

Godin, archiviste du département, 233
Gottran, M^e de forges, 387
Grandguillaume, propriétaire, 392
Guillou, Henry, m^d de vins, 232
Grimbert, Albert, propriétaire, 331
Grimbert, Philippe, receveur, 232
Hallette, entrepreneur de fonderie, 1307
Hallo, Bernard, propriétaire, 351
Harbaville, conseiller de préfecture, 669
Harlé, Charles-Louis, député, 3488
Herbet, Alexandre, prêtre, 289
Herlincourt, (d') Ing. de ponts et ch. 1513
Hirache, Etienne, notaire, 267
Houriez, Amand, ancien notaire, 246
Hovine-Desgardins, m^d de dentelles, 733
Hubert-Gonsseaume, m^d de toiles, 440
Huchette fils, fabricant de savon, 403
Huret-Lefebvre, brasseur, 501
Izambard-Gamot, cirier, 532
Lallart (le baron), propriétaire, 3096
Lambert, Auguste, propriétaire, 567
Lambert-Delcourt, vérificat^r d'enreg^t 242
Lanthier, Henry, propriétaire, 298
Lantoine, Jean-Baptiste, entrepreneur, 287
Lantoine-Blondel, brasseur, 631
Lantoine-Harduin, Guislain, prop^re., 993
Larroque, Pierre, emp. à la préfecture 292
Leboucher, Joseph, receveur des cont.. 520
Lecesne, Désiré-Edmond, avocat, 215
Leclercq, Denis, entrep^r des fortific., 213
Ledieu, Jean-B., docteur en médecine, 453
Lefebvre-Dhaudoire, propriétaire, 361
Legentil-Fourmeaux, Victor, prop^re., 232
Leroy-Monchain, Ambroise, prop^re., 331
Lescardé, Cyrille, médecin, 203
Lesoing, vérific^r de l'enreg^t et des d., 303
Liger, Aubert, conseiller de préfect., 1039
Lobez, Hubert-Théodore, propriét,, 1541
Masclef-Glorian, Fidèle, propriétaire, 269
Mercier, Pierre-Joseph, médecin, 323
Merlan-Duhamel, François, prop^re., 687
Michel, Jean-Baptiste, propriétaire, 238
Michel-Triboulet, Jules, propriétaire, 945
Michonneau, Adolphe, direct. des mes. 383
Moncomble-Trannin, brasseur, 466
Monel, conseiller de préfecture, 667
Monel fils, Alphonse, avocat, 418
Monvoisin, Jean-Baptiste, propriétaire 280
Monvoisin-Boniface, Louis, prop^re., 340
Morel-Blondel, fabricant d'huiles, 303
Morel-Dumetz, Albert, m^d de charb. 270
Morel-Poulet, Charles, clerc de not., 277
Nepveu, Augustin-Louis, propriétaire 325
Nicole, Jules, brasseur, 200
Noé, François, receveur de rentes, 203
Parmentier, Eugène, propriétaire, 1183
Petit, Alexandre, présid^t honoraire, 316
Petit, Jean-Baptiste-F., ex-huissier, 261
Philippe, Louis-Joseph, propriétaire, 220
Picavet-Lépinoy, Xavier, propriétaire, 260
Planquette, François-Joseph, prop^re., 272
Plouvier-Leviez, Benoît, f^t d'huiles, 298
Prévost-Théry, Fleury, brasseur, 264
Rambure-Vielle, Philippe, propriétaire 230
Renard-Colin, Hippolyte, propriétaire 313
Renard-Desongnis, m^d de dentelles, 303
Renier, Jean-Louis, officier d'administ. 238
Rohart-Dourlens, Franç., propriétaire, 424
Rolly, Jules, m^d de liqueurs, 380
Roty-Agache, Jean-B., propriétaire, 347
Roumy, Louis-Charles, propriétaire, 380
Roussel-Stassy, Augustin, menuisier, 213
Sampeur, Jean-Baptiste, cafetier, 261
Saudemont, Nicolas-J., m^d de bois, 209
Scheppers, Félix, m^d de vins, 363
Servatius, Mathias, maréchal de-camp 438
Souilliart-Gaudermen, recv^r municip., 313
Taffin-Cavrois, Louis-J., m^d de vins, 253
Terninck, Augustin, percepteur, 234
Tétin-Degaspary, Nicolas, m^d de charb. 407
Théry-Mathieu, Raimond, f^t de sucre, 424
Thibault, Alexandre, propriétaire, 280
Thilloy, Louis-Mathias, propriétaire, 454
Thilloy-Bonifface, propriétaire, 270
Thuillier-Lépinoy, m^d de charbon, 206
Top, procureur du roi à Béthune, 204
Topino-Gamot, libraire, 262
Tour-d'Auvergne Lauragais (de la), 506
Toursel-Devacquez, médecin, 207
Tourtois, Adrien-Dominique, prop^re., 408
Trannin-Garin, Philippe-Joseph, p^re., 854
Tricart, André-Guisl., m^e charpentier, 425
Vaast-Malisset, Victor, propriétaire, 352
Wartel de Beaumont, propriétaire, 265
Wartelle-Monel, Constant-J., avocat, 535
Wartelle, lieut. au 8^e rég. d'artillerie, 332
Wartelle, capitaine au 6^e lanciers, 299
Wartelle-Deretz, propriétaire, 659
Wattringue, Victor, fabr. de sucre, 555
Wavelet, Aimé-Guislain, m^d épicier, 212

Beaurains.

Blondel, Amand, fab. d'huiles, 419
Blondel, Aug., fab. d'huiles, 259
Blondel, Jean-Philippe, propriétaire, 212
Blondel, H.-J. fab. d'huiles, 878
Cuvillier-Maupin, maire, 754
Darras-Blondel, fab. d'huiles, 318
Domart, Eloi, fab. d'huiles, 231
Lequette, Mod., fab. d'huiles, 262
Théry, Jean-Baptiste, fab. d'huiles, 282
Thiébault, Louis, avocat, 500
Wartel, Aim., fab. d'huiles, 299
Wartel, Ant., fab. d'huiles, 696
Wartel, Louis, fab. d'huiles, 375

Fampoux.

Bécu, fils, Henry, cultivateur. 340
Brisy, Alphonse, cultivateur, 388
Cleret, Eugène, meûnier, 498
Dehée, Pierre, brasseur, 307

Feuchy.

Bécu, Elie', cultivateur, 324
Clément, Henry, cultivateur, 290
Scaillerez, Aimé, propriétaire, 248
Scaillerez, Marc, propriétaire, 371
Scaillerez, Siméon, propriétaire, 278

Neuville-Vitasse.

Delange, Félix, propriétaire, 1669
Sauvage, Louis, cultivateur, 279

Tilloy-lez-Mofflaines.

Le baron de Livois, maire, 1578
Mangin, Jean-Baptiste, fab. de sucre, 405

Wailly.

Accart, Jean-Baptiste, m^d de vaches, 223
Baudry, François, meûnier, 557
Prévots de Wailly, maire, 1514

2^e arrondissement électoral.

CANTON DE BAPAUME. 117 Électeurs.

Achiet-le-Grand.

Cherré, Constant, cultivateur, 208
Fauvelle fils, François, cultivateur, 225

Achiet-le-Petit.

Bricout, Désiré, cultivateur, 327
Carlier-Dehée, cultivateur, 256
Martin, François, cultivateur, 215

Bancourt.

Delevacque, Albert, cultivateur, 306
Legay, François, propriétaire, 268
Martel fils, Albert, cultivateur, 315

Bapaume.

Amas, François, m^d de laines, 201
Andrieu-Dereux, f^t d'huiles, 204
Arrachart-Boniface, f^t d'huiles, 224
Bedu-Mathon, f^t d'huile, 201
Boniface, Louis-Joseph, ex-notaire, 919
Boniface, Nicolas, avocat, 503
Boucher-Martin, m^d de vins, 248
Brunelet, Pierre, propriétaire, 603
Capon, Adolphe, négociant, 368
Carlier, Xavier, brasseur, 394
Caron-Cassel, m^d de toiles, 203
Caron-Lagniez, m^d de toiles, 214
Cassel-Carlier, m^d de toiles, 251
Cochet-Dhattecourt, percepteur, 872
Cottel-Danis, propriétaire, 219
Croisille-Arrachart, propriétaire, 421
Davion, Jean-Baptiste, négociant, 350
Demory, juge-de-paix, 219
Ducamp, Florent, m^d de vaches, 311
Duriez-Hénocq, adjoint, 222
Gallais, Germain, prêtre, 222
George-Duchâtel, m^d de toiles. 260
Grardel, Alexandre, négociant, 355
Lagniez, François, aubergiste, 210
Lancien, François, tanneur, 253
Lancien-Grigny, propriétaire, 205
Lefebvre, Aug., épicier, 473
Legay-Tourtois, négociant, 543
Lourdel-Leprince, propriétaire, 381
Mouronval, docteur, 255
Pajot-Fournier, m^d de laines, 292
Parel-Brunelet, m^d d'étoffes, 224
Parel-Gamot, adjoint, 225
Perreau, Jean, propriétaire, 345
Peugniez-Sellier, brasseur, 424
Poteau-Dumont, f^t d'huiles, 229
Pouillaude-Théry, marchand, 216
Prévost, Edouard, notaire, 258

Prévost-Legay, propriétaire, 433
Saguet-Carpentier, entrepreneur, 214
Sellier-Delimal, négociant, 324
Théry-Lagniez, notaire, 204
Vasseur, Pierre, f' d'huiles, 203

Beaulencourt.

Bouchez, Constant, cultivateur, 263
Châtelain, Elie, maire, 245
Croussy, Louis, brasseur, 241
Vitasse, Jacques, cultivateur, 226

Béhagnies.

Lefebvre-Bouchez, cultivateur, 215
Leprince, Louis, maire, 247

Beugnâtre.

Dehon, Guislain, filateur, 264
Huré, François, cultivateur, 237

Biefvillers-lez-Bapaume.

Goubet, Aimé, maire, 1102

Bihucourt.

Capron, Joseph, cultivateur, 207
Lefebvre, François, cultivateur, 226

Favreuil.

Boniface, Jules, propriétaire, 393
Boniface, Louis, propriétaire, 650
Bricourt, Auguste, propriétaire, 255
Dehon, Louis, propriétaire, 346
Ditte, François, cultivateur, 226
Ditte, Jean-Baptiste, cultivateur, 243
Savary, Léon, cultivateur, 248

Frémicourt.

Lanthiez, Pierre-Hubert, cultivateur, 234
Legentil, Louis, maire, 1786
Théron, Pierre-Hubert, cultivateur, 206

Grévillers.

Frère-Cossart, Alexandre, cultivateur, 212
Frère, François-Aubert, cultivateur, 204
Frère, Gislain, cultivateur, 219
Frère, Louis-Guillaume, cultivateur, 229
Frère, Louis-Joachim, cultivateur, 234
Triboulet, Hyacinthe, cultivateur, 273

Le Sars.

Bauduin, Ch., propriétaire, 361
Leclercq, Adrien, propriétaire, 246
Leclercq, François, maire, 235
Obled fils, propriétaire, 290

Le Transloy.

Bocquet, Liévin, cultivateur, 277
Capon, Auguste, propriétaire, 421
Capon, Clovis, maire, 972
Caudron, Phil., propriétaire, 393
Caudron, Pierre, cultivateur, 364
Chatelain, Jacques, propriétaire, 755
Daillet, François, propriétaire, 620
Delivet, Constant, brasseur, 320
Demory, Antoine, propriétaire, 380
Demory, Guislain, marchand, 216
Foré, Jean-Marie, propriétaire, 756
Pisset, Constant, officier de santé, 603
Pouillaude, Aug., fabricant de toiles, 239
Pouillaude, Guislain, fab. de toiles, 230

Ligny-Thilloy.

Demiaute, Nicolas, cultivateur, 451
Demiaute-Canel, cultivateur, 553
Dupré, Louis, médecin, 341
Quequet, François, maire, 347

Martinpuich.

Caron-Bocquet, propriétaire, 232
Leclercq, Jean-Baptiste, propriétaire, 352

Morval.

Mehay, Jean-Baptiste, maire, 346

Riencourt-lez-Bapaume.

Mathon, Louis, maire, 231
Vasseur, Pierre-Joseph, propriétaire, 268

Sapignies.

Caffin, Aimé, maire, 490
Lejosne, Jean-Baptiste, cultivateur, 262
Lejosne, Martin, adjoint, 304
Lesage, Désiré, aubergiste, 247
Tonnellier, François, propriétaire, 458

Villers-au-Flos.

Bulcourt, Jean-Louis, cultivateur, 206
Bulcourt, Pierre, meunier, 236
Darras, Jean-Louis, cultivateur, 378
Devaquet, Jean-Baptiste, propriétaire, 219
Havransart fils, cultivateur, 278
Lecomte, Pierre-Guislain, cultivateur, 216

CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES,

64 électeurs.

Adinfer.

Ledoux, Justin, propriétaire, 423
Letevé, François, cultivateur, 229
Lièvre, Pierre-Joseph, cultivateur, 289
Morel, François, maire, 450
Morel, Séraphin, propriétaire, 293

Agnez-lez-Duisans.

Bécourt, Edouard, cultivateur, 597
Bécourt-Hautecœur, propriétaire, 1084
Bridoux, Benj. cultivateur, 349
Hautecœur, Aug., cultivateur, 246
Hautecœur, Nic., maire, 606
Leblanc, Albert, meûnier, 529
Sens, Louis, brasseur. 312

Bailleulmont.

Degez, Emmanuel, cultivateur, 226

Bailleulval.

Le Roy, Jean-Baptiste, meûnier, 225
Le Roy-Pigache, cultivateur, 206

Basseux.

Hocedé, Albéric, maire, 226

Beaumetz-lez-Loges.

Lamart-Cavrois, brasseur, 311

Berles-au-Bois.

Dupréelle fils, cultivateur, 319
Ledoux, Eust., propriétaire, 351

Berneville.

Dorlet, Charles, cultivateur, 404
Dorlet, Pierre, propriétaire, 386
Merlin, Th., cultivateur, 274

Blairville.

Lemaire fils, Joseph, 362
Martin, Etienne, horloger, 218

Boiry-Ste-Rictrude.

Cossart, Auguste, maire, 394
Dumarquez, Romain, cultivateur, 245

Fitheux.

Caron, Jean-Louis, cultivateur, 328
Lefebvre, Louis, cultivateur, 306
Lefebvre, Thomas, propriétaire, 277
Pruvost, François, cultivateur, 215
Théry, Augustin, cultivateur, 360

Fosseux.

Dubois, Louis-Marie, maire, 2070

Gouy-en-Artois.

Havet, Alexandre, cultivateur, 271
Leroy, Auguste, cultivateur, 356
Vaillant, Michel, propriétaire, 336

Habarcq.

Billot, Jean-Baptiste, cultivateur, 263
Bridoux, Jean-Baptiste, maire, 492
Dubois, Lucien, cultivateur, 282

Haute-Avesnes.

Savary, François, maire, 381

Hendecourt-lez-Ransart.

Capy, Ignace, cultivateur, 262
Lesergeant d'Hendecourt, chef de bat. 358

La Cauchie.

Caudron, Augustin, cultivateur, 303

La Herlière.

Vaillant, Auguste, cultivateur, 630

Monchy-au-Bois.

Bouthors, Jean-Philippe, cultivateur, 227
Houviez, Henry, maire, 267

Montenescourt.

Payen, Alexandre, cultivateur, 494

Ransart.

Chopin, Ferdinand, adjoint, 231
Letévé, Guislain, cultivateur, 214
Regnier-Morel, brasseur, 362
Vaillant, Guislain, maire, 637

Rivière.

Brongniart, Fidèle, ex-notaire, 308
Dubois, Augustin, cultivateur, 224
Gruel, Séraphin, cultivateur, 328
Ledru-Bourdrel, cultivateur, 216
Ledru-Vermel, cultivateur, 282
Malisset, Adolphe, propriétaire, 404
Richebé, Nicolas, m^d de vaches, 202
Richebé, Pierre-Joseph, cultivateur, 211

Toursel, Philibert, maire, 1120
Vermel, Augustin, cultivateur, 214

Simencourt.

Coin, François, cultivateur, 373

Wanquetin.

Goudemand-D'Artois, cultivateur, 253
Lantier, Louis, propriétaire, 301

Warlus.

Dubron, Augustin, cultivateur, 332

CANTON DE BERTINCOURT. 77 Électeurs.

Barastre.

Chatelain, André, brasseur, 243
Delmotte, Clément, propriétaire, 389
Delmotte, Jean-Baptiste, cultivateur, 260
Peugniez, Jean-Guislain, cultivateur, 410
Peugniez, Nicolas, propriétaire, 224

Beaumetz-lez-Cambrai.

Boulanger, François, cultivateur, 283
Caudrilliez fils, Alexandre, cultiv^r., 206
Caudrilliez, Jean-Baptiste, cultiv^r., 234
Chopin, Jean-Hubert, cultivateur, 202
Chopin, Pierre-François, cultivateur, 215
Corbiez, Jean-Charles, cultivateur, 257
Lely, François, cultivateur, 208
Wagrez, François, propriétaire, 950

Bertincourt.

Baudet, Adalbert, notaire, 530
Cornaille, Thomas, juge-de-paix, 531
Dessains, Maximilien, meûnier, 269
Durieux, Fidèle, brasseur, 288
Magniez, Jacques, propriétaire, 285
Parel, Pierre-Joseph, cultivateur, 209
Savary, Florimond, cultivateur, 235
Savary, Prosper, cultivateur, 246
Tournant, Adrien, propriétaire, 350

Beugny.

Bachelet, Charles, m^d de toiles, 309
Coutant, Alexandre, cultivateur, 603
Goubet, Charles, maire, 242
Goubet, Pierre, cultivateur, 308

Bus.

Legentil, Henri, propriétaire, 753
Legentil, Joseph, maire, 1096

Haplincourt.

Coche, Philippe, cultivateur, 218
Nizard, Charles, cultivateur, 312

Havrincourt.

Cagnion, Jean-Baptiste, meûnier, 401
Cardevac d'Havrincourt, (le Mis de) 4663
Dessains, Joseph. cultivateur, 316
Duchâtel, Pierre, cultivateur, 314
Lupart, Charles, brasseur, 245
Podevin, Fidèle, cultivateur, 420
Thétard, Ed., cultivateur, 310

Hermies.

Cathelain, Jean, cultivateur, 302
Chopin, François, cultivateur, 303
Couplot, Urbain, cultivateur, 240
Deleau, Balthazar, cultivateur, 276
Demaret, Pierre-Laurent, cultivateur, 367
Machon, Jean-André, cultivateur, 386
Machon, Jean Baptiste, cultivateur, 242
Richard, fabricant, 269

Lebucquière.

Berlemont, Ph., cultivateur, 333
Savary, Martial, cultivateur, 313

Lechelle.

Hibon, Albert, propriétaire, 387
Legentil, Nicolas, cultivateur, 1005

Metz-en-Couture.

Alexandre, Pierre, cultivateur, 231
Corbiez, François, cultivateur, 221
Goubet, Constant, cultivateur, 344
Goubet, Fénélon, cultivateur, 409

Morchies.

Carpentier, Norbert, cultivateur, 261
Mouquet, Jean, cultivateur, 264
Proyart, Nicolas, maire, 436
Sonalle, Jean-Baptiste, cultivateur, 264

Neuville-Bourjonval.

Capon, Henry Louis, cultivateur, 236
Carré, Henry, marchand, 379
Dubuisson, Louis, maire, 737
Gillet, Jean-Baptiste, cultivateur, 1102
Tournant, Donatien, cultivateur, 207

Rocquigny.

Forgeois, Augustin, maire, 223

B. J. D.

Lepant, Charles, percepteur, 248
Martin, François, cultivateur, 579

Ruyaulcourt.

Bancourt, Jean-Baptiste, maire, 538
Boniface, Guislain, cultivateur, 551
Coche, Guislain, cultivateur, 210
Cornaille, Norbert, meûnier, 808
Cornaille Philibert, cultivateur, 394
Lamandin, Aug., propriétaire, 220

Trescault.

Cathelain, Pierre-Joseph, cultivateur, 200
Coupez, Jean-Baptiste, cultivateur, 361
Lesage, Jean-Baptiste, cultivateur, 231

Velu.

Doudan, Guislain, propriétaire, 222
Savary, Constant, notaire, 275

CANTON DE CROISILLES. 102 Électeurs.

Ablainzevelle.

Boisleux, Ch., cultivateur, 313
Desvaquez, Henri, cultivateur, 584
Grottrard, Jean-Baptiste, cultivateur, 624

Ayette.

Lesage, Théophile, aubergiste, 207

Boiry-Becquerelle.

Demonchaux, Ph., cultivateur, 534
D'Hamelincourt, Nicolas, cultivateur, 561
Payen, Ch.-Guisl., cultivateur, 648
Payen, Henri, maire, 784
Payen, Jean-Baptiste, cultivateur, 349

Boisleux-au-Mont.

De Brandt, Albéric, maire, 1198

Boisleux-St-Marc.

Darras, Augustin, maire, 775

Boyelles.

Delair, Casimir, percepteur, 348
D'Hamelincourt, officier de santé, 298
Waterlot, Charles-Joseph, cultivateur, 686
Waterlot, Louis, cultivateur, 221

Bucquoy.

Caron, Louis, maire, 213
Choquet, Charl., chirurgien, 254
Demailly, Yves, commerçant, 238
Demaretz, Guisl., cultivateur, 252
Duchochois, avocat, à Arras, 370
Guéry, Alex., percepteur, 225
Guinguéné, général, à Paris, 276
Lefetz, Louis, propriétaire, 1115
Lefran, Aug., cultivateur, 208
Lefran, Char., propriétaire, 220
Lefran, Ch.-Joseph, brasseur, 312
Legillon, Jean-Baptiste, ex-notaire, 261
Lesage, Nicolas, cultivateur, 229
Magniez, Florent, cultivateur, 281

Bullecourt.

Canonne, Jean-Baptiste, cultivateur, 331
Lenoir, François, cultivateur, 237
Soualle, Modeste, cultivateur, 419

Chérisy.

Défontaine, Louis, maire, 807
Houviez, Nicolas, adjoint, 276
Lepoivre, Henri, propriétaire, 408

Courcelles-le-Comte.

Herdebaut, Narcisse, cultivateur, 217
Hermand, Auguste, cultivateur, 299
Huret-Bienvenu, maire, 660
Labouré, François, cultivateur, 215

Croisilles.

Deffuse, Aimé, greffier, 258
Delaire, Louis, cultivateur, 212
Delegrange, Alexandre, propriétaire, 246
Fulloy, Louis-Joseph, cultivateur, 236
Herdebaut, Frédéric, cultivateur, 377
Lancial, Guislain, cultivateur, 270
Lemaire, Irénée, cultivateur, 269
Milon, Modeste, cultivateur, 283
Poutrain, Alexandre, cultivateur, 526

Douchy-lez-Ayette.

Morel, Aug., maire, 493

Ecoust-St-Mein.

Demonchaux, Nicolas, propriétaire, 365
Herdebaut, juge-de-paix, 818

Ervillers.

Lourdel-Lesage, cultivateur, 206
Proyart, Jean-Baptiste, propriétaire, 1679
Proyart, Victor, maire, 208

Fontaine-lez-Croisilles.

Biolet, Fidèle, cultivateur, 257
Canonne, Ch. cultivateur, 319
Cathelain, maire, 254
Michel, Etienne, cultivateur, 325
Michel, Fortuné, cultivateur, 243
Tabary-Dubuisson, cultivateur, 275

Gomiecourt.

Bocquet, Napoléon, maire, 377
Boisleux-Petit, cultivateur, 234
Dauchez, Louis, propriétaire, 239

Guemappe.

Cochon, Jean-Baptiste, percepteur, 371
Pouillaude, Prosper, cultivateur, 280

Hamelincourt.

Delegrange, Jean-Baptiste, propre., 246
Dhenin, Amand, cultivateur, 212
Dussaussoy, Omer, colonel, 878
Poutrain, Louis, colonel, 420
Vasse, Guislain, maire, 413

Hénin-sur-Cojeul.

Billot, Auguste, propriétaire, 322
Legrand, Maurice, propriétaire, 272
Vaillant, François, maire, 393

Mory.

Demory, François, brasseur, 284
Demory, Henry, maire, 208
Forgeois fils, Antoine, cultivateur, 378
Forgeois, Jean-Bap., cultivateur, 207
Herdebaut, André, cultivateur, 1005
Herdebaut, Jean-Baptiste, cultivat^r. 383
Le Roy, Antoine-Joseph, cultivateur, 280

Moyenneville.

Caron, Louis, cultivateur, 200
Couvreur, Aug., cultivateur, 282
Debeugny, Aug., maire, 239
Debeugny, Louis, cultivateur, 212

Noreuil.

Tranin, Noël, maire, 569

St-Leger.

D'Aoust, le comte, 3589
Caudron, François, cultivateur, 217
Comont, François, cultivateur, 248
Fulloy, Ch.-Marie, cultivateur, 232
Goubet, Henri, maire, 294
Jessus, Louis, cultivateur, 215

St-Martin-sur-Cojeul.

Caron, Noël, maire, 411

Vaulx-Vraucourt.

Citerne, Jean-François, percept^r., 214
Dereux, Jean-Baptiste, cultivateur, 225
Dollé, Ch.-Guisl., cultivateur, 431
Dollé, Jean-Louis, cultivateur, 417
Pouillaude, Ch.-Guislain, cultivat^r., 200
Pouillaude, François, cultivateur, 202

Wancourt.

Boisleux, Augustin, cultivateur, 546
Boisleux, Henri, cultivateur, 544
Herman, François, brasseur, 240
Proyart, Jules, cultivateur, 410

CANTON DE MARQUION. 99 Électeurs.

Baralle.

Cuvelier, Nicolas, f^t de briques, 203
Grottard, Al., cultivateur, 1202
Grottard, Jean-Baptiste, cultivateur, 670
Hurtrel, Narcisse, cultivateur, 597
Lanthiez, Alexandre, cultivatenr, 474
Lanthiez, Auguste, maire, 1666
Lanthiez, Augustin, cultivateur, 667
Lanthiez, N^ee, propriétaire, 205

Bourlon.

Carré, Benoit, cultivateur, 267
Cathelain, Nicolas, cultivateur, 259
Coupé, Alex., cultivateur, 313
Coupez, Guislain, cultivateur, 446
Dubois, François, f^t de carreaux, 206
Dubois, Louis, f^t de pannes, 208
Foulon-Leclercq, cultivateur, 202
Foulon, Louis, f^t de pannes, 232
Francqueville, (De) Adrien, 2365
Francqueville, (De) Emile, 208
Francqueville, (De) Louis, 236
Hannois, Nicolas, maire, 226
Lanthiez, Jean-Baptiste, propriétaire, 351
Le Rouge, Alexandre, cultivateur, 277
Marcheux, Jean-Baptiste, cultivateur, 241
Picavet, Désiré, propriétaire, 230

Buissy-Baralle.

Becquet, Jean-Baptiste, propriétaire, 387

Gondaillet, Ch., cultivateur, 280
Gondaillet, François, cultivateur, 280
Williot, Florentin, cultivateur, 284

Ecourt-St-Quentin.

Godefroy, Ch., cultivateur, 322
Raverdy-Dupont, négociant, 390
Varlet, Agathon, cultivateur, 652

Epinoy.

Cuvellier, Xavier, f^t de pannes, 235

Grincourt-lez-Havrincourt.

Baratte, Clément, propriétaire, 278
Baratte, Nicolas, cultivateur, 207
Candelier, Charles, cultivateur, 203
Cornet, Olivier, cultivateur, 220
Dazin, Armand, cultivateur, 383
Deharveng, Alex., cultivateur, 618
Lesage, Ant., maréchal ferrant, 219
Lesage, Louis, cultivateur, 265
Lesage, Pierre, brasseur, 200
Marcheux, François, cultivateur, 360
Mollet, Charles, cultivateur, 382
Savary, Louis, cultivateur, 284
Val, Louis, cultivateur, 239

Inchy.

Bernard, Constant, cultivateur, 246
Candelier, Ph., notaire, 381
Capon, Jean-Baptiste, cultivateur, 226
Delattre, Guislain, cultivateur, 402
Desprez de Quéant, propriétaire, 2754
Dubuisson, Hubert, maire, 841
Lagrange, Frédéric, brasseur, 261
Lefebvre, Désiré, cultivateur, 202
Proyart, Charles, propriétaire, 240
Proyart, Elisée, propriétaire, 881
Reversez-Becquet, f^t de sucre, 585

Lagnicourt.

Coupé-Lepoivre, cultivateur, 1441
Coutant-Mannechez, cultivateur, 361
Laguillé-Dhenin, brasseur, 473
Savary, Charles, cultivateur, 307
Serré, François, propriétaire, 365

Marquion.

Dumont, Jean-Pierre, propriétaire, 430
Lagrange, Hyacinthe, brasseur, 258
Lenain, Pierre-Joseph, maire, 233
Parent, Aimé, cultivateur, 211
Parent, Alex., cultivateur, 480
Taffin, Jean-Baptiste, aubergiste, 228
Wiart, maître de poste, 208

Oisy.

Brisse, Pierre-François, cultivateur, 396
Claisé, Charles, cultivateur, 202
Delmart, Cyrille, cultivateur, 327
Dufenille, Eugène, cultivateur, 287
Hary, Eug., juge-de-paix, 597
Leger, Ch., brasseur, 398
Levaillant, Eug., maire, 216
Moreau, Ant., f^t de briques, 219
Moreau, Jean-Baptiste, notaire, 212
Rousseau, pharmacien, 225

Pronville.

Legentil, Charles, maire, 323

Quéant.

Bachelet, Chrétien, cultivateur, 254
Capelle, Jean-Baptiste, brasseur, 347
Dhenin, Ant., cultivateur, 333
Legentil, Benoit, cultivateur, 268
Lesoing, Maximilien, cultivateur, 328

Rumaucourt.

Fourmaux, Alexandre, cultivateur, 248
Lourdel, Nicolas, propriétaire, 718

Sains-lez-Marquion.

Coupez, Edouard, cultivateur, 475
De St-Aubert, Armand, cultivateur, 270
De St-Aubert, Aug., cultivateur, 232
Lemaire, François, f^t de briques, 243
Noche-Tabary, maire, 625

Sauchy-Cauchy.

Delfolie, Maximilien, f^t de briques, 217
Parmentier, Jean-Baptiste, cultivateur, 385

Sauchy-Lestrée.

Cormont, Jean-Baptiste, f^t de briques, 296
Cormont, Louis, cultivateur, 498
Coupez, Alexandre, cultivateur, 201
Dazin, Léopold, meûnier, 234
Deharveng, Jean-Baptiste, cultivateur, 807
Dumont-Lemaire, cultivateur, 430

CANTON DE PAS. 59 Électeurs.

Amplier.

Saugeon, Casimir, maire, 210

Bienvillers-au-Bois.

Deruy, François, cultivateur, 646
Falempin, Jean-François, cultivat^r., 230
Marel fils, Nicolas, cultivateur, 214

Couin.

Louvencourt (le comte de), 2842

Famechon.

Lesergeant d'Hendecourt, 548
Ponthieu, Joseph, meûnier, 250

Foncquevillers.

Chéry-Dubois, François, brasseur, 240
Delattre, Jean-Baptiste, cultivateur, 243
Leger, Fleurus, médecin, 330
Leroy, Narcisse, marchand, 214
Paradis, Jean-Philippe, propriétaire, 284

Gaudiempré.

Despretz, Hyac., cultivateur, 339
Pécourt, Jean-Baptiste, meûnier, 201

Graincourt-lez-Pas.

Vaquette, Louis, cultivateur, 275

Halloy.

Delgorgue, Louis, cultivateur, 226
Lemaire-Revillon, cultivateur, 238

Hanescamps.

Boisleux, Nicolas, cultivateur, 394

Hébuterne.

Carette, Hubert, propriétaire, 214
Grossemy, Aug., cultivateur, 210
Grossemy-Démailly, cultivateur, 274
Maisse, Augustin, cultivateur, 239

Hénu.

Deleval, Pierre-Philippe, cultivateur, 259

Humbercamps.

Roussel, Gufslain, maire, 353

Mondicourt.

Ibled, Pierre, négociant, 377

Orville.

Fayez, Jean-François, cultivateur, 216
Thuilliez-Brunet, Jean-Pierre, propr^e, 420

Pas.

Allexandre, Jean-Baptiste, salineur, 227
Delacroix, Alexandre, notaire, 367
Delaporte-Desonghies, notaire, 344
Mallart, Adrien, meûnier, 201
Mallart-Lemaire, propriétaire, 297
Pécourt, Alexandre, meûnier, 259
Tholomé, Jean-François, propr^e., 210
Thuillier, Jean-Baptiste, percepteur, 244
Wattebled, propriétaire à Arras, 430

Pommier.

Deleval fils, cultivateur, 283
Deleval père, propriétaire, 648

Puisieux-au-Mont.

Baillieux, Théodore, propriétaire, 551
Delestré, Augustin, cultivateur, 275
Delestré fils, Jean-Franç., cultivateur, 263
Delestré, Pierre-Laurent, propriétaire 304
Delestré-Demailly, cultivateur, 215
Havot, Jean-Baptiste, cultivateur, 231
Le Roux de Puisieux, propriétaire, 670

St-Amand.

Bray, Pierre-Joseph, m^d de vins, 214

Sarton.

Vermelle, Joseph, meûnier, 346
Vermelle, Louis, meûnier, 580
Vermelle, Nicolas, cultivateur, 273
Vermelle-Gosselin, cultivateur, 229

Souastre.

Dervillers, Etienne, propriétaire, 253
Dervillers, Jean-Marie, cultivateur, 203
Grégoire, Théodore, maire, 563
Masclef-Mille, propriétaire, 212

Warlencourt-lez-Pas.

Dubois, Louis, cultivateur, 223
Lebas, Louis, brasseur, 322
Lelong, cultivateur, 230
Monchaux-Delgorgue, cultivateur, 317
Monchain, Ferdinand, maire, 284

CANTON DE VIMY. 86 électeurs.

Ablain-St-Nazaire.

Deharnes, Philippe, cultivateur, 409
Delpierre, Xavier, propriétaire, 301

Acheville.

Breuvart, Louis, cultivateur, 382
Dubrulle, Jean-François, propriét., 2274

Acq.

Dufour, Constant, cultivateur, 228

Arleux-en-Gohelle.

Létienne, Augustin, meûnier, 217
Rohart, Constant, propriétaire, 239
Saudemont, Norbert, maire, 743
Viltard, Louis, cultivateur, 502

Avion.

Armolis (le marquis d'), 999
Lejosne, Louis, cultivateur, 244
Maniez, Charles, cultivateur, 328
Piéron, Jules, propriétaire, 843
Rohart, Louis, propriétaire, 781

Bailleul-sir-Berthoult.

Delahaie-Massy, maire, 378
Petit, Louis, propriétaire, 342
Ringot, Antoine, propriétaire, 448

Beaumont.

Bridoux, Pierre-André, propriétaire, 897
Mouilloir, Evrard, cultivateur, 428
Pillons, Joseph-François, propriét., 2061
Tourtois, Jean, cultivateur, 489

Careney.

St-Remy-Mareuse, propriétaire, 2577

Drocourt.

Mulet, Nicolas, cultivateur, 296

Fresnoy.

Goudemez, André, maire, 2709

Gavrelle.

Flament, Louis, cultivateur, 274

Givenchy-en-Gohelle.

Detournay, François, cultivateur, 340

Izel-lez-Equerchin.

Becquembois, Philippe, cultivateur, 270
Delbourse, Liévin, cultivateur, 232
Frémy, Nicolas, cultivateur, 299
Frémy, Quentin, cultivateur, 218
Legris, Jean-Baptiste, meûnier, 203

Méricourt.

Bailliencourt (de) dit *Courcol*, 298
Deprez, Augustin, cultivateur, 344
Desruelle, Alexandre, cultivateur, 307
Legentil, Jules, maire, 1357
Levecque, Florent, m^e de Postes, 202

Mont-St-Eloy.

Brandt (le vicomte de), 972
Cot, Alphonse, propriétaire, 324
Cot, Auguste, prepriétaire, 602
Desfontaines, Martin, cultivateur, 409
Delecourt, Hypolite, cultivateur, 201
Dubron, Alexandre, cultivateur, 405
Dubron, Dominique, cultivateur, 579
Pinta fils, fabricant de sucre, 910

Neuville-Saint-Vaast.

Colas, Albert, propriétaire, 333
Delplace, Albert, brasseur, 202
Deusy, Auguste, cultivateur, 320
Deusy, Constant, cultivateur, 244
Dufour, Henri, notaire, 426
Godard, Alexandre, cultivateur, 246
Godard, Philippe, colporteur, 313
Hay, Auguste, cultivateur, 228
Hay, Joseph, cultivateur, 243
Morel, François, cultivateur, 332
Ségard, François, cultivateur. 217
Segard, Joseph, cultivateur, 240
Segard, Prosper, cultivateur, 261

Neuvirœuil.

Humetz, Pierre-Joseph, cultivateur, 386

Oppy.

Duchateau, François, cultivateur, 392
Roisin, Pierre, meûnier, 352

Quiéry-la-Motte.

Defontaine, Auguste, propriétaire, 401
Dupré, Jean-Baptiste, cultivateur, 213
Gourlet-Bruneau, cultivateur, 222
Rohart, Louis, propriétaire, 368

Rouvroy.

Baillencourt (de) dit *Courcol*, 298
Dubrulle, Jacques, conseiller, 675
Desruelles, François, cultivateur, 314
Leclercq, Auguste, cultivateur, 392
Leclercq, Louis, cultivateur, 235
Tamboise, François, cultivateur, 1590

Souchez.

Delabre, Pierre-Joseph, m^e de poste, 271
Lesergeant d'Hendecourt, 1813
Morel, Aubert, propriétaire, 300
Servins d'Héricourt (le comte), 601

Thélus.

Comblet, Auguste, cultivateur, 247
Comblet, Léon, cultivateur, 227
Haverland, Fleury, cultivateur, 216
Minart-Gaillard, cultivateur, 658

Vimy.

Ansart, Jean-Baptiste, cultivateur, 264
Hocq, Auguste, cultivateur, 314
Joncqué, Victor, greffier, 421
Petitpret, Narcisse, notaire, 341
Polard, David, meûnier, 434
Tamboise, Albert, cultivateur, 295
Tamboise, Constant, cultivateur, 295
Tamboise, Louis, maire, 295

CANTON DE VITRY. 81 Électeurs.

Biache-St-Vaast.

Caullet-Jacquart, cultivateur, 349
Defontaine, Ch., f^t de sucre, 388
Demarquilly, Jean-Baptiste, cultivat^r., 262
Lestoquoy fils, meûnier, 229
Lestoquoy, Louis, cultivateur, 824

Brébières.

Broutin, Louis, cultivateur, 275
Leger, Louis, propriétaire, 353
Payen, Aug., propriétaire, 1860
Pilat, Louis, cultivateur, 1109
Saudemont, Pierre, officier de santé, 218

Cagnicourt.

Huré, Louis, maire, 217
Mazy, Auguste, propriétaire, 1233
Tailliandier, Nicolas, 2227

Dury.

Cornaille, Fidèle, cultivateur, 342
Savary, François, cultivateur, 212

Etaing.

Delattre-Vallez, propriétaire, 218
Honoré, Antoine, cultivateur, 305
Honoré, Constant, cultivateur, 282
Legentil-Demory, cultivateur. 574

Eterpigny.

Viltard, Louis, cultivateur, 275
Viltard, Pierre-Joseph, cultivateur, 283
Wartelle, baron d'Herlincourt, 2242
Wartelle d'Herlinconrt, Léon, 3993

Fresnes-lez-Montauban.

Demory, Ch., cultivateur, 212
Hecquet, Aimable, cultivateur, 235

Gouy-sous-Bellone.

Laguilly, Théophile, cultivateur, 227
Mullet, Louis, cultivateur, 238

Hamblain-lez-Près.

Grosdecœur, Fidèle, cultivateur, 353
Parent, Benoit, cultivateur, 415

Haucourt.

Deron, Pierre-Philippe, meûnier, 444
Lonrdel, Jean-Baptiste, cultivateur, 253
Norman, Aug., propriétaire, 220
Norman, Emile, négociant, 473
Norman, François, propriétaire, 312
Norman, Jules, cultivateur, 790

Hendecourt-lez-Cagnicourt.

Croisilles, Hyp., percepteur, 307
Lagrenée, Jean-Baptiste, cultivateur, 230
Ponchard, Pierre, cultivateur, 204
Proyart, Aug., propriétaire et maire, 225
Roger, Ernest, cultivateur, 330

Monchy-lez-Preux.

Caron, Prosper, cultivateur, 210
Damiens-Copon, marchand, 221
Degand, Jean, cultivateur, 232
Deron, Pierre, cultivateur, 226
Fievée, François, cultivateur, 231
Verriez, Fidèle, cultivateur, 232

Noyelle-sous-Bellone.

Chopin, Célestin, cultivateur, 232

Plouvain.

Grard, Désiré, cultivateur, 308
Lodieu, Jean-Baptiste, cultivateur, 208
Soufflet, Jean, cultivateur, 271

Récourt.

Dubois, Ant., maire, 244

Remy.

Delacroix, François, meûnier, 354
Guillebon (De), maire, 780

Riencourt-lez-Cagnicourt.

Bayart, Jean-Pierre, cultivateur, 397
Bayart, Piérre, cultivateur, 228
Dhorne, Jean-Louis, brasseur, 219
Huret, Louis, meûnier, 218
Lagrenet, François, cultivateur, 363
Lenglet, Charles, cultivateur, 206
Savary, Casimir, cultivateur, 371
Tabary, Louis, propriétaire, 356

Rœux.

Castelain, Joseph, cultivateur, 267
Le Roux-Duchâtelet, maire, 2203
Wartel-Goudemand, cultivateur, 404

Sailly-en-Ostrevent.

Dubois, Guislain, cultivateur, 326
Foulon, Olivier, cultivateur, 203
Lefebvre-Moullart, cultivateur, 457

Saudemont.

Saudemont, Firmin, cultivateur, 396
Saudemont, Pierre, cultivateur, 255

Villers-lez-Cagnicourt.

Dubois, Charles, cultivateur, 437
Trannin, Aug., cultivateur, 678

Vis-en-Artois.

Caron fils, Louis, cultivateur, 284
Caron père, J.-B. propriétaire, 219
Deron, Nicolas, cultivateur, 321
Deron, Ph., cultivateur, 275

Vitry,

Coppin-Delaby, f^t d'huiles, 246
Dhamelincourt, Aug., cultivateur, 289
Leroy, Théophile, chirurgien, 254
Lheureux, Henri, brasseur, 248
Moullart, Hubert, maire, 751
Vincent-Duquesne, pharmacien, 203

3^e arrondissement électoral.

CANTON DE BÉTHUNE. 182 Électeurs.

Allouagne.

Behin, Jean-Baptiste, meûnier, 291
Devienne, Adolphe, chirurgien, 205
Poitevin, Fortuné, cultivateur, 254
Saison, Antoine, fermier, 880
Tipret, François, brasseur, 226

Annezin.

Leturgie, Jean-Baptiste, cultivateur, 228
Moureau-Ozenne, commandant, 334

Béthune.

Averlant, César, aubergiste, 205
Bachelet, Benoît, huissier, 269
Baillencourt dit Courcol (de), propre. 269
Baillencourt dit Courcol (de), Alex., 265
Baillencourt-Barra dit Courcol (de), 383
Baillencourt-Carrette, Viala, md., 284
Barra, Charles, rentier, 220
Bar-Desgardin, Ch., tanneur, 349
Barra, Désiré, tanneur, 212
Bassecourt (le chevalier de), propre, 320
Baudet-Penin, Joseph, md de charbon, 261
Baynast (le marquis de), propriétre, 1434
Beghin-Bouton, Louis-Aimé, propre, 254
Bellonnet (de), Adolphe, maire, 721
Bellonnet (de), génér. du génie à Paris 571
Boidin, Placide-François, propriétaire 581
Bouton-Dagnière, Eloi, brasseur, 355
Brasier, Benoît, propriétaire, 367
Brasier fils, Benoit, avocat, 208
Brassart, Henri-Louis-J., md de fer, 348
Callart, Pierre, rentier, 208
Calonne-Vandersippe, Louis, propre, 582
Camus, Emile, propriétaire, 305
Capelle, Edouard, brasseur, 237

Caron, Arnould-François, brasseur, 247
Carpentier de Bailliencourt, salineur, 294
Carry de Violaines, agent du Phénix, 259
Cayet, Constant-Liévin, princ. du col. 238
Cremers, Jean-Baptiste, aubergiste, 200
Croisier-Delescolle, Henri, propriét^re, 252
Croisier, Pierre-Paul, quincaillier, 256
Cuvelier, Alexandre, négociant, 216
Cuvelier, Charles, avocat, 295
Decroix, Jules, négociant, 236
Delalleau, rect^r de l'ac. de Poitiers, 201
Delalleau, Alex., avocat à Paris, 724
Delambre, Louis, propriétaire, 234
Deleau, Henri, négociant, 218
Dellisse, Tiburce, fabr. de sucre, 261
Delorne-Dalincourt, propriétaire, 620
Desbrothers, Réné, chef de bataillon, 228
Desmaretz-Lecouffe, propriétaire, 217
Desomer, direct^r des cont. indirectes, 333
Dhaine-Gamot, Narcisse, propriétaire, 261
Dufresne, Auguste, propriétaire, 254
Duponchel, Jacques, propriétaire, 205
Dupré, Pierre-Louis-Thomas, avocat, 407
Duquesne, Antoine, cultiv^r à Essars, 311
Durteste-Fauvez, Omer, propriét^re, 1182
Fauvel-Vaillant, Alexandre, prop^re, 372
Flajolet, Jean-Baptiste, entrepreneur, 374
Flament, Jules, aubergiste, 221
Foratier, Charles, propriétaire, 287
Gamot fils, Fidèle, salineur, 379
Gastebois, Jacques, capitaine en ret., 230
Gayant, Adolphe, m^d de toiles, 314
Gourdin-Durteste, négociant, 412
Gourmetz-Penin, m^d de draps, 206
Guille, Furcy, brasseur, 222
Hanicotte, Jean-Baptiste, propriétaire 211
Hanon-Sénéchal, Vaast, m^d de toiles, 697
Hanquelle, Henri, pharmacien, 208
Héquet, Jean-Guislain, avoué, 316
Herreng, Edouard-François-J., prop^re 717
Hulleu, Jean-B., greffier du tribunal, 1510
Hulleu, Louis-Gaspard, propriétaire 2219
Hurbiez, Aristide, notaire, 371
Hurbiez-Leclercq, Eloi, propriétaire, 676
Hurbiez-Mongy, Louis, propriétaire, 253
Inbona, Antoine, propriétaire, 381
Inbona, Raymond, propriétaire, 208
Jean, Alcide-Eugène, propriétaire, 228
Jean, Alexis-Guislain, propriétaire, 945
Jean, Pierre, propriétaire, 1083
Lamant, Aimable, marchand, 204
Laurent, Honoré, boulanger, 227
Lebon, Dominique, propriétaire, 369
Lebondidier, Ch.-François, m^d., 220
Leclercq, Henri, juge-de-paix, 420
Leclercq, Siméon, propriétaire, 325
Lefebvre-Dupré, président du trib., 414
Legay, Charles, maître de poste, 278
Legay, François, propriétaire, 332
Lequien, Félix-Augustin, sous-préfet, 494
Lereuil, conservateur des hypothèq., 1175
Leroy, Amédée, docteur, 212
Leroy, Louis-Joseph, juge, 218
Maës, Hugues-Joseph, curé-doyen, 209
Manessier, Augustin, salineur, 231
Manessier-Guilbert, aubergiste, 206
Manessier-Soyez, propriétaire, 224
Marchand, Joseph, ch.-major retraité 109
Marle, Ad., propriétaire, 204
Masclef, Victorien, avoué, 313
Monbrun, Louis, négociant, 204
Morel, Achille, m^d de vins, 283
Odelle-Bailly, aubergiste, 219
Outrebon, Ch., ferblantier, 264
Outrebon-Leclercq, ferblantier, 230
Paquet, Noël, m^d de vins, 249
Perard, Henri, médecin, 219
Perard, Ch., pharmacien, 468
Penet, Louis, agent d'assurances, 234
Pouchain-Dassonval, aubergiste, 239
Prou-Durasnel, propriétaire, 264
Raparlier, Benoit, propriétaire, 724
Richebez, Jean-Charles, notaire, 244
Saint-Bauzille, vérificat^r de l'enreg^t, 225
Saison, Ernest, propriétaire, 223
Sauvage-Collart, épicier, 216
Sauvage, Narcisse, docteur, 242
Soyez, Jean-Charles, brasseur, 242
Tantellier, Ch., m^d mercier, 264
Vallage-Desbrosses, m^d de charbon, 266
Vasseur, m^d de tourbes, 320
Vincent-Desrameaux, m^d bijoutier, 209
Vincent-Vaillant, orfèvre, 262
Viscart-Viez, aubergiste, 234
Wagnan-Delasay, boucher, 215
Wavrin, Aug., recev^r de l'enreg^t, 356
Bart, brasseur, (par *omission*), 218

Choques.

Antrique-Obry, brasseur, 269

Dubar, Regis, cultivateur, 286
Gamblin-Minart, aubergiste, 336
Lefebvre, Etienne, cultivateur, 227
Lustre, Etienne, chirurgien, 321
Magniez, Boniface, propriétaire, 278
Marsil, Jean, cultivateur, 209
Marsil, fils, Jean-Baptiste, 306
Martin, Pierre, propriétaire, 741
Pottier-Souillard, cultivateur, 400
Sénéchal, f^t de sucre, 1393

Essart.

Carpentier, Augustin, cultivateur, 308
Flahaut, Florent, cultivateur, 316
Fauvez, Jules, meûnier, 215
Prou-Dubois, maire, 423
Wibaux, Auguste, cultivateur, 223

Fouquière-lez-Béthune.

Cousin, Pierre, lieutenant-colonel, 282
Delelis, Florentin, propriétaire, 1933
Delelis-Goudemez, 2362
Doresmieulx, Ch., propriétaire, 684

Hinges.

Bernard, François, cultivateur, 274
Deloux, Ch., cultivateur, 343

Labeuvrière.

Bassecourt, Ferdinand, cultivateur, 560
Bouxin, Louis, cultivateur, 349
Delallau, Placide, cultivateur, 320
Marsille, André, cultivateur, 368

Lacouture.

Allain, Louis, propriétaire, 223
Carrez, Constant, fermier, 289
Cassel, Pierre-François, cultivateur, 233
Delisse, Amand, cultivateur, 222
Delebarre, François, cultivateur, 235
Devaux, Bernard, fermier, 323
Legrand, Louis, fermier, 570
Maux, Pierre-Joseph, meûnier, 329

Lapugnoy.

Foucault, (De) propriétaire, 619
Pruvost. Benoit, propriétaire, 331
Raoult, Regis, propriétaire, 241
Toursel, Guillaume, propriétaire, 224
Toursel, Louis, propriétaire, 239

Locon.

Bourdrel, Philippe, cultivateur, 246
Delory, Cyr, propriétaire, 246
Daine, Adrien, cultivateur, 327
Levecque, Antoine, cultivateur, 246
Manessier-Haubourdin, 368
Panier, Auguste, cultivateur, 255

Oblinghem.

Pottier, Jean, cultivateur, 401

Vendin-lez-Béthune.

Bollet, Guislain, cultivateur, 404
Villain, Pierre, fermier, 224

Verquigneul.

Hurtrel, Georges, maire, 310

Verquin.

Annebicque, Louis, cultivateur, 204
Calonne, Louis, f^t de sucre, 245
Grenet de Florimond, propriétaire, 1347

Vieille-Chapelle.

Daquin, Louis, brasseur, 675

CANTON DE CAMBRIN. 81 Electeurs.

Auchy-lez-La Bassée.

Bavière, Albert, cultivateur, 205
Boulon, François, propriétaire, 207
Mathon, Auguste, maire, 704

Beuvry.

Bocquet, Cyr-Louis, cultivateur, 207
Caron, Augustin, huissier, 227
Delehelle, Xavier, propriétaire, 846
Duquesnoy, Hyac., notaire, 449
Hoyez, Pierre-Louis, cultivateur, 242
Gallet, Louis, cultivateur, 283
Maniez, Aristide, propriétaire, 201
Salingue, Nicolas, maréchal ferrant, 376
Somville, Ignace, cultivateur, 265
Warengheim, Célestin, brasseur, 261
Wibaux, Léonard, brasseur, 306

Billy-Berclau.

Boulanger, Alex., cultivateur, 226
Cautel, Arnould, cultivateur, 232
Dubois, Nicolas, cultivateur, 252
Le Roy, Louis, cultivateur, 1500
Pannier, Augustin, cultivateur, 202

Cannier, Benj., cultivateur, 270
Sauvage, Charles, cultivateur, 246
Sauvage, Phil., cultivateur, 408
Veron, Antoine, cultivateur, 265
Veron, François, cultivateur, 235
Veron fils, Nicolas, cultivateur, 200
Wacquez, Félix, f^t de sucre, 383

Cambrin.

Pecqueur, Ferdinand, cultivateur, 268
Villers-au-Tertre, (le comte de), Lamb., 396
Villers-au-Tertre, (le comte de), Vict., 445

Cuinchy-lez-La Bassée.

Boulinguez, J.-B., cultivateur, 473
Bruneau, François, cultivateur, 628
Charlet, Maximilien, cultivateur, 221

Douvrin.

Bavière, Benoit, cultivateur, 349
Beghin, fabricant de briques, 225
Courouble, Alex., cultivateur, 299
Couturiez, Aug., cultivateur, 441
Crepaux, Louis, cultivateur, 411
Delafons, (baron de Mélicocq), 460
Delecourt, Théop., brasseur, 203
Descamps, Constant, 279
Lecocq, François, f^t de sucre, 285
Lenglin, Eloi, f^t de sucre, 380
Lirdeman, J.-B., cultivateur, 793
Secret, Denis, cultivateur, 212

Festubert.

Brasme, Louis, cultivateur, 411
Duretz, Ph., cultivateur, 246
Jourdain, Aug., chirurgien, 222
Pannequin, Désiré, cultivateur, 239
Vincent, Louis, cultivateur, 248

Givenchy-lez-La Bassée.

Debourrez, François, cultivateur, 296

Haisnes.

Bavière, Alexandre, notaire, 676
Lorthiois, Pierre-Louis, cultivateur, 223

La Bourse.

Flahaut, Joseph-Franç., cultivateur, 1145
Hennebelle, Pierre, cultivateur, 372

Noyelles-lez-Vermelles.

Pronier, Jean-Baptiste, f^t de sucre, 277

Richebourg-l'Avoué.

Bavière, Augustin, cultivateur, 287
Becquart, Charles, maire, 337
Carlier, Denis, cultivateur, 220
Chavatte, Jean-Baptiste, cultivateur, 372
Legillon, Pierre, cultivateur, 216

Richebourg-St-Vaast.

Billiet, Albéric, cultivateur, 282
Deleplie, Pierre, cultivateur, 203
Dumont, Aug., cultivateur, 221
Maniez, Benoit, f^t de briques, 361
Martin, J^n., cultivateur, 228
Mouquet, Charles, maire, 271

Sailly-La-Bourse.

Danson, Ange, chirurgien, 226
Delebecques, Jean-Baptiste, 276
Dollet, Jacques, propriétaire, 482
Lericque, de Rocourt, 400

Vermelles.

Bréhon, Ch. f^t d'huiles, 236
Duwez, François, cultivateur, 310
Pronier, Nicolas, cultivateur, 225
Wattebled, Fidèle, cultivateur, 423

Violaisnes.

Bauchet, Samuel, cultivateur, 207
Delebarre, Xavier, cultivateur, 281
Dubrulle, Pierre, cultivateur, 213
Dubuche, Jean-Baptiste, cultivateur, 280
Guffroy, Éloi, charron, 235
Houpin, Ch., rentier, 239
Paque, Edouard, cultivateur, 210

CANTON DE CARVIN. 104 Électeurs.

Carvin.

Baggio, Antoine-Joseph, m^d, 507
Baggio, Auguste, f^t d'huiles, 263
Baggio, Charles-Antoine, f^t d'huiles, 263
Baggio, Charles-Louis, maire, 1573
Baggio-Demestre, négociant, 227
Bastien fils, Jean-B., f^t de pannes, 305
Beauprez, François, brasseur, 271
Berthe, Jean-Fleuri, f^t d'huiles, 213
Bocquet, Louis, propriétaire, 578

Carlier-Beauprez, m^d de laines, 235
Carré, Victor, propriétaire, 242
Choquet, Auguste, f^t de sucre, 392
Cloquiez fils, André, cultivateur, 241
Cloquiez, Maximilien, cultivateur, 244
Chrétien-Mouquet, Adrien, 256
Debéthune-Dupont, cultivateur, 272
Decarnin, Henri, m^d de grains, 232
Dedourge, Druon, m^d de grains, 357
Deletombe, François, m^d de grains, 306
Deligne, Ferdinand, f^t de sucre, 242
Demonchy fils, Louis, m^d de bois, 226
De Robespierre, Louis, salineur, 318
Dubois, Augustin, notaire, 947
Dupire, Charles, amidonnier, 283
Duprez, Charles, aubergiste, 345
Dutilleul, Etienne, propriétaire, 371
Frémeaux, Eugène, maître de poste, 349
Garez, Ch., juge-de-paix, 1798
Garez-Leroy, Ch., docteur, 373
Gauwain, Victor, notaire, 669
Heulte, Omer, tanneur, 452
Heulte, Omer, tanneur, 406
Laloy, Jean-Baptiste, salineur, 379
Létienne, Antoine, propriétaire, 313
Létienne fils, Antoine, 783
Menu-Lalloux, François, cultivateur, 229
Mouton, Procope, cultivateur, 310
Peltier, Charlemagne, avocat, 622
Pipelart-Cloquier, f^t de pannes, 219
Pipelart, Edouard, f^t de pannes, 214
Pollet, Pierre, cultivateur, 224
Reufflet, Célestin, notaire, 341
Ringo, Jean-Baptiste, propriétaire, 375
Ringo, Désiré, distillateur, 223
Rohart, Louis, cultivateur, 226

Courcelles-lez-Lens.

Duprez, Louis, cultivateur, 553
Moullart, Augustin, cultivateur, 373
Vilain, Louis, cultivateur, 212

Courrières.

Breton, Louis, propriétaire, 237
Cordier, Dominique, cultivateur, 277
Hornet, Adolphe, brasseur, 277
Lesire, Ignace, cultivateur, 224
Thedrel, Léonard, meûnier, 240

Dourges.

Gruyelle, Alex., maire, 1141
Hélin, Pierre, cultivateur, 378

Evin-Malmaison.

Dujardin, Géry, maire, 225
Guyot, Juvénal, m^d, 236
Jacquart, Hippolyte, propriétaire, 247

Hénin-Liétard.

Béharelle, Louis, prop^re à Douai, 529
Bruneau, Pierre, cultivateur, 455
Caullet, Jean-Augustin, propriétaire, 481
Caullet, Jean-Aug.-Joseph, directeur, 3126
Caullet, Alexis, m^d de vins, 281
Caullet-Martinet, cultivateur, 245
Charton, Adolphe, pharmacien, 256
Dautricourt, Ch., m^d de vins, 227
Debonte, François, cultivateur, 298
Debonte, Ignace, adjoint, 291
Deladerrière, Ch., cultivateur, 248
Delpy, Guillaume, propriétaire, 200
Demarquette, Napoléon, docteur, 339
Dernaucourt, Etienne, brasseur, 285
Duquesnoy, Jean-Baptiste, cultivateur, 211
Froissart, Dominique, cultivateur, 216
Galand, Louis, cultivateur, 272
Galand, Philippe, meûnier, 453
Gourlez, Benoit, cultivateur, 235
Gourlez, Augustin, brasseur, 251
Lewalle, Constantin, percepteur, 213
Lucas-Bridoux, Louis, cultivateur, 420
Poirez-Bootz, Hippolyte, salineur, 316
Sénéchal, François, maire, 449
Wantier-Froissart, Ch., brasseur, 411
Wiart, Henri, chirurgien, 264

Le Forest.

Caullet, Eugène, propriétaire, 883
Dorgnier, Augustin, brasseur, 245
Hennet, Antoine, propriétaire, 231
Pollet, Jean-Baptiste, brasseur, 217
Pollet, J.-B., (fils de Marc), rentier, 209
Pollet fils, Jean-Baptiste, cultivateur, 294
Poret, Cyriaque, cultivateur, 361
Royaux, Omer, propriétaire, 237
Vallin, Augustin, propriétaire, 201
Vallin, Cyrille, percepteur, 231
Villette, Louis, cultivateur, 212

Montigny-en-Gohelle.

Cadart, Anicet, desservant, 231
Detève, Elie, maire, 747
Gourlet, Alexandre, cultivateur, 561
Tondelier, Pascal, cultivateur, 583

Noyelle-Godault.

Dautricourt, Jacques, épicier, 290
Lagache, Joseph, cultivateur, 261
Lefebvre, Jean-Baptiste, cultivateur, 288
Thédrel, Joseph, cultivateur, 209

Oignies.

Dussart, Joseph, m^d^, 219

CANTON D'HOUDAIN. 113 Électeurs.

Barlin.

Brige, Maurice, cultivateur, 241
Cousin, Auguste, fermier, 249
Depretz-Carlin, Louis, cultivateur, 211
Hermary-Parent, propriétaire, 494
Parent fils, Louis, propriétaire, 491

Bouvigny-Boyeffles.

Collart, Jean-Baptiste, propriétaire, 207
Gouillart, Benoit, brasseur, 249
Herreng, Bon-Louis, propriétaire, 1326
Mayeur fils, cultivateur, 205

Bruay.

Autricque, François, cultivateur, 202
Salomé, Louis, cultivateur, 223

Calonne-Ricouart.

Bailly, Bruno, cultivateur, 212
Defontaine, Léandre, cultivateur, 289
Sergeant, François, cultivateur, 249

Camblain-Châtelain.

Bourgois, Auguste, meûnier, 306
Fremeaux, Alexandre, juge-de-paix, 380
Occre, Fidèle, fermier, 266
Occre fils, Hyppolite, fermier, 213

Caucourt.

Carré-Collart, Louis, cultivateur, 301

Divion.

Beaucourt, Ferdinand, brasseur, 415
Bernard (comte de Calonne), 993
Brongniart, Ambroise, cultivateur, 298
Brongniart, François, cultivateur, 282
Genevières (de), Joseph, propriét^re^, 2037
Pescz, Henry, cultivateur, 285
Pontfort, Adolphe, cultivateur, 358

Drouvin.

Bécu, Jean-Baptiste, maire, 219

Estrée-Cauchy.

Beaucamp, Jean-Baptiste, prepriétaire, 572
Beâuvois-Defontaine, propriétaire, 200
Caurez, Charles, cultivateur, 212
Delautre, Edouard, salineur, 213
Lefebvre, Nicolas, propriétaire, 448
Noé, Louis, cultivateur, 228

Fresnicourt.

Berghes (le prince de), Charles, 2243
Caudrón, Jean-Baptiste, cultivateur, 235

Gauchin-Légal.

Vasseur, Antoine, filateur, 220

Gosnay.

Denoyelles, Jean-Baptiste, maréc.-fer, 228
Lemaire-Norbert, percepteur, 266
Lemaire-Donze, propriétaire, 546
Tripier-Devos, fabr. de serrures, 657

Gouy-Servin.

Devienne, Nicolas, cultivateur, 223

Haillicourt.

Deleplanque, Fidèle, cultivateur, 290
Dersin, Fructidor, cultivateur, 211
Froment, François, cultivateur, 354
Lebrun, Liévin, cultivateur, 220
Lucas, Godefroy, propriétaire, 230
Marche, Aimé, propriétaire, 217

Hersin-Coupigny.

Bavière, Félix, brasseur, 295
Devicq, Charles, propriétaire, 445
Ducarin, Louis, propriétaire, 384
Fauquette, Antoine, notaire 217
Fauquette fils, François, cultivateur, 248
Jacquemont, Jean-Bap., cultivateur, 1059
Héringuez, Ferdinand, f^t^ de pannes, 249
Lemaire, Antoine, distillateur, 231
Pegard, Jean-Philippe, f^t^ de pannes, 218
Taverne de Mont d'Hiver, propriét^re^, 2061

Hesdigneul.

Delory, André, maire, 339

Delory, Auguste, cultivateur, 265
Delory, Henri, propriétaire, 273

Houchain.

Becu, Placide, cultivateur, 244
Copin, Philippe, maire, 213
Thorel, Pierre, cultivateur, 449

Houdain.

Boyaval, Jean-Baptiste, cultivateur, 344
Carré, Louis, meûnier, 231
Charlet, Constant, pharmacien, 223
Delautre, Jean-Baptiste, cultivateur, 230
Devienne, François, chirurgien, 292
Durand, Jean-Baptiste, cultivateur, 206
Fromont, Louis, brasseur, 231
Guilluy, François, distillateur, 214
Lequien, Auguste, négociant, 311
Lequien, Stanislas, propriétaire, 1572
Lequien-Dumont, notaire, 211

Labuissière.

Buchart, Jean-Philippe, f^t^ d'huiles, 232
Dautriche, Alexandre, f^t^ d'huiles, 205
Demadre, Charles, propriétaire, 1728
François-Desvachaux, maire, 207

Maisnil-lez-Ruitz.

Beharelle, Augustin, cultivateur, 344
Damiens, Louis, cultivateur, 255
Fleury, Jean-Baptiste, cultivateur, 213
Gottran, François, cultivateur, 404

Marles.

Carlier, Thomas, géomètre, 393
Gamblin, Philippe, cultivateur, 228

Nœux.

Beharelle, Lucien, cultivateur, 259
Delassus, Nicolas, f^t^ de sucre, 278
Duquesnoy, Jean-Baptiste, cultivateur, 317
Lesert, Jean-Baptiste, maire, 203
Lesert, Joseph, cultivateur, 267
Lesert-Duquesne, Adrien, cultivateur, 250
Lesert-Duquesne, Julien, cultivateur, 241

Ourton.

Caullet, Augustin, maire, 258
Caullet, Charlemagne, meûnier, 463
Maître-Pierre, carossier, 226

Ranchicourt.

Damiens de Ranchicourt, Oscar, p^re^., 1939

Rebreuve.

Beltremieux, François, cultivateur, 203
Wartel-Delmotte, Louis, cultivateur, 231
Wicart, Louis, maire, 388

Ruits.

Calonne-Hennebelle, distillateur, 261
Sénéchal, Célestin, cultivateur, 276

Sains-en-Gohelle.

Bacon, Hugues, propriétaire, 1600
Rivlois, Fidèle, cultivateur, 282
Rivlois-Pecqueur, fab. de sucre, 388

Servins.

Caurez-Martin, cultivateur, 220
Lenfant, Jean-François, cultivateur, 492
Lenfant, Joseph, cultivateur, 338
Noé, Guislain, cultivateur, 226

Vaudricourt.

Beaulincourt (de), Enguerrand, 211
Beaulincourt (le comte de), 368
Beaulincourt (de), capitaine, 211
Beaulincourt (de), Gustave, 211
Lombart, propriétaire-cultivateur, 243

CATON DE LAVENTIE. 117 Électeurs.

Fleurbaix.

Boidin, Albert, cultivateur, 564
Charlet, Mathieu, cultivateur, 228
Cochet-Brasmes, Auguste, cultivateur, 217
Decourcelle, Eugène, propriétaire, 295
Delebarre, Jean-François, cultivateur, 220
Desmulier, Jean-Etienne, cultivateur, 327
Dewisme, Pierre-Franç., cultivateur, 229
Dhaine, Henri, notaire, 479
Duquesne, Alexandre, cultivateur, 326
Du Retz, Louis, cultivateur, 498
Feutré, André, cultivateur, 270
Grave, Louis, cultivateur, 342
Hennion, Jean-Baptiste, cultivateur, 212
Lejosne, Pierre-Louis, cultivateur, 226
Leplus, Jean-Baptiste, cultivateur, 206
Martin-Verdier, cultivateur, 317
Nory, Pierre, cultivateur, 343
Perche, Jean-François, fermier, 279

Peucelle, Jean-François, maire, 247
Pollet, Narcisse, médecin, 255
Quennelle, François, cultivateur, 344
Sauvage, André, maréchal-ferrant, 265

Laventie.

Baron, Louis, meûnier, 302
Barrois, Pierre, cultivateur, 304
Becquart, Henri, notaire, 356
Beghin, Louis, md de vins, 529
Billaux, Honoré, cultivateur, 238
Boidin, Auguste, cultivateur, 362
Bournonville, Jean Bap., cultivateur, 248
Carlier, Jean-Baptiste, meûnier, 203
Delebarre, Fidèle, meûnier, 268
Delebarre, Victorien, cultivateur, 320
Delebecque, Germain, député, 768
Deleboé, Guislain, fermier, 204
Delepine, Augustin, fermier, 225
Delepine, Louis, meûnier, 231
Denis, Jean-Baptiste, cultivateur, 227
Devaux, Hyacinthe, propriétaire, 259
Duretz, Guislain, fr d'huiles, 218
Fruchart, Henri, cultivateur, 245
Grard, Louis, vétérinaire, 387
Grard, propriétaire-vétérinaire, 436
Hugue, Séraphin, cultivateur, 203
Legrand, Augustin, propriétaire, 201
Legrand, Jacques, propriétaire, 211
Legrand, Valentin, fr d'huiles, 224
Legris, Jean-Baptiste, cultivateur, 374
Levaast, Jean-Baptiste, cultivateur, 216
Lhernont, François, cultivateur, 282
Meaux, Ch., cultivateur, 257
Quintrel, Louis-François, cultivateur, 344
Roussel, Pierre, cultivateur, 268
Salomez, Fidèle, cultivateur, 235
Sénéchal, Ch., cultivateur, 201
Taffin, Jules, md de draps, 220
Taffin-Facon, propriétaire, 201
Taffin, Paul, propriétaire, 331
Toulouse, Pierre, cultivateur, 428
Vermés, Louis, cultivateur, 220
Willebien, Valent., cultivateur, 331

Lestrem.

Boutte, Georges, meûnier, 240
Brehon, François, meûnier, 223
Buge, Jean-Baptiste, cultivateur, 207
Cassez, Charles-Louis, cultivateur, 275
Defaux, Aug., cultivateur, 339
Delannoy, Ph., cultivateur, 219
Delebarre, François, cultivateur, 262
Delebarre, Louis, cultivateur, 240
Delesalle, Louis, cultivateur, 445
Denœux, Pierre, cultivateur, 201
Denœux, François, cultivateur, 328
Denœux, Joseph-François, cultivateur, 222
Devaux, André, cultivateur, 211
Devaux, Xavier, cultivateur, 211
Gruson, Pierre-André, cultivateur, 242
Guaquière, Xavier, cultivateur, 238
Hennebelle, François, percepteur, 273
Jacquemont, François, cultivateur, 328
Lefrancq, Jean-Baptiste, cultivateur, 239
Lefrancq, Xavier, propriétaire, 730
Legrand, Josué, meûnier, 228
Macquart, Justin, propriétaire, 2152
Messéant, Jean-Baptiste, cultivateur, 288
Traisnel, Jean-Baptiste, cultivateur, 295
Traisnel, Xavier, cultivateur, 217

Lorgies.

Appourchaux, Henri, cultivateur, 206
Bouquet, Dieudonné, cultivateur, 249
Brasme, François, propriétaire, 272
Delebarre, Math., propriétaire, 204
Deruelle, Pierre, cultivateur, 255
Delebecque, Ch.-Aug., cultivateur, 211
Ghequière, Th., cultivateur, 274
Mazure, Ant., cultivateur, 726

Neuve-Chapelle.

Bruneau-Donat, propriétaire, 211
Cuvelier, Anselme, cultivateur, 320
Mortreux, Jacques, brasseur, 202

Sailly-sur-la-Lys.

Barbry-Beequart, Jean-B., épicier, 228
Barbry-Huchette, Alexis, blanchisseur 216
Beccue-Bourel, Math., cultivateur, 247
Candelle-Legrand, H., cultivateur, 243
Cornat, César, chirurgien, 271
Descamps, Adrien, propriétaire, 256
Desfossez, Jean-Baptiste, cultivateur, 209
Deweine, J.-J., blanch. de toiles, 269
Dommesent, Jean-B., bl. de toiles, 240
Dubus, Jean-Baptiste, cultivateur, 283
Duponchel, Jean-Bap., cultivateur, 271
Garcette, François, blanch. de toiles, 218

Lebleu, Philippe, brasseur, 1463
Lebleu, Philippe-André, cultivateur, 239
LeRoy, Augustin, maire, 280
Le Roy, Louis, juge-de-paix, 230
Luttun, François, cultivateur, 213
Padier, Jacques, cultivateur, 294
Perche, Cyr-Aimable, cultivateur, 341
Salomez, Fidèle, cultivateur, 235
Vermont, Pierre, fabricant, 266

CANTON DE LENS. 101 Électeurs.

Aix-Noulette.

Beaulaincourt (le comte), 727
Caullet, Raimond, cultivateur, 234
Delay-Leclercq, Pierre, chirurgien, 226
Dusaussoy, Jean-Baptiste, cultivateur, 277
Huret, Philippe, cultivateur, 220
St-Michel (de), André, cultivateur, 217
St-Michel (de), Joseph, propriétaire, 230
Dieu, Charles, cultivateur, 392

Annay.

Dufour, Charles, cultivateur, 206
Garez, Jean-Michel, cultivateur, 283
Goubez, Ch.-Fr., cultivateur, 285
Hochedez, Jean-Michel, cultivateur, 261

Bénifontaine.

Catty, Louis, cultivateur, 219
Doby, Joseph, cultivateur, 403

Bilty-Montigny.

Bailliencourt dit Courcol (de), 340
Duquesne, Benoit, cultivateur, 443
Tourtois, Charles, cultivateur, 430

Bully.

Carlier, Charles, maire, 202
Caupin, Jean-Martin, percepteur, 213
Guilbert fils, Jean-Bapt., cultivateur, 259
Robillard, Charles, cultivateur, 201

Fouquières-lez-Lens.

Caron, Jean-Pierre, cultivateur, 238
Carpentier, Charles, cultivateur, 376
Desruelle, Louis, f[t] d'huiles, 314
Dubron, Jean-Baptiste, cultivateur, 611

Grenay.

Brasme, Éloy, maire, 286

Harnes.

Corroyer, Charles, brasseur, 402
Delvalle, Amand, brasseur, 280
Delvallez, Henri, propriétaire, 219
Delvallez, Pierre-Joseph, cultivateur, 258
Demarquette, Jacques, ex-professeur, 274
Herlin-Cuvelier, Romain, cultivateur, 203
Lucas, Jean-François, cultivateur, 206
Maréchal, Dominique, cultivateur, 234
Maréchal fils, Charles, cultivateur, 247
Thellier, Edouard, cultivateur, 310
Tredez, Louis, m[d] de charbon, 264
Try-Wantier, Honoré, cultivateur, 216

Hulluch.

Bertoult (de), Arnouts, propriétaire, 813
Bertoult (le baron), Arnouts, prop[re], 855
Bonnel, Jean-François, propriétaire, 419
Bottin, Pierre-François, maire, 243
Lobidel, Ch., cultivateur, 370
Lobidel, Pierre-Antoine, cultivateur, 299
Wacquez, Jean-Baptiste, cultivateur, 263

Lens.

Beaucourt, Albert, propriétaire, 630
Béhal, Augustin, propriétaire, 375
Bonvarlet, Joseph, f[t] d'huiles, 243
Boudry, Pierre, notaire et maire, 294
Bruneau, Jean-Baptiste, cultivateur, 206
Caille, Charles, notaire, 269
Crespin, Amé, doyen, 230
Crespin, François, propriétaire, 355
Decrombecques, Guisl., M[e] de Poste, 264
Delabre, Charles, cultivateur, 943
Douchez, François, brasseur, 241
Hugot, Justin, m[d] de vins, 237
Marcadet, Emile, cultivateur, 331
Raison, Louis, f[t] d'huiles, 353
Roussel, Amable, propriétaire, 349
Roussel, Gabriel, aubergiste, 285
Roussel, Joseph, brasseur, 280
Roussel, Thomas, prêtre, 404
Selosse, Charles, propriétaire, 226
Varlet, Charles, juge de paix, 253

Liévin.

Caron, Pierre-Antoine, cultivateur, 287
Carpentier, Adrien, cultivateur, 203
Deligne, Henri, cultivateur, 1318

Defontaine, Benjamin, propriétaire, 1498
Laurent, cultivateur, 386

Loison.

Hache, Louis, propriétaire, 527
Herlin, Placide, meûnier, 235
Moreaux, Gabriel, cultivateur, 228

Loos.

Leclercq, Pierre, cultivateur, 242
Lefebvre, principal au collége de Lille, 253
Maniez, Alexandre, f^t d'huiles, 261
Maniez, Isidore, cultivateur, 234

Mazingarbe.

Beharelle, Placide, cultivateur, 335
Beharelle, Xavier, propriétaire, 218
Guffroy, Auguste, cultivateur, 230
Henneguet, Benoit, cultivateur, 234
Henneguet, Jean-Baptiste, cultivateur, 226
Henneguet, Jean, cultivateur, 215
Parent-Beharelle, propriétaire, 237

Meurchain.

Courtecuisse, Léonard, cultivateur, 266
Nocq, Etienne, maire, 255

Noyelles-sous-Lens.

Douchet, Amand, brasseur, 237
Toulouse, Augustin, propriétaire, 310

Pont-à-Vendin.

Bachelet, Louis, f^t d'huiles, 310
Barez, Alexandre, maire, 756
Huttin, Nicolas, m^d de grains, 236

Salleau.

Breda, Alexandre, cultivateur, 218
Cresson, Bernard, cultivateur, 201
Tamboise, Joseph, propriétaire, 564

Vendin-le-Viel.

Blondel d'Aubers, maire, 1386
Delvallez, Jean-Baptiste, 250
Druon, Louis, propriétaire, 205

Wingles.

Gaillard, Ch., f^t d'huiles, 202
Gaillard, Jean-Baptiste, f^t d'huiles, 200
Manessiez, f^t de briques, 215
Marquilly, meûnier, 327

Busnes.

Bollet, Jacques, cultivateur, 242
Lenoir, Charles, propriétaire, 657
Leriche, François, meûnier, 280
Menche, Auguste, juge-de-paix, 457
Thulliez, Louis, cultivateur, 877
Vrau, Pierre, propriétaire, 225

Calonne-sur-la Lys.

Cantraine, Charles, cultivateur, 260
Costenoble, Pierre, m^d herbager, 335
Fauqueur, Alexandre, cultivateur, 239
Gombert, Henri, cultivateur, 211
Hamant-Cointe, chirurgien, 220

Gonnehem.

Beghin, Napoléon, notaire, 306
Behin, Jean-Baptiste, meûnier, 345
Delmaire, François, cultivateur, 309
Desmaretz, Jean-Baptiste, prop^re., 280
Dupuis, Pierre, cultivateur, 548
Duquenne, François, cultivateur, 258
Dusauchoy, Ignace, cultivateur, 246
Inbona, François, cultivateur, 206
Inboda, Jean-Baptiste, cultivateur, 296
Letoutte, Célestin, cultivateur, 355
Mantel, François, cultivateur, 214
Martel, Auguste, cultivateur, 271
Martin, François, cultivateur, 209
Martin, Louis, propriétaire, 567

Guarbecque.

Coubronne, François, cultivateur, 255
Depretz, Aimable, cultivateur, 276
Ivain, Antoine, cultivateur, 401
Mantel, Philogone, cultivateur, 293

Lillers.

Bailly, Alexis, brasseur, 259
Berode, Alexis, propriétaire, 222
Berode, Dominique, tanneur, 737
Berode, François, propriétaire, 310
Brongniart, Cornille, propriétaire, 336
Brongniart, François, brasseur, 791
Boucqsault, Victoric, cultivateur, 208
Clerbout, François, propriétaire, 238
Dacquin, Narcisse, propriétaire, 472
Dautremer, François, négociant, 1241

Delaleau, Jacques, médecin, 745
Delaleau-Coiffette, propriétaire, 386
Deliles-Delobelle, aubergiste, 234
Delescolle, Joseph, médecin, 249
Delory, François, marchand, 236
Derome-Decroix, distillateur, 230
Divys-Duez, salineur, 269
Dissaux, Pierre, aubergiste, 232
Fouler (comte de Relingue), 1923
Ganti, (le marquis de) 446
Guille, Philippe, propre à Douai, 437
Hulleu, Alexandre, notaire, 229
Laversin, Jacques, cultivateur, 215
Laversin, Jean, fr d'huiles, 289
Laversin fils, Louis, cultivateur, 234
Lecouffe, Victor, brasseur, 510
Lefebvre-Laversin, cultivateur, 452
Lobry, Elie, mercier, 255
Macaux, Adrien, md de fer, 233
Macaux, Philippe, propriétaire, 261
Pigouche-Nepveu, brasseur, 1663
Proncer, Constantin, propriétaire, 487
Richebez, Jean-Baptiste, cultivateur, 217
Richebez, Zéphirin, cultivateur, 225
Thuilliez-Macaux, brasseur, 229
Vaast, Jean-Baptiste, cultivateur, 569
Valquenart, Aug., aubergiste, 300

Montbernanchon.

Delobel, Paul, propriétaire, 274
Singer, César, fr d'huiles, 247

Robecq.

Bailly, Albert, propriétaire, 325
Cantraine, Constantin, propriétaire, 279
Dhaine, François, cultivateur, 258
Daulez, Séraphin, chirurgien, 217
Dutailly, Louis, cultivateur, 262
Lefebvre, Pierre, cultivateur, 325
Mullet, François, cultivateur, 282

St-Venant.

Belly, Ferdinand, receveur, 302
Bodel, François, cultivateur, 239
Broignart, Antoine, cultivateur, 254
Cappe-Deliers, propriétaire, 287
Conseil, Aimable, propriétaire, 224
Conseil, François, propriétaire, 364
Conseil-Petitpré, cultivateur, 203
Denis, Louis, propriétaire, 280
Denissel, Auguste, propriétaire, 237
Denissel, Célestin, brasseur, 418
Deprevenant, brasseur, 357
Flament-Duhamel, marchand, 312
Fumery, Antoine, propriétaire, 355
Fumery, François, propriétaire, 572
Guerbois, Pierre, fermier, 211
Lissacq-Fleury, notaire, 324
Lotte, Auguste, aubergiste, 260
Lotte, Ferdinand, propriétaire, 535
Masse, Pierre, percepteur, 345
Playoust-Loridan, md de charbon, 254

CANTON DE NORRENT-FONTES. 85 électeurs.

Ames.

Degand, Amand, meûnier, 219

Amettes.

Crépin, Justin, cultivateur, 204
Ferniclay fils, Bon, cultivateur, 265

Auchel.

Petain, Benoît, cultivateur, 221

Auchy-au-Bois.

Bazin, Séraphin, fr d'huiles, 210
Lomel, Louis, cultivateur, 221
Milon, Charles, cultivateur, 329

Berguette.

Boulanger, Benoît, meûnier, 405
Willay, Alexandre, cultivateur, 286

Blessy.

Glachon, François, cultivateur, 260
Ibert, Ch., capitaine retraité, 101
Levasseur de Bambecque, 1250

Bourecq.

Boitel, Auguste, cultivateur, 235
Brassart, Pierre-Joseph, propriétaire, 417
St-Laurent (de), Amédée, propriétaire 1023

Cauchy-à-la-Tour.

Hanotel (d'), François, propriétaire, 1091

Ecquedecques.

Barrois, Paul, fermier, 235

Estrée-Blanche.

Leleu, Jean, cultivateur, 251
Vanvincq, Aug., cultivateur, 275

Ferfay.

Flament, Célestin, cultivateur, 471
Thelliez, Philippe, cultivateur, 301

Ham.

Coubronne, Augustin, cultivateur, 377
Coubronne, Félix, f^t de sucre, 364
Duquesne, Auguste, cultivateur, 242
Le Roy, Jean-Baptiste, meûnier, 204

Isbergues.

Toulotte, Augustin, cultivateur, 200

Lambres.

Fiévet, Henri, cultivateur, 425
Hermant, Ch., cultivateur, 399
Hermary, Jean-Baptiste, brasseur, 431
Levecque, Augustin, f^t de sucre, 324

Lespesses.

Dumas, Philippe, meûnier, 220

Lierres.

Bailly, Pierre, maître de pension, 369

Liettres.

Dehestru, Ph., cultivateur, 386
Ledoux, Pierre, cultivateur, 282
Stope, Benjamin, cultivateur, 203

Ligny-lez-Aire.

Decroix, François, cultivateur, 209
Macaux, Félix, percépteur, 214
Risbourgue, Ch., fabr. de briques, 209
Roche, Ch., cultivateur, 204

Linghem.

Barra, Célestin, cultivateur, 306
Delbreuve, Henri, maire, 205

Lozinghem.

Debeugny d'Hagerue, Amédée, prop^re 650
Debeugny d'Hagerue, Louis, propriét. 235

Mazinghem.

Coubronne fils, cultivateur, 274
Guillebon, (de) Louis, propriétaire, 692
Hermant, Aug., f^t de pannes, 239
Hermary, Albert, cultivateur, 898
Levasseur, Régis, cultivateur, 599

Molinghem.

Douchy, Louis, meûnier, 221
Foulon, Séraphin, cultivateur, 275
Lecocq, Casimir, propriétaire, 218
Lefebvre, Louis, cultivateur, 228
Milon, Casimir, cultivateur, 282
Milon, Charles, cultivateur, 305
Wallart, Augustin, propriétaire, 265

Norrent-Fontes.

Bernard, Jean-Baptiste, brasseur, 295
Candelier, Héliodore, juge-de-paix, 227
Cousin, Pierre, cultivateur, 222
Guille, Louis, percepteur, 233
Hanotte, Pierre, brasseur, 623
Lourme, Philippe, cultivateur, 264
Lourme, Réné, cultivateur, 220
Maës, Jean-Baptiste, cultivateur, 320
Maton, Augustin, propriétaire, 600
Masson, François, cultivateur, 294
Wanbergue, Aug., cultivateur, 406
Wanbergue, Omer, cultivateur, 286
Wanbergue, Philippe, cultivateur, 454

Quernes.

Lemoine, Jean-Baptiste, cultivateur, 238

Rely.

Delestrée, Célestin, cultivateur, 470
Huguet, Pierre-Paul, cultivateur, 216
Pattinier, Aug., cultivateur, 221
Raoult, Aimable, cultivateur, 233
Théry, Liévin, maire, 220

St-Hilaire-Cotte.

Damour, Jean-Baptiste, notaire, 449
Foubert, Pierre, propriétaire, 295
Vaast, Louis, propriétaire, 403

Westrehem.

Boffes, Louis, cultivateur, 2 8
Carpentier, Guislain, cultivateur, 204
Carpentier, Martin, cultivateur, 263
De Wimille, Aug., brasseur, 208
Ivain, Pierre, meûnier, 214

Witternesse.

Bassecourt, Eug., cultivateur, 397
Bizet, Casimir, cultivateur, 219
Brassart, Casimir, propriétaire, 306

4e arrondissement électoral.

CANTON DE BOULOGNE. 390 Électeurs.

Baincthun.

Guche, Prudent, meûnier, 235
Marcq, Jean-Louis, md de bois, 316
Noël, Antoine, propriétaire, 266

Boulogne.

Abot de Bazinghem, propriétaire, 1101
Adam aîné, banquier, 2050
Adam, Charles, négociant, 347
Adam-Carmier, banquier, 744
Adam-Wissocq, banquier, 271
Aniéré-Cornu, notaire, 723
Ballin-Pellereau, propriétaire, 301
Barbaux, Philippe, maître de poste, 563
Barbaux-Malette, boucher, 221
Baret, Jean-Pierre, propriétaire, 309
Baret-Roger, Auguste, marchand, 206
Baret-Ternaux, md de vins, 206
Bavier, André, confiseur, 237
Beaucourt-Mutuel, marchand, 261
Beaudoin-Herbault, md de draps, 211
Bellet-Baret, François, propriétaire, 432
Bellet-Mallet, brasseur, 318
Belvalette, Jacques, carrossier, 276
Belvalette, Pierre, carossier, 261
Bernard, Jacques, avocat, 249
Bernard-Dubois, marchand, 273
Biez-Mamelin, menuisier, 272
Birlé-Morel, imprimeur, 309
Blanquart, Victor, directr des postes, 618
Blanquart de la Barrière, Auguste, 309
Blanquart de la Barrière, Jules, 309
Blanquart-Vermond, horloger, 277
Blondin-Dewisme, capitaine, 220
Bocquet-Georges, contrôleur, 252
Bonnet, Ch., propriétaire, 759
Bonnet, Louis, md fruitier, 244
Bonnet-Sauvage, fr de savons, 277
Borel, Alexandre, contrôleur, 210
Bosson, Ananias, comre., 337
Bosson-Lemaire, cafetier, 309
Boucher-Bourgois, pharmacien, 229
Boucher de Crevecœur, propriétaire, 1480
Bouchez-Carpentier, aubergiste, 874
Bouge, Alexandre, parfumeur, 237
Boulanger-Cato, chaufournier, 281
Bourgain-Dumerseau, voilier, 232
Bourgeois-Lhote, md de vins, 203
Briez-Tetart, md de bois, 210
Broquant-Altazin, propriétaire, 242
Brunet-Sire, professeur, 510
Buron-Lelièvre, propriétaire, 338
Caillette-Duchenne, propriétaire, 264
Calain-Tetard, aubergiste, 233
Carmier-Fontaine, avocat, 492
Caron, Gaston, cordonnier, 538
Caron, Marc, brasseur, 354
Caron de Fromentel, contrôleur, 350
Caron de Fromentel, juge, 519
Cary, Jean-Baptiste, comre., 312
Cary, Pierre, comre., 407
Caux, François, avoué, 389
Caux, Louis, serrurier, 518
Chauveau-Sire, banquier, 841
Chauveau-Soubitez, bijoutier, 226
Cheboeuf-Salmon, pharmacien, 217
Chinot de Fromessent, Albert, propre 900
Chinot de Fromessent, Edouard, pre, 1676
Coillot, Jacques, juge honoraire, 246
Clarté, Louis, serrurier, 285
Codron, François, aubergiste, 265
Connelly-Duval, propriétaire, 310
Coquet, Mathieu, courtier, 323
Cornu-Lasalle, propriétaire, 277
Coulombel Roger, boulanger, 207
Croquelois-Renault, propriétaire, 278
Crouy, aîné, entrepreneur, 221
Crouy, Adolphe, entrepreneur, 365
Cuné-Obert, restaurateur, 276
Cuvillier, François, aubergiste, 406
Dagobert-Leleu, mercier, 217
Dagomet-Berquier, pharmacien, 228
Dangicourt, Prosper, conserv., 316
Debayser, Albert, architecte, 347
Debette-Prevost, boulanger, 313
De Caudavaine, président, 300
Decool, Alexandre, contrôleur, 289
Delacre, Auguste, entr. du gaz, 406
Delahodde-Watel, entrepreneur, 269
Delattre-Haffreingue, md., 226
Delattre-Huret, propriétaire, 219
Delhaye-Lartésien, horloger, 356
Delannay-Ducarnoy, propriétaire, 610

Delegorgue de Rosny, Joseph, 1744
Delpierre-Bourgain, m^d., 228
Delpierre-Delpierre, saleur, 236
Delpierre-Hénin, aubergiste, 256
Delpierre-Warin, saleur, 226
Delpierre-Woisselin, marayeur, 378
Delplanque, Louis, propriétaire, 266
Demarle-Leducq, pharmacien, 492
Deseille-Dusommerard, négt, 511
Deseuille, Urbain, capitaine retr. 267
Deslyons de Feuchin, propriétaire, 1134
Dessaux, Louis, propriétaire, 211
Dewisme, Auguste, f^t de savons, 399.
Dewisme, courtier, 262
Dewisme, Paul, pharmacien, 209
Dewisme, Louis, brasseur, 431
Dorlencourt, Pierre, négociant, 384
Dorlencourt-Maison, marchand, 219
Dougnac, Etienne, propriétaire, 275
Dramard, Hêtre, propriétaire, 466
Dublaisel (le baron), Henri, 488
Ducatel-Hautin, ferblantier, 234
Ducatel-Hautin, corroyeur, 230
Duboc, Victor, m^d de bois, 218
Duchenne-Lasalle, négt, 372
Duchochois, Louis, propriétaire, 431
Duchochois, Charles, charcutier, 341
Duchochois fils, bijoutier, 218
Duchochois-St-Gest, négt, 236
Dunand, Charles, docteur, 706
Dupont, Augustin, propriétaire, 1029
Dupont, Jean, négociant, 355
Dupont-Deulin, courtier, 214
Dupré-Martin, mercier, 210
Dusommerard-Cary, propriétaire, 278
Dutertre, François, notaire, 1365
Duvillé, Auguste, horloger, 209
Eudeline-Becquet, m^d de charbon, 233
Evrard-Ternaux, pharmacien, 336
Famechon, François, aubergiste, 655
Filliette, Jacques, négociant, 234
Filliette-Bienvenu, épicier, 267
Flahaut, Henri, receveur, 446
Flahaut, Théodore, médecin, 290
Florent, François, restaurateur, 216
Flour-Tiquet, Ch., propriétaire, 290
Foissey, Jules-César, horloger, 439
Fontaine, Ch., propriétaire, 2922
Fontaine fils, banquier, 2008
Forestier, Denis, com^re., 218
Fouan, Jean-Baptiste, propriétaire, 276
Foube, Ath., aubergiste, 460
Fourmentin, Jacques, propriétaire, 313
Fourmentin-Dubuquet, propriétaire, 365
Fourmentin-Pollet, propriétaire, 528
Fourny-Fourny, f^t de chandelles, 207
Fourrier, Jean-Bap., m^d de vins, 221
Fréchon-Aniéré, m^d de vins, 306
Froment, Alex., agent d'affaires, 255
Fromont, Jacques, agent d'affaires, 631
Furne, Alex., m^d de draps, 472
Gaudy, Théodore, m^d de marbres, 247
Geneau, Olivier, m^d de bois, 206
Gérard, Henri, avocat, 456
Gilardin, Jean, s.-inspect., 226
Gorré-Lamory, docteur, 552
Gradelle-Oëters, Nicolas, bottier, 494
Gradelle-Vaneulen, cordonnier, 211
Grandsire-Audibert, propriétaire, 2101
Grandsire, Jean-Bapt., négociant, 274
Grandsire de Belvalle, propriétaire, 1277
Griset, Jean-Marie, propriétaire, 211
Gros-Latteux, avocat, 476
Guerlain-Barat, Antoine, propriétaire, 413
Guibert, Alexandre, restaurateur, 260
Guillain-Morvilliers, restaurateur, 311
Guitton aîné, Séraphin, négociant, 202
Haffreingue, Agathon, prêtre, 883
Haffreingue, Edouard, propriétaire, 301
Haffreingue, Firmin, négociant, 549
Haffreingue, Jacques, négociant, 242
Haigneré, Henri, négociant, 322
Hamerel, Charles, propriétaire, 255
Hamy, Auguste, propriétaire, 269
Hamy-Dumez, médecin, 442
Hamy-Level, juge-de-paix, 311
Harwin, François, m^d de charbon, 288
Hénin-Bellet, corroyeur, 353
Hénin-Halluin, propriétaire, 294
Hénon-Neuville, fab^t de briques, 362
Hénon-Blangy, brasseur, 584
Henri, Louis-Auguste, boucher, 248
Henri-Dubois, entrepr. des bains, 206
Henri-Faudier, propriétaire, 496
Herbault, Joseph, sous-int. militaire, 220
Hochedé, Pierre, mercier, 280
Horeau, Pierre, trésorier, 295
Housset, Antoine, saleur, 269
Huguet-Moleux, négociant, 311
Huret, Jean-Gabriel, voilier, 230

Huret-Poignant, brasseur, 254
Jacquemin de Château-Renault de Fr., 1461
Jacquemin de Château-Renault-Galm., 1037
Joly-Truquet, armateur, 233
Journet-Duhamel, propriétaire, 264
Lacour, Augustin, entrepreneur, 371
Lagache, André, horloger, 264
Lalouette, Antoine, com^re^, 370
Lalouette, Jean, brasseur, 382
Lalouette-Froment, brasseur, 331
Lamarre-Fourny, m^d^ de vins, 202
Lamiraud-Roger, chapelier, 228
Lamotte-Couvreur, négociant, 247
Langlet, Désiré, commissionnaire, 219
Lannoy, Louis, serrurier, 205
Lardeur, Gustave, propriétaire, 630
Lebeau-Dunaud, négociant, 429
Lebeau, Joachim, entrepreneur, 208
Leblond, père, saleur, 272
Leblond-Volant, m^d^ de toiles, 270
Lecaille, Adrien, marchand, 335
Leclair-Piquet, confiseur, 239
Leclercq, François, propriétaire, 208
Lecordier (le baron), propriétaire, 605
Ledez-Henin, m^d^ de draps, 307
Leducq, Jean, docteur, 323
Leducq, Louis, avoué, 414
Leducq-Leroy, saleur, 242
Lefebvre, Jules, m^d^ de draps, 213
Lefebvre-Picard, directeur des bains, 257
Leglaive, Henri, négociant, 296
Lehocq, Charles, bottier, 651
Lejeune, Laurent, cordonnier, 509
Lelièvre, Pierre, dir. du m. de p., 344
Lelièvre-Dubreuil, receveur, 478
Lemaire-Volant, Joseph, brasseur, 224
Lemaître-Brasseur, propriétaire, 454
Lemattre fils, Auguste, propriétaire, 863
Lemattre, Marc, propriétaire, 988
Lemattre, Pierre, m^d^ de bois, 239
Lemoisson, Philippe, épicier, 320
Leporcq, Alexandre, avocat, 318
Leporcq-Dherlin, propriétaire, 794
Leprêtre-Baudier, négociant, 256
Leprêtre-Boissel, saleur, 242
Lequeutre-Duriez, boulanger, 217
Le Roy de Barde, Hilarion, propriét^re^, 624
Le Roy, Achille, m^d^ de charbon, 249
Le Roy-Mabille, imprimeur, 429
Le Roy de Mirecourt, capitaine, 227
Lesage-Fontaine, banquier, 1125
Levillain-Dusommerard, brasseur, 239
Levillain-Huret, négociant, 390
Levollant de Beaucoroy, propriétaire, 584
Lheureux-Masson, propriétaire, 532
Lheureux-Garasse, Auguste, 219
Libert, François, propriétaire, 359
Lipsin, Charlemagne, propriétaire, 343
Longuety aîné, Joseph, négociant, 384
Longuety, Jules, négociant, 378
Loppe-Lefebvre, notaire, 237
Lorel, juge à St-Pol, 472
Lotte-Le Roy, agent de change, 254
Louchet, Pierre, brasseur, 244
Mabille-Adam, propriétaire, 469
Macquet fils, épicier en gros, 345
Magniez, Jacques, mercier, 261
Marcotte de Quivière, 1295
Mallet fils, Frédéric, mercier, 413
Mancel, François, propriétaire, 879
Mangin, capitaine retraité, 128
Marmin-Pamart, propriétaire, 346
Marteau, Armand, propriétaire, 585
Marteau, Auguste, avocat, 741
Martel, Eugène, m^d^ de meubles, 248
Martel-Martel, m^d^ de vins, 262
Martin, François, brasseur, 268
Martin-Berthe, m^d^ de vins, 226
Martin, Pierre-Jacques, cafetier, 262
Martinet, Auguste, avocat, 274
Marx-Orcholle, m^d^ de vins, 311
Massé, Louis, propriétaire, 211
Masson, Pierre, m^d^ de vins, 360
Mesureur, Constant, aubergiste, 567
Millon, Sylvain, négociant, 238
Moleux, juge à Hazebrouck, 447
Moleux-Crouy, propriétaire, 2548
Moleux-Cucheval, Noël, serrurier, 234
Morand, Aimé, avocat, 233
Morel-Blanchard, pharmacien, 285
Morel, Pierre, visiteur des douanes, 330
Mory, Nicolas, négociant, 403
Mulhbergue, Adolphe, hôtellier, 2047
Mullot-Podevin, m^d^ de draps, 208
Mutez, Henri, épicier en gros, 324
Noël-Bonnet, m^d^ de bois, 940
Noël-Morand, avocat, 232
Orange, Charles, propriétaire, 273
Orange-Mornay, commis de douanes, 248
Pamart, Albert, négociant, 291

Pamart, Louis, négociant, 525
Pamart-Moleux, receveur municipal, 439
Patte-Delrue, opticien, 234
Pacquet-Tétard, fripier, 223
Péan, Pierre, mercier en gros, 218
Pellerin-Couquart, Louis, propriétaire 264
Perard, Philippe, capitaine, 269
Pernet, J.-B., direct. de diligences, 240
Perrochaud, Auguste, médecin, 239
Penot, J.-B., direct. de l'enregist., 415
Petit-Gamot, Antoine, propriétaire, 213
Peuchot, Louis, patissier, 201
Picard-Lefebvre, metteur en œuvre, 280
Pinard-St-Gest, mercier, 259
Piquendeuve, Pierre, propriétaire, 547
Pochet, François, boulanger, 246
Pouevin, J.-M., propriétaire, 584
Poignant-Bonvoisin, propriétaire, 1404
Pouilly, André, propriétaire, 212
Pourre, Eugène, comre de roulage, 313
Prenel, Toussaint, agent de change, 214
Quandalle-Cary, propriétaire, 945
Quenel, J.-B., fr de pain-d'épices, 339
Queneulle-Lacour, propriétaire, 368
Quettier, Charles, négociant, 329
Quillier dit Lami, tapissier, 347
Quignion, Joseph, propriétaire, 230
Ramet-Copin, chapelier, 293
Rault, Joseph, propriétaire, 1133
Rault-Riez, mercier, 292
Remy-Routtiez, épicier, 228
Rigault-Renaud, md de bois, 214
Roberval-Wattebled, aubergiste, 400
Rochoy-Cressonuier, épicier, 282
Roger des Carrières, négociant, 619
Roussel de Préville, Ar., propriétaire, 576
Roussel de Préville, Louis, propre., 801
Roux Revel, confiseur, 244
Rouxel, Martin, docteur, 1000
St-Gest Harrwin, md de nouveautés, 277
St-Martin (le comte de), 504
Ste-Mareville (de) Boulanger, 229
Sansot, Joseph, propriétaire, 1895
Sauvage-Dumetz, constructeur, 263
Sauvage-Destrée, notaire, 290
Sauvage, Louis, négociant, 582
Sauvage, Robert, propriétaire, 275
Sauvage-Ducarnoy, Louis, propr., 669
Senlis-Botte, md de toiles, 230
Seux-Foube, pharmacien, 202
Sire, fils, Hippolyte, banquier, 392
Soubitez-Belard, md de faïences, 251
Souquet, Gme, propriétaire, 605
Stevenard-Coutambel, changeur, 295
Tallet-Dupont, md de vins, 206
Tallet-Goude, md de vins, 223
Ternaux-Crouy, négociant, 242
Tétard-Duval, comre de roulage, 209
Tétard-Lehoc, boulanger, 325
Ternaux-Devaux, Joseph, négociant, 371
Ternaux, Louis, propriétaire, 264
Timmermann, ancien come, 214
Trudin-Roussel, négociant, 809
Vacossant, Jean, saleur, 224
Valois-Varlet, md de rouenneries, 209
Vanesse, Joseph, propriétaire, 301
Vasseur, Pierre, propriétaire, 2343
Vercoustre, François, rentier, 323
Vermond, Honoré, propriétaire, 209
Vichet (de), capitaine de lanciers, 339
Vidor-Boutillier, saleur, 275
Vigneron, Florent, aubergiste, 574
Wagon, Jean-Louis, couvreur, 312
Watbled, fils, Alphonse, md de vins, 242
Watbled, Martin, propriétaire, 232
Watel-Bramel, libraire, 409
Watel-Hoyez, entrepreneur, 215
Wiart, Édouard, md de tapis, 262
William-Libert, md de rouenneries, 238
Wimetz-Ovion, md de draps, 204
Wissocq, Horace, propriétaire, 213
Wissocq, Emile, ingénieur, 375

Conteville.

Routtier, Henri, maire, 272

Pittefaux.

Mantel, Antoine, maire, 232

St-Martin-Boulogne.

Griset-Lemaire, maire, 284
Latteux-Gros, avocat, 2276
Midon, Adolphe, propriétaire, 379
Patras de Campaigno, propriétaire, 395
Roussel de Préville, propriétaire, 801

Wimille.

Delahodde, Pierre, cultivateur, 536
Delahodde-Quehen, farinier, 235
Delegorgue de Rosny, Eugène, 1312
Delegorgue de Rosny, Léon, 1744

Halluin, Narcisse, brasseur, 356
Hamain-Parenty, propriétaire, 1467
Joan, Eugène, meûnier, 423
Lattaignant de Ledinghen, propre, 962
Lelièvre-Dubreuil, propriétaire, 476
Loppe, Jean, maire, 279
Loppe-Joan, farinier, 275

CANTON DE CALAIS. 230 Éleeteurs.

Attaques (les).

Brunet, Jacques, cultivateur, 773
Compiègne-Lavoine, cultivateur, 631
Cordier de la Houssaye, propriétaire, 742
Duchateau, Gédéon, cultivateur, 304
Hamerel, Philippe, cultivateur, 227
Lavoine, Jean-Franç., cultivateur, 207
Lavoine, Louis, cultivateur, 231
Noël, Louis, cultivateur, 360
Sy, Pierre, cultivateur, 210

Bonningues-lez-Calais.

Boullet-Dausque, propriétaire, 304

Calais.

Allègre, Louis, négociant, 235
Banse, Nicolas, aubergiste, 323
Beauvois, François-Joseph, propre., 225
Bellart, Louis, négociant, 444
Benard-Defrance, commre. de roulage, 243
Bigourd-Carré, ferblantier, 206
Bodart, Pierre, propriétaire, 352
Bonard, Edmond, sous-inspecteur, 496
Brulé, Achille, propriétaire, 307
Cardon, Louis, négociant, 436
Cardon-Flengmaght, rentier, 310
Caron, Louis, aubergiste, 280
Champaillier aîné, négociant, 1150
Chartier, Gabriël, négociant, 295
Choisnard, Ahel, négociant, 295
Collin, Louis, inspecteur des douanes, 230
Crevecœur, Pierre, propriétaire, 226
Custainq-Duhay, épicier, 335
Coucy, Auguste, boucher, 210
Courvoisier, Louis, md de nouveautés, 301
Damiens, Charles, négociant, 201
Darquer, Jacques, propriétaire, 217
Darquer, Louis, propriétaire, 351
Debette-Wissocq, fabricant de tulles, 260
Deborter-Louf, aubergiste, 542
Delahoutre, Joseph, chapelier, 411
Delhaye, fabricant de tulles à Paris, 473
Demol-Devot, corroyeur, 206
Derheims, Charles, courtier, 230
Dessaux, Louis, greffier, 267
Dessin, Louis, négociant, 489
Devosse du Rimbourg, propriétaire, 267
Devot, Louis, propriétaire, 1279
Devot-Mouron, négociant, 988
Devot-Monistrol, propriétaire, 1456
Devot-Quillacq, propriétaire, 1335
Dezoteux-Devot, proprietaire, 455
Dubout fils, Jean, fabricant de tulles, 230
Dubout père, propriétaire, 618
Ducastel-Armand, épicier, 208
Ducastel, Paul, entrepreneur, 221
Ducrocq fils, Joseph, propriétaire, 317
Dufaitelle, Antoine, propriétaire, 256
Dumont, Charles, pâtissier, 242
Duniagou-Pecquet, négociant, 509
Dupont, Henri, négociant, 619
Dupré, Félix, épicier en gros, 244
Dupuis-Maubaillacq, propriétaire, 963
Duquene-Rignolle, négociant, 359
Faillant-Joly, négociant, 309
Foissey, François, trésorier, 768
Fasquelle, Louis, md de vins, 244
Fasquelle, Henri, bottier, 247
Fourdin, Pierre, propriétaire, 262
Fourmentin-Daubigny, corroyeur, 357
François-Bodard, propriétaire, 321
Gest-Auderson, bottier, 211
Gonard, Antoine, serrurier, 251
Grandin, vérificateur des douanes, 282
Grandin, Louis, pharmacien, 245
Guilbert, Victor, négociant, 567
Hauchecorne, entrepreneur, 354
Helbert, Joseph, md de vins, 243
Henneguier, Hilarion, propriétaire, 1117
Herbelot fils, ft de tulles, 579
Herbelot père, propriétaire, 1129
Honvault, François, ft de tulles, 269
Houette, Joseph, propriétaire, 622
Isaac, Jacob, raffineur de sel, 408
Isaac, Philippe, propriétaire, 219
Jouan-Lecornet, md de draps, 284
Laby aîné, md de grains, 349
Lagache-Decroix, commissionnaire, 285
Lambert-Quaisin, vr des douanes, 1036
Lange-Debaeker, ft d'huiles, 374
Langlois, Pierre, capitaine de malle, 213

Lavoisier-Wilquin, négociant, 227
Ledoux, Pierre, mercier, 229
Lefebvre-Culié, dir. de diligences, 215
Lefebvre-Mascot, marchand, 725
Legrand, Bernard, propriétaire, 542
Legrand-Meunier, cafetier, 262
Legros-Devot, maire, 1518
Lejeune-Nott, Antoine, propriétaire, 227
Leleu, Pierre, imprimeur, 240
Lemaire, Antoine, notaire, 311
Lemoine fils, Aimé, courtier, 301
Lemoine-Beudart, Aimé, propriétaire, 501
Lengaigne, Etienne, md de vins, 236
Lengaigne, Nicolas, propriétaire, 247
Leroux, Jean, aubergiste, 257
Leroy, Désiré, imprimeur, 385
Levert, Louis, capitaine, 1205
Leveux, Jacques, négociant, 678
Linquette, fe de chandelles, 270
Louchez, Louis, négociant, 405
Mallet-Trouille, maître maçon, 246
Maressal de Marsilly Colin, 215
Margollé, capit. de vaisseau retraité, 190
Martin, Philippe, négociant, 270
Matis, Alfred, propriétaire, 272
Matis, Christian, négociant, 270
Matis, Laurent, capitaine, 242
Matis-Gamblin, Phil., propriétaire, 314
Maurichéau, chirurgien-major retraité, 169
Mayer, Pierre, négociant, 238
Mercier-Buscot, boucher, 296
Mesureur, Georges, mercier, 273
Morley, John, négociant, 212
Mouron d'Etaule, Aug., propriétaire, 351
Noverre, Aug., commis pl des douanes, 290
Ouestable, md de poissons, 319
Pecquet de Beaurepaire, tulliste, 237
Pecquet-Hugon, Henri, propriétaire, 273
Petit, Pierre, receveur municipal, 241
Pigault de Beaupré, propriétaire, 2009
Quillacq, Auguste, maître d'hôtel, 329
Reisenthel, Quentin, négociant, 570
Renard-Piquendaire, fe de savon, 502
Romy, Jean-Baptiste, propriétaire, 844
Sagot, Charl., agent de change, 460
Sagot, Edouard, négociant, 484
Sailly-Roubier, fe de tulle, 423
Salembier, Hippolyte, propriétaire, 385
Sambourg, Ch., commissionnaire, 218
Sanson-Gamblain, pharmacien, 2004
Soubitez, Marc, pharmacien, 336
Spiers, Ant., commre, 291
Spiers-Lemoine, courtier, 397
Spiers-Rignolles, négociant, 430
Stival-Brasson, quincaillier, 318
Teneur, Louis, chirurgien, 323
Thin, Charles, propriétaire, 1493
Toron-Darlot, docteur, 281
Vangrutten, Léonard, négociant, 206
Vendroux, Jacques, armateur, 637
Voque, Louis, négociant, 273
Waguet, Hippolyte, négociant, 218
Wille, Jacques, Me de pension, 219
Wilquin, Auguste, md de vins, 542
Yerdin, Ferdinand, propriétaire, 341

Coquelles.

Boutroy-Parenty, Ant., propriétaire, 409
Delhaye-Prudhomme, propriétaire, 573
Dupont, Jules-César, maire, 595
Parenty-Level, me de poste, 2579
Pigache, Auguste, fe d'huiles, 1288
Rohart-Parenty, cultivateur, 518
Vasseur, Jules, propriétaire, 579

Coulogne.

Guche-Leconte, cultivateur, 201
Pruvost-Dandenthun, receveur, 204

Escalles.

Boutroy, Dominique, maire, 308
Boutroy, Louis, propriétaire, 440
Joly-Fournier, propriétaire, 313

Fréthun.

Baude-Rohart, maire, 911
Codron, Benj., propriétaire, 1118
Delannoy, Jean, propriétaire, 208
Delplace-Compiégne, cultivateur, 261
Dufeutrelle, Jean, propriétaire, 256
Dupont, Jean-Baptiste, cultivateur, 409
Fouveroy, Antoine, propriétaire, 207
Hubert-Codron, propriétaire, 326
Mancel, Henri, propriétaire, 738

Marck.

Becquet-Muchery, cultivateur, 241
Breton-Bouclet, maire, 339
Buret-Darcy, cultivateur, 206
Gouviaux-Sy, cultivateur, 276
Hubert-Carré, cultivateur, 230

Renault, Louis, cultivateur, 359
Trouille, Henri, propriétaire, 607

Nielles-lez-Calais.

Lacroix-Blet-Baude, propriétaire, 228
Pruvost, Jacques, maire, 1194

Peuplingues.

Boutroy-Herbet, propriétaire, 209
Dupont, Pierre, rentier, 484
Fournier, Pierre-Marie, propriétaire, 295
Level, Isidore, propriétaire, 589
Parenty, Antoine, propriétaire, 267
Parenty, Ant.-Robert, propriétaire, 313
Parenty, Félix, propriétaire, 368
Parenty, François, propriétaire, 370
Parenty-Bouclet, Félix, propriétaire, 356
Rohart-Parenty, propriétaire, 380

Sangatte.

Barras-Bigour, Armand, propriétaire, 294
Rohart, Antoine, propriétaire, 281
Tournant, Félix, cultivateur, 234
Trouille-Pruvost, Isidore, propre, 523
Vieillard, Louis, cultivateur, 218

St-Pierre-lez-Calais.

Adré dit *Lafranchise*, propriétaire, 287
Bertrand, Louis, fr de tulles, 513
Bimon-Sergeant, md de pannes, 264
Blancheville, Napoléon, propriétaire, 644
Cailliette, Jacques, md de bois, 537
Compiègne, Pierre, cultivateur, 367
Couvet, Jacques, md de vins, 206
Debuche, Ch., cultivateur, 288
Dernis, Napoléon, md de bois, 242
Dewailly, Alex., propriétaire, 234
Dewailly, François, propriétaire, 218
Dewailly, Louis, propriétaire, 285
Fougère, md de planches, 465
Hénin, Narcisse, md de liquides, 212
Henon-Bernard, md de bois, 241
Hermand, Amédée, maire, 232
Hochedé-Boulet, fr de tulles, 418
Leblond, Henri, agent-comptable, 352
Leconte-Sergeant, md de vins, 279
Lefebvre-Lengaigne, cafetier, 339
Lengaigne-Cœuilte, épicier, 579
Lick-Duval, directeur de barques, 214
Pecquet, Isaac, propriétaire, 316
Rault, Ch., maître maçon, 331
Ridoux, Louis, maître maçon, 324
Thiery, Jérôme, md de bois, 245
Tourneur, Pierre, propriétaire, 205
Valdelièvre, Alexis, fondeur, 301
Valdelièvre, Jean-Bapt., fondeur, 591
Webster, William, fr de tulles, 648

St-Tricat.

Boulanger, Charles, propriétaire, 275
Boutroy, Louis, propriétaire, 367
Parenty-Blet, propriétaire, 314
Rohart-Boulanger, cultivateur, 463

CANTON DE DESVRES. 71 Électeurs.

Alincthun.

Duwicquet de L'Enclos, propriétaire, 337
Fresnoy (le baron de), Victor, 2800

Belle-Brune.

Lelièvre-Dubreuil, Achille, maire, 472

Belle-et-Houllefort.

Delpierre, Jean-Louis, propriétaire, 234
Delpierre, Jean-Marie, propriétaire, 219

Bournonville.

Briche, Pierre, cultivateur, 505
Hache, François, propriétaire, 299
Hache, Louis, propriétaire, 206
Lannoy, Jean-Louis, meûnier, 259

Brunembert.

Bernard, Louis, propriétaire, 354
Desombre-Defosse, propriétaire-cult. 222
Noël, Julien, propriétaire, 214
Ringot, Jean-Pierre, géomètre, 212

Colembert.

Cossé de Brissac (le comte de), 5715
Lefebvre, Jean, propriétaire, 263
Longuety-Mauduit, propriétaire, 467

Courset.

Dessaux-Tompère, F., propriétaire, 418

Crémarest.

Boulogne, Jean-Claude, propriétaire, 260
Moleux-Devot, Franç., propriétaire, 580
Watel-Martin, Marie, propriétaire, 368

Desvres.

Defosse, Pierre, chirurgien, 200

Delplace-Longuety, négociant, 210
Duflos, P., notaire, 318
Dupré-Ringot, brasseur, 281
Fourmaintraux, A., fabricant, 265
Framezelle, Napoléon, tanneur, 272
Geneau-Moison, meûnier, 292
Guendré-Marié, aubergiste, 216
Legrix, Constantin, pharmacien, 219
Legrix, Nicolas, propriétaire, 540
Lengaigne-Lecat, tanneur, 464
Lhotellier-Poulain, Marc, négociant, 304
Moison-Harelle, boucher, 252
Pillain, Etienne, propriétaire, 267
Postel-Lecat, brasseur, 213
Postel-Fournier, Louis, négociant, 274
Poulain-Sta, juge-de-paix, 903
Vincent, Félix, tanneur, 463
Vincent-Framezelle, tanneur, 271

Henneveux.

Cormette (de), vérificateur, 236
Cormette (de), Ch., propriétaire, 706
Cormette (de), Louis, officier, 263
Hache, Ch., rentier, 207

Le Waast.

Lamare-Lhotellier, négociant, 205

Longfossé.

Ducrocq, Pierre, officier retraité, 228
Martin-Capron, propriétaire, 298

Longueville.

Flahaut, Jean-Marie, cultivateur, 412
Lorgnier, Jean-Marie, propriétaire, 1006

Menneville.

Framezelle fils, propriétaire, 390

Nabringhen.

Caron, Pierre, maire, 360
Level, Joseph, maître de poste, 259

Quesques et Verval.

Cousin, Jacques, cultivateur, 246
Dhoyez-Merlin, propriétaire, 414
Dolhain-Lepreux, cultivateur, 675
Jousse, Pierre, cultivateur, 514
Lemaire-Mauffet, propriétaire, 246
Retaux-Hiette, cultivateur, 212

Selles.

Creuze, Joachim, propriétaire, 225
Delattre, Jean, propriétaire, 253
Delattre, Marc, propriétaire, 289

St-Martin-Choquel.

Hache, Ant., propriétaire, 218
Mauduit, Albéric, propriétaire, 298
Merlin, Jean, propriétaire, 368

Viel-Moutier.

Cousin, Dominique, propriétaire, 233
Ducrocq, Jean, propriétaire, 212
Levollant, Eustache, propriétaire, 201
Pruvost, Louis, propriétaire, 274

Wirvignes.

Boulogne, Louis, propriétaire, 266
Boulogne, Pierre, propriétaire, 311
Huchin, Louis, propriétaire, 253
Soubitez-Huret, propriétaire, 809

CANTON DE GUINES. 103 Electeurs.

Alembon.

Butor Martin, meûnier, 227
Garapin, Jean, cultivateur, 294
Ousselin, Jean-Claude, cultivateur, 275
Petit, François, md de bois, 234

Andres.

Bouclet-Pisse, Théodore, propre., 409
Boulanger, Nicaise, propriétaire, 226
Dagbert, François, propriétaire, 693
Dagbert, Louis, cultivateur, 265
Delattre, Jean-Louis, cultivateur, 492
Delattre, Sylvain, cultivateur, 496
Duchateau, François, propriétaire, 283
Hamarel-Parenty, cultivateur, 286
Lallemant-Pannequin, cultivateur, 251
Rault, Louis, propriétaire, 303

Boursin.

Dupont, Firmin, cultivateur, 245
Porquez, Jean-Louis, cultivateur, 360

Caffiers.

Lorgniez, Augustin, propriétaire, 1581
Routtier, François, brasseur, 219

Campagne.

Bouclet, Joseph, cultivateur, 203

Bouclet, Louis, cultivateur, 442
Cazin de Caumartin, propriétaire, 616
Duchateau-Duflos, cultivateur, 263
Francoville, Constantin, maire, 821
Francoville-Bremart, propriétaire, 2616

Fiennes.

Dezombre, Jean-Louis, propriétaire, 304
Dezombre, Jean-Marie, propriétaire, 203
Dubus, François, propriétaire, 525
Dusoulier, Henri, propriétaire, 561
Feramus, Pierre, maire, 549
Huguet, François, fr de pannes, 429
Huguet, Jean, propriétaire, 205
Lemaître, Phil., meûnier, 203

Guînes.

Biblocque-Dejardin, salineur, 204
Bonvoisin, Louis, brasseur, 228
Boulanger-Fortin, propriétaire, 2216
Bournonville (de), propriétaire, 349
Boutellier fils, Pierre, propriétaire, 269
Boutroy-Compiégne, propriétaire, 384
Courtois-Parenty, md de laines, 237
Denin-Jasquel, md de laines, 219
Dewailly-Thoumin, md de bois, 356
Dupont, Aimé, brasseur, 200
Duquesnoy, Jacques, teinturier, 297
Filloy de la Barre (le cte), 776
Foucault (de), Louis, propriétaire, 257
Fouveroy-Delattre, brasseur, 222
Garasse-Bigourd, chirurgien, 225
Gody, Benoit, pharmacien, 273
Griffon, Marie, pharmacien, 308
Guizelin (de), Charles, propriétaire, 559
Guizelin (de), Emile, propriétaire, 282
Guizelin (de), Léon, propriétaire, 959
Guizelin (le baron de), Auguste, 730
Hedelin, Pierre, tourbier, 299
Lorgnier-Lemercier, chirurgien, 301
Lucasse fils, Louis, cultivateur, 263
Morgant-Lallemant, cultivateur, 250
Parenty-Compiégne, cultivateur, 521
Patarot, Ant., propriétaire, 892
Rault-Eloy, propriétaire, 264
Rebier-Briche, brasseur, 493
Rebier-Rault, propriétaire, 247
Watel-Leporcq, md, 313
Watel-Leporcq, brasseur, 233

Hames-Boucres.

Allent, Benjamin, juge-de-paix, 582
Aubert de Berlaër, propriétaire, 464
Foucault-Rohart (de), cultivateur, 319
Guche, Louis, cultivateur, 306
Imbert de St-Paul, propriétaire, 1031
Le Roux, Jean-Jacques, cultivateur, 264
Rohart, Benoît, propriétaire, 226

Hardinghen.

Boidin, François, cultivateur, 346
Brongniart-Bailly, propriétaire, 247
Deldrève, Louis, cultivateur, 482
Garasse, Louis, chirurgien, 201
Hamy, Paul, notaire, 212
Le Roy, Auguste, boulanger, 216
Retaux, Louis, brasseur, 234
Traversier, Pierre, propriétaire, 363

Hermetinghen.

Butor, Guillaume, propriétaire, 222
Butor-Joan, François, farinier, 220
Butor-Lesage, Louis, propriétaire, 279
Martin-Delsaux, propriétaire, 493

Licques.

Beclin, François, épicier, 304
Bomy, Jean, géomètre, 344
Cugny, Joseph, propriétaire, 268
Delhaye-Fontaine, propriétaire, 411
Eyrard, Pierre, notaire, 320
Lamy, Jean-Louis, meûnier, 233
Le Roux, Jean-Louis, cultivateur, 319
Lorgniez, Ch., cultivateur, 225
Malot-Bomy, Aug., propriétaire, 392
Poucques d'Herbinghem (de), p. du roi 216
Poucques d'Herbinghem (de), lt de v., 339
Poucques d'Herbinghem (de), le baron 735
Raoult de Rudeval, propriétaire, 408

Pihen.

Courteville, Joseph, propriétaire, 299
Delattre, Philippe, cultivateur, 335
Guizelin (de), Alp., propriétaire, 699
Level-Boulanger, propriétaire, 694
Parenty fils, Ant., cultivateur, 409
Podevin-Carpentier, propriétaire, 1156

Sanghen.

Louchez, François, propriétaire, 252

CANTON DE MARQUISE. 117 Electeurs.

Audembert.

Bouclet-Hamerel, Ch., propriétaire, 237
Bouclet-Rattel, Ch., cultivateur, 544
Delattre de Val-Dufresne, 743
Feramus, Antoine, cultivateur, 371
Lecat-Dubristy, Dom., propriétaire, 537
Lefebvre, Pierre, cultivateur, 467
Parenty, Pierre, propriétaire, 420
Trouille-Rohart, Louis, propriétaire, 359

Audinghen.

Bigour, Louis, propriétaire, 278
Boningue, Henri, propriétaire, 244
Boningue, Jean, propriétaire, 339
Cugny-Daudruy, Ch., propriétaire, 895
Delattre, Antoine, propriétaire, 241
Delattre, Jacques, propriétaire, 261
Haffreingue, Jacques, cultivateur, 525
Hamain, Marc, cultivateur, 603
Lambert, Charles, propriétaire, 554
Parenty, Charles, propriétaire, 419
Parenty, Jean, cultivateur, 385
Traversier, Antoine, propriétaire, 442

Andresselles.

Delattre, Bertrand, meûnier, 483
Delattre, Martin, meûnier, 483
Framery, Philippe, propriétaire, 339

Bazinghen.

Belle, Anat., propriétaire, 223
Bouclet, Pierre, cultivateur, 249
Courtois-Duflégard, cultivateur, 214
Dupont-Le Roy, Benoît, propriétaire, 399
Delattre-Prévost, propriétaire, 311

Beuvrequen.

Evrard, Louis, maire, 201

Ferques et Verval.

Battel, Camille, propriétaire, 221
Coze, Louis, maire, 350
Dandre, François, meûnier, 514

Hervelinghen.

Courtois, Louis, cultivateur, 343
Quéva, Ant., maire, 463
Toursel-Hamerel, cultivateur, 257

Landrethun.

Longuety de la Routerie, Ant., 333
Longuety de la Routerie, Pierre, 259

Leubringhen.

Dausque, Jacques, propriétaire, 220
Dausque, Pierre, meûnier, 205
Dezombre, Pierre, propriétaire, 215
Lefebvre, Ant., propriétaire, 518

Leulinghen.

Bonvoisin, Pierre, cultivateur, 336
Lorgniez-Fournier, brasseur, 219
Potez-Fayeulle, Ant., maire, 234

Maninghen-Wimille.

Charles, Aug., cultivateur, 239
Duflos, Jacques, cultivateur, 355
Longuety-Laquenoy, propriétaire, 258

Marquise.

Bléart-Durot, Louis, négociant, 245
Bouclet, Louis, propriétaire, 942
Broutta, Armand, propriétaire, 604
Broutta-Routtier père, 382
Broutta-Routtier fils, 281
Burel-Caulier, Jean, propriétaire, 524
Butor-Blamont, percepteur, 279
Domps aîné, Isaac, propriétaire, 454
Dubos-Regnault, maire, 324
Duflos-Dupont, Ant., propriétaire, 1485
Duquesnoy-Leleu, teinturier, 226
Friez, Louis, directeur, 230
Hénon-Verlingue, Thermidor, 247
Houx-Lavoine, Casimir, propriétaire, 309
Lecaille-Broutta, notaire, 317
Lecat, Louis, cultivateur, 484
Leducq-Deldrève, propriétaire, 650
Leducq-Domps, négociant, 374
Louchet-Déronval, brasseur, 225
Magniez-Monthenuis, m^d de draps, 402
Martin-Broutta, tanneur, 280
Martin-Derincbier, propriétaire, 256
Millet-Podevin, officier de marine, 609
Pinard, Léon, manufacturier, 1515
Postel-Vincent, pharmacien, 313
Routtier-Halgoult, adjoint, 362
Sauvaget, Louis-J., cap. retraité, 150

Offrethun.

Couvelard, Const., cultivateur, 226

Dupont, Marie, cultivateur, 737
Prévost de Merleval, propriétaire, 285
Warnier-Lelièvre, propriétaire, 459

Rety.

Butor-Oncle, Jean-Baptiste, propre., 707
Couvreur, Joseph, propriétaire, 245
Delsaux, Etienne, propriétaire, 342
Dubus, Jean-Baptiste, carrier, 658
Grenier de Coville, propriétaire, 1548
Watel-Fontaine, proprietaire, 269

Rinxent.

Battel, Alexis, propriétaire, 1041

St-Inglevert.

Fournier, Marc, propriétaire, 215
Grandsire, Jacques, propriétaire, 490
Grandsire, Édouard, propriétaire, 356

Tardinghen.

Boningue, Jean, propriétaire, 294
Boningue, Louis, cultivateur, 691
Boningue, Stanislas, propriétaire, 239
Delattre-Bernard, propriétaire, 523
Delattre-Raphetel, propriétaire, 354
Duchateau-Sergent, cultivateur, 312
Lefebvre, François, propriétaire, 245
Regnault-Boningue, propriétaire, 243
Routtier, François, propriétaire, 401

Wacquinghen.

Longuety, François, maire, 428
Wilcot de Rinxent, propriétaire, 1742

Wierre-Effroy.

Ballin, Jacques, propriétaire, 372
Dandre, Jacques, propriétaire, 218
Dandrethun, Toussaint, propriétaire, 261
Duflos, François, maire, 729
Hiard, Ant., propriétaire, 219
Lavoisier, Hubert, propriétaire, 535
Lefebvre-Hiard, propriétaire, 297
Lemaire-Ousselin, propriétaire, 1090
Longuemaux, Louis, propriétaire, 872
Longuety-Laquesnoy, propriétaire, 293
Martel-Dandre, Jean-B., propriétaire, 248
Martinet-Batel, Ch., propriétaire, 944

Wissant.

Admont, Louis, propriétaire, 490
Dupont, Pierre, propriétaire, 318
Lannoy, Pierre, propriétaire, 262
Lefebvre, Louis, propriétaire, 226
Lorgniez fils, Alex., propriétaire, 280
Lorgniez, Louis, propriétaire, 1646

CANTON DE SAMER. 58 Électeurs.

Carly.

Chinot de Fromessent (le vte de), 1653
Magniez-Regnault, propriétaire, 345

Condette.

Mathorez, Pierre, propriétaire, 266

Doudeauville.

Delattre-Deval-Dufresne, 659
Fourmanoir, Daniel, cultivateur, 276
Levollant-Duflos, propriétaire, 234

Halinghen.

Clément-Maillard, entrepreneur, 261

Hesdigneul.

Muselet, Robert, propriétaire, 329

Hesdin-Labbé.

Dudon-Ducatel, propriétaire, 361
Seguin, Armand, propriétaire, 219

Isques.

Fayeulle, Jean, cultivateur, 249
Huchin, Pierre, cultivateur, 243
Lefebvre-Merlot, brasseur, 205
Magniez de la Source, propriétaire, 213

Lacres.

Bourguiliaut de Kerhervé, propriétaire, 472
Destrée-Coppin, cultivateur, 310
Lartisien, J.-B., entrepreneur, 463
Quandalle-Morvillier, cultivateur, 553
Sailly-Troussel, cultivateur, 405

Neufchatel.

Leuillieux-Maresville, propriétaire, 200

Outreau.

Bethencourt-Copin, rentier, 276
Daguebert, Firmin, propriétaire, 259
Delplanque, Charles, propriétaire, 325
Destrée, Louis, juge-de-paix, 365
Dupont, Pierre, adjoint, 1617
Fayeulle-Marmin, propriétaire, 409
Gonsart, Louis, maire, 343

Herbez, Eugène, propriétaire, 311
Lattaignant, François, propriétaire, 265
Moreau de Vernicourt, Ant., 302
Moreau de Vernicourt, Ph., 302
Sauvage-Guerlain, propriétaire, 267

Questrecques.

Delpierre-Merlin, cultivateur, 352

Samer.

Cazin, François, médecin, 351
Déricault-Dezoteux, md de vins, 299
Dunan-Legressier, chirurgien, 238
Geneau, François, brasseur, 266
Geneau-Caron, épicier, 317
Geneau-Polly, propriétaire, 273
Grebet, Fleury, propriétaire, 226
Grebet, Louis, tanneur, 294
Jousse-Darey, propriétaire, 314
Logerot, Nicolas, propriétaire, 515
Maillard-Geneau, md de draps, 318
Miellot-Godard, md., 201
Montcornet de Caumont, propriétaire, 234
Sauvage-Dumont, maître de poste, 835
Vieillard-Creuse, md, 276

St-Étienne.

Halluin, Charles, meûnier, 419
Mallet, Aug., propriétaire, 372

St-Léonard.

Duquesne de Chocheville, propre., 551
Manier, Marie, farinier, 267
Mauguet de la Sablonnière, 272

Tingry.

Paques-Lemaire, Etienne, propriétaire, 320

Verlincthun.

Maillard, François, propriétaire, 320

Wierre-au-Bois.

Bonnière (de), André, propriétaire, 2188
Lhotellier-Gagnier, propriétaire, 250
Moleux, aîné, Pierre, propriétaire, 320

5e arrondissement électoral.

CANTON DE CAMPAGNE-LEZ-HESDIN.

59 Électeurs.

Aix-en-Issart.

Brasseur, Ch., notaire, 231
Delahaie, André, cultivateur, 310
Denquin, Florent, cultivateur, 276
Duverger, François, propriétaire, 346
Petit, Pierre, propriétaire, 255
Roussel, Isidore, maire, 315

Beaurainville.

Brasseur, Ch., cultivateur, 301
Bordier, Jean, filateur de lin, 1009

Bois-Jean.

Durlen, Pierre, prêtre, 539

Brimeux.

Fourmentin, J.-M., propriétaire, 352
Lebrun, Ehiphane, meûnier, 260
Masson, Henri, cultivateur, 201
Masson, Joseph, cultivateur, 212
Riquier fils, Louis, propriétaire, 240
Riquier père, Louis, 547
Sailly, Louis, propriétaire, 680

Buire-le-Sec.

Leborgne de la Haie, propriétaire, 280
Raoult de Maintenay, maire, 275

Campagne-lez-Hesdin.

Dumoulin, Auguste, 226
Lœuillet, Barnabé, propriétaire, 235
Lœuillet-Deplanque, cultivateur, 313
Nourtier, Ferdinand, cultivateur, 206
Nourtier, François, propriétaire, 289
Sueur, Célestin, chirurgien, 439

Douriez.

Lecomte, Alex., cultivateur, 215
Penet, Ernest, propriétaire, 399
Planchon, Gabriel, propriétaire, 227

Ecquemicourt.

Attagnant, Marc, 208
Dewamin, Eug., propriétaire, 1805

Gouy.

Collet, Henri, propriétaire, 206
Descelers, Pierre, cultivateur, 211
Ducroquet, Joseph, propriétaire, 520

Hesmond.

Barré-Barré, cultivateur, 306
Delattre, Polycarpe, propriétaire, 200
Demilleville, Jean-B., cultivateur, 276
Desmond fils, propriétaire, 204

Lépinoy.

Nicolle, Jean, propriétaire, 365

Maintenay-Roussent.

Delaporte, Guisl,, propriétaire, 394
Devillers, André, propriétaire, 544
Dubuc, juge-de-paix à Rue, 520
Parmentier, Pierre, propriétaire, 559
Thouret, François, propriétaire, 451
Thouret, Honoré, propriétaire, 237

Marant.

Souffrin, Ch,, propriétaire, 295

Marenla.

Dauphin, Donat, propriétaire, 209
Delattre, Ant., brasseur, 203
Dewamin, Alex., cultivateur, 208
Lorroy, Aug., cultivateur, 238

Marles.

Danel, capitaine retraité, 112

Offin.

Godin-Douchet, maire, 210

St-Denœux.

Desobry-Mahieu, cultivateur, 294
Mailly, Char., cultivateur, 212

St-Remy-au-Bois.

Fournier, Pierre, percepteur, 210
Valliere, Ant., cultivateur, 256

Saulchoy.

Choquart, Etienne, cultivateur, 301
Lefebvre, Ad., cultivateur, 205
Sueur, Hilaire, maire, 203

Sempy.

De Lienne, Alex,, propriétaire, 612
Roussel, Pierre, cultivateur, 289

CANTON D'ÉTAPLES. 55 Électeurs.

Attin.

Flahaut-Sailly, propriétaire, 319
Masset fils, Augustin, cultivateur, 233
Masset-Mailly, Aug., meûnier, 205
Masson, Ant., propriétaire, 433
Masson, Aug., propriétaire, 316
Masson-Roussel, cultivateur, 240

Bernieulles.

Demerval, Aug., cultivateur, 222
De Vissery, capitaine de cavalerie, 304

Beutin.

Masson, Aug,, cultivateur, 234
Widehem, Louis, maire, 250

Beuxent-Enocq.

Andrieux, Antoine, meûnier, 201

Camiers.

Gosselin, Jacq., cultivateur, 224

Cormont.

Dezoteux, Jean-Bap., propriétaire, 288
Faucheux, Etienne, propriétaire, 228
Fourdinier, François, maire, 259

Estrée.

Compiègne, Floride, cultivateur, 479
Masson, Pierre, propriétaire, 304

Étaples.

Boulanger-Pochet, salineur, 245
Delaporte, Th^re., brasseur, 261
Delaporte-Porquez, m^d de vins, 241
Dunan, Alex., chirurgien, 231
Dutertre, Jean-Baptiste, salineur, 233
Gosselin-Lebègue, Louis, meûnier, 229
Lecat-Hache, Aug., cultivateur, 296
Lecat, Léandre, cultivateur, 239
Legentil, Charles, notaire, 202
De Rocquigny, Ch., propriétaire, 567
Souquet, Gustave, propriétaire, 644

Frencq.

Brouttier, Damasse, cultivateur, 202
De Fiennes, Paul, propriétaire, 220
Ducamp de Rosamel, amiral, 770
Dumoulin fils, Ant., cultivateur, 240
Thueux, François, propriétaire, 205
Trollé, Pierre, cultivateur, 215
Trollé, Pierre-Franç., cultivateur, 215

Hubersent.

Dezoteux, Thim., propriétaire, 200
Fourdinier, Jean, propriétaire, 273
Morvilliers, Jean, cultivateur, 256
Occis, Pierre, cultivateur, 370

Lefaux.

Dacquin, Louis, propriétaire, 461
Deffennes, juge-de-paix, 364
Rocquigny (de), Louis, 739
Rocquigny du Fayel (de), 536

Longvillers.

Bataille-Leleu, Joseph, propriétaire, 314
Demerval, Joseph, cultivateur, 214

Maresville.

Carlu-Correux, Marc, cultivateur, 268
Cuvilier-Desmare, cultivateur, 449

Montcavrel.

Demerval-Blin, cultivateur, 219
Honguet, François, maire, 229
Le Roy, Louis, propriétaire, 406
Martel, Auguste, propriétaire, 337
Roubier d'Hérambault, député, 596

Recques.

Dixmude de Montbrun, propriétaire, 1300

Tubersent.

Delaporte-Lecomte, cultivateur, 572
Rigaux, Jean-Baptiste, cultivateur, 214

CANTON DE FRUGES. 60 Électeurs.

Avondances.

Warin, Pierre, cultivateur, 344

Canlers.

Sénéchal, Jean-Baptiste, maire, 369

Coupelle-Neuve.

Desmons, Louis, cultivateur, 382

Coupelle-Vieille.

Fleury, Jean-Baptiste, maire, 303

Crépy.

Belval, Jacques, maire, 532

Créquy.

Bailly, Joseph, cultivateur, 232
Boudry, Charles, cultivateur, 227
Boudry, Denis, cultivateur, 218
Boudry, Henri, cultivateur, 234
Defourny, Jacques, propriétaire, 279
Merlen fils, Jean-Bap., propriétaire, 390

Embry.

Contes (de), Emmanuel, propriétaire, 334
Dufumier, Pierre, propriétaire, 341
Gallet, Martin, maire, 419
Guilbert, Onézime, meûnier, 322
Soubry, Ch., cultivateur, 206

Fressin.

Briche, Jacques, cultivateur, 612
Corne, Célestin, m^d de vins, 220
Desmons, François, propriétaire, 277
Desmons, Louis, propriétaire, 213
Desobry, Jean, cultivateur, 248
Fiolet, Norbert, cultivateur, 240
Louvet, Augustin, maire, 338
Pruvost, Jean-Bap., propriétaire, 225
Santaillier-Louvet, Alex., propriétaire, 521

Fruges.

Baillœuil-Vinocq, salineur, 341
Billiet, Charles, pipier, 211
Caron, Justin, brasseur, 279
Caron, Louis, brasseur, 221
Caron-Tronquoy, négociant, 219
Carpentier-Hoyez, m^d de fer, 202
Caumartin, François, propriétaire, 229
Courtois de Fléchin, pharmacien, 238
Dautremer fils, François, propriétaire 217
Decréquy, François, teinturier, 213
Decréquy, Pierre, savonnier, 310
Ducauroy, Pierre, curé, 362
Fillière, Jean, cultivateur, 201
Fleury, Barnabé, propriétaire, 377
Foubert, Jean-Baptiste, brasseur, 251
François-Lecucq, pharmacien, 220
Guilluy, maire et notaire, 350
Lecucq-Gosselin, marchand, 218
Mourmier-Thillier, propriétaire, 209

Hezecques.

Rifflart, Valentin, m^d de porcs, 271

Lebiez.

Briche, François, cultivateur, 328
Hermand, Georges, cultivateur, 239

F. J. D.

Leclercq, François, propriétaire, 340

Lugy.

Martel, Théodore, cultivateur, 244
Merlin, Nicolas, cultivateur, 275

Matringhem.

Hullin, Jean-Bapt., cultivateur, 284

Planques.

A. de Contes, baron Desgranges, maire 955

Radinghem.

Thorel, François, cultivateur, 204

Rimboval.

Boulant, François, propriétaire, 389

Senlis.

Cousin, Jacques, propriétaire, 466
Dautremer, François, propriétaire, 261
Delrue, Benjamin, cultivateur, 383

Torcy.

Alisse, Grégoire, cultivateur, 226
Moullart de Torcy, maire, 837

Verchin.

Souilliart, Jean-Baptiste, cultivateur, 210

CANTON D'HESDIN. 119 Électeurs.

Aubin-St-Vaast.

Delalin, Albert, propriétaire, 214
Descelers, Théophile, cultivateur, 209

Bouin.

Gommez, Adrien, cultivateur, 257

Brevillers.

Duval de Haut-Maret, propriétaire, 394
Hecquet-Roseau, Charlem., maire, 345
Joly, Jérémie, propriétaire, 305
Nourtier, Benoît, cultivateur, 241

Capelle.

Dewailly, Edouard, propriétaire, 227
Dewailly, Nobert, propriétaire, 244
Ochin, Xavier, propriétaire, 282

Caumont.

Bizet, Pierre, propriétaire, 258
Coulogne, Pierre-François, maire, 225
Louchez, Maximilien, cultivateur, 212

Wallet, Nicolas, propriétaire, 205

Cavron-St-Martin.

Cœugnet, Louis, cultivateur, 287
Creuze, Alexis, propriétaire, 254
Dassonville, Joseph, propriétaire, 211
Devienne, Ant., chirurgien, 213
Dupuis, Louis, cultivateur, 203
Tavernier, Jean-Baptiste, cultivateur, 217
Vauchel, Jean, propriétaire, 263

Chériennes.

Caron, Pierre, cultivateur, 260
Laverdure fils, Pierre, cultivateur, 232
Peuvrel, François, cultivateur, 256
Vincent, Jean-Baptiste, cultivateur, 228

Contes.

Fache-Carpentier, propriétaire, 323
François, Jacques, adjoint, 213

Guisy.

Petit, Hipolyte, propriétaire, 256
Petit, Napoléon, cultivateur, 224

Hesdin.

Aigoin, François, propriétaire, 324
Antoine-Neuveglise, propriétaire, 221
Belvalle-Pollerot, m^d de papiers, 222
Brullé, Paul, vétérinaire, 279
Caquerel, Charles, propriétaire, 215
Cardon, Léopold, com^dt. de place, 623
Carly, Simon, major retraité, 107
Carpentier, Louis, tanneur, 231
Chéré, Louis, capitaine retraité, 283
Clouet, Pierre, épicier, 232
Coffin, Hipolyte, propriétaire, 400
Corne, Edouard, savonnier, 204
Corne, Joseph, m^d de vins, 253
Crépy, Isaac, propriétaire, 203
Delwaulle, Jean, brasseur, 283
Dovergne père, adjoint, 398
Dovergne fils, pharmacien, 282
Dubois-Grave, farinier, 466
Garbé, chef-d'escadron retraité, 413
Garbé, avocat à Paris, 321
Geneau-Evrard, m.^d de vins, 220
Guyot-Pignon, propriétaire, 266
Hallette, Célestin, négociant, 208
Hallette-Leflon, brasseur, 300
Hemart, Célestin, propriétaire, 553

Hemart-Ducroquet, brasseur, 256
Houzel, François, propriétaire, 1129
Houzel, Guislain, notaire, 287
Houzel-Quandalle, avocat à Douai, 376
Laligant, f.t de papiers, 996
Larue, capitaine retraité, 197
Lasalle, Charles, propriétaire, 237
Lavé, Charles, brasseur, 290
Ledoux, Jacques, négociant, 209
Lefranc fils, aubergiste, 241
Lemerchier de Renancourt, 465
Locher (de), J.-C., propriétaire, 812
Macron-Vincent, m.d de vins, 216
Merlin, Louis, pharmacien, 338
Michelin, Charles, propriétaire, 294
Morgant, Hyacinthe, brasseur, 257
Petit, François, propriétaire, 637
Petit, président à la cour royale, 609
Plet, Pierre, docteur, 382
Plichon, Louis, propriétaire, 1065
Plichon, Louis, négociant, 328
Prévost, Liévin, maire, 1361
Raux, Jean-Baptiste, docteur, 343
Ricart père, Louis, propriétaire, 781
Ricart fils, Louis, négociant, 353
Rocquigny (de), Auguste, 537
Rocquigny (de), Joseph, 635
Rocquigny du Fayel (de), 655
Roullet, Louis, négociant, 301
Roullet de Vernicourt, propriétaire, 459
Térouanne, Ed., notaire, 300
Tripier, Em., chef de bataillon, 214
Tripier, Florimond, propriétaire, 270
Vasseur-Mélart, négociant, 263
Vivens, Jean-Baptiste, médecin, 282
Wallois-Hemart, m.d de fer, 219
Willame, Paul, savonnier, 204

Huby-Saint-Leu.

Bordes du Chatelet (le baron), 339
Ducroquet-Leflon, m.e de poste, 218
Segand-Watilliaux, aubergiste, 212
Thelu, Augustin, propriétaire, 334

La Broye.

Dercourt, Isaac, meûnier, 274
Poissant, Joseph, cultivateur, 258
Vasseur, Charles, propriétaire, 294

Marconne.

Baudry, Désiré, meûnier, 220
Leflon, Henri, entrepreneur, 694

Marconnelle.

Evrard, Pierre, f.t de poteries, 275

Mouriez.

Gallet, Ch., maire, 220
Froissart, Joseph, propriétaire, 270
Froissart, Jules, propriétaire, 270

Raye.

Daullé, Ant., maire, 261
Delcourt, Clément, propriétaire, 274

Regnauville.

Allart, Aug., propriétaire, 236
Boufflers, Ant., cultivateur, 216

Sainte-Austreberthe.

Forgeois, Jean-Baptiste, f.t de tuiles, 211
Hache, Louis, propriétaire, 344
Tirmache, Michel, cultivateur, 220
Verny, Ch., maréchal-ferrant, 234

Tortefontaine.

Deplanque, Victor, cultivateur, 827
Dewailly fils, Edouard, propriétaire, 222
Gallet, Ant., maire, 204
Fauconnier, Mathieu, propriétaire, 323
Verlingue, Jacques, cultivateur, 331

Wambercourt.

Grenier, Ch., meûnier, 234

CANTON D'HUCQUELIERS. 71 Électeurs.

Aix-en-Ergny.

Lethueur de Jacquant, propriétaire, 490
Marcotte, François, propriétaire, 417

Alette.

Bourdrelle, Charles, propriétaire, 393
Gest-Morvillers, Pierre, cultivateur, 263
Roubier, François, propriétaire, 1114

Avesnes.

Wallois, Fulgence, propriétaire, 240
Wallois-Humière, Jean-B., maire, 355

Bécourt.

Levollant, François, propriétaire, 213
Mariette, Pierre, propriétaire, 313
Vollant, Jean-Jacques, cultivateur, 206

Beussent.

Cuvillier-Desmart, cultivateur, 317
Delobel, Stanislas, cultivateur, 229
Demerval, Ant., meûnier, 240
Lecerf, Joseph, cultivateur, 354
Marvillers-Demerval, cultivateur, 390

Bezinghem.

Dacquin, Louis, propriétaire, 271
Denquin, Bonaventure, propriétaire, 865
Martel, Alexandre, propriétaire, 223

Bourthes.

Bouloy, Jean-Marie, maire, 404
Destrée, Charlemagne, propriétaire, 386
Duflos, Eustache, cultivateur, 250
Duflos-Retaux, propriétaire, 214
Michaux, César, cultivateur, 248
Michaux, Pierre, propriétaire, 544
Pille, Jacques, propriétaire, 245
Regnier, François, propriétaire, 492

Campagne-lez-Boulonnais.

Braure, Louis, propriétaire, 393
Braure, Pierre, propriétaire, 339
Deschodt, Ignace, propriétaire, 561

Clenleu.

Duflos-Michaux, cultivateur, 427
Occis-Minet, Ambr., maire, 366

Ergny.

Gilliot, Pierre, propriétaire, 203
Warenghem, Benoît, propriétaire, 457
Widehem, Marc, cultivateur, 235

Herly.

Cocatrix, Chrisost., propriétaire, 448
Cousin, Louis, desservant, 324
Godefroy, Ant., cultivateur, 435
Jourdain, Jean-B., propriétaire, 349
Veniel, Jean-Pierre, cultivateur, 290
Wallois, Joachim, propriétaire, 457

Hucqueliers.

Dalifar, Bernard, m^d de draps, 265
Dupont-Leducq, ancien notaire, 210
Gallet, César, propriétaire, 323
Lecateus, César, avocat, 254
Lefebvre-Crépin, brasseur, 365
Mailly-Tillier, propriétaire, 468
Nicolle, Bertrand, notaire, 353
Nicolle, César, chirurgien, 315
Ousselin, Léon, m^d de vins, 469
Rosselin, Louis, m^d de fer, 321

Humbert.

Ringot, Ant., maire, 222

Maninghem.

Demonchaux, J.-B., propriétaire, 340
Dewidehem, Thomas, cultivateur, 272

Parenty.

Bavre (le chev. de), Amédée, maire, 527

Preures.

Laruelle, Ant., propriétaire, 269
Leduc, Jean-B., propriétaire, 731
Leduc, Pierre-Franç., propriétaire, 270
Senlecque-Leduc, Daniel, maire, 224
Tellier, Jean-B., maréchal-ferrant, 212

Quilen.

Guinelin (de), Ed., propriétaire, 1036

Rumilly.

Cardon, César, propriétaire, 228

Saint-Michel.

Fournier, Damas, maire, 266

Verchocq.

Blondel, Ant., propriétaire, 237
Blondel, Marc, propriétaire, 240
Dewamin, Casimir, cultivateur, 288
Lemaire, Ch., propriétaire, 218
Mallet de Coupigny, propriétaire, 3493

Wicquinghem.

Ducrocq fils, Ant., cultivateur, 314

Zoteux.

Chivet, Louis, propriétaire, 375
Denquin, Henri, 436
Fagot, Damas, propriétaire, 248

CANTON DE MONTREUIL. 130 Electeurs.

Airon-Saint-Vaast,

Coquet, François, propriétaire, 279
Henry, Charles, propriétaire, 452

Beaumerie.

Blondin de Baizieux, propriétaire, 1294

Lemeles, Marie, maire, 265

Berck.

Barbier, Charles, armateur, 475

Campigneulles lez-Grandes.

Fougeroux de Campigneulles, 204
Montiart, baron de Tercy, 2969

Campigneulles-lez-Petites.

Barré, Jean-François, maire, 206

Collines.

Landrieux, Pierre, adjoint, 369
Louche, Eloi, meunier, 325

Conchil-le-Temple.

Préville, Augustin, propriétaire, 772
Lecomte, François, cultivateur, 287
Lecomte, Jean-Louis, cultivateur, 238
Macquet-Delatre, cultivateur, 311
Montiart, baron de Vimeux, 1910

Cucq.

Alyon, César, propriétaire, 1067
Dallez, notaire à Paris, 4374
Godin, François, propriétaire, 311
Pouyart, Ad., propriétaire, 261

Ecuires.

Forestier, Louis, cultivateur, 229
Grenu, François, cultivateur, 231
Mouret, Pierre, propriétaire, 277
Mollard, Louis, cultivateur, 207
Paret, Pardin, propriétaire, 439
Rougard, Marc, tanneur, 273

Groffliers.

Begnin, Adrien, cultivateur, 268
Bulot, Martial, cultivateur, 369

La Calotterie.

Acary de la Rivière (d'), 2194
Siviez, Charles, propriétaire, 511
Siviez de Longueville, maire, 1060

Lepine.

Bourgois, brasseur, adjoint, 252
Lefebvre de la Houplière, maire, 662

Merlimont.

Gaillard-Margollé, meunier, 230

Montreuil.

Beaucler, Joseph, propriétaire, 962
Bernes de Longvilliers (de), 1692
Bonet, Eloi, m^d de draps, 212
Borgne-Mallet, maître de poste, 526
Brulé, Jean-Baptiste, propriétaire, 323
Brunet, Edouard, propriétaire, 222
Cailleux, Joseph, docteur, 269
Cailleux-Ducrocquet, m^d épicier, 233
Chevau, receveur particulier, 233
Chonnel, percepteur à Vimy, 288
Chonnel, Albert, percepteur, 369
Colpart aîné, m^d de lin, 208
Colpart-Cavillier, m^d linetier, 322
Colpart-Lamory, m^d de draps, 427
Conyn père, Félix, propriétaire, 336
Conyn aîné, négociant, 293
Couvreur-Mamery, brasseur, 304
Daux-Boistel, m^d de vins, 201
Delamory-Maudant, pharmacien, 263
Delbommel, Emile, banquier, 252
Delbommel-Pecquet, notaire, 1956
Delplanque-Lecomte, chirurgien, 329
Delsne-Cailliert, m^d épicier, 229
Delye, Narcisse, avoué, 287
De Rousseul-Dupuy, chirurgien, 453
Delsercourt fils, avocat, 210
Delsercourt, François, maire, 374
Delsercquet, avoué, 287
Duveney, capitaine en retraite, 112
Delsamel de Wamin, m^d, 427
Duquesnel, Louis, aubergiste, 272
Eclart, président, 1486
Feron, Auguste, propriétaire, 286
Fougeroux de Campigneulles, 204
Gobert, François, propriétaire, 233
Grandjean de l'Epine du Breutel, 510
Hacot, Auguste, propriétaire, 307
Hacot, Claude, propriétaire, 218
Hanlé, Jacques, propriétaire, 265
Hennegrer, Ch., propriétaire, 406
Hennegrier-Delbommel, avocat, 279
Henzel, Charles, propriétaire, 423
Labbé-Cossel, meunier, 292
Lagache, Augustin, propriétaire, 399
Lecomte-Lecomte, épicier, 209
Leeric, Louis, propriétaire, 259
Lefebvre, Alexandre, juge, 500
Leno, Nicolas, propriétaire, 206

Leveque, Ambroise, juge de paix, 427
Mac Egan, James, propriétaire, 243
Masson-Bochent, propriétaire, 203
Masson-Correux, médecin, 301
Mayeux, Alphonse, brasseur, 298
Obert-Carré, m.d de fer, 259
Perrochaud, Paul, docteur, 227
Petit, Michel, m.d forain, 322
Poultier, François, notaire, 760
Robine, banquier, 455
Robinet, directeur de la poste, 208
Sansot, Alphonse, substitut, 415
Sauvage-Bland, directeur de dilig., 287
Sire-Jublin, architecte, 307
Tellier, juge d'instruction, 338
Thorel, loueur de voitures, 206
Thueux, receveur des douanes, 264
Vasseur, Ant., boucher, 319
Vincent, Hubert, propriétaire, 404
Zonninger-Geneau, m.d 249

Nempont-Saint-Firmin.

Hocquet, Pierre, aubergiste, 273

Neuville.

Carette-Sart, aubergiste, 293
Duval de Conteval, maire, 723
Duverger-Martinois, propriétaire, 220
Dumoutier, Louis, tanneur, 296
Masset, Jean-Baptiste, épicier, 278
Pendecœur des Carrières, 435
Tirant-Serret, m.d 319

St-Aubin.

Crista, François, cultivateur, 254

St-Josse.

Cosyn, Jules, propriétaire, 201
Danquin, Pierre, md de vaches, 267
Dusannier, Aug., cultivateur, 356
Poultier, Hilaire, propriétaire, 1465

Sorrus.

Bouteleux, Benoît, meûnier, 215
Bouteleux, Charles, meûnier, 283
Deneufville, Florent, propriétaire, 262

Tigny-Noyelles.

Broussel, Florent, cultivateur, 263
Marlot, Thimothée, meûnier, 285

Verton.

Coache, Augustin, propriétaire, 239
Delafontaine-Solare (le comte), 1220
Leblond, Pierre, cultivateur, 372

Waben.

Girandon, François, propriétaire, 365
Macquèt, Marc, propriétaire, 294

Wailly.

Bloquel, Louis, propriétaire, 604
Cossette (de), Charles, propriétaire, 1290
Cossette (de), Ed., propriétaire, 599
Crista, Louis, cultivateur, 208
Mailly, Pierre, brasseur, 245
Panet, Eusèbe, propriétaire, 209

6e arrondissement électoral.

CANTON DE ST-OMER (*nord*) 229 Electeurs.

Houlle.

Boulanger-Livoi, cultivateur, 213
Castel, Urbain, propriétaire, 336
Decocq, Chrétien, propriétaire, 1048
Decocq, Louis, distillateur, 830
Rousselle, Jacques, épicier, 212

Moringhem.

Decroix, François, cultivateur, 241
Decroix, Louis, cultivateur, 213

Moulle.

Baroux, Casimir, cultivateur, 206
Colin, Charles-Ignace, propriétaire, 466
Degrave, François, négociant, 957
Helleboid-Regnier, brasseur, 341

Saint-Martin-au-Laërt.

Bucquet-Saison, propriétaire, 501
Campagne, Auguste, maire, 217
Carpentier, Jacques, propriétaire, 268
Courden, Théodore, distillateur, 310

Dekystpotter, Ch., propriétaire, 208
Givenchy (de), R., propriétaire, 363
Helleboid-Verbrègue, cultivateur, 207
Mahieu-Bernaville, m.d de bois, 215
Mahieu, Xavier, f.t de briques, 246
Pagard, Edme, propriétaire, 235
Pannequin, Flor., f.t de sucre, 617
Tarride, capitaine retraité, 170

Saint-Omer.

Acrement, Désiré, mercier en gros, 677
Bachelet-Dubosquet, avocat, 293
Bailliart-Fayolle, propriétaire, 200
Bailly, Clémentin, propriétaire, 230
Bailly, François, propriétaire, 204
Baroux, Benoît, propriétaire, 324
Baroux, François, notaire, 960
Beaulaincourt (le comte de), 403
Barthelemy-Tartar, m.d, 207
Bertheloot, Désiré, m.d de bois, 364
Bertram, Alex., m.d de tourbes, 214
Binant, Aug., chef de bataillon ret., 754
Binet-Cadard, Joseph, m.d 266
Blanvillain, Servule, propriétaire, 289
Bloeme-Keiser, Ambroise, brasseur, 478
Bloeme-Sapelier, m.d de toiles, 272
Bonnard, Jacques, avocat, 608
Boubert, François, avocat, 259
Bouche, Aug., relieur de livres, 284
Bourdrel-Boulet, propriétaire, 234
Brongnart-Pouly, m.d de bois, 457
Brunet-Gressier, lampiste, 221
Butel-Henderick, cafetier, 254
Cadet-Pape, f.t de draps, 867
Caffiéry, Adolphe, négociant, 594
Caffiéry-Chabé, propriétaire, 661
Carmier, Louis, propriétaire, 453
Carpentier-Bucquet, négociant, 217
Cathoire-Pannier, md de charbon, 255
Cattin-Jenatch, Louis, brasseur, 338
Chevreux, greffier de la justice de paix 257
Chifflart-Fortin, propriétaire, 250
Chrétien, Jacques, sabotier, 265
Clabaux, Nicolas, propriétaire, 399
Clety, Hermant, entrepreneur, 281
Cloquette, Pierre, md de charbon, 218
Coffin-Duméril, Aimé, propriétaire, 466
Colin, Jacques, boucher, 233
Cordier, Adolphe, savonnier, 268
Cortyl, Philippe, propriétaire, 1322
Courtois, Jean-Aimé, avocat, 345
Cousin-Machart, aubergiste, 391
Cuvelier, Désiré, chirurgien, 216
Cuvelier-Spilleux, linger, 202
Dallemagne, Ant., propriétaire, 475
Daman, Aug. avocat, 211
Daman, Louis, propriétaire, 208
Damart-Caffiéry, Ant., pharmacien, 239
Damart, Const., pharmacien, 437
Dambricourt, Géry, farinier, 670
Darlay, Jacq., md d'indiennes, 267
Darques-Ducrocq, propriétaire, 215
Darques-Duhamel, salineur, 409
Darques-Boulanger, md de laines, 222
Dassonneville, Ant., tanneur, 219
Decroix, Aug., propriétaire, 377
Defrance-Hurtrel, md de toiles en gr., 278
Defrance, Ch., président honoraire, 1497
De la Follye, Louis, vice-président, 684
Delaplace, Pierre, md de bois, 425
Delattre, François, salineur, 337
Delattre, Jacques, bottier, 208
Delattre-Fouan, juge, 455
Delabarre-Lardeur, brasseur, 797
Delehaye, Jacques, propriétaire, 1949
Delorme, Louis, propriétaire, 208
Delpierre, Mathieu, brasseur, 521
Deneuville, Ch., prêtre, 222
Deneuville-Reumaux, propriétaire, 240
Denis, Alfred, propriétaire, 598
Denis-Brongniart, commissionnaire, 264
Denoioberne, directr des p., à Bap., 403
Depotter-Malbranq, md de laines, 253
Derbesse-Fournier, propriétaire, 313
Desaint, Franç., md de charbon, 228
Descamps-Prudhomme, propriétaire, 245
Descelers, Jude, pharmacien, 262
Destombes-Verborgh, md de tissus, 208
Destombes-Verborgh, md de rouen., 208
Devaux, Louis, avocat, 314
Devulder, Hippolyte, brasseur, 306
Dewismes, Barnabé, propriétaire, 260
Dorigny, inspecteur de l'enregist., 396
Dringbier, Benjamin, propriétaire, 281
Dubrœucq-Potel, avoué, 283
Ducrocq-Thilloy, md mercier, 232
Dumanoir, Ar., md de papiers, 463
Duméril-Loisel, ft de pipes, 263
Dupuis-Terninck, propriétaire, 643
Duquénoy-Walleux, md de vins, 1202

Dusautoir-Descamps, m^d de vins, 295
Engrand-Darques, m^d de laines, 209
Evrard-Jonnet, m^d sellier, 330
Fauvel-Carpentier, m^d de vins, 374
Fauvel-Périlla, m^d d'indiennes, 422
Fichaux, Charles, brasseur, 292
Flahaut, loueur de voitures, 290
Flajeollet-Delassus, épicier, 218
Folard (de), percepteur, 261
Franck, Norbert, m^d d'indiennes, 200
Fropo-Poulain, Benoît, m^d, 213
Froye, Benoît, m^d de fer, 222
Frutsaërt, Aug., amidonnier, 229
Gay, Alex.-J., m^d de fer, 263
Gay, Ch.-François, m^d de fer, 219
Goeneutte, Ch., pharmacien, 278
Grare-Binet, Charles, chapelier, 303
Guérin, Hubert, rentier, 978
Guerlin-Duquenoy, pharmacien, 266
Gueudré, Paul, mercier, 412
Haigneré-Allent, épicier, 204
Hamelin, Ant., propriétaire, 448
Hellemans, Alex., propriétaire, 433
Hélouin-Verborgh, m^d de tissus, 207
Hermant-Boyaval, négociant, 1050
Hermant-Henneguier, négociant, 597
Huguet-Broucq, Aug., propriétaire, 769
Jonet-Lambert, charpentier, 219
Lance, Louis, officier d'administ., 215
Le Borgne, Pierre, linger, 217
Laporterie-Vintrebert, m^d de pap., 215
Lardeur-Vadeval, f^t d'huiles, 438
Lefebvre, cont. des contrib. dir., 404
Lefebvre, Paul, cafetier, 268
Lefebvre-Cousin, propriétaire, 383
Lefranc, Louis, bonnetier, 202
Legrand, Aug., lampiste, 227
Lhomme fils, maître d'hôtel, 205
Loisel, Adolphe, m^d de draps, 261
Longavesne, m^d de grains, 216
Louf-Binet, boulanger, 246
Loy-Ranson, mercier, 237
Machart, Placide, m^e d'hôtel, 236
Malbrancq-Bertheloot, passementier, 284
Marcotte, Edouard, propriétaire, 384
Martel-Fauvel, épicier, 265
Massart, Ad., m^d de laines, 213
Masset-Walleux, chaufournier, 228
Musart, Augustin, médecin, 205
Musart-Parfait, boucher, 258
Nicolle, Noël, corroyeur, 213
Pagard, Jules, substitut, 230
Peuple, Jean-Baptiste, coiffeur, 262
Pierret, Louis-Joseph, avoué, 369
Pley-Legrand, propriétaire, 2115
Poulain, chef de bur. à la sous-préf., 201
Predhomme-Desaint, corroyeur, 221
Ramonet, licencié en droit, 666
Réveillon-Emmery, salineur, 357
Roels, Charles, cultivateur, 599
Rogez-Dubois, Em., épicier, 211
Rogier, Ch., chatron, 208
Sailly, Gilles, boulanger, 297
St-Amour, directeur de l'enregist., 393
Savary, Ant., m^d de grains, 266
Séguineau de Préval, greffier, 434
Souguenat, Charles, épicier, 221
Spilleux, Charles, linger, 240
Taruselli-Machin, mercier, 391
Terriez, Aug., propriétaire, 415
Thibaut-Mouton, m^d de draps, 235
Thilloy-Lecoutre, brasseur, 738
Thuillier, Eugène, propriétaire, 249
Thuillier, François, épicier, 296
Thuillier, Louis, avocat, 464
Tilloy-Leborgne, mercier, 216
Tible-Clerbout, avoué, 208
Tournier, Achille, notaire, 368
Trouilliart, Louis, linger, 274
Truche, Charles, propriétaire, 258
Truche, Hippolyte, f^t de savon, 272
Truche, Louis, avocat, 439
Ulriot-Danglure, propriétaire, 359
Ulriot-Danglure, Louis, propriétaire, 447
Vandalle, agent d'affaires, 275
Vandenbogaerde, Louis, propriétaire, 660
Vandesmet, Adol., propriétaire, 243
Vandesmet, Jean, m^d de fer, 652
Vandroy, Louis, fondeur, 251
Vandroy-Cordier, distillateur, 300
Vanachout, ingénieur maritime, 219
Vanelslandt-Bulot, imprimeur, 257
Vantier, Ambroise, négociant, 211
Vantroyen-Morand, notaire, 792
Vantroyen, Louis, ancien notaire, 359
Vanuxem, François, boulanger, 222
Vanvincq, Cyrille, propriétaire, 378
Vast, Jacques, tapissier, 224
Vigné-Descamps, capitaine retraité, 307
Vitse, Cornil, avoué, 417

Warenghem-Codron, boulanger, 262
Warenghem-Deron, épicier, 292
Warenghem-Lardez, serrurier, 259
Waternaux, Ch., notaire, 351
Watringue, François, juge, 1020
Williame aîné, Marc, marchand, 242
Zylof, direct. des contrib. indirectes, 1198

Salperwick.

Mareseaux, Adolphe, propriétaire, 347
Platiaux, Bertin, cultivateur, 341

Serques.

Baroux, Jacques, cultivateur, 226
Hellebod-Delattre, maire, 278

Tilques.

Bayart, Jean-Marie, cultivateur, 200
Dassonneville, Ferdinand, maire, 219
Defrance de la Jumelle, propriétaire, 358
Legrand, Max., distillateur, 447
Taffin de Tilques, propriétaire, 1863

CANTON DE SAINT-OMER (*Sud*).

171 Electeurs.

Arques.

Baudot (de), Alex., propriétaire, 1204
Bellanger-Blondel, cultivateur, 259
Beugin, Charles, chaufournier, 209
Bouquillon, Clément, brasseur, 371
Carpentier-Mancel, négociant, 928
Debuisser, Jacques, cultivateur, 240
Decapol, Aug., farinier, 654
Defer, Jean-Ch., cultivateur, 263
Defrance, Jean-Baptiste, cultivateur, 272
Denaes, Charles, brasseur, 387
Gantier, Erasme, aubergiste, 255
Vasseur-Blondel, propriétaire, 793

Blandecques.

Deremetz, Zéphir, propriétaire, 296
Cleuet-Obert, Louis, cultivateur, 362
Dauchez de Beaubert, propriétaire, 457
Hermand-Legrand, propriétaire, 286
Houzet-Delzoïde, Fr., propriétaire, 361
Houzet, Jean-Baptiste, farinier, 971
Legrand-Masse, Max, propriétaire, 1518
Martel, Aug., cultivateur, 340

Campagne-lez-Wardrecques.

Groux, François, cultivateur, 212
Labitte, Philippe, propriétaire, 232
Réant, Dominique, cultivateur, 216
Seillier, Casimir, cultivateur, 202

Clairmarais.

Bellanger, Louis, propriétaire, 600

Helfaut-Bilques.

Canne, Eloi, cultivateur, 370
Demol, Pierre, cultivateur, 300
Eloy fils, Liévin, cultivateur, 298
Obert, Jacques, cultivateur, 338

Longuenesse.

Duval, Paul, propriétaire, 470
Laurent-Bellanger, cultivateur, 273
Platiau, Charles, propriétaire, 991
Platiau, Clément, propriétaire, 1120
Wavrant, H., percepteur, 302

Saint-Omer.

Ancel, Valentin, m^d de vins, 210
Annebicque-Pollet, entr. du gaz, 426
Ardouin, lieutenant-colonel en ret., 109
Armand, Germain, député, 1062
Bailly, Charles, avoué, 263
Bailly-Caffiéry, m^d, 299
Bas-Pagart, J., capitaine retraité, 352
Bernard, Louis, propriétaire, 513
Beugin-Gouin, L., f^t de briques, 226
Beugnet, Ant., propriétaire, 217
Bigot, chef de bataillon en retraite, 164
Blary-Dumont, Aug., meûnier, 792
Bloëme-Coudeville, m^d de vins, 305
Blondel-Lannoy, lampiste, 206
Boudry-Cadick, propriétaire, 1190
Boulet-Cuvelier, m^d d'étoffes, 282
Briche, J., f^t d'étoffes, 304
Bussy, Alex., passementier, 273
Butay-Deschodt, propriétaire, 686
Buton, Jules, avocat, 223
Cardon-Helouin, bottier, 221
Caron, Camille, substitut, 373
Cathoire-Drincbier, m^d de charbon, 277
Cathoire-Dufour, aubergiste, 406
Caullet, Albert, propriétaire, 242
Caullet, Louis, propriétaire, 631
Cavrois-Warenghem, brasseur, 576

G. J. D.

Chevalier-Hibon, propriétaire, 200
Coze, François, médecin, 568
Crapet-Quercamp, taillandier, 200
Danel, Bruno, tanneur, 319
Darque, Valentin, prêtre, 200
Decocq, Aug., avocat à Paris, 281
Decocq-Wateringue, propriétaire, 1792
Decupper, D., jardinier, 208
Defrance, Ch., juge, 225
Deheegher, Cornil, propriétaire, 256
Delbarre-Drius, m^d de draps, 210
Delehay, Ant., propriétaire, 217
Delorme, François, propriétaire, 267
Denecker, Jacques, propriétaire, 268
Deron, Joseph, entrepreneur, 343
Deschamps, M., propriétaire, 953
Dessaux-Lebrethon, propriétaire, 1433
Dubrulle, Louis, commissionnaire, 216
Duméril, Fl., propriétaire, 669
Dumetz, Félicien, m^e de pension, 241
Duquenoy-Warenghem, m^d de bois, 623
Enlart de Guémy, propriétaire, 1452
Evrard, Paul, docteur, 306
Fauvel, Aimable, propriétaire, 204
Fauvel-Carpentier, brasseur, 548
Ferey, Louis, percepteur, 224
Fiolet, Louis, f^t de pipes, 1423
Folard (de) Siméon, propriétaire, 2091
Fontenier-Delpierre, m^d de fer, 340
Fossette-Buiche, m^e d'hôtel, 213
Foubert, Sylvain, m^e d'hôtel, 334
Framezelle, Gabriel, marchand, 295
Gaddeblé, receveur des domaines, 312
Gilliers-Doncker, jardinier, 202
Godefroy-Cordier, corroyeur, 226
Gomez, Nicolas, f^t d'étoffes, 728
Hancquiez-Bochet, m^d de laines, 228
Herbout, Joseph, propriétaire, 1062
Herman-Cousin, propriétaire, 397
Hornez-Deneuville, orfèvre, 368
Lagaisse fils, m^d de vins, 443
Lagaisse père, rentier, 403
La Moussay (le comte de), 879
Lardeur, Benoit, brasseur, 561
Lay, Joseph, propriétaire, 308
Lecointe-Loisel, tanneur, 325
Ledoyen, François, recev^r de rentes, 533
Leduc-Facqueur, distillateur, 298
Lefebure, Charles, plombier, 257
Lefebvre-Hermant, propriétaire, 447
Lefeuvre-Braure, propriétaire, 354
Lefrançois de Drionville, 429
Legrand, Albert, receveur municipal, 319
Legrand-Decherf, François, orfèvre, 247
Le Roy-Aspelly, Omer, propriétaire, 1126
Leuillieux-Speneux, propriétaire, 399
Leurs fils, Henri, négociant, 662
Leurs-Desmidt, brasseur, 390
Libersart, Charles, entrepreneur, 352
Marescaux, Thimothée, propriétaire, 213
Marquet, capitaine en retraite, 254
Martel, Jacques, propriétaire, 1335
Martin-Decocq, receveur de l'enreg., 663
Moland, Antoine, juge, 285
Moreau-Buisson, m^d de charbon, 241
Mouquet, Jean-Baptiste, épicier, 280
Nadal, Eugène, propriétaire, 499
Nicole-Duwez, corroyeur, 298
Obry-Acq, aubergiste, 288
Pagard, Charles, propriétaire, 578
Paschal, Emmanuel, prêtre, 280
Pelet (de), vérificateur de l'enregistr^t, 357
Petitpré, Obry, boucher, 231
Peuvrel, Antoine, propriétaire, 265
Pidoux, Isidore, salineur, 367
Porion, Prosper, distillateur, 1392
Récicourt, Ch., chef de bat. du génie, 229
Revillion-Martel, commissaire-priseur, 220
Ribotte-Leducq, propriétaire, 653
Salmon-Flambert, cafetier, 286
Senlecq, Hippolyte, distillateur, 234
Serret-Corbeaux, m^d de soieries, 306
Siriez de Bergues, propriétaire, 835
Sockeel-Doye, brasseur, 561
Speneux, Louis, meûnier, 308
Tartar, Jacques, boulanger, 289
Tumerel-Bertram, libraire, 270
Van-Bavinchove, avocat, 459
Vandembosch, horticulteur, 236
Vandembosch-Peuvrel, marbrier, 224
Vandembusche, m^d de bois, 292
Vandenkerckhove, aubergiste, 215
Vankempen-Cortyl, propriétaire, 297
Vernimen, Charles, rentier, 379
Wavrant, Alex., entrepreneur, 435

Tatinghem.

Caron-Senlecq, propriétaire, 559
Dupont, Casimir, propriétaire, 218
Germain, François, cultivateur, 212

Lardeur, Casimir, propriétaire, 590
Lardeur, Edouard, distillateur, 232
Stopin, Jean-Baptiste, cultivateur, 278

Wizernes.

Bellart, Louis, farinier, 229
Bellart-Obert, Henri, cultivateur, 206
Bourdrel, Ad., cultivateur, 242
Cleuet, André, cultivateur, 235
Dambricourt, Aug., f^t de papiers, 938
Delrue, Louis, cultivateur, 228
Machin-Laisné, f^t de papiers, 433
Obert, Louis, cultivateur, 247
Huchette-Hanequies, brasseur, 269

7^e arrondissement électoral.

CANTON D'AIRE. 175 Électeurs.

Aire.

Aiguirande (d'), Louis, propriétaire, 799
Bassecourt-Coiné, épicier, 236
Baudelle, Jean-Bap., propriétaire, 234
Baudens, Lucien, docteur, 1723
Beaulincourt (le comte de), 1238
Blondel-Engrand, m^d de charbon, 241
Boitel, Ch., cultivateur, 203
Boilet, François, officier en retraite, 243
Bossart, Emile, bourrelier, 213
Bourdrel, Adrien, notaire, 211
Brassart-Lachelin, brasseur, 311
Bucquet, Jacques, propriétaire, 326
Caboche-Engrand, chaufournier, 216
Cadart, François, boulanger, 210
Cappe, Aug., fabricant d'huiles, 253
Cappe, Hyppolite, avocat, 352
Cappe, Martin, notaire, 396
Cappe, Thim., f^t d'huiles, 548
Coine-Brimeux, f^t de chandelles, 201
Comer, François, propriétaire, 223
Cossart, Albert, brasseur, 279
Cossart, Grégoire, propriétaire, 344
Coyecques-Varlet, m^d de vins, 246
Crombez, Alexis, meûnier, 206
Dallennes, Ch., propriétaire, 362
Dassenoy, juge-de-paix, 753
Dauchy, Aimable, carrossier, 230
Defrance-Desrosiaux, cultivateur, 343
Delalleau, Armand, propriétaire, 431
Delarozière-Guilleman, f^t de chand., 248
Delbende, Augustin, brasseur, 342
Delhay, Louis, m^d de draps, 209
Deroo-Margez, cultivateur, 203
Desars, Louis, propriétaire, 227
Descamps, Louis, pharmacien, 256
Descamps-Dumont, quincaillier, 239
Deslyons, receveur municipal, 378
Desmarquoy, secrétaire de la mairie, 217
Desmarquoy-Martin, propriétaire, 275
Desrumeaux, Arsène, ex-notaire, 473
Dublicq, François, cultivateur, 253
Duboille, Charlemagne, médecin, 763
Dumont, André, brasseur, 223
Dumont, Emile, m^d de vins en gros, 264
Dumont, Lucien, propriétaire, 302
Engrand, Jean-Baptiste, médecin, 203
Engrand-Cathoire, tanneur, 216
Fauquette, Louis, brasseur, 345
François, Jacques, aubergiste, 257
François-Levecque, aubergiste, 240
Gonnet, receveur de l'enregistrement 334
Graux-Widehem, f^t d'huiles, 200
Guilbert-Rasson, avocat. 1117
Guilleman, Louis, propriétaire, 494
Jomin-Wallart, m^d de vins, 358
Hallewyn (d), Druon, propriétaire, 1017
Herbert-Boucher, f^t d'huiles, 218
Hermant, Florent, brasseur, 292
Hidoux-Williot, aubergiste, 228
Houcke-Piel, corroyeur, 252
Jonglas-Commerfort, ancien major, 506
Labite-Rolin, cultivateur, 216
Lachelin-Noël, brasseur, 256
Lalande, François, vannier, 358
Lalande-Dehurtevent, m^d de verres, 343
Lambert, Ernest, notaire, 216
Le Bailly d'Inghem, (le comte), 978
Le Bailly d'Inghem, Renon, prop^re, 207
Lecherf, François, prêtre, 241
Lecouffe-Macaire, m^d de fer, 266
Ledé, Auguste, raffineur de sel, 295
Lefebvre, Modeste, m^d de charbon, 200
Legrand-Dupuich, m^d de vins, 384
Leroux, Philibert, marchand, 201

Licson-Descamps, négociant. 466
Loctembergh, Charl., propriétaire, 255
Loctembergh, François, rentier, 339
Mahieu-Milon, propriétaire, 888
Malet, François, m^d de laines, 227
Maniez-Pigouche, m^d de draps, 1147
Martin, Porphire, savonnier, 239
Martin-Beugin, f^t d'huiles, 296
Menche, Char., ancien officier, 339
Olivier, Henri, distillateur, 433
Picard-Margana, m^d de draps, 255
Porteau, Alex., amidonnier, 223
Porteau-Legrand, François, m^d., 227
Robichez, Aimé, rentier, 524
Robichez-Guilleman, Nap., f^t d'huiles, 213
Rogier, Hector, entrepreneur, 247
Roland, François, marchand, 278
Rolin, Jacques, propriétaire, 243
Stoctsmans-Lyoen, farinier, 654
Stérin-Legrand, m^d de charbon, 288
Tenturiez, Charles, adjoint, 203
Tharel, Bonaventure, adjoint, 567
Thomas, François, ex-orfèvre, 210
Vandesmest, Eman., cordier, 377
Vanhoucke, Louis, brasseur, 424
Vanhoucke, Séraphin, rentier, 338
Vasseur-Vincent, aubergiste, 207
Vldelenne, Ch., cultivateur, 208
Wambergue, Fortuné, pharmacien, 228
Warenghem, Élisée, brasseur, 201
Waveinhuguet, rentier, 385

Clarques.

Bouton, Philibert, cultivateur, 247
Delaporte, François, maire, 204
Montbrun (le comte de), Napoléon, 2132
Obert, Louis, cultivateur, 646
Saison, Augustin, cultivateur, 223
Titelouse de Gournay, propriétaire, 1656

Ecques.

Bailly, Sebas, cultivateur, 237
Beauvois, Aug., cultivateur, 240
Dewazières, Louis, propriétaire, 492
Duchatel, Pierre, cultivateur, 237
Hermant, Xavier, brasseur, 366
Lardeur, Guillaume, maire, 303
Stérin, Gaspard, propriétaire, 227

Herbelles.

Mametz, Louis, cultivateur et maire, 207

Heuringhem.

Guillotaux, Paul, f^t de clous, 225
Legrand, M., propriétaire, 232

Inghem.

Ledoux, Marcellin, cultivateur, 307
Macau, Jean-Baptiste, maire, 410
Wavrans, François, cultivateur, 264

Mametz.

Amat, Alex., cultivateur, 330
Baurin, Aug., cultivateur, 340
Bourdrel-Bertin, cultivateur, 292
Bourdrel, Alex., adjoint, 227
Bréhon, Célestin, cultivateur, 225
Campagne, Aug., chirurgien, 567
Delayen, Valentin, brasseur, 200
Delplace, Célest., propriétaire, 259
Faucon, Aug., meûnier, 236
Lecas, Martin, propriétaire, 303
Personne-Delecroix, farinier, 274
Pruvost-Delalleau, percepteur, 205

Quiestède.

Darques, Guislain, maire, 1979
Lanquesaing (de), propriétaire, 205

Racquinghem.

Debeugny-d'Hagerue, Léon, prop^re, 280
Delaforge, Anatole, propriétaire, 696
Deprey, Constantin, propriétaire, 319
Lemort, François, cultivateur, 258
Menche, Henri, maire, 1699
Patinier, François, adjoint, 219
Taffin-Deleforge, propriétaire, 1518

Rebecques.

Mantel-Blondel, propriétaire-cult., 335
Potel, André, cultivateur, 305
Simon, Jean-François, propriétaire, 249

Roquetoire.

Barbier-Blondel, cultivateur, 221
Boitel, Jacques, cultivateur, 331
Coyecques, Aug., cultivateur, 214
De Ranst, propriétaire, 1408
Ledoux, Louis, cultivateur, 228
Lemaître-Desailly, propriétaire, 217

Lombart, Augustin, propriétaire, 236
Réant, Isidore, cultivateur, 227
Rolin, Louis, cultivateur, 242

Thérouanné.

Allouchery, Léon, aubergiste, 204
Blanckman, Étienne, meûnier, 282
Constant, Aimable, propriétaire, 238
Dufour, Ch., cultivateur, 203
Papeleu, Ch., propriétaire, 591

Wardrecques.

Argœuve (d'), Armand, propriétaire, 2135
Argœuve (d'), Constant, propriétaire, 385
Bouquillon, Louis, percepteur, 562
Deprey, Jean-Philippe, maire, 278
Lefebvre, François, propriétaire, 294
Lefebvre, Pierre-Bertin, cultivateur, 215
Montagne, Louis, cultivateur, 284

Wittes.

Cocud, Hippolyte, cultivateur, 262
Dumont-Mairel, cultivateur, 232
Montagne, Henri, cultivateur, 292
Moufflin, Hyacinthe, propriétaire, 380
Réant, Laurent, maire, 435
Réant, Pascal, cultivateur, 246

CANTON D'ARDRES. 101 Électeurs.

Ardres.

Bigour-Ranson, m^d^ de bois, 267
Bousson de Carpentry, cap. en ret., 195
Castillon, Franç., colonel en ret., 160
Coolen, Hippolyte, adjoint, 263
Delattre, Ant., cultivateur, 253
Delnieppe, Jean-Marie, cultivateur, 239
Fournier, Laurent, maître maçon, 243
Goeneutte, Edouard, pharmacien, 357
Haigneré, Antoine, maître de poste, 211
Hénotte-Dudon, propriétaire, 241
Lefebvre-Lesage, chirurgien, 257
Lesaffre-Hamy, notaire, 369
Noël, Charles, maître de billard, 252
Quéval, Ant., notaire, 298
St-Just (de), Ant., propriétaire, 1465
Specq, Ant., notaire, 212
Specq, Henri, négociant, 274
Trouillé, Jules, propriétaire, 208
Trouille, Pierre, propriétaire, 1324

Audrehem.

Banquart, Louis, propriétaire, 241
Dufay, Charles, cultivateur, 213
Martel, Jean-Bap., fermier, 202

Autingues.

St-Just d'Autingues (de), chef d'esc., 1001

Balinghem.

Bomble-Bocquet, maire, 387
Bomble, Félix, propriétaire, 1221
Yausse, Pierre, propriétaire, 388

Bayenghem.

Delezoide, André, cultivateur, 298
Dewintre, Cornil, cultivateur, 277
Hieulle, Athanase, brasseur, 389
Hieulle, Romuald, cultivateur, 298
Leclercq, Jacques, meûnier, 247
Leclercq-Hieulle, cultivateur, 292
Massemin, meûnier, 540
Rosé, Valentin, cultivateur, 319
Vanvincq, Jacques, cultivateur, 262

Bonningues-lez-Ardres.

Boulanger, Raimond, brasseur, 202
Fontaine, Isidore, cultivateur, 204

Brémes.

Francoville, Antoine, maire, 498
Francoville, Charles, cultivateur, 641
Francoville, Romain, conseiller, 300
Masset, Louis, propriétaire, 219
Viésien-Palfart, propriétaire, 277

Clerques.

Wissocq, Augustin, cultivateur, 232

Eperlecques.

Colin, Louis, propriétaire, 611
Decocq, Albert, maire, 646
Dequehem-Leclercq, cultivateur, 236
Deremetz, Jacques, propriétaire, 216
Dereuder, père, Louis, 215
Dewintre-Roëls, adjoint, 272
Lay, Antoine, meûnier, 220
Maginot-Dewintre, cultivateur, 287
Massemin, Félix, m^d^ de bois, 277
Roëls, Jean-Baptiste, cultivateur, 464
Roëls, Pierre-Joseph, cultivateur, 285
Vergriette, Romain, m^d^ de bois, 278

Guémy.

Beclin, Octave, brasseur, 259
Declémy, Raimond, maire, 341
Mathon, Jean-François, meûnier, 238

Journy.

Dutay, Jean-François, propriétaire, 244
Lay, Joseph, brasseur, 202

Landrethun-lez-Ardres.

Bernet-Lesage, Nicolas, propriétaire, 2354
Declémy, Henri, cultivateur, 295
Harlé-Delattre, Jean, maire, 236

Louches.

Banquart, Jean-Baptiste, cultivateur, 236
Bremart de Reudre, brasseur, 1201
Declémy, Constantin, 458
Declémy, Louis, meûnier, 210
Delattre-Hénon, cultivateur, 279
Delattre-Matringhem, cultivateur, 331
Donjon, Gabriel, propriétaire, 2229
Donjon de St-Martin, Henri, 225
Emmery de Sept-Fontaines, ingénieur, 747
Lesage-Declemy, cultivateur, 291
Marcotte de Noyelles, propriétaire, 734
Michaux, Charles, cultivateur, 227

Mentque-Nortbécourt.

Decroix, Louis, maire, 227
Liot de Nortbécourt, propriétaire, 1951

Muncq-Nieurlet.

Allan, Auguste, maire, 535
Deslyons de Noircarme, propriétaire, 2440

Nielles-lez-Ardres.

Declemy, Henri, propriétaire, 464
Delattre, Libéral, fermier, 221
Hochart, Xavier, maire, 751

Nortdausque.

Debeugny d'Hagerue, maire, 298
Hieulle, Pierre-Eloy, cultivateur, 220
Leuillete, Ferdinand, meûnier, 257

Nortleulinghem.

Dussautois, Jean-François, maire, 221

Rebergue.

Fossette, Pierre, adjoint, 219

Recques.

Cléry, père, Cher., rentier, 421
Dartois, Hubert, propriétaire, 1432
Delattre-Allan, fermier, 459
Dereuder-Cléry, adjoint, 269
Dusautoir, Jacques, cultivateur, 228

Rodelinghem.

Francoville, juge-de-paix, 953
Hamerel, Charles, cultivateur, 228
Matrenghem, Félix, cultivateur, 298

Tournehem.

Coquerel, Al., brasseur, 222
Degrez, Charles, propriétaire, 715
Liné, Philippe, cultivateur, 221

Zouafques.

Declemy, Jean-Baptiste, cultivateur, 364
Drincqbier, Jacques, cultivateur, 260
Gomer (le comte), Gustave, 515

CANTON D'AUDRUICK. 126 Electeurs.

Audruick.

Bacquart-Vernalde, Ch., meûnier, 204
Bollart, Hermant, cultivateur, 321
Boulloigne-Vasseur, brasseur, 272
Boulloigne-Vanderhaeghe, négociant, 277
Bouret-Bollart, cultivateur, 322
Darquer-Declercq, cultivateur, 211
Dekeisère, Flor., juge à St-Omer, 1050
Dubreucq, François, propriétaire, 409
Ducatez, Benoît, cultivateur, 227
Dupont, Edmond, avocat-général, 419
Dusautoir, Joseph, cultivateur, 317
Everard, Benoît, propriétaire, 462
Gars-Dumont, boulanger, 327
Grandsire-Dubrœucq, maire, 211
Hamy, Charles, notaire, 250
Herbout, avocat à Paris, 506
Lecouffe, Aimé, rentier, 723
Lemoine, François, cultivateur, 235
Leuillette-Payelleville, cultivateur, 334
Lheureux, Franç., raffineur de sel, 205
Marotte-Piers, propriétaire, 208
Matringhem-Morin, rentier, 348
Minnebois-Lesage, brasseur, 542
Payelleville, Denis, rentier, 296
Playe, Jean-François, chirurgien, 420
Popieul-Pélérin, cultivateur, 299

Rambaut, Jacques, cultivateur, 214
Ravier, Auguste, ancien colonel, 465
Willeman-Louf, brasseur, 224

Guemps.

Cadart-Duflos, cultivateur, 360
Coupevent des Bois, cap. de corvette 396
Deldrève, Hubert, brasseur, 560
Diaere, Pierre, cultivateur, 356
Duflos-Noël, Ant., cultivateur, 237

Nortkerque.

Coolen-Hermand, brasseur, 340
Dartois, Alfred, propriétaire, 947
Dartois, Edouard, propriétaire, 774
Evrard, Ch., cultivateur, 292
Evrard, Louis, brasseur, 357
Lambert, Joseph, maire, 208
Matte-Coolen, cultivateur, 286
Minebois, Théodore, propriétaire, 267
Vercoutre-Lambert, cultivateur, 216
Zilof, Louis, capitaine-commandant, 858

Nouvelle-Église.

Degrez, Ant., maire, 741
Degrez-Godard, Hyacinthe, 1208
Laurent, Hilaire, cultivateur, 780
Mercier-Way, Adonis, propriétaire, 301

Offekerque.

Becquet-Noël, Jean-Bap., cultivateur, 379
Fournier-Duflos, cultivateur, 247
Muchery, Em., maire, 231

Oye.

Bacquet, Ant., cultivateur, 638
Catrice-Batkin, Charles, épicier, 287
Deldrève, Charles, cultivateur, 517
Deldrève-Way, Isidore, propriétaire, 296
Dubois-Wagnet, percepteur, 418
Hubert-Coquillier, cultivateur, 865
Hubert-Degrez, Jean, propriétaire, 2956
Lambert-Butez, cultivateur, 251
Platiau, Alexis, cultivateur, 1395
Taufour-Dereuder, cultivateur, 313

Polincove.

Artisien, Guillaume, maire, 322
Bouret-Vasseur, Const., propriétaire, 245
Delattre, Alexis, meûnier, 235
Delattre, Damas, cultivateur, 246
Godefroy, Pierre, cultivateur, 295
Lambert, Nicolas, brasseur, 321
Payelleville, Alex., brasseur, 542
Sotomayor (de), Louis, propriétaire, 373
Vasseur-Cléry, Edouard, 205
Vasseur-Delattre, Hector, pprop^re^., 213

Ruminghem.

Bomart, Anastase, cultivateur, 233
Bomart, Louis, cultivateur, 219
Dewèvre, Isidore, meûnier, 470
Vasca, Isidore, cultivateur, 268

Sainte-Marie-Kerque.

Boidin-Baillart, Atala, cultivateur, 304
Boidin, Théophile, cultivateur, 239
Dereuder, Jean, cultivateur, 202
Ducrocq, Louis, cultivateur, 232
Honoré, Ant., cultivateur, 316
Huret, Jean-Achille, brasseur, 359
Louf, Maxime, cultivateur, 238
Portemann, Henri, cultivateur, 282
Stoclin-Vasca, Jean-Bap., cultivateur, 340
Stoclin, Martial, maire, 244

St.-Folquin.

Guilbert, Amand, épicier, 205
Lambert, Antoine, maire, 605
Lambert, Isidore, cultivateur, 611
Lambert-Wasca, cultivateur, 361
Lecucq-Lefebvre, adjoint, 269
Payelleville, Quentin, cultivateur, 230
Stoclin-Dereudre, cultivateur, 936
Verva-Gémy, cultivateur, 491

St.-Omer-Capelle.

Babelart, Louis, cultivateur, 475
Dereuder, Louis, maire, 419

Vieille-Eglise.

Butez-Gillot, cultivateur, 239
Coolen-Dubrœucq, Alexandre, culti^r^., 208
Coolen-Testart, Usmar, cultivateur, 242
Degrez-Lecointe, cultivateur, 1681
Delplace-Caron, cultivateur, 752
Delplace-Hochart, maire, 481
Dereuder, Procope, fils, cultivateur, 225
DrincqbierHubert, brasseur, 356
Lambert-Delplace, cultivateur, 245
Lambert-Way, cultivateur, 216
Mercier-Waguet, Jacques, propri^re^., 384

Teillez de Blanriez, consul général, 568
Wissocq, François, cultivateur, 334

Zutkerque.

Annocque-Bailliart, cultivateur, 338
Annocque-Dereuder, cultivateur, 440
Bancquart-Hermant, cultivateur, 306
Bouret-Bande, meûnier, 396
Bouret-Popieul, meûnier, 362
Charles, Louis, receveur de rentes, 206
Clément, Jacques, cultivateur, 357
Clément, Jean-Baptiste, cultivateur, 324
Cochart, Pierre-Joseph, propriétaire, 234
Delaage, Clément, propriétaire, 1273
Ducatez-Lesage, cultivateur. 253
Gonghelencq, François, cultivateur, 368
Lesage-Annocque, cultivateur, 319
Martin, Ferdinand, cultivateur, 237
Popieul, François, cultivateur, 277
Sauvage, Antoine, maire, 251
Trutenart, Louis, cultivateur, 221
Vercucq, François, cultivateur, 229

CANTON DE FAUQUEMBERGUES. 98 électeurs.

Audincthun.

Candelier, Charles, cultivateur, 204
Catrice, Jules, brasseur, 261
Dautremer, César, propriétaire, 312
Davroult, Théodore, propriétaire, 209
Depoix, François, cultivateur, 212
Desgrousilliers, Hector, maire, 497
Dewandomme, Philippe, propriétaire, 240
Dion (le chev^r de), Aph., propriétaire, 719
Dion (le chev^r de), Henri, propr., 1970
Dion (le baron de), Philippe, propr., 792
Flament, Charles, cultivateur, 298
Mantel, Louis, propriétaire, 291
Robitaille, Jean-Baptiste, cultivateur, 232

Avroult.

Decroix-Martel, Joseph, cultivateur, 231
Duplouy, Etienne, cultivateur, 252
Joudan, Jacques, maire, 232

Beaumetz-lez-Ardres.

Caresmel, Victorique, cultivateur, 254
Cleuet, Christian, propriétaire, 220
Debomy, Joseph, maire, 228
Debomy, Louis, cultivateur, 374
Gaudefroy-Dubocquet, cultivateur, 302

Bomy.

Beaurain, Alexandre, cultivateur, 254
Cleuet, Jean-Marie, maire, 209
Cleuet, Charles, cultivateur, 265
Hochart, Jean-François, propriétaire, 323
Martin-Ducroquet, cultivateur, 445
Moullart de Vilmaret, propriétaire, 1552

Coyecques.

Alexandre fils, Alexandre, cultivateur, 292
Alexandre, François, brasseur, 269
Bonnière, Antoine, propriétaire, 242
Cleuet, fils, Gillion, fermier, 355
Debomy, Emmanuel, brasseur, 309
Dufour, Damasse, cultivateur, 233

Dennebrœucq.

Bernard, Léon., chirurgien, 211
Brocvieille, Jacques, propriétaire, 211
Candelier, Aug., maire, 276
Lebel, Florentin, f^t de pannes, 282

Enguinegatte.

Beauvois, Denis, cultivateur, 205
Bertin-Brouart, Jean, propriétaire, 358
Bertin, Pierre-Joseph, cultivateur, 242
Dupuis, Jean-Marie, propriétaire, 430
Duquénoy, Adolphe, cultivateur, 217

Enquin.

Delgery, Pierre-Joseph, cultivateur, 320
Delobem, Louis, cultivateur, 585
Léfrançois de Drionville, prop^re., 561
Mahieu, François, propriétaire, 410
Mahieu, Pierre-Joseph, maire, 1305

Erny-St-Julien.

Beaurain, François, cultivateur, 214

Fauquembergue.

Bouffe, Augustin, chirurgien, 218
Braure, Ant., juge-de-paix, 496
Dewamin, Albert, cultivateur, 221
Gottiniaux, Louis, maire, 211
Huet, Louis, marchand, 287
Lancel, Eug., recev^r de l'enregistr., 337
Lefebvre, Samuel, f^t de papiers, 266
Lourdel, Pierre, recev^r des dom., 489
Macaire, Louis, rentier, 441
Robitaille-Dubuisson, marchand, 431
Roussel, Jacques, marchand, 221

Febvin-Palfart.

Delgery, Alex., cultivateur, 223
Dereuder, Rémi, meûnier, 240
Duflos, Valentin, cultivateur, 200
Dutertre, (le vicomte), maréch-de-c., 1306
Hurtevent, Jean, commerçant, 284
Hurtevent, François, commerçant, 240
Morel, Jean-Baptiste, cultivateur, 249

Fléchin.

Brassart, Philippe, notaire, 567
Carnel, Ferdinand, cultivateur, 203
Dumortier-Delplace, meûnier, 219
Gottiniaux, Al., f^t de pannes, 257
Lefebvre, Alex., cultivateur, 229
Playoult, Louis, cultivateur, 208
Pruvost, Jean-Franç., propriétaire, 254
Rollin, Alex., cultivateur, 238

Laires.

Bonnière, Hyac., cultivateur, 363
Duboquet-Longuet, propriétaire, 253
Dubois, Claude, boucher, 223
Dussaussoy, Liévin, propriétaire, 340
Pruvost, Aug., f^t de bas, 276

Reclinghem.

Dufour, Pierre, brasseur, 220

Renty.

Carpentier-Ducrocq, f^t de papiers, 255
Huet, Jean-Bap., propriétaire, 257
Lesergeant de Monnecove, Benj., 2737
Lesergeant de Monnecove, Edouard, 1356
Lesergeant de Monnecove, Marie, 1921
Sockeel, Eugène, maire, 279

St-Martin-d'Hardinghem.

Denis-Senlecques, maire, 231
Deschodt, Bernard, propriétaire, 255

Thiembronne.

Bouffe, François, chirurgien, 232
Cadet, Jacques, meûnier, 241
Courtin, François, maire, 211
Lemaire, Jacques, rentier, 617
Levasseur de Fernehem, propriétaire, 800
Longuet, Joseph, propriétaire, 279
Macau, Aug., propriétaire, 248
Tellier, André, cultivateur, 229
Waro-Jumel, Napoléon, m^d linger, 272

CANTON DE LUMBRES. 122 électeurs.

Acquin.

Gressier, Jacques, brasseur, 258
Guillemant, Fidèle, cultivateur, 220
Lardeur, Joseph, brasseur, 205

Affringues.

Warenghem, Aug., maire, 267

Alquines.

Cucheval, Jacques, meûnier, 265

Bayenghem-lez-Seninghem.

Cocquempot, Édouard, brasseur, 208
Thuillier, Louis, maître de poste, 356

Bléquin.

Bonnaire, Jean-Baptiste, cultivateur, 229
Senlecque-Sagot, propriétaire, 212

Boisdinghem.

Decroix, François, cultivateur, 282
Dutertre (le comte), Ch.-Henri, 1778
Lambriquet, Louis, cultivateur, 221
Pacou, Dominique, cultivateur, 222

Bouvelinghem.

Évrard-Battel, propriétaire, 1157
Zunequin, Louis, meûnier, 217

Clety.

Bertout, Célestin, cultivateur, 306
Bonnière, Amand, cultivateur, 276
Bonnière, Benoit, cultivateur, 251
Bonnière, Jacques, cultivateur, 227
Bouquillon, Auguste, percepteur, 208
Broutta, Louis, cultivateur, 209
Le Roy, François, cultivateur, 323

Coulomby.

Delengaigne-Lefebvre, propriétaire, 299

Delettes.

Chauvain, Pierre, cultivateur, 253
Housoulier, Joseph, cultivateur, 317
Lesergeant de Bayenghem, prop^re., 2009
Sagniez, Constant, propriétaire, 217

Dohem.

Ancel, Marcelin, cultivateur, 204
Bonnière-Alloy, François, cultivateur, 212
Bonnière, Jean Baptiste, notaire, 392

H. J. D.

Bonnière, Maxi, cultivateur, 535
Bonnière, Samuel, cultivateur, 217
Devin, Florimond, maire, 587
Joyez, Louis, prêtre, 363

Escœuilles.

Convois, Jacques, cultivateur, 476
Declémy, Théodore, cultivateur, 211
Lemaire, François, cultivateur, 257
Roche, François, cultivateur, 644
Roche, Jean-Louis, maire, 595
Roussel, François, fabri^{t}. de briques, 202
Roussel-Sagot, propriétaire, 217

Esquerdes.

Gay, Antoine, maire, 323
Lardeur-Boidart, cultivateur, 210
Lardeur, Pierre, cultivateur, 212
Martel, Louis, cultivateur, 472
Toulotte, Auguste, cultivateur, 238
Wintrebert, Jacques, brasseur, 272

Hallines.

Chauvenet, (le chevalier de) prop^{re}., 571
Demarsy-Vasseur, farinier, 345
Hoston, (le comte de) maire, 535
Hudelist-Pollet, fabricant de papiers, 669
Lemoine, Pierre, mécanicien, 242
Leuillieux, Valéry, farinier, 591

Haut-Loquin.

Delmotte, Antoine, propriétaire, 210
Delmotte, Auguste, maire, 204
Mauffait, Jacques, propriétaire, 451

Ledinghem.

Retaux, Robert, propriétaire, 508

Lenlinghem.

Gay, Jacques, cultivateur, 274
Warenghem, Napoléon, propriétaire, 379

Lumbres.

Cadart, Pierre, meûnier, 265
Cathoire, Al., notaire, 222
Coquerel, Louis, brasseur, 205
De Ganlers, Louis, cultivateur, 234
Deherly, Ant., propriétaire, 305
Germain, Casimir, greffier, 264
Molinard, Abel, chirurgien principal 227
Taffin de Givenchy, Louis, 1303

Nielles-lez-Blequin.

Bouvart, Charles, cultivateur, 210
Bouvart, Liévin, brasseur, 428
Chabé, Jules, meûnier, 226
Guilbert, François, cultivateur, 205
Guilbert, Louis, cultivateur, 208
Lardeur, Robert, cultivateur, 273
Limosin, Liévin, cultivateur, 202
Quenson, François, président, 635
Remond, Jean-Bap., cultivateur, 203
Sagot, Antoine, cultivateur, 206
Soinne, Félix, propriétaire, 217
Warenghem, Jean, cultivateur, 242

Ouve-Wirquin.

Zunequin, François, maire, 225

Pihem.

Caron, Louis, cultivateur, 316
Delepouve, Charles, cultivateur, 242
Delohem, Elisée, maire, 214

Quelmes.

Chrétien, Ferdinand, cultivateur, 226
Desgardins, Ferdinand, cultivateur, 372
Ducamps, Charles, maire, 244
Dusautoir, Jean-Aug., propriétaire, 451

Quercamps.

Hazelard, Ant., cultivateur, 214
Payelle, Bernard, propriétaire, 248

Remilly-Wirquin.

Delepouve, Pierre, cultivateur, 349

Seninghem.

Balin-Quendal, cultivateur, 448
Bouvart, Adrien, cultivateur, 343
Devigne, Pierre, cultivateur, 217
Dupont-Delaporte, cultivateur, 206
Dupont-Legrix, cultivateur, 444
Dupont, Louis, propriétaire, 476
Lecointe, Pierre, cultivateur, 249

Setques.

Bourgois, Isidore, juge-de-paix, 217
Bourgois, Omer, cultivateur, 243

Surques.

Féramus-Quehem, cultivateur, 493
Lefebvre, Antoine, cultivateur, 269
Lorgnier de Neuville, propriétaire, 603

Vaudringhem.

Bernard, Pierre-Antoine, cultivateur, 378
Creuse, Pierre-Louis, cultivateur, 217
Masset, Charles, cultivateur, 336

Wavrans.

Dubois, Charles, brasseur, 243

Westbécourt.

Caron, Charles, cultivateur, 243
Gressier, Auguste, maire, 211

Wismes.

Blocquel (de), vicomte de Wismes, 1250
Decorbie, François, percepteur, 307
Lardeur, Jean-Baptiste, cultivateur, 299
Lucas, Philippe, brasseur, 211

Wisques.

Decroix, Pierre, maire, 220
Masset-Rolland, cultivateur, 207
Marescaux, Napoléon, propriétaire, 214

Zudausques.

Baroux, Étienne, cultivateur, 219
Defrance, Emmanuel, cultivateur, 244
Henquenet, Henri, cultivateur, 302
Lardeur, Jean-Baptiste, cultivateur, 359
Marcotte, Jean-Marie, meûnier, 446
Mesmacque, Florentin, cultivateur, 284
Waringhem, Benoit, propriétaire, 226

8e arrondissement électoral.

CANTON D'AUBIGNY. 75 Électeurs.

Agnières-lez-Aubigny.

Laly, Druon, cultivateur, 208
Laly, François, cultivateur, 214

Ambrines.

Ledru, Jean-Baptiste, cultivateur, 372
Valicourt (de), propriétaire, 1733

Aubigny.

Ansart, Louis, md de vins, 313
Delasalle, Théodore, propriétaire, 222
Lalo, Pierre, ft de pannes, 281
Laloy, François, cultivateur, 456
Largillière, sous-intendant militaire, 539
Painblan-Laly, ft d'huiles, 222
Tilloy, Florentin, cultivateur, 227

Averdoingt.

Mouton, Florentin, maire, 297
Rousez, César, propriétaire, 296

Bailleul-aux-Cornailles.

Bécourt, Aug., propriétaire, 291

Berles.

Hermant, Florentin, cultivateur, 209

Béthonsart.

Duquesnoy, propriétre à Haplincourt 2243

Cambligneul.

Chabé, Omer, maire, 761
Lesieux, Constant, cultivateur, 304

Camblain-Labbé.

Mathieu, Adrien, maire, 1521
Noé, Constant, cultivateur, 283

Capel-Fermont.

Bocquet-Penet, cultivateur, 216

Chelers.

Bouteleux-Cuvillier, cultivateur, 221
Martin, Louis, cultivateur, 328
Quarré de Chelers, propriétaire, 937

Frévillers.

Brodel, Jean-Baptiste, cultivateur, 314

Frévin-Capelle.

Candelier, Edouard, cultivateur, 257
Goudemand, Charles, cultivateur, 251

Gouy-en-Ternois.

Bouilliez, Louis, cultivateur, 216

Hermaville.

Leleu, Edouard, cultivateur, 217
Morel, Philippe, propriétaire, 667

Izel-lez-Hameaux.

Bouilliez-Deligne, propriétaire, 301
Cuvillier, Pierre, cultivateur, 253
Deligne-Lefebvre, f^t de sucre, 390
Desaulty, Jean-Baptiste, brasseur, 252

La Comté.

Brasme, Hippolyte, cultivateur, 203

La Thieuloye.

Fardel fils, Edouard, propriétaire, 405
Houbart, Louis, cultivateur, 785

Magnicourt-en-Comté.

Delmotte, Jean-Baptiste, cultivateur, 258
Hermant, Ch., cultivateur, 207
Leclercq, Magloire, cultivateur, 256
Didiez, Florentin, meûnier, 217

Maizières.

Dussaussoy, Guisl., propriétaire, 412
Leclercq, Hubert, cultivateur, 226
Petit, Abel, Ingén. des ponts-et-ch., 565

Mingoval.

Capet, François, cultivateur, 248
Pegard, Louis, propriétaire, 437

Monchy-Breton.

Finet, Georges, cultivateur, 527
Gaudfroy, Jean-Baptiste, cultivateur, 375

Penin.

Bosquet, Auguste, cultivateur, 252
Candelier, brasseur, à Arras, 493
Delœuvacq, Hubert, maire, 551
Desplanque, Louis, cultivateur, 204
Le Roux, Thomas, cultivateur, 220

Savy-Berlette.

Bouilliez, Edouard, fabricant de sucre, 622
Bouillez, Ferdinand, propriétaire, 301
Desaulty-Tirtaine, épicier, 231
Dumont, Constant, brasseur, 252
Flament, Désiré, cultivateur, 284
Martin, Henri-Prosper, 221
St.-Leger, Benjamin, auberg., 236

Tilloy-lez-Hermaville,

Deusy, Edouard, cultivateur, 250
Hannart, François, brasseur, 217

Tincques.

Capy, Hipolyte, cultivateur, 291
Capy, Jean-Baptiste, cultivateur, 244
Cuvillier, Charles-Casimir-Prosper, 231
Damour-Le Roy, brasseur, 309
Damour, François, propriétaire, 422
Gallet, Prosper, cultivateur, 214
Laigle, Nicolas, percepteur, 241
Lefebvre, Auguste, propriétaire, 524

Villers-Brulin.

Delombre, Abel, propriétaire, 469
Grardel, Benjamin, cultivateur, 495

Villers-Châtel.

Candelier, fils, Louis, maire, 383

Villers-Sire-Simon.

Bocquet, Ignace, cultivateur, 200
Rœux, Auguste, cultivateur, 251

CANTON D'AUXY-LE-CHATEAU.

93 Electeurs.

Auxy-le-Château.

Beaussart-Duboille, propriétaire, 323
Bordeux, Placide, charcutier, 248
Carbonnel (de), Aug., propriétaire, 222
Delienne, Louis, maître de poste, 223
Deplanque-Fécheux, brasseur, 269
Dercourt, François, cultivateur, 243
Dercourt, Pierre, cultivateur, 210
Deslavier, Gustave, notaire, 671
Devis, Norbert, pharmacien, 243
Duboille, Gustave, farinier, 625
Dubois-Sagnier, propriétaire, 564
Duriez, Louis, m^d de fer, 300
Dyvincourt, Pierre, cap. en retraite, 246
Gambier, Louis, notaire, 288
Godart, Charlemagne, épicier, 225
Lefrançois, Jean-B., propriétaire, 436
Lefrançois, Louis, tanneur, 403
Leturgez, Benoît, maire, 207
Petit, Nicolas, cultivateur, 208
Vincent, Jules, propriétaire, 315
Wallart, Louis, propriétaire, 1292
Wallart, Louis-Théod., propriétaire, 378
Wallart, Pierre-Joseph, docteur, 440

Boffles.

Cleret, J.-Ch., maire, 384

Bonnières.

Anselin, Dominique, propriétaire, 356
Carpentier, Louis, cultivateur, 334
Deray, Isidore, cultivateur, 207
Douillet, Jules, cultivateur, 493
Douillet, Louis, propriétaire, 306
Renard, Louis, cultivateur, 2812
Thorel-Ledru, maire, 298

Bouret-sur-Canche.

Tempez, François, maire, 444

Buire-au-Bois.

France (le baron de), pr. à Maintenay, 328
Masson, Charles, maire, 290

Canteleux.

Tempez, Jean-Baptiste, maire, 235

Conchy-sur-Canche.

Delannoy, Pierre-Joseph, cultivateur, 229
Fardel, Alphonse, propriétaire, 263
Lebel, Jacques, cultivateur, 240

Erquières.

Hoyez, François, cultivateur, 238

Fontaine-L'Étalon.

Mineur, Nicolas, propriétaire, 372

Fortel.

Cantrelle, Pierre, cultivateur, 266
Hinaut, Louis, cultivateur, 369

Frévent.

Carré-Furne, m^d de draps, 444
Corne, Romain, notaire, 304
Decroix, Charles, meûnier, 443
Delattre, Nicolas, propriétaire, 216
Delsaux, Benoit, m^d de fer, 226
De Ray Revillion, brasseur, 224
Deslavier, Alexandre, brasseur, 377
Deslavier, Gustave, notaire, 671
Dupond, Charles, cultivateur, 241
François, Alphonse, cultivateur, 231
Gavard, Charles, bijoutier à Paris, 301
Gorlier, François, fondeur, 259
Hannart, Charles, cultivateur, 291
Herbourt, François, propriétaire, 1474
Houbart-Gorlier, propriétaire, 597
Houbart-Hallette, propriétaire, 306
Milon, Augustin, m^d de vins, 224
Morcourt, (de) Michel, maire, 295
Poulain, Jules, notaire, 338
Thélu-Cressent, brasseur, 321
Vollet, Auguste, marchand, 200

Gennes-Ivergny.

Coache, Alphonse, f^t d'huiles, 249
Lefebvre, Marc, maire, 640

Haravesnes.

Delombre, Émile, cultivateur, 391

Haut-Maisnil.

Delaporte, François, cultivateur, 244
Dupuich fils, Alexandre, propriétaire, 434

Ligny-sur-Canche.

Landry, Joseph, fabricant d'huiles, 258
Lecherf, Jean-Baptiste, cultivateur, 1347
Thélu, Désiré, maire, 335
Thélu, François, cultivateur, 263

Monchel.

Courtois, François, cultivateur, 318
Legrand, François, maire, 1332

Nœux.

Cacheleu (de) Hippolyte, maire, 515
Denaux, Alexandre, cultivateur, 226

Quœux.

Thérouanne, Adrien, cultivateur, 617
Thérouanne, François, maire, 465

Rougefay.

Boistel, Jacques-Philippe, cultivateur, 380
Poulain, Noël, propriétaire, 270

Vacquerie-le-Boucq.

Grincourt, Grégoire, maire, 281
Thélu, Joseph, cultivateur, 339

Vaulx.

Demarest, Nicolas, propriétaire, 500
Dubromel, Eusèbe, cultivateur, 232
Godard, Jean-Baptiste, maire, 222
Rosselet, Henri, fabricant de pannes, 328

Villers-l'Hôpital.

Briois, Jean-Marie, cultivateur, 267
Lœuillez, Charles, cultivateur, 296

Pecquet, Louis-Jacques, meûnier, 241
Pottiez, Charlemagne, maire, 249

Wavans.

De Beaulaincourt, (le c^te^ de Marles) 311
Deguisne, Pierre-Honoré, cultivateur, 491

Willencourt.

Soudain, Pierre, propriétaire, 295
Soudain-Lenoir, fabricant d'huiles, 425

CANTON D'AVESNES-LE-COMTE.

100 Électeurs.

Avesnes-le-Comte.

Bernaux, François, brasseur, 300
Bize, Auguste, propriétaire, 224
Cappe-Godefroy, propriétaire, 205
Carpentier, Chrysole, salineur, 619
Denoyelle, Albert, propriétaire, 392
Dubois-Cuvillier, meûnier, 208
Dubois, Jean-Baptiste, cultivateur, 229
Grégoire, Philippe, maire, 295
Lechon, Auguste, propriétaire, 297
Lechon, François, brasseur, 366
Lechon, Henri, propriétaire, 200
Thuilliez-Grégoire, médecin, 314
Wagon, fils, Auguste, cultivateur, 200

Bavincourt.

Cavrois, Auguste, aubergiste, 224
Cavrois, Louis, propriétaire, 240
Crevel-Perdu, cultivateur, 334
Desailly, Jean-Baptiste, aubergiste, 322
Deslyons, (le baron) propriétaire, 424
Vaillant-Dupréelle, cultivateur, 244

Beaudricourt.

Lambert, Hermant, cultivateur, 220

Berlencourt.

Beauffort (de), Alphonse, prop^re^., 1865
Deruelle, Constant, percepteur, 237
Desplanques, Réné, cultivateur, 260
Dutertre (le chev.), Emmanuel, 2090
Lesieux, Jean-Baptiste, cultivateur, 235

Blavincourt.

Delepouve-Martel, cultivateur, 232
Ledru, Guislain, cultivateur, 223

Coullemont.

Canelle-Noullet, cultivateur, 294
Canelle-Toursel, propriétaire, 310

Couturelle.

Delafontaine-Solare, maire, 1165
Leprêtre-Amé, cultivateur, 209

Givenchy-le-Noble.

Tramecourt (de), Alfred, 386
Tramecourt (de), Gustave, 386
Tramecourt (de), Hippolyte, 386
Tramecourt (le comte de), 302

Grand-Rullecourt.

Canel, Casimir, cultivateur, 211
Caudron, Joseph, cultivateur, 246
Doal, Germain, cultivateur, 204
Servatius, Jean, propriétaire, 595

Hauteville.

Biguet, Magloire, propriétaire, 275

Houvigneul.

Hamel Bellenglise (le marquis de), 664
Petain, Hippolyte, cultivateur, 218
Soual, Phil., vétérinaire, 214
Soyez, Emm., cultivateur, 274

Houvin.

Engrand, Pierre, cultivateur, 264
Soissons, Jean-Phil., maire, 326
Soissons-Lambert, cultivateur, 254

Ivergny.

Agez, Auguste, cultivateur, 237
Ficquet, Jean-Baptiste, cultivateur, 229
Ransson, Nicolas, propriétaire, 265

Lattre-St.-Quentin.

Billet, avocat, d'Arras, 244
Cornu, Pierre, propriétaire, 299
Houbart, Louis, cultivateur, 486
Legry, Henri, maire, 256
Locquet, Henri, brasseur, 338

Lesouich.

Barbier, Jean-Baptiste, maire, 208
Petain, Pierre-François, cultivateur, 273

Liencourt.

Doal, Jean-Baptiste, cultivateur, 250
Hanot, François, m^d^ de charbon, 244

Lignereuil.

Betourné, Adolphe, propriétaire, 335

Magnicourt-sur-Canche.

Demazure, Casimir, cultivateur, 234
Petit, Amédée, maire, 397
Petit, Charles, cultivateur, 452
Petit, Joseph, cultivateur, 356
Piéron, Charles, conseiller, 609

Manin.

Derichoufftz-Boussemart, 674
Derichoufftz-Delambre, cultivateur, 296
Duplessis, Jules, négociant, à Arras, 507

Mondicourt.

Le Roy, Théodore, md de vins, 275

Noyellette.

Bouilliez-Bridoux, cultivateur, 405
Delambre, Henri, cultivateur, 272

Noyelle-Vion.

Beaucourt, Auguste, meûnier, 254
Briois, Charles, brasseur, 213
Mathon, Pierre-Joseph, propriétaire, 354

Pommera.

Houbart, Désiré, propriétaire, 224
Leroy-Tabary, fabricant d'huiles, 216
Leroy-Tempez, propriétaire, 227
Petit, Louis, aubergiste, 255
Tabary, Alexis, fabricant d'huiles, 214

Rebreuve-sur-Canche.

Briois, Pierre-Ant., cultivateur, 745
Cleret, Joseph, meûnier, 224

Rebreuviette.

Carton, Théodore, cultivateur, 371
Hecquet, Philémon, cultivateur, 202
Petain, Amé, cultivateur. 255

Sars-le-Bois.

Bergaigne, garde-m. du timbre à Évreux 308

Saulty.

Roger, Fleury, maire, 499

Sombrin.

Fardel, Charles, propriétaire, 229
Lajus, Pierre, propriétaire, 284
Lefebvre, Florentin, propriétaire, 248
Proyart, Jean-Bap., propriétaire, 454

Sus-St-Leger.

Deruelle, Napoléon, notaire, 329
Desplanque-Brocq, cultivateur, 224
Flour, Napoléon, cultivateur, 225
Gomer, (le comte de), propriétaire, 286
Jacquemelle, Nicolas, cultivateur, 204
Laffineur, Hubert, brasseur, 226
Létoquart, Nicolas, propriétaire, 229
Prévost-Brocq, propriétaire, 238
Sacleux, Pierre-François, propriét^re, 235

CANTON D'HEUCHIN. 73 Électeurs.

Anvin.

Cleuet, François, propriétaire, 237
Marquant, Antoine, cultivateur, 306
Masse, Hippolyte, maire, 292

Bailleul-lez-Pernes.

Saligot, Aug., propriétaire, 294

Bergueneuse.

Poyer, Pierre-Franç., cultivateur, 303

Bours.

Bonnière, Raimond, cultivateur, 313
Hermary, Albert, cultivateur, 312
Hermary, Pierre, maire, 322
Lenquesaing (de), Etienne, 1044

Boyaval.

Levasseur, Victor, propriétaire, 537
Pigouche, Célestin, maire, 284
Rolland, François, adjoint, 267

Conteville.

Cogé, Joseph, maire, 457

Diéval.

Crépin fils, Félix, cultivateur, 203
Dewerbier, Louis, propriétaire, 247
Gosselin, Etienne, propriétaire, 296
Labitte-Gilbert, Etienne, cultivateur, 267
Lanquesaing (de), Louis, 2050
Petit, Jacques, cultivateur, 271

Eps.

Devisme, Marcel, propriétaire, 211
Vasseur, Pierre-Joseph, cultivateur, 215

Equirres.

Partz de Pressy (de), licen. en droit, 339
Partz de Pressy (le marquis de), . 1765

Evin.

Durlin, Henri, propriétaire, 265
Salé, Magloire, meûnier, 249
Massart, Joseph, cultivateur, 208
Panet, Sylvain, cultivateur, 230
Tailly, Célestin, propriétaire, 262

Floringhem.

Bigan, Augustin, cultivateur, 211

Fontaine-lez-Boulans.

Courbet-Defasque, cultivateur, 208
Robitaille, Damasse, cultivateur, 219

Fontaine-lez-Hesmond.

Desnoyers, Alex., cultivateur, 223
Haudouard-Defontaine, propriétaire, 276

Hestrus.

Debeaussart, Alex., cultivateur, 579

Heuchin.

Desmons, Maxime, brasseur, 225
Flament, Joseph, cultivateur, 237
Ivain, Ferdinand, notaire et maire, 340
Leborgne, Charles, notaire, 200
Rolland, Célestin, brasseur, 232
Vitse, Napoléon, propriétaire, 262

Lisbourg.

Gosselin, not. hon., à Fruges, 291
Sénéchal, Saty., fermier, 311
Wandonne de Mont-Lurel, 1787

Monchy-Cayeux.

Lacaille, Henri, cultivateur, 256
Masse, François, cultivateur, 218
Thibault, Charlemagne, cultivateur, 227

Nédon.

Bourgois, Benoît, maire, 279

Nédonchel.

Annebicque, Élisée, cultivateur, 236
Grillet, Jean-Joseph, cultivateur, 226
Guffroy, Isaac, médecin, 242
Guffroy, Macaire, brasseur, 273
Miennée, Joseph, propriétaire, 336

Pernes.

Bonnel, Jean-Baptiste, meûnier, 862
Delahaie, Philibert, brasseur, 237
Gottiniaux, Eugène, maître de poste, 248
Labitte-Flajollet, négociant, 315
Leclercq, Jean-Noël, notaire, 245
Paternelle, J.-Franç., juge-de-paix, 395
Toursel, Omer, brasseur, 241
Troussel, Louis, f^t de sucre, 359

Prédefin.

Carnel, Louis, cultivateur, 221

Sachin.

Macquart, Hippolyte, propriétaire, 480

Sains-lez-Pernes.

Thellier, Ant., cultivateur, 238

Tangry.

Maillet, André, cultivateur, 397
Norel, Jean-Baptiste, cultivateur, 236

Teneur.

Brocquet, Ant., maire, 461

Tilly-Capelle.

Bonnière, Séraphin, cultivateur, 279
Debuire, Jean-Baptiste, maire, 285

Valhuon.

Boulenger, Aug., brasseur, 295
Cuvillier, Jean-Baptiste, marchand, 265
Deschamps-Destournelles, propriét^re. 300
Labre, Aug., propriétaire, 258
Lejeune, Charles, aubergiste, 236

CANTON DU PARCQ. 68 Electeurs.

Auchy-lez-Hesdin.

Carré, Floride, adjoint, 348
Dufour, Auguste, propriétaire, 217
Grivel, Georges, maire, 796

Azincourt.

Contes de Bucamp (le ch^r de) 259
Contes (de), Gustave, propriétaire, 240
Hibon, Ambroise, propriétaire, 293
Le Borgne, Al., cultivateur, 460

Béalencourt.

Lejosne, Ant., cultivateur, 218
Panet, Romain, propriétaire, 235

Theret, Henri, cultivateur, 265
Theret, Louis, cultivateur, 219

Blangy-sur-Ternoise.

Boutin, Albert, cultivateur, 340
Cappe, Auxence, brasseur, 221
Demonchaux, Victor, cultivateur, 215
Mouton, Joseph, maire, 328

Blingel.

Carlu, Louis, maire, 463
Lecucq, Charles, chirurgien, 270
Lottin-Delattre, pharm. à Lillers, 372

Eclimeux.

Rabache, François, cultivateur, 210

Fillièvres.

Coache, Louis, cultivateur, 207
Demarest fils, Al., cultivateur, 267
Demoncheaux, Ch., fermier, 307
Trogneux, Isidore, propriétaire, 452
Trogneux, Jules-César, cultivateur, 224

Fresnoy.

Crépin, Ch., propriétaire, 352

Galametz.

Anselin, Charles, cultivateur, 259
Martin, Joseph, cultivateur, 227
Petit, Augustin, maire, 266

Grigny.

Bellenguez, Antoine, cultivateur, 431
Claustre, Gilbert, manufacturier, 305
Virnot, Charles, propriétaire, 291

Le Parcq.

Danvin, docteur à Hesdin, 221
Macrez-Lambert, Ant., brasseur, 279
Salomé, Jules, docteur, 212

Le Quesnoy.

Cantel (de), Aug., propriétaire, 562
Petain, Clovis, cultivateur, 307

Maisonselle.

Cappe, Benoît, propriétaire, 344
Cappe, Dominique, propriétaire, 818
Cappe, Martin, cultivateur, 325

Neulette.

Briois d'Angres (de), propriétaire, 1157
Le Bailly d'Inghem, propriétaire, 641

Noyelle-lez-Humières.

Carpentier, Ant., cultivateur, 206
Caullet, Stanislas, cultivateur, 277

Rollencourt.

Berthould (de), Edmond, propriétaire, 771
Julien, Pierre, cultivateur, 244
Theret, Aimable, cultivateur, 387

Saint-Georges.

Ledain, François, cultivateur, 211
Vallée, François, cultivateur, 206
Vallée, Jean-Fr., propriétaire, 1811
Watelet, Henri, propriétaire, 748

Tramecourt.

Debuire, Jacques, maire, 253
Tramecourt (le marquis de), 3985

Vacqueriette.

Brunet, Bruno, cultivateur, 268
Mahieu, François, cultivateur, 278

Vieil-Hesdin.

Chandenier (le baron de), propriét., 631
Danvin, Jean-B., juge-de-paix, 205
Lavé, Aug., maire, 308
Lefrançois, propriétaire à Arras, 1252
Thérouanne, Ad., rentier, 1033
Obœuf, François, cultivateur, 306

Wail.

Dubois, Aug., cultivateur, 216
Hautecloque (de), Alph., 1650
Le Roy, Alex., fermier, 209
Mabille, J.-B., cultivateur, 355

Wamin.

Fossette-Martin, Ant., maire, 284
Lefebvre de Gouy, mar. de camp, 1222

Willeman.

Hautecloque (de), C., propriétaire, 1469
Hecquet, Amand, percepteur, 201

CANTON DE ST.-POL. 121 Électeurs.

Beauvois.

Deramecourt, Aug., cultivateur, 285
Deramecourt, Henri, cultivateur, 217

Bermicourt.

Hauteclocque (de), Constantin, 1555
Lesenne, Florimond, cultivateur, 263
Lesenne, Napoléon, cultivateur, 261
Paillart, Guislain, maire, 553

Blangermont.

Attagnant, François, propriétaire, 271

Brias.

Brias (le comte de), 874
Graux, Réné, cultivateur, 658
Lallart, Aug., propriétaire à Fresnic., 447
Petit, Evariste, propriétaire, 233
Petit, Jean-Baptiste-J., maire, 1031
Regnault, Victor, p^re à Fresnicourt, 286

Buneville.

Cogé, Nicolas, cultivateur, 278

Croisettes.

Anselin, Louis, cultivateur, 306
Penet, Jean-Baptiste, meûnier, 205
Willerval, Constant, propriétaire, 221

Croix.

Caron, François-Marie, propriétaire, 750

Flers.

Cadet, J.-B., cultivateur, 461
Ostrel de Flers (le baron), maire, 2202

Foufflin-Ricametz.

Petit, Charles, cultivateur, 592
Soyez, J.-B., maire, 613

Framecourt.

Demoncheaux, Eug., cultivateur, 202
Ledru, Valentin, propriétaire, 239

Gauchin-Verloingt.

Barbier-Graux, cultivateur, 210
Pruvost, Toussaint, propriétaire, 252
Sailly, Louis, meûnier, 220

Hautecloque.

Lamiot, Philémon, cultivateur, 277
Le Caron de Canettemont, propriét., 1041

Héricourt.

Butté-Roussel, Amand, cultivateur, 284
Degouve Denuncques, à Paris, 432

Herlincourt.

Darré, Célestin, maire, 234

Herlin-le-Sec.

Bonniére-Dubrulle, propriétaire, 666
Trogneux-Bonniére, cultivateur, 433

Hernicourt.

Bocquet, Charles, brasseur, 217
Devisme, Damassenne, cultivateur, 239
Lamiot, Florent, maire, 261
Lanvin, J.-B., propriétaire, 331
Laquay, Martin, cultivateur, 240
Roussel, Henri, farinier, 466

Humerœuille.

Lhomme, Charlemagne, propriétaire, 221
Matelin, Louis, cultivateur, 721
Sallé, Constant, cultivateur, 293

Humières.

Derocourt de Creton, propriétaire, 263
Hubert d'Humières, (le marquis), 1462
Hutin, Joseph, propriétaire, 237

Ligny-St-Flochel.

De Valicourt, propriétaire à Arras, 323
Poitevin, Charlemagne, propriétaire, 343

Maisnil.

Defasques, Joseph, cultivateur, 386
Prévost, Jean-Bap., propriétaire, 736
Prévost-Payen, de Brebières, 244

Marquay.

Finet, François, maire, 295

Moncheaux.

Laigle, François, cultivateur, 333
Sombret, Nicolas, cultivateur, 278

Mont-en-Ternois.

Daullé, Alp.-Marie, cultivateur, 247

Neuville-au-Cornet.

Cauwet, Pierre, cultivateur, 238

Nuncq.

Carpentier, Cyrille, propriétaire, 251
Desmonchaux, Balthasar, f^t d'huiles, 251
Pelet, Nicolas, maire, 360
Sacleux, Barth., brasseur, 261

Œuf-en-Ternois.

Danvin, Aug., cultivateur, 237
Lemoine, Aug., cultivateur, 246
Leprêtre, Annibal, propriétaire, 206
Puchois, François, propriétaire, 235

Ostreville.

Caron, Hubert, maire, 358

Ramecourt.

Becq de Fouquiéres, propriétaire, 235
Dambrines de Ramecourt, 1279
Devaux-Vasseur, meûnier, 203
Reboulh de Veyrac, propriétaire, 436

Roellecourt.

Darthois, Ch.-J., cultivateur, 373
Fontaine-Graux, cultivateur, 282
Graux, Charles, propriétaire, 275
Hautecloque (le baron d'), 1035

Saint-Michel.

Briet, J., meûnier, 386

Saint-Pol.

Bacqueville, clerc de notaire, 219
Bacqueville-Finet, m^d de vins, 209
Bacqueville-Lebas, m^e d'hôtel, 284
Bouilliez-Pelet, f^t de pannes, 203
Cardon de Montigny, conseiller, 1308
Capron, Alex., pharmacien, 250
Chardot, Parfait, m^e de poste, 228
Corbehem (de), juge de paix, 280
Cressent, Louis, propriétaire, 396
Danvin, Bruno, docteur, 209
Danvin, Guislain, notaire, 206
Daverdoing, Ignace, propriétaire, 635
Degouve Denuncques, notaire, 442
Degouve Denuncques, rec. de l'enr. 304
Delau, Alphonse, négociant, 310
Détape, Alph., notaire, 216
Détape, Henri, propriétaire, 202
Détape, Joseph, propriétaire, 208
Duchemin, Remi, brasseur, 224
Duchemin-Soyez, propriétaire, 420
Dufumier, Henri, cultivateur, 792
Genelle, François, avoué, 500
Fourdinier, Aug., président, 337
Graux, Fortuné, avocat, 946
Héroguelle-Prévost, percepteur, 1327
Laigle, Eug., brasseur, 208
Lambert, Aug., greffier, 211
Lambert, Xavier, notaire, 313
Lambert-Ricouart, brasseur, 354
Lebel-Acq, m^d de grains, 222
Lecoutre-Decroix, propriétaire, 249
Lefebvre, Charles, avocat, 327
Lefeuvre, François, avoué, 323
Maillart, Char., propriétaire, 215
Michel, Aug., aubergiste, 235
Monpetit, Henri, propriétaire, 205
Outrebon, cond. des ponts et ch., 272
Prévost, Ferdinand, propriétaire, 308
Prouvost, François, avoué, 206
Raux, Charles, propriétaire, 235
Roussel, Edouard, négociant, 337

Séricourt.

Willerval, Pierre-Ignace, maire, 370

Siracourt.

Bonnière, Constant, cultivateur, 504
Bonnière, Florent, maire, 975

Trois-Veaux.

Herman, Joseph, officier en retraite, 131
Lantiez, Henri, propriétaire, 336

Wavrans.

Devisme, Jean-B., f^t d'huiles, 501

SECONDE PARTIE

Comprenant : *Les électeurs ayant leur domicile réel dans le département, mais faisant partie de colléges électoraux d'autres départements; 2°. les fonctionnaires nommés par le Roi à des fonctions gratuites; 3°. les officiers en retraite, ayant au moins 1,200 fr. de pension et cinq années de domicile dans le département; 4°. les docteurs en médecine, docteurs et licenciés en droit, sciences et arts, membres de l'Institut et des sociétés savantes reconnues par le Roi; 5°. les notaires après trois années révolues d'exercice.*

1er COLLÉGE ÉLECTORAL. — 22 Jurés.

Adam, major en retraite, à Arras.
Allart, licencié en droit, à Arras.
Braive, licencié ès-science, à Arras.
Degeorge, memb. de la Soc. roy. d'Arras.
Dehée, capitaine en retraite, à Arras.
Delair, licencié en droit et avoué, à Arras.
Duquesne, capitaine en retraite, à Arras.
Fauvel, notaire, à Arras.
Kieffer, capitaine en retraite, à Arras.
Leducq, avocat, à Arras.
Lefebvre, avocat, à Arras.
Lenglet, avocat, à Arras.
Lepine, chef de bataillon en ret., à Arras.
Leviez, docteur en médecine, à Arras.
Liger, avocat, à Arras.
Luez, avocat, à Arras.
Maurice, docteur en médecine, à Arras.
Molroguier, électeur de la Somme, directeur des contributions indir., à Arras.
Perrot, avocat, à Arras.
Peychaud, chef de bat. ret., à Arras.
Quillet, capitaine retraité, à Arras.
Trunet, capitaine retraité, à Arras.

2e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 13 Jurés.

Bécourt, capitaine en retraite, à Ayette.
Biolet, chef de bat. en retr., à Behagnies.
Brouilly, cult., à Sarton, électeur de la S.
Daix, notaire, à Vitry.
Deusy, notaire, à Bapaume.
Dufresne de Beaumetz, à Beaumetz, électeur de la Somme.
Florimont, docteur en méd., à Bapaume.
Foré, chef d'escad. en ret., au Transloy.
Lanthiez, docteur en médecine, à Baralle.
Legrand, notaire, à Pas.
Montier, él. du Nord, contr.-rec., à Vimy.
Rousseau, capitaine en retr., à Sapignies.
Thuillier, capitaine en retr., à Bapaume.

3e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 10 Jurés.

Arnouts, notaire, à Lillers.
Boulogne, licencié en droit, à Béthune.
Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard.
Droite, adjoint au maire de Lestrem.
Dupleit, docteur en médecine, à Béthune.
Durand, él. du Lot, contr.-rec., à Beuvry.
Goubet, notaire, à Lens.
Motte, maire de La Ventie.
Pruvost, docteur en médec., à St-Venant.
Testu, docteur en médecine, à Lens.

4e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 35 Jurés.

Bandier, notaire, à Samer.
Beauplan, chirur.-major en retr., à Calais.
Bégue, notaire, à Samer.
Boningue, notaire, à Marquise.
Boulanger, docteur-en médecine, à Calais.
Caux, notaire, à Desvres.
Clery, chef de bataillon retr., à Boulogne.
Cousin, docteur en médec., à Boulogne.
Ducastel, docteur en médecine, à Calais.
Ducrocq, offic. ret., à St-Pierre-lez-Calais.
Dussol, docteur en médecine, à Desvres.
Dutertre-Delporte, adjoint, à Boulogne.
Eudel de Gord, él. du Haut-Rhin, à Calais.
Foucher, notaire, à Calais.
Foulques, docteur en médecine, à Calais.
Gaultier, licencié en droit, à Boulogne.
Gay, capitaine en retraite, à Boulogne.
Gody, docteur en médecine, à Guines.
Gorré fils, docteur en médec., à Boulogne.
Gravis, docteur en médecine, à Calais.
Gros, docteur en médecine, à Boulogne.
Gros aîné, licencié en droit, à Boulogne.
Guilbert, capitaine en retr., à Boulogne.

Lebeau, avocat, à Calais.
Legay, chir.-major en retr., à Boulogne.
Leliévre-Dubreuille, notaire, à Calais.
Michel, notaire, à Calais.
Moras, chirurg.-major en ret., à Boulogne.
Mouron, docteur en médecine, à Calais.
Rebier, avocat, à Calais.
Senelard, avocat, à Boulogne.
Tétut, avocat, à Calais.
Thomas, licencié en droit, à Samer.
Veisinger, capitaine en retr., à Boulogne.
Wille, docteur en médecine, à Calais.

5e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 21 Jurés.

Barré, notaire, à Verton.
Chopin, notaire, à Fruges.
Coffin, licencié en droit, à Hesdin.
Conty, chef de bataill. en ret., à Montreuil.
Coulombon, chef de b. en r., à Hesdin.
Delafosse, notaire, à Neuville.
Delannoy, docteur en médec., à Embry.
Destenque, avocat, à Montreuil.
Fauvel, docteur en médecine, à Fruges.
Fruchart, colonel en retr., à Montreuil.
Fuzellier, docteur en méd., à Montreuil.
Harlé, notaire, à Hucqueliers.
Legay, notaire, à Etaples.
Lehaut, capitaine en retraite, à Montreuil.
Patoux, offic. en r., à Campigneulles-lez-G.
Prévost, chef d'escadron retraité, à Hesdin.
Salomé, docteur en médecine, à Hesdin.
Thivrier, licencié en droit, à Montreuil.
Varlet, major en retraite, à Montreuil.
Vincent, capit. en ret., à Cavron-St-Martin.
Violette, notaire, à Fressin.

6e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 29 Jurés.

Bailliart, avocat, à St-Omer.
Bfoutta, licencié en droit, id.
Cadet, électeur de l'Aube, id.
Clement, notaire, id.
Decrequy, chef de bataillon retraité, id.
Dejonghe, id. id.
Dugez, lieutenant-colonel retraité, id.
Dumoustier, chirurgien-major ret., id.
Duthildt, capitaine retraité, id.
Eudes, avocat, id.
Favero, licencié ès-lettres, id.
Germette, lieutenant-colonel retraité, id.
Legendre, capitaine retraité, id.
Lemercier, électeur d'Ille-et-Vilaine, id.
Mansville, capitaine retraité, id.
Martel, licencié en droit, id.
Moullet, chef de bataillon retraité, id.
Obry, notaire, id.
Ouin, antiquaire de la Morinie, id.
Pallas, docteur en médecine, id.
Prince, id. id.
Revel, id. id.
Taffin de Tilques, avocat, à Tilques.
Troyon, capitaine retraité, à St-Omer.
Vanhaeghe, licencié en droit, id.
Vanhaeghe, docteur, id.
Vanheulle, capitaine en retraite, id.
Vantroyen, licencié en droit, id.
Veret, docteur, id.

7e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 13 Jurés.

Allégre, notaire, à Ardres.
Bardon Lacroze, électeur de la Corrèze.
De Laurétan, colonel retraité, à Zutkerque.
Dufay, notaire, à Audruick.
Gely, docteur en médecine, à Zutkerque.
Guillotte, lieutenant-colonel en r., à Aire.
Marteau, ex-notaire (décédé).
Menard, capitaine retraité, à Ardres.
Menche, colonel en retraite, à Aire.
Midy, ph. maj. r., à Aire.
Sefontaine, capitaine retraité, à Aire.
Vanderberghert, capitaine retr., à Ardres.
Verhille, capitaine retraité, à Aire.

8e COLLÉGE ÉLECTORAL. — 17 Jurés.

Ansart, notaire, à St-Pol.
Blin, électr de la Somme, à Mondicourt.
Bornay, maire de St-Pol.
Bréart, lieut.-col. en retraite, à St-Pol.
Carré, notaire, à Pernes.
Crucq, cap. en retraite, à St.-Pol.
Delacroix, licencié en droit, à St-Pol.
Delombre, notaire, à Aubigny.
Deremetz, notaire, à Roellencourt.
Edmond, électr de la Somme, à Estr.-W.
Saguet, licencié en droit, à St-Pol.
Fontaine, capitaine retraité, à St-Georges.
Guffroy, licencié en droit, à St-Pol.
Ledru, doctr. en médecine, à Aves.-le-C.
Pruvost, électr de la Somme, à Sus-St-L.
Ricouart, adjoint, à St-Pol.
Violette, notaire, au Parcq.

La liste générale du Jury pour 1846 a été définitivement close et arrêtée au nombre de cinq mille cinquante-neuf Électeurs et de cent soixante Jurés non Électeurs par M. le Préfet, le 16 octobre 1845,

SAVOIR :

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENS.	NOMBRE d'Électeurs.	NOMBRE de Jurés non-électeurs.	TOTAL.
1er Arrond^{t}. électoral (Arras, ville).	482	22	504
2e ———— (Arras, cantons ruraux). .	685	13	698
3e ———— (Béthune).	877	10	887
4e ———— (Boulogne).	968	35	1,003
5e ———— (Montreuil).	494	21	515
6e ———— (St-Omer, ville).	400	29	429
7e ———— (St-Omer, cantons ruraux).	623	13	636
8e ———— (St-Pol).	530	17	547
TOTAUX.	5,059	160	5,219

Liste supplémentaire d'Électeurs départementaux pour les élections des Membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

1er COLLÉGE ÉLECTORAL.

Néant.

2e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Dufresne de Beaumetz, propriétaire, à Beaumetz-lez-Loges.
Duquesnoy, propriétaire, à Haplincourt.
Brouilly, cultivateur, à Sarton.

3e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Capelle, juge (décédé).
Dubrulle, juge.

4e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Buisson, juge au tribun. civil de Boulogne.
Coussemacker (de), substitut.

5e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Delhomel, juge de paix, à Hucqueliers.

6e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Du Tertre (le comte), propriétaire, à St-Martin-au-Laërt.
Lesergeant de Monnecove, à St-Omer.
Lesergeant de Monnecove, à St-Omer.
Lesergeant de Monnecove, pair, à Tilques.
Quenson, présid. du tribunal, à St-Omer.
Cadet, directeur de la poste, à St-Omer.
Lemercier, ingénieur, à St-Omer.
Marcotte de Noyelles, propr., à St-Omer.

7e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Néant.

8e COLLÉGE ÉLECTORAL.

Leaglet, procureur du roi.
Blin, adjoint, à Mondicourt.
Edmon, maire, à Etrée-Wamin.
Pruvost-Noullet, cultivat., à Sus-St-Léger.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Abonnement. 227 229
Adinfer, 304
Administration militaire, 127
Affaires communales, 211
Agens-Voyers, 167 201
Agens-Voyers cantonnaux, 181
Agnez-lez-Duisans, 307
Agriculture, 223 289
Aliénés, 218
Amélioration des races chevalines, ovine et bovine, 213 214
Analyse des délibérations du Conseil général, 193
Annuaire départemental, 217
Architectes, 90 206
Archives départementales, 60 219
Arras (ville d'), 72
Arrondissement d'Arras, 71
— de Béthune, 87
— de Boulogne, 87
— de Montreuil, 88
— de St-Omer, 89
— de St-Pol, 89
Artillerie, (corps royal d'), 127
Asile (salles d'), 268
Avocats à la Cour royale, 105
— à Arras, 107
— à Béthune, 111
— à Boulogne et Calais, 114
— à Montreuil, 116
— à St-Omer, 119
— St-Pol, 121
Avoués à la Cour royale, 106
— à Arras, 107
— à Béthune, 111
— à Boulogne, 114
— à Montreuil, 116
— à St-Omer, 119
— à St-Pol, 121

B

Bailleulmont, 308
Bailleulval, 310
Basseux, 311
Bâtiments départementaux, 204
Beaumetz-lez-Loges, 313
Berles au-Bois, 315
Berneville, 316
Bienfaisance (bureaux de), 273
Blairville, 317
Boiry-St-Martin, 318
Boiry-Ste-Rictrude, 318

C.

Caisse de secours mutuels à Boulogne-sur-Mer, 275
Caisses d'épargnes, 213 274
Canaux et rivières, 191
Carte géologique, 216
Carvin-Epinoy, 366
Cathédrale d'Arras (tour de la), 219
Charitables (les) à Béthune, 281
Chasse (ouverture de la), 221 222
Chemins de fer, 190 195
Chemins de grande communication, 165
— de petite — 181
Chiens (impôt sur les), 220
Collége royal de St-Omer, 260
— d'Aire, 263
— Arras, 261
— Béthune, 262
— Boulogne, 262
Commerce (chambres de), 285
Commissaires de la marine, 159
— de police, 90
— priseurs à Arras, 110
— — Béthune, 113
— — Boulogne, 115
— — Montreuil, 118
— — St-Omer, 121
— — St-Pol, 123
Communes du Pas-de-Calais, 232
Conducteurs des ponts-et-chaussées, 163 164 165
Conseil d'État, 26
Conseil-général de 1800 à 1830, 63
— de 1831 à 1833, 66
— de 1833 à 1845, 68
Conseil des ministres, 15

Conseil de préfecture 59
Conseils de prud'hommes, 125
Contrebande, 221
Contributions, 143 193
Contributions indirectes, 148
Contrôleurs des contributions directes, 144
Contrôleurs ambulants, 148
Cour d'assises, 106
— de cassation, 22
— royale de Douai, 104
Cours royales du Royaume, 20
Courcelles-sous-Lens, 369
Courrières, 370
Crèche (de la), 376

D.

Dannes, 218
Défrichements (Abus des), 217
Dépôt d'Abbeville, 215
— de mendicité, 217
Députés aux états généraux, 45
— à l'assemblée législative, 48
— à la convention, 48
— au corps législatif, 49
— depuis 1800 à 1842, 54
— actuels, 58
Direction des contributions directes, 144
— de l'enregistrement et des domaines, 145
— des contributions indirectes, 148
Directions générales, 16
Documents statistiques sur l'instruction primaire, 266
Douanes (administration des), 159
Dourges, 374

E.

Ecole d'accouchement d'Arras, 208
— centrale des arts, 209
— normale à Douai, 000
— royale de Châlons, 208
— régimentaire du génie, 128
— vétérinaire d'Alfort, 209
Encouragements et secours, 212
Enfants trouvés, 216
Etat-major de la division, 126
— départemental, 126
— des places, 126
Eustache de St-Pierre (souscription), 218
Evin-Malmaison, 376

F.

Famille Royale, 12
Ficheux, 321
Fonds de non-valeurs, 193
Forêts, 155
Fosseux, 321
Frères des écoles chrétiennes, 265
— de Marie. 266

G.

Gardes-champêtres, 220
Garde-corps, 199
Gendarmerie royale, 130 206
Génie (directeur du), 128
Gouves, 322
Gouy-en-Artois, 323
Gymnase divisionnaire, 129

H.

Habarcq, 323
Haute-Avesnes, 325
Hénin-Liétard, 377
Hendecourt-lez-Ransart, 327
Hesdin, 215 222
Hospices, 272
Huissiers de l'arr. d'Arras, 111
— de Béthune, 114
— de Boulogne, 116
— de Montreuil, 118
— de St-Omer, 121
— de St-Pol, 123

I.

Ingénieurs, 163 190
Instruction publique, 207 209 259
Irrigations, 224

J.

Jeunes aveugles, 208
Justices de paix de l'arr. d'Arras, 107
— de Béthune, 111
— de Boulogne, 114
— de Montreuil, 116
— de St-Omer, 119
— de St-Pol, 122

L.

La Bassée (pont de), 209
La Cauchie, 323
La Herlière, 330

Le Forest, 381
Le Waast, 218

M.

Maires nommés par le Roi, 258
Mairie d'Arras, 87
Marché d'Arras, 285
Marine (administration de la), 159
Médecins cantonnaux, 215
Médecins vétérinaires départementaux, 215
Mercatel, 332
Mines, 157
Mobilier, 205
Monchiet, 333
Monchy-au-Bois, 334
Montenescourt, 336
Montigny-en-Gohelle, 383
Monts-de-Piété, 271

N.

Navigation, 202
Notaires de l'arrondissement d'Arras, 109
— de Béthune, 112
— de Boulogne, 125
— de Montreuil, 117
— de St-Omer, 120
— de St-Pol, 122
Notions historiques, 28
Noyelle-Godault, 383

O.

Oignies, 384
Organisation financière, 132
— judiciaire du royaume, 17
— — du département, 97
— militaire, 126
— religieuse, 92
— territoriale et politique, 44
Oyats, 216

P.

Pairs de France, 45
Patentes (lois sur les), 194
Payeur, 143
Pêche fluviale, 223
Pensions (maîtres de), 263
Perceptions, 135
Petits-Fils du roi, 14
Phares et fanaux du département, 192
Pharmaciens (visites des), 213 209
Pont sur l'Authie, 217
Ponts à établir, 198
Postes (service des), 157 223
Précis sur le canton de Beaumetz, 289
— de Carvin, 354
Préfecture, 59
Prisons départementales, 209
Produit des domaines, 148
— des droits de douane, 161
— impositions indirectes, 153
— des octrois, 134
Puits artésien à Calais, 211

R.

Race ovine, chevaline et bovine, 213
Rampes diverses, 195
Ransart, 337
Recette générale, 135
Receveurs des domaines, 146
Receveurs municipaux, 145
Receveur particulier de Béthune, 137
— de Boulogne, 138
— de Montreuil, 139
— de St-Omer, 140
— de St-Pol, 141
Recherches historiques, 218
Recrutement, 129
Rivière, 344
Route d'Arras à Bucquoi, 197
— de Doullens à Albert, 197
Routes départementales, 162 197
— royales, 162 195

S.

St-Pierre-lez-Calais (construction d'un pont), 211
Sésame, 223
Sociétés agricoles, 218
— humaines, 273
— maternelle, 284
— Marie, 284
— St-Vincent-de-Paul, 282
— savantes, 219

T.

Tableau synoptique, 232
Toitures incombustibles, 212 301
Tribunal civil d'Arras, 106

— de Béthune, 111
— de Boulogne, 114
— de Montreuil, 116
— de St-Omer, 118
— de St-Pol, 121
Tribunaux de commerce, 123

U.

Usages locaux, 221

V.

Vaccine, 212 299
Vœux collectifs, 226
Voies et moyens, 231

W.

Wanquetin, 349

NOTA. — Les changements survenus pendant l'impression sont indiqués à la page 387 et les corrections, à la suivante.

Arras : Imprimerie de BRISSY.